Digitized by Google

FORTUNE NE VIEILLIT PAS
Bibliotheque de Ch. de Jonghe.

Digitized by Google

Les batiments et dépendances de l'ancienne abbaye transformés en une tannerie de 80 tosses furent vendus par les enfants Lemaire Dumont le 30 aout 1853 par l'entremise du Notaire Bigot nommé pour Jugement du tribunal de premiere instance de Verviers du 23 fevrier precedent. V. l'Indépendance Belge du 19 août 1853 n.° 231

Belg. 192 r

Voüe

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDES HISTORIQUES

sur l'ancien pays de

STAVELOT ET MALMEDY.

Digitized by Google

Quis nescit primam esse historiæ legem ne quid falsi dicere audeat? Deindè ne quid veri non audeat? Ne qua suspicio gratiæ sit in scribendo? ne qua simultatis? (Cicer. de Orat. 2, 15.)

Digitized by Google

ÉTUDES HISTORIQUES

sur l'ancien pays de

STAVELOT ET MALMÉDY,

Par Arsène de Noë,

DOCTEUR EN DROIT.

LIÉGE,

IMPRIMERIE DE L. GRANDMONT-DONDERS, LIBRAIRE,
RUE VINAVE-D'ILE, N° 20-608.

1848.

Digitized by Google

BIBLIOTHECA
REGIA
MONACENSIS

Digitized by Google

Dès son apparition, le prospectus de cet ouvrage a fait naître quelques objections, auxquelles il est de notre devoir de répondre.

A quoi bon, a-t-on dit, l'histoire d'un aussi petit pays? — A ce cri de l'ignorance, nous ne devrions peut-être pas répondre; cependant nous invoquerons ici l'autorité de tous ces historiens modestes et patients, qui consacrèrent leurs veilles laborieuses à rechercher les traces et à écrire l'histoire des nations de second ordre; nous citerons les paroles du savant Martène : « Mirum est nullam hactenùs historiam monasterii Stabulensis, quod nobilissimum est, proferri, vixque aliquam, eamque imperfectam et parùm accuratam Abbatum, qui ab annis mille et ampliùs illud administrârunt, haberi seriem. » En effet, les annales d'un petit pays ne peuvent-elles point jeter quelque lumière sur l'histoire générale et sur celle des grandes nations? Les grands et les petits peuples n'ont-ils point entre eux des relations intimes? Et depuis quand la gloire et l'honneur des nations se mesurent-ils sur l'étendue de leur territoire?

L'auteur avait un motif plus puissant encore pour écrire

Digitized by Google

cette histoire ; c'était pour lui une impérieuse dette de reconnaissance envers le pays de sa mère ; envers Malmédy qui accueillit les infortunes de son père et fit presque oublier au vieil émigré le beau pays de France, les peines de vingt années d'exil et sa brillante carrière traversée par les ennemis de son Dieu et de son roi.

Comment, a-t-on dit encore, remplir 500 pages, de l'histoire de la Principauté de Stavelot et Malmédy ? — Un petit peuple a-t-il donc besoin de moins de temps qu'une grande nation pour naître, vivre et s'éteindre ? Son histoire est-elle comme isolée dans l'humanité ? Ne demande-t-elle pas au contraire, de fréquentes excursions dans le domaine de l'histoire générale pour faire comprendre sa marche à travers les siècles ? Quand une Principauté a vécu près de douze siècles, ne peut-elle pas réclamer un peu de place dans le monde historique ? Sans doute, et nous avouons que le cadre nous a paru trop resserré en face des nombreux matériaux qui sont venus nous assiéger.

Comment, ont dit des personnes plus versées dans les sciences historiques, comment écrire en 500 pages l'histoire d'un pays ? — Certes, l'objection est sérieuse ; et si, dans un cadre si étroit, nous réussissons à ne rien ôter à l'histoire de la Principauté, de son importance et de son intérêt, nous croirons avoir vaincu une grande difficulté. Il est plus facile de disserter que d'analyser l'histoire ; il est plus facile d'entasser des matériaux et de les culbuter les uns sur les autres, que de les choisir et de les classer. Nous aurions pu certainement, sans sortir le moins du monde de notre plan, écrire quatre volumes à l'aide de nos manuscrits et des quinze cents actes authentiques de la Principauté. Mais qui aurait lu, dans notre siècle où le roman déborde sur le monde, l'histoire

Digitized by Google

de Stavelot et Malmédy en quatre et même en deux tomes? Qui aurait acheté ce livre lorsque les ouvrages littéraires et les histoires des grands peuples d'Europe sont vendus à vil prix? Aussi nous avons dû détacher de notre travail les études sur la langue wallonne, sur la littérature des 8, 9, 10, 11, 12 et 13me siècles, dans l'examen de la pénitence de St Lambert, racontée par des historiens d'époques différentes; les études historiques et littéraires sur les lettres de l'illustre Wibald; nous avons dû raccourcir les notices sur les hommes célèbres du pays et nos aperçus sur l'histoire des peuples voisins; négliger des éclaircissements sur quelques points d'histoire et de chronologie, en donnant quelquefois notre sentiment sans en indiquer les motifs; laisser de côté des événements dont l'effet transitoire n'avait exercé aucune influence sur la marche générale des affaires de la Principauté. Du reste nous n'avons sciemment rien omis d'essentiel et d'important.

Enfin, on a fait entendre le mot de *partialité*. — Nous avouons que nous n'avons jamais pris ce reproche au sérieux de la part de nos chers voisins; la lecture de cet ouvrage nous justifiera de ce reproche.

Nous avons divisé notre petite histoire en chapitres, parce qu'elle ne nous fournissait pas d'événements assez marquants pour la couper en periodes. La lecture par chapitres est aussi moins fatigante, elle fixe mieux dans la mémoire les faits, les personnages et les époques; cette division permet, en outre, de faire entrer avec plus de facilité dans le corps de l'ouvrage, des faits de moins d'importance, et elle n'interrompt du reste jamais l'ordre chronologique; car nous avons été assez heureux dans nos recherches pour n'avoir aucune lacune sous ce rapport.

Digitized by Google

Notre liste serait trop longue si nous voulions exprimer ici notre gratitude à toutes les personnes qui ont bien voulu nous seconder dans ce pénible travail; mais qu'il nous soit permis de remercier cordialement la ville de Malmédy, pour la vive sympathie que nous avons rencontrée dans ses autorités et dans ses habitants les plus recommandables.

Digitized by Google

LES SOURCES AUXQUELLES L'AUTEUR A PUISÉ SONT :

A

Manuscrits.

1° Codex-Stabuleto-Malmundarius in quo Patriæ Stabulensis ac subditorum, ejus privilegia, Principum edicta et mandata, supremarum Curiarum Recordia, aliaque varia documenta, circà dictam Provinciam memorabilia et notatu digna referuntnr; recollecta et congesta ab A. F. Villers, olim in supremâ Mulmundariensi curiâ scabino, jam autem S. C. Consiliario in suis privato et provinciali consiliis. Ann. 1785 et seq. — Ce précieux manuscrit contient 1539 diplômes, mandements, documents authentiques, etc., etc., concernant spécialement le pays de Stavelot. 4 tomes, 2 in-4° et 2 *in-folio* de 1617 pages, et une table vol. in-4°.

2° Remarques en guise de commentaire sur les statuts du pays de Stavelot et comté de Logne, par Aug. F. Villers, licencié en droit, etc. 1777. Ce commentaire est fort estimé; il a été souvent invoqué devant les tribunaux. 1 vol. in-fol.

Ces deux beaux manuscrits ainsi que les notes qui avaient servi à Mr le conseiller Villers pour sa chronique du pays, manuscrit que nous n'avons pu nous procurer, ont été mis à notre disposition avec la plus aimable complaisance par l'honorable famille Villers : c'est pour nous un devoir de la remercier sincèrement.

3° *Registre authentique écrit renouvellé et extraits hors des anciens registres et papiers de nos prédécesseurs et de nous faisant mention de tous droits et action appartenant à Hautain Sgeur, Doyen, chapitre de Malmendy, Sgeur foncier, bourgeois soubjects et tous autres inhabitants de la Haulteur de Malmendy*, 1 juill. 1450.

4° *Nouveau Registre authentique* renouvellé l'an 1600.

Ces deux registres reposent avec les autres de la cour féodale aux archives de Malmédy. Nous avons également tiré de ces archives tout ce qui pouvait servir à l'histoire du pays.

Digitized by Google

5° *Gesta sub ill. Principe Francisco Egone*, an 1670. M. S., in-folio, contenant toutes les pièces du procès avec l'ordinaire de Liége touchant la juridiction ecclésiastique au pays de Stavelot; les noms de tous les moines des deux monastères depuis le XVme siècle jusqu'à la révolution française; la liste de toutes les propriétés de l'abbaye et de toutes les églises, chapelles, etc., etc. qui en dépendaient, etc. etc.

6° Brevis historia Stabulensium Abbatum. Cette courte notice est en général exacte, succincte, claire. Elle a été quelquefois consultée par Martène.

7° Historia Abb. Stabulensium cum nonnullis bellorum, ignium et hujusmodi accidentibus quæ in patriâ Stabulensi contigerunt. Ce M. S. appartient à Mr Polain, archiviste de la province de Liége, qui a bien voulu nous faire passer les manuscrits concernant le pays de Stavelot, que lui avait vendus Mr J.-F. Massange, bourgmestre de Stavelot. Qu'il reçoive ici nos sincères remercîments. Ce vieux M. S. plus complet que la *Brevis historia*, est écrit avec moins de critique et pèche par la chronologie.

8° Syllabus advocatorum Insignis Eccl. Stabulensis. Cette notice paraît avoir servi à Martène dans son voyage littéraire.

9° Vita S. Popponis ex archivo Stabul.

10 *Chronique des abbés princes de Stavelot et d'autres choses remarquables, recueillies de vieux et nouveaux manuscrits, par le R. P. Jean Evangéliste de Malmédy, prêtre capucin jubilaire*, an 1744. Ce M. S. détaillé est une source abondante de faits. Il a servi de base à la chronique de Mr le conseiller Villers, et nous avons tout lieu de croire qu'il a été travaillé sur le M. S. du prieur Laurenty, déposé aux archives de Dusseldorf, et que Mr le Dr Lacomblet, archiviste, n'a pas pu nous communiquer.

11° *Liber monasterii Stabulensis.* Ce M. S. en vieux français, est un aggrégat mal digéré de records, de mandements et du dénombrement des justices du pays. — L'original se trouve aux archives de la commune de Stavelot.

12° *Registre contenant quantité de copies de vieux manuscrits.* Cet *in-folio* contient entre autres les notices qui ont paru dans la Feuille de correspondance de Malmédy. Il est bon à consulter pour l'histoire des derniers princes; il a été continué jusqu'en 1805.

13° M. S. dit de Mr le conseiller David. Cet *in-folio* contient quelques renseignements.

14° Annales ou Sommaire des choses advenues les plus remarquables

Digitized by Google

en la Principauté de Stavelot commençant l'an 1617. — M. S. de peu de valeur.

15° Chroniques et plusieurs choses arrivées pendant le gouvernement des abbés et princes de Stavelot. Copiées et écrites l'an 1780. — M. S. embrassant toute l'histoire, mais de peu d'importance.

16° Sommaire des choses arrivées en la Principauté depuis 1618. — M. S. continué jusqu'en 1748.

17° Fundatio monasterii Andaini, sive St Huberti. Beau M. S. suivi d'une chronique.

Et quantité de pièces, titres, mandements originaux des derniers abbés, revêtus des signatures des princes Nicolas, Dieudonné, de Nollet, Alexandre, Jacques, Célestin; des empereurs François II et Joseph II, du prieur de la Haye, etc.

Nous lisons dans les Promenades historiques II. p. 103. « En 1794, les archives de l'abbaye de Stavelot furent transportées au-delà du Rhin, à Olpe. Peu de temps après, cette petite ville essuya un incendie qui consuma avec la moitié des maisons une partie de ces archives. Ce que l'on put arracher aux flammes fut porté à Munster et ramené quelques années plus tard à Aix-la-Chapelle. Le gouvernement des Pays-Bas en revendiqua la propriété; la Prusse consentit à les lui rendre moyennant qu'on lui laisserait les titres de Malmédy. Mr Leclerc, alors procureur-général à Liége, fut envoyé à cet effet à Aix-la-Chapelle; mais il recula à l'aspect de dix grandes caisses remplies de papiers entassés pêle-mêle. Les deux abbayes ayant toujours eu des intérêts communs, le partage de leurs titres devenait presque impossible. Ainsi ces documents si intéressants pour l'histoire des pays de Stavelot et de Liége semblent à jamais perdus et demeurent exposés à la pâture des vers. Heureusement, un moine de Stavelot, D. Malacord, avait passé une partie de sa vie à extraire de ces archives les titres qui justifient *les prétentions de son monastère sur des terres usurpées ou engagées*. Ce M. S. moitié latin, moitié français est en 3 volumes Il contient les preuves ou les indications justificatives de chaque fait qui s'y trouve énoncé. Il appartient aujourd'hui à la famille des Malacord de Stavelot. C'est à cette précieuse source que j'ai puisé les renseignements principaux qui concernent les lieux que nous allons parcourir. » — Mr le bourgmestre Massange de Stavelot à qui nous nous étions adressé pour avoir communication de ce M. S., ne le possède plus, et Mr Polain ne l'a point trouvé parmi les autres M. S. qu'il a achetés à Stavelot. Quant aux archives dont parle la note de M, Bovy,

Digitized by Google

elles sont actuellement à Dusseldorf ainsi que le M. S. du prieur Laurenty de Malmédy, les lettres de Wibald et la chartre d'or de Stavelot. Mr le premier président de la province rhénane et Mr le Dr Lacomblet, archiviste général à Dusseldorf nous ont permis de les consulter; mais le règlement des archives défendant la communication *ad ædes*, nous avons dû renoncer à un séjour de plusieurs mois peut-être à Dusseldorf. Mr Gachard, archiviste général du royaume de Belgique, a fait son rapport sur les documents concernant le pays de Stavelot qui reposent à Dusseldorf; il se trouve dans le 2me cahier des procès-verbaux de la commission royale chargée de la publication des anciennes lois et ordonnances.

B

Imprimés.

Les grandes bibliothèques de la Belgique nous ont été ouvertes; mais nous devons spécialement des remercîments au savant bibliothécaire du séminaire de Liége, Mr le Dr Kempeneers, professeur de droit canon et d'histoire ecclésiastique, qui a bien voulu nous aider dans nos recherches à travers la poussière des bibliothèques. Nous en devons aussi au neveu de Mr le conseiller Villers, M. M.-J. Villers, Dr en droit, qui a bien voulu nous permettre, au milieu des occupations nombreuses que son beau dévouement pour la jeunesse lui a créées, de nous adresser à lui chaque fois que nous désirions des renseignements à Liége; permission dont nous avons peut-être trop largement profité.

Nous ne citerons ici que les ouvrages qui traitent spécialement du pays de Stavelot.

Martène. *Amplissima Collectio.* Tom. II. Ce tome contient sous le titre de *Vetera monum. Stabulensis monasterii*, 106 documents concernant le pays de Stavelot; 441 lettres adressées à Wibald, abbé de Stavelot ou écrites par lui, et onze autres documents touchant Wibald dans un Appendice.

Ign. Roderique. *Disceptationes de abbatibus, origine et abbatiorum Malmundariensis et Stabulensis.* Anno 1728.

Roderique. *De abbatibus Malm. et Stabul. Disceptatio tertia.* An 1731.

Ces deux *in-folio* sont dirigés contre les ouvrages de Martène qui avait

Digitized by Google

dans ses préfaces et ses œuvres fait percer trop de partialité en faveur de Stavelot contre Malmédy.

Martène. *Imper. Stabulensis monast. jura prapugnata adversùs* Ign. Roderique. 1 vol. in-folio. 1730.

Secundus S. Remacli Triumphus, par Denys Malesherbe, moine de Stavelot. Cet *in-folio* est un recueil de sentences portées contre Malmédy dans l'affaire de la profession des novices.

Secundum actuarium additionnale in triumphum S. Remacli, par le même. Cet *in-folio*, pauvre d'idées et de style, est dirigé contre le vigoureux Roderique. *Telum imbelle, sine ictu.* Imprimé à Stavelot. l'an 1747.

Pièces justificatives sur les affaires de la Principauté de Stavelot. 1789.

Surius. Vitæ SS. Remacli, Popponis, Annonis, t. V. et VI.

Acta Sanctorum. Vitæ S. Remacli, Agilolfi, Popponis, Quirini, Simetrii.

Mabillon. Acta SS. Ordinis Bened. passim.

Hariger apud Chapeauville I.S. Remaclus.

Anselme id. S. Theodardus et S. Lambertus. Richarius. Notherus. Reginardus p. 267.

Godeschal. Apud chap. S. Lambertus.

Etienne. Id. Id.

Nicolas. Id. Id.

Renerus. Id. Id.

Giles d'Orval. Apud Chapeauville II. Henricus I, p. 33.

Hocsem. Id. Henricus Gueldiensis. Joannes Enghiensis.

Triumphus S. Remacli. Id.

Chapeauville. T. III Gerardus Groesbekanus, Ernestus Bavarus.

Fisen. Historia ecclesiœ Leod. passim.

Fisen. Flores eccl. Leod. SS. Remaclus, Sigebertus, Babolenus, Sigolenus, Goduinus, Anglinus, Albericus, Odilo, Poppo, Agilolfus et Wibaldus, Richarius, Gerardus à Groesbeck.

Bertholet. Histoire du Luxembourg.

Gallia christiana. Tom. III.

Promenades historiques, par le Dr Bovy, t. II.

Herbetot. Vie de S. Remacle.

Les deux histoires de Liége par Mr de Gerlache et Mr Polain : elles nous ont été aussi d'un grand secours.

**

Digitized by Google

Les histoires des pays environnants : De Marne, Hist. de Namur. — De Villenfagne, Hist. de Spa. — Detrooz, Hist. du marquisat de Franchimont. — Lagarde, Hist. de Limbourg. — Quick et Meyer, Hist. d'Aix-la-Chapelle. — Brover, Annales de Trèves. — Chronique de St Hubert dite *Cantatorium*. — *Eiflia illustrata* de Schannat.

Nous indiquerons dans l'histoire, les autres auteurs que nous avons consultés, soit sur l'histoire générale, soit sur des points particuliers ; cette nomenclature serait inutile ici.

Digitized by Google

NOMS DES SOUSCRIPTEURS.

NOMS.	PROFESSION.	DOMICILE.	N°. DES EX.
MM.			
Antoine, J.-H.,	bourg-adjoint	Ligneuville	1.
Bellefontaine,	bourgmestre	Weismes	1.
Bellefroid,	chanoine	Saint-Trond	1.
Bodson,	curé	Francheville	1.
Bonnecompagnie,	instituteur	Bergeval	1.
Buschmann, A.,	fabricant	St-Vith	1.
Buschmann, G.,	do	do	1.
Buschmann, J.	do	do	2.
Blaise, H.-M.,	négociant	Malmédy	1.
Bragard,	prêtre	do	1.
Brandebourg,	avocat	Stavelot	1.
Bréda,	curé	Beaufays	1.
Bruière, J.,	propriétaire	Poteau	1.
Bradshaw, Mlle,	institutrice	Esneux	1.
Bosard,	curé	Retinne	2.
Berleur,	étudiant	Louvain	1.
Call (de), R.,	négociant	Malmédy	1.
Cavens L., Ve,	rentière	do	1.
Cavens-Massange,	fabricant	do	2.
Charlier, L.,	do	do	1.
Chavet, J.-H.,	anc. je de paix, négt,	do	1.
Chevremont,	vicaire	Stavelot	1.
Chokier,	avocat	Liége	1.
Closson, R.,	propriétaire	Retinne	1.
Collardin,	libraire	Liége	12.
Commiss. des écoles,		Stavelot	10.
Cornesse,	avocat	Liége	1.
Cornesse,	pharmacien	Stavelot	1.
Cornet,	étudiant	Bonn	1.
Dach,	assess. à la Haute Rég. et inspect. supr des douanes.	Malmédy	1.

Digitized by Google

NOMS.	PROFESSION.	DOMICILE.	N°. DES EX
MM.			
Defawe, H.,	chef d'institution	Verviers	1.
Degotte,	curé	Sourbroudt	1.
Dehez, J.,	cont. des contrib. dirtes	Malmédy	1.
Delrée, C.-L.	avocat	Liége	1.
Demptynnes,	notaire	Villers-aux-Tours	1.
Deprez,	curé	My	1.
De Remouchamps,	curé, ch. de l'aigle rge	Ligneuville	1.
Dethier, C.,	fabricant	Robertville	1.
Dethier, D.-D.,	propriétaire	Butgembach	1.
Dethier, J.-B.,	fabricant	Malmédy	1.
Dethier-Merlot,	négociant	Stavelot	1.
Dethier, Q.,	propriétaire	Geuzaine	1.
Dewalque,	vicaire	Hodimont	1.
Doutrelepont, C. R.,	fabricant	Malmédy	2.
Doutrelepont, G.,	do	do	3.
Doutretepont, J.,	do	do	1.
Doutrelepont-Renier,	conslr. de commerce	do	5.
Doutrelepont, L.,	id.	do	1
Ducomble,	vicaire	Ondenval	1.
Dufays,	notaire	Stavelot	1.
Dumont-Massange,	fabricant	do	1.
Delvaux, C.,	étudiant	Liége	1.
Davreux,	pharmacien	do	1.
Delsupexhe,	chanoine	do	1.
Desoer,	libraire	do	4.
Dor, P.,	propriétaire	Retinne	1.
Dupierry,		Liége	1.
Epping, H.,	négociant	Lippstadt	1.
Evrard,	bourgmestre	Sprimont	1.
Fischbach, H.,	fabr. ch. de l'aigle re	Malmédy	5.
Fischbach, J.,	fabricant	Ligneuville	1.
Forgeur,	greffier à la cour	Liége	1.
Frühbuss,	major en retraite	Malmédy	2.
Franck, veuve,	négociante	do	1.
Fleron, A.,	propriétaire	Retinne	1.
Gabriel, H.-H.,	bourgmestre	Bellevaux	1.
Gabriel, J.,	propriétaire	Ligneuville	1.
Germain-Oury,	avocat	Lierneux	1.

Digitized by Google

NOMS.	PROFESSION.	DOMICILE.	N°. DES EX.
MM.			
Geron, L.,	Dr Méd. bourgmest.	Malmédy	4.
Geron, E.,	rentier	Malmédy	1.
Gerson,	Dr M. Consr de méd. et physn. du cercle.	do	1.
Gerson, G.,	courtier	Anvers	1.
Gillard, M.-F.-L.,	recevr. princ. d'arr.	Montjoie	1.
Goffin,	bourgmestre	Rahier	1
Grégoire,	curé	Jévigné	1.
Gotale,	prés. du séminaire	Liége	5.
Gotale,	vicaire	Lierneux	2.
Grelet, G.	propriétaire	Retinne	1.
Geron,	instituteur	do	1.
Gyr,	vicaire	Liége	1.
Habets,	curé	Liége	1.
Hazé,	prof. au séminaire	Liége	1.
Halleux-Nicolay,	veuve	Stavelot	1.
Heinen, J.-F,	propriétaire	Ligneuville	1.
Hennen,	architecte	Malmédy	1.
Herman, F.,	fabricant	Stavelot	1
Herman,	curé	Sart.-St.-Walb.	1.
Houion,	propriétaire	Jévigné	1.
Hurdebize,	prof. au collége	Herve	1.
Jacquemin,	curé	Wanne	1.
Jebenson,	curé	Odrimont	1.
Jehin, J.,	prêtre	Malmédy	1.
Judice,	conseil. au trib., etc.	do	1.
Kempeneers,	prof. au séminaire	Liége	1.
Klein, G.,	propriétaire	Weismes	1.
Kogel,	rec. pr. des douanes	Malmédy	1.
Kogel,	étudiant en droit	Bonn	1
Kokai,	notaire	Stavelot	1.
Kühle,	cons. des finances	Malmédy	1.
Lacomblet, T.-S., Dr	cons. aux archives	Dusseldorf	1.
Lahaye,	garde-général	Spa	1.
Lamberty,	docteur	Verviers	1.
Lamberty, Fr.,	négociant	Reulant	1.
Lamborelle,	curé	Cheneux	1.
Larondelle,	vicaire	Stavelot	1.

Digitized by Google

NOMS.	PROFESSION.	DOMICILE.	N°. DES EX.
MM.			
Lamby, L,	négociant	La Rue	1.
Lamby, H.,	d°	Weismes	1.
Lamby, F.,	d°	Ligneuville	1.
Lang, F.,	fabr. ch. de l'aigle re	Malmédy	1.
Lang, F.,	fabricant	d°	1.
Lassaulx (de) ve,	rentière	Knoppenburg	1.
Legrand, H.,	courtier	Anvers	2.
Legrand,	doyen	Hannut	1.
Legrand,	curé	Ste Walburge	1.
Lejeune, T.,	négociant	Malmédy	1.
Lejeune (Mme ve)	propriét.-rentière	Liége	1.
Leloup, H.,	curé-primaire	Malmédy	1.
Leloup,	prof. au collége	Herve	1.
Lemaire-Dumont,	Mme ve, propriétaire	Stavelot	1.
Lemaire,	prof. au collége	Herve	1.
Lenz,	vicaire	Malmédy	1.
Léonard, J.-H.,	bourgm.-adjoint	Planche	1.
Léonard, J.-J.,	propriétaire	Warche	1.
Lodomez,	négociant	Malmédy	1.
Linden,	professeur	Herve	1.
Linden, Th.,	étudiant	Malmédy	1.
Maass, J.-S.,	recteur	Faimonville	1.
Macquet, E.,	bourgmestre	Reulant	1.
Maraitte,	d°	Crombach	1.
Maréchal, J.,	propriétaire	Outrewarche	1.
Maréchal,	bourgmestre	Amblève	1.
Maréchal,	d°	Bergeval	1.
Martin,	secrét-communal	Stavelot	1.
Massange, D.-D.,	fabricant	d°	1.
Massange, J.-F.	bourgmestre	d°	1.
Mersey (Melle),	institutrice	Malmédy	1.
Merveille,	curé	Stoumont	1.
Montigny (baron de)	conseil. du cercle	Malmédy	1.
Montfort,	curé	Fosse	1.
Mostert, N.,	fabricant	Malmédy	5.
Mostert, M.,	d°	d°	1.
Müller, Ch.,	Dr méd. de bataill. ch. de l'aigle rouge	d°	1.

Digitized by Google

NOMS.	PROFESSION.	DOMICILE.	N° DES EX.
MM.			
Müller, H.,	notaire	St-With	1.
Müller, M.,	maréchal-ferrant	Malmédy	1.
Morsomme,	curé	Lierneux	1.
Méan (le cte de)	rentier	Liége	1.
Michel, A.,	agent d'affaires	Stavelot	1.
Nicolaï, Grég.,	fabricant	do	1.
Nizet, F.,	propriétaire	Sart-Ste-Walburge	1.
Orban,	curé	Villettes	2.
Paquay, J.-H.,	curé	Weismes	1.
Paquot,	chan. insp. diocésain	Liége	1.
Pauly, N.-J.,	organiste	Stavelot	1.
Philippart, A.,	fabricant	do	1.
Philippart, L.,	do	do	1.
Pierry, A.,	prêtre	Malmédy	1.
Pironi, H.-J.,	propriétaire	Ligneuville	1.
Ponsart, N.,	peintre-paysagiste	Malmédy	1.
Potesta-Bex (de)	cons. à la cour	Liége	1.
Polain,	archiviste	do	1.
Pierry,	vicaire	Malmédy	1.
Ratz,	curé	Roanne	1.
Renard,	aubergiste	Malmédy	1.
Rolloff,	curé-doyen	Bellevaux	1.
Remacle,	libraire	Verviers	1.
Santkin,	fabricant	Malmédy	1.
Santkin-Dombret,	négociant	do	1.
Schleich,	curé	Francorchamps	1.
Schliekum,	receveur	St-With	1.
Schomus, M.,	vicaire	Weismes	1.
Schweinfuss,	négociant	Heiligenstadt	1.
Solheid, L.-J.,	propriétaire	Ligneuville	1.
Steinbach, H.,	fabricant	Malmédy	1.
Stollenwerck,	curé	Fussenick	1.
Stollenwerck,	instituteur	Reulant	1.
Sutter, D.,	négociant	Malmédy	1.
Seye,	collége St Esprit	Louvain.	1.
Steinbach-Mostert (Mde),	rentière	Liége	1.
Thomas,	curé-doyen	Stavelot	1.

Digitized by Google

NOMS.	PROFESSION.	DOMICILE.	N°. DES EX.
MM.			
Thomas, Q.,	rentier	Malmédy	1.
Thunus,	instituteur	Stavelot	1.
Toussaint,	bourgm.-adjoint	Sourbroudt	1.
Tyxhon,	doyen	Soumagne	1.
Vandermaesen,	(chev.) négociant	Malmédy	1.
Villers, Aug.,	fabricant	Malmédy	1.
Villers, Fr.,	d°	d°	1.
Villers, God.	d°	d°	3.
Villers, Léop.,	d°	d°	1.
Villers, M. J.,	docteur en droit	Liége	1.
Warblings.	principal du collége	Herve	1.
Warland,	propriétaire	Bellevaux	1.
Wigny,	empl. des douanes	Hockay	1.
Wurth,	professeur	Liége	1.
Wigny,	libraire	d°	1.
Warnotte, C.,		Verviers	1.
Xhaufflair-Varlet	propriétaire	Retinne	1.
Zabeau,	receveur	Malmédy.	1.

Digitized by Google

ÉTUDES HISTORIQUES

sur l'ancien pays

DE STAVELOT ET MALMÉDY.

BAYERISCHE STAATS-BIBLIOTHEK MUENCHEN

I.

Les Ardennes sous Jules César.

L'homme se plaît à remonter vers la source mystérieuse des âges, et à connaître ceux qui, les premiers, ont foulé le sol qu'il habite. Nous devons donc avant de retrouver les traces de Remacle, le saint fondateur de la Principauté de Stavelot et Malmédy, rechercher l'histoire des solitudes de l'Ardenne, aux vieux temps de la barbarie.

Jules César, le vainqueur et le premier historien connu des Ardennes, nous apprend que cette immense forêt baignait ses racines dans le Rhin, traversait la Moselle, étendait ses bras gigantesques jusqu'au pays des Rhémois et portait son ombre aux flots de l'Océan. Sa longueur était de cinq cent mille pas.

Strabon, qui écrivait un siècle après César, nous dit que c'était une forêt hérissée de broussailles, dont quel-

Digitized by Google

ques historiens avaient exagéré l'immensité. Il lui donne quatre mille stades d'étendue, ce qui s'accorde avec les commentaires de l'historien conquérant.

Le célèbre géographe Cluvier en admettant les mêmes limites, ne lui trouve que deux cent quarante mille pas de longueur, sur cent cinquante mille de largeur (1).

Dans ce vaste enclos, erraient à l'aventure des peuplades nomades, des clans nombreux. Les uns, dignes enfants de cette nature sauvage, faisaient la chasse aux bêtes fauves, se nourrissaient de leur chair, se couvraient de leurs dépouilles, et abritaient dans leurs tanières vides les enfants et les vieillards, couchés à terre sur des peaux de loups ou de chiens; d'autres entretenaient des troupeaux qui leur fournissaient ces laines nécessaires à leurs braies et à leurs saies bigarrées, et dont, après la conquête, ils inondèrent l'Italie (2).

Quelquefois les clans se heurtaient; le guerrier courait aux armes. Un casqne d'airain surmonté d'une corne d'animal et orné de figures d'oiseaux ou de bêtes sauvages; une longue épée suspendue au côté droit par une chaîne de fer; un bouclier qui couvrait tout le corps, une lance, une fronde et des flèches : telle était son armure (3). Après la bataille, les vainqueurs rentraient au clan avec

(1) Cæs de Bello Gall. Liv. IX. — Quæ millibus ampliùs D in longitudinem patet. Id. VI. 29. — Υλη γάρ ήσιν ούκ υψηλῶν δηνδρῶν πολλη μήν ού τοσαυτη δη οισιν οι συγγραφηις ήιρηικας, τητρακικιλιῶν σταδιῶν, καλουσι δ'αυτην Αρδουηναν. Strab. IV. Le stade équivaut à 125 pas. 125 × 4,000 = 500,000. Le soldat romain faisait 20,000 pas en une journée. Cluv. Germ. ant. I. 28.

(2) Virgatis lucent Sagulis. Virg. Æn. — Σαγους ξυψαινουσιν, ους λαινας καλουσιν. Str. l. c.

(3) Strab IV. Diod. V.

Digitized by Google

les têtes de leurs ennemis pendantes au cou de leurs chevaux.

Ce n'était point pour le territoire qu'ils combattaient ; l'idée civilisatrice de la propriété n'avait point encore lui dans la sombre profondeur de leurs forêts, et par suite, la culture des terres leur était inconnue. Ces murailles de racines et de branches entrelacées qui entravaient la marche de César, ne servaient point de bornes, mais de remparts (1).

Différents entre eux de langage, de mœurs et d'institutions, ils n'avaient de commun qu'un courage robuste dont on pouvait triompher, mais qu'on ne pouvait abattre. Ce courage était soutenu par un corps à vigoureuse charpente, exposé presque nu à toutes les froidures de l'Ardenne, et par une continence admirable, favorisée par leur peu de contact avec les nations civilisées (2). C'était là le nerf de cette indépendance individuelle du barbare, basée sur une égalité démocratique. Dans les clans Germains qui habitaient notre pays (3), tout individu naissait libre, tout homme était soldat, *wehr-mann*. Tout chef de famille était maître chez lui, juge suprême, et devait se défendre contre son voisin. Mais, s'il s'agissait des intérêts généraux de la corporation, de la punition des crimes, de la guerre ou des lois, le clan se réunissait en armes; le dernier arrivé était impitoyablement massacré en présence des guerriers. Le chef émettait son avis; si l'assemblée l'approuvait, on agitait les framées, si non, les guerriers frémissaient. Ils prenaient leurs résolutions au milieu des fumées du vin, persuadés que l'ivresse était la meilleure conseillère pour les entreprises

(1) Cæs. II. 17.

(2) Hi omnes lingua, institutis, legibus inter se differunt. Cæs. I. — Tacite, de mor. Germ. 27. — Ingenti magnitudine corporum, incredibili virtute. Cæs. I. 39. — Nullus aditus ad eos mercatoribus. Id. II.

(3) Condrusos, Eburones, Cærœsos, Pemanos qui uno nomine Germani appellantur. Cæs. II. 4.

Digitized by Google

aventureuses. Quant aux criminels, la justice était prompte : les transfuges et les traîtres étaient pendus aux arbres de la forêt; on jetait dans la fange des marais les lâches et les infâmes. Les vols à main armée étaient au contraire un titre de gloire. Si l'étranger menaçait tous les Clans ou Gaus, tous ils se réunissaient, ils devenaient frères et formaient alors la Heermanie, c'est-à-dire, l'association guerrière de la nation (1). On retrouve là l'origine de la féodalité.

Dans cette Ardenne qui ressemblait à un vaste camp, on rencontrait des héros, mais point de brigands; le voyageur y jouissait de tous les droits de l'hospitalité et la femme était la compagne et non l'esclave de l'homme (2). Du reste, ce texte si connu de Tacite touchant la vénération pour la femme, s'applique, comme l'ont remarqué M. Guizot et d'autres publicistes, plutôt à la superstition qu'à l'ordre de la famille. Le christianisme seul a pu ennoblir la femme. Mais, à côté de ces vertus, et dans ce mélange d'oisiveté active et de liberté sans frein qui les poussait à travers les périls d'une vie turbulente, on remarquait deux vices principaux : l'ivresse et la passion effrenée du jeu qui leur faisait jeter leur liberté dans l'urne aléatoire.

Ils distinguaient trois classes d'hommes : les nobles, les prêtres et le peuple. Les esclaves qu'ils possédaient, n'étaient point de la nation, c'étaient des prisonniers, sauf quelques individus qui avaient vendu leur liberté; ils étaient, du reste, traités comme le peuple ; seulement leur meurtre était puni avec moins de sévérité que celui de l'homme libre. Les nobles étaient honorés; c'était parmi eux que l'on choisissait les rois, mais la vertu seule conduisait au commandement (3).

(1) Rotteck. Allg. Weltgesc. III Zeitr.

(2) Hospites violare fas non putant. Cæs. VI. — Inesse fœminis sanctum aliquid et improvidum putant. Tacite.

(3) Reges ex nobilitate, duces ex virtute sumunt. Tacit. de mor. Germ.

Digitized by Google

De là ces deux chefs que l'on rencontre chez les peuples Germains ; le plus âgé pour le conseil, espèce de pouvoir modérateur qui refroidissait l'ardeur du chef des soldats. Les pouvoirs de ces deux princes étaient du reste peu étendus ; le premier convoquait les assemblées du Gau et proposait les expéditions ; le second commandait les guerriers ; pour le reste la nation balançait leur autorité (1).

Les prêtres qui étaient les premiers de la nation ont laissé peu de traces après eux. Les Germains ne connaissaient ni les Druides ni les sacrifices sanglants des Gaulois. Ils se prosternaient aux pieds de la nature, et offraient leurs adorations au Soleil, à la Lune et au Feu dont ils ressentaient la bienfaisante influence. Après l'invasion romaine, la Lune devint la Diane païenne, et le Panthéon éleva des autels à la Diane de l'Ardenne (2). On vit aussi ses statues à Arlon, à Dinant, à Trèves, et St Remacle la jeta à terre à Malmédy.

Parmi ces bandes, on distinguait surtout le clan des indomptables Éburons. Selon l'opinion la plus généralement reçue (3), cette peuplade avait dressé ses tentes au pays actuel de Liége et étendait ses possessions jusqu'au pays des Tréviriens : les Éburons doivent donc fixer exclusivement notre attention.

Cette race de vieille souche Germaine avait d'abord refoulé devant elle les Gaulois vers le midi ; plus tard, elle avait vu passer à travers son pays, sans leur permettre d'y faire une halte, ces trois cent mille Cimbres et Teutons, chargés des dépouilles de la Germanie, qui allaient se

(1) Sua esse ejusmodi imperia ut non minùs haberet juris in se multitudo quàm ipse in multitudinem. Cæs. V. 27.

(2) Cæs. VI.

(3) Cluv. l. c. — Fisen hist. Eccl. Leod. — Buch. ap. Chap. I. ad calcem. — De Gerlache, hist. de Liége. — Bertholet, hist. du Lux. I. 21. etc.

Digitized by Google

briser contre l'épée de Marius dans les plaines de Rians et de Verceil (112 avant J.-C.) (1). — Après la défaite, les intrépides Éburons eurent des guerres acharnées avec ces débris des vaincus qui étaient venus se fixer près d'eux, et qui devinrent les peuples connus sous le nom d'Atuatiques. Ces guerres continuèrent jusqu'à l'arrivée de César, mais en la présence du Romain, l'Ardenne trembla, ses haines se turent.

Nous allons donc voir cette race vigoureuse se dresser devant l'aigle romaine dont les étreintes ne pourront étouffer sa liberté : elle descendra libre au tombeau.

Les Éburons figurent d'abord dans la grande conspiration des Belges (55 av. J.-C.), dont le génie du général romain ne triompha que par un coup d'héroïsme (2). A cette époque, les deux rois des Éburons étaient Cativolk et Ambiorix. Le premier, vieillard cassé par l'âge (3), entraîné malgré lui dans les combats par le fougueux Ambiorix, disparait de la scène. Nous le retrouvons sur les débris sanglants de sa nation vaincue, épuisé, haletant de fatigue, brisé de souffrances et se donnant la mort par le poison. En expirant il confie son dernier cri aux échos de l'Ardenne; cri d'imprécation contre Ambiorix, l'auteur des maux de sa patrie. Le second, jeune guerrier à l'humeur turbulente et aventureuse, unissant à une activité dévorante une indomptable énergie, et à la spontanéité la souplesse et la dissimulation de l'homme civilisé, fut souvent battu par César, mais jamais vaincu. Ni la grandeur, ni la difficulté de l'entreprise, ni les revers n'ébranlaient son impétueux courage; c'était bien le chef des Barbares, digne de se

(1) Plutarque, Vie de Marius. — Florus, hist. Rom. III. — Cæs II. 29.

(2) Cæs. II. l. c. — Strab. in Julio, ch. 25.

(3) Cativulcus ætate jam confectus.

Digitized by Google

mesurer avec les légions de César, qui ne rencontrèrent point de plus héroïque adversaire. Aussi, dès que César l'eut connu, il l'apprécia, il chercha à se l'attacher par la reconnaissance et lui fit remettre son fils retenu en ôtage chez les Atuatiques; il le combla d'autres bienfaits encore. Ambiorix accepta tout, mais il oublia tout; le feu dévorant de la liberté avait consumé tout autre sentiment dans le cœur du Barbare.

César, après sa périlleuse expédition dans la Bretagne, prit ses quartiers d'hiver dans les Gaules et y dispersa ses huit légions, autant pour obvier à la disette des vivres, que pour contenir en respect ces peuples mal domptés (1). Une de ces légions, forte de cinq cohortes, fut envoyée dans le pays des Éburons; Sabinus et Cotta la commandaient. A l'arrivée des Romains, les Éburons vont à leur rencontre et leur fournissent des approvisionnements : ils couvraient, par ces prévenances de bon voisinage, la trame du hardi complot qu'ils ourdissaient contre la puissance romaine. Ils savaient qu'avant son départ pour la Bretagne, César avait tranché avec son épée les divisions des Tréviriens leurs voisins, au détriment d'Induciomaire, l'un des deux chefs de cette peuplade, qui par là était devenu l'ennemi implacable des Romains.

Ils envoient donc des émissaires à Trèves, et quinze jours après l'entrée des Romains dans leurs quartiers d'hiver, les hostilités commencent. Ils tombent comme la foudre sur quelques soldats sortis du camp pour fourrager et faire leurs provisions de bois. Ils se précipitent vers le camp croyant l'emporter d'assaut, mais le camp se réveille, court aux armes, monte aux retranchements et la cavalerie espagnole fait une vigoureuse sortie. Les Éburons reculent et, selon leur usage, ils font pour demander une entrevue re-

(1) Cæs. V.

Digitized by Google

tentir les bois de leurs cris sauvages. Le chevalier romain Carpinius et l'espagnol Junius sont choisis pour parlementer. Junius, qui avait déjà été envoyé par César près d'Ambiorix, aborde le Barbare qui lui dit : « J'ai de grands devoirs de reconnaissance à remplir vis-à-vis de César : je payais des impôts aux Atuatiques, j'en fus affranchi par César; ces peuples retenaient captifs mon fils et mon neveu, César a brisé leurs fers, il me les a rendus. Si j'ai attaqué le camp romain, c'est donc contre ma volonté : mon clan m'a forcé de le faire. Ma nation, du reste, n'eût point eu l'audacieuse témérité de mesurer sa faiblesse avec la force du peuple romain, si elle n'eût été soutenue par la soudaine conjuration des Gaulois qui ont résolu d'attaquer aujourd'hui toutes les légions et de briser ainsi, par cette guerre générale, l'appui mutuel qu'elles auraient pu retirer de leur jonction. » Il ajoute qu'il a dû obéir aux ordres qui lui étaient transmis par les autres clans dans le branle général, mais que maintenant qu'il avait montré son amour pour la patrie, il s'acquittait du devoir de la reconnaissance envers les Romains, en leur dénonçant cette terrible conjuration. Il supplie donc Cotta d'abandonner son camp et de fuir devant une armée de Germains, qui avait passé le Rhin, et qui devait arriver dans deux jours; il le presse d'aller rejoindre les légions commandées par Labiénus et Cicéron. Enfin, il lui promet, il lui jure même de laisser passer les Romains sains et saufs à travers son Gau : puis le barbare se retire.

Cette alerte met le camp en rumeur. L'avis d'Ambiorix portait le cachet de la vraisemblance et de la vérité. On s'agite, on discute. Le brave Cotta et plusieurs tribuns s'opposent au départ. Ils ne veulent point déserter le poste que César a confié à leur courage; si les Germains les attaquent, le camp est fortifié, ils les repousseront; les

Digitized by Google

vivres ne manquent pas, ils attendront le secours de César. Enfin, s'écrient-ils en terminant : « Prendre conseil d'un ennemi n'est-ce point le comble de la folie et de la honte? »

Mais Sabinus tremble. « César est en Italie, dit-il, les Germains viendront venger la mort d'Arioviste; la Gaule elle-même abreuvée d'outrages palpite de vengeance. De deux choses l'une : ou nous sommes assez forts pour résister, nous pouvons donc sans danger rejoindre la légion prochaine ; ou la Germanie conjure avec la Gaule, une prompte fuite peut seule alors nous sauver. » Cotta tient ferme et résiste. Le camp entoure ses deux chefs. On les supplie de ne point se désunir ; on n'a rien à craindre tant qu'ils agiront de concert. Il était nuit et la discussion continuait. Enfin Cotta cède ; Sabinus l'emporte : on lèvera le camp au point du jour. Ambiorix aperçoit les apprêts du départ, il triomphe. Il place ses gens en embuscade dans les montagnes et dans les bois. Les Romains arrivent, embarrassés par leurs bagages, et l'imprévoyant Sabinus les laisse aller à la débandade. Tout à coup, à deux mille pas du camp, la bande Éburonne descend des rochers comme une nuée noire, et vient les surprendre. Sabinus surpris, tremblant, est déconcerté ; mais Cotta, qui avait tout prévu, rallie les cohortes et remplit en tous lieux les devoirs de capitaine et de soldat. Les Éburons plient sous ses efforts ; Ambiorix s'en aperçoit et en chef habile, il ordonne à ses soldats de reculer devant l'attaque et de faire pleuvoir sur la tête des Romains une grêle de traits, en battant en retraite. Cette tactique réussit. Les Romains faisaient de vains efforts pour saisir cet ennemi qui leur échappait sans cesse et reculait devant eux comme une ombre. L'intrépide Cotta est blessé à la joue par un coup de fronde ; Sabinus se décide à demander grâce à Ambiorix, qui lui fait déposer les armes, se parjure de

Digitized by Google

nouveau et l'assassine. Cotta qui avait refusé d'entrer en pourparlers avec le traître, tombe au milieu des siens. Ses fidèles compagnons accablés par le nombre s'enfuient vers le camp, et, en vrais Romains, se donnent la mort les uns aux autres pour ne point mourir des mains d'un barbare. Enfin, quelques faibles débris parviennent, à travers des chemins détournés, au camp de Labiénus à qui ils annoncent la fatale nouvelle.

Les Éburons crient victoire et font retentir les bois de leurs hurlements (1). Le rapide Ambiorix vole chez les Atuatiques; de là, courant nuit et jour, il arrive chez les Nerviens et, avec tous les clans des environs auxquels il raconte ses triomphes, il forme une ligue formidable qu'il dirige sur le camp de Cicéron. Il emploie près du frère du grand orateur, les mêmes moyens qui lui avaient si bien réussi avec Sabinus. Mais Cicéron, qui sentait battre un cœur romain dans un corps débile, fait élever avec une célérité qui tient du prodige cent vingt tours, en une seule nuit, autour de son camp. Il envoie aux propositions d'Ambiorix une réponse de la vieille Rome : « Ce n'est point, dit-il, l'usage du peuple romain d'accepter des conditions d'un ennemi sous les armes ; » et poussant la réponse jusqu'au sublime, il ajoute : « Qu'il veut bien servir de protecteur aux Éburons, si, après avoir déposé les armes, ils désirent parlementer avec César (2). » Alors commence l'attaque, mais Cicéron résiste, et reste debout, au milieu de son camp embrasé par les brûlots des ennemis. Il avait vainement demandé des secours à César, ses émissaires avaient été massacrés; enfin, il trouve dans ses retranchements le nervien Vertico, qui, lors de la première attaque, avait

(1) Victoriam conclamant atque ululatum tollunt. Cæs. VI.

(2) Non esse consuetudinem populi R. ullam accipere ab hoste armato conditionem, si ab armis discedere velint, se adjutore utantur etc. Cæs. VI.

Digitized by Google

passé aux Romains. Ce traître à la patrie, gagné par l'espoir du gain et de la liberté, consent à porter les dépêches de Cicéron à César et les enferme dans sa javeline. Le transfuge échappe à tous les dangers et joint César. Le génie a déjà combiné ses plans. Il ordonne sur-le-champ de faire rassembler quelques légions, et sans attendre le secours de Labiénus, il engage la bataille avec sept mille hommes contre soixante mille Germains. Il leur marche sur le corps et va délivrer Cicéron auquel il adresse de justes éloges.

A la nouvelle de cette victoire inattendue, Induciomaire qui devait attaquer le camp de Labiénus, prend la fuite et se réfugie à Trèves. Mais pendant tout l'hiver, ce roi, plus soucieux de son propre pouvoir que du bonheur de sa nation, alla demander contre les Romains le secours des peuplades d'Outre-Rhin. Ces peuples ne répondant point à son appel, il convoqua un *mâl* général de tous les clans Germains. Selon les annales de Trèves, cette assemblée eut lieu à Amberloux, dans le pays de Salm (1). Le premier résultat de cet appel à la guerre fut l'attaque du camp de Labiénus, et le second, la mort de l'ambitieux Induciomaire dont on porta la tête au camp romain. Les Éburons se retirèrent et la ligue fut dissoute.

Cependant César forme trois nouvelles légions, apaise la Gaule, comprime les ferments qui remuaient le sol conquis et se met tout entier à faire à Ambiorix une guerre d'extermination (2). Il isole le fier Éburon, éloigne tous ses alliés et va même battre les Germains au-delà du Rhin, afin d'enlever à son ennemi jusqu'à l'espoir de la fuite. Tous ces préparatifs, toutes ces précautions de la part d'un

(1) Broverus, ann. Trev. I. — Amberloux est situé entre St-Hubert et Houffalize. Berth. hist. du Lux. I. 45. — Cæs. V.

(2) Totus et mente et animo in bellum Ambiorigis insistit. Cæs. VI.

Digitized by Google

général tel que César sont certainement le plus pompeux éloge du chef Éburon.

C'est un épisode plein de sauvage grandeur que cette guerre du général romain avec ce roi fugitif, errant de montagnes en montagnes, de vallées en vallées, de rochers en rochers, toujours poursuivi, jamais vaincu. On voit dans ce combat corps à corps de César avec Ambiorix, le génie civilisé se mesurant avec le génie de la barbarie, l'enfant de la nature ayant pour adversaire un des plus grands capitaines de l'antiquité qui avait cru que lui seul pouvait triompher de cet indomptable guerrier, et qui n'avait point regardé comme indigne de sa gloire de poursuivre un seul homme. Un jour, le héros de l'Ardenne fut sur le point d'être saisi à Embour; mais grâce à quelques Éburons qui retinrent les Romains, Ambiorix échappa aux mains de son ennemi, et les forêts couvrirent sa fuite (1).

Cette chasse était difficile, car les Éburons n'avaient ni ville, ni refuge, ni même de camp; ils erraient à l'aventure; ils se cachaient dans les vallées profondes, et à l'approche du danger, ils gravissaient les rochers. Le génie militaire était impuissant dans cette guerre étrange de broussailles, et César, après avoir battu et traqué les Ardennes en tous sens, désespéra de vaincre. Il appela donc tous les peuples voisins pour triompher de cette race maudite (2): il livra le pays à leur rapacité afin de détruire jusqu'au nom de l'Éburonie. Les Sicambres accoururent à la curée avec les Gaulois; mais cet appel faillit coûter cher aux Romains. L'Éburonie fut anéantie et son nom fut rayé de la liste des nations. Ambiorix accompagné de quelques cavaliers, malheureux débris de son clan, apparaissait encore sur les ruines fumantes de son pays; il défia jusqu'à la fin le

(1) Fugientem silvæ texerunt. Cæs. VI.
(2) Stirpem hominum sceleratorum.

Digitized by Google

vainqueur des Gaules. Il disparut aussi, et ce qui restait des Éburons se dispersa dans les clans voisins ; cette peuplade perdit son nom pour jamais (1). Ambiorix serait la plus belle gloire de l'Ardenne, si l'on concevait la gloire sans la vertu, et si l'héroïsme et l'amour de la patrie pouvaient jamais faire oublier le parjure et l'ingratitude. César, d'un autre côté, perd de sa grandeur dans cette guerre acharnée, où la passion de la vengeance lui fit méconnaître sa magnanimité et sa clémence accoutumées, et même les lois de l'humanité.

Enfin, après trente batailles et trente victoires, César se vit maître en neuf ans du vaste territoire qui s'étendait le long des Pyrénées, des Alpes et des Cévennes jusqu'aux rives du Rhin. Ce pays fut réuni à l'empire romain (2). César, après avoir échappé aux fureurs et aux armes des Barbares, expia ses conquêtes et sa gloire par un assassinat. Cassius et Brutus le poignardèrent en plein sénat, et le vainqueur des Gaules expira frappé de vingt-deux coups, au pied de la statue de Pompée (43 av. J.-C.)

(1) Cæs. VI.
(2) Suet. in Cæs. ch. 28.

Digitized by Google

II.

Les Ardennes sous les Empereurs Romains.

(1 — 476.)

Après la conquête, Auguste divisa l'Aquitaine, la Celtique et la Belgique en dix-sept provinces. La partie de l'Ardenne que nous occupons fut incorporée dans la seconde Germanie (1). Agrippa, l'ami et le gendre d'Auguste, en fut le premier préfet et l'on vit bientôt surgir Cologne et Tongres.

Les Tongrois, nouveaux enfants de la Germanie, furent les premiers que le flot de l'invasion poussa dans les plaines de l'Éburonie rendues désertes par le massacre. Ils recueillirent dans leur sein les débris épars des Éburons, des Atuatiques et des différents clans voisins et devinrent une nation puissante (2). Ces races agglomérées laissèrent cependant peu de traces dans l'histoire ; Pline et Tacite nous apprennent seulement que Tongres, leur capitale, fut sous Néron et Vespasien une importante cité.

Pendant quatre siècles et demi, l'aigle romaine plana sur nos rochers ; elle en fut chassée par les nuées de Barbares et laissa la place aux Francs, sous les règnes des faibles Honorius et Valentinien. Dans l'histoire des premiers empereurs romains, on aperçoit quelques grands noms qui

(1) Bucher. ap. Chap. I. ad calcem, p. 9.

(2) De Marne, hist. de Namur. Dissert. ad calc. p. 80 et les auteurs qu'il cite.

Digitized by Google

jettent un éclat fugitif dans les guerres de Rome avec la Gaule révoltée et la Germanie. Ce sont les Drusus, les Hermann (Arminius, Hermann, Herzog) (1), les Germanicus, les Civilis, les Classicus; ces deux derniers nous apparaissent avec le drapeau rouge des Gaules. Il y eut alors un repos des nations; les peuples respirèrent sous Titus, Adrien, Antonin et Marc-Aurèle. Mais à dater de Caracalla, les guerres, si l'on en excepte la grande paix du cinquième siècle (395-406), recommencèrent pour ne plus finir qu'avec la décadence de l'Empire. On voit passer sur le trône des Césars d'austères empereurs, des tyrans, des bourreaux, des parvenus, des chrétiens et sur les marches d'un trône qui s'écroule, on aperçoit quelques sentinelles : Stilicon, Rufin, Aetius, Syagrius, Bélisaire, Narsès, tous ou trop faibles ou trop ambitieux pour soutenir le sceptre et la couronne.... De nouveaux peuples arrivent sur la scène et nous voyons au milieu d'eux s'avancer les Francs, à la longue chevelure blonde. Ils viennent se fixer dans le pays des Tongrois (242) (2). Mais revenons sur nos pas.

La domination romaine introduisit les lois politiques de Rome, la langue latine et le Code Théodosien dans les Gaules (3). Un des quatre préfets du Prétoire, fonctionnaire au-dessous du gouverneur des provinces, présida au sort de l'Ardenne.

Là, il y eut des hommes libres et des esclaves; les hommes libres étaient d'abord les Romains, dont les uns remplissaient les fonctions de juges, de receveurs du trésor ou les charges militaires, et les autres s'établissaient dans les Gaules pour y trafiquer ou administrer les biens de ces riches patriciens, desquels les Gaulois devinrent les

(1) Rotteck. t. III.

(2) . . . . Flavam sparsere Sicambri Cæsariem. Claud. I. in cons. Stilic. — Greg. de Tours, hist. de Fr. II. 40.

(3) Sidon. Apoll. II. Ep. 1.

Digitized by Google

fermiers; la seconde classe des hommes libres, étaient les habitants du pays, qui par leurs services, leur argent, ou le crédit de leurs amis, avaient acquis les droits de bourgeoisie romaine. Quelques-uns même de ces derniers arrivèrent jusqu'aux premières charges de l'Empire. Tout le reste était peuple vaincu, peuple esclave.

L'agriculture et le commerce fleurirent dans les Gaules auprès des centres de population, mais l'Ardenne resta inculte et déserte sous la domination romaine. Point de villes, point de bourgades; des bois, des landes et des clairières où les soldats romains laissaient paître leurs chevaux (1). Voilà ce qu'y trouva l'Empereur Julien (356), dans sa promenade militaire à Cologne. L'Ardenne devint le champ de bataille des peuples et le grand chemin de l'invasion. Sa position aurait suffi pour la condamner à rester inculte, mais ces guerres incessantes furent une seconde cause de sa stérilité.

Il est vrai que le système municipal, c'est-à-dire, cette agglomération des populations sur un point, dans les villes, procura aux Ardennes ces admirables routes qui la sillonnèrent en tous sens et dont le principal but était d'unir entre elles Tongres, Cologne, Trêves et Ivoix : elles servirent aussi à faciliter la chasse des brigands (2). Les camps et les châteaux-forts dont on découvre encore ça et là des ruines, furent élevés par Drusus, et trois siècles plus tard par Valentinien, pour arrêter cette gigantesque invasion des peuples germains, dont l'âme, dit l'historien Joseph, était plus grande encore que la haute stature (3). Les digues,

(1) Per quos tractus nec civitas ulla videtur, nec castellum nisi quod apud Confluentes Rigomagum et una prope ipsam Coloniam turris. Marcellinus, l. 16. ch. 3. — Tacite, ann. liv. 13, p. 233 et liv. 5, hist. p. 430.

(2) Strab. Geog. IV.

(3) Jos de hist. Jud. II. 16. — Renastein, dans le pays de Stavelot, est, selon quelques auteurs, une de ces ruines.

Digitized by Google

les aqueducs, les canaux, furent entrepris par les généraux, pour occuper les armées romaines campées sur les bords du Rhin, et maintenir l'ordre et l'habitude des fatigues. Mais nous cherchons vainement des défrichements ; l'Ardenne ne sortira de sa léthargie que lorsque des principes plus vivifiants auront civilisé ses mâles habitants. Nous n'apercevons dans sa vaste enceinte qu'une Curie, qui nous paraît plus que suspecte (1) ; l'Ardenne devra donc ses villes, ses bourgades et ses villages à la bienfaisante influence de la religion, et bientôt on les verra s'élever à l'ombre protectrice de quelques puissants monastères.

Les Romains ne furent du reste jamais les vrais possesseurs de l'Ardenne. Le flot des Barbares qui se pressait au Rhin montait souvent au-dessus de cette digue, et venait déborder sur ces déserts, où il laissait toujours dans son reflux de nobles débris.

Enfin, arriva la grande invasion · le combat de la barbarie contre la civilisation. Les Ardennes ont retenti de hurlements; l'Empire romain a tremblé, et le moyen-âge s'ouvre à nos regards effrayés (375). Théodose-le-Grand passe sur le trône d'Occident, et l'Empire commence sa dégoutante agonie et s'affaisse sous le poids écrasant des peuples envahisseurs.

Que voyons-nous alors ? D'un côté, un cadavre pourrissant qui semble encore revêtir une robe de gloire, des mœurs sans pudeur, des autels sans Dieu, une société qui s'écroule, qui dans ses plus nobles élans ne demande plus que deux choses : des jeux et du pain (1), et qui enfin ne voit plus devant elle une seule idée debout qui pourrait la soutenir dans sa défaillance. De l'autre côté, ce sont des troupeaux de

(1) Vicus annexus, Amburletum, ubi in Ecclesiæ turri, Saxum litteris Romanis incisum : Curiæ Arduennæ. Brov. ann. Trev. I.

(2) Duas tantùm res : panem et Circenses. Juvenal. Sat. X.

Digitized by Google

peuples barbares entassés et culbutés les uns sur les autres; espèces d'animaux carnassiers que les exhalaisons d'un cadavre appellent à la curée; c'est la brutalité, c'est l'humanité en dissolution, c'est la destruction. Que va-t-il résulter de ce choc? Qui va débrouiller cet épouvantable cahos? La science ne fonde pas les peuples : l'histoire est là pour le proclamer. Le temps était venu, le Seigneur *prit son épée*. Un enfant était né en Orient il y avait quatre siècles, cet enfant avait grandi, il était devenu *le crucifié*, le crucifié était Dieu et sa croix devait régénérer le monde. C'est cette croix qui va servir de massue contre la barbarie, c'est cette croix qui va de la Rome corrompue faire la Rome éternelle; c'est cette croix qui va conquérir non point des cadavres, mais des intelligences; c'est cette croix qui va adoucir les mœurs de la barbarie en purifiant celles de la civilisation tombée; qui va écraser la tête à l'esclavage et délivrer tous ces peuples et tous ces serviteurs que Rome tenait à la chaîne et faisait paître (1). Le christianisme va mêler toutes les races, et dans cette fusion miraculeuse nous ne trouverons plus ni barbare, ni scythe, ni esclave, ni homme libre, nous trouverons des chrétiens (2). Un de ces ouvriers régénérateurs, Martène, allait commencer pour l'Ardenne ce que d'autres apôtres avaient fait ailleurs. Cet homme est aussi l'envoyé de Rome, mais de la Rome chrétienne; ce n'est point la tempête qu'il apporte avec lui, c'est la paix. Son épée est cette croix de bois, et le ciment qu'il va employer pour construire son grand édifice, ne sera point comme celui des tours de Drusus et de Valentinien un peu de boue, mais il sera l'élément d'une cité qui résistera aux ravages des siècles et aux bouleversements des empires.

C'est ce christianisme, plus fort que l'Empire romain,

(1) Servos pascere. Juv. Sat. III

(2) S. Paul. Ep. ad Col. III. 11

Digitized by Google

qui dompta la barbarie, peupla et fertilisa les Ardennes que l'Empire avait laissées désertes. Ce n'est point ici le lieu de discuter les motifs qui firent adopter le christianisme par les barbares, nous n'avons que des faits à constater. Nous aimons cependant à avouer que nous n'avons jamais recherché dans l'histoire humaine les causes prétendues de sa propagation et de la formation de son Église. Sa doctrine est divine, son auteur est Dieu, tout est là. Nous n'avons point à décrire non plus sa bienfaisante influence, toutes les histoires en conviennent. Bornons-nous à dire qu'autour des églises et des monastères de l'Ardenne, les peuplades vinrent se grouper; que ses terres furent défrichées; que Stavelot et Malmédy, comme tant d'autres villes, doivent leur origine au christianisme catholique. Déjà ses progrès avaient été marquants dans nos contrées, lorsqu'Attila, le fléau de Dieu, vint raser le pays en passant avec ses hordes barbares (451), pour aller aux champs catalauniques se faire broyer dans cette aire des nations (1).

Après cet effroyable cataclysme, tout souvenir fut éteint dans nos contrées, et dans nos annales, et les successeurs de St Martène sont couverts d'ombres épaisses (2). Les Tongrois sont à leur tour remplacés par les Francs, et Tongres perd pour toujours sa grandeur. Peu à peu les Francs occupèrent toute la seconde Germanie, et Clodion (440) étendit leurs domaines jusqu'à la Somme. Ces Francs aux mœurs Germaines, à l'épée courte et retroussée ne vivent aussi que de combats. Au lieu de fronde, ils se servent de javelots aux deux fers recourbés, ils manient la hache d'armes, et sont cuirassés jusqu'à la ceinture. Leurs dieux sont Sa-

(1) Fuitque innumerabilium area gentium pars illa terrarum. Jornandes de reb. get.

(2) Cum ecclesiarum totius Galliæ memoriam horum aboleverit facta per Hunnos subversio. Harig. ap. Chap. I, p. 33.

Digitized by Google

turne, Jupiter, Mars, Mercure, les arbres, les oiseaux, les animaux et les fontaines (1). Ils ont aussi leur champ de Mars, où se traitent annuellement les affaires de la nation. Ils s'élèvent bientôt au-dessus des autres peuplades; Mérovée, l'un de leurs rois, se distingue lors de la défaite d'Attila et fonde la race Mérovingienne. Déjà l'Empire d'Occident est éteint (476). Remy verse un peu d'eau sur la tête de Clovis et le doux Sicambre fonde la monarchie française, qui devint le point d'appui de l'Europe, et qui traversa quatorze siècles de gloire et de combats, pour venir jusqu'à nous, intacte, forte, grande.

(1) Prosper, chr. — Liban. paneg. Greg. tur. VIII. 31. et II. 10. et 29.

Digitized by Google

III.

L'Austrasie.

(476 — 843.)

L'Empire d'Occident n'est plus; la monarchie française est fondée; le christianisme devient la religion des Gaules ou se confondent, se mêlent d'un côté, des Romains, des Gaulois, des Francs, et de l'autre, des esclaves à la liberté desquels le christianisme va travailler; la Féodalité, fruit de l'invasion germaine, va s'implanter en Europe.

L'heureux Clovis avait rallié les deux tribus des Francs, les Saliens et les Ripuaires, et régnait sur tout le nord de la Gaule, sur les villes de l'Armorique : tout le pays du nom romain vivait à l'ombre de sa francisque. Chez les Francs, la loi politique cédait souvent à la loi civile (1), et dans la loi civile des Saliens, tous les frères partageaient également l'héritage de leur père. C'est ainsi que par analogie tous les frères succédaient à la couronne, et que le royaume de Clovis fut partagé entre ses quatre enfants.

Théodoric, le célèbre compilateur des lois des Ripuaires, des Bavarois, des Allemands et des Thuringiens, obtint l'Austrasie en partage (2). Son royaume s'étendait entre le Rhin, l'Escaut et l'Océan. Quelques villes aux rives de la Marne, Rheims et Châlons; et par delà le Rhin, la Souabe, la Bavière, la Saxe, la Thuringe et la Frise reconnaissaient

(1) Montesquieu, Esprit des Lois. II. 232.

(2) Theodoricus rex Francorum jussit conscribere legem Francorum et Alamannorum et Bajuviariorum. Préambule de la loi Salique.

Digitized by Google

encore sa puissance (1). La noble et illustre ville de Metz était la capitale de ce beau royaume (2).

Le partage du royaume de Clovis fut tout arbitraire, mais à cette époque, les lois étaient essentiellement personnelles. Peu importait aux peuples d'être incorporés dans telle ou telle agglomération, puisque chaque individu emportait avec lui dans ses bagages la loi de sa nation primitive. En effet, la loi Ripuaire qui gouvernait nos contrées contenait cet article : « Les Ripuaires, soit Francs, Bourguignons, Allemands ou de toute autre nation, seront cités et jugés conformément à la loi particulière de leur nation et non par la loi Ripuaire. » Nous lisons même dans un mémoire adressé au neuvième siècle, par le célèbre Agobard à Louis-le-Débonnaire, qu'il n'était point rare de voir dans la même maison des personnes qui vivaient sous des lois diverses. Et ceci s'entendait non-seulement du statut personnel, mais des lois criminelles. Ce royaume était donc un ramassis de nations différentes obéissant à un maître. Ce partage ne pouvait souffrir aucune difficulté parce que l'esprit de nationalité territoriale n'était point encore né; parce que les questions de frontières n'épouvantaient pas encore l'esprit commercial; parce qu'enfin, à cette époque, il ne s'agissait point de gouvernement, mais de commandement. Les grands de tous ces pays apprenaient chaque année à se connaître dans les assemblées générales, dont parle le préambule suivant d'un décret de Childebert, roi d'Austrasie : « Ayant toutes les années, aux calendes de Mars, réuni tous les

(1) Austrasiæ regnum propendebatur quo terrarum spatio nostro nunc ævo comprehenditur Lotharingia, Elsatia, Wormatia, Moguntia, Treviri, Palatinatûs pars, Comitatus Salmensis, Hannonia, Cameracum, Namurcum, Limburgum, Leodium, Brabantia, Flandria, Clevia, Juliacum, Gueldria, Hollandia, Zelandia, Trajectum. Fontanus, Orig. Franc. VI. 7. — Totam orientalem Franciam, id est, Bajoriam, Sueviam, Saxoniam, Thuringiam, Frisiam. Otho Frising. VI. 11.

(2) Urbs famosa et inclyta. Aimoin, Gest. Franc. III. 1.

Digitized by Google

grands de nos États, nous avons, au nom de Dieu, traité dans ces assemblées de toutes les affaires de notre royaume. » Voilà l'origine des États-Généraux.

La loi romaine et la loi barbare marchent donc de front. La loi romaine était par excellence la loi des villes qui conservèrent leur Sénat, leur Recteur, qui devint leur Comte, ou leur Avoué dans les villes soumises à l'autorité ecclésiastique, et leurs Duumvirs appelés plus tard Bourgmestres.

Le plat pays avait été délaissé, comme nous l'avons vu, par les Romains; la loi germaine s'en empara : de là les communes et la Féodalité. Le clergé, composé de la classe la plus lettrée de la société, suivait la loi romaine; c'est par ce motif encore que les bourgeois devinrent chrétiens avant les paysans, qui donnèrent plus tard leur nom de payens (pagani, paysans) aux infidèles.

Si nous passons à l'organisation territoriale, nous voyons l'Austrasie partagée en une infinité de Gaus, dont les différentes parties sont gouvernées par des Comtes. La savante compilation de Mr Lacomblet nous en fait connaître cinquante-neuf (1). Ces Gaus subsistèrent jusqu'au douzième siècle, époque où ils disparaissent des actes publics. Le Gau est une partie d'une contrée, et de même que les contrées se divisent en Gaus, de même les Gaus se subdivisent en villas, en villes, en bourgs (2). Le Gau est un territoire, un comté, un district. Telle est la définition du Gau adoptée par les savants. Ces imposantes autorités ne peuvent cependant nous empêcher de donner ici une autre portée au mot *pagus*. En effet, nous voyons dans la plupart des diplômes,

(1) Lacomblet. Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins.

(2) Pagus pars est regionis, atque ut regio in pagos, ità pagi in villas, oppida et burgos tributi erant. Ità Freherus, Cluverius, Pitœus, Bignonius. Ducange, verb. Pagus.

Digitized by Google

que l'on désignait ordinairement la terre donnée ou vendue, par le nom de la *villa* où elle était située, par celui du Comte ou du *comté*, qui renfermait la villa, et par celui du *Gau* qui comprenait le *comté* et la *villa*. Ainsi, le Gau, le comté, la villa, la terre : de sorte que le *pagus* fut le nom général de la province. Le comté reçut le nom du Comte qui l'administrait aussi longtemps que les comtés ne furent point héréditaires, et plus tard le nom territorial du comté même passa à son chef (1).

Quant aux villas royales, aux fiscs, aux palais, car ces mots signifient la même chose (2), c'étaient tantôt des fermes dont le produit était une des branches du revenu des rois, tantôt des palais où ils passaient leurs quartiers d'hiver, tantôt des lieux de haltes dans leur vie vagabonde (3). Les Mérovingiens avaient déjà de ces palais, bâtis ordinairement dans de belles vallées sur les lisières des grands bois. Mabillon a recueilli dans les dates des diplômes des rois, le nom de cent soixante-trois de ces villas royales. Il termine par Weimodus dont il avoue ignorer la situation. Un auteur moderne recommandable traduit ce mot par Weismes, village situé à une lieue de Malmédy (4). La charte où cette date se rencontre est dans Le Mire; elle est datée de l'an 725. Cette date suffit

(1) Nomen *prædii* est Harne (Walhorn) situs autem in *pago* Harduenne (Ardenne) in *comitatu verò* Diepoldi. Dipl. d'Henri IV. (1072.) Lacomblet. I. 139 — in *pago* Hardunensi, *villam* Bastonica id. p. 39 — *prædium* nomine Harne in *pago* Harduenne, in *comitatu* Zietbaldi. (1098.) id. p. 164. — In *pago* Leuchiâ (Franchimont) in *comitatu* Sigardhardi in *villa* Wuandria (Wandre) id. p. 41. etc. etc. In *pago* et *comitatu* Moslense (Mosellanne) mansus IV, etc. In *villa* Marisch, in *comitatu* et *pago* Arduennensi, — et au dixième siècle : In *villa* Nohas dicta, in *pago* Heiflensi (Eifelgau), in *comitatu* Tulpiaco (Zulpich.) Ann. 953 — Mart. Ampl. Coll. II. p. 46. — In *villa* Daleheim in *pago* Einriche in *comitatu* Ludovici comitis de Arnstein. Lacomblet. l. c. p. 171 et 174. 1107 et 1105.

(2) Ducange, v. Palatia.

(3) Reges desaltoriam ferè vitam agerent. Mabillon, de re diplomatica. l. IV. p. 244.

(4) Eiflia illustrata. I a. p. 98.

Digitized by Google

pour renverser cette conjecture. En effet, dans le diplôme de 666, dans lequel Childéric décrit les limites assignées à la donation faite aux monastères de Stavelot et Malmédy, Weismes se trouvait déjà compris dans les domaines de l'abbaye; les rois ne pouvaient donc plus y élever de palais, et nous ne rencontrons ce nom dans aucun de nos nombreux diplômes qui parlent, au contraire, de toutes les villas voisines. Louis-le-Débonnaire, dans son diplôme de 814, fait encore la même description des lieux sans dire un mot de ce palais. Ducange donne le nom de deux cent quatre-vingt-quinze villas royales, et il ajoute que l'invasion normande les a renversées et en a tellement éparpillé les ruines qu'il n'en est pas même resté de vestiges (1).

Passant maintenant à la glèbe, nous trouvons trois sortes de terres : les alleux, les terres censives, et les bénéfices ou fiscs. Les alleux ou terres saliques, sont les terres de conquête ou celles laissées aux Romains; les possesseurs de ces terres sont les hommes libres : les terres censives sont habitées par des colons tributaires : les bénéfices sont les terres sous la protection ou dans le domaine des rois; ils les partageaient entre leurs leudes et les nobles. Le pays de Stavelot se trouvait dans cette dernière catégorie. Plus tard, les terres censives disparurent et se changèrent en alleux, propriétés des seigneurs; les alleux devinrent à leur tour des bénéfices lorsque les seigneurs se mirent sous la protection des rois. Alors on ne vit plus sur tous les dégrés de l'échelle sociale que des nobles; et au bas, le hideux esclavage, les vilains (villani). On frémit en voyant l'homme ravaler son semblable jusqu'à le faire descendre au niveau de la bête de somme et de la jument (2). Mais passons.

(1) Ducange. v. Palatia.

(2) Si quis percusserit equam gravidam et abortum fecerit, componat solidos III. — Si quis percusserit ancillam gravidam et abortum fecerit, componat solidos III. Loi de Rotharis.

Digitized by Google

A la tête de chaque Gau, se trouve un de ses Comtes (Gau Graff); son devoir est d'assembler les hommes libres, de les mener aux batailles, d'administrer les terres libres et conquises, de rendre la justice, de lever les impôts. Il ne paye aucuns tributs, ce serait indigne d'un homme libre. La charge de ce Comte était d'abord annuelle, elle devint bientôt à vie; après l'extinction des Carlovingiens, elle fut héréditaire dans les familles. Peu à peu ces Comtes devinrent les propriétaires et les seigneurs des terres placées sous leur tutelle, par le motif qu'en donne Montesquieu : que les rois pour beaucoup acquérir devaient beaucoup donner, de sorte que leurs domaines grossissaient continuellement et diminuaient sans cesse (1). En dessous des Comtes venaient les officiers qui, en temps de guerre, commandaient aux centaines (2).

Le pays de Stavelot se trouvait dans le Gau et le comté des Ardennes dont parlent de nombreux diplômes (3). On ne trouve dans aucun de ces documents les noms de Stavelot ou de Malmédy, comme enclavés dans ce Gau, qui l'entourait de tous côtés, parce que, comme nous allons le voir, cette contrée appartint aux rois francs dès le principe, et devint plus tard une franchise ecclésiastique. Bertholet (4) raconte l'histoire des premiers Comtes d'Ardenne, mais rien n'est certain à cet égard. Il bâtit alors avec quelques chartes le Gau de l'Ardenne et y fait entrer le Marquisat d'Arlon, la Prévôté de Luxembourg et tout le pays aux environs de l'Eltz, de la Wiltz, de l'Ouren, de l'Ourte, de l'Amblève, de la Semois, de la Lesse et d'une partie de la Sure.

Une des attributions du Comte suprême, avons nous dit, était de rendre la justice. Le Gau des Ardennes était régi par la loi des Ripuaires.

(1) Mont. III. p. 381.
(2) Id. p. 420.
(3) Lacomblet. I. Diplômes 74. 215. 254. 261. — Bertholet. Hist. de L. II. p. 11 et 14.
(4) L. c.

Digitized by Google

Celle loi, comme toutes celles des Barbares, était purement personnelle. Cette compilation de Théodoric, revue par Childebert et Clotaire II, fut enfin renouvelée et coordonnée par quatre célèbres jurisconsultes, nommés par Dagobert, et elle se trouva codifiée telle que nous la possédons.

Cette loi contient quatre-vingt-neuf chapitres divisés en articles. Nous y voyons que tout s'y traitait par *composition;* l'incendie, les coups, les blessures, le meurtre même s'expiaient à prix d'argent. Ces peuples durs et féroces ne voyaient point un *crime à punir* dans ces actes, mais un *dommage à réparer*. Le fait moral, la société violée; tout cela échappait à leur conscience cuirassée de barbarie. C'est encore le christianisme qui changea ces idées. Si l'accusé niait le fait, il devait se purger par serment; si le fait était grave, il devait amener avec lui six ou douze champions, selon la gravité du cas, pour jurer avec lui. C'est un fait remarquable dans l'histoire comment tous les peuples ont toujours abusé de la sainteté du serment. Que de fois n'avons nous point désiré voir disparaître de nos lois le serment assertoire pour y conserver seulement le serment promissoire! Vous voulez que celui qui peut voler n'ose se parjurer?... Dans cette loi, la distinction des classes d'hommes se rencontre partout : si l'offensé était assez riche et n'avait que faire d'argent, il pouvait alors user de la loi du talion ; c'était meurtre pour meurtre. Pour le serment et le dommage, on distingue : les Ripuaires libres, les ecclésiastiques, les romains et les officiers des lois qui forment ensemble la noblesse et, de l'autre côté, les esclaves. Le sang de l'esclave était moins cher que celui de l'homme libre; le serf n'était point admis au serment; le grand seigneur faisait jurer des gentilshommes en sa place. Le prêtre ne jurait pas. Tout le monde connait les jugements de Dieu

Digitized by Google

par le duel judiciaire, l'eau froide, l'eau bouillante et le fer chaud... On y parle de successions, d'affranchissements, de ventes, du maléfice. On compte toujours par nuits et non par jours, selon l'usage des Germains qui commençaient leurs journées le soir. Ce qui montre bien qu'au fond de ces mœurs barbares, la loi naturelle et l'idée morale veillaient toujours, c'est que si le meurtrier pouvait se racheter avec de l'argent, le voleur était pendu et le juge prévaricateur qui s'était laissé corrompre par des présents, était puni de mort.

Parmi les contrats civils, la vente était accompagnée de singulières formalités : on se transportait sur les lieux avec six ou douze témoins, selon l'importance de l'achat ; on amenait un nombre égal de jeunes enfants. L'acheteur comptait son argent, prenait possession devant les témoins et l'acte était rédigé sur la joue des enfants : on donnait à ceux-ci des soufflets et on leur tirait les oreilles, afin qu'ils se souvinssent longtemps de ce qui avait été fait en leur présence et qu'ils pussent en rendre témoignage au besoin.

Le Comte levait aussi les impôts et administrait les bénéfices. Avant l'établissement des Francs, Rome possédait dans les Gaules des biens immenses dont les produits formaient une des grandes branches de ses revenus. Sous la domination franque, tous les impôts cessèrent d'abord. Les rois Francs s'approprièrent par droit de conquête ces terres restées sans maîtres, et elles formaient leur unique source de revenus.

La plus grande des propriétés des rois d'Austrasie fut la forêt des Ardennes; et dans les diplômes, nous voyons que ces rois ne l'appellent jamais autrement que *notre forêt* (1) ; dénomination qui passa aux Carlovingiens et

(1) In terrâ nostrâ silvâ arduennense. Diplom. de Sigebert. Mart. ampl. coll. t. II. p. 6. — In foreste nostrâ Arduennâ. Id. fondations de Cugnon et de Stavelot. etc., etc. — Lacomblet I. p. 20. In silvâ nostrâ Arduennâ.

Digitized by Google

dont Louis-le-Débonnaire se sert encore. Ils y avaient bâti un grand nombre de palais parmi lesquels nous distinguons les suivants, qui furent donnés à nos monastères, ou sur les biens desquels ils eurent des droits seigneuriaux, comme nous le verrons bientôt, ce sont : Andrenacum (Andernach), Amblava (Ambleve), Jupilla (Jupille), Manderfeld, Sentiacum (Sinzig), Novavilla (Ligneuville), Sperismonte (Sprimont), Tumbis (Thommen), Ledernacum (Lierneux), Bullingen, Charanco (Chevron), Cloduna (Clotten) et autres dont nous parlerons plus tard (1).

C'était au milieu de ces propriétés que les rois permettaient aux pieux solitaires d'élever leurs sanctuaires de paix, sous la condition de leur payer une redevance que l'on appelait *census*.

Pour être exempts de cet impôt, les monastères devaient jouir en outre d'une immunité spéciale. C'est ce que l'on voit dans le sixième canon du concile d'Orléans (511). Clovis avait octroyé l'exemption de ce *census* à quelques églises sur les biens dont il les avait dôtées, et l'on considère cette exemption comme un nouveau bienfait (2). Dans nos contrées, les monastères de Stavelot, Malmédy, Prum, Echternach et St-.Maximin de Trèves jouirent de cette immunité.

Cependant cette aliénation complète des biens de la couronne semble n'avoir eu de force que pendant la vie du donateur, qui emportait avec lui sa charte dans sa tombe; car les monastères redemandaient toujours à son successeur le renouvellement et la confirmation de ce précieux privilége. Peut-être était-ce une espèce de relief ou une reconnaissance de la force.

(1) Lacomblet I. Diplômes 73. 89 et 108.

(2) De agris quos D. noster Rex Ecclesiæ suo munere conferre dignatus est et ipsorum agrorum immunitate concessâ.

Digitized by Google

Ces données sur l'Austrasie suffisent à notre but. L'histoire des faits n'offre rien que de transitoire. Nous voyons passer sur le trône la sauvage et noire figure de Clotaire I, tenant dans la main gauche un poignard dégoutant du sang de ses neveux, les petits-fils de Clotilde, et dans la droite, la torche avec laquelle il mit le feu à la chaumière qui renfermait son fils Chramm et toute sa famille (562).

Puis vient une nouvelle dislocation de la France, et bientôt Brunehant et Frédégonde apparaissent sur la scène apportant les serpents de l'envie, de la vengeance, et cachant sous les plis de leurs robes de reine l'infamie et les coupes empoisonnées. Nous pensons pourtant que la belle Brunehilde fut calomniée. Cette femme, qui a laissé un grand souvenir digne d'un proconsul romain, attira sur sa tête une effroyable tempête en voulant restreindre les bénéfices et même les arracher aux mains des Leudes (1). Les grands d'Austrasie se révoltèrent et Frédégonde vint a eux avec ses calomnies, ses haines, son poignard et son génie. Tirons le rideau sur ces scènes féroces et sauvages qui ne nous regardent point. Cherchons dans cette mêlée et dans ce cahos Sigebert II ou III, le saint fondateur de nos monastères. Après cinq noms de rois, Clotaire II devient enfin maître des quatre tronçons de la monarchie française (613). Dans un plaid général, il se décharge sur son fils Dagobert du gouvernement de l'Austrasie (622). Puis il met deux flambeaux sur les marches de son trône : Pépin et St. Arnoul évêque de Metz ; la religion et la sagesse humaine (2). Clotaire s'était réservé son Ardenne, mais il la rendit bientôt à son fils. L'Austrasie fut heureuse sous ce prince. Les Saxons tributaires des rois d'Austrasie troublèrent un moment l'horizon par

(1) Mont. liv. 31. ch. 1.
(2) Fredeg. chro. ch. 28.

Digitized by Google

leur révolte, mais le nuage passa vite (1). La vengeance de Clotaire fut digne d'un Franc, il rasa tout Saxon qui dépassait la hauteur de sa francisque (2).

Ce Dagobert fut le père de notre Sigebert. Il se trouva maître à son tour de tout le royaume franc par la mort de son père Clotaire, de son frère Caribert, qui ne fit que passer, et de son neveu Childeric, qu'il fit empoisonner. Dagobert, suivant l'exemple de son père, remit les rênes de l'état d'Austrasie aux mains de son jeune fils, Sigebert II ou III (3). Sigebert fixa sa demeure à Metz :

D'Austrasie et de tout le règne
Metz était la chambre souveraine,
Et y tenait le roi, sa cour;
Grand chemin fait qui toujours court (4).

Sigebert avait alors trois ans. Son père lui donna pour ministres Cunibert, archevêque de Cologne, et Adalgise duc du Palais. Il conservait près de lui Pépin et le grand saint Éloi. Dagobert, selon les meilleurs chronologistes, mourut en 638 (5), la seizième année de son règne en Austrasie, d'après la chronologie de Frédégaire.

Dagobert, dont le nom est devenu ridiculement populaire, fut pourtant le fondateur de Saint-Denis, « ce capitole des » Français où se conservaient leurs chroniques avec les cen- » dres royales, comme les pièces à l'appui des faits. (6) » Sa cendre qui y avait reposé onze cent cinquante six ans et avait traversé les époques barbares du moyen-âge

(1) Gest. Franc. Reg. ap Duches. ch. 41. p. 716.

(2) Aimoin IV. 11.

(3) Fredeg. chr. ch. 75.

(4) Chron. en vers de Metz, apud Calmet. hist. de Lorr. III.

(5) Mabillon anal. III. 514. — Hensch. de tribus Dagob.— Ruinart in c. 79 Fredeg.

(6) Chat. Etud. hist.

Digitized by Google

où l'on croyait encore à Dieu, a été jetée au vent le 6 Août 1793, par les régénérateurs de la France, qui ne croyaient plus qu'à la raison !... Sa statue couchée a été brisée, c'était l'époque où l'on voulait détruire jusqu'à la mort. Mais avançons. Sigebert II ou III, âgé de onze ans, se trouva seul maître de l'Austrasie, et Clovis son frère eut la Bourgogne et la Neustrie. Sigebert conserva Pépin. Ce siècle fut un siècle de sainteté et de gloire pour l'Église; on voit passer devant Sigebert, Pépin, saint Cunibert, saint Paul de Verdun, saint Didier de Cahors, saint Ouen et, à leur suite, Sigebert, notre roi, portant au front la couronne royale et l'auréole des Saints. C'est aussi l'époque de la fondation des monastères d'Occident. On défriche, le climat s'adoucit, les mœurs perdent leur dureté.

Sigebert fonde douze monastères parmi lesquels Malmédy et Stavelot (1); l'Ardenne lui doit ses défrichements, et ses villes lui doivent leur origine. Il fut admirablement servi par le repos qui se fit dans le monde sous son règne. Pepin de Landen ou le Vieux, meurt en 640, son fils Grimoald lui succède. Sigebert en mourant recommande son fils Dagobert à ce nouveau maire du palais. L'ingrat place sur le trône son propre fils Childebert et envoie Dagobert en Irlande. Les grands d'Austrasie se révoltent contre l'usurpateur qui meurt en prison. Alors Clovis II, frère de Sigebert, se trouve encore maître de toute la monarchie.

Le fils de Sigebert, le jeune Dagobert, avait longtemps été oublié par l'histoire, mais les savantes recherches d'Henschenius ont rétabli son nom sur la liste des rois d'Austrasie. Il fut rappelé d'Irlande pour arracher l'Austrasie aux mains d'Ebroin, ambitieux maire du palais,

(1) Sigib. Gemb. vita S. Sigeb. ap. Surium.

Digitized by Google

qui gouvernait la France sous le nom de Clovis II. Enfin, nous laissons mourir les Dagobert II et III, Clotaire III, Childeric II, Thierry III et tous ces rois fainéants qui passent dans leur fourgon traîné par des bœufs, et dans lequel nous reconnaissons Clovis III et Childeric III qui ont accordé des priviléges à nos monastères. Nous n'avons rien d'intéressant pour notre histoire dans les guerres de l'Austrasie et de la Neustrie jusqu'à la bataille d'Amblève dont nous parlerons bientôt.

Pepin est élu roi par le consentement de tous les Francs, et Charlemagne arrête les deux grandes invasions des Barbares du Nord et du Midi ; l'Austrasie n'existe plus que de nom, elle fait partie du royaume de France ; mais Charlemagne meurt, sa couronne se brise en morceaux sous ses successeurs. Son fils Louis-le-Débonnaire, dans ses magnifiques libéralités, n'oublie point Stavelot. On compte seize monastères qu'il délivra du service militaire, et cinquante-quatre de tout impôt (817) : il finit par donner aux couvents tous les biens de la couronne.

Nous arrivons à l'époque où :

Ung roy qui se nommoit Lothoire,
Ainsy que nous le dict l'histoire,
Le nom d'Austrasia changea
Et le nomma Lotharingia (1).

(1) Chr. de Metz citée.

Digitized by Google

IV.

Un mot sur la Lorraine.

(843—925.)

La Lorraine, Loherrègne, Loterreich, Lothierrègne ou Lotheringue-Riek, reçut son nom, comme nous venons de le voir, non point de l'empereur, mais du roi Lothaire son fils (1). L'empereur Lothaire était fils de Louis-le-Débonnaire et, après la bataille de Fontenai (841), *journée maudite où les forts mordirent la poussière,* il eut sa part dans le partage que l'on fit à Verdun des états de cet infortuné Louis (843). Charles-le-Chauve prit la France; Louis de Germanie, tout ce qui était au-delà du Rhin avec les diocèses de Mayence, Worms et Spire; Lothaire, qui était déjà empereur, retint l'Italie et reçut encore les Gaus au-delà du Rhône jusqu'aux Alpes, les Gaus voisins de la Meuse et tout le pays entre ce fleuve, l'Escaut et le Rhin jusqu'aux rivages de la mer.

L'empereur Lothaire meurt en 855. Ses trois enfants se disputent ses riches dépouilles; mais les grands du royaume les forcent à se mettre d'accord par un second partage (2). Louis devient empereur et roi d'Italie; Charles, roi de Provence, et Lothaire qui donna son nom à son

(1) Lotharius æquivoco vero suo, id est, Lothario regnum quod ex nomine suo vocatur, concessit. Ann. Met. ad ann. 855. — Calmet hist. de Lorraine, pref. — Berth. II. 393.

(2) Donec vellent, nollent, seniores et regni primores in tres partes regnum diviserunt. Hincmar epist, ad Ludov. Balbum.

Digitized by Google

royaume, eut les Gaus entre le Rhin et la Meuse sauf Mayence, Spire et Worms ; il eut en outre tout ce qui était entre la Meuse et l'Escaut, ainsi toute la Belgique actuelle, l'Alsace et le Cambrésis. Il poussa même ses possessions jusqu'au confluent du Rhône et de la Saône, et remontant le Rhône, il prit en passant Genève, la belle Lausanne, et Sion dans le Valais. Nous voilà Lorrains.

Le roi Lothaire meurt sans enfants, en 869. Son oncle, Charles-le-Chauve, s'empare de son royaume, se fait couronner roi de Lorraine par le célèbre Hincmar et vient avec ses meutes se livrer aux plaisirs de la chasse dans nos Ardennes (1). Mais Louis de Germanie réclame sa part dans la succession, et les deux rois procèdent à un troisième partage entre Mersen et Herstal (870) (2).

Calmet, dans son histoire de Lorraine, et Bertholet, dans celle du Luxembourg, donnent en entier ce curieux partage. L'abbaye de Stavelot est spécialement mentionnée dans cet acte et se trouve appartenir à Louis de Germanie, qui reçut Cologne, Utrecht, Strasbourg, Bâle, Trèves, Metz, Aix-la-Chapelle et tout le pays entre l'Ourte et la Meuse. Charles eut le reste de la Lorraine. Charles-le-Chauve meurt. Nouvelles prétentions de Louis de Germanie et de Louis-le-Bègue, son cousin. Enfin le partage est confirmé.

Ces déchirements intérieurs ont troublé l'air, et le vent de la colère s'est élevé. L'invasion normande, comme nous le verrons bientôt, arrive sur ses radeaux, et fait de la Lorraine un vaste cimetière et un monceau de cendres. C'est du sang et du feu. L'invasion a disparu ; ce sont maintenant les rois de France et de Germanie qui viennent camper en Lorraine et en faire leur champ de bataille. Ils ne peuvent jamais s'entendre sur leurs droits touchant cette infortunée

(2) Ann. bertin. ann. 869.

(3) Mabill. III. Ann. bened. app. p 678

Digitized by Google

Lorraine qui fait la frontière de leurs états. Ballottée entre ces deux puissances, elle appartient tantôt à la France, tantôt à l'Allemagne, tantôt conservant son intégrité, tantôt morcelée en lambeaux. Dans ces vicissitudes, elle flotte successivement et passe entre les mains de Zuentbold, de Louis, des Ottons, de Charles-le-Simple, de Raoul et de Louis d'Outremer. C'est ainsi que s'expliquent les diplômes que Stavelot et Malmédy obtinrent successivement de Charles-le-Chauve, Louis de Germanie, Louis-le-Bègue, Charles-le-Gros, Zuentbold, Louis III de Germanie, Charles-le-Simple, Henri l'Oiseleur, des Ottons, de Brunon, et, depuis ce grand homme, des empereurs d'Allemagne exclusivement.

Nous trouvons aussi dans nos diplômes, que sous Charles-le-Simple, qui posséda la Lorraine jusqu'à sa prison à Péronne (923), ce royaume avait ses ducs, dont les deux premiers, Renier et son fils Gislebert, comtes et ducs de Lorraine (1), furent en même temps abbés commendataires de Stavelot et Malmédy (906-939). Ce fut le turbulent Gislebert même qui, le premier, fit entrer la Lorraine dans l'empire d'Allemagne. Puis, se révoltant contre l'empereur Otton, son beau-frère, il offrit sa Lorraine à Louis d'Outremer et jeta ainsi la guerre entre la France et la Germanie. Louis dut renoncer à sa facile conquête la même année (940).

Ces guerres continuelles entre les suzerains de la Lorraine furent le signal de l'indépendance des seigneurs Lorrains, qui morcelèrent le pays. C'est du dixième siècle (912) que datent la plupart des seigneuries héréditaires qui nous environnent. C'est alors que l'on vit surgir les ducs et comtes d'Ardenne, Lothier, Flandre, Hainaut, Louvain, Limbourg, Luxembourg, Chiny, Sédan, Lommes (Namur), Huy, Bouillon, Salm, Franchimont; c'est alors que les évêques de Metz, Toul,

(1) Mart. Ampl. Coll. II. p. 36. 37. 40.

Digitized by Google

Verdun, les abbayes indépendantes de St.-Maximin de Trèves, Prume, Stavelot, Malmédy, Epternach, Gorzé, St.-Arnoux, conquirent leurs pouvoirs régaliens et ne relevèrent plus que de l'Empereur comme de leur suzerain. Les Empereurs et les Rois de France cherchèrent dans leurs guerres à attirer à leur parti par de beaux et nombreux priviléges les seigneurs, les abbayes et les églises : tant il est vrai, et il est douloureux de le dire, que c'est à l'argent et au vil intérêt personnel que les peuples doivent leurs libertés, leurs privilèges et leurs chartes. Par ces priviléges les rois s'assuraient du concours des grands de la Lorraine et de celui du clergé qui fut toujours le concours moral, et ne fut jamais le plus faible : l'opinion et les idées renversent et fondent les empires; les armes et la force ne peuvent que les opprimer, les ruiner, et jamais les affermir. Ce clergé avait en mains l'idée civilisatrice et chrétienne; il était maître de la situation et quelquefois il en abusa.

Quant aux biens, on les donnait avec d'autant plus de profusion et de libéralité qu'ils avaient peu coûté à acquérir et que les donateurs n'en étaient que les possesseurs temporaires, auxquels une bataille perdue les enlevait. De là cette multitude de chartes, de diplômes accordés aux monastères et qui seraient plus nombreux encore si les pillages et les incendies n'en avaient dévoré le plus grand nombre et si les seigneurs, qui préféraient un bon gantelet à un morceau de papier et la force au droit, ne les avaient jetés à tous les vents. Nos monastères étaient, de l'avis du savant Martène, ceux qui, après St.-Denis, en avaient la plus riche collection. Ces chartes sont des sources précieuses pour l'histoire du moyen-âge.

Cette position intermédiaire de la Lorraine et des petits pays qu'elle contenait sauvegarda leur indépendance, garantie par les jalousies et les divisions de la France et de l'Alle-

Digitized by Google

magne. Ce sont de nos jours ces deux grandes puissances qui font encore en partie l'équilibre européen et qui conservent comme aux jours du moyen-âge l'indépendance de la Belgique, de la Hollande et des petits États d'Allemagne, formés des débris de l'antique Lorraine. Cette position qui protégea ces pays peut seule expliquer comment la Principauté de Stavelot a traversé plus de onze siècles au milieu des tempêtes et des guerres pour mourir seulement lors du bouleversement de l'Europe entière. Il est vrai que l'on doit aussi faire la part du pouvoir ecclésiastique et de son influence pour conserver un petit pays ; ce pouvoir seul sauva notre Principauté de la fusion intérieure qui s'opéra plus tard entre tous les petits pays de la Lorraine par les guerres, les ventes, les alliances et les conquêtes. Ces états de transformation en transformation finirent tous par devenir la proie des Empereurs d'Allemagne, des rois de France et d'Espagne.

D'un autre côté, cette double barrière gigantesque rendit tout agrandissement notable de ces petits états impossible, les plaça toujours dans une position fausse, douteuse, entre les deux partis; leur fit souvent éprouver la rage du vainqueur et le dépit du vaincu; mit souvent leur fortune à deux doigts de sa perte et fut cause qu'ils virent souvent couler le sang de leurs enfants. Un historien a bien défini cette position, en disant du pays de Liége, qu'il était placé entre l'enclume et le marteau. Nous laissons aux savants à décider laquelle des deux puissances fut l'enclume; de la France ou de l'Allemagne.

La Lorraine déchiquetée, hachée, épuisée, passa définitivement avec notre pays à l'Allemagne, (922-925) et tomba sous la crosse de l'archevêque de Cologne, l'illustre Brunon, duc de Lorraine et frère de Henri l'Oiseleur. Ce grand prélat que le génie civilisateur de l'Église avait produit, mit fin à

Digitized by Google

tous les troubles intérieurs de la Lorraine. Son premier soin fut de réprimer la hauteur et la turbulence de tous ces seigneurs qui narguaient l'Empereur, et qui, debout sur leurs montagnes et levant la tête au-dessus de leurs donjons bâtis sur les rocs, jetaient comme un défi au ciel et à la terre. Pour mieux la faire rentrer dans l'ordre, il la divisa en Haute-Lorraine ou duché de Mosellane, dont il céda le gouvernement à Frédéric de Bar, et retint pour lui l'autre partie qui prit le nom de Basse-Lorraine. Elle comprenait tout le pays entre l'Escaut, la Moselle et le Rhin, ainsi l'archevêché de Cologne, les pays de Juliers, Gueldre, Liége, et Stavelot; le Limbourg, le Brabant, le Cambrésis, les comtés de Namur, la Flandre, et l'Artois. Cette Basse-Lorraine reçut plus tard le nom de Lothier, de Ripuarie et d'Hasbanie.

Ces deux Lorraines furent encore bien démembrées dans la suite de temps. La Haute-Lorraine perdit successivement l'Alsace, la Bourgogne, Trèves, le Luxembourg, le Comté de Bar, le cours du Rhône et de la Saône, de sorte que sous Gérard d'Alsace, dont nous voyons souvent le nom dans nos diplômes et qui la rendit héréditaire dans sa famille (1048), la Lorraine était déjà réduite aux pays qu'elle conserva jusqu'à la révolution française, entre l'Alsace, le Palatinat du Rhin, le Luxembourg, la Bourgogne, la Champagne et le Barrois. La Basse-Lorraine devint aussi héréditaire dans la famille des comtes de Louvain qui prirent le nom de ducs de Lorraine et de Brabant. Elle reçut alors, comme nous l'avons vu, le nom de Lothier et ses souverains conservèrent le nom de ducs de Lothier jusque dans ces derniers temps.

Nous trouvons souvent dans le même diplôme les noms de plusieurs ducs de Lorraine; nous devons encore expliquer ce dernier fait. Au commencement du onzième siècle, nous

Digitized by Google

rencontrons quatre princes portant le titre de ducs de Lorraine, ce sont : Frédéric, duc de Mosellane; Godefroid, duc de la Basse-Lorraine; ils figurent à côté l'un de l'autre dans un de nos diplômes (1), et les deux Albert, père et fils, ducs de Lorraine. Cette anomalie provient de ce qu'avant que les deux Lorraines fussent devenues héréditaires, les Empereurs disposaient de ce duché comme d'un gouvernement et ne le conservaient dans la même famille que pour autant que cette famille fût utile à leurs vues politiques.

Ces données suffisent pour l'intelligence de notre histoire et pour l'explication des diplômes accordés à nos monastères et à notre Principauté.

La grande époque que nous venons de traverser rapidement fut la continuation ou, si l'on veut, le commencement bien connu et régularisé de la Féodalité dont quelques historiens ont fait un effroyable fantôme. Ce système était pourtant un système nécessaire et inévitable; il fit naître et grandir dans des proportions gigantesques les principes de fidélité, de courage, de dévouement et surtout de loyauté que l'aristocratie financière a remplacés, de nos jours, par ceux de l'égoïsme, de la suffisance, et de la morgue du parvenu. Ce système de la féodalité, dit un illustre publiciste (2), « a exercé, à tout prendre, une influence salutaire sur le développement intérieur de l'individu, il a suscité dans les âmes des idées, des sentiments énergiques, des besoins moraux, de beaux développements de caractères, de passion... Il était indispensable pour recommencer en Europe la société, tellement dissoute par la barbarie, qu'elle n'était pas capable d'une forme plus régulière ni plus étendue. La chevalerie, ajoute-t-il plus loin, ne ressemble guère, en fait, à la féodalité; cependant elle en est la fille : c'est

(1) Mart. Ampl. Call. II, p. 112.

(2) Guizot, Histoire de la civilisation. IVme leçon.

Digitized by Google

de la féodalité qu'est sorti cet idéal des sentiments élevés, généreux, fidèles : Il dépose en faveur de son berceau. »

« Les premiers élans de l'imagination européenne, les premiers essais de poésie, de littérature, les premiers plaisirs intellectuels que l'Europe ait goûtés au sortir de la barbarie, c'est à l'abri, sous les ailes de la féodalité, c'est dans l'intérieur des châteaux que vous les voyez naître. En France, en Angleterre, en Allemagne, c'est aux temps féodaux que se rattachent les premiers souvenirs littéraires, les premières jouissances intellectuelles de l'Europe. »

Mais, d'un autre côté, cette féodalité, nous l'avouons, fut dans l'ordre social le plus grand obstacle de la liberté et du progrès. En effet, il n'y avait point de balance, point de pouvoir d'équilibre. C'était toujours, d'un côté, le seigneur dans sa tour, l'évêque dans sa cathédrale, l'abbé dans son monastère, et de l'autre, au pied du rocher, dans la nef de l'église, dans la cour du couvent, le vilain : d'un côté, le haultain seigneur ne relevant que de son suzerain dont il bravait avec orgueil la puissance ; de l'autre, un serf sans droits, sans défense, dont le travail et le sang appartenaient à son seigneur ; heureux celui qui relevait d'une église dont le pouvoir tutélaire allait abolissant l'esclavage et adoucissant la dureté du commandement.

Cet état de choses dura jusqu'au douzième siècle où la force des événements brisa tous ces liens. L'habitant des campagnes souffrait souvent de l'exaction des seigneurs, tandis que dans les villes le commerce et l'aisance organisaient la Commune. Les habitants achetèrent leurs libertés, qui étaient, en général, l'affranchissement des servitudes personnelles, le rachat des taxes arbitraires, le droit d'être jugés par leurs pairs qui rendaient la justice et maintenaient la police, d'armer la commune contre les ennemis du dehors et de l'intérieur. Les rois hauts suzerains défendirent alors la Commune contre

Digitized by Google

leurs seigneurs et devinrent ainsi souverains sur les débris de la féodalité.

Puis arrivèrent à côté des Communes les Bourgeoisies et les Avoueries (1) qui furent le plus puissant bélier pour battre en brèche tout l'édifice féodal. C'est ainsi que l'abus du régime féodal créa la Commune. La bienfaisance des rois émancipa les villes qui étaient dans leurs domaines et qui témoignaient le désir d'obtenir des lettres d'affranchissement. Ces villes royales eurent donc leurs *chartes de bourgeoisie* qui rivalisèrent avec les *chartes des communes*, et le sort de leurs habitants devint l'objet de tous les vœux des vassaux des seigneurs, qui accouraient dans ces villes se couvrir de la protection royale contre leur seigneur, et y venaient respirer un air de liberté qui avait abandonné leurs champs. Ces migrations nombreuses effrayèrent les seigneurs dont les domaines devenaient déserts. Ils donnèrent à leur tour des lettres de bourgeoisie aux villes de leurs seigneuries. Mais le paysan ne se fiait point à ces chartes, et les migrations continuaient. La jurisprudence vint alors donner le dernier coup aux justices seigneuriales en déclarant bourgeois tous ceux qui s'avouaient bourgeois du roi. La féodalité tomba sous le coup. Le pays de Stavelot n'eut pas à se plaindre de la féodalité. Stavelot et Malmédy nous apparaissent dans les siècles les plus reculés comme deux *franchises*, de sorte que l'on peut dire que ses habitants furent bourgeois sans avoir jamais été serfs. Ceci se conçoit, lorsque l'on voit que c'est l'Église qui a donné le branle à l'affranchissement des communes et que la première charte connue dans l'histoire est celle de Maurville, village dépendant de l'abbaye de St.-Arnoux de Metz (967). Louis-le-Gros et Louis III, rois de France, établirent ce système sur une grande échelle et les premiers firent des hommes de leurs sujets (1137).

(1) Henrion de Pensey. De l'Autorité judiciaire.

Digitized by Google

V.

Saint Remacle.

612-668.

Dans un coin de cette Austrasie et de cette Lorraine, vivait autour de deux monastères un petit peuple heureux et ignoré. Ces deux monastères étaient Stavelot et Malmédy. Malmédy, selon quelques auteurs, reçut de Pline le nom de belle vallée, et saint Bernard, dans une de ses lettres, l'appelle le plus délicieux des vallons de l'Ardenne (1). Un saint avait élevé ces solitaires demeures; il avait nom Remacle.

Ce pieux fondateur était venu de la province de la première Aquitaine où il était né de parents nobles. Son père se nommait Albuce et sa mère Mattime, Matrinie, Maternie ou Mariana. L'année de sa naissance et celles des principaux événements de sa vie sont couvertes du voile épais du septième siècle.

Sa vie fut écrite pour la première fois au neuvième siècle, cent quatre-vingts ans après sa mort, par un anonyme dont la légende se trouve dans Mabillon et les Bollandistes. Au Xme siècle le savant Notger, Notker ou Notakar, évêque de Liége et ancien moine de Stavelot, retravailla le manuscrit de l'anonyme. Cette vie se trouve dans Surius; Mabillon, Le Cointe et d'autres savants reprochent à Notger un grand défaut de chronologie. Au même

(1) Malmundarium totius Arduennæ vallis amœnissima.

Digitized by Google

siècle, vint l'historien Hariger qui recorrigea et amplifia la version de Notger ; c'est celle que nous trouvons dans Chapeauville. Après ces vieux auteurs nous avons le travail des Bollandistes et Fisen (1). Thietmar dont parle Chapeauville (2), ne peut être que l'écrivain anonyme de Stavelot. Tels sont les principaux auteurs que nous avons suivis, escorté de quelques vieux manuscrits du pays. Le zèle de quelques hagiographes a fait sortir d'illustres disciples de l'école de saint Remacle et a parfumé ses saintes reliques de miracles innombrables. La vérité historique nous trace des règles que nous ne pouvons enfreindre; nous ne rapporterons ici que les faits concernant sa vie civile, sans toucher à ces faits surnaturels dont nous n'avons ni le pouvoir ni le droit de discuter le plus ou moins de véracité ou de probabilité.

Selon Notger et Hariger, St. Remacle serait né en 612. Dans aucun cas sa naissance ne peut être reculée au delà de 612 ni être rejetée après 624. Il fut l'élève de St. Sulpice. St. Eloy, ce zélé propagateur de la vie monastique, était en ce temps archevêque de Bourges. Il distingua St. Remacle, et le plaça à Solignac; ce monastère qu'il avait fondé dans une jolie vallée à six milles de Limoges, comptait déjà cent cinquante solitaires (637). St. Remacle en devint supérieur. L'éclat de ses vertus le fit connaître de Dagobert roi de France qui le reçut à la cour. C'est alors que le bon roi, qui fut un empoisonneur et un débauché, le nomma son chancelier, si nous en croyons quelques auteurs modernes. Les premiers chroniqueurs se taisent sur cette charge et Mabillon lui-même avoue qu'il n'y a rien de certain à cet égard (3)

(1) Acta. S. R. 3 Sept. — Chap. I. 83 et s. — Fisen. Flores Eccles. Leod. p. 396.

(2) Chap. l. c. annot.

(3) Non satis constat. Mab. Ann. bened. *II*. p. 834.

Digitized by Google

Nous avons vu les progrès que déjà à cette époque le Christianisme avait faits dans la Gaule Belgique (1). De saints évêques présidaient à ses destinées, et le roi Sigebert prodiguait ses trésors avec une telle magnificence que l'on déclara nulles toutes les fondations et toutes les donations qu'il avait faites avant sa quatorzième année. Lui-même sanctionna ce décret.

Remacle fut un des principaux instruments dont ce saint roi se servit pour déverser ses bienfaits. Il l'envoie d'abord à Cugnon sur le Semois entre Bouillon et Chiny. Là l'évêque de Metz, S^t^. Godon, lui impose les mains, Remacle est prêtre. Cugnon est fondé et il en devient le premier abbé (2). (644-647).

Quelques auteurs, appuyés sur les conjectures de Notger, (3) pensent que le séjour de Cugnon devint désagréable à S^t^. Remacle à cause des visites fréquentes des grands de la cour, et des vexations des seigneurs voisins; mais ces conjectures tombent devant la situation des lieux. Cugnon était éloigné de Metz où la cour se tenait, et le château de Bouillon ne devint redoutable qu'au XVme siècle, lorsqu'il passa dans la maison d'Arenberg. Ce fait s'explique assez par lui-même. Il était naturel que le roi remît à un abbé prudent la fondation de nouveaux monastères et lui en confiât la direction.

Quoiqu'il en soit, S^t^. Remacle fort de l'autorisation du roi et des grands de la couronne, arrive dans les déserts et les solitudes de l'Ardenne, traverse les *Fagnes* et s'arrête aux rives de la Warchenne. Il y trouve des traces d'idolâtrie, des pierres consacrées à Diane et à d'autres divinités et des fontaines à qui les habitants

(1) Chap. I. p. 83.

(2) Mart. Ampl. Coll. II. p. 6.

(3) Licet incertum quibus de causis ut sese habet fama. Notger. — Bueteau. Abrégé de l'hist. I. 631.

Digitized by Google

offraient leur grossier encens (1). Il bénit et purifie ces lieux et, voyant leur fertilité, il grave le signe de la croix sur la pierre de la fontaine et y coule du plomb afin, selon l'opinion de Foulon, de rendre plus visible le signe de la Rédemption (2). Et parce qu'il avait purifié ces lieux, il les baptisa du nom de *Malmundarium* (3). C'est une étymologie comme une autre. Il y bâtit un oratoire et des cellules pour les serviteurs de Dieu. Ceci eut lieu en 648 (4).

A cette époque Remacle était déjà évêque régionnaire, c'est-à-dire, sans diocèse fixe, et destiné à porter la parole de vie aux nations qui étaient encore couchées à l'ombre de la mort. Mabillon et Martène ont fort bien prouvé ce point d'histoire, et les raisons contraires qu'en apporte Roderique ne peuvent, quelque puissantes qu'elles soient, l'obscurcir ni le détruire (5).

Mais St. Amand abdique ses fonctions d'évêque de Maestricht (650). Nous plaçons cette abdication l'an 650 plutôt par l'histoire de Malmédy et de ses diplômes que par les historiens étrangers, car si tous avouent que St. Amand ne resta que trois ans sur le siége de Liége, ils diffèrent beaucoup sur l'époque de son avénement. Fisen et Chapeauville le fixent à l'an 637 ; Alberic à l'an 644 ; Henschenius à l'an 647 ; Mabillon et Martène après 647 ; Le Cointe à l'an 649 ; et Calmet sans s'occuper de

(1) Arduennæ vastum paludibus et confragosis montibus saltum aggreditur; Fanias transit, Warchinnœ rivulum peraccedit... Lapides Dianæ et aliis... effigiatos, fontes gentilium errore pollutos. Notger.

(2) Foulon. hist. Leod. I. p. 90.

(3) Et quia eumdem a malorum spirituum mundaverunt infestatione, Malmundarium quasi a malo mundatum placuit vocitare. Notger.

(4) Gallia Christ. III. 940. — Mabill. ann. bened. I. Ann. 648. — Calmet hist. de Lorr. I. 424. etc., etc.

(5) Mabillon et les Boll. l. c. Martene Imp. Stab. Vind. p 21. — Roderique Discept. III. p. 10.

Digitized by Google

l'avénement de St. Amand, place la nomination de St. Remacle au siége de Maestricht à l'an 652. La voix du clergé et des grands appela St. Remacle à remplacer St. Amand, et Sigebert confirma le choix. Nous ne pouvons entrer dans les longues et difficiles discussions qui se sont élevées sur la question de savoir si St. Remacle fut évêque de Tongres ou de Maestricht; les savants Bollandistes ont par des preuves sans appel décidé la question en faveur de cette dernière ville. Remacle dut se rendre à ces vœux unanimes, mais il n'oublia point sa chère fondation.

Toutefois il était devenu évêque de Maestricht, et Malmédy se trouvait dans le diocèse de Cologne (1); il résolut donc de construire un second monastère uni avec le premier, mais bâti dans son diocèse. Martène réfute avec raison comme frivole et ridicule l'opinion de quelques auteurs qui, dans le but de bouleverser la chronologie et de faire croire que St. Remacle était déjà évêque de Maestricht, lors de la fondation de Malmédy, prétendent que ce saint évêque avait été bâtir, sans le savoir et par ignorance, son monastère dans le diocèse de l'évêque voisin. Cette légèreté sied bien peu à un évêque et surtout à St. Remacle. De Malmédy, Remacle se dirigea donc vers l'Occident, passa la Challe qui formait la limite des deux diocèses (2), descendit vers l'Amblève et arriva aux pieds d'une montagne; il s'y arrêta quelque temps, mais cet endroit lui paraissant trop resserré pour y élever ses pieuses demeures, il revint vers l'Orient et trouva un lieu convenable pour sa fondation. Ce lieu s'appelait

(1) In Agrippinensi parochiâ situm erat. Notger. fuerat fundatum Hariger ap. Chap. I. l. c.

(2) Calla rivulum qui parochiarum conterminus est. Notger ap. Surium. Ce ruisseau est encore, en partie, la limite des deux diocèses.

Digitized by Google

Stabulaus (étable) parce qu'il était le rendez-vous général des bêtes fauves qui y accouraient pour y paître et s'y abreuver. Il ne voulut point changer le nom de ces lieux, mais en faire la retraite où les âmes fidèles devaient venir se désaltérer aux fontaines de la vie, et paître les pâturages de l'immortalité (1).

C'est encore là une vieille et poétique étymologie. C'était en 650, l'année de son élévation au siége de Maestricht, la deuxième du pontificat de Martin, la treizième depuis la mort de Dagobert.

Sigebert apprit avec joie l'établissement de cette nouvelle plantation, et l'an 651 il octroya à St. Remacle un diplôme, qui commence en ces termes : « Sigebert, roi des Francs, fait connaître que par piété il a fait une donation au serviteurs de Dieu dans sa forêt d'Ardenne, dans des lieux de vaste solitude, où des troupeaux de bêtes fauves ont leurs tanières et où déjà les Apôtres et les Saints sont vénérés. » Ces derniers mots et les noms de Stavelot et de Malmédy que nous allons citer prouvent que déjà à cette époque les deux monastères étaient fondés. Il leur a permis de construire deux monastères appelés *Stabelaco* et *Malmundarium*, pour s'y livrer à la vie contemplative selon la règle des cénobites et la tradition des Pères. « C'est pourquoi, dit-il, du consentement de nos fidèles, à savoir : du seigneur Cunibert, archevêque de Cologne, d'Attelan, de Theudofride, de Gislocard évêques (2), et des illustres hommes Grimoald, Folcoard, Bobon, Adrégisile et encore Bobon, ainsi que de nos familiers Flodulfe, Ansigise, Bertelin, Garipert,

(1) Et quia ob confluentiam ferarum undique illuc vel ad potum vel ad pastum, velut ad stabulum concurrentium inditum eidem loco Stabulaus antiquitus erat vocabulum, non dignum duxit illud immutare sed stabulum fidelium, etc. Notger.

(2) Attelan était évêque de Laon, Theudéfride de Toul et Gislocard de Verdun.

Digitized by Google

nous avons accordé au susdit abbé douze milles dans le circuit des deux monastères, vers la droite des forêts, pour y vaquer à la prière loin du tumulte du monde. (1) »

Remacle consacra ses deux monastères après avoir reçu pour celui de Malmédy le consentement de l'archevêque de Cologne.

De cette suite de faits, il résulte clairement que la fondation de Malmédy a précédé celle de Stavelot, mais qu'aussitôt la fondation de ce dernier monastère, il fut nommé le premier dans les diplômes, comme faisant partie du diocèse de l'Abbé; que, comme le dit Martène, l'opinion de ceux qui avec Notger, Hariger et Giles d'Orval, veulent que St. Remacle ait déjà été évêque de Maestricht avant l'établissement de Malmédy (2), est erronée; et enfin que la chronique de St. Trond qui recule la fondation de nos monastères à l'an 655 est évidemment fautive sur ce point.

Cependant Remacle devait quitter sa solitude pour administrer son vaste diocèse. Malmédy avait déjà des moines, et c'est Théodart, prieur de Malmédy, que le fondateur choisit pour le remplacer pendant son absence. Mais il ne fut jamais, comme le prétendent Sigebert de Gembloux et Giles d'Orval, abbé de nos monastères. Ce fut ce même Theodart que St. Remacle choisit encore pour son successeur (660) au siége de Maestricht, avec le consentement des trois États et la sanction du Roi (3). Théodart cueillit bientôt la palme du martyre dans ces augustes fonctions. (661 ou 662 selon Mabillon).

(1) Martène ampl. Coll. II. p. 7.

(2) Mart. ampl. Coll. II. p. 2.

(3) Ex permissu Regis et Principum et Cleri totiusque populi assensu. Harig. ap. Chap. I. 94.

Digitized by Google

De retour au milieu de ses enfants, Remacle s'appliqua à former de saints disciples et il y réussit. C'est vainement qu'appuyés sur des termes vagues de l'évêque Étienne, quelques hagiographes ont placé St. Lambert parmi ses disciples; la chronique de Sigebert n'est pas plus probante, et Mabillon en convient. L'opinion de Fisen qui met encore sous sa règle St. Hubert, n'est pas plus soutenable que celle d'Hariger et d'Anselme qui lui donnent à leur tour St. Floribert pour élève; mais il fut le maître de St. Hadelin, ce noble d'Aquitaine le fondateur et le premier abbé de Celles, près de Dinant, abbaye que Pepin d'Herstal combla de largesses qui tournèrent plus tard au profit de Visé; il fut également le maître de St. Théodart, des saints Babolin, Sigolin et Goduin dont nous verrons les noms sur la liste de nos abbés (1).

Tout, dans l'histoire de ce grand Apôtre des Ardennes, porte le cachet de son mépris pour les grandeurs, et la description que Martène nous a laissée de son vêtement est un beau monument d'humilité. « Outre le corps de St. Remacle, dit-il, on montre encore dans le trésor sa chasuble, son étole, son manipule, sa chappe, ses sandales, sa cucule et son peigne. Rien au monde ne m'a tant touché que de voir sa cucule. Elle est d'une étoffe très-grosse de couleur brune et toute rapétassée. C'était là l'habit d'un homme qui dans le siècle avait paru avec éclat à la cour de nos rois, et qui après avoir joui plusieurs années d'un très-grand et très-riche évêché, s'était retiré dans une solitude affreuse, pour y vivre dans les exercices d'une rigoureuse pénitence. La forme de la cucule est semblable à celle des anciennes cha-

(1) Ap. Chap. I. 359. — Sigeb. ad ann. 662. — Ann. bened II. ad ann. 708. — Fisen flores. p. 47 et hist. Leod. p. 133. — Hariger ap. Chap. I. 52. — Ansel. id. I. 102. — Ann. bened. ad ann. 664.

Digitized by Google

sables, c'est-à-dire, qu'elle couvre tout le corps et qu'il n'y a pas de manches, avec cette différence qu'il y a au-dessus un petit capuce pointu, qui y est attaché : ce qui confirme ce que dit S^t. Isidore dans son livre des Étymologies : *Casula est vestis cucullata, per diminutionem a casâ, quod totum hominem tegat,* et l'abbé Théodemare dans » sa lettre à Charlemagne : *Cucullam nos esse dicimus, quam alio nomine casulam vocamus.* C'est le plus précieux monument d'antiquité que nous ayons en ce genre. (1) »

On conserve encore ces objets à Stavelot; ils ont échappé à la vente des autres chartes précieuses des monastères.

Quelques hagiographes ont fait faire à St Remacle un voyage à Rome, en compagnie d'Hadelin, que le bon Herbetot appelle le Benjamin de St Remacle. Fisen place l'époque de ce pèlerinage de 679 à 677, et raconte de St Hadelin de merveilleuses aventures qu'il a trouvées dans un manuscrit de St Laurent (2). L'auteur anonyme et Hariger ne disent rien de ce voyage, et Notger le donne comme un on dit, *ferunt.* Ce qui est certain, c'est qu'en 669 St Remacle reposait déjà au sein de son Dieu dans la Rome céleste.

Avant de mourir, St Remacle fit un très-beau discours à ses disciples assemblés autour de son lit de mort. Il leur dit, comme autrefois St Jean dans sa vieillesse : Aimez-vous les uns les autres. La suite de l'histoire nous montrera que ces paroles tombèrent sur le rocher.

L'année de la mort du fondateur de Stavelot et de Malmédy est incertaine; on peut la reculer jusqu'en 669. Mabillon, il est vrai, la fixe à l'an 661, mais plus loin il la retarde jusqu'en 664; Martène nous donne le motif de cette date, c'est que le savant bénédictin ne connaissait point le diplôme

(1) Voyage littéraire, II, p. 154.
(2) Fisen. Flores, l. c. et Hist. Leod. p. 126

Digitized by Google

de 666 que Martène a trouvé à Stavelot, et d'après lequel ce dernier plaça cette mort après 666. Le Cointe la fixe à 668, et les Bollandistes à 669. Mais Fisen, dans ses deux grands ouvrages, Bertholet et Dewez la reculent jusqu'en 675, et le moine Sigebert jusqu'en 691, trente ans seulement après Mabillon. Le diplôme qu'il reçut de Chilpéric pour la confirmation des biens de ses deux monastères doit trancher la question. Or, il est daté de la huitième année du règne de ce prince qui commença à régner en Austrasie en 658. L'erreur de Fisen et de Bertholet provient de ce qu'ils datent ce diplôme de l'an 672.

Le corps de St Remacle a été conservé jusqu'à nos jours à Stavelot dans une châsse magnifique dont Martène donne la description suivante :

« On montre derrière le grand-autel la chasse qui renferme les précieuses reliques de St Remacle, patron du monastère. Elle a six pieds et trois quarts de longueur, deux de largeur, et trois pieds et un pouce de hauteur. Elle est très-belle et très-riche, la figure du Sauveur assis et tenant un globe en sa main fait l'ornement de la partie de devant, où on lit cette inscription :

SOLUS AB ÆTERNO CREO CUNCTA, CREATA GUBERNO.

De l'autre côté, l'on voit la figure de la sainte Vierge, qui tient son Fils entre ses mains, avec cette inscription :

TU MIHI NATE PATER, ET TU MIHI FILIA MATER.

St Remacle, au milieu de six apôtres séparez par des colonnes, et St Lambert au milieu de six autres apôtres séparez de la même manière, sont représentez aux deux côtés. Le dessus en forme de toit représente en reliefs les principaux mystères du Sauveur. Toutes les figures, les colonnes et les reliefs sont d'argent doré : on croit que le reste de la chasse n'est que de cuivre doré. Entre

Digitized by Google

les pierres précieuses dont elle est enrichie on remarque une agathe qui, par sa grosseur et son travail, se fait admirer. Elle représente un roy à demi-corps. On croit, à Stavelot, que c'est St Goduin, IVme abbé, qui a fait faire cette châsse, parce, dit-on, que c'est lui qui le tira de l'oratoire de St.-Martin où il avait été enterré, pour le transférer dans la principale église, où il l'exposa dans un lieu éminent, mais elle ne nous paraît pas d'une si grande antiquité; je serais plus porté à croire que c'est l'ouvrage de St Poppon ou de Wibaldus. Je trouve même qu'en 1263, les religieux de Stavelot se disposaient à mettre les reliques de St Remacle dans une nouvelle châsse qu'ils avaient fait faire. C'est ce qu'on voit dans une lettre qu'ils écrivirent cette année aux religieux de Solignac en Limousin qui leur avaient demandé des reliques de leur saint patron. »

Nous voyons, en effet, dans Mabillon, que les moines de Stavelot accordèrent, en 1268, un bras de St Remacle à leurs aînés de Solignac. L'agathe, dont parle Martène, a été enlevée; la châsse est du reste bien conservée. La découverte des reliques de St Remacle sous l'abbé Poppon, nous prouvera que ce reliquaire ne peut remonter au delà de son règne; si une châsse si précieuse eût existé alors, on n'eût point manqué d'en faire mention dans le diplôme de cette cérémonie, et nous ne pouvons croire que nous avions un second Éloy à cette époque dans nos monastères.

Martène nous dit encore : « Le chapitre est bâti dans le lieu où était autrefois l'oratoire de St Martin, il est petit et très-ancien, comme il paraît par les vitres qui sont peintes. C'est dans ce lieu là que St Remacle a été enterré et on y voit encore son tombeau, sur lequel on a gravé les vers suivants » (1) :

(1) Voyage littéraire, II, 157.

Digitized by Google

Quisquis humum docta variatum conspicis arte,
Flecte genu, tali est dignus honore locus
Præsulis hoc tumulo jacuerunt ossa Remacli,
Ossa inhonorato non retinenda solo.
Nobile depositum tellus servavit honore
Arcubus agnoscens numen inesse sacris.
Reddidit intactum fulvo quod dignius auro
Conderet artificis docta labore manus.
Hinc igitur moveat gressus, actusque prophanos,
Acceptum superis hunc venerare locum.

Ces vers sont de facture moderne.

Comme nous venons de traverser la vie de St Remacle en tâtonnant au milieu des ténèbres, et que nous avons établi l'époque où ces contrées sortirent de leur silence de mort, c'est peut-être le lieu de dire un mot sur des faits que nous trouvons rapportés dans une copie d'un vieux manuscrit : rentrons donc dans le merveilleux et les mystères.

A en croire cette chronique, Bellevaux, village près de Malmédy, aurait existé sous le nom de Schönendal (belle vallée) et aurait eu son Comte avant la fondation de Malmédy. Les descendants de la famille de ce comte de Bellevaux auraient plus tard bâti les châteaux de nos alentours : Logne, Amblève dit des quatre fils Aimon, Renard-Stein, Arimont, Falize *au défaillant de la belle vallée*, *dessous Malmédy*, et Warche, les masures de *Béverché*, et de Wimbomont. L'empereur Otton Ier (938) aurait rendu plusieurs terres qui avaient appartenu à ses ancêtres, *à vaillant capitaine George de Bellevaux*, et lui aurait donné pour blason trois merles sans pieds et sans becs, assis sur trois carreaux, en récompense des services qu'il lui avait rendus dans ses guerres contre Gislebert de Lorraine.

Nous voyons alors les différents partages de cette famille dont on possède une généalogie depuis le dixième siècle et qui fut alliée aux seigneurs de Fraipont. Elle aurait

Digitized by Google

possédé toutes les terres qui formèrent depuis les comtés de Vianden, de Sponheim et de Logne. Le manuscrit renvoie aux régistres féodaux que nous n'avons pu consulter et où devaient être constatées les aliénations successives des fiefs de cette maison, entr'autres celle de la seigneurie de Warche en 1698.

Ce qu'il y a de certain au milieu du fabuleux et des anachronismes de ce manuscrit, dont il est fâcheux qu'on ne puisse vérifier les citations, c'est qu'il a réellement existé une seigneurie de Bellevaux; que l'on voit encore dans l'église de cet endroit les tombes frustes de ses seigneurs de 1511 et 1577; qu'elles portent l'écu aux trois merles sans becs et sans pieds, juchés sur trois carreaux; que cet écu sert encore aujourd'hui de couronnement à l'entablement d'un autel de cette église, et qu'il est surmonté d'une couronne d'écusson aux feuilles de fraisier. Mais, sans entrer dans la question si intéressante et si difficile de l'origine des armoiries, on peut hardiment donner à celles de Bellevaux une origine plus récente, tirée même de son blason; car on sait que les merlettes étaient l'emblême des voyages d'outre-mer et que lorsqu'ils étaient sans becs et sans pieds, c'était la preuve que le guerrier qui les avait dans son écu avait reçu des blessures dans ces glorieux pèlerinages. C'est déjà assez de gloire que d'avoir eu des seigneurs de la race des croisés. Bertholet cite aussi une maison noble (1) qui portait le nom de Belva ou Bellevaux, dans la seigneurie de Soleuvre et qui avait aussi pour armes de gueules au chef d'or, chargé de trois merlettes d'azur. Quant aux autres châteaux, on voit encore les ruines de Logne dont nous parlerons, d'Amblève, de deux Renard-Stein et de Warche. On voyait encore il y a quelques années les ruines de celui d'Arimont au-dessus de ce vil-

(1) Hist. de Lux. VI. p. 43.

Digitized by Google

lage, et nous trouvons le nom des seigneurs de la Falize dans nos vieux documents.

Comme la Principauté de Stavelot a été gouvernée par des Princes-Abbés, et que ses deux monastères après avoir suivi pendant quelque temps la règle de St Colomban (1), se rangèrent bientôt sous celle de St Benoît, il nous reste encore deux points généraux à traiter : de l'ordre des Bénédictins et des Princes-Abbés.

(1) Gallia christ. III. 940.

Digitized by Google

VI.

De l'Ordre des Bénédictins.

« L'an 540 de notre ère, St Benoît jeta au Mont-Cassin, les fondements de l'Ordre célèbre qui devait par une triple *gloire*, convertir l'Europe, défricher ses déserts, et rallumer dans son sein le flambeau des sciences (1). »

Nous allons donc passer rapidement en revue ces trois gloires immortelles; puis, entrer dans l'intérieur du couvent, examiner ses rapports avec l'extérieur, et en faire l'application aux monastères de Stavelot et de Malmédy.

St Benoît de Norcia, l'illustre patriarche des monastères d'Occident, l'homme au génie inspiré, naquit au cinquième siècle (480). Après avoir, pendant de longs jours et de longues nuits, médité au désert de Subiaco, il se dit : Il faut une digue au torrent de la dissolution qui menace de tout renverser; il faut une association à l'idée forte et régénératrice qui puisse étayer une société en dislocation : il mit la main à l'œuvre et bâtit un édifice avec le ciment de la religion catholique, et cet édifice est resté debout au milieu des tempêtes et des ouragans. Nous savons que la vie monastique avait déjà son germe dans les Gaules avant Benoît, et nous la voyons introduite à Trèves au quatrième siècle par St Athanase; St Augustin nous parle de ces vieux solitaires (2). Mais le Mont-Cassin bâti par St Benoît devait être le foyer de vie qui féconderait le monde et les

(1) Chat. Génie du Chr. IV. 297.
(2) Aug. Conf. l. 8. c. 6. 8. 16.

Digitized by Google

solitudes d'Occident et le foyer des lumières qui dissiperait les ténèbres de la Barbarie. St Benoît mourut en 543 ; sa règle vit encore.

Nous avons déjà vu l'influence du christianisme sur la Barbarie, nous n'avons qu'à ajouter que les monastères furent une des causes les plus puissantes du triomphe de la civilisation, et à citer les paroles d'un beau génie : « Les Barbares s'étant précipités sur l'Empire et ayant brisé tous les liens de la société, il ne resta aux hommes que Dieu pour espérance et les déserts pour refuges. Des congrégations d'infortunés se formèrent dans les forêts et dans les lieux les plus inaccessibles. Les plaines fertiles étaient en proie à des Sauvages qui ne savaient pas les cultiver, tandis que sur les crêtes arides des monts, habitait un autre monde qui dans ces roches escarpées, avait sauvé, comme d'un second déluge, les restes des arts et de la civilisation. Mais, de même que les fontaines découlent des lieux élevés pour fertiliser les vallées, ainsi les premiers anachorètes descendirent peu à peu de leurs hauteurs pour porter aux Barbares la parole de Dieu et les douceurs de la vie. »

L'égoïsme et l'ingratitude ont bavé leur venin sur ces monastères, ils ont envié leurs richesses, et en ont fait contre eux leur plus odieux grief; mais la philosophie et l'histoire protestent contre ces outrages et ces calomnies. Qui donc a défriché les landes, desséché les marais, ouvert les canaux, fertilisé les campagnes, peuplé les solitudes? Ouvrez les chartes et voyez à chaque fondation ces mots devenus presque de style : *in locis vastæ solitudinis*. Ces pieux solitaires ont attiré autour de leurs demeures ces habitants auxquels ils ont partagé les champs qu'ils avaient défrichés, ils ont donné la vie à ces déserts oubliés par les Romains, et rendus inhabitables par le tumulte des armes

Digitized by Google

et le dernier cri de la Barbarie ; ils ont couvert le pays de leur douce protection ; ils ont créé l'idée de propriété, l'idée sociale de fixité ; ils ont groupé des habitations, bâti des villages et fondé des villes au milieu de leurs propriétés ; et il serait injuste, odieux qu'ils se soient réservés quelques lambeaux de leur avoir, pour ces pauvres qui seront délaissés par les nouveaux donataires? Mais, depuis quand la sueur qui coule du front de l'homme n'est-elle plus la plus légitime cause de la richesse? Devaient-ils tout donner aux arrivants pour ne rien réserver aux derniers arrivés, comme aux jours de la révolution où l'on refusa le partage avec ses frères qui n'avaient pas été assez prompts à la curée? Craignons donc de nous déshonorer à force d'ingratitude et d'ignorance, car on pourrait demander quelle est la partie de l'Europe qui ne doit point ses défrichements et sa prospérité à l'ordre des Bénédictins.

Il est presque ridicule de venir parler aujourd'hui de ce que la science et les lettres doivent à cet ordre célèbre. « Les Bénédictins (1), et surtout ceux de la congrégation de St-Maur établie en France vers l'an 543, nous ont donné ces hommes dont le savoir est devenu proverbial, et qui ont retrouvé, avec des peines infinies, les manuscrits antiques ensevelis dans la poudre des monastères. Leur entreprise littéraire la plus effrayante (car on peut parler ainsi), c'est l'édition complète des Pères de l'Église. S'il est si difficile de faire imprimer un seul volume correctement dans sa propre langue, qu'on juge ce que c'est qu'une révision entière des Pères Grecs et Latins, qui forment plus de cent cinquante volumes in-folio ; l'imagination peut à peine embrasser ces travaux énormes ». C'est cette seule congrégation qui a produit les Ménard (1644), les Godin (1661), les d'Achéry (1685), les Mabillon (1705), les

(1) Chat. l. c.

Digitized by Google

Ruinart (1709), les Martianay (1717), les Le Nourry (1724), les Denis de St-Marthe (1725), les Martène (1739), les Montfaucon (1741), les Sabbathier (1742), les Durand (1777), sans parler des autres Bénédictins, Lobineau, Calmet, Tassin, Lami, de la Grange, du Vic, et enfin Brial, le dernier de la congrégation de St Maur qui mourut en 1831 membre de l'Académie des sciences : noms formidables dont la science est un désolant défi jeté aux siècles futurs.

Tout le monde sait que leurs savantes compilations, leurs collations sont les plus pures, les plus critiques, et qu'elles sont pour la science historique, avec les *Acta Sanctorum* des Bollandistes, les vrais trésors des riches bibliothèques. Et ces moines craignaient les lumières de la philosophie et de l'histoire ? mais ils nous en ont ouvert les sources; mais par qui connaissons-nous l'histoire du moyen-âge, si ce n'est pas ceux qui nous ont sauvé les monuments de l'histoire ancienne? Ils copiaient et ils écrivaient les Adon, les Abbon, les Aymon, les Yves, les Witmar, les Adhémar, les Glaber, les Herman; et pour l'histoire de nos contrées, la plupart des vieux chroniqueurs Liégeois, et les Sigebert, les Réginon, les Notger, ne sont-ils pas sortis de leurs écoles?

Du reste, les auteurs les plus irréligieux proclament aujourd'hui ces vérités méconnues seulement par l'ignorance qui n'a jamais eu besoin de recourir aux précieux trésors qu'ils ont sauvés du naufrage; par ces hommes sans idées, dont le cœur n'éprouve point de battement à la vue de ces ruines qui saisissent l'âme d'une mystérieuse tristesse, au milieu de ces cellules abandonnées et de ces temples silencieux, où le moine abritait autrefois sous un même toit, l'infortune, l'enfance, la faiblesse, les arts et les sciences; lieux où habite souvent aujourd'hui des gens qui déracinent les ruines mêmes pour mieux faire tout oublier.

Passons maintenant dans le cloître. Nous y voyons d'abord

Digitized by Google

un abbé élu par ses pairs, un gouverneur pour le temporel, un prévôt, doyen ou prieur : c'est là toute l'organisation personnelle nécessaire à l'administration d'un couvent. Tous ces hommes à la tête rasée, au vêtement uniforme ont prononcé les trois vœux généraux, communs à tous les ordres et que St Basile avait exigés : Chasteté, Pauvreté, Obéissance. Le Bénédictin prêtait, en outre, celui de Stabilité ou de demeure fixe dans le couvent. La règle s'étend à tout : au lit, au manger et à la promenade ; le mouvement même est réglé. On ne peut lire ces constitutions admirables sans un sentiment d'admiration pour ces hommes simples et éloignés du monde, en voyant quelle connaissance profonde ils avaient du cœur humain. Ces législateurs ont tout réglé et tout prévu pour leur société chrétienne. Celui qui entre là doit déposer à la porte ses priviléges, ses préjugés de caste ; s'il est bon et vertueux, quel qu'il soit, qu'importe, qu'il entre et qu'il fasse ses preuves avant d'être enrolé sous les drapeaux de la milice sainte. Toute la vie dans ces lieux se résume en deux mots : Travail et Prière. C'est aussi la base du partage du temps : le travail de chaque jour est de sept heures ; il est manuel pour l'homme robuste, et il est scientifique, littéraire ou théologique pour l'homme de lettres. Nous venons de voir ce qu'ont produit ces deux espèces de travaux ; nous n'avons qu'à ouvrir les yeux autour de nous pour voir les effets du premier ; les travaux du second genre nous ont non-seulement conservé, par les copies des manuscrits, les chefs-d'œuvre de l'antiquité, mais nous ont donné des œuvres originales qui font la gloire du catholicisme et des peuples qui ont enfanté de tels savants.

Chaque couvent avait aussi ses écoles internes pour les *oblati* et ses écoles externes. Ces dernières se divisaient en supérieures, où l'on enseignait toutes les sciences

Digitized by Google

et où se rendaient les jeunes gens de toutes les contrées, les fils des rois et des grands ; écoles qui sauvèrent les arts et les sciences : et en élémentaires, ouvertes à tout le monde.

Leur habillement était ordinairement noir, et c'est pourquoi on appela les Bénédictins l'ordre des moines noirs pour les distinguer de l'ordre blanc de St Augustin. Il consistait en un froc dont l'étoffe différait selon le climat et la saison de l'année.

La nourriture était restreinte au strict nécessaire ; le nombre des mets, le poids du pain, la mesure de vin, tout était calculé. L'usage de la viande était interdit. Cette frugalité et cette économie leur permettaient de pratiquer largement l'hospitalité et l'aumône, et leurs couvents dans les Ardennes furent toujours le refuge du pauvre et l'abri du voyageur.

Ordinairement la plupart des moines étaient laïques et l'abbé n'envoyait à l'évêque que ceux qui avaient les qualités requises pour le sacerdoce.

Tel est le résumé de cette fameuse règle du mont Cassin, une des plus riches floraisons de l'église catholique. Les hommes qui l'ont suivie ont rendu l'Europe à la vie morale et intellectuelle ; leurs services sont tels que l'on doit sourire de pitié en entendant leurs détracteurs qui connaissent à peine les premiers éléments des sciences. Ils sont inutiles de nos jours, s'écrie-t-on ; si l'on veut dire qu'ils étaient autrefois trop nombreux, qu'ils ont eu besoin de réformes, nous nous rangeons à cette opinion ; mais ne voit-on pas, même au point de vue de la science, que de telles corporations seules pouvaient mener à fin des travaux scientifiques durables, profonds et étendus.

Les travaux d'un siècle se transmettaient au siècle suivant, ils appartenaient par le vœu de pauvreté à la corporation qui ne mourait point ; le dévancier donnait par vœu d'humilité à son successeur les trésors et les secrets de science qu'il avait découverts : il n'y tenait pas, il avait fait vœu de chasteté,

Digitized by Google

son couvent était sa famille : les longs travaux n'épouvantaient point ; la misère ne venait point frapper à leur porte pour les presser, et l'orgueil ne les stimulait point à publier leurs découvertes avant le temps. Ce que l'un avait commencé, était continué après sa mort par un moine de même esprit, héritier des travaux du dévancier. Quant au côté social, car nous n'avons pas ici à nous occuper du côté religieux, nous pourrions emprunter des passages à Rotteck que l'on n'accusera point d'être rétrograde ni catholique (1) et qui du reste est l'adversaire du monachisme ; et dire avec lui que dans un monde où la force triomphe, où l'homme est exposé aux orages des passions et aux caprices du hasard, il est bon de pouvoir rencontrer un lieu de repos et de tranquille sagesse, un refuge pour le droit méconnu, pour la vertu persécutée et pour la lassitude de la vie ; mais nous aimons mieux les accents du poëte du Christianisme : « On dira peut-être que les causes qui donnèrent naissance à la vie monastique n'existant plus parmi nous, les couvents étaient devenus des retraites inutiles. Et quand donc ces causes ont-elles cessé ? N'y a-t-il plus d'orphelins, d'infirmes, de voyageurs, de pauvres, d'infortunés? Ah! lorsque les maux des siècles barbares se sont évanouis, la société si habile à tourmenter les âmes et si ingénieuse en douleur, a bien su faire naître mille autres raisons d'adversité qui nous jettent dans la solitude ? C'était une chose fort belle que ces maisons religieuses où l'on trouvait une retraite assurée contre les coups de la fortune et les orages de son propre cœur..... C'est une philosophie bien barbare et une politique bien cruelle que celles-là qui veulent obliger l'infortune à vivre au milieu du monde.... Il faut une charité plus magnifique que la

(1) Rotteck. Allgemeine Veltg. III. 246.

Digitized by Google

nôtre pour soulager l'indigence d'une âme infortunée ; Dieu seul est assez riche pour lui faire l'aumône.... « Il ne faut pas croire, ajoute-t-il plus loin, que nous soyons tous également nés pour manier le hoyau ou le mousquet et qu'il n'y ait point d'homme d'une délicatesse particulière qui soit formé pour le labeur de la pensée, comme un autre pour le travail des mains. »

Nous savons qu'il y eut là comme dans toutes les institutions humaines de graves abus ; ils prirent naissance d'abord sous Charles Martel qui confisqua les monastères à son profit, les transforma en fiefs et les donna à ses soldats qui en devinrent les abbés ; ces abus se reproduisirent après l'invasion normande qui bouleversa et ruina les abbayes et dispersa les moines. Plus tard encore, leurs richesses mêmes furent un sujet de désordre. Mais les réformes arrivèrent et l'ordre des Bénédictins se partagea en congrégations dont les plus célèbres ont été celles de Cluni et de St Maur. En Allemagne, nous eûmes celle de Bursfeld qui commença à St Mathias de Trèves par des moines envoyés de St Jacques de Liége ; elle reçut son nom en 1464 du monastère de Bursfeld, dont l'abbé en avait été le principal promoteur. Du reste, si les grands hommes que nous avons cités ne démontrent pas assez combien ces abus ont été rachetés, la nomenclature suivante le prouvera à satiété : l'ordre des Bénédictins a produit, selon les calculs les plus modérés, jusqu'au concile de Constance, 35 papes, 200 cardinaux, 50 patriarches, 1164 archevêques, 3512 évêques, 55,460 saints et une multitude d'historiens, de savants, d'hommes de lettres. Nous devons ajouter depuis cette époque jusqu'au 18ème siècle, 12 cardinaux, 20 archevêques et 80 évêques.

Considérés dans leur administration extérieure, nous

Digitized by Google

voyons lors de la réforme faite à Aix-la-Chapelle sous Louis-le-Débonnaire par le célèbre Benoît d'Aniane, le fondateur et le premier abbé de Cornelimunster (817), que ces monastères furent divisés en trois classes : ceux qui devaient le service militaire et le tribut, ceux qui ne devaient que le tribut, et enfin les pauvres monastères exempts de toute prestation. Il y avait aussi dans l'ordre de la juridiction, trois sortes de monastères : les uns soumis à l'évêque diocésain, et c'était le droit commun; les seconds soumis immédiatement au St Siége, et les troisièmes qu'on appelait régaux, parce qu'ils étaient de fondation royale, qui relevaient de l'empereur et étaient exempts de la jurisdiction de l'ordinaire (1). Martène prétend le contraire pour prouver la thèse qu'il soutient contre Malmédy; mais il n'apporte aucune preuve de son opinion. On conçoit que la nomination des abbés se ressentît souvent de l'influence différente de ceux dont les monastères dépendaient.

Revenons aux monastères de Stavelot et de Malmédy; Martène nous dit d'abord (2) : que parmi les plus illustres monastères qu'il a visités dans son voyage en Allemagne, le monastère impérial de St Remacle mérite une place honorable, tant par les hommes éminents qu'il a produits, que par son ancienneté et les priviléges dont il jouit. Les deux monastères avaient été unis canoniquement et à perpétuité dès leur origine et formaient une abbaye impériale, libre et exempte (3). Ils jouissaient de l'immunité dont nous avons parlé touchant le *census* (4), mais ils devaient le service militaire à l'empereur et quel-

(1) Calmet. Hist. de Lorr. I. 525. — Mart. Vindic. p. 133. — Roderiq.

(2) Inter illustrioria, quod nostro in itinere Germanico perlustravimus monasteria, magnum merito locum obtinere debet Imperiale. S. Remacli. Mon. — Stab. Jur. prop. 1.

(3) Specilegium Eccles. IV. 781.

(4) Possideant cum emunitate. (sic) Diplôm. de Chilpéric. Mart. II. 4. 11. Amp. Coll.

Digitized by Google

ques tributs (1). Deux choses sont ici particulières à Stavelot : c'est que Stavelot fut le seul monastère dont l'abbé fût élevé au titre de prince et dût en même temps le service militaire (2) ; ensuite, bien que nos monastères ne relevassent que du pape, et que dans le principe leurs biens eussent été communs, ils firent partie de deux diocèses différents dès leur origine, les églises et les autels de Stavelot étaient consacrés par les évêques de Liége; à Malmédy, la consécration se faisait par l'archevêque de Cologne. Toutefois les abbés ordinairement recevaient la bénédiction des évêques de Liége. Dès le principe, et jusqu'à la révolution française, chaque monastère eut son chapitre, son noviciat, et ses Profès qu'il présentait sans consulter son voisin. Aucun des chapitres n'était soumis à l'autre; ils étaient égaux. Dans le principe encore leur domaine était un, leur abbé commun ; ils avaient tous deux le même droit dans son élection ; enfin l'égalité était la pierre angulaire de la fondation. Seulement St Remacle préféra Stavelot situé dans son diocèse et voulut y être enterré; cette sépulture fut cause que par la suite les Profès de Malmédy durent aller faire leurs vœux sur le tombeau de St Remacle à Stavelot, qui devint l'habitation ordinaire de l'abbé et le lieu de réunion des chapitres généraux. Les biens furent aussi partagés, comme nous le verrons plus tard.

Le passage suivant du célèbre Christian Druthmare qui avait passé plusieurs années dans nos monastères, atteste combien ils étaient réguliers à cette époque. Il écrivait en 840 dans le prologue de son commentaire sur St Mathias adressé aux moines de notre abbaye (3). « Je préfère

(1) Ap. Baluzium. t. I. capit. p 589 Notitia de Monasteriis quæ regi militiam, dona, vel sloas orationes debent.
(2) Mart. Imp. Mon Stab. Jur. prop. p. 48.
(3) Mart. Ampl. C. II. préface.

Digitized by Google

votre société à toutes les autres parce qu'elle est sincère et sans artifice, telle que Dieu a enseigné qu'elle doit être, conforme à celle que les saints apôtres ont observée et ont transmise à leurs successeurs. Chez vous, on ne trouve pas le fiel de l'amertume ni le zèle de l'iniquité; mais une foi ferme, une charité inviolable envers Dieu et le prochain. Et, bien que vous soyez pauvres des choses terrestres, vous êtes riches en vertus; de telle sorte que celui qui vous connaît à fond ne peut plus se séparer de vous pour en aimer un autre. Mais si quelqu'un a séjourné parmi vous, il voit clairement que le Seigneur habite avec vous et que l'Esprit-Saint dirige vos actions. Le méchant ne pourra jamais habiter longtemps au milieu de vous ni rester dans votre compagnie; car de même que l'or et l'argent s'épurent dans le creuset, de même celui qui viendra chez vous ou cessera d'être méchant ou s'éloignera de votre communauté; car ceux qui vous fréquentent ne s'étonnent point que vous comptiez plusieurs aints dans vos monastères, mais ils ont l'assurance que celui qui ne devient pas bon chez vous ne le deviendra jamais nulle part; et si les rois, les princes et le peuple vous connaissaient réellement, ils vous aimeraient comme les vrais disciples du Christ, ils vous honoreraient et vous chériraient plus que tous les autres hommes. »

Nos monastères ne méritèrent point toujours ces éloges et eurent besoin aussi de réformes comme nous le verrons dans la suite de l'histoire. Ils entrèrent enfin dans la congrégation de Bursfeldt en 1654 (1) et l'abbé de St Trond fut député par le chapitre général de cette congrégation pour recevoir la profession des deux monastères. Mais ils res-

(1) Martène, vind. p. 65. — Secund. Tri. S. Rem. p. 20. — Sec Actua. p. 61. Bursfeld était un monastère de Saxe, du diocèse de Mayence, fondé par le comte Henri de Northeim, qui donna son nom à la célèbre congrégation de ce nom.

Digitized by Google

tèrent toujours, en vertu de leur fondation, monastères impériaux et ils jouirent comme tels de cette immunité dont parle Marculfe, auteur du 8me siècle : elle restreignait les pouvoirs de l'évêque diocésain aux ordinations et à la consécration des églises, et ne lui laissait aucun pouvoir sur les affaires temporelles; il n'avait même pas le droit d'entrer dans les monastères sans la permission de l'abbé. Dans le cours du moyen-âge, d'autres monastères jouirent aussi de cette immunité, soit par la renonciation à leurs droits par les évêques diocésains, soit par l'abus des évêques dont les fréquentes visites ou les vexations engageaient les monastères à se mettre sous la protection immédiate du St Siége.

Ces immunités devinrent dans la suite si fréquentes et relâchèrent tellement les monastères, que le Concile de Trente songea à remédier aux inconvénients qui résultaient de cette dangereuse indépendance; il ordonna (1) que les monastères soumis immédiatement au St Siége et sous la dépendance royale, devraient se réunir en congrégations tous les trois ans, et nommer des Visiteurs. Nous voyons à cette époque l'abbé Christophe Manderscheidt continuer la réforme de nos monastères commencée par son frère Guillaume.

L'administration intérieure était confiée à un Prévôt, Doyen ou Prieur; il y avait, en outre, un Gouverneur et plusieurs autres charges subalternes (2).

Chaque monastère avait aussi son Syndic particulier, jurisconsulte laïc qui n'habitait point le monastère et qui avait le soin du contentieux. Nous dirons en son lieu l'action des monastères dans la vie politique de la Principauté.

Les écoles de Stavelot et de Malmédy ont jeté une vive

(1) Concil. Trid, sess. ch. 8.

(2) Martène II. Ampl. Coll. p. 86 et 108 au bas des diplômes.

Digitized by Google

lumière pendant le moyen-âge. Les Druthmare, les Notger, les Everhelme, les Théodoric, les Wibald, les Henri, les Zantfliet qui y ont enseigné, cette multitude de grands hommes qui en sont sortis sous St Poppon pour aller présider à d'autres monastères ou y porter le flambeau des sciences, en sont un éclatant témoignage.

Quant à leur influence, nous avons vu St Remacle planter la croix en ces lieux; les rayons bienfaisants qui en jaillirent fécondèrent bientôt ces déserts, et l'on vit s'élever sous sa protection Stavelot, Malmédy, St With, et les bourgades assises autour de nous, au milieu des vertes campagnes défrichées par les enfants de St Benoît. La Principauté doit tout à ces derniers : religion, instruction, défrichement, le pain de science et de vie.

Nos monastères sont tombés comme les autres sous les coups démolisseurs de la révolution. Ils furent supprimés lors de la réunion de la Principauté à la France en vertu des décrets des 21 nov. 1789 et 13 févr. 1790 qui les abolirent en France. En Allemagne, leur sécularisation eut lieu en 1803, et Napoléon l'étendit à la Pologne et à l'Italie. Ils furent supprimés en Prusse en 1810 (1). L'Autriche, l'Espagne, le Portugal et la Suisse possèdent encore des monastères de Bénédictins. Le roi de Bavière a rétabli leur ordre en 1834 dans ses États en disant : « qu'il ren- » dait la vie à un ordre généralement estimé, avec l'espoir » qu'il consacrerait ses forces à l'étude des sciences et à » l'éducation de la jeunesse. » La France a aussi rétabli la congrégation de St Maur que les savants ouvrages de ses grands hommes du dix-septième siècle avait immortalisée. L'abbé de Guéranger en 1833 forma le couvent de Solerme dans le diocèse du Mans et ces moines, continuant les travaux de leurs prédécesseurs, ont révélé leur existence au monde savant par la publication de l'*Auxiliaire catholique*.

(1) Allg. Kirchen Lexikon.

Digitized by Google

VII.

Des Abbés.

A la tête de chaque abbaye nous trouvons presque toujours un Abbé. Ce nom vient du mot chaldéen *abba* qui veut dire père. Les premiers chrétiens qui se réunirent se nommèrent entre eux frères et donnèrent le nom de père à leur supérieur. Ce terme fut restreint dans la suite des temps et réservé à ceux qui portaient les insignes de la prélature; les associations auxquelles ils présidaient reçurent le nom d'abbayes. Les Bénédictins eurent aussi leurs Abbés, sauf ceux de Clugny, dont le supérieur seul retint le nom de général et dont les monastères étaient gouvernés par des prieurs. Notre abbaye depuis St Remacle eut toujours des Abbés, et nos monastères, des prévôts, doyens ou prieurs.

D'après la loi canonique, les moines de chaque abbaye choisissaient leur Abbé au milieu d'eux.

L'élection ne pouvait avoir lieu qu'après les trois mois révolus depuis le jour de la vacance; mais cette loi fut abolie par l'usage. Tantôt les Abbés furent nommés par leurs prédécesseurs, comme Babolin par St Remacle; tantôt par les rois fondateurs, comme St Remacle et tant d'autres après lui; tantôt par les papes dans les monastères exempts, comme Henri de Gueldre, Hugues d'Auvergne; et tantôt ces charges furent données comme des fiefs à des grands ou à des leudes, comme à Ebbon I et à ceux qui lui succédèrent. La règle cependant subsista

Digitized by Google

toujours, et les Abbés pris hors du monastère ne furent que des exceptions nécessitées par la force des événements. Il était encore strictement défendu par les lois canoniques de poser des conditions au candidat avant son élection. Cette religion rétrograde entendait, il faut pourtant l'avouer, la liberté et les convenances beaucoup mieux que les politiques de nos jours.

Les fonctions de l'Abbé régulier étaient : la haute direction du monastère, la correction et l'administration des biens. Il réunissait donc le personnel, le spirituel et le temporel; mais par contre il était, comme le dernier des moines, soumis à toutes les règles de l'ordre. Cette charge conférait à l'extérieur le droit de voter dans les conciles comme les évêques mêmes. Les rapports des abbés avec les évêques diocésains dans les monastères non exempts, furent l'objet de difficultés graves et délicates qui n'entrent pas dans notre sujet. Un Abbé ne pouvait diriger deux monastères que dans le cas où ces deux monastères étaient unis entre eux par des liens de subordination ou par droit de fondation comme à Stavelot et à Malmédy; mais cette règle tomba également devant la pratique constante, et les Abbés de Stavelot furent eux-mêmes souvent supérieurs de plusieurs monastères.

Comme dans le cours de cette histoire nous verrons souvent les Abbés revêtus de différents titres, nous devons en donner ici l'explication. Lorsqu'on confia à un même Abbé le soin de réformer plusieurs monastères, ou lorsqu'au contraire, les abbayes furent données en fiefs à de hauts personnages, ces Abbés reçurent le nom d'*Abbés commendataires*, nom que l'on donna à tous ceux qui n'eurent point leur résidence dans les monastères dont ils étaient les supérieurs. Ces abbés furent presque toujours partout la source de la décadence de ces maisons, et Sta-

Digitized by Google

velot et Malmédy éprouvèrent ce triste sort sous tous ces Abbés, si l'on en excepte les Princes Bavarois et quelques-uns de leurs successeurs. Ces Abbés étaient presque toujours imposés par la toute-puissance des rois, ou leur élection avait lieu dans les temps désastreux où les monastères avaient besoin d'abriter leur faiblesse sous un nom puissant et sous l'épée d'un chevalier. Ce nom d'Abbé commendataire est presque toujours comme un drapeau de deuil qui flotte au-dessus de ces maisons. Il y avait aussi des *Abbés mitrés*, c'est-à-dire, qui avaient le droit de porter les insignes de la prélature; tels furent nos abbés. Il ne faut point les confondre avec les *Abbés-évêques* qui avaient jurisdiction épiscopale. En Allemagne, on vit encore des *Princes-abbés*, dans les monastères dépendants immédiatement de l'Empire. Ils avaient le droit de siéger aux diètes de l'Empire dont leurs états faisaient partie, et à celles des cercles dans lesquels ils étaient incorporés. Ces Princes-abbés étaient ceux de Fulde, Elwagen, Kempten, Murbach, Luders, Berchtesgaden, Weissenburg, Prume, Stavelot, Corbie et St-Emméron à Ratisbonne. Tous, sauf le dernier, avaient voix délibérative aux diètes. On appelait *Abbés-laïques* et *Abbés-comtes*, ceux qui n'étaient point revêtus du sacerdoce; tels furent chez nous les Princes Lorrains. En France, les abbayes passèrent dans les mains des cadets des familles nobles, et ce titre d'Abbé finit par devenir honorifique parce que ces Abbés prébendiers touchaient les revenus de la Prébende sans se mêler de l'administration du monastère : quelquefois même ils se contentaient du titre sans en prélever les bénéfices.

L'abbaye de Stavelot eut, comme on le voit, des abbes avec tous ces différents titres, sauf des Abbés-évêques. Comme le savant Martène a prétendu le contraire et que par un autre esprit de contradiction, il a voulu prouver

Digitized by Google

que Wibald avait été le premier Prince-Abbé de Stavelot, nous devons examiner les deux questions suivantes : Les Abbés de Stavelot et Malmédy furent-ils Abbés-Évêques dans le principe? Depuis quand étaient-ils Princes-Abbés? Nous regrettons d'être forcé, par le défaut d'espace, à abréger ces deux intéressantes questions qui ont fait avec la querelle de primauté, la matière du premier *in-folio* de Roderique, auquel Martène répondit par un *in-folio*, qui fut suivi d'une nouvelle réponse *in-folio* de Roderique (1).

Les arguments de ce dernier pour prouver que les premiers Abbés de Stavelot n'ont point été évêques nous paraissent concluants; nous en analyserons quelques-uns. Si nos Abbés eussent été Évêques, leurs monastères n'eussent été assujettis à aucun évêque, et cependant l'histoire nous enseigne que Stavelot est toujours resté sous la juridiction de l'Évêque de Liége, et Malmédy, sous celle de l'Archevêque de Cologne, autant que le titre d'abbaye exempte pouvait le comporter. Ainsi St. Remacle demande à l'Archevêque de Cologne la permission de bénir l'église de Malmédy. Il en fut de même au dixième siècle, ce que nous prouve le récit de la translation des reliques de St. Quirin (2). C'est encore un Archevêque de Cologne, qui au temps de Louis-le-Débonnaire, consacre, comme nous le verrons, l'église de Malmédy restaurée par l'abbé Absalon. Sous l'abbé Ravengère, nous la voyons encore consacrée en 992 et en 1009, par deux autres Archevêques de Cologne. Nous pourrions multiplier ces exemples. Il suffirait encore pour prouver que les Abbés de Stavelot n'étaient point *ipso facto* Abbés-Évêques, d'en

(1) Roderique. Disceptationes de Abbatibus Malm. et Stab. — et Discept. tertia et prima adversus Mart. — Mart. Imper. Stab. monast. jura propugnata.

(2) Transl. Reliq. St. Quir. Quia ergo abbatia nostra ad ejus (Hermani in Coloniensi urbe) diocesim pertinet.

Digitized by Google

trouver un seul qui ne fût point revêtu de cette dignité. Quant à St. Remacle, il était Évêque régionnaire. Parmi ses successeurs, Babolin, si c'est le même, comme nous le verrons plus tard, que le Visiteur apostolique, il était déjà évêque avant de venir à Stavelot; si c'est un autre, l'histoire ne dit rien de lui non plus que de Sigolin et des successeurs de Goduin. Nous ne voyons donc d'évêques dans les premiers siècles, que Remacle, Babolin, Rabangère et Luitpert (889). Par contre, Goduin fut abbé sans être évêque, et c'est en vain que Martène prétend le contraire en voulant interpréter un texte latin d'une manière tout à la fois contraire à la grammaire et à l'histoire. Agilolfe et Richard furent évêques mais après avoir été abbés. De sorte que déjà le second abbé peut-être, mais certainement le troisième et le quatrième ne furent pas évêques; on ne voit pas que ceux qui suivirent le sixième l'eussent été non plus. Ces faits sont une preuve que ceux qui ont porté ce titre l'ont eu en dehors du monastère. Mais quel est l'abbé qui, se contentant des signes extérieurs de la Prélature, en a laissé perdre les pouvoirs ou les a foulés aux pieds? Que l'on nomme ce félon afin que l'histoire le flétrisse. Comment s'est-il fait que Wibald, le puissant Wibald, ce zélé et jaloux gardien des prérogatives de son abbaye, Wibald qui a obtenu deux Bulles d'or de l'empereur d'Allemagne, comment s'est-il fait que cet ami des empereurs et des papes n'ait point réclamé ses anciens droits? Comment expliquer que les illustres Princes Bavarois qui régénérèrent le pays n'aient point pensé à reprendre un titre d'autant plus glorieux qu'il était plus rare, de Prince-Abbé et de Prince-Évêque?

Martène après avoir gratifié nos Abbés d'un titre qu'ils n'ont point eu, leur vole d'un autre côté leur vieille gloire.

Digitized by Google

Il prétend que Wibald fut le premier Abbé avec titre de Prince, et encore il fait entendre qu'il obtint ce titre en sa qualité d'Abbé de Corbie. Ainsi ses successeurs seraient tout simplement des usurpateurs de cette dignité. Nous ne pouvons encore partager cette opinion ni laisser cette tache sur la mitre des Abbés de Stavelot.

Le nom de Prince fut d'abord donné aux Premiers des nations (princeps, primum caput), aux empereurs, aux rois, aux membres des familles royales, à ceux qui possédaient des principautés. On étendit ce titre dans la suite aux possesseurs des provinces et des villes; tels furent en France les ducs de Bourgogne, d'Aquitaine, de Normandie, les comtes de Champagne, de Toulouse et de Flandre. En Allemagne, nous le voyons donné aux électeurs et aux grands de l'empire, soit en vertu des charges dont ils étaient revêtus, soit à cause de la possession de certaines terres, auxquelles cette dignité était inhérente. Quant aux autres princes de l'empire, ils reçurent ce titre de l'usage, *usu et consuetudine*. En effet, nous savons que dans le principe, les ordres de l'empire se divisaient en majeurs, *majores*, *seniores*, et en mineurs *minores*, *juniores* (1). Les ordres majeurs portaient sous les Carlovingiens le titre de *Primores*, *Proceres*, *Optimates* : les Abbés siégeaient dans ces assemblées. Quand la race Carlovingienne après avoir traversé les guerres civiles vit tomber sa puissance devant les créneaux, les fossés, les portes ferraillées et les beffrois des châteaux féodaux pour expirer elle-même dans une coupe empoisonnée au milieu des nouvelles ténèbres de la barbarie et de la superstition, l'influence des Évêques et des Abbés s'accrut, pour le bonheur de la civilisation, en tous lieux et principalement

(1) Hincmar Epist. 24. II. 214. ad proceres et Epist. ad Lud. Balb. p. 181.

Digitized by Google

dans les comices de l'empire. C'était encore le droit qui allait dominer la force brutale, c'était la religion du Christ qui allait encore déchirer le voile funèbre qui assombrissait l'horizon. Mais nous voyons siéger les évêques et les abbés parmi les Primores aux assemblées tenues par Carloman (742), Pepin (750), Charlemagne (771 et 813); et en 833, lors de la déposition de l'infortuné Louis. Dès cette époque, les *Primores* avaient à délibérer sur les hautes questions d'état et les *Minores* se soumettaient à leurs puissantes décisions. Au XIIme siècle, le titre de prince avait succédé dans les comices de l'empire aux titres donnés jusqu'alors aux ordres majeurs. Il passa d'abord aux laïques, mais comme les abbés avaient la préséance sur eux, ils reçurent bientôt aussi ce titre, et nous voyons Lambert d'Asschaffenbourg comprendre sous le nom de princes, les évêques, les abbés, les ducs et les comtes; on distinguait les princes ecclésiastiques des princes laïques (Laien Fürsten); et lors des assemblées qui se tenaient tantôt en plein air, lorsque le temps était serein, tantôt dans les palais, les places des anciens (Seniorum), étaient divisées en deux parties, les premières pour les ecclésiastiques, les secondes pour les laïques. Tous ces princes nommèrent à l'empire, jusqu'à ce que la confusion inévitable qu'occasionnait la présence de tous ces votants, donna lieu à une autre division, d'où naquirent sous Henri II, les princes-électeurs qui reçurent ce nouveau titre de leurs fonctions; car pour eux aussi, ce fut encore à la forme de l'empire qu'ils durent ce titre et non à des diplômes particuliers. De là trois classes dans l'empire : le collége des électeurs, celui des princes ecclésiastiques et séculiers et celui des villes impériales.

Il résulte de ces faits historiques que les abbés furent toujours compris parmi les *Primores regni*, et il est permis

Digitized by Google

de croire que lors de l'élection de Pepin, ils se trouvaient déjà au nombre des princes dont parle le continuateur de Frédegaire (1). Thégan dans la vie de Louis-le-Débonnaire nous dit encore : L'empereur Charles appelle auprès de lui son fils Louis, son armée, les évêques, les *abbés*, les ducs, les comtes, il les rassemble dans son palais d'Aix-la-Chapelle, leur enjoint de faire hommage à son fils et leur demande s'ils avaient pour agréable qu'il remît à ce dernier son sceptre impérial. A cette époque, l'abbaye de Stavelot possédait dans son sein l'abbé Wirond, seigneur tellement en faveur et dans les bonnes grâces de Charlemagne qu'il l'employa dans plusieurs légations importantes, et qu'il l'envoya en ambassade à Rome avec le duc de Spolette sur lequel il eut même le pas (2).

Les Abbés devinrent donc aussi, dès les temps les plus reculés, princes de l'empire comme les autres grands dignitaires *usu et consuetudine*. A Stavelot non plus que dans aucunes archives des monastères de l'Allemagne, on n'a découvert un diplôme *spécial* qui conférât ce titre à un Prince-Abbé de l'empire. Le seul diplôme que l'on pourrait opposer à cette opinion est celui donné à l'abbé Ulric, par Rodolphe I en 1274 ; mais pris dans son ensemble il ne détruit pas notre thèse, et l'on voit clairement que l'empereur ne parle que de l'investiture d'un titre déjà conféré. Le plus ancien diplôme de Stavelot que nous possédons et où ce titre soit relâté est de 1376. Dans cette charte et dans la suivante de la même année (3), l'empereur Charles II donne le titre de Prince à l'Abbé Warnère de Ockiers. Les mots mêmes de *prince moderne* dont il se sert dans la seconde charte, prouvent bien que ce titre

(1) Consilio et consensu Francorum cum consecratione Episcoporum et subjectione Principum. — Theganus de gest. Lud. Pii p. 71.

(2) Reginon. Chr. Prum ad annum 799.

(3) Martène II. Ampl. Cael. p. 136.

Digitized by Google

était déjà acquis à l'abbé de Stavelot et Malmédy ; que ce n'est point là une création, mais une simple investiture de la dignité. Cette opinion se fortifie encore par cette considération que tous les Abbés des monastères royaux, qui relevaient de l'empire, mais ceux-là seulement, étaient inscrits au nombre des Princes ecclésiastiques et avaient droit de siéger aux conciles de l'empire d'Allemagne. S'ils ne prirent point ce titre avant le douzième siècle, ils suivirent l'exemple des Princes séculiers, mais comme eux ils en possédaient tous les droits depuis la reconstruction de l'empire d'Occident. Si l'on nous objecte que l'on ne découvre point ce titre dans nos diplômes avant le XIVme siècle, nous répondrons que dans les diplômes qui suivirent celui de Henri II, ce titre est encore souvent omis et qu'on ne le rencontre avec exactitude que dans les diplômes d'investitures. Nous n'en citerons qu'un exemple : l'abbé Gaspard reçoit en 1466 (1) les investitures, et elles lui sont adressées comme à un prince de l'empire ; en 1475 le même empereur Frédéric exempte les monastères des contributions injustes auxquelles ils étaient soumis et il omet dans ce diplôme le titre de Prince (2). Nous pourrions rapporter d'autres exemples encore. Non, non, n'ambitionnons pas et n'usurpons pas surtout des titres qui ne nous viennent pas, mais conservons soigneusement comme de précieux joyaux les titres qui nous ont été transmis par nos prédécesseurs et que nous avons hérité de nos ancêtres.

(1) Martène Ampl. Coll. II, p. 145. Gasparis principis devoti nostri.
(2) M. S. V. page 1588. Nostrum devotum Gasparum Abbatem.

Digitized by Google

VIII.

Les successeurs de saint Remacle.

(668 – 746.)

La chronologie des successeurs de St. Remacle est également couverte d'épaisses ténèbres; mais comme elle présente peu d'intérêt pour l'histoire générale et même pour la principauté, nous nous contenterons de donner la liste de ces Abbés.

Martène s'efforce vainement pour la défense d'une cause perdue, de donner St. Théodart pour successeur immédiat à St. Remacle (1). Les huit auteurs qu'il cite ne prouvent rien et lui-même se contredit dans le même ouvrage et fait bien voir combien la rancune monacale pouvait égarer un grand talent. Il résulte de tout ce qu'il avance, que Théodart avant de passer au siége de Maestricht, administra les deux monastères, mais n'eut jamais le titre d'Abbé. Les diptyques sont tous d'accord sur ce point.

On assigne généralement Papolin, Prieur de Malmédy, comme successeur de St. Remacle. A en croire Molan, Babolin fut Abbé de Malmédy avant de succéder à St. Remacle (1). Nous ne possédons aucun document pour fixer avec certitude l'époque de son règne. La bulle de Vitallien conservée aux archives de Stavelot porte avec elle de tels caractères d'illégitimité, que Martène ne voulut

(1) Mart. Vind. p. 23.

(1) Babol. primùm fuit Abbas Malm. deinde successit Stabuleti S. Remaclo. Chap. I. 96.

Digitized by Google

point l'admettre dans son recueil. Papolin ou Babolin était originaire de Bourgogne; il s'était enrôlé à Luxeuil sous la règle de St. Colomban et avait été admis au collége romain fondé par Grégoire-le-Grand, le premier moine bénédictin élevé sur la Chaire de St. Pierre. Ses vertus et ses talents engagèrent le pape à le nommer visiteur des monastères de France et de Germanie, ce qui lui fit donner par quelques historiens les titres d'abbé de Malmédy, de Stavelot, de Fosses; de St.-Germain-des-Prés. Le Prieur Laurenty prétend qu'avant d'être Prieur de Malmédy, il avait été Abbé de Fosses, qu'il y retourna et y mourut après avoir abdiqué la dignité d'Abbé de nos monastères qu'il avait possédée pendant deux ans. Le Cointe fixe sa mort à l'an 670, Laurenty et Fisen à l'an 678.

Les hagiographes font voyager une seconde fois Babolin à Rome, d'où il rapporta le corps de St. Symestre pour le déposer dans l'église de Lierneux qu'il avait fait bâtir. Pour mieux colorer cette singulière translation, Molan fait de ce Symestre un comte de Salm. Le Mire ajoute, que les manuscrits de l'abbaye de Stavelot portent que St. Symestre avait été ressuscité dans son enfance par St. Martène et qu'il avait reçu à Rome la palme du martyr. Mais tout ce récit est un tissu de faussetés. A cette époque, la dignité de Comte était inconnue dans les Gaules ; les Bollandistes, Fisen et Bertholet lui refusent ce titre. Mabillon appelle cette translation une historiette, et Martène nous dit que c'est à tort qu'elle fait venir Babolin du collége romain à Stavelot; que c'est en vain qu'on le confond avec l'Abbé de Fosses et celui d'Italie. Cependant il lui donne le titre d'homme apostolique. Recherchant où il avait puisé ces opinions, nous avons trouvé que c'était Mabillon qui le premier les avait émises et qu'il s'appuyait sur l'orthographe des noms

Digitized by Google

dont l'un s'écrivait, selon Notger et Hariger, Papolenus, et l'autre Babolenus; et ensuite sur ce que les abbayes de Fosses et de Stavelot possédaient le corps d'un Abbé Babolenus. Ces deux raisons n'ont aucune force si l'on considère que l'orthographe de cet Abbé varie même dans nos diptyques, et en second lieu, que nous avons eu deux si ce n'est trois Babolenus, Papolenus, Abolenus. Quant au mystérieux S^t^. Symestre, les habitants de Lierneux avaient l'habitude d'apporter ses reliques chaque année à Stavelot, comme nous le rapporte Dom Debra dans la lettre suivante adressée au crédule Herbetot le 13 déc. 1701 : « ce même jour (9 mai), dit-il, le mayeur et le curé du ban de Lierneux avec ses chapelains, et de chaque famille et ménage de ce grand ban, une personne pour le moins, doivent apporter à Stavelot et accompagner le corps de S^t^. Symestre, martyr et patron du dit Lierneux, dans une chaise d'argent que le chapitre en corps va recevoir en certain endroit de ce bourg, dont deux anciens du dit chapitre, habillez en diacres, prennent de leurs mains le dit corps ou chaise, où il repose, font le tour extraordinaire de la procession et entrent dans l'église abbatialle où étant un peu avancez ils s'arrêtent et chachun du dit chapitre et de la procession baise les saintes Reliques et passe dessous la dite chaise.... Chaque maison et famille de ce ban de Lierneux doit mettre dans une bourse commune une offrande, aussi bien que ceux du ban d'Amblève qui y comparaissent aussi avec leur curé processionnellement, et cette offrande est mise en mains de l'économe de cette abbaye avec d'autres choses que ces gens apportent, comme fromage, etc. Voyez, s'écrie alors Herbetot, voyez-vous, cher lecteur, quelle servitude? (1) »

(1) Chap. I, 96. — Fisen, Hist. Leod., p. 131 et Flores, p. 300. — Gallia Christ. III, p. 940. — Fast. Belg. 26 mai. — Vind. Mart. p. 28. — Ann. bened. I. Ann. 661. — Ampliss. Coll. II. præf.

Digitized by Google

Quoiqu'il en soit, Papolin résigna ses fonctions en faveur de Sigolin. C'était encore un élève de St. Remacle. Nous ne pouvons encore préciser l'époque de ses fonctions, mais ce fut lui qui reçut à Stavelot St. Lambert, chassé du siége de Maestricht, par Ebroïn, maire du palais de Neustrie. Nous fixons l'époque de cet exil de St. Lambert sous Sigolin, avec de St. Marthe, Mabillon et les Bollandistes, à l'an 674. Fisen le place au contraire sous St. Remacle (1). On sait que St. Lambert habita Stavelot pendant sept ans et qu'il retourna à son siége après la mort d'Ebroïn, que quelques historiens reculent jusqu'en 686, mais qui eut lieu en 681. Tous les chroniqueurs rapportent ici un beau trait d'humilité de St. Lambert. Il avait l'habitude de se lever la nuit pour s'adonner à la prière; une nuit, en cherchant ses sandales, il en laissa tomber une sur le pavé du dortoir. L'abbé entendit du bruit et s'écria : « Que celui qui a fait ce bruit aille à la Croix. » Le saint Évêque s'y rend pieds nus et couvert d'un simple cilice. C'était en hiver, la neige tombait à flocons et la Croix était en plein air. Il y reste une grande partie de la nuit. Enfin l'Abbé, après l'office du matin, s'aperçoit de son absence. Il le fait chercher et à son approche il se prosterne aux pieds de l'Évêque avec tout le monastère et implore son pardon. Lambert lui répond qu'il a agi selon la règle et qu'il n'a point failli.

Le récit de ce trait dans les hagiographes du huitième siècle respire un doux et suave parfum de style biblique. Il a encore été raconté au neuvième siècle, époque où Charlemagne réveilla les muses engourdies, qui se soulevèrent un peu, pour retomber dans un sommeil de mort

et obs. præv. 3. — Herbetot, Vie de S. Rem. II. 185. — Molan. Natales, S. B.

(1) Gallia Christ. III. — Acta S. S. 3 sept. — Annal. bened. I. an 674. — Fisen. Hist. Eccl. Leod. p. 127 et Flor. V. S. Rem.

Digitized by Google

tel, qu'à partir du Xme siècle, on n'eut pendant cent cinquante ans, que vingt-cinq écrivains, dont la plupart sont presque sans mérite. Alors les grands personnages ne savaient même plus signer; le gantelet ne quittait point leurs mains. Deux autres chroniqueurs arrivent au douzième siècle avec les vers de Virgile et les descriptions; un cinquième au treizième, le siècle poétique par excellence du moyen-âge, l'heureux siècle aux romantiques légendes, aux églises gothiques, le siècle du réveil général des arts en Europe. Enfin c'est le pompeux Fisen avec les auteurs du dix-septième et du dix-huitième siècle (1). Ces récits donnent des renseignements précieux sur l'intérieur des couvents, mais ils sont intéressants surtout sous le point de vue littéraire. Le but de cet ouvrage et son cadre restreint ne nous ont point permis de faire ici l'étude littéraire comparée de ces différents siècles du moyen-âge, ni de faire ressortir la manière particulière de narrer de ces différents historiens, ni de reproduire la version de Godelschale qui est la première et la meilleure, malgré ses invraisemblances. Il y a dans ce petit drame du vieil hagiographe, un charme tranquille et vénérable de vieille chose qui fait sourire de bonheur et qui surprend lorsque l'on pense que Godeschale écrivait cette scène patriarcale au huitième siècle, alors que l'Europe était encore plongée dans l'ignorance et la barbarie, en ces temps où la voix des muses était étouffée par les cris des combats.

On attribue la fondation des villages de Ocquier et de Johogne à Sigolin, qui mourut, selon Fisen, en 687. Laurenty fixe le commencement de son règne en 694 et sa

(1) Apud Chap. I. Godeschale, p. 328. — Etienne, p. 360. — Nicolas, p. 382. — Anselme, p. 3. et M. S. Mon. S. Hub. Gest. Pontif. Traj. — Renerus, p. 418. — Fisen, Flores Eccl. Leod. p. 15, et Hist. Eccl. Leod., p. 128. — Roberti, etc. etc.

Digitized by Google

mort en 710; mais ces dates tombent en présence des diplômes accordés en 673 à Goduin son successeur (1).

Le prieur Laurenty, Fisen et quelques autres confondent cet abbé Goduin avec Rabangère et prétendent que c'est le même sous deux noms différents. L'histoire des abbés de Stavelot laisse la question indécise (2); mais Martène a relevé cette erreur. Un manuscrit du douzième siècle rapporte que Goduin, 4me Abbé de Stavelot, fit transporter le corps de St. Remacle, de l'oratoire de St. Martin où il avait été inhumé, dans le monastère qu'il avait construit et consacré, et lui fit faire un reliquaire d'or et d'argent (3). C'est ce passage qui a donné lieu à l'opinion erronée que la châsse que l'on voit aujourd'hui à Stavelot était celle de Goduin.

L'Abbé Goduin obtint donc en 673 un diplôme de Thierry, fils de Clovis-le-Jeune (4), dans lequel ce roi confirme les possessions des monastères. Il en obtint un second de Dagobert qui ratifie la donation de Germigny, faite par Sigebert son père. Ce diplôme est de la plus haute importance pour l'histoire de France, et il a été un des principaux documents qui ont servi au savant Jésuite Henschenius pour découvrir l'existence d'un troisième Dagobert qui avait été, pendant neuf cents ans, oublié par tous les historiens; ce qui avait fait naître dans la chronologie de cette époque des difficultés insurmontables (5). Nous possédons un second diplôme de Thierry au même Goduin, que Martène n'a point reproduit et qui contient la nouvelle confirmation de

(1) M. S. C. — Fisen, Flor. Eccl. Leod, p. 605. — Mart. Ampl. Coll. II. 42.

(2) M. S. C. — Brev. Hist. Abb. Stab. Fisen, L. C.

(3) Mart. Ampl. Coll. II. 62.

(4) Cointius et Mabillon, Ann. bened. Ann. 682. — Mart. L. C. p. 12.

(5) Hensch. de tribus Dag. — Cointe Ann. Eccl. Franc. ann. 677. n. 9.

Digitized by Google

ces priviléges (1). Dans le premier diplôme de Thierry, sur lequel nous devons revenir, nous lisons ces mots : *Et præsentis temporis œvo, eorum maneat possessio et dominatio* (2); et plus loin : *Sub integrâ immunitate absque introitu judicum.* Ces derniers mots nous apprennent d'abord, qu'à cette époque déjà, nos monastères possédaient la justice territoriale dans le fisc, c'est-à-dire, dans le fief que Sigebert leur avait donné; de là, l'origine du service militaire que ces domaines devaient au roi, et plus tard à l'empire, parce que nos monastères devinrent alors, s'il est permis de s'exprimer ainsi, un leude possesseur de fief. Dès lors naquit le droit inhérent à la nature du fisc, d'interdire aux officiers royaux et aux *judices* l'entrée dans le fief pour y prélever le *fredum* et pour y rendre la justice. C'est ce qu'on appelait dans le style des chartres l'immunité. Dès cette époque déjà nos abbés étaient donc souverains; ils jouissaient de la grande immunité qui leur fut confirmée par tous les rois successivement : ils avaient la possession, le domaine et la puissance; ils avaient des justices et tenaient par conséquent des plaids. Ce diplôme prouve, en outre, que ce n'est point, comme quelques auteurs le prétendent, au milieu des guerres civiles de la seconde race, que les vassaux usurpèrent la justice patrimoniale. Les mots *præsentis temporis* nous expliquent ces confirmations nombreuses des biens ecclésiastiques; c'étaient de véritables reliefs.

L'Abbé Goduin mourut selon Le Cointe et St. Marthe en 685, et non point en 696 selon Fisen, et encore moins en 720 selon Laurenty.

On ne sait rien de son successeur Babolin ou Abolin, dont Laurenty et l'histoire des Abbés de Stavelot,

(1) M. S. Villers. p. 681.
(2) Martène Ampl. Coll. p. 12. II, remplace le mot dominatio par donatio. C'est une erreur.

Digitized by Google

font deux abbés, sinon qu'il reçut en 693 un diplôme du roi Clovis, confirmatif d'un échange fait avec le roi Childeric (1). Ce diplôme le nomme Papolenus et Pabolenus et désigne Stavelot sous le nom de *Stabelasco;* il est daté de *Namucho* que quelques historiens traduisent par Namur. Quant aux titres d'homme apostolique et d'évêque que Clovis donne à Pabolenus, Mabillon fait observer que ce n'est point qu'il possédât un diocèse, mais que cette dignité lui avait été conférée pour prêcher l'Évangile aux nations voisines (2).

Le sixième Abbé fut Rabangère, celui dont on voulait confisquer le nom. Il nous est connu par un jugement rendu par Charles Martel contre les héritiers d'un certain Rotgisus, qui refusaient de rendre à Stavelot les deux fiefs de Silvestrecourt et de Tofinum que leur auteur n'avait reçus qu'en usufruit de Pabolenus. Charles Martel dans les plaids généraux qu'il tint à Glamanville, y reçut Rabangère qui s'y présenta avec ses titres de propriété signés par Pepin même. D'après ces titres, les héritiers devaient rendre ces biens avec leurs améliorations. C'était le bail emphytéotique romain qui avait pour objet le défrichement et la culture des terres stériles. Ce diplôme est curieux en ce qu'il montre bien la procédure suivie devant les plaids généraux. Charles Martel y siégeait avec sept autres assesseurs et écoutait les parties qui venaient plaider leurs causes. Il confirme la lettre si intéressante d'Hincmar à Louis-le-Bègue, qui porte : « Quant au Comte du palais, entre une quantité innombrable d'affaires, il avait surtout le soin de décider selon la justice et la raison toutes les contestations judiciaires qui, ayant pris naissance ailleurs, étaient portées au palais par la confiance

(1) Mart. Ampl. Coll. II. 15.
(2) Ann. S. B. I an. 693. — M. S.Brev. hist. Abb. Stab.

Digitized by Google

en l'équité qu'on y trouvait. Il fallait que la confiance de l'Abbé en sa cause fût bien grande pour s'adresser au spoliateur des couvents ; mais Charles n'avait pas encore à cette époque appesanti son puissant marteau sur la tête des Arabes, et le titre de Stavelot portait la signature de Pepin, le père du juge.

Les Abbés qui succédèrent à Rabangère sont : Crodmare ou Clodmare ; Amolgère qui ne se trouve point dans la liste de Martène ; Amingère que de St. Marthe confond avec le précédent. Nous ne connaissons que les noms de ces Abbés. L'opinion qui fait descendre l'Évêque Floribert à Stavelot vers l'époque où ces Abbés vivaient, ne nous paraît pas soutenable.

Enfin nous arrivons à St. Anglin, le dixième Abbé. Il obtint de Chilperic III, dit le stupide, un diplôme que Martène a édité sans date et auquel nos chartes donnent celle de 744. Ce fut un des rares signes de vie de ce dernier rejeton de la première race, de ce fantôme de roi, que les fils de Charles Martel avaient élevé sur le trône, comme il l'avoue lui-même ingénûment dans ce diplôme, et qu'ils ont tondu et enfermé dans un couvent (1). Il confirme la grande immunité de l'abbaye et l'élection libre d'un Abbé dans le monastère *Estabula* ou de Malmédy. Cette pièce est un chef-d'œuvre de barbare latinité. Nous y trouvons déjà la mention de Dinant et de Huy. Enfin le même Carloman octroya encore (746) deux autres diplômes à Stavelot et Malmédy. Le premier est une espèce de jugement prononcé par lui en sa qualité de maire du palais, aux plaids de Dunaville, par lequel il restitue à Anglin la villa de Lethernau (Lierneux) avec ses appendices, Braz, Féron et Odeigne, dont Pepin

(1) Carlomano qui nobis in solium regni instituit. Mart. Ampl. Coll. II 17.

Digitized by Google

d'Herstal avait donné par testament la propriété à nos monastères. Nous trouvons encore dans ce diplôme les sept assesseurs, dont quatre évêques, un abbé et un comte. Le second est une donation de seize villas sur laquelle nous reviendrons (1). Cette seconde charte n'est point datée, mais elle est nécessairement de la même année que la précédente, puisque c'est en 746 que Carloman fit ses adieux aux grandeurs du monde pour aller vivre dans le silence du cloître. Quand le voyageur, dit Chateaubriand, regarde le Soracte, à l'horizon de la campagne romaine, se souvient-il qu'un Franc, fils de Charles Martel, frère de Pepin-le-Bref et oncle de Charlemagne, habitait une cellule au haut de cette montagne? La latinité des diplômes de Carloman est plus barbare encore que celle de Chilperic; elle dénote toutefois le même auteur.

Nous fixons la mort de St. Anglin, avec Fisen, à l'an 746 (2), bien qu'un manuscrit des Abbés de Stavelot nous dise : « Anglin vit le commencement du règne du roi Pepin, fils de Charles Martel, ce qui résulte de la manière la plus certaine de nos archives. » Son plus beau titre de gloire est d'avoir eu St. Agilolfe pour élève.

La conclusion à tirer de tous les diplômes que nous avons vus jusqu'ici, est que les Abbés de Stavelot eurent des droits régaliens dès l'origine des monastères; qu'ils ont été considérés dès le principe sous le double aspect sous lequel ils figurèrent dans la société du moyen-âge et jusqu'à l'extinction de la Principauté : d'abord, dans l'ordre spirituel, comme chefs ecclésiastiques et membres de l'Église romaine, et ensuite, dans l'ordre temporel, comme vassaux de l'empire et membres tour à tour de la grande famille féodale et de celle des souverains, parce que leur

(1) Mart. Ampl. Coll. II. 19 et 20.
(2) Brev. hist. Stab. Abb. — Fisen, Flor.

Digitized by Google

caractère religieux empêcha qu'ils ne fussent ensevelis avec les petits seigneurs sous les ruines de la féodalité.

D'un autre côté, cette suite d'abbés, aux noms obscurs et inconnus, sortant librement de l'urne électorale, nous montrent qu'à cette époque où les castes se formaient, c'est-à-dire, où l'hérédité perpétuait les charges des maires du palais, et la possession des fiefs et des priviléges personnels dans les mêmes familles, l'église restait fidèle à ses principes immuables. Chez elle, c'était toujours l'égalité de l'Évangile qui allait recruter ses chefs dans tous les rangs de la société, et ne connaissait d'autres priviléges personnels que la science et la vertu. C'est cet esprit qui, comme on l'a remarqué, a maintenu l'Église. On comprend que nous faisons abstraction ici de son principe divin qui avait créé cet état de la société. « L'Église, dit Guizot, en parlant de cette époque, c'était la société la plus populaire, la plus accessible, la plus ouverte à tous les talents, à toutes les nobles ambitions de la nature humaine (1). » Telle elle nous apparaît encore de nos jours sous tous les gouvernements : car si les évêques ne sont plus comme les papes et les abbés soumis partout à l'élection, l'Église et l'opinion publique, cette constitution incarnée des États, forcent toujours à les prendre dans ces rangs où la piété marche de front avec le savoir. L'état actuel du clergé d'Europe en est la preuve vivante et nous nous plaisons à rendre ici avec bonheur un éclatant hommage au juste, loyal et chevaleresque roi de Prusse, Guillaume-Fréderic IV, qui jamais n'a mis d'entraves aux élections des princes de l'église de son royaume, mais a toujours, avec un profond sentiment de justice religieuse, ratifié les heureux choix d'évêques catholiques pour les siéges devenus vacants depuis son avénement au trône.

(1) Guizot. Hist. de la civilis., d. 102.

Digitized by Google

IX.

Saint Agilolfe.

(746—770.)

Nous rentrons avec cet illustre Archevêque de Cologne dans les ténèbres de la chronologie et de l'histoire. L'époque des principaux événements de sa vie est tellement incertaine, que presque pas un historien ne se rencontre dans les dates.

Né de parents nobles, St. Agilolfe fut l'élève de St Anglin, entre les mains duquel il fit sa profession, en 744, selon Le Cointe. En 746, il succéda à ce saint Abbé dans les monastères de Stavelot et de Malmédy, et la même année, et non point en 728 comme le pense Cratepolius, il fut élevé au siége archiépiscopal de Cologne. Après quatre ans de séjour dans cette ville, il revint à Malmédy reprendre l'administration des monastères qu'il n'avait point abdiquée et qu'il conserva jusqu'à sa mort (1).

La lettre du pape Zacharie adressée aux évêques de France pour leur recommander l'apostolat de St. Boniface, qu'il envoyait dans les Gaules, fait mention d'Agilolfe, évêque de Cologne. Elle pourrait jeter un grand jour sur sa vie, si sa date n'était point elle-même un objet de discussions parmi les historiens. Les Bollandistes, dont l'autorité en fait de chronologie est si grande, fixent avec

(1) Cratepol. Ann. Arch. Col. p. 25. — Ann. bened. Ann. 745. — Brev. hist. Abb. Stab.

Digitized by Google

Baronius la date de cette lettre à l'an 748. Cette date renverse toutes les listes des archevêques de Cologne, qui placent ordinairement Agilolfe avant Réginfride, tandis qu'il lui a succédé, et qu'il eut lui-même Hildiger pour successeur. Elle détruit encore, quelle que soit l'opinion sur sa date, et à moins d'admettre avec Mörckens, deux Agilolfe, et la chronologie et toute l'histoire de cet anonyme de Malmédy, qui fait de la mort de St. Agilolfe un épisode de la bataille d'Amblève remportée en 716 par Charles Martel.

Molanus. Ghelen, Fisen dans son histoire de Liége et Le Mire, font voyager St. Agilolfe à Jupille, pour aller assister Pepin à ses derniers moments et réclamer au nom de sa femme Plectrude la reconnaissance des droits de leurs enfants communs, l'expulsion d'Alpaïde, et l'indignité politique de Charles Martel. Mais ce voyage que Fisen lui-même, dans son second ouvrage (1), déclare impossible, est selon nous une de ces poétiques rêveries du XIIIme siècle, dont la belle Alpaïde a souvent été l'objet. Un seul mot suffit pour montrer la fausseté de ce voyage : Pepin mourut en 714, et Agilolfe succède seulement en 746 à St. Anglin, avant d'être évêque de Cologne. Fisen pense que c'est une erreur de nom qui s'est glissée dans la vie de St. Suitbert.

Si St. Agilolfe a été martyrisé à Amblève, on est donc obligé d'avouer que ce n'a point été en 716, mais que tout dans cette mort, l'année, le motif et le genre du supplice, est couvert d'incertitude. Mabillon copiant l'auteur de Malmédy, dit que le motif a été sa fidélité envers le roi (2). St. Agilolfe, à l'exemple de St. Remacle, fut enterré dans son diocèse, à Malmédy, dans l'église

(1) Fisen, Flores, p. 320.
(2) Propter fidem in regem. Mabill. II. Ann. bened. anno 770.

Digitized by Google

de St. Laurent. Son corps fut levé en 1161 par Annon, archevêque de Cologne, qui le déposa dans le monastère *ad gradus* qu'il avait fondé dans cette ville.

L'histoire de la mort de St. Agilolfe racontée par l'auteur anonyme dont nous avons parlé, est, quoi qu'on en dise, une légende du treizième siècle. Si la chronologie, l'histoire, les invraisemblances mêmes de cette légende ne venaient hautement proclamer l'imposture du légendaire, le style seul suffirait pour nous convaincre que ce n'est point là de la littérature du huitième siècle. Cette légende se trouve dans les Bollandistes; elle porte le nom de *passion de St. Agilolfe*. C'est une mauvaise amplification, parsemée de vers latins, dont les idées diffuses sont rendues dans un style enflé, pédantesque, délayé jusqu'au dégout. Les Bollandistes qui traitent ce travail comme il le mérite, croient que l'auteur vivait à la fin du onzième siècle. Ils n'ajoutent du reste aucune créance à son récit, dont le savant de St. Marthe dit qu'il est tellement contraire à l'histoire, qu'il n'est digne que d'un souverain mépris (1).

Le premier chapitre de cette passion traite du martyre de St. Agilolfe, et nous allons l'analyser. Le second est intitulé : *Victoire de Charles Martel*, et nous en donnons la traduction dans le chapitre suivant.

Il raconte d'abord la guerre entre Charles Martel et Chilperic, secondé par Rainfroy, maire du palais de Neustrie. Il dit un mot de la mission de St. Boniface. Après avoir pillé Cologne, les deux tyrans (Chilperic et Rainfroy) s'en retournent à travers les bois et les montagnes escarpées de l'Ardenne. Ils arrivent en un lieu ombragé par des bois épais et protégé par de hautes collines; une rivière qu'on appelle Amblève lui a donné son nom. Ce lieu silen-

(1) Acta S. S. 9 Juli. — Gallia Christ. III. p. 943.

Digitized by Google

cieux plaît aux brigands; ils s'y partagent les dépouilles. Sur ces entrefaites, Agilolfe revient à Cologne qu'il trouve comme une autre Jérusalem assise dans les pleurs et la désolation. Le peuple se porte à sa rencontre. Ils se font mutuellement de poétiques discours. Mais voilà Charles Martel qui paraît sur la scène et entame un beau dialogue avec Agilolfe, qu'il envoie enfin en ambassade vers Chilperic. Il avait le droit de commander au saint évêque; Charles, selon notre auteur, était roi et il avait succédé au roi Pepin son père! St. Agilolfe est aussi, selon lui, le premier évêque de Cologne!

Enfin Agilolfe prend son bourdon et se met gaiement en route avec quelques compagnons. Toute l'Ardenne se lève au passage de l'envoyé de Dieu. Les moines de Malmédy apprennent l'arrivée du Saint : c'était leur père, leur honneur, leur gloire, leur prélat, etc. ; ils volent à sa rencontre et le reçoivent au milieu des cris de joie et des chants d'allégresse. On ignore, hélas ! le triste, l'épouvantable, le lamentable sort qui l'attend. Le prélat adresse à ses enfants un touchant discours, rempli de délicieuses reminiscences d'Horace (1), de David, de Virgile et des prophètes. « Les années fuient rapides, et les jours comme l'onde des torrents. L'homme passe comme la fleur, il sèche comme la rosée du matin. » Il leur explique enfin le but de son voyage à Amblève; il reviendra bientôt. Le narrateur continue par une tirade de vers pour nous dire : c'était le premier avril. Enfin le Saint s'achemine vers le camp à travers des prairies verdoyantes et émaillées de fleurs (2). Chilperic dépêche vers l'ambassadeur du roi d'Austrasie les plus rusés et

(1) Labuntur anni fugaces et dies velut unda procellis. — Omnis homo quasi flos transit velociter ut ros.

(2) Ibat per prata virentia
Frondebant silvæ, ridebant floribus herbæ.

Digitized by Google

les plus méchants de ses satellites qui fondent sur lui avec fracas et les armes à la main . ô douleur !

Ense petunt patrem teloque lacescunt.

Ils le chargent l'épée à la main et le transpercent de leurs dards. Mais ce n'est pas tout ! *En illius ore velut nix candida columba processit et ad astra volavit.* C'est une blanche colombe, blanche comme la neige, qui s'échappe de ses lèvres et s'envole aux cieux. Ici ce n'est point comme on le voit une figure pour signifier son âme candide, c'est bien réellement une colombe. Les moines de Malmédy apprennent sa mort, courent à Amblève et rapportent son corps dans leur couvent. Cette narration prouve au moins que l'on étudiait à Malmédy au XIIIme siècle Horace, Virgile et l'Écriture sainte, et nous pensons que cette histoire est tout simplement une amplification que l'on a conservée comme un modèle du genre au cahier d'honneur.

Cet anonyme place la mort de S^t^. Agilolfe en 716, avant la bataille d'Amblève qui eut lieu cette année. Bertholet suit l'opinion du poétique légendaire ; Molanus la fixe vers le milieu du huitième siècle ; quelques auteurs, en 751 et 754, en se fondant sur la chronologie des évêques de Cologne et des abbés de Stavelot. Nous la fixons en 770 avec les auteurs des *Acta Sanctorum* et de la *Gallia Christiana*, et avec Mabillon qui d'abord l'avait fixée en 745 (1) avec celle de S^t^. Floribert. Du Chastel la recule jusqu'en 775. Passons maintenant à la bataille d'Amblève qui fut le glorieux prélude de ces victoires de Charles Martel qui devaient sauver la France et l'Europe.

(1) Ann. bened. II. Ann. 745 et 770. p. 220.

Digitized by Google

X.

Bataille d'Amblève.

(716)

La bataille d'Amblève est un des événements les plus importants qui se soient passés dans le pays de Stavelot; et comme il a été raconté par un moine de Malmédy, nous allons traduire sa poétique légende; elle pourra donner une idée de la littérature du onzième ou treizième siècle dans nos monastères : le récit de cette bataille forme le second chapitre de la Passion de St. Agilolfe qui est intitulé : *Victoire de Charles Martel.*

« Que l'Esprit-Saint enflamme nos cœurs de son souffle afin que nous puissions décrire comment la puissance divine a brisé la colère des ennemis et la téméraire main qui eut l'audace d'immoler Agilolfe le saint pontife. Amblève est un lieu dans le Gau des Ardennes, à deux milles du monastère de Malmédy. Il est entouré de nombreuses et sombres forêts et de montagnes propres à élever des châteaux-forts. C'est pourquoi Daniel (Chilperic) et Rainfroy, dont les satellites avaient assassiné le saint prélat, y avaient assis leur camp, afin de pouvoir se mettre en sûreté dans les forts élevés sur ces montagnes et de pouvoir s'adonner aux plaisirs de la chasse, quand ils le voudraient. Ils méditaient le projet de plonger leur épée dans le cœur de Charles; ils ignoraient qu'en ces

Digitized by Google

lieux mêmes, leur armée éprouverait de grandes pertes (1). Ils avaient pour auxiliaires, Eudes, duc d'Aquitaine, et Rabod, duc des Frisons. La belle saison était arrivée; la profondeur des bois s'était revêtue de fleurs et de feuillages; on était aux jours de la canicule. Tout le pays pleurait la mort d'un père qui déjà vivait immortel. La renommée, fidèle messagère de l'événement, était parvenue, dans son vol rapide, jusqu'aux oreilles royales et avait rempli le cœur de Charles d'une douleur poignante qui le pressait de réunir ses troupes. Ce n'est pas en vain que l'indignation déborde son âme et que l'audacieuse présomption de ses ennemis excite sa douleur et sa colère. Il réfléchit à ce qu'il doit faire. Enfin, il met ses gens sous les armes, enflamme leur courage, et s'avance dans le Gau des Ardennes, non point au son de la trompette mais en silence. Il les divise en plusieurs corps. Il les poste en embuscade aux défilés des bois qui entourent Amblève et dans toutes les bourgages environnantes; leur ordonne d'être toujours sous les armes, afin que si quelque détachement erre à l'aventure, il tombe dans leurs piéges. »

« *Hora erat occidius cum sol se immerserat undis.* C'était le soir. Le roi arrive à Malmédy, se rend à l'église au tombeau du martyr Agilolfe, l'arrose de ses pleurs, y fait une courte prière pour voler plus tôt à la vengeance. » Ici vient la prière au Dieu des batailles. Continuons. « Il dit, et entrant dans le monastère du Prince des Apôtres, il demande le suffrage des prières. De là, précipitant sa course, il arrive accompagné de quelques soldats en ce lieu que les habitants appellent Rône. Il

(1) Ignari se passuros magnum de suis in eodem loco dispendium. — Cette phrase est copiée sur un auteur contemporain qui dit : Sed in loco quodam, qui dicitur Amblava, maximum perpessi sunt dispendium

Digitized by Google

rencontre en ce lieu une vieille matrone, à la vaste science, qui était venue d'Amblève. Cette vieille connaissant l'arrivée de Charles, et voyant son peu de troupes, lui en demanda la cause; après en avoir été instruite : Ce n'est point ainsi, dit-elle, qu'il faut agir. S'avançant donc vers le roi, elle lui tint ce discours : Seigneur Roi, écoute le conseil de ta servante et tu vaincras tes ennemis, tu les chasseras de ces contrées et tu resteras vainqueur. Ne dresse point tant d'embuscades mais rassemble tes troupes sur la lisière du bois et fais ce que je vais te dire. Que chaque soldat prenne une branche de feuillages assez grande pour couvrir le cavalier et son cheval; qu'avec cette arme nouvelle, ils s'avancent tous, sous tes ordres, au point du jour, en silence et à pas lents, vers le camp des ennemis. Si tu écoutes mon conseil, le triomphe est certain. — Tous approuvèrent l'avis; et sans retard on rassemble les troupes. On coupe des branches, on en couvre l'armée qui présente un aspect merveilleux, et qui rangée en bataille se met en marche vers ce lieu qui a retenu depuis ce jour le nom de *champ de bataille.* »

« *Lunaris lampas perpulcra nocte nitebat.*

C'était par un beau clair de lune. Des visions affreuses épouvantaient Daniel et Rainfroy; voulant connaître l'heure de la nuit, ils disaient à leurs satellites : Sortez et voyez où est le chariot. Ils sortent sur-le-champ et voient qu'il n'était point bougé depuis le commencement de la nuit. De retour vers leurs maîtres : Le chariot, disent-ils, est resté fixe au point où nous l'avons vu au commencement de la nuit. Les tyrans pensant que les astres du pôle arctique correspondaient à leurs vœux, s'écrient que la nuit n'est pas encore avancée; tandis que l'aurore commençait à poindre : ils recommencent donc à s'abandonner

BAYERISCHE STAATS-BIBLIOTHEK MUENCHEN

Digitized by Google

au sommeil. C'est ainsi que la justice divine se jouait d'eux pour venger le sang innocent qu'ils avaient répandu. »

» Sur ces entrefaites le roi caché sous le feuillage arrivait avec ses soldats couverts de rameaux (1). A cet aspect, les sentinelles restent immobiles d'étonnement. Elles croient voir la forêt venir à elles : épouvantées, elles courent annoncer cette nouvelle au camp et s'écrient : Papæ ! fuyons, la forêt nous poursuit ; elle approche, elle accourt, elle va tomber sur nous. On se moque d'eux et on leur répond : Insensés ! insensés !

O stulti, stulti quæ vos dementia cepit?

« Quelle folie est la vôtre ? Le sommeil appesantit encore vos paupières. Les forêts ne marchent qu'aux accords plaintifs de la lyre du poëte de Thrace, pleurant la mort de son épouse chérie. Cependant l'armée chargée de rameaux approchait, cachée sous le feuillage. Les gardes s'écrient de nouveau qu'ils entendent le bruit de la forêt qui s'avance et on leur répond encore : Taisez-vous, hommes ivres, taisez-vous, insensés ; vous avez perdu les oreilles et les yeux dans vos sacrifices à Bacchus. Reposez vos membres fatigués par l'ivresse, afin de pouvoir deviner cette hallucination. Enfin le bruit de l'armée en marche se peut entendre dans le camp ; les troupes effrayées courent vers les gardes des tyrans. Les soldats de l'armée royale, qui portaient la forêt, les aperçoivent et font halte ; ils voient qu'ils ne sont plus éloignés du camp que d'un stade ; ils jettent bas leurs rameaux et prennent leurs armes. Ils se précipitent et se ruent sur les ennemis qui ne peuvent leur résister. La peur saisit ces lâches qui manquent d'armes et de courage. Partout plane la mort, partout le carnage ; les boucliers ne protégent plus leurs

(1) Interea veniebat rex arboreus cum arboreis militibus.

Digitized by Google

corps. Nulle part de la résistance, nulle part de l'audace ; une telle lâcheté s'empare de leurs âmes troublées qu'ils ne peuvent même supporter le premier choc. Tout est en désordre, ils ne savent plus se défendre et s'offrent aux coups de toutes parts. Enfin, ils sont taillés en pièces et massacrés. Rainfroy et Chilpéric, autrement dit Daniel, voyant la perte qu'ils font, ne rougissent point de prendre la fuite. La peur l'emporte sur la honte. »

Cette romantique histoire rappelle les trois vieilles sorcières qui viennent à la rencontre de Macbeth dans la vaste bruyère près de Forres, et qui s'écrient : Salut à toi, Macbeth, Thane de Glamis, Thane de Cawdor, salut à toi, qui seras roi d'Écosse (1). Puis, après le meurtre du bon roi Duncan, ces sorcières que le génie de Shakspeare a immortalisées, reviennent lui prédire qu'il n'a rien à craindre tant que la forêt de Birnam ne marche point contre lui. Mais voici que Macduff, Thane de Fife, le défenseur du fils de son roi assassiné, imagine pour attaquer le château de Dunsinane, demeure de Macbeth, de faire porter des branches d'armes par chacun de ses soldats, afin de tromper Macbeth sur le nombre des troupes royales. Enfin la sentinelle qui veille sur les murs du château, voyant ces rameaux qui s'avancent, court trouver Macbeth et lui dit que la forêt de Birnam s'avance vers le château de Dunsinane. Macbeth le traite d'imposteur, mais il monte à la tour et voyant en effet la forêt s'avancer, il reconnaît que sa mort est proche. C'est une histoire du onzième siècle (1030).

Nous retrouvons encore dans l'histoire d'Austrasie absolument la même légende. Childebert envoie des troupes contre le jeune Clotaire : mais Frédegonde veille auprès de ce dernier et rachète la faiblesse par la ruse. Elle fait prendre

(1) Walter Scott. Histoire d'Écosse, Tome I. Ch. 2.

Digitized by Google

aux soldats des rameaux de peupliers pour couvrir leur marche. Au point du jour, ils arrivent au camp de l'ennemi qui, se croyant près d'un bois, est surpris et défait complètement (597). C'était dans les plaines de Braine près de Soissons (1).

Quoi qu'il en soit, le fonds de cette histoire, c'est-à-dire, la bataille et la déroute d'Amblève sont des faits historiques : tous les auteurs les rapportent. Il est certain que ce fut dans nos plaines que Charles Martel commença ce glorieux mouvement des Francs d'Orient vers les Francs d'Occident, mouvement qui transporta à force de gloire et à coup de victoires l'Austrasie dans la France; ce fut dans nos plaines qu'il révéla pour la première fois ce génie des combats, qui, dans les plaines de la Lorraine, sauva l'Europe, en empêchant le Croissant de flotter sur sa tête, et en épargnant à son front le turban de Mahomet. La déroute d'Amblève fut le prélude d'un des plus grands événements de ce moyen-âge si fécond en grandes choses; ce fut le premier coup de cette massue qui devait au midi écraser l'Arabe et faire reculer son prosélytisme, et au nord, briser les fureurs du Frison. Nous avons donc intérêt à prouver que cette bataille eut lieu chez nous, et nous allons d'abord reconstruire ce point d'histoire sur des bases certaines.

Après avoir battu le Frison Radbod, triomphé des ennemis du dehors, et rétabli la paix à l'intérieur, Pepin d'Herstal avait réuni sous sa puissance l'Austrasie et la Neustrie (2). Il avait deux fils de Plectrude : Drogon, l'aîné, devint duc de Bourgogne et mourut bientôt. Grimoald, le cadet, devint maire du palais de Childebert III (3).

(1) Gesta reg. franc. Ap. Quesn. I. Hist. fr., p. 714.

(2) Pippinus quoque multa bella gessit contra Radbodum et alios principes. Aim. l. 4. ch. 48.

(3) Ann. Met. III. Ap. Quesn. p. 266.

Digitized by Google

Pendant une maladie de Pepin, les seigneurs jaloux de sa grandeur, conspirèrent contre son fils Grimoald, qui fut assassiné par un sicaire de Radbod, qui le trouva en prière au tombeau de St. Lambert (1). Pepin nomma alors maire de Neustrie, Théobald le jeune, fils naturel de Grimoald et s'éteignit dans sa gloire la même année (714) après avoir gouverné la France pendant vingt-sept ans (2).

Plectrude, la femme de Pepin qui vivait retirée à Cologne, prit en main la cause de son petit-fils Théobald et fit emprisonner Charles Martel, ce fils que Pepin avait eu de sa rivale, la belle Alpaïde. Mais elle ne put longtemps contenir l'orgueil de ces fiers seigneurs de Neustrie, frémissant de colère de se voir sous le joug d'une femme hautaine et sévère qui n'était ni reine ni régente, et sous le pouvoir d'un enfant au berceau qui n'était ni roi, ni prince. Ils chassèrent donc la mère et le fils et nommèrent Rainfroy maire du palais de Neustrie. Les Austrasiens voulurent vainement soutenir Théobald; ils furent défaits à Cuise, et Théobald s'enfuit jusque dans la tombe. Cependant un héros avait secoué ses chaînes; Charles Martel était sorti de prison; l'étoile d'Austrasie allait reprendre son éclat. A cette nouvelle Rainfroy frémit et veut abattre ce dernier rejeton de la race de Pepin dont la gloire offusquait la sienne. Mais ce rejeton devait enfanter Charlemagne. Rainfroy fait d'abord alliance avec l'étranger, avec Radbod le Frison, l'ennemi des Pepin (3). Il tire du couvent Daniel, fils de Chilpéric, et le met sur ce trône que Clotaire II avait laissé vacant (4). Il marche

(1) Rener. Ap. Chap. I. p. 433.

(2) Ann. Met. 1. c. p. 267. — Frédeg. Contin. p. 672.

(3) Cum Radbodo duce fœdus inierunt. Childebr. Hist. Ch. 104. — Ann, Met. Ann. 716.

(4) Franci verò Danielem quondam Clericum, cæsarie capitis crescente, in regnum stabiliunt atque Chilpericum nuncupant. Fredeg. Cont. C. 95 et 106.

Digitized by Google

alors à la conquête de l'Austrasie et essaye de faire sa jonction avec Radbod. Charles Martel, sorti de prison aux acclamations de l'Austrasie, met d'abord Thierry sur le trône. Il se porte ensuite contre Radbod dont il fut, selon les uns, le vainqueur, et, selon les autres, le vaincu (1). Au moins il empêcha sa jonction avec Rainfroy. De là Charles Martel rassemble de nouvelles troupes et court à la rencontre de Rainfroy et de Chilpéric qui, après avoir ravagé l'Austrasie; revenaient de Cologne, chargés de dépouilles. Nous arrivons à la bataille d'Amblève.

Voici d'abord ce que nous dit l'auteur contemporain continuateur d'Aimoin : « Après avoir traversé l'Ardenne jusqu'au Rhin et jusqu'à Cologne, pillant et ravageant, ils reçurent de grands trésors de Plectrude et revinrent gaiement. Mais dans un lieu qu'on appelle Amblève, Charles tomba sur eux et leur fit éprouver de grandes pertes (2). » Le continuateur de Frédégaire fait aussi mention de ce combat de Chilpéric à son retour de Cologne; les Annales de Metz seules le mettent par erreur pendant son voyage vers cette ville. Les chroniqueurs de St. Denis traduisent ce fait comme suit : « Em poi de tenz après li Rois Chilperic et Ragamfroi esmurent leur olz (troupes) derechief contre lui en la forest d'Ardane entrerent outre-passerent jusques au Rhin, et puis jusques à Couloigne, en degastant tout le païs. Mes Plectrude, qui matrone (femme) esté au Prince Pepins, les en fist retourner par grant avoir que elle leur donna. En ce point que il retournoient, Charles leur vint audevant à un pas qui a non Amblave; entre eulx se feri; si leur fist moult (beaucoup) grant dou-

(1) Foulon. Hist. Leod. I. p. 121. — Daniel. Hist. de Fr. Ann. 716. Ann. Met. Ann. 716.

(2) Sed in loco quodam, qui dicitur Amblava, Carolo super eos irruente, maximum perpessi sunt dispendium. Ann. Fran. S. C.

Digitized by Google

mage de leur gent. Après rapela sa force, et mut son ost après eulx : il rasamblerent leur olz d'autre part et vindrent contre lui à bataille. Ainz issirent à bataille contre li droit en un lieu de Cambresis qui est apelez Vinci (1). »

Les Annales de Metz ajoutent les particularités suivantes à cette déroute (2) : après sa bataille avec Radbod, Charles va à la rencontre de Chilpéric et de Rainfroy. Il divise son armée en plusieurs corps et les met en embuscade. Lui-même se dirige dans la forêt avec cinq cents hommes, gravit la montagne près de la maison royale d'Amblève (3), examine le camp ennemi qui s'abandonnait à un entier repos. Pendant qu'il fait sa reconnaissance, arrive un soldat qui lui propose de jeter le trouble parmi ses adversaires. Charles y consent. Le soldat se jette dans le camp de Chilpéric, armé d'un bouclier et d'une épée, le traverse, renverse tout sur son passage et annonce l'arrivée de Charles. On se précipite sur ses pas pour le tuer, mais c'est en vain, Charles vient à son secours. Il fait prendre les armes à ses soldats et met tous les ennemis en déroute. Plusieurs s'enfuient dans l'église d'Amblève (4). Au moment où l'un d'eux y entrait, un soldat de Charles lui coupa une jambe ; et comme ses compagnons lui reprochaient d'avoir violé la sainteté du temple, il leur répondit : Qu'il n'avait à respecter que ce qui était dans l'église, mais qu'il avait eu le droit de couper ce qu'il avait pu attraper en dehors au prix de la course. Charles accorda la vie à ceux qui s'étaient refugiés dans l'église, et les laissa rejoindre Chilpéric qui s'enfuyait à travers la plaine.

(1) Chron. S. Denis. Liv. V. Ch. 25.

(2) Ap. Bouquet, ann. 716.

(3) Amblavamque villam ascensu superat.

(4) Plures ad ecclesiam quæ in eâdem villâ Amblavâ sita est, confugerunt.

Digitized by Google

Enfin le continuateur de Frédégaire dit : (1) « Charles fit essuyer une grande perte à Chilpéric et à Rainfroy lors de leur retour. » La note porte : « Parmi les villes royales d'Austrasie, Sigebert-le-Jeune nomme Amblève qui reçut son nom de la rivière qui l'arrose. La rivière d'Amblève, ou plus communément Amblef, coule près des monastères de Stavelot et de Malmédy, et ainsi sur les confins des diocèses de Cologne et de Liége. »

Ces passages des premiers narrateurs de ce fait ne laissent aucun doute sur le lieu du combat; ils concordent parfaitement avec le nom, la position et l'état topographique du village d'Amblève près de Malmédy. Nous nous serions arrêté ici, si nous ne lisions le passage suivant dans un auteur moderne (2), en parlant du château d'Amblève près d'Aywaille :

« En continuant à descendre le sentier, on parvient au côté opposé du rocher, au bord de l'Amblève, en face de Roborive. Là commence un frais vallon qui se termine un mille plus bas par le joli hameau de Martinrive. C'est dans cet espace si resserré que les brillantes destinées de la France naissante se sont préparées. » Et plus loin : « On prétend que l'action fut acharnée sur deux points opposés des rives de l'Amblève qui ont conservé les noms des chefs des deux partis. »

Jusqu'ici on aurait pu croire que Mr. Bovy voulait parler de la bataille avec le Frison; mais plus bas, il nous dit que c'est bien Chilpéric que Charles surprit, et que Rainfroy avait pour auxiliaires Eudes et Radbod dont il fait Robo. Nous ne connaissons que le légendaire de Malmédy qui parle de cet auxiliaire. Mr. Bovy ajoute : « C'est particu-

(1) Chr. Fredeg. Cont. Pars II. No 105. Ap. Bouquet. In loco qui dicitur Amblava grande perpessi sunt damnum.

(2) Promenades historiques, II. 110. et p. 61.

Digitized by Google

lièrement sur les Frisons que les Francs tombèrent à l'improviste. » Les auteurs qu'il cite prouvent le contraire de ce qu'il avance, car l'*Art de vérifier les dates* qu'il indique (1) nous dit :

Charles duc d'Austrasie.	Chilpéric II, roi de Neustrie.
716. Charles surprend à Amblef, *dans le pays de Cologne*, l'armée de Chilpéric, la met en fuite et pille le camp.	716. Chilpéric et Ragenfroi sont vaincus à Amblef et mis en déroute par Charles Martel.

Ici, pas un mot de Radbod. Dans le pays de Cologne, est-il dit ; or nous avons vu que le diocèse de Cologne s'étendait comme aujourd'hui encore, jusqu'aux frontières de Malmédy ; que Stavelot était déjà du diocèse de Liége, et à plus forte raison Aywaille, situé plus bas encore et qui était aussi du diocèse de Liége et du pays de Luxembourg.

Mr. Bovy continue : « C'est près de l'Amblève, dit l'auteur des *Souvenirs sur le pays de Liége*, que Charles Martel, duc d'Austrasie, surprit en 716, l'armée de Chilpéric II, roi de Neustrie, et le mit en fuite. » Nous avons consulté cet auteur qui dit au contraire (2) : *Amblève*. « C'est dans ce village dit Amel en allemand, que Charles Martel, duc d'Austrasie, surprit en 716, l'armée de Chilpéric II, roi de Neustrie, et le mit en fuite. »

Mr. Bovy nous donne encore l'étymologie de Francorchamps : « Charles, dit-il, avait son camp en Ardenne, dans un lieu élevé, celui-là même que l'on nomme encore aujourd'hui Francorchamps, Francorum campus. » Ce village est à une lieue et demie de Malmédy à l'occident. Ainsi Charles

(1) Art. de vér. les dates, p. 519. I.
(2) Quelques souvenirs sur le pays de Liége, p. 68

Digitized by Google

Martel, comme le disent les historiens, est venu à la rencontre de Chilpéric, revenant de Cologne (1), (occurrit ei). Si la bataille eût eu lieu à Aywaille, il y eût été à sa poursuite et non point à sa rencontre. Du reste, la citation de Foulon, dans Bovy, n'est pas encore plus heureuse que les autres, car voici ce que dit cet auteur (2) : « Charles livra d'abord bataille à Radbod le Frison : on combattit avec acharnement ; Charles eut le dessous, mais l'intrépide jeune homme se raidit contre le sort.

« Il se rend avec 500 hommes à la villa d'Amblève, attaque soudain le camp de Chilpéric, taille les troupes en pièces et fait un grand butin. Nous pensons, continue-t-il, qu'Amblève reçut son nom de la rivière qui coule dans ces contrées, qu'on appelle aujourd'hui Franchimont, c'est-à-dire, montagnes des Francs. » Et en note il indique Franchimont et non point Francorchamps. Mr. Bovy avait probablement rencontré le nom de Francorchamps dans le travail de Mr Detrooz qui dit (3) : « Charles fit livrer une seconde bataille à Chilpéric près de la rivière d'Amblève, sur les frontières du pays de Leugas. Chilpéric fut vaincu. Depuis cette bataille, un village voisin porta et porte encore présentement le nom de Francorchamps, campus Francorum, à cause que les Français y avaient campé avant la bataille. » M. Bovy du reste se contredit dans un autre endroit du même ouvrage où nous lisons, à l'article Franchimont : « Chilpéric ayant formé un camp dans les montagnes de Theux, y fut défait par Charles Martel. De là dérive sans doute le nom de Franchimont. Il cite encore Velly (4) : Un historien français raconte cet

(1) Ann. Met. Chr. de S. Den.
(2) Foulon. Hist. Leod. I. p. 124.
(3) Histoire de Franchimont, p. 9.
(4) Histoire de France I. 319.

Digitized by Google

événement un peu différemment : « Le roi, dit-il, avait assis son camp à Emblef, maison royale, sur la petite rivière de ce nom. » Et il souligne les mots *le roi* afin de faire remarquer qu'il n'est point parlé là de Radbod.

Nous ne connaissons en effet que l'auteur des *Promenades historiques* qui jette du doute sur le lieu de la bataille ; car la *Biographie liégeoise* (1) parle seulement de la bataille contre Radbod, en ce qui concerne Roborive et Martinrive, et la notice du *Dictionnaire géographique* paraît puisée dans l'ouvrage de M. Bovy.

Du reste nous ne faisons point un crime à ces auteurs de ces opinions. Ils n'étaient point appelés par la nature de leurs travaux à approfondir cette question. Dom Calmet, dans son histoire de Lorraine, suit la version des Annales de Metz, et nous dit qu'Amblef est situé sur une petite rivière du même nom, entre Limbourg et La Roche ; Amblève et Aywaille se trouvent dans cette position, mais Calmet a suivi l'opinion topographique de Daniel (2) qui s'exprime comme suit : « Il y avait *près de l'abbaye de Stavelot* qui subsiste encore aujourd'hui, entre Limbourg et La Roche en Ardenne, une maison royale appelée Amblef, sur une petite rivière du même nom. »

Il ne nous reste donc plus qu'à étayer la défense de notre thèse par quelques courtes observations historiques.

D'abord, aucun historien ne fait mention que les deux camps se trouvassent sur des rives opposées ; nulle part que Charles ou Chilpéric ait dû passer le fleuve ; la rivière même n'est nommée que pour dire qu'elle a donné son nom à l'endroit. Cependant tous font une description circonstanciée des lieux, et pas un seul ne parle de ce rocher formidable sur lequel se dresse le vieux château d'Amblève qui dans le

(1) Le comte de Becdelièvre, I. p. 22.
(2) Daniel, Histoire de France.

Digitized by Google

principe se nommait Château-Neuf ; près de là il n'y a jamais eu d'église, et il est impossible de descendre du côté de la rivière le rocher sur lequel est assis ce château, attendu que l'Amblève baigne les pieds de ce rocher à pic, magnifique et gigantesque. Au contraire, la version des historiens s'accorde avec les accidents de terrain du village d'Amblève. Comment se fait-il que ce village ait conservé jusqu'à nos jours ce nom que la victoire de Charles avait immortalisé, et qu'Aywaille ait laissé échapper et jeté ce glorieux nom sur les flots fugitifs et oublieux de l'Amblève? Comment expliquer encore la vieille tradition de la bataille d'Amblève? Partout dans les auteurs primitifs il est dit : Amblève, maison royale, et tous les diplômes qui parlent de cette ville la placent toujours à côté de Ligneuville, Tommen et Bullange, c'est-à-dire dans sa situation actuelle (1).

L'armée de Chilpéric était commandée par lui-même ou par Rainfroy, et pas un seul historien, pas même ceux qui donnent le dénombrement des troupes, comme Daniel qui dit : « Le roi, le maire du palais, généraux, officiers, soldats ne cessèrent de courir jusqu'à ce qu'ils fussent sortis de la forêt ; » pas un seul, disons-nous, ne parle de Radbod ; et il aurait pu donner son nom au champ de bataille sur lequel il n'avait point combattu !... Mais nous savons que Charles avait empêché sa jonction, et s'il eût été présent, on n'eût point manqué d'élever encore plus haut la gloire de Charles en présence d'un tel adversaire. Nous nous trompons ; le légendaire de Malmédy parle de Radbod et d'Eudes, mais il pourrait fort bien les avoir vus avec la lunette d'approche avec laquelle il vit s'échapper la blanche colombe des lèvres de S^t^. Agilolfe. Du reste on ne l'invoquera pas contre nous, car il fixe

(1) Lacomblet. Urkundenbuch. t. I. Diplom. 75, 89 et 108. Nova-Villa Tumbas, Amblava, Bullingen, Mandervelft.

Digitized by Google

ainsi le champ de bataille : Amblève est situé à deux milles de Malmédy (1). Ce passage prouve du reste quelle était la croyance du treizième siècle sur le lieu de la bataille. Enfin, pour en finir avec cette opinion basée sur des étymologies, nous dirons qu'il peut se faire que Radbod ait été changé en Robo, que de là dérive Robo-rive ; mais comment expliquer Martin-rive? Tous les anciens historiens sont d'accord que Charles reçut le nom de Martel, lors de la célèbre victoire sur les Sarrasins entre Tours et Poitiers.

« Comme li martiaus débrise et froisse le fer, l'acier, tous les aultres métaux, ains froissoit-il et brisoit-il par la bataille tous les ennemis et toutes les aultres nations (2). » Or cette bataille eut lieu en 726 selon les Annales de Fulde, et selon celles de Metz et les plus anciennes chroniques en 731, c'est-à-dire seize ans après la bataille d'Amblève.

Mais comme Aywaille faisait partie du pays de Luxembourg, que Bertholet, dont la géographie vaut mieux que la chronologie, s'est spécialement occupé d'Aywaille dans son histoire (3), que personne n'a jamais été plus jaloux des gloires de son pays que cet historien ; voyons son opinion sur le lieu de cette bataille (4) : « Chilpéric, dit-il, vint camper à Amblève, sur les confins de la province de Luxembourg entre Malmédy et St. With. »

Concluons de cette longue discussion, qu'en supposant que Radbod se soit changé en Robo, Martel en Martin, selon l'opinion d'un auteur qui prétend que ces deux

(1) Amblava locus est in Arduennensi pago, duobus milliaribus distans a Malmundariensi monasterio — et plus loin : in loco satis huic vicino monasterio. Act. S. S. l. c.

(2) Chron. S. Denis ap. Boucquet III. 310. Carolo subinde tanquam hostium malleo Martelli nomen hæsit. Ann. Trev. p. 184.

(3) Bertholet. Hist. de Lux. III. 295.

(4) Dito II. 190.

Digitized by Google

mots ne font qu'un, et que le nom de Martel fût le nom de la famille des Pepins; en supposant qu'une bataille eût eu réellement lieu à Aywaille entre Charles et Rabdod; cette bataille peut fort bien se concilier avec celle d'Amblève, car on les a confondues ensemble; mais il est certain que Radbod n'était pas à la bataille; que les chefs des Neustriens étaient Chilpéric et Rainfroy; que le rocher qui porte dans les nues les ruines colossales du château d'Amblève, près d'Aywaille, ne peut être la *villa Amblèva;* qu'au contraire la topographie d'Amblève, près de Malmédy, répond à la description des chroniqueurs; que tous les historiens sont bien d'accord sur le lieu de la bataille; que tous les documents historiques et la tradition des siècles concordent entre eux sous ce rapport, et qu'Amblève peut à juste titre revendiquer l'insigne honneur d'avoir vu éclore le génie du sauveur de l'Europe.

Digitized by Google

XI.

Les successeurs de saint Agilolfe.

(770 — 814.)

Alberic, successeur de St. Agilolfe, gouverna neuf ans. Il donna à l'abbaye un bien nommé Wandelaic, dans le Gau des Ardennes; il l'avait lui-même reçu du roi Pepin qu'il appelle dans ce diplôme *senior meus* (1). Il était situé au milieu des propriétés que Pepin possédait près de Graide.

Le prieur Laurenty fait le plus bel éloge de Sichard, successeur d'Alberic, qui sut unir la science à la vertu. Le génie de Charlemagne éclairait l'Europe, et les lumières qui brillaient dans le palais d'Aix-la-Chapelle poussaient leurs rayons jusque dans nos monastères. L'aurore allait succéder à une nuit sombre, et faire tomber une douce et vivifiante rosée, pour faire éclore les plantes desséchées par l'ouragan. Chaque abbaye devenait une école où l'on enseignait l'arithmétique, l'astronomie, la dialectique et la théologie. Malmédy et Stavelot profitaient de cette lueur au milieu de la nuit ténébreuse de ces siècles, et Sichard eut pour ami le célèbre grammairien Druthmare, qui vint de l'abbaye de Corbie, sur la Somme, pour enseigner les lettres à Stavelot et à Malmédy. Nous avons

(1) Wandelaicus mansus quod dedit mihi senior meus Pippinus atque rex. Mart. II. A. C. p. 21. — Br. hist. *Mansus*, champ, ferme, manoir, du mot *mansio*, demeure. Ce mot a reçu diverses acceptions.

Digitized by Google

vu l'éloge qu'il avait fait de ces deux monastères dans la préface de son commentaire sur St. Matthieu qu'il leur dédia et qui fut publié en 1530 par Mainard Molser. Sichard mourut en 791 après avoir régné treize ans selon les uns, et seize selon les autres (1).

Le quatorzième abbé de Stavelot fut Wirund, disciple de Druthmare. Cet abbé jouit d'un grand crédit à la cour de Charlemagne qui le chargea plusieurs fois d'importantes ambassades pour la cour romaine. Il était même à Rome avec le duc de Spolette, si l'on en croit Bertholet, lors de l'attentat commis en 799 sur le pape Léon III, à qui quelques seigneurs de Rome arrachèrent les yeux et coupèrent la langue au milieu d'une fête religieuse (2). Il allait probablement faire les apprêts de cette pompeuse cérémonie où l'on vit le pape (800) poser la couronne impériale sur la tête de Charlemagne et ressusciter l'empire d'Occident (3). Il dut entendre ce serment qui retentit encore en Europe et dont l'écho durera aussi longtemps que le vieux trône de France; serment par lequel le grand empereur se déclara le protecteur et le défenseur de la sainte Église romaine (4). Et qui pourrait nier que l'ambassadeur de Charlemagne à Rome n'ait point contribué à la réalisation de cette promesse en engageant l'empereur à assurer la dignité et la liberté de l'Église d'une manière définitive par cette dotation territoriale, qui est l'origine de la souveraineté temporelle des papes.

Nous sommes étonné de ne point trouver des diplômes de Charlemagne en faveur de Stavelot sous Wirund. Mais en revanche, cet abbé obtint trois chartres de Louis-le-

(1) Sigebert Des hommes illustres, p. 72. — M. S. Brev. hist. St. Abb.

(2) Sigeb. Gembl. Chr. — Berth. Hist. de Lux. II. 294.

(3) Anastasius vita Leon P. — Egint. Vita Carol. M. Ap. A. S. S.

(4) Baron. Ann. Eccles. t. IX.

Digitized by Google

Débonnaire. Par la première (814), l'empereur exempte Stavelot et Malmédy de tout droit de péage sur le Rhin et la Meuse ; par la seconde, il confirme toutes les possessions des monastères dans la teneur et dans les termes du diplôme de Chilpéric, et en outre la dime sur quatorze chapelles et fiefs royaux (1). Les archives de Stavelot possédaient encore une bulle de Léon III à Wirund (2), que Martène n'a pas admise dans sa collection, et dont Roderique démontre avec force la fausseté. Son contenu seul suffit pour la renverser ; elle va jusqu'à revêtir l'abbé du droit d'accorder des dispenses de mariage ; dispenses dont on ne trouve de traces ni dans l'histoire ni dans les conciles avant le onzième siècle.

Wirund gouverna vingt-trois ans et dix mois, et mourut en 815.

Tous nos manuscrits placent sous cet abbé, en 808, la translation des reliques de S^t^. Quirin. Ce serait Odulphe, prieur de Malmédy, qui aurait obtenu ce précieux dépôt de Charlemagne et de l'évêque de Paris, par l'entremise d'Hildebald, archevêque de Cologne. Ces reliques étaient accompagnées de celles de S^t^. Scuvicule et du bras droit de S^t^. Nicaise. Elles reposaient à Condé près Paris. L'histoire de cette translation (3) remplie de choses incroyables, que Martène ne daigne pas même rapporter, nous apprend que la crainte de l'invasion normande fut la cause de ce transfert ; ce qui nous fait croire qu'il y aurait erreur dans la date, que ce ne fut point sous cet abbé qu'eût lieu cette translation, et qu'il faut lire 848 au lieu de 808. En effet, nous voyons pour la première fois les Normands remonter la Seine en 841. Quoi qu'il en soit, S^t^. Quirin,

(1) Mart. Ampl. Coll. II. p. 21-24.
(2) M. S. Vill. p. 720 et Roder. 1^a^ Discept ch. I.
(3) Mart. Thes. nov. Anecd. III. p. 1688. Metu olim Danorum.

Digitized by Google

selon la légende, prêtre et martyr, vint dans les Gaules avec St. Denis et fut arrêté dans ses travaux apostoliques, fouetté de verges et décapité avec ses compagnons par le préfet Sisinnius. Une dame chrétienne lui fit donner la sépulture à Condé, où les reliques restèrent jusqu'à leur translation à Malmédy (808 ou 848). Depuis cette époque, il a été le patron particulier du monastère de cette dernière ville.

Après Wirund vint Absolon, qui n'occupa le siége qu'un an et demi, et qui fut remplacé en 816, selon les uns, et en 818, selon les autres (1), par Haudon, Odon, Hauton ou Andon. Cet abbé acheva la reconstruction de l'église abbatiale de Malmédy, commencée par son prédécesseur qui avait reçu à cet effet des largesses de Louis-le-Débonnaire. Elle fut consacrée soixante ans plus tard par l'archevêque de Cologne Hildebald, et non pas Willebert, comme le croit Laurenty, contrairement à la chronologie (2). Cet abbé eut l'honneur d'assister aux deux conciles qui se tinrent à Aix-la-Chapelle sous Louis-le-Débonnaire, en 817 et 836 (3). C'était l'époque des réformes. Déjà en 816 on était occupé de la réforme des chanoines et des chanoinesses, et le règlement du concile nous apprend, dans ses 114 articles, qu'à cette époque les chanoines vivaient en communauté dans le cloître près des cathédrales; que le but de leur création était de faciliter aux évêques l'accomplissement de leurs difficiles fonctions. Ce règlement est puisé dans celui que St. Chrodegand donna le premier, au huitième siècle, aux chanoines de sa cathédrale de Metz. Ils ne formaient point encore de chapitre; ils étaient soumis presque aux mêmes règles que les moines,

(1) Ann. Bened. II. Ann. 817. — Gallia Christ. III.
(2) Roderiq. Descript. III. p. 22. — Martène Vind.
(3) Brev. hist. S. Abb.

Digitized by Google

et pouvaient être condamnés même à être fouettés; mais on avertit les supérieurs que l'Église est une colombe qui ne déchire point avec les ongles, mais qui frappe doucement des ailes. Ce concile eut un heureux résultat et l'on vit plusieurs prélats laisser le casque et l'épée pour reprendre les habits et les insignes du sacerdoce. L'année suivante (817) vint le tour des moines. Andon assista à ce concile que la réforme de St. Benoît, abbé d'Aniane, rendit célèbre. Toutefois elle ne fut point reçue partout. Stavelot et Malmédy se distinguaient alors entre tous les monastères par la régularité de leurs moines et par l'étude des lettres (1).

Ce fut à la suite de ce concile, que Louis associa son fils Lothaire à l'empire. L'empereur communiqua son projet aux membres de l'assemblée. Depuis Charlemagne, les intérêts de la société civile n'étaient plus séparés de ceux de l'Église. Les conciles étaient en même temps des assemblées nationales où les évêques et les abbés siégeaient à côté des grands et des seigneurs, et les règlements embrassaient la loi politique, civile et religieuse. Ce serait aujourd'hui un déplorable abus, un empiètement répréhensible sur les droits respectifs de la société religieuse et civile; mais cette fusion d'intérêts était une nécessité des temps. Le clergé tenait le flambeau des sciences; il dirigeait les décisions, et les seigneurs faisaient exécuter des lois sagegement conçues.

Dans le second concile, auquel Andon assista, on enjoignit aux abbés, dans la première partie, d'administrer avec prudence le temporel de leurs abbayes (2); d'instruire les moines dans les saintes Écritures et d'avoir soin qu'ils ne sortissent point du couvent. Puis viennent les avis

(1) Ann. bened. Ann. 827. p. 507.
(2) Coll. des Concil. p. 1700, t. VII.

Digitized by Google

adressés à l'empereur même et à Pepin d'Aquitaine auquel le concile ordonne de faire restituer les biens ecclésiastiques injustement usurpés ; c'est ce qui eut lieu.

Andon obtint enfin en 827 un diplôme des empereurs Louis et Lothaire, son fils, pour terminer une dispute qui s'était élevée à Theux entre les monastères et le syndic royal au sujet d'une forêt, nommée *Astenet*, située entre deux ruisseaux, le Targnion et le Roannai (1). Ce diplôme est daté de Theux, et c'est le seul qui ait révélé l'existence de ce vieux palais royal, dont Mabillon ne fait point mention dans le recensement des palais des rois Francs.

Andon fut aussi abbé de Montier-en-der qu'il rétablit dans son ancien état de splendeur, et mourut vers la fin de l'an 836 (2).

Enfin, nous voyons passer sur le siége abbatial Radbod ou Rathold qui meurt en 840, la même année que Charles-le-Chauve ; et Harind, Harond ou Harwid, mort selon les uns en 841, et selon l'opinion commune en 844 (2).

Nous avons dit peu de choses de tous ces abbés ; c'est que l'histoire de ces premiers siècles du moyen-âge n'est presque qu'une longue légende remplie de pieux récits et de merveilleuses aventures ; au milieu de l'obscurité nous avons cherché à rapporter succintement l'opinion des savants qui ont éclairé les ténèbres qui couvraient ces faits enveloppés de la superstitieuse crédulité de ces temps. C'est avec peine que l'historien doit se traîner à travers ces récits, où le goût, la chronologie, la critique sont douloureu-

(1) Contentionem quod Tectus (Theux) nuncupatur exortam esse, de quâdam scilicet silvâ, quæ in loco nuncupante Astanetum, inter duos rivulos Mailernion (Targnion) et Dulnosum (Roannai ou Ruy des Fagnes) esse videtur. Actum Tectis, palatio regio. — Mart. A. C. II. p. 25. — Mabill. de re dipl. l. IV.

(2) Ann. bened. II. ann. 836.

(3) Gallia Christ. — Ann. bened. — Fisen, Flores. — Br. hist.

Digitized by Google

sement sacrifiés, et pâlir sur ces diplômes souvent interposés, solitaires monuments qu'il rencontre sur son passage et qu'il salue avec bonheur, en remerciant ces moines qui nous les ont conservés. On respire un peu sous Charlemagne; mais bientôt les ténèbres recommencent : les évêchés et les abbayes redeviennent des fiefs, au milieu de cette Europe qui nous apparaît comme un camp sous les armes.

Digitized by Google

XII.

Les Abbés Commendataires.

(844-952)

Charles Martel manquait sans cesse de l'argent nécessaire pour tenir ses *soudoyers* et les mener à la victoire. Les richesses étaient alors le partage de ces églises et de ces monastères qui avaient défriché les terres qu'on leur avait données; c'est donc là qu'il dut puiser et il le fit à pleines mains. Un vieux roman, l'un des plus vieux de la langue romane (1157) lui fait demander la permission au pape, de dépouiller les églises qui ne voulaient rien donner; le pape répondit : « Par le sépulcre il n'en irr mis ainsi venez avant, Charle Martiaux, beau fils je vous octroye et le vair et le gris, l'or et l'argent dont Clergie est saisi, lors palafrois, les mules et les roncins et les destries courans et arabis. Quand vous aurez vaincu les sarrasins rendez les deniers, ne les devez tenir. » Charle Martiaus a dit : « Votre merci or est assez, je l'entends bien ainsi (1). »

Mais plus tard Charles Martiaux l'entendit autrement et donna à ses officiers toutes les riches abbayes en commande. Cet orage passa sur la tête de Stavelot sans l'atteindre; mais l'exemple était donné, les abbés commendataires étaient créés, et cette lèpre des monastères

(1) Roman de Garin le Loherans.

Digitized by Google

devait exercer ses ravages sur l'abbaye et y engendrer l'irrégularité, l'oisiveté et la dilapidation.

Le premier abbé commendataire fut Ebbon I dont on trouve seulement le nom sur les diptyques (1). Cependant cet abbé eut une vie traversée par d'étranges événements (2). Né serf, il devint le frère de lait de Louis-le-Débonnaire. Élevé à la cour de Charlemagne, il fut plus tard pourvu d'une abbaye par Louis, et de l'archevêché de Rheims en 816. Le pape Pascal I l'envoya pour prêcher l'Évangile aux enfants du Nord; sa mission en Danemarck produisit des fruits abondants. En 830, il fut nommé légat apostolique de Suède et de Danemarck. Mais nous arrivons au versant de sa vie. Le parvenu reste éternellement le parvenu. La noblesse des sentiments n'avait point encore pénétré l'épaisse écorce de l'esclave. Il oublia bientôt la reconnaissance envers son bienfaiteur et son roi, et, dans le conciliabule de Compiègne, il donna la main aux enfants rebelles et dénaturés de Louis-le-Débonnaire. De plus il y souilla sa robe de prêtre en recevant de honteuses dépositions, et son caractère sacré en souscrivant à des accusations infâmes (833), et en faisant dégrader un empereur, un père, à genoux sur un cilice, dans l'église de Soissons.

A la réintégration de Louis, l'ingrat renégat est emprisonné; il rétracte ses fausses accusations, et l'impératrice Judith obtient qu'il ne soit point déposé comme ses complices. Mais le corps du clergé avait besoin de chasser de son sein cet être dégradé qui le déshonorait. Une assemblée d'évêques le dépouilla du caractère épiscopal, et il fut envoyé au monastère de Fulde, de là à celui de St. Benoît sur la Loire. Mais à la mort de Louis-le-

(1) Roderiq. Discept. III. p. 23.
(2) Calmet. hist. univ. VII. liv 86-87-89.

Digitized by Google

Débonnaire, Lothaire rétablit son complice sur le siége de Rheims (840). Chassé de nouveau par Charles qui y plaça le célèbre Hincmar, il revint près de l'empereur Lothaire, et ce fut par sa puissance que de chute en chute, Ebbon devint abbé de Stavelot et Malmédy, et de St.-Colomban en Italie (1). Il ne laissa aucun souvenir dans la Principauté; car il fut bientôt dépouillé de ces abbayes par Lothaire même pour avoir négligé une ambassade qu'il avait acceptée pour la Grèce. Enfin il mourut en 851 sur le siége épiscopal de Hildesheim, où Louis de Germanie l'avait placé (2).

Ebbon I, lors de sa déposition, fut remplacé par Ebbon II. Ce fut une ombre qui descendit de la montagne pour passer sans laisser ni trace ni souvenir. Ebbon II mourut en 845 après un règne d'un mois.

Le troisième abbé commendataire fut Hircaire ou Hartgaire. Martène veut établir ici une différence entre les abbés commendataires et les abbés séculiers; nous ne voyons point l'utilité ni l'importance de cette sous-division (3). Hartgaire, fils du comte de Savoie et évêque de Liége, fut nommé abbé des deux monastères la cinquième année de son épiscopat, et il les administra jusqu'à sa mort. Ce pieux évêque, si l'on en croit les manuscrits du pays, eut l'honneur de faire célébrer le premier la fête de tous les Saints dans son diocèse. Gilles d'Orval ne dit rien de ce fait (4); mais nous savons que cette fête a été instituée en 835 par Grégoire IV; et comme Louis-le-Débonnaire, après avoir consulté les prélats de son royaume, l'étendit par une ordonnance dans toute l'étendue de ses

(1) Adamus Rem. Ap. Baronium. Apud Roderiq. p. 23.
(2) M. S. C. — Fisen Flor. eccl. Leod.
(3) Vindicias, p. 32.
(4) Ægid. Ap. Chap. I. p. 155.

Digitized by Google

États, parmi lesquels se trouvaient Liége et Stavelot, il est probable que l'on veut dire qu'elle fut célébrée pour la première fois dans nos contrées avant l'année 855 (1).

Ce fut sous le règne d'Hartgaire, qu'Ogier le Danois, avoué de Liége, vainquit le comte de Vianden qui désolait les pays de Liége et de Stavelot. Il lui fit même plusieurs prisonniers qui, pour leur rachat, durent promettre de payer à l'abbaye de Stavelot une rente annuelle en signe de servage. Après avoir fait plusieurs embellissements à Liége, Hartgaire mourut le 25 septembre 855 (2).

Après lui vint Adelard, auquel les archives des monastères donnent le nom d'Abbé-Comte. Après une sage administration de douze années, il mourut le 9 avril 867. Il ne faut pas confondre cet abbé avec les deux comtes Adelard, abbés d'Epternach, non plus qu'avec le comte Adelard d'Austrasie. Le premier de ces comtes mourut en 856, le second en 889, et le troisième vivait encore en 881 (3).

Lothaire II, roi de Germanie, accorda à l'abbaye, en 862, la propriété de différentes villas dans le comté d'Ardenne, dans le Gau du Condroz, dans le comté de Lommes, dans le Gau de la Hesbaye, dans le Gau de Famenne, et des droits sur les ports de Huy et de Dinant, et, sur la Moselle, la chapelle de Creuve avec toutes ses dîmes. Lothaire nous donne lui-même en ces termes les motifs de cette importante donation : « Comme nous avions jugé convenable de distribuer, entre nos leudes les bénéfices de notre royaume, vu la pauvreté de nos domaines, et que nous avions pris une partie des biens de Stavelot pour les donner en bénéfices à quelques-uns de nos

(1) Sigebert. Ad ann. 835.
(2) M. S C. — Bouille. Hist. Leod.
(3) Calmet. hist. un. VII. l. 88. § 127.

Digitized by Google

fidèles (1). Nous y voyons la nature des possessions des monastères, qui étaient des bénéfices, et l'explication des abbés commendataires séculiers qui gouvernèrent le pays et l'abbaye.

Un diplôme de 874 de Louis, roi d'Austrasie, sans désignation d'abbé (1), donne encore à l'abbaye un bien (mansum) dans le même fisc de Creuve, avec un manoir (manuero) qui en fait partie, et ses colons, c'est-à-dire, trois hommes et trois femmes esclaves. Ces esclaves, en effet, relativement à leurs maîtres, étaient *des choses* et faisaient partie de la glèbe et des ustensiles de la ferme: ils étaient donnés ou vendus avec elle. C'est vers ce temps, selon Roderique, qu'eut lieu la séparation des biens des deux monastères, ce que conteste Martène (2).

Hildebold succède à Adelard, mort en 864 selon Mabillon, et en 867 selon Fisen. Il fut aussi abbé commendataire comme on le voit par ces mots : *Venerabilis Abba noster,* du diplôme de 874, par lequel Louis de Germanie confirme toutes les donations faites à l'abbaye par l'empereur Lothaire, son frère, et par Lothaire II, roi de Lorraine, son neveu (4); il renouvelle la défense aux *missi* d'entrer dans ces domaines, soit pour y prélever les *freda*, soit pour y tenir des plaids, ou y exiger des contributions quelconques à leur passage. C'est toujours la grande immunité et la reconnaissance des droits de souveraineté. Ce diplôme défend en outre aux abbés de rien distraire des biens du monastère; ce qui prouve l'omnipotence de ces abbés séculiers.

Le même abbé obtint, trois ans plus tard, de Louis II,

(1) Mart. Ampliss. coll. II. p. 26.
(2) Id. p. 28.
(3) Rod. p. 24 et Mart. Vind.
(4) Mart. Ampl. c. II. p. 29.

Digitized by Google

roi de France et de Lorraine et fils de Charles-le-Chauve, la confirmation des possessions des monastères sur la Loire et la villa de Germigny en Champagne (1).

Hildebold mourut en 880 et eut Luitpert ou Lautbert pour successeur. C'est en vain que Martène veut, contre tous les diptyques, placer avant lui Antonius sur la liste des abbés. Les termes du diplôme de 882 de Charles-le-Gros, sur lequel il se base pour créer un nouvel abbé, portent : « Quia Antonius venerabilis episcopus per precatum Luitberti, Mogontiacensus sedis archiepiscopi, deprecatus est nostram celsitudinem, pro quibusdam fratribus sibi commissis ex monasterio quod vocatur Stabulaus (2). » Mais en accordant à Martène que le mot *episcopus* n'est pas une altération de *præpositus;* et en lui concédant que le pronom *sibi* n'est pas employé ici pour *ipsi*, faute qui se rencontre souvent dans les diplômes, et que par conséquent le mot *sibi* se rapporte à *Antonius*, que résulte-t-il de ces concessions? C'est que l'archevêque Luitbert, qui était abbé de nos monastères, pria l'empereur d'accorder aux quelques moines que l'invasion normande avait dispersés et qui furent confiés aux soins d'Antonius, un bien appelé Blandon, en récompense de ce qu'ils avaient rendu intact le trésor d'Aix-la-Chapelle, conservé à Stavelot pendant ces temps d'épouvante dont nous allons bientôt parler. Mais il n'en résulte pas qu'Antonius fût abbé; les diptyques ne laissent aucune place pour ce nouveau venu, et, pour le caser, Martène est obligé de distraire de la liste l'archevêque de Mayence. On ne concevrait pas ces contradictions dans le savant bénédictin Martène, si l'on ne connaissait son humeur intraitable et sa rancune monacale. Il voulait ici faire servir Antonius

(1) Mart. l. c. p. 30
(2) Mart. Ampl. coll. II. p. 31 et III et Vind. p 22. — Roderique. Discept. III. p. 24.

Digitized by Google

à l'appui de sa thèse et prouver que les premiers abbés de Stavelot étaient abbés-évêques. Nous voyons encore par ce diplôme que l'abbaye avait été donnée en commende, car l'empereur défend à ceux qui l'avaient eue en bénéfice d'y exercer à l'avenir aucun droit.

Luitbert, issu d'une famille noble allemande, avait fait profession dans le monastère d'Elvange de l'ordre de St. Benoît. Il était abbé de ce monastère, lorsqu'il fut promu à l'archevêché de Mayence, laissé vacant par la mort de Charles I, duc d'Aquitaine (1). Piété, fermeté, érudition, telles furent ses qualités. Il purgea son diocèse des mauvais prêtres et fit bâtir de ses deniers la collégiale de St.-Maurice, à Mayence. Charles-le-Gros qui avait pour lui une estime profonde, lui confia l'abbaye de Stavelot. L'invasion normande l'empêcha de la régénérer. Il mourut en 889 ou 890 (2).

Lintfried, que Zuentbold, roi de Lorraine, appelle dans son diplôme de 895 : *Notre cher et fidèle comte* (3), succéda à Luitbert. Les moines, en ces temps malheureux, continuellement chassés par les incursions des barbares, avaient choisi Lintfried pour leur servir de rempart contre ces attaques incessantes. Cet abbé-comte obtint trois diplômes en faveur de son abbaye. Le premier, en 890, du roi Arnoux, parvenu à l'empire en 888, à la mort de Charles-le-Gros, est la ratification d'un échange. Arnoux y appelle Stavelot son abbaye, et la propriété de Lintfried. Nous y voyons que la loi salique était en vigueur dans nos contrées (4). Le second en 895 est de Zuendtbold qui donne aux monastères un bien dit Büsanch dans le

(1) Fisen. Flor. p. 400. — Roderiq. Discept. I. 26.

(2) Brev. hist. Abb. Stab.

(3) Mart. A. c. II. 34.

(4) Mart. L. c. ex nostrâ Abbatiâ suâque proprietate. — Ex more legis Salicæ, p. 33-36.

Digitized by Google

Gau des Ardennes, avec ses dépendances, ses esclaves des deux sexes, ses forêts, ses terres en culture et en friche, etc. Quelques manuscrits pensent que ce bien est Logne; d'autres disent que, chassé avec ses moines, Lintfried se réfugia à Logne et de là à Chèvremont (1). Le troisième en 896, du même roi, arrondit les propriétés des monastères à Lierneux, « sous la condition imposée aux moines de chanter chaque jour une messe et un psautier pour ses péchés (2). » Cet abbé que les Normands chassèrent avec ses moines errants et fugitifs de retraite en retraite et de montagne en montagne, mourut en 896.

Nous entrons dans le Xme siècle, l'âge de fer du moyen-âge, où les cœurs aussi durs que l'acier des cuirasses qui les recouvrent, ne palpitent plus qu'aux cris de pillage et de mort; c'est le siècle des Normands, des Hongrois et des Sarrasins; le siècle du scandale de l'Église où la tiare de Pierre est flétrie et devient le jouet de femmes à l'audace téméraire; le siècle de l'oppression du faible et du naufrage de la morale. En traversant cet effroyable siècle et en conservant sa doctrine pure et sans tache au milieu de ce chaos affreux, l'Église catholique a donné une de ses mille preuves de vivace énergie et de divine indestructibilité. Stavelot se ressentit de cette impénétrable confusion; la chronologie de ses abbés devient incertaine, et ses chefs portent le casque et l'épée au lieu de la mitre et de la crosse.

Nous placerons ici avec Laurenty, Yepez, de St.-Marthe, Fisen, Bertholet, Roderique et tous nos manuscrits, Richaire comme successeur de Lintfried (3). Martène seul, toujours

(1) Brev. hist. Abb. St. — M. L. c. — Fisen. Flores, p. 402.
(2) Mart. S. L. c. 36, ut pro nostris facinoribus cotidie missam unam et psalterium unum cantent.
(3) Brev. hist. — Fisen. Flor. p. 400. — Roder. Discept. III. p. 26 — Gallia Christ. III. — Brev. hist. S. Abb. — M. S C. et M. S. V. —. Herbetot, etc. etc. — Mart. Vind. p. 33.

Digitized by Google

enveloppé dans la défense de sa thèse, et aiguillonné par le dard que lui avait lancé le vigoureux Roderique, non seulement n'assigne point cette place à cet abbé, mais, contrairement aux auteurs déjà cités et à Giles d'Orval, il déclare que Richaire n'a jamais été abbé de Stavelot. Il est vrai qu'au milieu des troubles de la Lorraine, il ne put habiter la Principauté; elle fut à la merci des princes Lorrains qui prirent le nom d'abbés et dont nous allons rapidement raconter l'histoire. Nous suivrons l'exemple des diptyques en les plaçant sur la liste des abbés de nos princes, d'autant plus que les diplômes leur donnent aussi ce titre. Quant à Richaire, ce fils du comte de Hainaut, il était déjà abbé de St.-Hubert depuis 894 (1), lorsqu'en 898 il le devint de Stavelot et Malmédy. Mais Renier, surnommé au long cou, duc de Lothier, homme ambitieux et turbulent, qui avait poursuivi jusque dans le pays les hordes des Normands dont il fit en plusieurs lieux *moult occision*, chassa les Barbares et l'abbé du monastère, et s'y installa pendant 15 ans, c'est-à-dire, jusqu'à sa mort (913). Everard, Gislebert et Conrard continuèrent son usurpation. Richaire n'a donc pu rendre aucun service à l'abbaye. Cependant il avait été nommé en 899 abbé de Prum, après avoir fait déposer le pieux Reginon, l'illustre chroniqueur (2), et à la mort d'Étienne, évêque de Liége, il se mit sur les rangs avec Hilduin, abbé de Lobbes, pour le remplacer. Hilduin, appuyé par Gislebert, fut élu, mais Charles-le-Simple lui substitua Richaire, que Jean X sacra lui-même à Rome (3). L'abbé de Stavelot fut le premier des évêques de Liége à qui le St.-Siége accorda le pallium. C'était, à cette époque, un

(1) Fisen. Flor. eccl. Leod. p. 340.

(2) Regin. Chr. ad fin. — Mabill. III. Ann. bened. p. 305.

(3) Chap. I. p. 172 et S.

Digitized by Google

honneur considérable, car ce manteau impérial ne devait couvrir que les épaules des archevêques, et ne pouvait être envoyé qu'à des évêques dont les fonctions et les droits étaient au-dessus de ceux des évêques ordinaires. Ce fut Richaire encore qui, le premier dans l'univers catholique, chanta l'office de la Ste Trinité, qu'avait composé Étienne, son prédécesseur sur le siége de Liége. Il fit élever aussi un autel à la Ste Trinité dans l'église de St.-Lambert, sur le tombeau d'Étienne, comme il le dit dans son testament, et comme l'expliquent Fisen et tous les historiens, et non pas sur le tombeau de St. Lambert, comme paraît le faire entendre Giles d'Orval (1). Enfin, il fut le premier qui en institua l'office (932) cinq cents ans avant qu'il fût adopté dans l'Église universelle.

Mais l'époque laborieuse du règne de Richaire fut aussi pour ce pays une époque importante sous le rapport politique. Ce fut pendant ces temps orageux, en 921 ou 922, selon Sigebert, et en 924 selon Trithème, que la Lorraine passa sous le pouvoir de Henri-l'Oiseleur, à qui Charles-le-Simple la céda.

La Principauté de Stavelot qui avait jusqu'alors suivi le sort des royaumes d'Austrasie et de Lorraine, fut pour toujours incorporée à l'empire d'Allemagne.

Après avoir pendant quarante sept ans porté le titre d'abbé de Stavelot et pendant quarante-six ans celui d'abbé de Prum, sans avoir jamais occupé aucun de ces siéges, Richaire mourut en 945.

Le duc Renier de Lothier, qui avait chassé l'abbé régulier, était le conseiller intime de Zuentbold, et il ne négligea point l'administration temporelle des monastères. Il obtint en 902 (2) de Louis III de Germanie, qui avait

(1) Ægid. Apud. Chap. p. 171 et 172. — Flores eccles. Leod. p. 340.
(2) Mart. A. C. II. p. 36.

Digitized by Google

succédé à Zuentbold dans la Lorraine, la ratification d'un échange entre lui et *ses moines de S^t. Remacle;* et, sur la fin de ses jours, ce duc fit de grandes largesses aux églises pour réparer ses usurpations (1). En 901, nous le voyons déjà de concert avec son fils Gislebert, qu'il appelle glorieux abbé du monastère de Stavelot, et avec son neveu Everard, qu'il nomme avoué du pays, faire restituer à l'abbaye des villas qui lui avaient été injustement enlevées (2). C'est encore le comte Renier qui, en qualité d'abbé du monastère de Stavelot, assista à un précaire fait avec les habitants de *Burcit.*

Enfin, son nom figure dans deux diplômes de 911 et 912, dont le premier est un échange et le second, une donation de Charles-le-Simple aux monastères (3). Dans ces diplômes Renier est tantôt nommé comte, tantôt *missus dominicus*, ou abbé des monastères de Stavelot et de Malmédy, ou il prend tous ces titres à la fois; mais il ne prend jamais celui de duc. Au contraire, son fils Gislebert, même dans les diplômes dans lesquels il figure avec son père, porte toujours le titre de duc, de glorieux abbé de Stavelot, tandis qu'Everard reçoit celui d'avoué et signe en cette qualité; mais nous ne voyons nulle part ce dernier revêtu de la dignité d'abbé de Stavelot (4). Nous voyons aussi parmi les témoins Rotaud prévôt, Rodérique recteur, et Wallon gardien de l'église. Ces diplômes sont datés de Metz, de Stavelot, du château de Huy, du palais de Nimègue. Ce dernier diplôme, qui est une substitution fidéi-commissaire dont le grévé est le cénobite Fulrade, et le monastère de Stavelot le tiers gratifié en

(1) Baron. ad ann. 913.

(2) Mart. l. c. p. 37 et 38.

(3) Mart. l. c.

(4) C'est la première trace que nous ayons découverte du haut voue du pays. Everard figure donc le premier sur la liste de nos avoués.

Digitized by Google

second ordre, est surtout curieux par sa date : « Donné le deux des Ides d'avril, indiction XV, la 20me année de Charles, la 15me de sa réintégration et la première de sa pleine hérédité (1). »

On place ordinairement sur la liste des abbés Everard, comme successeur de Renier; mais nous avons déjà dit qu'il ne fut que l'avoué des monastères qu'il administra de concert avec Gislebert, fils de Renier, qui figure aussi sur la liste des abbés de Stavelot après Everard.

Gislebert, héritier des droits de Renier, prit le titre d'abbé de Stavelot même du vivant de Renier. Il fut duc bénéficiaire de Lorraine et hérita cette dignité de grand feudataire, dont son père avait été le premier revêtu en 889. Gislebert obtint en mariage la fille d'Henri-l'Oiseleur. Son nom se trouve mêlé, comme un brandon de discorde, aux guerres contre l'infortuné Charles-le-Simple, qu'il fit emprisonner à Château-Thierry, et dans celle contre Raoul. Puis on le voit se dresser contre Otton I son beau-frère; offrir la Lorraine à Louis d'Outremer, renouveler ses attaques contre Otton et finir dans les flots du Rhin une vie turbulente, inquiète et orageuse (939) (2). Il se trouvait autrefois dans les archives des monastères neuf requêtes expédiées et signées par Gislebert en faveur du pays, de 906 à 937 (3); ce qui démontre que sous Renier, son fils administrait déjà l'abbaye. Nous possédons encore un précaire consenti en 924 par cet abbé (4), où nous voyons figurer le nom de Gurgeric comme avoué du

(1) L'histoire à la main, nous avons vérifié l'exactitude de ces diverses indications; mais comme ce travail est assez long et plus ou moins étranger à notre sujet, nous ne le mettons pas sous les yeux du lecteur; c'est d'ailleurs un point qui concerne surtout l'histoire de France.

(2) De Marne. Histoire de Namur. Fladoard. Chr. ad ann. 939. Brov. Ann. Trev. IX.

(3) Brev. hist. Stab. Abb.

(4) Mart. l. c. p. 41.

Digitized by Google

pays, de Rotaud prévôt, d'Haschère doyen. On sait que le nom de doyen dans les monastères équivaut à celui de prieur, qui devint en usage plus tard, de sorte que ce prévôt Rotaud, qui figure dans les diplômes de tous les princes Lorrains, nous porte à croire qu'ils ne s'occupaient que du temporel et laissaient le spirituel de l'abbaye au prévôt.

Enfin, Martène rapporte encore un diplôme de 935 octroyé par Henri-l'Oiseleur, roi des Romains, qui donne aux monastères dix-huit esclaves dans la maison royale de Jupille. C'est l'entrée du pays de Stavelot dans l'empire d'Allemagne.

Ces nombreux diplômes, ces donations, ces ventes, ces échanges que l'on rencontre à chaque pas dans les recueils diplomatiques, et qui tous concernent les monastères et les églises, font paraître étrange cette pénurie de diplômes concernant d'autres corporations et des intérêts privés. Cette disette d'un côté, et cette abondance de l'autre, sont dues à des causes que l'on ne peut méconnaître. D'abord les églises et les monastères seuls conservaient ces diplômes ; ils ne mouraient point comme les familles féodales; ils amassaient des trésors par leur travail et leur manière de vivre simple et retirée, et savaient ainsi profiter de toutes les occasions; tandis que les seigneurs dépensaient leurs revenus en folles dépenses et devaient souvent vendre leurs fiefs pour soutenir des guerres, ce qui eut lieu surtout pour les Croisades. Puis les monastères seuls ont caché ces diplômes avec les trésors de l'antiquité, au fond de leurs paisibles retraites et les ont soustraits aux ravages des hommes et des temps. En outre pour spécifier des causes particulières, dans les premiers siècles du moyen-âge, tout ce qui concerne les biens des églises devait être fait par écrit ; tandis que les seigneurs signaient avec le pommeau de leur épée et apposaient leur gantelet sur le face de ceux

Digitized by Google

qui méconnaissaient leurs droits; puis encore cette fièvre de fondations de monastères sous la première race francque et cette pieuse générosité des maires du palais qui, pour s'élever, avaient besoin de s'appuyer sur le clergé. Cette multitude de diplômes vient enfin de la juste libéralité des princes et des particuliers, et en même temps de la spoliation des monastères et des églises, par Charles Martel, et plus tard par les Normands. En effet, les soldats de Charles s'étaient emparés de tous les biens ecclésiastiques devenus des fiefs; les Carlovingiens durent les lui rendre; les Normands avaient tout dévasté; des étrangers étaient venus après eux s'emparer des biens laissés vacants; il fallut encore réparer ces spoliations. Ainsi la première race avait ouvert ses mains, Charles Martel avait repris ces trésors avec leurs augmentations; les Normands vinrent piller, et il fallut rendre encore. C'est là du reste l'histoire de tous les siècles relativement aux richesses si convoitées du clergé : elles furent toujours le jouet de toute bascule politique.

Nous arrivons enfin à Conrard, dit le Sage, dernier abbé commendataire de cette série. Le pieux empereur Otton I allait mettre fin à ces scandales. Il disait dans son langage énergique : « Des abbayes en fiefs à des laïques, c'est donner les choses de Dieu aux chiens. » Quelques historiens prétendent que Conrard fut le neveu d'Otton; quoiqu'il en soit, il fit la guerre à cet empereur et appela contre lui les Normands au pillage de la Lorraine. Mais il se réconcilia bientôt avec son suzerain, et ce duc de Lorraine finit glorieusement ses jours en combattant ces barbares, et mourut enseveli dans son triomphe (1). Son passage à l'abbaye de St. Remacle n'a été marqué que par les horreurs des invasions normande et hongroise dont nous allons parler.

(1) Frédég. Cont.

Digitized by Google

XII.

Les Normands.

(812—934)

L'invasion des Barbares avait fait une halte au nord et au midi en présence de Charlemagne. Des éclats de sa couronne impériale on avait formé des états et des possessions. Ces possessions attachèrent l'homme à la terre; l'idée de la propriété était née : l'homme fatigué de la vie errante commençait à aimer son domaine, j'ai presque dit sa patrie. Cependant la tempête soufflait au nord; le Normand avait quitté l'empire de Charlemagne. La loi de ces hommes du Nord poussait l'adulte hors du pays; la religion d'Odin exaltait le courage, elle respirait une odeur de pillage et de sang. Il fallait un courant à ce trop plein de la population : les mers et les fleuves servirent de débouchés à cette marchandise humaine.

Ces simples réflexions nous expliquent pourquoi, si l'on peut s'exprimer ainsi, les premières invasions des Barbares furent immobilières, c'est-à-dire vinrent conquérir un pays et des terres, tandis que l'invasion normande fut une invasion mobilière, une invasion de pillages, de vols et de brigandages; car la terre était déjà prise et le possesseur y tenait; elle finit enfin par devenir immobilière, par suite de l'héroïsme d'un côté, et de la lâcheté de l'autre, de la part des possesseurs.

Charlemagne avait prévu que l'orage qui grondait au

Digitized by Google

nord, passerait sur ses états, et le moine de St.-Gall nous rend cette pensée du grand empereur par une ingénieuse parabole, que le poëte de l'histoire de France a traduite comme suit dans son beau langage (1) : « Ce prince qui était allé chercher les Barbares jusque chez eux pour en épuiser la source, vit les premières voiles des Normands : ils s'éloignèrent en toute hâte de la côte que l'empereur protégeait de sa présence. Charlemagne se leva de table, se mit à une fenêtre qui regardait l'Orient, et y demeura immobile : des larmes coulaient le long de ses joues; personne n'osait l'interroger. — Mes fidèles, dit-il aux grands qui l'environnaient, savez-vous pourquoi je pleure? Je ne crains pas pour moi ces pirates, mais je m'afflige de ce que, moi vivant, ils aient osé insulter ce rivage. Je prévois les maux qu'ils feront souffrir à mes descendants et à leurs peuples. » Nous allons voir l'accomplissement de cette triste prophétie. Ces Normands,

La très-horrible gent
Qui fust de souz le firmament,

furent le second glaive qui vint déchirer le sein de nos monastères; ils les ruinèrent totalement. Ils devaient donc nous occuper plus particulièrement, d'autant plus que Réginon, abbé de Prum, notre voisin, qui avait vu passer sous ses yeux cette longue traînée de feu et de sang, nous raconte avec les plus grands détails les pillages de ces brigands dans les Ardennes (2).

Ces rois des mers descendirent d'abord sur leurs barques en Irlande et en Écosse (812). Ils furent repoussés et prirent la fuite. L'empire de Charlemagne se débattait dans les convulsions de son agonie au milieu des guerres des enfants de Louis-le-Débonnaire; guerres qui devaient

(1) Chat. Études hist.
(2) Regin. Chron. ad ann. 812. Ap. Pistorium, t. I.

Digitized by Google

changer la nation francque en nation française. L'ingrat Lothaire, nouvel Aëtius, appelle les Barbares à son secours contre ses frères. A dater de cet appel, leurs invasions ressemblent à une fièvre quarte d'un siècle, d'où nous allons suivre la violence et les accès périodiques.

Déjà nous voyons leurs radeaux remonter la Seine. Oscheri commande les forbans (841). En passant ils détruisent Rouen, tuent ses prêtres, renversent ses monastères, outragent ses filles voilées. Ils serpentent avec la Seine, mettent pied à terre à Nantes, égorgent l'évêque à l'autel, poignardent les moines de Marmoutiers et remontent sur leurs vaisseaux. Deux ans plus tard (843) le flot les amène sous les murs de Paris. Regnar Lodbrog y met le feu et partage avec ses pirates les trésors de St.-Germain-des-Prés et de l'église de St.-Pierre. Ces barbares persécutaient surtout les prêtres et les moines et recherchaient les abbayes, parce qu'ils attribuaient aux prêtres la destruction de leurs idoles et les violences de Charlemagne. D'ailleurs le pillage était plus facile et en outre plus abondant. La crainte qu'ils inspiraient fut telle que, selon quelques historiens, les deux vers suivants de l'office de la Toussaint ont les Normands pour objet :

Auferte gentem perfidam
Credentium de finibus.

L'an 877, la Ripuarie reçut la visite des Normands, et ce ne fut encore que massacres, rapines et incendies. Malmédy et Stavelot devinrent la proie des flammes. Hildebalde emmena ses moines à travers l'Ardenne et vit à son retour les débris fumants de ses monastères et leurs possessions usurpées. Il obtint de Louis II le diplôme confirmatif de toutes ces propriétés dont nous avons déjà parlé (1).

(1) Cædibus, rapinis, et incendiis omnia devastant.... Malmundariis

Digitized by Google

L'an 880, Godfroid et Sigefroid amènent les Normands dans la Belgique. L'Escaut les déverse sur Gand, Tournai et Cambray, et la Lys les pousse sur Courtrai et de là sur St.-Omer. Ils longent les rivages de la mer et tombent sur Amiens ; mais Louis, roi de Lorraine, arrive au secours de ses peuples et défait les Normands près de l'Escaut, sillonné de vaisseaux qui leur servaient de demeure (1). Cette victoire n'eut aucune influence morale sur les peuples ; personne ne voulait servir contre les Normands ; le feu sacré de la nationalité n'avait pas encore pénétré assez avant dans le cœur de ces pays démembrés auxquels les guerres civiles ôtaient tout moyen permanent de résistance. Ces brigandages partiels ne furent donc que le prélude de plus grandes calamités, de la désolation et de la ruine totale de la Lorraine (881).

Les Normands se créent un repaire dans une anse de la Meuse, à Haslou. De là, s'étendant comme une lave brûlante, ils portent leurs torches sur Maestricht, Cologne, Bonn, Zulpich, Stavelot, Malmédy, Cornelimünster, Prum, Trèves, Aix-la-Chapelle, St.-Trond, Tongres et Liége. A Aix-la-Chapelle, le temple du Dieu de Charlemagne servit d'écurie à leurs chevaux qui piaffèrent sur la pierre sépulcrale du grand empereur (2). La légende de St. Remacle rapporte qu'en 882 son corps fut transporté à Bovignes et de là à Choz, où les moines restèrent jusqu'à ce que leurs couvents eussent été reconstruits (3). Ce fut à la même époque que le trésor d'Aix-la-Chapelle et ses reliques fameuses furent confiés aux moines de Stavelot et ren-

et Stabiliis monasteriis in favillam redigunt. En note : Malmundarium vulgò Malmdi vel Malmediis. Chron. Reg. II. p. 82. ap. Pistor I.

(1) Reg. l. c. ad an. 880.

(2) Reg. Ann. 881. Ann. bened. III. an. 881. — Fisen. Hist. p. 189. — Anselme. Ap. Chap. I. 156.

(3) Acta S. S. — Fisen. Flor. et hist. p. 191.

Digitized by Google

dus plus tard intactes (1). Nous avons trouvé la mention de plusieurs reliques que l'on conserve encore aujourd'hui à Aix-la-Chapelle, dans un manuscrit du pays, extrait des archives des monastères, ce qui ne laisse plus aucun doute sur leur conservation pendant l'invasion normande (2). On voit figurer dans ce recensement l'éponge de la passion, le vêtement de la Vierge et autres reliques précieuses; mais ce n'est qu'un recensement sans preuves d'authenticité. La reddition de ces reliques valut à l'abbaye un fief appelé Blandon dans le Gau de Franchimont.

En 882, les Normands profitant de la mort de Louis de Lorraine, viennent piller et brûler Trèves et s'avancent vers Metz dont l'évêque marche à leur rencontre, se fait tuer, mais soustrait du moins sa ville au ravage. (3) Enfin Charles-le-Gros arrive d'Italie; tous ses peuples se lèvent à son passage; la Lorraine renaît à l'espérance. Charles s'avance fièrement vers la retraite d'Haslou et puis.... il recule et conclut la paix aux conditions suivantes : Godefroid le Normand se fait chrétien, obtient la Frise, et, pour comble de honte, Lothaire lui donne sa fille en mariage. On gorge d'or Sigefroid l'autre bandit. A ce prix, la Lorraine va se reposer. Comme Godefroid faisait encore mine de se remuer, on l'attire à une conférence et on l'égorge. (4) Les Normands se tournèrent alors vers la France et vinrent mettre le siége devant Paris, défendu par le brave comte Euder et abandonné encore une fois par la lâcheté du difforme et ignoble Charles-le-Gros, qui achète de nouveau la paix. Charlemagne dut

(1) Mart. Ampl. coll. II, p. 32.

(2) M. S. Reliquia Sanctuarii eccles. S. Petri et S. Remacli in Stabulaus. Ex antiquis chartulis et documentis desumpta. Signé F. Ben. de la Rive.

(3) Reg. ad An. 882. — Ann. Met. — Fisen. Hist. p. 191.

(4) Ann. Met.

Digitized by Google

frémir dans son cercueil en voyant tant de honte planer sur sa race; Charles-le-Gros fut le dernier qui réunit tous les royaumes de Charlemagne. Cet empire avait été fondé par la gloire, il s'écroula sous le poids de l'infamie; Charles-le-Gros mourut après avoir perdu la raison à force d'ignominie et de misère, et l'on forma huit royaumes de sa riche dépouille. Eudes prit la France, Arnoux fut élu roi de Germanie et son fils Zuentbald devint roi de Lorraine.

Le fracas de cette dislocation rappela les rois des mers (891). Ils remontèrent la Meuse et vinrent, pour la dernière fois, faire une descente à Malmédy. Les moines prirent de nouveau la fuite et se retirèrent avec le corps de leur saint patron sur une haute montagne; Fisen dit que c'est Logne (1). Arnoux envoie ses troupes contre eux, mais les Normands les écrasent dans les ravins de La Geule (2). L'intrépide Arnoux saisit son épée et sur les bords de la Dyle près de Louvain, il pourfend cet hydre aux mille bras. Ce fut probablement le beau discours que Réginon lui fait prononcer avant la bataille qui enflamma le courage de ses soldats, que les Barbares voulaient effrayer en les narguant avec le nom de la Geule. Les Normands y perdirent leurs deux chefs (3). Ceux qui étaient restés sur les vaisseaux fondirent encore une fois sur l'Ardenne, pillèrent Prum et battirent en brèche une montagne sur laquelle une multitude de monde s'était réfugiée. On a vainement cherché à désigner cette montagne; les uns disent que c'est Logne, d'autres, Dasbourg. Ce fut leur dernier adieu; ils abandonnèrent l'Ar-

(1) In arcem Longiensem receperunt S. Rem. Hist. eccl. Leod. p. 193 et p. 194. Ex arce Longiensi.

(2) Cumque torrentem qui Gulia dicitur transissent. Ann. Met. ann. 891.

(3) Reg. l. c. Ann. 892. — Sigebert. Ap. Chap. I. p. 159.

Digitized by Google

denne pour aller ravager la France, où, selon le moine de St. Germain, ils *détruisirent la fleur de ce beau royaume*, jusqu'au jour où Charles-le-Simple donna en fief au brave Rollon la belle province qui reçut d'eux le nom de Normandie, et sa fille Ghisèle en mariage. Rollon reçut encore en arrière-fief la Bretagne au noble cœur (912), et ces hommes du nord vinrent rajeunir de leur jeune sang les membres décrépits d'une monarchie énervée. Rollon fut un grand homme.

L'abbaye eut alors la visite des Hongrois, barbares à l'origine inconnue et aux rapides coursiers. Ces hordes de brigands apparaissent au IXme siècle sur la scène de l'Europe, et les chroniqueurs nous les dépeignent comme buvant le sang des vaincus, déchirant et dévorant leurs cadavres (907).

A cette nouvelle insulte, l'Allemagne se lève comme un seul homme; le duc de Bavière se met à la tête du mouvement, fier de voir sous ses étendards ces princes, ces évêques, ces comtes, ces abbés et ces barons, tous bardés de fer et cuirassés d'acier. Mais cette armée bariolée fut taillée en pièces. Ce massacre purgea les églises et les monastères; ce fut comme la saignée de Dieu. Les Hongrois se ruèrent alors sur l'Allemagne tourmentée par la misère et hâve de faim. Eglises, couvents, manoirs, villes, la Lorraine tout entière, tout fut de nouveau renversé, brûlé, rasé; tout fuyait, personne n'osait résister à l'Effroyable. L'empereur d'Allemagne aux abois et ne pouvant retenir tous ces fuyards, fut forcé de payer un honteux tribut pour acheter un moment de repit. Leurs ravages continuèrent sous Conrard I et Henri I qui refusa le tribut. L'Allemagne, mais surtout l'infortunée Lorraine, devint encore le repaire de toutes ces hordes, jusqu'à ce que l'empereur eût de nouveau consenti un

Digitized by Google

tribut de neuf années (924). Mais pendant cette trève, il organisa une bonne armée, et surtout une excellente cavalerie. Après la trève, les Hongrois furent enfin battus (934); l'Allemagne et la Lorraine respirèrent. Mais, si nous jetons autour de nous nos regards épouvantés, que voyons-nous en Lorraine? Partout les monastères possédés en fiefs par des seigneurs et des gens de guerre; ces petits tyrans chassant les religieux, pillant à leur profit les monastères et les réduisant à la pauvreté. D'un autre côté, ces religieux que les cris de guerre ont fait fuir, restés pauvres, ignorants et devenus déréglés. Ça et là des abbayes désertes, des champs en friche, des monceaux de ruines, des peuples errants; partout et même aux pieds des autels, l'ignorance et la dépravation. Tel est l'aspect de la Lorraine pendant la fin du neuvième siècle et la plus grande partie du dixième. Dans nos contrées, les monastères furent presque tous réformés par de saints abbés vers le milieu du dixième siècle. Enfin les peuples errants se groupèrent autour des monastères et des églises, et c'est à cette époque que nous pourrons fixer la formation des villes de Stavelot et de Malmédy.

Digitized by Google

XIV.

Saint Odilon et ses successeurs.

(938 — 1020.)

Les fumées des incendies n'obscurcissaient plus l'horizon de la Lorraine; les Normands étaient assis dans le bassin de la Neustrie; les abbés commendataires étaient passés, et Stavelot et Malmédy appartenaient à l'empire d'Allemagne : c'était l'aurore de la restauration qui se levait sur le pays.

Le premier des nouveaux abbés réguliers porte au front l'auréole des cieux. A la mort de Richaire, Odilon lui succède régulièrement. Issu de sang noble, après avoir administré l'église de Verdun, il embrassa la vie religieuse à Gorze, et fut bientôt choisi pour restaurer les monastères de Stavelot et de Malmédy, où toute administration civile et religieuse avait été bouleversée. On n'est point d'accord sur l'époque de son entrée en fonction. Quelques-uns pensent qu'il fut sept ans prévôt de l'abbaye et qu'il dirigea le spirituel sous le duc Conrard; d'autres fixent, d'après les archives de Stavelot, son élection à l'an 938 (1). Il s'appliqua d'abord à réformer la discipline ecclésiastique, et il se fit rendre par Otton-le-Grand l'antique privilége de l'abbaye, d'élire librement son abbé

(1) Martène. Ampl. coll. II. p. V. — Fisen. Flor. p. 401.

Digitized by Google

selon la règle de St. Benoît (1). Les écoles des monastères avaient toujours été célèbres et l'une des gloires les plus pures de l'abbaye ; Odilon mit tous ses soins à les relever. Il appela de St.-Gall l'illustre Notger, Notker ou Notakar (2), qui, selon l'opinion de tous les historiens, sauf Bouille, devint plus tard évêque de Liége et fut l'auteur de la vie de St. Remacle. On vit bientôt sortir de l'école de Stavelot des savants et des professeurs qui, après être venus puiser à ce foyer commun, portèrent le flambeau des sciences dans les autres monastères, et restaurèrent les couvents et les églises. Odilon mit ensuite la main à l'administration temporelle et obtint un second diplôme d'Otton (950), par lequel cet empereur confirme les anciennes possessions des monastères dans les termes mêmes des diplômes de Chilpéric et de Louis-le-Débonnaire, et toutes les dîmes qui leur étaient dues avant l'invasion normande et l'usurpation des princes Lorrains.

On fait l'éloge de ce saint abbé dans Flodoard (3), où l'on voit qu'il assista au concile de Verdun de 947. Fisen lui donne le titre de Saint et fixe, avec presque tous les historiens, sa mort à l'an 954 ; il est certain, ajoute Martène, que cette année il eut un successeur. Bertholet recule cette mort jusqu'en 964 (4) sans en donner aucun motif, toutefois cette date n'est pas sans fondement. En effet, nous trouvons dans le recueil de M. Lacomblet (5) la fondation du monastère de St-Pantaléon de Cologne, et cette fondation est datée du 22 mai 961. Parmi les abbés signataires de cette fondation, nous trouvons Odilon de

(1) Mart. l. c. p. 43.

(2) Lacomblet. I. Diplôm. 122-126-148 et 153.

(3) Hist. Rem. l. IV. cap. 33.

(4) Fisen. Flores, p. 403. — Mart. Ampl coll. p. II-V. — Roderique, p. 39. — Bertholet. Hist. de Lux. II. p. VI, pieces just.

(5) Urkundenbuch. I. p. 61.

Digitized by Google

Stavelot. Nous avions d'abord cru que le savant compilateur avait pris la date *vicesimo octavo* pour *decimo octavo*, et *undecimo* pour *uno*, ce qui aurait été possible, et ce qui aurait fait concorder nos diplômes avec celui de St.-Pantaléon. En effet, Otton monte sur le trône en 936; la dix-huitième année de son règne serait 954, Brunon devient archevêque en 953, la première année de son épiscopat serait encore en 954. Mais la date certaine de la fondation de St.-Pantaléon, le reste de la date du diplôme, et surtout les signatures apposées à ce diplôme, ne permettent point cette interprétation. En effet, parmi les évêques, Baldric, évêque de Liége, n'a été élevé sur ce siége qu'en 956; Thierry de Metz, sur le sien, qu'en 964, et Henri de Trèves qu'en 956, et il mourut en 964. Cependant nous adoptons l'an 954 pour la mort d'Odilon, parce que nous possédons deux diplômes adressés à Werinfride, son successeur, et datés de 954 et 961 (1); parce que nous pensons que le nom d'Odilon aura été apposé à l'acte de St.-Pantaléon par erreur, comme celui de Bernard, abbé de Prum, qui figure à côté du nom de l'abbé de Stavelot, et qui n'a cependant jamais existé; parce que enfin cette date est en concordance avec tous les documents de notre histoire.

A la mort d'Odilon, les monastères élurent régulièrement Werinfride, que les chroniques du pays appellent homme religieux et savant, et que Notger, en lui dédiant la vie de St. Remacle, nomme le prélat de tous les beaux-arts (2). Ce fut pendant son règne que Notger fut tiré de nos monastères pour être placé sur le siége de Liége, dont il fut un des plus grands évêques; mais élevé sur ce siége, il n'oublia pas la sagesse de son ancien abbé, à

(1) Mart. Ampl. coll. II. p. 46 et 48.

(2) Fisen. Flores. l. c. Mart. l. c. p. III. Chapauv. I. p. 2.

Digitized by Google

la demande duquel il écrivit la vie de St. Remacle, et dont il réclama les lumières, pour terminer le différend qui s'était élevé entre Rathère, évêque de Verone, et Fulcuin, abbé de Lobbes (1). Notger n'oublia point non plus son ancien monastère, lorsqu'il devint le conseiller des empereurs, et son nom figure dans plusieurs de nos diplômes.

Werinfride continua, comme l'avait fait son prédécesseur, à ranimer la piété et les sciences dans les monastères et à éloigner d'eux tout ce qui pouvait les troubler. C'est pourquoi il fit, sous la ratification de l'archevêque Brunon, un échange avec le comte Warnère (954). Ce comte possédait, tout proche de Stavelot, une villa nommée Baldau (Bellevaux) que Sigefroid, premier comte de Luxembourg, désirait acquérir. Werinfride, craignant le voisinage de ce seigneur, acquit lui-même *Baldau* et rendit la villa de Nohas, dans l'Eifel, au comte Warnère. Cet échange démontre à l'évidence que les biens des deux monastères étaient séparés à cette époque; car celui de Malmédy ayant aussi un droit dans ce Nohas, les moines de Stavelot lui donnèrent par contre-échange un bien nommé Ville, six fermes avec leurs esclaves, une forêt et d'autres biens situés dans le gau du Condroz et le comté de Huy. « La villa de *Baldau* consistait en une bonne cour (2), mais fort ravagée par les Normands, en des terres propres à la culture, une combe (vallée), un moulin et une grande forêt. » Le diplôme ajoute : « Car l'église de ce *Baldau* avec ses dépendances avait anciennement été donnée au même monastère. » Le comte pour parfaire l'échange et en donner la

(1) Spicileg t. VI. p. 577.

(2) Curtis : en allemand, hof, mark, ferme, hameau. Dans la suite plusieurs communes formèrent une cour

Digitized by Google

délivrance, fit déposer, par ses témoins, un rameau et un gazon sur l'autel de Stavelot. (1)

Mais les Hongrois vinrent brûler Malmédy, les moines durent se sauver, et Werinfride obtint, en 961, un refuge dans la ville de Liége, d'Évéracre, évêque de cette ville. Évéracre que Chapeauville appelle Éracle et de St-Marthe, Euvrard, quoique, dit Martène, tous les anciens diplômes et les manuscrits portent Éveracle, est nommé dans ce diplôme *évêque de Liége*. Bertholet prétend (2) que ce diplôme est le premier où l'on trouve le nom d'évêque de Liége, et que jusqu'alors ces prélats s'étaient appelés *évêques de Tongres*. En disant St Remacle évêque de Maestricht, nous avons assez fait entendre que, contrairement à l'opinion des PP. Boucher, Fisen, Foulon et Bertholet, nous pensions que le siége épiscopal avait été transféré de Maestricht et non de Tongres à Liége, et Bertholet pour prouver qu'Évéracle est le premier évêque de Liége, nous apprend qu'en 922, Ilodoard, auteur contemporain, appelle encore Richaire évêque de Tongres; qu'en 946 et 948, les évêques Hugues et Farobert étaient encore désignés sous le nom d'évêques de Tongres, qu'Évéracre, est donc le premier évêque de Liége. Mais cette preuve n'aboutit à rien, car même après Évéracre, nous voyons encore dans les diplômes des évêques de Liége nommés indifféremment évêques de Tongres ou de Liége, et prendre souvent simplement le titre d'évêques (3). Mais ce qui renverse encore mieux l'opinion de Bertholet, c'est que nous trouvons, dans Lacomblet, un diplôme de 964, dans lequel Baldric, prédécesseur d'Évéracre, est déjà nommé évêque de Liége (4), tandis que

(1) Mart. Ampl. coll. II. p. 46.
(2) Hist. de Lux. t. VI. p. 334.
(3) Demarne. Hist. de Namur. Ad calcem.
(4) Lacomblet. Urkundenbuch. I. p. 62. Dupl. 106.

Digitized by Google

Notger son successeur est appelé tantôt évêque de Liége et tantôt évêque de Tongres (1).

Werinfride obtint encore deux autres chartres des Empereurs Otton I et Otton II, en 966 et 980. Dans la première, Otton I prend Stavelot et Malmédy sous sa protection impériale, leur restitue toutes leurs anciennes possessions, défend qu'elles soient jamais données en bénéfices et leur accorde la libre élection de leurs abbés. Dans la seconde, Otton II restitue Tourines aux monastères (2). Martène rapporte encore une bulle de 996, de Grégoire V, par laquelle ce souverain pontife confirme le droit et le mode de libre élection de l'abbé des monastères. Mais cette bulle qui avait fait dire à Mabillon qu'il devait y avoir eu deux abbés Werinfride et deux Ravengère à Stavelot, est totalement apocryphe, comme l'a fort bien démontré Roderique (3). Martène, s'appuyant sur cette bulle et sur une autre du même calibre de Silvestre II, embrouille l'histoire et contredit tous les historiens; il intercale dans sa liste deux nouveaux abbés qu'il baptise des noms de Werinfride II et Ravengère II. Et tout ce fracas était pour expliquer la date d'une bulle adressée à Werinfride, et que l'inventeur, peu versé dans la chronologie des abbés de Stavelot, avait malheureusement datée du beau milieu du règne de Ravengère, successeur de Werinfride (4).

Les affaires des monastères ainsi rétablies, Werinfride commença à réédifier l'église abbatiale de Malmédy, brûlée par les Hongrois, après avoir obtenu, avec assez de difficulté, la permission de Géron, archevêque de Cologne. On ne connaît point le motif de l'opposition de ce saint arche-

(1) Chap. I. p. 215.

(2) Martène l. c. p. 48 et 49.

(3) Rod. Discept. II. p 3. Ch. 3. p. 121.

(4) Rod. l. c. — Mabill. Ann bened. III. Ann. 980. — Mart. Ampl coll. II. p. VII, et Vendiciae, p. 34, et encore Roder. Disc. III. p 27.

Digitized by Google

vêque qui, de concert avec le marquis Ditmare, son frère, faisait lui-même bâtir des monastères. Mais cette demande d'autorisation prouve bien que nos abbés n'étaient point des évêques (1). On attribue encore à Werinfride la fondation de l'église paroissiale de Marche en Famenne, dédiée à St Remacle, cette église dépendait de Stavelot; Notger en parle dans la vie de St Remacle. Nos manuscrits fixent encore à la même époque, lors du transport à Liége du corps de St Remacle, la fondation de l'église de St-Remacle-au-Pont, dans cette ville, par Renier, fils du roi de Navarre et doyen de St-Lambert, et celle de St-Remacle-au-Mont, par le vénérable Rade de Herve, doyen de la collégiale de St-Martin. Il ne nous appartient pas de discuter ces faits; du reste, la Navarre existait depuis 815. La vie de ce Werinfride, à qui un évêque de Liége et Hariger, abbé de Lobbes, dédiaient leurs travaux; la présence à Stavelot de Notger, qui, dit un historien distingué (2), « Fut d'abord moine à la célèbre abbaye de St-Gall et dirigea ensuite les écoles de l'abbaye de Stavelot qui jouissaient alors d'une grande réputation; » de ce Notger qui prêchait en latin et en roman, ce langage qui devint plus tard le wallon (3), prouvent assez l'éclat que répandait autour d'elle la célèbre abbaye. Mais, comme il n'est guère de beau jour sans nuage, Werinfride vit poindre l'orage qui devait gronder sur ses monastères. La vie de St Remacle par Notger apprit aux moines de Malmédy qu'ils étaient au moins les égaux de ceux de Stavelot et que leur monastère avait été fondé avant le leur. La querelle de la primauté était née et ne devait mourir qu'avec les deux maisons dans le tourbillon qui, vers la fin du dix-huitième siècle, déracina la vieille

(1) Conatus Chron. Calon. p. 78.

(2) De Gerlache. Hist. de Liége, p. 49.

(3) Vulgari plebem, clerum sermone latino erudit. Ansel. Ap. Chap. I. 226.

Digitized by Google

Europe. Werinfride vit aussi l'affreuse disette qui travailla nos contrées à cette époque ; nous ne dirons rien ni des miracles opérés par l'intercession de St Remacle en Hesbaye, où *la récolte et de tout petits poissons pleuvaient du ciel* (1) ; ni des comètes et des tremblements de terre.

Enfin, le savant, le pieux, le vénérable Werinfride, tout chargé de jours, abdiqua en 980, après une administration glorieuse de quarante-deux ans et mourut six ans plus tard, en 986 (2).

Ravengère, moine de Stavelot, qui avait été son coadjuteur fut aussi son successeur. Il suivit les traces de son maître. Il acheva l'église abbatiale de Malmédy qui fut consacrée, le 10 Septembre 992, par l'archevêque Évergère de Cologne, en l'honneur des Apôtres St Pierre et St Paul, de St Jean, de St Quirin et de St Juste. Il bâtit ensuite l'église paroissiale de St Géréon à Malmédy, devenu ville, et la fit consacrer le 2 Novembre 1007, par l'archevêque Héribert (3). Martène place ces consécrations sous son successeur, parce qu'il fixe la mort de Ravengère à l'an 1005, tandis qu'elle eut lieu en 1007 (4). Dans tous les cas, Évergère était mort en 998, l'église de St-Laurent, fondée par St Agilolfe, et qui servait d'église commune, ne fut cependant démolie qu'en 1661, pour l'embellissement de l'église abbatiale à laquelle elle était adossée. Rétablie plus tard, elle devint la proie des flammes et un monceau de cendres, ainsi que l'église abbatiale de Ravengère, lors de l'incendie général de 1689.

Le diplôme d'Otton II (974), touchant l'élection de l'abbé, nous montre que la querelle des deux monastères avait déjà

(1) Annonam pluisse de cœlo in Hasbaniâ, alii etiam pisculos parvos ferebant, etc. Ans. Ap. Chap. I. 207.

(2) M. S. Brev. hist. Abb. Stab.

(3) Fisen. Flor. p. 403.

(4) Mart. Ampl. coll. II. p. VII et 56.

Digitized by Google

pris de larges proportions sous cet abbé. Nous reviendrons sur ce diplôme lorsque nous traiterons cette dispute : c'est l'une des pièces les plus importantes dans cette question, parce qu'elle est la première qui trace les règles de l'élection des abbés.

En 986, il obtint encore d'Otton III la confirmation de toutes les immunités des monastères que l'empereur prend encore sous son égide et sous sa garde. Martène rapporte aussi une bulle de Silvestre II, dans laquelle ce Pape déclare que les monastères ne relèvent que de sa juridiction immédiate, et règle le mode d'élection dans les termes d'Otton II ; mais cette bulle porte des caractères évidents d'interpolation. En effet, le savant Bénédictin fixe sa date à l'an 1000 et le Pape dit que cette bulle est donnée à la demande de Notger. Chose frappante ! Notger qui comparaît encore dans le diplôme d'Otton III, parle seulement de la libre élection de l'abbé, mais se tait sur le mode de cette élection (1).

Nous trouvons à la même époque un Ravengère sur la liste des abbés d'Epternach, à qui l'empereur accorde le droit de battre monnaie; mais c'est un homonyme qui mourut en 1007.

A la mort de Ravengère, Bertrand, prévôt de Stavelot, fut élu à l'unanimité par les deux monastères. Mais l'empereur Henri, croyant que cette élection était l'effet de la captation de la part des moines de Stavelot, refusa de la confirmer. Il nomma même à ce poste St Richard, abbé de St-Viton de Verdun, qui ne figure pas cependant sur la liste des abbés de Stavelot (2), parce que l'empereur, après avoir reconnu la fausseté de ces bruits, ratifia l'élection. Il ordonna aussi qu'à l'avenir elle se fît par les deux

(1) Mart. II. Ampl. coll. p. 52 et S.
(2) Mart. l c. p. VII et 55. — Ann. Bened.

Digitized by Google

monastères sans acception de personne et sans simonie. Ce diplôme porte, selon Martène, la date de 1005, et, selon Mabillon et Roderique, celle de 1008. C'est le premier diplôme d'investitures proprement dites que nous possédions. Bertrand obtint enfin (1007) d'Héribert, archevêque de Cologne, la confirmation des dîmes à des chapelles situées dans son diocèse et qui appartenaient à l'abbaye; il mourut en 1020. De St-Marthe place après lui St Richard dont nous avons parlé plus haut (1), mais nous lui donnons pour successeur avec tous les historiens, l'illustre St Poppon.

(1) Gallia christ. III.

Digitized by Google

XV.

Des Avoués.

(911 — 1674)

Comme c'est au Xme siècle que nous voyons figurer les avoués dans l'histoire de Stavelot et Malmédy, nous avons jugé convenable de traiter ici ce sujet, et de donner la liste des avoués qui nous sont connus.

Quelle est l'origine et quels étaient les droits et les devoirs des avoués ? — Les *advocati,* avoués, haut-voués, étaient les défenseurs des biens des églises et des monastères. On les voit d'abord paraître dans l'histoire, selon du Cange, après le consulat de Stilicon (416). Nous pensons voir leur origine dans les anciens présidents de provinces du vieil empire Romain. Dom Calmet (1) fait aussi remonter leur origine jusqu'au Vme siècle, dans ces temps de troubles, pendant lesquels les évêques et les abbés, pour résister aux usurpations et aux violences des petits seigneurs, furent forcés ou d'entretenir des troupes et de faire la guerre, ou de partager avec les seigneurs une partie de leurs revenus pour conserver leurs patrimoines, ou de se mettre sous la protection des seigneurs les plus puissants qui imposaient silence aux petits ferrailleurs. Montesquieu (2) dit simplement : « Comme les comtes menaient les hommes libres à

(1) Histoire de Lorraine, t. I. 809, et t. III. CLXIX.
(2) Esprit des Lois, III. liv. 30, ch. 17.

Digitized by Google

la guerre, les leudes y menaient aussi leurs vassaux, et les évêques, abbés, ou leurs avoués y menaient les leurs. » Et plus loin : « Les évêques demandèrent à Charlemagne de ne plus les obliger d'aller à la guerre..... Quoi qu'il en soit, dans le temps où ils n'allèrent plus à la guerre, je ne vois pas que leurs vassaux y aient été menés par les comtes; on voit, au contraire, que les rois ou les évêques choisissaient un des fidèles pour les y conduire. » En effet, les Papes d'abord, et les rois ensuite, ordonnèrent aux évêques et aux abbés, possesseurs de fiefs, de nommer des avoués pour conduire leurs hommes à la guerre; pour défendre les droits et les biens de leurs églises, contre les seigneurs et les pays voisins; pour rendre et faire exécuter la justice dans les causes de sang. De là les droits et les devoirs de ces fonctions sont déjà tout tracés. Les devoirs des avoués, en général, étaient la surveillance dévolue aux anciens présidents de provinces, de maintenir la paix dans le pays, d'en chasser les malfaiteurs, les sacrilèges, les voleurs (1); de tenir les plaids trois fois l'année, au printemps et en été, sous la surveillance de l'abbé, et de mener les troupes à la guerre. Leurs droits étaient de percevoir le tiers des amendes et des confiscations. Tout, jusqu'à leur séjour, était réglé. « Si l'avoué veut dîner, que les paysans lui apportent le nécessaire; s'ils ne le peuvent, que l'avoué s'en retourne à jeun. Qu'il ne juge que des affaires de sang et qu'il n'entre jamais dans les monastères que pour y prier. » Dans quelques églises, les avoués avaient, en outre, le tiers des revenus et c'est ce que nous voyons à Liége, où Notger fait trois parts des revenus de son évêché : la première, pour l'évêque; la seconde, pour les églises et les monastères; et la troisième,

(1) Dig. l. 13. De Off. Præs.

Digitized by Google

pour la défense du pays, en d'autres termes, pour l'avoué et ses hommes de guerre (1).

Cette charge était fort recherchée, et nous voyons Charlemagne prendre le titre d'avoué de St-Pierre de Rome. Plusieurs empereurs, rois et ducs prenaient ce titre et en laissaient les obligations à des sous-avoués qu'ils nommaient. Quelquefois aussi ces avoués inférieurs, qui signaient avec les haut-voués, servaient à défendre les droits des églises dans des contrées où le haut-voué n'avait point le droit d'exercer son pouvoir protecteur, ou dont il était trop éloigné. Cette charge était souvent héréditaire; quelquefois c'était l'abbé et quelquefois le roi qui nommait à ces fonctions. Mais lorsque les invasions eurent cessé, lorsque le respect pour la propriété eut pris racine, les églises et les abbayes cherchèrent à se débarrasser de ces avoués qui leur étaient devenus à charge et qui avaient changé leur rôle de défenseurs en celui de spoliateurs des monastères. Aussi, de tous côtés, voyons-nous les évêques demander au douzième siècle l'abolition de cette charge. Les Papes et les empereurs accédèrent à ces demandes, et les diplômes de cette époque sont remplis de restrictions des droits des avoués qui ne sont plus que des seigneurs sans autres droits que de commander les troupes en temps de guerre.

Au pays de Stavelot, la nomination de l'avoué appartint d'abord à l'empereur et devint héréditaire dans la famille des comtes de Laroche et des possesseurs de ce comté (2). Nous trouvons leurs droits définis dans la bulle d'or du pays de Stavelot. Ils devaient conduire les troupes du fief à la guerre, mais sans que l'abbé fût tenu, pour ce com-

(1) Chap. I. pag. 218. — Règlement des Avoués de Prum — Dipl. de Henri IV. ap. Mart. anno 1106. — Règl. des Avoués de St-Maximin de Trèves. Ap. Zilles.

(2) Advocatum e nostrâ manu accipiat. — Bulle d'or. Mart. II. 100 et 104.

Digitized by Google

mandement, de payer de redevance, soit à l'empereur, soit à l'avoué. Comme les véritables avoués du pays étaient les empereurs qui, dans tous les diplômes, prennent le pays sous leur protection, il était défendu à l'avoué de se substituer un sous-avoué sans l'aveu de l'empereur. Il ne prélevait aucun droit sur les revenus de la principauté; il n'osait même tenir de plaid dans le pays que lorsqu'il en était requis formellement par l'abbé pour la répression des crimes, et dans ce cas il prélevait le tiers des amendes. Les avoués intervinrent rarement dans les affaires du pays. Cette charge subsista jusqu'au dix-septième siècle, mais ne fut plus qu'un titre honorifique à dater du douzième. Elle fut remplacée, dans ses effets, par la création de la charge de Podestat. (1425) Ces avoués étaient devenus des princes trop puissants, dont la présence était toujours à craindre. Cependant, nous trouvons encore un records de la cour de Lovegniez de 1451, qui définit les droits et les obligations d'un *voué héréditaire*. Mais c'est déjà le podestat. Nous donnons ce records curieux sous le rapport du langage au cinquième siècle, et surtout sous le rapport des libertés dont jouissait alors le pays (1). « Ung voué héréditable de ban de Lovegné doit aminer aux jours et à droit les massuwiers et surséans du dit ban et poinct ne le doict faillier d'on cas dont on le voldrait menier fours loy ou fours droict; ennaprès savons et wardons que ung voué doict garder les plaix générales qui sont trois fois l'année, luy ou personne de part luy. Enaprès, savons et wardons que s'il advenait que on prensdit en ban de Lovegné ung malfaiteur, que ung maire de Lovegné le doict livrer en la main d'ung voué et si le malfaiteur ne requiert point de loy, le voué le peult prendre et mettre en ferme et garder trois jours et sensi estait qu'il

(1) M. S. Villers, page 1462.

Digitized by Google

requirt le loy du pays et doneit segurteil (1) d'homme de pays surseant, se nelle doict-on poinct mettre en ferme, ains le doict le voué tenir en droit devant les xhammes (2) à Lovegné et mener par loy..... Et après les trois jours passez le peult le voué acquérier à ung maire de Lovegné qu'il luy livre forche pour livrer devant les deux portes à Lovegné et adonc que ly doit le maire livrer telle forche qu'il puisse le livrer sans peril; car se ainsi estoit que on luy reseoist pour le deffault de maire, se n'est le voué quitte et les hommes de pays et quant il est là livré selle peult le abbé quitter s'il luy plaist ou selon le cas justicier, voir s'argent en neste en secreit ou en appert, chascun des trois seigneurs en doict avoir sa part, premier le abbé, et le voué le tierce part. »

Nous allons maintenant donner la nomenclature des avoués du pays de Stavelot d'après les recherches que nous avons faites dans les diplômes et d'après un vieux manuscrit (3) qui pourrait avoir servi à Martène (4), dont la liste a été reproduite par Saumery (5).

Avant l'invasion Normande, dit le manuscrit, nos archives ne font mention d'aucun avoué, et nous en concluons que cette charge n'exista point dans les trois premiers siècles de l'abbaye. Tous nos diplômes viennent confirmer cette opinion. Les monastères furent, dans le principe, sous la protection immédiate des rois Francs, des empereurs et des ducs de Lorraine.

I. Le premier avoué connu est ce même Éverard qui

(1) Securitas, caution.

(2) Xhamme, escabeau. Dict. wallon de Mr le cons. Villers : c'est-à-dire ici, devant le siége des Echevins.

(3) M. S. Syllabus advocatorum insignis ecclesiæ Stabulensis.

(4) Voyage littéraire de deux Bénédictins. II.

(5) Délices du pays de Liége. III. 195. Nous citerons toujours la date des diplômes; on pourra les chercher dans les recueils diplomatiques. Ceci nous évitera des citations ennuyeuses.

Digitized by Google

figure sur la liste des abbés et à qui les diplômes ne donnent jamais que le nom d'avoué (911).

II. Burgeric intervient en 924 à un acte d'échange du monastère de Stavelot. Ce diplôme et un autre de Wibald sembleraient faire croire que le consentement de l'avoué était nécessaire pour les ventes, les échanges et les donations des monastères. C'est la seule trace que cet avoué, dont on ignore l'origine, ait laissée dans l'histoire.

III. Odilard fut présent à la donation de Rainoux et de son épouse, Huode, l'an 943.

IV. Le comte Érinfride figure dans un précaire de 949 en faveur d'un certain Rambert. A cette époque, Brunon, archevêque de Cologne et duc de Lorraine, était, comme on le voit dans l'échange de Baldau de 953, le haut-voué du pays.

V. Le comte de Gozilon confirma en 966 la donation de Walthère de Domekenne. Il paraît que cet avoué eut des droits assez étendus, car on lit dans cette chartre : « Sous l'autorité et la déclaration du comte Gozilon avoué. » Son nom figure encore dans la donation de l'alleu de Creuve, sur la Moselle, en 991.

VI. Le comte Frédéric fut présent à la donation de Glamach, faite en 1004 à Ravengère, par Gérond. « Nous avons pris, dit l'acte, pour témoins légaux, Frédéric, avoué de ce lieu, et les comtes Henri et Gislebert. »

VII. Frédéric était fils du précédent, frère de Henri, duc de Bavière, des comtes de Luxembourg, dit Martène, de sorte que l'avoué précédent eût été le comte Frédéric de Luxembourg. Le manuscrit lui donne le titre de duc de Limbourg ; ce qui confirme notre opinion, car le premier, duc de Limbourg, fut en effet Frédéric, fils du comte de Luxembourg, dont les francs alleux dans le Mosagau s'étaient appelés jusque-là comté de Frédéric.

Digitized by Google

Cet avoué intervint à l'échange fait par St.-Poppon avec Nathère, abbé de St.-Martin de Metz. L'acte porte : « Fait à Duville, où l'empereur et Henri, roi des Francs, eurent une entrevue, Gozilon étant duc de Lorraine et avoué de St.-Martin, le comte Henri, avoué de St.-Maximin, et le comte Frédéric son frère, avoué de St.-Remacle (1). » On trouve encore le nom de cet avoué dans un échange fait par Poppon en 1042, de la villa Vendenges, contre celle de Lukesenges. Cet avoué remplaça en 1046 Gozilon le fainéant dans la basse Lorraine. Il donna l'an 1067 l'église de Sprimont à l'abbaye de Stavelot. A cette époque Stavelot avait un sous-avoué, car il dit dans ce diplôme qu'il remet l'alleu de Sprimont en mains de l'avoué Adelard de Liesen. Frédéric défendit l'abbé Théodoric, dont nous parlerons plus tard, lors de la grande dispute qui sépara le monastère de Malmédy de celui de Stavelot, et le triomphe de St. Remacle en fait à ce sujet un très-grand éloge (2). Il mourut en 1067, et fut enterré dans le monastère de Stavelot avec Gerberge son épouse. Après lui l'avouerie devint héréditaire.

VIII. Godefroid, marquis de Lomdardie, succède à son frère Frédéric; il fut présenté par l'abbé Théodoric et agréé par l'empereur à Goslar. Il fut, dit l'auteur cité plus haut, un homme puissant, courageux et habile dans le conseil.

IX. Henri I, comte de Laroche, fils d'Albert II et frère d'Albert III, comtes de Namur (3), était avoué de Stavelot, comme il résulte de la donation de Bozon de

(1) Duville, Denille, est aussi le lieu où Charles Martel tenait ses plaids; aujourd'hui, Divillers, bourg près de Metz.

(2) Triumph. S. Rem. Ap. Chap. I. Ch. 5.

(3) Bertholet. Hist. de Luxemb. III. p. 296. — De Marne. Hist. de Namur, p. III et 129-131. — Mart. Ampl. coll. II. p. 74, et voy. littéraire II. p. 162.

Digitized by Google

Braz, où il est dit que la délivrance a été faite en mains de Henri haut-voué de Stavelot (1088). Devenu comte de Durbuy et de Laroche, du chef de sa femme, ce fut lui qui refusa hautement de souscrire à l'établissement du tribunal créé par suite de la paix consentie par tous les seigneurs d'alentour sous la présidence de l'évêque de Liége. Cette paix, dont le but était de mettre une digue à ce torrent de meurtres, d'incendies, de vols et de rapines que grossissait chaque jour l'arrogance des seigneurs, avait pour auteur l'évêque de Liége, qui fut déclaré président du tribunal. Elle défendait de porter les armes les jours de fêtes et les dimanches; d'exercer pendant ces jours aucun brigandage, sous peine, pour les hommes libres, de confiscation de leurs biens et de bannissement, et pour les esclaves, sous peine d'être excommuniés et d'avoir la main droite coupée. Les signataires de cette paix étaient le célèbre Godefroid, duc de Bouillon, Guy, duc d'Ardenne, Henri, duc de Limbourg, les comtes de Luxembourg, de Looz, de Louvain, de Vianden, de Salm, de Juliers, de Gueldre, de Namur, de Hainaut, de Montaigu, de Moha et autres princes et barons. Notre avoué seul, du haut de son rocher, refusa de s'unir à tous ces puissants seigneurs, et il vit se briser leur colère et leurs menaces aux pieds des murs de son château. Après sept mois de siége, les vivres commençaient à lui manquer, mais il sut joindre la ruse à l'audace. Il fit jeter un porc gras par dessus les remparts; les princes coalisés croyant qu'il était fourni de vivres, désespèrent de l'affamer, levèrent le siége et firent la paix avec lui. Son comté fut affranchi de la juridiction du tribunal de paix (1).

X. Albert III, comte de Namur, frère du précédent,

(1) Foulon. Hist. Leod. I.

Digitized by Google

mort sans enfants, lui succéda dans l'avouerie de Stavelot. Il fut présent avec son frère à la donation de Sprimont, en 1067; mais, en sa qualité d'avoué, il revendiqua et obtint vers l'an 1094, pour l'église de Stavelot, la souveraineté de Fraipont, qui avait donné lieu à de graves disputes, suivies de meurtres et de brigandages. Il est fait mention de ce conflit dans une inféodation qu'il fit à Gislebert en 1093, de la terre de Saviegne. Son nom figure encore dans la donation faite, en 1100, par l'abbé Falmare, à ses moines de la villa de Kaulin. Il est mort cette année même, selon Agurnez, mais on le voit encore intervenir dans une chartre de 1103, pour l'abbaye de Lobbes, et dans une autre de 1105, pour le chapitre d'Andenne.

XI. Henri II, second fils d'Albert III, lui succéda dans les comtés de Laroche et de Durbuy, et par conséquent dans l'avouerie de Stavelot (1). Les lettres de Wibald, dont nous parlerons bientôt, nous apprennent qu'il s'unit à son frère aîné Godefroid, comte de Namur, contre Alexandre, évêque intrus de Liége, et le comte Lambert de Montaigu. Cet avoué administra longtemps l'abbaye, comme on le voit par les nombreuses citations de son nom dans nos diplômes. Son prédécesseur Albert avait eu pour sous-avoué Thibaut de la Haye. et nous voyons dans la chartre de restitution de Germigny de 1104, et dans la donation d'un alleu dans la villa de Mormont de 1105, que Thibaut est encore témoin avec lui en qualité de sous-avoué. En 1108, dans la donation faite par Bozon de Braz, c'est un nouveau sous-avoué nommé Henri, et dans un autre, d'Anselme de Braz, c'est son fils Henri qui figure avec lui. C'est encore par son entremise qu'en 1128, Roland Doroit donna toutes les propriétés qu'il

(1) De Marne. Hist. de Namur, p. 131.

Digitized by Google

possédait à Doroit, Malin et autres lieux. La présence de ces avoués aux actes nous prouve que c'était particulièrement pour la délivrance des donations que leur consentement était nécessaire et qu'ils nommaient souvent des sous-avoués.

XII. Selon Agurnez, Henri II serait mort en 1150 sans enfants, mais on pourrait croire qu'il est mort avant 1138; en effet, on ne trouve plus de diplôme signé de lui après cette date; mais au contraire dans la chartre de Wibald de 1138, pour la restauration de Logne, c'est Godefroid de Laroche qui signe en qualité d'avoué, et Frédéric de Asca en qualité de sous-avoué. Ce Godefroid est le comte de Namur, qui embrassa sur la fin de ses jours la vie religieuse dans le monastère de Floreffe, qu'il avait fait bâtir pour les enfants de St. Norbert, et où il mourut en 1139. Cependant nous possédons une lettre de Wibald (1148) à Henri, roi des Romains, dans laquelle l'abbé de Stavelot l'informe qu'il a fait décider par 21 juges le différend qui s'était élevé entre deux prétendants au fief de Ligneuville. Il lui fait connaître qu'au pays de Stavelot les femmes sont habiles à succéder aux fiefs, à défaut de mâles, et le prie en conséquence de ratifier le bien-jugé, et de faire signifier sa sentence à Henri de Namur et à Henri de Laroche, avoué de Stavelot, dont il semble faire deux personnages : Henri serait donc mort après 1148. Nous verrons sous le règne de Wibald, les difficultés que Godefroid suscita à l'abbaye de Stavelot, au sujet de Tourines. Ses injustes prétentions faisaient dire à l'illustre abbé dans une de ses lettres (1) à Henri, moine de Stavelot, dans laquelle il donnait le mauvais état des affaires du pays pour un des motifs de son désir de résigner sa dignité d'abbé : « Vos avoués ne sont plus

(1) Epist. 294, apud Mart. Ampl. coll. II. p. 472 et 260.

Digitized by Google

des défenseurs des pauvres, mais de cruels dilapidateurs et les plus mortels ennemis de votre liberté. » Cette lettre écrite en 1151 s'applique aussi à l'avoué suivant.

XIII. Henri, dit l'aveugle, succéda à son père Godefroid dans tous ses droits, et devint en 1139, par la mort de Conrard, duc de Luxembourg, avoué de Stavelot. L'abbaye souffrit beaucoup sous cet avoué, lors de ses guerres avec les comtes de Looz et de Dasbourg, que Wibald termina en réconciliant le comte de Montaigu, avec Henri, comte de Laroche et de Namur, dont De Marne fait deux personnages; ce qui embrouille beaucoup ce point d'histoire (1). C'était toujours l'ancienne dispute de Tourines qui finit par la victoire de Wibald. Ce turbulent Henri mourut en 1188, selon Martène, et en 1196, selon De Marne, âgé de près de cent ans. A dater de cette mort, nous ne rencontrons plus de noms d'avoués en titre dans nos documents pendant l'espace de plus de deux siècles. Wibald en avait probablement purgé le pays. Mais, au contraire, les rescrits impériaux font toujours mention des avoués pour restreindre leurs droits et les annihiler; nous sommes au douzième siècle et sous le règne du grand Wibald. On trouve le nom de ce Henri dans la chartre de Conrard de 1140 parmi les autres témoins, mais il n'y prend pas le nom d'avoué de Stavelot, tandis qu'il figure en cette qualité dans un diplôme de 1148 touchant la levée de l'excommunication portée contre Winand de Limbourg.

XIV. Ermesinde, fille unique de Henri-l'Aveugle, succéda à son père et transporta l'avouerie à son époux Thiebaut, comte de Bar, qui ramassa dans sa main vigoureuse tous les débris épars et confus de la succession de son beau-

(1) Mart. II. Ampl. coll. p. 296-178-264-459. — De Marne. Hist. de Namur, p. 164.

Digitized by Google

père, les remania, les repétrit dans un même moule, et en fit un nouvel et bel édifice. Puis il mourut en 1214, laissant une fille unique, nommée Isabelle, qui épousa Walrand-le-Jeune de Limbourg. Ermesinde convola en secondes noces avec Walrand-le-Vieux, comte ou marquis d'Arlon, marquisat que son père, Henri IV de Limbourg, lui avait cédé (1). Walrand devint ensuite duc de Limbourg et fut le père de Walrand-le-Jeune. Le mariage avec Ermesinde fut conclu sous la condition que ses biens seraient dévolus non aux descendants à naître d'Isabelle, fille d'Ermesinde, mais à ceux qui naîtraient du mariage avec lui. Dans le recensement des chevaliers qui assistèrent aux joutes et aux tournois, lors des pompeuses et splendides fêtes de ce mariage, nous trouvons le nom de Cuonon de Reulant. Cet illustre paladin, vassal du duc de Luxembourg (2), fut même désigné dans le contrat de mariage parmi les dix seigneurs choisis comme arbitres pour le partage de l'hérédité des deux époux lors de la dissolution du mariage (3). En 1264 le même Cuonon est encore choisi pour transiger avec le comte de Luxembourg au sujet de la délivrance de Philippe, comte de Vianden, que son neveu le comte de Salm avait fait descendre dans les oubliettes de la forteresse de Schönecke (4). En 1270, c'est encore lui qui est le chevalier *pleige* (caution) du comte de Virnenbourg et encore celui du comte de Vianden dans leurs hommages au comte de Luxembourg (5). Dans ce dernier diplôme il signe *cunes*, sire de Reulant. Enfin ce Cuonon, qui relevait de Vianden (6), figure dans

(1) Berth. Hist. de Lux. IV. p. 319.
(2) Berth. L. c. V. p. 297.
(3) Id. IV. p. 322 et XLV ad calcem.
(4) Id. V. p. 149.
(5) Id. V. 206 et LXL ad calcem.
(6) Id. VI. p. 63 et 210.

Digitized by Google

toûtes les chartres émanées de Walerân (1). Ce seigneur de Reuland exhale un vieux parfum de chevalerie et de féodalité. Il apparaît partout avec le hautbert, les chausses de fer, les éperons, les gantelets, et ce je ne sais quoi de mystérieux et de vieille fidélité des temps chevaleresques. Mais sa race ne dégénérait point. En ces temps d'héroïsme et de foi, où tout ce qui sentait battre un cœur sous son armure d'acier s'enrolait pour aller à la conquête du tombeau de Jérusalem, tous les seigneurs de nos environs, les comtes de Namur, de Chiny, de Vianden, de Montjoie, de Salm, de Clèves, le frère de notre abbé Wibald, Erhebert, chancelier de Conrard III, avaient aussi pris la croix. Entre tous se distinguait Thierry, frère de Cuonon de Reuland. Écoutons un chroniqueur contemporain qui tenait ce fait du moine Valther témoin oculaire. « Lorsqu'en 1189, (3me croisade) les Croisés étaient au siége de St.-Jean-d'Acre, les Sarrasins firent un jour une sortie vigoureuse et repoussèrent les chrétiens. Mais parmi ces derniers se trouvait un jeune héros du nom de Thierry, frère du sieur Kunon de Reuland qui vit encore. Épuisé par une grande perte de sang, il était si faible qu'il ne pouvait même se retourner dans le lit et qu'on devait le transporter au moyen de draps de toile. Ce guerrier entend le tumulte et les cris des fuyards et en demande le motif. Dès qu'il en est instruit il ordonne qu'on lui apporte ses armes, et, assis sur son lit, il se fait revêtir de son armure, ceindre de son épée, porter à cheval et donner sa lance (le sang coulait sur la selle). Il s'avance en avant et s'écrie : Dieu et toi, tombeau sacré, venez-moi en aide. Il se rue avec une incroyable impétuosité sur les Sarrasins, passe devant eux, galoppe en tous sens, les hache, les pousse devant

(1) Hist. de Cambray. Lecarpentier, t. II.

Digitized by Google

lui, tellement que les chrétiens, encouragés par son exemple, chassent l'ennemi du camp; après cet exploit le héros revient dans son lit de douleur où il expire trois jours après. »

XV. Walrand-le-Vieux était donc devenu avoué de Stavelot. Nous parlerons plus tard d'un procès qu'il eut avec l'abbaye au sujet du château de Logne et de la maison de Comblain, et qui fut décidé en 1227, par sentence impériale, en faveur de Stavelot. Ce Walrand administra de concert avec Ermesinde son épouse jusqu'en 1246, époque de sa mort. Nous possédons un diplôme de 1214 (1), dans lequel Walrand-le-Vieux, Seigneur de Montjoie et de *Butgembach*, fils du duc de *Lenborch*, accorde à Stavelot le libre transit de tout le vin qui serait destiné à la consommation des moines à travers sa terre de *Butembach* (per villam meam Butembach). Ces deux châteaux passèrent plus tard à son second fils Waleran, surnommé le long (2). Au quatorzième siècle, Butgembach passa à Henri, fils du célèbre Godefroid, comte de Vianden, par son alliance avec Marguerite de Fouquemont, dame de St.-Vith, Butgembach et Dasbourg (3). Quant à St.-Vith, il faisait déjà partie du comté de Luxembourg en 1250, comme nous le voyons dans le partage des enfants d'Ermesinde. En 1266, les deux fils de Conon de Schönberg, chevaliers, vendirent au comte de Luxembourg deux parts de la cour de Neundorf, près de St.-Vith, en présence de Henri d'Ulman leur oncle. En 1270, la comtesse Marguerite de Luxembourg acquit de Philippe d'Amblève la terre de St.-Vith, de Neundorf et d'Amblève, et elle la retrocéda à titre de fief à Waleran, seigneur de Fauque-

(1) Collection Villers, p. 717. t. II.
(2) Alberic Chron. ad ann. 1214. Bertholet. Hist. Lux. V. p. 177
(3) Berth. id. V. p. 331.

Digitized by Google

mont et de Montjoie, que Renaud, son successsur dans ces deux seigneuries, releva en 1306 de Henri VI de Luxembourg (1). Il s'éleva un différend entre le duc de Luxembourg et le comte de Vianden au sujet de la possession des seigneuries de St-Vith et de Butgembach. Le tribunal des nobles, par sentence du 6 mars 1379, adjugea ces seigneuries au comte de Sponheim ou Vianden. Le duc de Luxembourg, prétendant toujours que, par l'achat de Fauquemont dont ces seigneuries dépendaient autrefois, elles devaient lui appartenir, appela de la sentence. Le comte de Sponheim resta vainqueur, mais dut s'engager à faire prêter serment de fidélité au duc de Luxembourg, par les gardes du château de Butgembach. St-Vith et Butgembach passèrent par le mariage d'Adelaïde de Vianden avec Otton de Nassau, dans la famille des comtes de Nassau, princes d'Orange, jusqu'à Guillaume d'Orange, à qui le roi d'Espagne les enleva en 1570; mais il les rendit en 1596 à son fils Guillaume, qui les conserva dans sa famille jusqu'à la révolution française. C'est ce que nous voyons par un acte du 24 novembre 1807, par lequel le roi de Hollande vend aux habitants de Sourbroudt, commune de Butgembach, les propriétés communales que ce village possède encore aujourd'hui. Nous transcrirons ici ce que Bertholet dit de St.-Vith (2) :

« Cette ville est située sur le penchant d'une colline dans un territoire assez agréable, mais stérile, quoiqu'abondant en gibier. Il y avait autrefois un château fort d'assiette et dont il ne reste aujourd'hui que les ruines. On croit qu'elle fut entourée de murailles sous Henri III de Luxembourg, et qu'elle prit le nom de St.-Vith, à cause du patron de l'église paroissiale, laquelle est à Neurdorf, à

(1) Berth. V. 190. et VII. p. 62 et 120.
(2) Id. VI. p. 213.

Digitized by Google

une lieue de là. Quoi qu'il en soit, la terre de St-Vith est étendue et comprend quatre-vingt-cinq tant villages que hameaux, sous les cours de Recht, de Wampach, d'Amblève, de Bullange, de Butgembach, de la Mayrie de Neundorf et de la cour de Thommen. Les armes de St.-Vith sont d'argent au lion rampant de gueules, armé et lampassé d'or. »

» Il ne doit point paraître surprenant que la ville de St.-Vith, autrefois florissante, soit déchue de son ancien état, vu qu'elle est la frontière du duché de Luxembourg vers le septentrion, et qu'aussitôt qu'il y a guerre, on y fait les premières incursions. Mais ce qui a contribué le plus à la ruine de cette ville, est la démolition de ses murailles, ordonnée par la France l'an 1689. »

Le château dont parle Bertholet, contenait autrefois les archives du pays de Stavelot. La cour de St.-Vith, comme nous le verrons, dépendit longtemps de la haute-cour de Malmédy. Joseph II y établit plus tard un tribunal composé d'un président et de deux assesseurs, et nomma un commandant pour y maintenir l'ordre. La ville avait le droit d'envoyer des députés aux États-généraux de Luxembourg, et de prélever à son profit des droits sur la consommation. St.-Vith appartient aujourd'hui à la Prusse; il était naguères encore le chef-lieu d'un cercle qui a été depuis réuni au cercle de Malmédy.

XVI. Henri, dit le grand et le blond, fils de Walrand et d'Ermesinde, succède à son père dans les comtés de Luxembourg et de Laroche. Dans les droits qu'il céda à Gerard, son frère cadet, il lui donna juridiction sur les hommes de l'abbaye de Stavelot résidant depuis Durbuy jusqu'à Havelange et depuis Huy, le long de la Meuse, jusqu'à Liége; se réservant toutefois la juridiction sur ceux qui, dans la châtellenie de Durbuy, dépendaient du comté de Laroche et de

Digitized by Google

l'abbaye de Stavelot (1). Henri donna en 1244 le vicomté de Braz à l'abbé Frédéric; mais, sous prétexte que Henri de Gueldre, abbé de Stavelot, ne voulait point les reconnaître, lui et son frère Gerard, comme avoués du pays, il promena dans le pays de Stavelot le brigandage, le pillage, les incendies et la destruction. Le jour de Ste Cécile en 1249, il dévalisa le monastère de Stavelot auquel il enleva même ses sceaux. Il partit enfin pour la Syrie avec les autres Croisés vers 1270, et mourut à son retour, en 1272 ou 1274, laissant plusieurs enfants.

XVII. Henri III de Luxembourg succède à son père. Nos archives se taisent sur ce prince tué en 1288 à la bataille de Woeringen.

XVIII. Henri IV, dit le juste, élevé sur le trône impérial sous le nom de Henri IV, succède à son père. En 1309, il restitue à l'abbé Henri de Bolan le château de Logne, que son père avait injustement tenu, après l'avoir acheté de Thibaut, frère de l'abbé Gilles de Falconpierre. Il mourut en 1313.

XIX. Jean, dit l'aveugle, roi de Bohême et comte de Luxembourg succède à son père Henri. Il fait un pacte avec l'évêque de Liége, Adolphe de La Marck, dans lequel il stipule que jamais le château de Logne ne pourra être séparé de l'abbaye de Stavelot; que ni lui ni ses successeurs ne chercheront à s'en rendre maîtres. Ce pacte fut ratifié par Charles, son fils aîné, par le chapitre de Liége et par l'abbé Winric. Le roi de Bohême voulait empêcher l'abus qu'en avait fait Henri de Bolan qui avait cédé le château à l'évêque de Liége pour sa sûreté personnelle, à l'époque où les Liégeois révoltés l'avaient chassé de Hermalle, où il s'était réfugié. Jean-l'aveugle acquit par deux contrats en 1321 et 1327 la terre de

(1) Berth. L. c. V. p. 84 et 85.

Digitized by Google

Reuland. Cette vieille famille de chevaliers s'éteint et disparaît de l'histoire en 1290. En cette année, Théodore de Reuland et Mathilde, sa femme, ratifient avec leurs trois enfants, Arnoux, Mathilde et Jutte, une donation faite au monastère du Saint-Esprit, par Guy de Gymnich, sire de Dudelange et frère de Mathilde. Jutte seule reparaît en 1327, comme veuve de Guillaume, comte de Manderscheidt, et remariée à Jean de La Rochette. Jean-l'aveugle acquit cette terre des héritiers des seigneurs de Blankenheim. La maison de Reuland portait d'or à la fasce vivrée d'azur. Son écu n'était point couronné, et on n'y trouve ni support, ni tenant. Reuland avait sa haute cour, et ses sceaux, dont nous possédons l'empreinte, portaient au-dessus des armes de ses seigneurs, et en forme de cimier, une Vierge avec l'enfant Jésus d'une exécution admirable. Ils avaient pour inscription : *Scheffen Segell zou Rulant.*

Bertholet nous apprend encore qu'en 1203 Adelard, abbé de Stavelot, avait promis à Conon de Reuland de ne nommer à l'église paroissiale de Thommen que sur sa présentation ou sur celle de ses héritiers. Nous voyons enfin l'empereur Wenceslas conférer en 1384 l'office de grand chambellan du duché de Luxembourg, à Edmond d'Engelstorf (Ligneuville), avec la terre de Reuland, à laquelle il attacha cet office en fief-lige (1). Et c'est de là que viennent ces deux clefs en sautoir, taillées sur la pierre, que l'on aperçoit encore sur les ruines du vieux et glorieux castel de Reuland. Quant à Ligneuville, dont l'antique existence nous est révélée par des diplômes de 888, de 930 et de 966 (2), Edmond, dont on vient de

(1) Berth. VI. p. 135.

(2) Lacomblet. Urkund. I. p. 39, 50 et 64. *Nova-Villa :* la neuve ville; en wallon : li nouve ville; puis Lignouville; au XIme siècle, Langeneuville, de là Engelstorff.

Digitized by Google

parler, est nommé parmi les témoins qui apposèrent leurs sceaux au contrat de mariage de Godefroid de Heinsberg, avec Philippine de Juliers (1). En 1388, le duc de Juliers lui donne en fief Wildenburg. L'épouse de cet Edmond était une de Mérode. Son fils Diedrich, seigneur de Reuland, Ligneuville, Wildenburg, Asselborn, Kinsweiler, Thum et Maubach, eut en 1399 pour héritière une fille unique, Alverada, qui, en 1401, épousa Werner de Palland, et lui apporta en mariage Reuland et Wildenburg. On voit encore dans l'église de Reuland une tombe en marbre qui porte deux inscriptions : la première est ainsi conçue :

Anno Dni MDCXXV
Obiit illustris. Dnus Balthazar
Ex baronibus de Pallant,
Bredeben et in Reulant Borgravius
Et Dnus in Alppen, Camerarius hereditarius
Ducatus Luxemburgensis, et Comitatûs
De Chiny.

La seconde est celle de son épouse, Élisabeth des barons de Milendonck, bourgrave de Drackenfeltz et dame de Meydnich. Le titre de chambellan de Luxembourg est resté attaché à la terre de Reuland jusqu'aux jours de la révolution française.

Jean de Bohême mourut en 1346, et son épouse Béatrix, reine de Bohême, releva à Stavelot, en 1352, la mayeurie de Wellin.

XX. Charles, fils de Jean, et inscrit sur la liste des empereurs d'Allemagne, sous le nom de Charles IV, succède à son père. On lisait dans un vieux registre de

(1) Eiflia illustrata. II. Abtheilung. p. 105. et p. 1091. I. 2. Abtheil.

Digitized by Google

Stavelot (1) : « Item anno 1346, le jour S^t. Nicolaï, messire Charle, éluy Roy des Romains, Roy de Boheme et Comte de Luxembors, et relevé de Mgr. l'abbé Huge, abbé de Stavelot, la ville de Marchez et les appendices, et le fons de Famen tout entièrement. Item la Mayrie de Italines et les appendices. Item la Wowerie de l'abbaye de Stavelot. Item Chroneberbe et entièrement tout aultre que il tient et doit tenir dudit abbé de Stavelot. Item messire Charle est encore relevé de Mgr. l'abbé le Corerts de Toners et le patronaige. » Il donna encore le diplôme suivant (2) : « Charles par la grâce de Dieu, Roy des Romains, ad es en accroissant, Comte de Lucembourgh, à tous et officiers de notre dit comté, salut. Comme de notre droict héritage soiens vorweis de l'abbye de Stavelot et l'ayens à garder et à deffendre de tort contre tous, ensy et en telle maniere que il ont faiet nos ancesseurs en temps passez, pour chû est ensy que nous vous mandons que vous diligenmens gardeis l'abbé, son église, et tous les biens appartenans à icelle et faites joyr de ses biens encontre tous sy avant, que comme sy devantraient, ont uséit en cens et rentes, en amendes, en morte mains, en issuës, en terres et en aultres mannements et ne consentez en manière nulle, que nuls de vous faiche, ne consent à faire panniese, prise, ni arrêté sur les biens del Abbeit, ne de son église par quelconque raison que ce soit, jusques à tant que nous chils qui siera de par nous pour le temps nostre Lieutenant en laditte comté soyent informé d'elle cause, si que en puissiens commander par nos lettres ouvertes, sur ce nostre volonté et voulons que toutes fois que ledit abbé ou ses gens

(1) Martène. Imperialis Stabulensis jura prop. p. 55. et M. S. Villers p. 484.

(2) Mart. L. c. — M. S. Villers, en français, p. 484; en latin, p. 722.

Digitized by Google

vous requerons, au nom de nous de leur greiz soit confortés et adréchiez, et faites audit Albert bien gardier et dewement toutes les jurisdictions. Donné à Bastoinge sub nôtre propre sael l'an del Nativiteit de N. S. 1349, le jour del Feste saint Berthelmi appostre.

Ces actes nous démontrent que la charge d'avoué était devenue héréditaire dans la maison des ducs de Luxembourg depuis que le comté de Laroche était passé sous leur domination. Cet avoué confirma encore, en 1357, la bulle d'or de Stavelot dans toute sa teneur, et mourut en 1378.

XXI. Wenceslas, devenu avoué par l'abdication de son frère Charles IV, reçut en 1357, de cet empereur, une ordonnance qui lui enjoignait de veiller aux priviléges de l'abbaye. Wenceslas fut promu par son frère, lors des conciles de l'Empire tenus à Metz en 1394, à la dignité de duc de Luxembourg. Ses prédécesseurs n'avaient porté que le titre de comte.

XXII. Wenceslas mourut sans enfants et son neveu Wenceslas, fils de Charles IV, lui succéda. A l'instigation du prévôt d'Ardenne, il voulut, en 1360, s'emparer d'Odeigne et de Pirouster, en sa qualité de comte de Laroche; mais, après mûr examen, il abandonna ce projet. L'an 1376, il fut couronné roi des Romains; mais, en 1400, on arracha à son front flétri la couronne impériale qu'il déshonorait. On le déposa, comme *indigne de l'Empire sacré qu'il avait démembré*, comme *négligent, dissipateur, inutile* (1). On rapporte qu'en apprenant sa déposition, il écrivit aux villes impériales, qu'il n'en exigeait d'autres preuves de fidélité que quelques tonneaux de leur meilleur vin. L'histoire a attaché à son nom le titre de fainéant. Il avait fait, en 1384, le relief de l'avouerie de Stavelot en ces termes : « Wen-

(1) Berth. VII. Pièces just. p. LXI.

Digitized by Google

ceslas, empereur, roi de Bohême, duc de Luxembourg, marquis d'Arlon, comte de Laroche, nous reconnaissons, par la teneur des présentes, que nous avons relevé notre ville de Marche du vénérable abbé et monastère de Stavelot et les autres biens que nous tenons d'eux comme comte de Laroche, à l'instar des comtes de Laroche, nos prédécesseurs, et pour ce, nous protégeons et défendons ledit monastère, ses personnes et ses biens en qualité d'avoué, de défenseur et de protecteur.

XXIII. Wenceslas, Sigismond, roi de Hongrie, et Josse, marquis de Brandebourg et de Moravie, avaient uni (1409) à Antoine de Bourgogne Élisabeth, fille de Jean de Luxembourg, duc de Gorlitz et nièce de Wenceslas et de Sigismond. Le contrat de mariage stipulait qu'elle hériterait des États de ces trois princes s'ils mouraient sans postérité; en outre, que le duc Antoine pourrait racheter le duché de Luxembourg et ses appartenances de Josse qui le tenait en engagère ; qu'elle deviendrait alors duchesse de Luxembourg et que le duc Antoine, si elle mourait sans héritiers, jouirait du comté de Luxembourg et de tous ses appendices, *réservé tant seulement nostre forteresse et ville de Laroche en Ardenne;* par conséquent, l'avouerie de Stavelot exceptée, que Wenceslas conservait avec Josse. Ce dernier confirma, en 1409, la bulle d'or de Stavelot et recommanda aux officiers de Luxembourg et de Durbuy de protéger l'abbaye. La réserve ci-dessus et les disputes que nous verrons surgir au sujet du château de Logne, montrent bien l'importance que l'on attachait alors aux places fortes. L'empereur Sigismond et ses héritiers retinrent le comté de Laroche jusqu'à ce que :

XXIV. Philippe-le-Bon, fils d'Antoine de Bourgogne, eût obtenu à poids d'or, des héritiers de Sigismond qui prétendaient des droits sur le Luxembourg, que cet important

Digitized by Google

duché avec ses comtés, ses seigneuries et tous les droits en relevant, passerait dans la maison de Bourgogne, non-seulement en engagère, mais par droit héréditaire. — Philippe, dans un beau diplôme de 1463, prit le pays de Stavelot sous sa puissante protection, et mourut en 1467.

XXV. Charles-le-Téméraire succéda à son père Philippe dans toutes ses possessions. Le règne de ce bouillant soldat pour lequel l'éloge et le blâme n'ont plus d'expressions, fut pour le pays un temps chargé d'orages et de tempêtes. Les Luxembourgeois, les Limbourgeois et George, le comte prétendu de Laroche, jetèrent dans le pays la guerre, le pillage et la dévastation. Les diplômes protégeaient le pays, il était couvert par sa neutralité; mais l'encre des diplômes s'évaporait bien vite, alors comme aujourd'hui, lorsqu'on ne pouvait la sécher avec de la poudre à canon ou avec l'haleine d'un peuple fort et jaloux de ses droits. Charles mourut en 1477 laissant pour fille unique

XXVI. Marie, duchesse de Bourgogne, de Brabant, de Luxembourg et comtesse de Laroche, elle épousa Maximilien d'Autriche qui confirma, en 1502, en sa qualité d'empereur et d'avoué, la bulle d'or de Stavelot et la chartre de l'empereur Charles IV.

XXVII. Philippe I, archiduc d'Autriche, fils de Maximilien, plus tard roi d'Espagne, obtint du vivant de son père le Luxembourg et l'avouerie de Stavelot, en 1502. Nous passons donc sous la protection de l'Espagne, mais nous reviendrons bientôt à l'Allemagne, pour retourner encore à l'Espagne et mourir avec l'Allemagne. L'abbé Guillaume s'était plaint à cet avoué, en 1502, des vexations de Gerard de Ghoire, et Philippe avait ordonné aux officiers de Luxembourg d'incarcérer le coupable et de confisquer ses biens; mais le perturbateur mourut avant l'exécution de la sentence, et Philippe en 1506.

Digitized by Google

XXVIII. Charles-le-Quint succède à son père et réunit dans sa main victorieuse les dix-sept provinces des Pays-Bas ; il ceignit par-dessus toutes ces couronnes la couronne impériale. Sa vaste tête pouvait les porter. Charles fut le véritable défenseur de l'abbaye. Il avait remarqué les talents de Guillaume, abbé de Stavelot, dans les comices d'Aix-la-Chapelle lors de son couronnement, et touché de ses prières et peut-être de ses petits services, il lui fit rendre plus tard la forteresse de Logne que les de La Marck occupaient depuis soixante-dix ans à titre d'engagère, et qu'ils refusaient de rendre. Nous pensons, du reste, que l'empereur fit ici plutôt acte de bonne politique, car il rendit la forteresse rasée par son général, Henri de Nassau. Il confirma encore, en 1553, tous les priviléges des monastères, et mourut en 1558.

XXIX. Philippe II, roi d'Espagne, succède à son père ; mais, depuis la destruction de Logne, le titre d'avoué fut négligé. Stavelot et Malmédy restèrent sous la protection des empereurs d'Allemagne. Philippe et les gouverneurs de la Belgique avaient assez de besogne sans se charger encore de la petite principauté. L'histoire cependant donne encore les noms de

XXX. Ferdinand et Isabelle qui, dans le concordat du 20 Mai 1601 avec le pays de Stavelot, firent insérer la clause suivante : « Et retiendront lesdits de Stavelot, leurs dites A. A. S. ducqs de Luxembourg, comme comtes de Laroche pour leurs advouez souverains et héréditaires, comme ils ons faict de tout temps, lesquels aussi les garderont, protégeront et deffendront de toutes forces et violences contre et envers tous et à cet effet leur seront à leur réquision, dépeschez les ordres et commandements requis aux gouverneurs et officiers de Luxembourg selon qu'ont faict les princes leurs prédécesseurs, signament Charles IV, roi des

Digitized by Google

Romains et de Bohême, Wenceslaus et aultres respectivement ducqs de Luxembourg. Et affin que la justice soit tant mieux administrée à la meilleure tranquillité et repos des subjects de Stavelot, lesdits ducqs en qualité d'advoués susdits, auront part et portion es amendes qui s'adjugeront ensuite des usances et observances anciennes et assisteront ou feront assister l'exécution toutes les fois qu'ils en seront requiz. » Après douze ans de veuvage, Isabelle mourut à Bruxelles en 1633, et fut pleurée de toute la Belgique.

XXXI. A la mort d'Isabelle, les Pays-Bas et le duché de Luxembourg retournèrent à Philippe IV d'Espagne, qui mourut le 17 septembre 1665.

Charles II, successeur de Philippe IV, n'eut point ou eut peu de temps l'avouerie de Stavelot, comme nous le prouve le *Protectorium Cæsareum* du 23 juillet 1674 de l'empereur Léopold (1). Dans cet acte, l'empereur, après avoir reconnu que c'était avec justice que les deux chapitres se plaignaient de ce que le pays, bien que membre de l'Empire et contribuant à ses charges, était exposé aux vexations des troupes étrangères, et qu'il était de son devoir de mettre fin à ces injustes aggressions, ajoute : « C'est pourquoi, de science certaine et de propos délibéré, nous prenons les prieurs et chapitres des églises de Stavelot et de Malmédy, le comté de Logne, tous leurs habitants, leurs fruits, revenus, terres, sujets, villes, bourgs et villages; juridictions, possessions, droits, et enfin toutes les choses mobilières et immobilières qu'ils possèdent ou possèderont à juste titre à l'avenir et partout où ils se trouveront, sous notre protection certaine, indubitable, efficace et spéciale, sous notre défense et sous celle des Empereurs Romains et rois nos successeurs, et

(1) Collect. Villers, t. IV. p. 1599.

Digitized by Google

sous celle de l'Empire Romain ; afin qu'ils puissent jouir à perpétuité de leurs priviléges et immunités à l'ombre et sous la protection de notre autorité impériale. » En outre il leur permet d'apposer les armes de l'Empire dans tous les lieux où ils le jugeront nécessaire. La Principauté de Stavelot vécut à l'ombre de ces armes, jusqu'aux jours où la couronne de Charlemagne tomba et où son sceptre fut pour toujours en éclats. La petite Principauté partagea le sort du colosse, et, comme lui, elle fut démembrée, et on partagea son territoire, pour en parquer les habitants dans de nouveaux royaumes.

Après avoir passé en revue tous ces brillantes avoués, revenons aux Princes-abbés, à S^t^. Poppon, l'une des plus belles gloires du pays de Stavelot.

Digitized by Google

XVI.

Saint Poppon.

(1020-1048)

St. Poppon fut un des plus grands abbés de Stavelot. Sa vie fut écrite par Everhelme, son disciple et son ami ; elle se trouve dans Surius et les Bollandistes : la version de Surius diffère en quelques points du manuscrit de Stavelot, dont nous possédons une copie.

Poppon naquit en Flandre, de noble seigneur Tizekinus et de très-illustre dame Adelviva, (Adelwyf-Adel-Wittive, veuve noble). Son père répandit son sang et perdit la vie dans les guerres de la Hesbaie, lorsque son fils était encore au berceau. Poppon, comme les autres gentilshommes, revêtit la cuirasse et chaussa les éperons. Mais au milieu du libertinage des camps, il sut, pour nous servir des expressions d'un hagiographe, abriter sous son casque son âme pure et monastique.

Tourmenté de cette inquiétude brûlante qui remue les âmes fortement trempées, il part, et va à travers mille dangers se prosterner sur le tombeau du Christ à Jérusalem ; et à peine de retour il s'achemine vers Rome. Il veut aspirer aux sources mêmes l'esprit du christianisme; c'est là qu'il veut recueillir les souvenirs de cette foi qui pénètre les entrailles. Nous regrettons de ne pouvoir raconter ici la belle et poétique légende de sa prise d'habit. Bref,

Digitized by Google

Richard, abbé de St.-Vannes, l'appela près de lui, et peu après l'emmena encore avec lui, lorsqu'il fut nommé abbé de St.-Vaast, à Arras, en remplacement de l'abbé Folrad qui avait été déposé. Ces deux saints personnages rétablirent l'ordre dans ce monastère, et ce fut lors d'un voyage de Poppon à la cour de l'empereur Henri, pour les affaires de St.-Vaast, que sa présence empêcha le spectacle du combat d'un homme contre un ours : coutume barbare, passée de Rome à l'Allemagne avec le sceptre de l'Empire, et que les *Picadores* et les *Toreros* d'Espagne perpétuent de nos jours sur la *plaza de Toros*.

A la mort de Bertrand, abbé de Stavelot, Henri III fit élire Poppon pour le remplacer. Richard s'opposa longtemps à son départ; mais l'autorité réunie de l'empereur et d'Héribert, archevêque de Cologne, triompha de sa résistance. Le monastère de Stavelot, mécontent de cette élection, se souleva avec la ville à son arrivée, et Poppon fut forcé de se réfugier à Malmédy; mais l'orage s'apaisa bientôt devant le génie, la fermeté et la douceur du grand homme. Poppon peut être considéré comme le restaurateur des monastères de la Lorraine. En effet, de son temps, dans ce onzième siècle, l'âge de la simonie, on vendait les abbayes, les évêchés et toutes les choses saintes. A côté de ce honteux trafic, si l'on considère l'état de l'Europe à cette époque, on comprendra aisément le désordre qui dut nécessairement régner dans le clergé et les monastères; les invasions des Normands qui avaient brisé tous les liens de la discipline étaient arrêtées; mais au milieu de ce repos général, les réformes ne purent prendre racine. Les hautes charges de l'Église furent occupées par des simoniaques; ils favorisèrent le relâchement qui devint désordre par l'ignorance et l'oisiveté des moines, par la sécurité qui les mettait à couvert des vexations des

Digitized by Google

seigneurs féodaux, et enfin par les richesses de ces abbayes protégées par l'épée des rois et des empereurs. Poppon vint tout réformer. A St.-Maximin de Trèves, dont il avait été nommé abbé, les moines tentèrent d'abord de l'empoisonner, mais il y rétablit bientôt la discipline. A Liége, le vertueux Volbodon, son compatriote, après avoir achevé le monastère de St.-Jacques, laissa toute sa fortune à Poppon, pour élever celui de St-Laurent dont il le nomma abbé (1021). Mais Poppon résigna ces fonctions huit ans plus tard entre les mains de Reginard, qui avait acheté l'évêché de Liége de l'empereur Conrad II (1). Successivement l'abbé de Stavelot devint chef de trente-deux abbayes.

Celle de Stavelot et Malmédy fut toujours le lieu où il aima de résider, et il préféra ces deux monastères à tous les autres. C'est là qu'il forma la plupart de ces abbés qu'il plaça à la tête des abbayes dont il avait le gouvernement. Aussi il commença par s'occuper de l'instruction de ses moines. Il appela à la chaire de philosophie le célèbre Thierry qu'il fit venir de Lobbes, et qui, après avoir réformé les écoles et plusieurs monastères, devint abbé de St.-Hubert, où il succéda à Adelard en 1055 (2). Les écoles de Stavelot devinrent célèbres, et les sujets qui en sortirent en sont le plus éloquent témoignage. Poppon leur distribua ses abbayes. Il mit Norbert de Stafile à la tête du monastère de St-Gall, en Suisse, en remplacement de Thielpalde; Norbert y introduisit les reliques et le culte de St Remacle. Le célèbre Everhelme, l'auteur de la vie de Poppon, fut envoyé à Aumont près de Maubeuge; cet illustre abbé fut bientôt après nommé au

(1) Bouille I. p. 88 et 92. — Giles d'Orval. Ap. Chap. I. 266. — Surius, 25 janv. — Acta S. S. 25 janv. — Ann. bened. ann. 1020. — M. S. Stab. vita B. Popponis en 35 chap. — Fisen. Flor. eccl. Leod. 25 janv.

(2) Cantatorium ap. Chronique de S. Hubert, p. 36.

Digitized by Google

monastère de St-Pierre de Glandin à Gand. A St.-Mathias de Trèves, Poppon plaça Berthould; à Brouveiller qu'il avait rétabli, l'abbé Ellon; à Waulsor, l'abbé Lambert; à Bosentroph, l'abbé Conon; à Nivelles, l'abbé Thierry; à St.-Vincent de Metz, l'abbé Héribert; à St-Guislain, l'abbé Héribrand qui succéda à l'abbé Simon; à St-Vaast, où il avait rétabli la discipline à la demande de Baudoin V, comte de Flandre, il envoya Emmelin, cousin de Wason, évêque de Liége; à Hersfeldt, en Hesse, Rodolphe ou Ruodon, prieur de Malmédy (1031). Rodolphe succéda à l'abbé Bardon et fut élevé en 1024 au siége épiscopal de Paderborn; il donna Falmare à Virtzenbourg; Humbert, à Epternach; enfin il bâtit le monastère de Luitbourg, dans les Vosges, et fut nommé visiteur-général des Bénédictins. Il exerça la haute surveillance sur toutes ces maisons qu'il avait ou créées ou restaurées, et fixa sa résidence à Stavelot dont il fit comme le quartier-général de son état-major (1). Ces hautes fonctions, le rang qu'il tenait dans le clergé, l'appelaient souvent à la cour des rois et des empereurs, et c'est ainsi qu'en 1032 il ménagea à Divillers une entrevue entre l'empereur Conrard et Henri, roi de France, et fit faire la paix à ces deux princes qu'une longue inimitié séparait. Cette glorieuse réconciliation que plusieurs puissants personnages avaient vainement tentée jusque-là, lui fit beaucoup d'envieux qui plus tard cherchèrent à traverser ses projets de réforme (2).

Cependant Poppon ne négligeait pas les affaires temporelles de son abbaye de prédilection. Nous possédons d'abord le diplôme d'un échange qu'il fit avec Nanthère, abbé de St.-Martin de Metz, auquel Martène donne la date de 1035

(1) M. S. C. — Everhelme ap. Surium. — Ann. bened. ann. 1034-1034-1035-1040-1041. — Fisen. Hist. Eccles. Leod. p. 282.

(2) Mart. L. c. p. VIII et 57. — M. S. Vita S. Poppon. Chap. 18. — — Everh. apud Sur. I. p. 426.

Digitized by Google

que nous croyons fautive. Cet acte a été rédigé après la mort de Poppon, comme on le voit par ces mots : « Poppon, de bonne mémoire, était à cette époque abbé de St.-Maximin de Trèves et de Stavelot, connu et chéri du roi et de plusieurs princes et l'ami particulier de l'abbé Nanthère. » Par cet échange fait à Divillers, l'abbaye de Stavelot acquit Valendorp (Waldorf). On remarque parmi les témoins de cet acte, outre les avoués des trois abbayes dont nous avons déjà parlé, Becelin, comte de *Biendeburch*, Godefroid, comte d'Amblève, Thierry et Riquin de *Lembruch*, Étienne de *Malenpret* et autres. La même année, Poppon fit encore un échange entre les abbayes de St.-Maximin de Trèves et de Malmédy. Ce dernier monastère acquit Creuve (Corvuorommo) avec ses appendices, *Wendenges* et un *mansus* à Remagen. Les avoués assistèrent encore à cet acte avec Gislebert, comte de Salm, qui devint plus tard le troisième comte de Luxembourg.

Ce document prouve que les biens des deux monastères de Stavelot et de Malmédy continuèrent à être séparés au XIIme siècle, et que Malmédy aussi bien que Stavelot, était titré du nom d'abbaye. Wendenges fut de nouveau échangé contre Lukesenges et deux propriétés à Andernach (1042). A la mort de Poppon, et sous Thierry qui lui succéda à Stavelot et à Trèves, les moines de St.-Maximin prétendirent des droits sur Lukesenges, et nos monastères durent leur faire quelques concessions pour apaiser leurs réclamations (1).

Après avoir réglé ce qui concernait les propriétés des monastères, Poppon s'appliqua à embellir sa résidence, et il commença par les temples du Seigneur. Il continua en restaurant les deux monastères de Stavelot et de

(1) Martène. Ampl. coll. II. p. 58-59-60 et 65.

Digitized by Google

Malmédy, qui n'avaient pu se relever depuis l'invasion normande, et il y fit de tels travaux qu'il mérita le nom de second fondateur. L'église qu'il fit élever à Stavelot (1040), fut ce précieux monument d'architecture romane dont parlent les ouvrages d'archéologie, et qui tomba sous les coups démolisseurs des vandales de la révolution française : d'après les données des différents auteurs et les gravures qui en restent, nous pouvons en donner la description. Cette église, de même que le monastère et la crypte de Malmédy, était dans le style romano-byzantin de la seconde époque. Il ne reste plus aujourd'hui une seule pierre sur les lieux pour nous rappeler ces vieux souvenirs d'un autre âge. La grotte de St. Remacle était arrivée intacte jusqu'à nos jours, tandis que l'église de Stavelot avait successivement subi des changements dans quelques-unes de ses parties. La façade n'offrait rien d'extraordinaire, mais la tour qui avait été élevée en 1536, mérite de fixer notre attention. Elle se ressentait de cette exubérance de saillies et d'arêtes de l'architecture ogivale du quinzième siècle, mais elle avait conservé la flèche festonnée et fleurie du quatorzième siècle. Le pied était flanqué de deux petites tourelles, espèces de contre-forts qui ne dépassaient point le toit de la voûte. Son élévation dans toute sa hauteur était de trois cents pieds. La flèche avant de s'élancer dégageait gracieusement à sa naissance quatre légers clochetons. On voyait alors se rouler en guirlandes autour de ses douze facettes, sept arêtes aux belles moulures, étagées les unes sur les autres. La dernière avait pour ornements et pour moulures des mitres d'abbé; puis le clocher devenait rond et supportait une croix de vingt pieds de hauteur. Le sept juin 1701, la foudre écrasa ce beau clocher, consuma en trois heures de temps la

Digitized by Google

voûte de l'église, et fit fondre les trente cloches de la sonnerie, les vingt-sept du carillon, et détruisit presqu'entièrement les orgues d'une grande richesse, et qui étaient composées de quarante-quatre jeux. La même année, on travailla à la réparation de l'édifice, mais le clocher perdit son caractère de grandeur; il prit le caractère de l'architecture de l'époque. On rétablit les quatre petits clochetons, et la tour se termina en dôme sur lequel on ouvrit plusieurs lucarnes rondes, avec contrevents rouges, qui présentaient un riant aspect. La base de l'ancienne tour existe encore aujourd'hui. Le vaisseau de l'église avait trois cents pieds de longueur sur quatre-vingts de largeur, le transcept avait cent-cinquante pieds. La voûte reconstruite était peinte à fresque ainsi que la plus grande partie des murailles. La nef principale, soutenue par deux rangées de piliers fort élevés, était éclairée par neuf fenêtres à plein ceintre. Au-dessus du transcept elle était séparée de l'abside par un magnifique jubé de marbre noir et blanc, appuyé sur quatre colonnes de Jaspe. On voyait aux deux côtés deux autels d'ordre corinthien, ornés de bas-reliefs d'albâtre et d'autres embellissements d'un travail précieux. Le chœur était grand, majestueux; et l'autel isolé était d'une rare magnificence. Son dôme était soutenu par onze colonnes de marbre, dont le fût seul avait dix-sept pieds de hauteur et six de circonférence. Le devant de l'autel tout en vermeil représentait en relief la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres; mais la pièce la plus riche était le rétable, bas-relief en or massif; il représentait les principaux mystères de la passion et de la résurrection du Sauveur. On y voyait, d'un côté, le portrait de l'impératrice Irène, et, de l'autre, celui de l'illustre Wibald qui l'avait fait faire, ainsi que la plaque d'argent accolée sur le derrière de l'autel, et

Digitized by Google

sur laquelle étaient inscrites toutes les possessions du monastère. Le tombeau de ce grand homme était aussi autrefois dans le sanctuaire, mais il avait été détruit. Derrière l'autel était la châsse de St. Remacle. Ce dernier monument est demeuré à Stavelot; les autres ont été emportés par le dernier abbé dans sa fuite, et convertis en lingots, pour servir à l'entretien de l'exilé et de ses compagnons d'infortune. Derrière le chœur se trouvait la crypte. Ces chapelles souteraines étaient fréquentes sous le règne de l'architecture romano-byzantine; elles étaient presque toujours comme à Stavelot ouvertes sous l'autel. Cette partie de l'édifice était la plus précieuse, au point de vue artistique, puisque, jusqu'à la révolution, elle avait subi peu de changements. Martène qui l'avait vue, prétend qu'elle était antérieure même à St. Poppon, et qu'il a trouvé dans un ancien calendrier écrit vers le temps de ce saint abbé, que la dédicace en avait été faite l'an 1008. Il fait remonter sa fondation à St. Odilon, lors de la reconstruction des monastères rasés par les Normands. « Cette crypte, dit-il, est assez belle; il y a trois autels, et St. Poppon y fut enterré devant la chapelle de la Vierge. C'est assez proche de cette crypte qu'on voit le lieu où, du temps de St. Remacle, les religieux qui avaient failli allaient faire pénitence devant la croix, comme il arriva à St. Lambert. On dit qu'elle était de bois, et que les chanoines de Liége, en mémoire de ce qui arriva à St. Lambert, ont voulu l'avoir. Aujourd'hui il y en a une de fer. Tout le reste du monastère se ressent de la simplicité des premiers religieux de Stavelot. Le cloître est grand, voûté et vitré selon la coutume du pays; on y voit la suite des abbés représentés sur les vitres. » Martène écrivait ces lignes en 1724.

Poppon, en même temps qu'il élevait au Seigneur cette

Digitized by Google

magnifique basilique, reconstruisait aussi de fond en comble les demeures de ses moines de Stavelot. C'est en creusant ces fondements que l'on découvrit le cercueil de St. Remacle, qui avait été enseveli sous les décombres, lors du passage des terribles Normands. Quand les travaux furent achevés, Poppon voulut couronner son œuvre par une dédicace pompeuse dont Martène nous a conservé la relation. Le 5 juin de l'an 1040 se trouvèrent réunis à Stavelot, sur l'invitation de Poppon, le roi Henri III, avec les princes et les grands de sa cour; Erimann, archevêque de Cologne; les évêques Nithard de Liége; Hermann, de Munster; Richard de Verdun et Gerard de Cambrai. On commença par bénir le cimetière; on porta les corps de St. Remacle, de St. Juste et plusieurs autres reliques précieuses autour des murs que Poppon avait fait élever. Une multitude innombrable de peuple assistait à cette procession; elle reconduisit le cortége jusqu'aux portes du monastère. Là, le roi vint à la rencontre des reliques, ordonna à un évêque d'annoncer la parole de Dieu au peuple et répandit d'abondantes largesses. Et afin que ce jour mémorable fût à jamais fêté par une affluence nombreuse d'étrangers, il établit un marché annuel, et accorda, avec Henri, duc de Bavière, la liberté de vente et d'achat. Alors, se joignant à ses ministres, et les aidant à porter les reliques de St. Remacle, il s'avança en procession à travers la foule vers le lieu où elles devaient reposer. La messe solennelle commença et, après l'évangile, l'empereur, sur la demande de l'abbé, fit lire la bulle de Grégoire V et la fit approuver par toute l'assemblée. Il se fit représenter encore les chartres accordées aux monastères par les rois Sigebert, Clovis, Childéric, Dagobert, par Carlomann, Louis, les

Digitized by Google

rois Otton, et les confirma (1). Il sanctionna également les restitutions de Scaletin et de Palésiol, la sixième partie d'Amblève et de Thommen, restitutions dont les monastères étaient redevables aux empereurs Henri II et Conrard son père; il fit ratifier le tout à Aix-la-Chapelle par les grands de sa cour (1040). Dans ce diplôme, Henri III, après avoir confirmé l'échange de Vendenges, définit le pouvoir de l'avoué : « Que l'avoué se garde bien de lever des impôts en ces lieux, d'y exiger les *freda* et d'y tenir des plaids, sans la permission de l'abbé qui possède la grande immunité et l'exemption des avoués. » Poppon releva aussi le monastère de Malmédy et y fit bâtir une crypte, qui fut connue jusque dans ces derniers temps sous le nom de grotte de S^t^. Remacle. Ce monument de vieille architecture, qui avait survécu à tous les bouleversements et aux ravages des temps et des hommes, fut démoli après la révolution. Tout ce que nous en savons, c'est qu'il était voûté en croix d'olives; qu'il avait des fenêtres de plein ceintre, trois autels comme celui de Stavelot. Il servait à la sépulture des religieux. Il semble que le vieux pays de S^t^. Remacle devait entraîner avec lui dans sa chute ses vieux monuments, et voir ensevelir sous leurs ruines ses antiques et glorieux souvenirs. Poppon fonda encore ce célèbre anniversaire qui se fit jusqu'en 1794, le jour de la conversion de S^t^. Paul, pour les abbés et les bienfaiteurs de

(1) Le manuscrit porte : Imperatorum Carolomanni filiique sui Ludovici; Bertholet traduit ces mots : par les empereurs Charlemagne et Louis son fils. Mais l'abbaye n'a jamais possédé de diplômes émanés de Charlemagne, et si l'auteur en avait eu un sous les yeux, il n'aurait point nommé Charlemagne, Carolomanus, car dans tous les diplômes on voit toujours *Carolus*, et dans les derniers, Carolus Magnus. — Bertholet. Hist. de Lux. III. p. 106. — Martène. Ampl. coll. t. I. Dipl. ann. 806 et t. II. p. 61. — Lacomblet I. Dipl. 1 et 25. — Calmet. Hist. de Lorr. pièces just. Dipl. de 776, 777 et 790. — D'un autre côté, Carlomann n'eut point de fils du nom de Louis.

Digitized by Google

l'abbaye. Il voulut que ce jour on distribuât des pains aux pauvres, aumône qui fut connue sous le nom de *pains de S. Poppon*. Les moines devaient, outre l'office des morts, réciter trois fois le psautier et recevaient trois pots de vin ; on avait fondé pour cet objet une rente perpétuelle sur la maison qui fait l'angle de la place de Stavelot, à main droite, en descendant vers le monastère. Nous parlerons bientôt de la loi perpétuelle qu'il doit avoir établie, et par laquelle les moines de Malmédy devaient faire leur profession à Stavelot : loi malencontreuse qui portait dans son sein bien des querelles de vanité et d'interminables disputes.

Enfin Poppon avait trouvé l'abbaye pauvre, il la laissa riche; il l'avait trouvée se traînant avec langueur dans les sentiers de la réforme, et il la laissa riche encore de science, belle de discipline et devenue le modèle de toutes ses sœurs. Ce fut au milieu de ces saints travaux, au monastère de Marchienne qu'il visitait, qu'il vit venir le temps du repos et du retour dans la vraie patrie. Voyant sa fin approcher, il manda son disciple Everhelme et les enfants de St Remacle et de St Maximin. Il dit à ces derniers de porter à la cour de l'empereur le bâton pastoral et l'anneau, et de demander pour abbé Théodoric, moine de Stavelot. Interrogé par les enfants de St Remacle, il leur répondit : Je recommande cette abbaye à Dieu, et ne veux d'autre abbé que celui que Dieu vous donnera. Ces paroles laissent quelque doute sur le successeur de St Poppon. Martène, se fondant d'abord sur le manuscrit qui rapporte l'histoire de la dédicace de l'église de Stavelot, avait imaginé un nouvel abbé du nom de Pierre, mais plus tard il abandonna sa fiction. Enfin Poppon reçut les Sacrements des mourants des mains de son disciple Everhelme, et expira étendu sur la cendre dans

Digitized by Google

un cilice. L'année de sa mort est fort contestée : les uns la fixent en 1048, les autres en 1049; ces deux dates sont appuyées de fortes preuves, et Martène concilie les deux opinions, en faisant observer que les uns, en faisant commencer l'année à Pâques, ont pu fixer cette mort en 1048, et les autres en 1049, en commençant l'année avec le mois de janvier (1). Nous adoptons avec Mabillon, les Bollandistes, Sigebert, Lambert Parvus, Fisen, la date de 1048, sans nier la force des arguments de Roderique pour 1049.

Au passage du corps de Poppon à Liége, l'évêque Wazon qui avait été son ami, vint à sa rencontre et l'accompagna jusqu'à Stavelot. En 1624, Ferdinand de Bavière, archevêque de Cologne et abbé de Stavelot, fit lever son corps de terre au milieu de cerémonies pompeuses, dont Christophore Balbus, moine de Stavelot, nous a laissé le récit. Ce prince illustre fit faire une châsse en vermeil que l'on a portée jusqu'à nos jours aux processions. C'est un buste représentant St Poppon, la mitre en tête, tenant d'une main une belle crosse qui, dans sa courbe, porte un loup, les armes du pays, et soutenant de l'autre, l'église abbatiale de Stavelot sculptée en relief.

(1) Mart. Vind. p. 37. — Roderiq. p. 42 et S. — Mart. Ampl. coll. II. p. IX. — Act. S. S. 25 janv.

Digitized by Google

XVII.

Théodoric

OU

la querelle des monastères.

(1048 — 1080.)

Théodoric, moine de Stavelot, avait donc succédé à Poppon dans cette abbaye et dans celle de St-Maximin de Trèves. Le règne de cet abbé ne fut qu'une longue tribulation. Les jalousies, les haines sourdes, que les deux monastères de Stavelot et de Malmédy nourrissaient depuis longtemps l'un contre l'autre, éclatèrent avec violence sous son administration. Nous avons cru pour ce motif devoir traiter ici ce point d'histoire, et montrer sous toutes ses phases cette puissante inimitié qui s'était comme attachée aux entrailles des deux monastères, et qui faillit bien souvent amener la dislocation de la petite Principauté. Tous les historiens qui se sont occupés du pays ont effleuré cette question, mais elle a été développée avec talent par les défenseurs des deux monastères. C'est d'abord le merveilleux auteur du *Triomphe de S. Remacle;* c'est le savant Martène, dans ses observations préliminaires, au second tome de sa vaste compilation; c'est Roderique, que la partialité de Martène amène sur le terrain, et qui dans un *in-folio* plein de science, de verve

Digitized by Google

et d'érudition, étreint dans sa puissante dialectique le Bénédictin, et combat avec succès pour sa patrie et pour la vérité; c'est Martène de nouveau qui se sent piqué par l'audace d'un adversaire trop sérieux pour être méprisé, et qui se retourne pour l'accabler sous sa massue et l'étouffer sous le poids de sa vaste science. Mais c'est en vain; Roderique relève le gant et reste maître, en grande partie, du champ de bataille. Il était glorieux, dans tous les cas, de lutter seul pour son pays natal contre une corporation de savants. Enfin le faible prieur Malesherbe cherche à lancer contre le nouvel in-folio de Roderique des traits qui durent faire sourire de pitié le défenseur de Malmédy (1).

La question est assez délicate pour que nous soyons forcé de la faire précéder de quelques observations : les voici. La question est aujourd'hui purement historique. et il est inutile de dire que nous n'épousons la querelle d'aucun des deux monastères. Cette dispute a toujours été essentiellement monacale et n'a jamais été portée sur le terrain politique; c'était une question débattue entre les deux monastères; il ne s'y agissait que de la primauté de monastère et nullement de la ville de Stavelot qui a toujours été le chef-lieu de la Principauté et le siége de la cour suprême; la Principauté a toujours été connue sous le nom de Principauté de Stavelot. Ces larges concessions doivent apaiser les susceptibilités les plus ombrageuses, et nous passons maintenant à l'analyse de la controverse, en commençant par l'historique, pour terminer par l'examen même de la difficulté. Voici en deux

(1) Triumph. S. Rem. ap. chap. I. — Martène. Ampl. coll. II. p. 3. — Roderique. Disceptationes de abbat. Malmund. et Stabul. — Martène. Imper. Stabul. Mon. jura propugn. — Roderique. Disceptatio III. — Malesh. Secund. triumph. S. Rem. et secund. Actuar. in triumph S. Rem.

Digitized by Google

mots tout le fond de la dispute. Le monastère de Stavelot prétend avoir la primauté sur celui de Malmédy, et ce dernier au contraire réclame l'égalité la plus complète et la plus fraternelle entre les deux maisons.

Selon Agurnez de Stavelot, la première étincelle de cette inimitié jaillit sous Babolin, et ce fut, à l'en croire, le motif qui engagea cet abbé à retourner à Fosses. Selon Martène, la vie de St Remacle, écrite par Notger, en fut la première cause. Les moines de Malmédy y virent que leur monastère avait été bâti avant celui de Stavelot et voulurent dès lors secouer le joug de leur supérieur. De là la réunion des évêques à Ingelheim (974), et la prétendue condamnation de Malmédy. Roderique, en attaquant l'authenticité de la condamnation d'Ingelheim, remarque, avec beaucoup de justesse, qu'il serait bien étonnant que Malmédy eût cherché à se séparer de Stavelot, comme on veut le faire croire, à cette époque où les Hongrois avaient renversé l'église et les habitations des moines, et les avaient réduits à la mendicité : il prétend au contraire que cet état de détresse parut une occasion favorable à Stavelot pour anéantir Malmédy, par sentence impériale, et pour s'approprier les lambeaux épars de sa fortune.

Selon les auteurs de Stavelot, St Poppon aurait établi une loi perpétuelle par laquelle les novices de Malmédy devaient faire leur profession à Stavelot, et ce fut, selon eux, la cause de la violente tempête qui s'éleva sous Théodoric. Sans vouloir examiner ni la valeur ni même l'authenticité de cette loi, ce motif nous paraît mal inventé, puisque Théodoric vint lui-même à Malmédy recevoir la profession des novices de ce monastère. Mais mettant de côté les écrits passionnés des intéressés, nous allons trouver dans l'histoire générale la cause véritable de ce malheureux déchirement de la Principauté qui

Digitized by Google

sépara plusieurs années les deux monastères et donna même à Malmédy, pendant quelque temps, son abbé particulier.

C'était au onzième siècle, alors qu'un long repos et des richesses amoncelées avaient ouvert la porte au schisme et à l'ignorance qui menaient à leur suite l'insubordination, la décadence des bonnes mœurs, l'incontinence et le concubinage. C'était au onzième siècle, alors que les abbayes, comme nous le voyons par les bulles des papes, étaient devenues la proie des rois et des empereurs qui oubliaient la vocation religieuse à laquelle elles étaient appelées, et les traitaient comme des fiefs, en leur donnant même souvent des arrière-vassaux. C'était au onzième siècle, alors que la simonie et le désordre débordaient sur l'Église, où la confusion était telle qu'on voit un saint évêque de Metz donner en fief à son frère l'abbaye de St-Trond; où la tiare même du souverain pontife se vendait à l'encan; alors que la chaire de St Pierre était occupée à la fois par Benoît IX, Silvestre III et Grégoire IV; que l'émeute et les révolutions avaient converti en repaire la ville éternelle, jusqu'à ce que l'empereur Henri IV, forçant ces trois anti-papes à abdiquer, fit élire régulièrement Clément II, dont la mort réveilla les troubles qui ne se terminèrent que par l'avénement de Léon IX. C'était au onzième siècle où nous voyons un enfant de sept ans assis sur le trône de Charlemagne, le jouet d'une femme ambitieuse et de perfides ministres; c'était à cette époque que la querelle s'agitait.

Annon, le saint et grand archevêque de Cologne, dont les vertus seules égalaient les hauts talents, ne vit plus d'autre moyen de sauver l'Empire et l'Église que d'arracher l'empereur, Henri IV, à son périlleux entourage. Ce coup hardi qui avait reçu l'approbation des grands de l'Empire, sauva l'Europe d'une conflagration générale et rétablit la paix

Digitized by Google

à la fois en Allemagne et en Italie. L'élection d'Alexandre II est confirmée; l'éducation du jeune empereur est confiée à des mains sûres, et l'évêque de Mayence est associé au gouvernement de l'empire. Mais le vicieux archevêque de Brême, à l'ambition duquel on avait ravi le jeune Henri, profita de l'absence des deux évêques pour captiver de nouveau les bonnes grâces de son ancien élève. Nous arrivons à notre histoire. Les auteurs de Stavelot, pour excuser l'ambition de ce monastère et couvrir ses prétentions sous le voile du zèle du bien public, prétendent que les moines de Malmédy, profitant de la toute-puissance d'Annon, lui demandèrent à être séparés de Stavelot et à avoir un abbé particulier, et c'est à leurs instances qu'Annon s'empara de Malmédy et nomma pour abbé Tégénon. Mais, malheureusement pour eux, Lambert d'Aschaffembourg, auteur contemporain, le savant Baronius, la chronique de Lauresheim, Fleury et tous les autres historiens racontent la chose autrement (1); selon eux, Adalbert, évêque de Brême, disposait des évêchés et des abbayes au nom de l'empereur, à qui il attribuait autant de pouvoir sur les abbés que sur les *villici;* il s'empara des monastères de Corbie et de Lauresheim, et afin que cette usurpation ne suscitât point contre lui les colères des grands, il persuada au roi de donner, à l'archevêque Annon, Malmédy, Cornelimunster et Vilich; à l'évêque de Mayence, Seligstadt; Altaha, au duc Otton de Bavière, et d'autres abbayes encore à d'autres ducs de l'empire. C'est donc un fait reconnu que la force des événements a amené la séparation de Malmédy. Annon prit possession de sa nouvelle abbaye en faisant emporter à Cologne le corps de St Agilolfe qui reposait dans l'église de St-Laurent de Malmédy, pour le faire transporter dans

(1) Lamb. Schaff. ad ann. 1073. — Fleury. Hist. de l'Égl., Liv. 61, t. 13, p. 135. — Sigebert. Gembl. ad an. 1062 et 1047. — Schannat. Hist Fuld. pars III p. 148.

Digitized by Google

un monastère qu'il élevait dans la ville de Cologne; puis il ordonna aux moines de procéder à l'élection d'un abbé. Ces moines, que l'on accuse d'ambition, refusèrent cependant de choisir leur abbé parmi eux et laissèrent cette nomination à la volonté d'Annon qui leur envoya Tégénon de Brauveiler. Ainsi s'évanouissent les contes absurdes et les calomnies de l'auteur du *Triomphe de St Remacle* contre Malmédy et le saint archevêque de Cologne. Les moines de Malmédy ne se vendirent donc point; ils ne cherchèrent point à se séparer de Stavelot, et ils prouvèrent que l'ambition ne leur avait point fait oublier leurs serments. Théodoric protesta longtemps et vainement contre cette séparation; il se rendit maintes fois à la cour de l'empereur, mais ses démarches furent toujours paralysées par la présence et l'autorité du prélat. Enfin, lors du séjour de Henri IV à Liége, il s'y rendit avec les reliques de St Remacle, et, après plusieurs conférences avec l'empereur, il obtint, du consentement d'Annon, la restitution de Malmédy.

La levée de boucliers de l'abbé Théodoric et de Frédéric, avoué de Stavelot, contre toutes les forces de l'Empire; le voyage que l'on fait faire d'Aix-la-Chapelle aux reliques de St Remacle; la plupart des innombrables miracles opérés par ces reliques; l'entrée furtive de l'abbé Tégénon qui n'osa jamais entrer par les portes de la ville; les calomnies dont la mémoire de St Annon est souillée; la résistance de ce saint prélat contre Alexandre II, ce pape qui fut son ami et dont il fut le soutien; tous ces faits racontés par l'auteur du *Triumphus* sont de pure imagination : Mabillon lui-même montre le cas qu'il en fait en suivant la version d'Aschaffembourg.

Depuis cette restitution Malmédy ne fut plus séparée de Stavelot; la question se trouva replacée sur l'ancien terrain et elle se résuma dans ces quatre points : La pri-

Digitized by Google

mauté, l'élection des princes-abbés, la profession des novices, la définition des pouvoirs des deux prieurs dans l'administration temporelle et spirituelle, lors de la vacance du siége abbatial ou de l'absence des abbés.

La décision de ces questions agita encore les monastères en 1203, sous l'abbé Gérard qui les apaisa; en 1546, sous Guillaume de Mandersheidt, pour la question des profès, mais la dispute fut aussitôt comprimée; en 1714, où le nonce apostolique trancha la question de profession en faveur de Stavelot; en 1789, où cette question de profession fut tranchée par les bayonnettes de la république française. Il ne restait plus debout alors que la question de profession : celle de la primauté qui s'élevait toujours entre les deux prieurs pendant l'absence des princes, ne s'était plus reproduite; les derniers princes habitaient le pays; pendant la vacance, les empereurs avaient itérativement prononcé que le prieur de Malmédy était l'égal du prieur de Stavelot. Quant à l'élection, elle avait toujours lieu à Stavelot, mais les choix, dans les derniers temps, tombaient souvent sur des moines de Malmédy. Il ne restait donc à Stavelot que ce dernier débris : les moines de Malmédy devaient faire leur profession sur le tombeau de St Remacle; mais cette dernière planche de l'édifice de la primauté ne pouvait plus longtemps échapper au naufrage général, l'histoire des derniers temps mêmes nous prouve que si la révolution n'était point venue donner la préférence à Malmédy, cette ville n'eût pourtant point tardé à l'emporter sur sa rivale. Nous nous contenterons de citer un passage de Saumery (1) : « Cette ville (Malmendi) doit être préférée à Stavelot, non-seulement par la grandeur de son enceinte, mais encore par la beauté de sa situation et par la richesse de son commerce. Outre qu'elle est l'entrepôt de la Lorraine et

(1) Délices du pays de Liége. III. p. 195. Liége, 1743.

Digitized by Google

des pays qu'arrosent la Moselle et le Rhin, une manufacture de drap et autres étoffes de laine, et une des plus belles tanneries de l'Europe, à laquelle on emploie les eaux du petit ruisseau de Warchenne qui traverse presque toutes les rues de la ville, suffisent pour l'enrichir. Stavelot entretient également les mêmes manufactures, mais celles de Malmendi sont incomparablement plus fortes et l'abord continuel des marchands allemands rend le débit plus prompt, et redouble l'ardeur des ouvriers. »

On vit les deux derniers abbés fixer leur résidence à Malmédy; le prince de Nollet y demander la sépulture; Malmédy prendre le dessus dans les élections; de Nollet y faire bâtir un palais; enfin les assemblées d'État commencer à y avoir lieu malgré les protestations de Stavelot.

Mais passons aux arguments que le monastère de Stavelot mettait en avant pour prétendre la primauté, et à ceux que Malmédy opposait pour revendiquer l'égalité de droits et de pouvoirs.

Martène, le savant défenseur de Stavelot, fondait les prétentions de ce monastère à la primauté sur les sept motifs suivants :

1° St Remacle avait fait de Stavelot sa résidence habituelle et avait voulu y avoir sa sépulture; ses successeurs en avaient agi de même et avaient été pour cela même appelés abbés de Stavelot et non de Malmédy. — 2° Stavelot avait toujours conservé le dépôt des chartres et des diplômes; ce qui est, dit dans un diplôme l'archevêque Frédéric de Cologne, un indice de primauté en faveur de ce monastère. En outre, le titre de prince de l'Empire et tous les priviléges de l'abbaye ont toujours été donnés à *l'abbé de Stavelot.* — 3° Stavelot se trouvant dans le diocèse de Liége et Malmédy dans celui de Cologne, si les droits des deux monastères avaient été égaux, la bénédiction des abbés eût

Digitized by Google

appartenu aux archevêques de Cologne comme métropolitains de Liége, tandis que le contraire eut lieu, et que quelques archevêques de Cologne renoncèrent même à leur juridiction sur le monastère de Malmédy; de sorte que ce monastère qui ne faisait point, d'un autre côté, partie du diocèse de Liége, devait nécessairement être soumis à l'abbé de Stavelot qui devenait son unique chef spirituel. — 4° Malmédy a cherché plusieurs fois à secouer le joug de Stavelot et a demandé un abbé particulier. D'abord condamnés à Engelheim, les moines de Malmédy donnèrent à St Annon le corps de St Agilolfe pour conquérir leur liberté; mais ils furent toujours déçus dans leurs espérances et virent leurs téméraires entreprises déjouées par les puissants miracles opérés par les reliques de St Remacle, comme c'est bien prouvé par le *Triomphe de St Remacle*, rapporté par Chapeauville, par la chronique d'Asschaffembourg, par les diplômes des empereurs Henri IV et V, par la chartre de Frédéric de Cologne de 1138, et par la lettre de l'évêque Théoduin de Liége. — 5° L'élection de l'abbé a lieu à Stavelot; les moines de Stavelot donnent leur vote les premiers; l'abbé est choisi parmi eux et l'on ne recourt aux moines de Malmédy que lorsqu'il ne s'en trouve pas de plus convenable à Stavelot. Ce qui résulte des bulles de Grégoire V, Silvestre II, Léon IX; des chartres d'Otton II, de Conrad II et de l'archevêque Arnold de Cologne. — 6° Les novices de Malmédy font profession à Stavelot; ce qui est pour les monastères une preuve de supériorité vis-à-vis de ceux qui, comme c'est l'ordinaire pour les monastères dits *celles*, doivent faire cette profession dans les maisons-mères. Il est douteux, ajoute Martène, si cet usage eut toujours lieu, mais il est confirmé par les bulles des papes et établi par Poppon, comme l'affirme Éverhelme, l'historien de cet abbé. — 7° Enfin, les souverains pontifes ont décidé la question de

Digitized by Google

primauté en faveur de Stavelot, surtout Célestin II : « Que Malmédy, dit-il, qui, comme il est connu, a été soumis à Stavelot, dès les premiers temps de sa fondation, le soit toujours comme une *cellule* (cella) à son monastère. » Tels sont les arguments du monastère de Stavelot présentés dans toute leur force et dans l'ordre adopté par Martène lui-même.

Le monastère de Malmédy ne prétend point être supérieur à celui de Stavelot, mais seulement être son égal, et il le prouve par les faits suivants :

1° Dans les derniers temps, le monastère de Malmédy fut l'égal de celui de Stavelot dans les droits *réels, personnels,* et dans *l'élection de l'abbé.* Quant aux droits réels : le patrimoine du monastère de Malmédy est séparé de celui de Stavelot; il peut l'échanger, l'aliéner, le donner avec le consentement de l'abbé commun, mais sans prendre même l'avis du chapitre de Stavelot. Ainsi, liberté entière du chapitre de Malmédy dans l'administration des églises, des dîmes et des propriétés du monastère. Quant aux droits personnels : chaque chapitre propose, sans s'enquérir de l'avis de l'autre chapitre, les candidats destinés à recevoir les ordres, à être admis à la profession; chaque monastère a ses profès particuliers. Malmédy comme Stavelot a son prieur, son sous-prieur, son économe, son syndic, dans la nomination et le choix desquels chaque monastère est entièrement indépendant. Quant à l'élection de l'abbé, les droits des deux monastères sont égaux; les moines de Malmédy sont éligibles comme ceux de Stavelot; ainsi tombe cette dédaigneuse qualification de *celle* appliquée à Malmédy, puisque les trois caractères distinctifs de ces sortes de couvent sont de n'avoir aucun droit à la nomination de l'abbé, de ne point avoir l'administration de leurs biens qui appartient au monastère supérieur, de ne pouvoir présenter aucun novice, mais de

Digitized by Google

les recevoir de leur chef. Cette sujétion des *celles* provient de ce qu'elles ont été bâties par les monastères supérieurs, ou réunies à eux lorsqu'elles ne purent plus subsister par elles-mêmes. — 2° Le monastère de Malmédy est l'égal de Stavelot dans l'administration de la principauté pendant la vacance du siége abbatial ou l'absence de l'abbé; ce qui fut décidé formellement par les diplômes de 1653 et 1674, de l'empereur Léopold, sur lesquels nous reviendrons dans l'histoire. Et, comme le prieur de Stavelot voulait éluder ces rescrits impériaux, il reçut du même empereur, en 1398, un diplôme dans lequel on lui reproche sa désobéissance, son obstination, et on l'avertit de mettre fin à ses usurpations. Ce point de droit qui n'avait jamais été contesté avant ces différends, fut reconnu formellement aussi par le monastère de Stavelot. — 3° Le titre de prince-abbé est attaché à l'abbaye formée des deux monastères unis canoniquement entre eux; cet abbé, choisi en commun, les gouverne d'après les mêmes lois. — 4° Chaque monastère a ses armes particulières : l'écu de Malmédy porte un dragon ailé de couleur noirâtre; emblême tiré de la vie du patron de l'église de Malmédy, de St Quirin qui dompta le dragon; l'écu de Stavelot est un loup portant, pendantes aux deux côtés de son bât, deux corbeilles remplies de pierre; nouvel emblême tiré de la vie de St Remacle. Ces armes sont partant la preuve de l'indépendance des monastères. Mais les armes de Malmédy ont toujours pour tenants, l'épée, la mitre et la crosse. Ces deux écus, du reste, figurent toujours dans les cachets et dans les armes de tous les princes dont elles forment pour ainsi dire le chef (1). — 5° Malmédy, comme

(1) Ces armoiries sont interprétées de diverses manières. Roderique prétend que les armes de l'abbaye sont un agneau au naturel, tenant de la patte gauche une crosse en or passée en barre; il donne alors le dragon au monastère de Malmédy et le loup à celui de Stavelot. Martène prétend que l'agneau appartient aux abbés de Prum, et qu'il est passé dans les armes de Stavelot seulement alors

Digitized by Google

on le voit dans les bulles, les diplômes, dans les chroniques des monastères et dans l'histoire, porte le nom d'abbaye, nom qui ne s'applique jamais à un monastère se trouvant sous la dépendance d'une abbaye. — 6° Chacun des deux monastères est inscrit séparément dans les registres de la congrégation de Bursfeld. Lorsque les abbés ne sont point réguliers, les deux prieurs ont siége et voix dans les congrégations générales. — 7° Il est certain que Malmédy a été bâti avant Stavelot; que Malmédy formait, comme nous le verrons, le point central des terres données lors de la fondation; que Malmédy possédait déjà des moines alors que l'on ne songeait point encore à bâtir Stavelot. Il serait donc contraire à la raison, à la justice, de soumettre le monastère le plus ancien à celui auquel il a donné naissance, et

que les deux abbayes étaient réunies sous un même abbé. Il prétend que le loup est seul l'emblème de toute l'abbaye. *Les délices des Pays-Bas* nous disent : « Les armes de Stavelot et de son abbaye sont d'argent à l'arbre nourri, sur un tertre de Sinople et un loup au naturel, tenant de la patte droite une crosse d'or passée en barre. — Les armes de l'abbaye de Malmédy sont d'argent, au basilic de sable, sur un tertre de Sinople. » Tom. IV. p 202 et 204. — Le Geschichs-Geschlects und Wappen Calender, de Nurnberg de 1731, donne la peinture des armes de nos monastères et les décrit comme suit : « Les armes du prince-abbé de Stavelot sont partagées de haut en bas : dans le champ d'or, à droite, c'est un agneau blanc, sous un arbre vert et sur un tertre de Sinople, tenant une crosse de gueules; dans l'autre champ d'argent, on voit, sur un tertre de Sinople, un dragon à cause de Malmédy. » (Planche 85, p 49 et 83.) D'après l'empreinte des armes que nous donnons en tête de cet ouvrage, et qui a été prise sur le cachet officiel du prince Célestin, nous voyons pour tenants, la crosse, l'épée et la mitre. Dans le chef de Clovale, partagé en deux, nous trouvons dans le champ d'argent, à droite, le loup de Stavelot; le champ gauche est d'or au dragon de sable. L'eau qui se trouve au milieu contient les armes particulières de Célestin qui porte au chef d'argent, chargé de trois étoiles horizontales, à la fasce d'azur et au fond d'argent, orné d'un cœur d'argent percé de deux flèches d'azur. Cet écu, ainsi que la légende du bas : *Suavitate et amore*, qui est de Célestin, changeait avec chaque nouveau prince, ainsi que la couleur d'azur au milieu de laquelle se trouve au bas de l'ovale la tête de Méduse. Le loup, le dragon et la tête de la Gorgone qui représente le comté de Logne, restaient seuls; les armes de Logne se trouvent au bas, parce que ce quartier n'a jamais été mis sur la même ligne que les deux villes abbatiales.

Digitized by Google

Stavelot ne peut rien alléguer pour revendiquer la primauté qu'il veut s'arroger.

Roderique répond ensuite aux motifs allégués par Martène :

Ad 1. Il était naturel que St Remacle fit sa résidence à Stavelot et choisit pour lieu de sépulture le monastère situé dans son ancien diocèse ; mais ceci n'a point été une règle pour ses successeurs, puisque St Anglin fut inhumé à Xhignesse, dans l'église bâtie par Plectrude, femme de Pepin d'Héristal ; que St Agilolfe, archevêque de Cologne, fut inhumé à Malmédy ; que l'on ignore le lieu de sépulture de la plupart des abbés ; que dans ces derniers temps deux abbés furent encore enterrés dans l'église de Malmédy ; que jamais le lieu de sépulture d'un abbé n'a donné des droits aussi exorbitants, bien que ce fait soit le principal argument dont Stavelot se soit servi, comme on le voit dans les diplômes, pour demander la préséance sur Malmédy. Dans les diplômes, l'abbé est presque toujours désigné sous le nom d'abbé de Stavelot et Malmédy ; si quelquefois Malmédy n'est pas nommée, c'est seulement pour éviter des longueurs, mais cette suppression ne peut annihiler les droits de Malmédy ; ce que du reste les moines de Stavelot ont formellement reconnu.

Ad 2. Le dépôt des archives à Stavelot explique parfaitement les interprétations que l'on rencontre dans les diplômes, mais ne donne aucun droit. Il fallait que le dépôt fût dans un des deux monastères, et il était plus naturel qu'il se trouvât au chef-lieu du pays et avec les registres du secrétariat des cours féodales. Les priviléges accordés aux monastères intéressaient presque toujours le pays. La seconde partie de l'argument trouve sa solution plus haut.

Ad 3°. Liége était plus proche que Cologne, les évêques de Liége devaient donc être appelés de préférence. Du reste, plusieurs abbés furent consacrés par les archevêques

Digitized by Google

ou les nonces de Cologne, et l'abbé des monastères impériaux pouvait se faire sacrer où bon lui semblait, puisqu'il n'était point sous la juridiction épiscopale. L'archevêque Frédéric n'avait donc nullement besoin de renoncer à des droits qu'il n'avait point; mais cette renonciation n'empêcha pas ses successeurs de venir remplir leurs fonctions épiscopales dans le monastère de Malmédy jusqu'à sa suppression, et nous n'avons point d'exemple d'un évêque de Liége exerçant ses fonctions à Malmédy. Enfin, c'était l'élection et non la bénédiction qui donnait ses pouvoirs à l'abbé, et l'évêque consécrateur n'acquérait aucun droit sur les monastères dont ils sacraient les abbés.

Ad 4°. L'histoire donne un éclatant démenti à cet échafaudage. Quant au *Triumphus S. Remacli*, cette fabuleuse histoire n'est qu'un tissu de faussetés et d'erreurs historiques; elle n'a pas même le mérite de l'invention et ne peut trouver son excuse ni par les grâces de l'imagination ni par les charmes du style qui est d'une désolante pesanteur : c'est tout simplement un calque mal exécuté de la chronique de Lauresheim avec un chétif replâtrage d'histoire. Il est inutile de nous y arrêter ici, puisque les moines de Stavelot ont jugé eux-mêmes cet ouvrage en ces termes (1) : « Ce que rapportent Chapeauville et Ferrarius de l'abbaye de Stavelot n'est que du vent et un tissu d'erreurs, parce que Chapeauville a tiré ses preuves d'un écrivain anonyme non approuvé. C'est pourquoi, comme *on ne peut ajouter aucune croyance à cet auteur anonyme, etc.* » Or, il s'agit ici de l'auteur du *Triomphe de St Remacle*.

Ad 5°. Quant au lieu de l'élection, l'abbé était en même temps prince temporel, et son élection devait avoir lieu au chef-lieu du pays. Quant au mode de l'élection, ce fameux arrêt d'Engelheim dont on a fait tant de bruit et dont

(1) Clypeus Stabulensis jurisdictionis. Lovanii. 1680. p. 37.

Digitized by Google

l'authenticité est sujette à caution, s'exprimait ainsi : « Parce que St Remacle a choisi sa sépulture à Stavelot, ses moines obtiendront le premier tour de scrutin (1), s'il se trouve parmi eux un candidat qui en soit plus digne et qui soit plus instruit; si, au contraire, Malmédy fournit un candidat plus convenable, qu'il soit mis à la tête des deux maisons plutôt que d'introduire un étranger dans l'abbaye. » Ainsi, l'unique motif de préférence est la sépulture de St Remacle à Stavelot. Les autres diplômes qui traitent cette matière changent le mot *vicem* en *vocem, viam, votum;* mais où est la préférence? N'est-il pas souvent avantageux de voter le dernier? Et puis ce texte ne signifie-t-il pas en dernière analyse : on choisira le plus digne des deux monastères?

Ad 6°. L'origine de la profession des novices de Malmédy à Stavelot est récente; elle apporte une restriction attentatoire aux droits de l'abbé, et ce dernier reste de la dispute devait bientôt disparaître. Ce n'était plus qu'une ombre de vanité monacale. Ce déplacement des novices n'était justifié que par le tombeau du fondateur qui reposait à Stavelot; c'était faire une arme d'une pratique de dévotion, puisque c'était l'abbé et non le prieur de Stavelot qui devait recevoir la profession.

Enfin ad 7°. Les termes des bulles des papes prouvent qu'ils ont prononcé sur de fausses données, et qu'on leur représentait Malmédy comme une *cellule* qui se révoltait contre son monastère-chef, tandis que Malmédy ne portait aucun des caractères des *cellules*, comme nous venons de le voir. Nous ne pouvons entrer dans l'examen critique des diplômes allégués par Martène, examen dans lequel Roderique a fait preuve de savoir et même d'érudition.

(1) Primam obtineant electionis vicem si apud eos melior meritis et instructior litteris inveniatur; sin autem non illuc sed Malmundarii melior reperiatur, utrique loco præficiendus, potiùs quàm ab externis assumptus intromittatur.

Digitized by Google

L'historien a besoin de croire, et si vous admettez que la plus grande partie des diplômes est elle-même tronquée, où trouverez-vous un point d'arrêt? où rencontrerez-vous un point d'appui? Nous devons cependant admettre qu'il est d'une évidence incontestable que plusieurs diplômes importants de Stavelot ont souffert des interpolations intéressées. Les invectives, disons le mot, les violentes grossièretés de Martène, ne peuvent ébranler l'argumentation de Roderique, et ne prouvent souvent que la faiblesse de sa cause.

Cette question analysée, revenons à l'abbé Théodoric. L'histoire nous prouve qu'il fut digne du choix de St Poppon. Il fit observer dans ses monastères les règles monastiques, et resta toujours à la hauteur de sa charge au milieu des difficultés qui entravèrent son administration. Il obtint, en 1049, deux bulles de Léon IX, qui confirment les priviléges de Stavelot. La première de ces bulles est soupçonnée avec raison d'être supposée; on y parle déjà de la donation de Sprimont, tandis que cette terre ne fut donnée à l'abbaye qu'en 1067, comme en fait foi le diplôme rapporté également par Martène (1). En 1067, il obtint de l'empereur Henri IV un diplôme qui ratifie les priviléges accordés par ses prédécesseurs, réprime les vexations des avoués, et tranche la difficulté existante entre les deux monastères. Ce diplôme a été étrangement augmenté, et on possède plusieurs versions toutes différentes. Mais l'acte le plus remarquable de son administration temporelle fut l'acquisition de la terre de Sprimont en 1067. Le duc Frédéric, avoué, avait donné à cette abbaye l'église de Sprimont et l'alleu de Genape, entre Nivelles et Gembloux. Ces biens provenaient de son épouse. Plus tard il avait donné en gage à Stavelot,

(1) Mart Ampl. coll. II. p. 67 et 72.

Digitized by Google

l'alleu même de Sprimont, pour payer les trente livres qu'avaient nécessitées les funérailles de son épouse. Mais ne pouvant livrer l'alleu de Genape qu'il avait donné, et ayant besoin d'argent pour faire un voyage à Rome, il reçut de nouveau soixante marcs, garantis sur l'alleu de Sprimont, qui servit en même temps de garantie pour Genape, et devait rester la propriété de l'abbaye, si les héritiers de Frédéric ne pouvaient livrer ce dernier alleu et rembourser en même temps l'emprunt. Nous remarquons parmi les nombreux témoins de ces actes : Tiezelin et Albert de Braz, Otton comte de Looz, Adelard de Liezen, avoué de Stavelot, Albert, comte de Namur et son frère Henri, Bauduin de Sart, Albéric du Mont, Lambert de Hubin, Erlebold de Molins, Roric-le-Barbu.

Tréodoric avait également obtenu pour son abbaye de St-Maximin un diplôme remarquable pour mettre un frein aux empiétements des avoués de ce monastère. Chapeauville prétend encore que c'est à ce Théodoric que fut abandonné le choix de l'évêque de Liége Henri de Verdun, et dont Giles d'Orval fait un si bel éloge : mais cette gloire appartient à Théodoric, abbé de St-Hubert, que était venu enseigner à Stavelot sous St Poppon; ce fut lui qui remit le bâton pastoral au roi Henri. L'abbaye de St-Hubert était du diocèse de Liége; elle appartenait à cette église et en relevait quant à ses propriétés (1).

L'abbé Théodoric de Stavelot mourut le 1er novembre 1080, après un règne orageux de trente-deux ans. Il fut enterré dans l'oratoire de St-Martin, dans le lieu où St Remacle avait été enterré et qui devint plus tard le chapitre de l'abbaye. Martène nous a conservé les épitaphes de St Re-

(1) Chapeauv. II. p. 33. — Chronique de l'abbaye de S.-Hubert. p. 256 et 278.

Digitized by Google

macle et de Théodoric, qu'on lisait encore à cette époque sur leurs tombeaux. Celle de Théodoric portait :

Quem tegit iste lapis, fuit abbas Theodoricus
Expulsum Treveri, quem Stabulaus retinet.
Nobilitas mentis septenis artibus aucta
Non fuit inferior nobilitate Patrum.
Simplicior quàm tempus ei suadebat et ordo,
Excidit officio simplicitate sua;
Sed tribulatorum spes, portus et aura Remaclus
Colligit hospitio post tumuli titulo.
Prima Novembris eum carnis de carcere solvit.
Hìc tegitur corpus, spiritus astra petit.

C'est le résumé de sa vie.

Digitized by Google

XVIII.

Les successeurs de Théodoric.

(1080 — 1130).

Rodolphe succéda à Théodoric et administra avec sagesse pendant dix-huit ans. Nous ne savons rien ni de son origine ni de son élection. Sous son règne, l'abbaye acquit la terre de Fraipont, mais perdit pour toujours celle de Sprimont. La possession de Fraipont avait été l'objet de contestations acharnées, et même de batailles, où plusieurs avaient perdu la vie. Enfin les démarches de Rodolphe anéantirent pour jamais les prétentions du monastère de St-Adalbert d'Aix-la-Chapelle, et cette seigneurie fut solennellement reconnue comme une dépendance de l'abbaye de Stavelot, et n'en fut jamais séparée depuis cette époque. Il s'agit ici de la haute Fraipont.

Mais l'abbaye perdit l'alleu de Sprimont qu'elle venait d'acquérir. Voici l'acte de cette cession : « L'an 1085, le seigneur abbé Rodolphe, forcé par la nécessité du service royal, reçut de Mazon de Roane un cheval pour quatre marcs, un charetin de vin (carratam) pour deux marcs; pour lesquels six marcs il donna en gage notre cour de Sprimont, avec toute sa juridiction, sauf la dîme. Si un jour les religieux rachetaient leur *villa*, le bien retournera en leurs mains et en leur usage, libre, sans condition et sans contrat, comme s'il appartenait à une prébende.

Digitized by Google

Cet acte est dressé afin que nos successeurs ne pensent point qu'il a été donné en bénéfice, ou que l'on a reçu plus d'argent, ou que cette villa appartenait à l'abbé et non à la prébende, parce que nous avons beaucoup travaillé pour l'acquisition de ce bien. » Parmi les témoins figurent Cuonon de Logne, Robert de Hotchamp, Albric, syndic de Stavelot, Adelard de Baldou et son frère Thierry. Nous n'avons vu nulle part se confirmer l'opinion des archives de Stavelot, que la terre de Sprimont eût été donnée à l'abbaye de Stavelot par l'empereur Lothaire, et que cette donation eût été confirmée en 855 par son fils Lothaire qui, d'après les mêmes archives citées par Mr Bovy, aurait habité *Château-neuf* sur l'Amblève. Il y a malheureusement bien des endroits désignés par les mots de *novum castrum*. Si l'on en croit la tradition, ce Neuff-chastel dont nous avons parlé à propos de la bataille d'Amblève, aurait été la poétique demeure des quatre fils Aymon, ces preux qu'un roman célèbre a rendu si fameux. Les ruines de ce castel sont encore dignes aujourd'hui de la légende. Cet alleu passa successivement dans les mains des ducs de Brabant, de Limbourg et sous la puissance des terribles comtes de La Marck, auxquels Philippe II d'Espagne le racheta en sa qualité de duc de Limbourg (1588). C'est alors que Stavelot réclama cette belle seigneurie, en offrant de rembourser la somme pour laquelle elle avait été engagée. — L'abbé Egon de Furstenberg, en 1679, avait fait porter cette affaire devant les États de Bruxelles; mais ses démarches ne furent point couronnées de succès.

Rodolphe céda encore en 1090, à Ricier, chanoine de l'église collégiale de St-Denis à Liége, une partie de la montagne de *Scaclyns* qui appartenait à Malmédy. Cette chartre est une nouvelle preuve de la séparation des biens

Digitized by Google

des deux monastères, et offre cette particularité que, outre le consentement du chapitre de Malmédy et de tout le couvent, il prit aussi l'avis des échevins, probablement pour suppléer à l'autorisation de l'avoué.

Cependant Rodolphe qui avait déjà augmenté le patrimoine de St Remacle par l'acquisition définitive de Fraipont, avait encore reçu, en 1088, d'autres offrandes de Machaire de Chimay et de Bozon de Braz, en expiation du meurtre d'Adelard de Liesen, sous-avoué de Stavelot, dont ils avaient ramené les dépouilles du Brabant, où il avait été tué, pour le faire inhumer à Stavelot. C'était l'alleu, l'église et les colons de *Bullardes*, la dîme de *Bavines* qui avaient appartenu au défunt, ainsi que l'alleu qu'il possédait dans *Brilei*. La tradition fut faite par Henri, fils d'Albert de Namur et haut-voué du pays, en présence de Rodolphe, du doyen Godefroid, du prévôt Éminon, et elle eut pour témoins Lambert, comte de Montaigu, Bozon de Braz, Udon et Renerus de Logne, Widric-le-Noir, Mozon de Roane et grand nombre d'autres. Ce fut ce même prévôt Eminon qui fit bâtir la tour de l'église abbatiale de Stavelot en 1087, où Rodolphe érigea l'autel de St Michel qui fut consacré par Henri de Verdun, évêque de Liége.

Enfin l'abbé de Stavelot obtint aussi de l'empereur Henri III la confirmation des priviléges, des possessions, des échanges et des immunités des monastères. L'empereur revient sur la querelle des monastères qu'il avait terminée à Liége. Ce diplôme contient des indices de falsification (1).

A cette époque on remarquait partout dans les monastères célèbres une grande ardeur pour posséder de riches

(1) Martène. Voy. littér. II. p. 149 et S. et Ampliss. coll. II. p. 74–78. — Bovy. Promenades hist. II. p. 103–188. — Manusc. Brevis hist. Stab. Abb. — M. S. C. sub Abb. Rod.

Digitized by Google

bibliothèques; on rencontrait des moines dont les travaux délicats dans les enluminures des manuscrits, font encore aujourd'hui l'admiration des bibliophiles. La célèbre abbaye de Stavelot, dont les écoles avaient fourni tant de savants abbés aux monastères gouvernés par St Poppon, ne pouvait rester en arrière quant à la copie des livres. On possède encore une bible magnifique, écrite par Goderan et Erneston, religieux de Stavelot, dont la copie, les enluminures et la reliure furent achevées en 1087, après quatre ans de travail. Nous parlerons bientôt des autres manuscrits.

Rodolphe meurt en 1097, et Folmare, abbé de St-Maximin lui succède. Cet abbé qui était un ancien moine sorti de nos monastères, fut un excellent administrateur temporel. Il augmenta les possessions de l'abbaye; mais il est vrai qu'il fut bien servi par les circonstances. En effet, nous voguons à pleines voiles vers le douzième siècle, le siècle chevaleresque du moyen-âge.

Un pélerin Picard, Pierre l'Ermite, est venu raconter les douleurs de la terre sainte; Urbain II a parlé; l'Europe se lève à la voix d'un homme, dont le glaive est une croix et dont le cri de guerre est une prière à Dieu : *Dieu le veut.* Godefroid de Bouillon paraît; il a vendu le patrimoine de ses vieux ancêtres, et les cheftains de nos environs l'imitent; ils veulent avoir leur part de gloire. C'est ainsi que l'abbaye de Stavelot reçoit en don d'un gentilhomme, nommé Gerulphe, les villages de Moirmont, Bassenge, Hollogne et leurs dépendances, Ockiers et ses moulins, des champs à Feroz, à Filot; enfin l'église de Braz est rendue aux monastères; les moines prieront pour l'âme des Croisés. Ainsi l'affranchissement des communes va commencer aussi autour de nous. Heureux et sublime siècle où avait retenti la fameuse déclaration de Latran : Que tout chrétien doit être libre.

Digitized by Google

En 1104, Rigold d'Alzuna, épouvanté par l'excommunication qui était suspendue sur sa tête, et, cédant aux instances de ses amis, restitua à l'abbaye la villa de Germigny, au pays Rhémois, que ses ancêtres avaient injustement retenue. Le prévôt Poppon et un autre religieux avaient été délégués pour recevoir cette restitution. Nous remarquons parmi les nombreux témoins de cette chartre, Godefroid de Wellin, Bertric de Spontin, Walther de Baruisin, Weric de Silvestrecourt, Reinier de Osois, Adelard de Dinant, Widric de Braz, hommes dépendant de l'abbaye. Rigold vint lui-même à Stavelot le jour de la St Remacle avec ses garants et en présence de tout le monastère, de l'abbé, de l'avoué le comte Henri, du sous-avoué Thiebaut, de Cuonon, d'Hermann comte de Salm, et de son frère Otton, de Frédéric comte d'Arenberg, de tout le clergé et de la noblesse, il renouvela avec ses garants cette restitution sur le tombeau de St Remacle. Après son serment, l'abbé se leva, et avec tout le clergé il prononça devant l'assemblée la sentence d'excommunication suivante : « Par l'autorité de Dieu, le Père tout-puissant, et du Fils, et du Saint-Esprit, et de la Vierge Marie, la S^te^ mère de Dieu, etc., nous excommunions, anathématisons, expulsons de la Ste Église de Dieu et séparons de la communion de toute la chrétienté tous ceux qui commettront, conseilleront ou faciliteront le vol, le brigandage et l'injustice contre nous dans la villa de Germigny. — En conséquence, qu'ils soient maudits dans leur maison, maudits dans leurs champs, maudits en tout lieu où ils s'arrêteront, passeront, se reposeront ; maudits en mangeant et en buvant ; que maudites soient leur boisson et leur nourriture ; qu'ils soient maudits dans le sommeil et dans la veille ; que maudite soit la terre dans leurs œuvres, maudits leur travail et le fruit de leurs terres ; maudites leur entrée et leur sortie,

Digitized by Google

maudits du sommet de la tête à la plante des pieds; que leurs épouses deviennent veuves et stériles; que Dieu les frappe de misère, de faim, de la fièvre, du froid, du chaud, d'un air corrompu, de maux de dents; qu'il les frappe de démence, de cécité et de fureur; qu'ils marchent à tâton en plein jour comme l'aveugle au milieu de ses ténèbres; que le Seigneur les poursuive de sa colère, jusqu'à ce qu'ils disparaissent de la terre, qu'elle les engloutisse vivants comme Dathan et Abiron et qu'ils descendent vivants dans les enfers, afin qu'ils y vivent avec Judas le traître du Seigneur, avec Pilate et Hérode, et avec tous les malfaiteurs qui sont en enfer, à moins qu'ils ne viennent à résipiscence et qu'ils ne satisfassent à l'Église de Dieu. Fiat, fiat. » Albert signa dans son synode cette foudroyante sentence, dont la formule en dit plus sur les mœurs et l'esprit de ces temps que de longues pages d'histoire.

Folmare mourut en 1105. Quelques historiens lui donnent pour successeur Éminon, qui ne fut jamais que prévôt du monastère, et d'autres désignent Cuonon qui succéda à Poppon II (1).

Poppon II de Beaumont, prévôt de Stavelot, que nous avons déjà vu figurer dans la restitution de Germigny, avait été nommé abbé de Prum en 1103; il succéda également à Folmare dans l'abbaye de Stavelot. L'histoire des quatorze années du règne de ce Poppon, qui fut aussi abbé de St-Laurent à Liége, n'est que l'histoire des souffrances de la Principauté. Il poussa si loin ses prodigalités que ses contemporains le flétrirent du surnom de *dissipateur* que la postérité lui a conservé.

Poppon II obtint, en 1110, de l'empereur Henri IV, la restitution de la villa de Vileppe qui avait été enlevée

(1) Mart. Ampl. coll. II. p. 78. — Bref. hist. St. Abb. — M. S. C.

Digitized by Google

pendant les troubles des monastères, et l'an 1118 un gentilhomme, nommé Bozon, pour obtenir sa sépulture etcelle de sa famille dans l'église de Stavelot, fit don à l'abbaye de son alleu nommé Tavernon ; il s'en réservait l'usufruit et l'avouerie pour ses héritiers. Cet acte est passé en présence de Henri avoué et de Pierre sous-avoué, d'Étienne et d'Adelard, de Méanz, Franchon de Baldou et ses frères, Adelard de Montfort, Nicolas de Logne et autres. Le patrimoine des monastères s'accrut encore de deux champs qu'une noble dame donna à Braz, et l'abbé lui-même, sur la fin de ses jours, en expiation de ses spoliations, légua à ses moines un moulin sur l'Amblève et deux autres qu'il possédait à Teignon.

Mais l'abbaye vit éparpiller çà et là toutes ses autres propriétés ; Poppon les donnait, les vendait ou les engageait, et, lorsqu'il ne resta plus rien à dilapider, il rendit alors héréditaires plusieurs mayeuries, soit par pure libéralité, soit à prix d'argent. Ces officiers héréditaires voulurent plus tard s'ériger en états et faire la loi à ses successeurs. Ces malheureuses et impolitiques concessions qui changeaient la nature du gouvernement temporel du pays, furent successivement annulées par les diplômes des empereurs ; les mayeurs mêmes furent destitués, mais l'usage prévalut et la Principauté eut depuis cette époque ses mayeurs héréditaires. Poppon, si peu soucieux de l'administration des biens confiés à ses soins, laissa se désorganiser l'intérieur de ses monastères où la discipline monastique fut oubliée. C'est ainsi qu'à sa mort, dit Laurenty, l'affliction des monastères continua. Un certain Warnère, moine de Stavelot, usurpa la dignité abbatiale sans avoir été élu canoniquement et sans avoir reçu la bénédiction épiscopale. Soutenu par le monastère de Stavelot il gouverna cinq ans, mais il fut

Digitized by Google

forcé d'abdiquer, redevint prévôt, et l'abbaye resta veuve de chef pendant un an et cinq mois (1).

Enfin Cuonon de Logne, moine du monastère de Malmédy, fut canoniquement élu. Toutes les chroniques font l'éloge le plus brillant de cet abbé. Il fut le restaurateur de la discipline monastique; il ramassa les lambeaux épars de la fortune de ses enfants, remit les édifices en bon état, rédima les biens engagés et mérita, par sa sagesse et sa modération, l'estime du clergé et de tout le pays. Il trouva encore le moyen, au milieu du délabrement de la Principauté, de réformer les corvées en 1126, et de faire porter au nombre de cent la liste des quarante pauvres auxquels l'abbé devait laver les pieds le Jeudi-Saint et entretenir par ses aumônes.

Choz avait été abandonné; il le rétablit et régla les dîmes de Sprimont laissées au monastère; enfin, il termina pour toujours les contestations qui s'étaient élevées au sujet de la propriété de Braz.

Voici l'histoire de cette seigneurie d'après nos diplômes (2). Donnée aux deux monastères par Pepin d'Héristal, qui possédait de grandes propriétés dans nos environs, elle avait été reprise par ses héritiers et rendue, en 746, par Carloman son petit-fils. Elle s'accrut successivement par différentes donations des rois et des empereurs en 862, 882, et resta paisiblement la propriété de l'abbaye. Mais, lorsqu'on eut bâti le château de Logne, on donna cette église en bénéfice à Albric de Braz à la charge de faire la garde du château. L'an 1103, Anselme de Braz, fils d'Albric, se disposant à partir pour la Hongrie, reçut sur son bénéfice douze marcs et demi, mais sous condition de rachat lors de son retour ou de celui de ses enfants qui étaient partis

(1) Laurenty ap. Mart. Vind. p. 136. — Brev. hist. Stab abb. — M. S. C. — Martène Amp. coll. II. p. 84.
(2) Martène. Ampl. coll. II. p. 19-26-32-88-133.

Digitized by Google

avec lui pour cette expédition lointaine. Si Anselme mourait sur la terre étrangère, sans laisser d'enfants mâles, le bénéfice retournait à l'abbaye. Il partit donc, après avoir remis la seigneurie entre les mains de l'abbé Folmare et le château sous la garde de Cuonon de Logne. Cette première famille de Seigneurs s'éteignit loin du pays natal. A cette nouvelle, l'abbaye s'empara de la seigneurie; mais l'intrus Warnère, dans un besoin d'argent, reçut le remboursement des douze marcs et rendit l'église en bénéfice à Éverard de Iziers. Cet Éverard avait épousé une des filles d'Anselme. Les moines protestèrent contre cette nouvelle aliénation faite sans leur consentement et réclamèrent le bras de Henri leur avoué et de tous les officiers du pays. Pendant quatre ans cette querelle mit le pays en armes. Tantôt le parti d'Éverard l'emportait, et tantôt celui de l'abbaye, et la victoire était toujours suivie de sanglantes représailles. Mais après la destitution de Warnère, l'auteur de tous ces troubles, Cuonon s'appliqua à rendre la paix à son pays et transigea. Il accorda à Éverard, pour trente sous en pacte héréditaire, la dîme que des arbitres avaient évaluée à trois livres par an, à la charge par lui de faire face à toutes les réparations et aux besoins de l'église, et sous la condition qu'à la mort du desservant, l'abbé se réservait l'investiture de son successeur. Éverard devenait en outre le vassal de l'abbé et était chargé de la garde du château de Logne; et ses héritiers devaient relever à jamais de l'abbaye de Stavelot l'alleu et tout ce qu'ils possèderaient dans la villa de Braz. Éverard rendit sur le champ foi et hommage à l'abbé Cuonon, et parce que Clarebald, son fils, était sous la dépendance du comte de Durbuy, il jura, en présence de son suzerain Henri, encore enfant, assisté de son tuteur Godefroid de Asca, et de sa mère la comtesse Adolide, qu'il se soumettait aux conditions acceptées

Digitized by Google

par son père Éverard. A cet acte furent témoins : l'avoué Henri et son fils ; Godefroid de Asca, comte de Durbuy ; Henri, encore enfant ; Bozon de Braz ; Étienne de Méanz ; Cuonon de Logne et autres. Cette seigneurie ne resta pas longtemps dans cette famille, car, en 1244, nous voyons Henri de Luscelebor (Luxembourg), donner à perpétuité à l'église de Stavelot, sous réserve de vasselage, le vicomté de Braz avec tous ses appendices ; « vicomté, dit-il, relevant de la cour de Braz, qui appartenait à Walthère d'*Avens*, et que j'ai acquis légitimement de lui en ma cour plénière. » Il finit en promettant à l'abbaye bonne garantie de fait et de droit. Les témoins à cet acte étaient Henri de Houffalise, Wauthier de Bomale, Bertrand de Waimes. La révolution française a trouvé Braz parmi les seigneuries de l'abbaye.

Cuonon, qui étendait ses soins paternels autant sur son pays que sur les monastères, corrigea encore un grave abus. D'après un ancien usage, qui était devenu une servitude réelle, tous ceux qui possédaient des propriétés rurales dans le territoire de la *villa* de Stavelot, devaient, trois fois l'an, apporter de la chaux au monastère ; mais il arriva que, par malversation, des économes infidèles qui recevaient le rachat, opprimaient les sujets par leurs prétentions exorbitantes et que d'un autre côté les bâtiments du monastère tombaient en ruine. Il porta donc un décret par lequel les paysans devraient à l'avenir fournir cette redevance en nature et en être libérés toutes les fois qu'on ne l'exigerait pas. Pour le cas où la chaux serait trop abondante, ils devaient fournir six voitures de bois pour une voiture de chaux. Cette chaux devait être prise dans les cours de Louvegniez, Xhoris, Fielon et Ozo qui faisaient partie du pays.

Cuonon marchant toujours dans la voie de la modération et voulant faire rayonner autour de lui la bonne harmonie,

Digitized by Google

avait reçu les professions des moines de Malmédy dans leur propre monastère; ce qui engagea Wibald, qui remplissait à Stavelot les fonctions d'Introducteur, à faire déclarer à l'insu de son abbé, par l'archevêque de Cologne, que les professions devaient avoir lieu à Stavelot. Ce diplôme, fruit de l'insubordination, ne peut avoir aucune valeur, d'autant plus qu'il émane d'un prélat incompétent; mais il attira sur Wibald la bienveillance des moines de Stavelot qui l'élevèrent plus tard à la dignité abbatiale; ce qui du reste fut un bonheur pour le pays.

Cuonon mourut, en 1128, généralement regretté. Il a laissé après lui le souvenir d'une prudence consommée, d'un esprit de conciliation rare et peut compter parmi les meilleurs abbés qui aient gouverné le pays. Il fut enterré à Stavelot dans le lieu destiné, comme dans les monastères de Citeaux et de Clervaux, à copier les livres. Toute l'histoire nous montre combien la bibliothèque de nos monastères devait être riche, et combien l'étude des lettres y était en honneur.

Nous arrivons à l'abbé Jean de Reulant, dont la piété et la sagesse égalaient la noblesse de son extraction. Il ne fit que passer. Son règne de deux années fut un règne heureux. Roland de Doroit fit don à l'abbaye de toutes ses propriétés situées à Doroit, Malin, Pondrome, Wellin, Plavoit, Boleges, Wigiscourt et Bieran. Jean obtint encore de l'archevêque de Reims la permission de faire bâtir un oratoire pour les moines de Stavelot qui résidaient à Germigny. Enfin il mourut, en 1130, le 13 Novembre, et eut pour successeur l'illustre Wibald.

Digitized by Google

XIX.

Wibald.

(1130–1158.)

Wibald est sans contredit le plus grand des abbés de Stavelot. Martène commence ainsi la notice de sa vie : « Wibald, soit que l'on considère ses vertus et la grandeur de son génie, soit que l'on envisage ses glorieuses actions, nous apparaît comme le plus grand homme de son siècle; il n'eut presque point d'égal, et il a bien mérité du Sacerdoce et de l'Empire dans les temps les plus difficiles. » Le savant Bénédictin, ne peut assez s'étonner que le souvenir et le nom d'un personnage si considérable aient été couverts du long silence des siècles. Tous les historiens du pays ont ratifié cet éloge. Fisen appelle Wibald : « Un grand homme; » De Marne : « L'un des plus grands hommes de ce siècle, une des plus grandes lumières de l'état monastique au XIIme siècle. » Sans vouloir oublier, comme l'a fait ici Martène, que ce siècle est celui de l'illustre Suger, le père de la patrie, qui a plus d'un trait de ressemblance avec Wibald; sans oublier non plus St Bernard, on peut dire que Wibald fut un des grands hommes de cet âge; et il serait du reste glorieux de paraître au second plan après de tels génies.

(1) Mart. Ampl. coll. II. p. 154–183. — Fisen. Flor. Eccl. Leod. — De Marne. Hist. de Namur, p. 88. — Mart. Vind. p. 141. et Ampl. coll. II. Epist. 57. 63. 60. 61. 62. 180. — Bertholet. Hist. de Lux. IV. p. 45. — Dictionn. univ. dogm. verb. Wibald. — Hist. littér. de France, t. XII. p. 550.

Digitized by Google

Si nous consultons ses contemporains, nous voyons les papes et les empereurs se plaire à relever les brillantes qualités de l'abbé de Stavelot. Eugène III, dans sa lettre au duc Henri de Saxe, dit qu'il est *honorable pour sa sage prudence;* l'empereur Lothaire appelle Wibald *le prince de la paix,* et le loue de *sa fidélité et de ses travaux dans l'administration de l'Empire.* Puis viennent les témoignages de l'évêque et des abbés les plus recommandables de l'époque, qui le nomment dans leurs écrits, un homme bien méritant de l'Église, un astre qui vient briller sur la terre; tous regardent ses visites comme un honneur et une faveur. Enfin, nous entendons un évêque l'apostropher en ces termes : « La sagesse de Dieu t'a choisi, toi, homme honorable, religieux et sage, pour siéger avec les princes et occuper le trône de gloire; toi, qui terminas tous les différends, soit avec la balance de la justice, soit à l'amiable, cherchant à captiver les bonnes grâces d'un si grand prince, afin de porter la joie dans les cœurs qu'il a affligés et l'espérance dans ceux que le désespoir a glacés. »

Le lieu de naissance et la famille de Wibald sont inconnus. Voici ce qu'il nous apprend à ce sujet dans une de ses lettres (la 305me) aux moines de Corbie, qui se plaignaient de son absence. « Au reste, mes chers frères, ce qui retarde mon retour auprès de vous, n'est pas seulement le malheureux état de l'église de Stavelot, mais aussi celui de toute la Lorraine. C'est ma patrie, c'est l'église de Stavelot qui m'a engendré, qui m'a nourri, qui m'a élevé; le roi et les grands de l'Etat me forcent à y rester, et ne serait-ce point la plus noire ingratitude que d'abandonner au milieu de si grandes calamités, celle qui vous a donné le jour. » Wibald était donc né dans le pays de Stavelot qui faisait partie de la Lorraine. Nous voyons encore dans une bulle de Célestin II, sur laquelle nous reviendrons, que la

Digitized by Google

maison paternelle de Wibald était dans les environs de nos monastères ; en effet, le pape ordonne à l'évêque de Liége, Alberon (1143), d'avertir Henri de Laroche de restituer son château à Erhebert, frère de Wibald, ainsi que les autres biens de l'abbaye, dont il s'était emparé pendant le temps de la trève. Les lieux où Wibald a reçu son éducation, Stavelot, Waulsor et Liége, démontrent encore qu'il a reçu le jour sur notre sol. C'est l'opinion de Martène et de Bertholet, qui le déclarent du pays même de Stavelot. Martène nous apprend encore qu'il a lu dans les commentaires de Jean de Stavelot, moine de St-Laurent, que Wibald était de l'illustre et noble famille des Des Prez de Liége. Richard et De Marne partagent cette opinion et tous les historiens sont d'accord qu'il est issu de noble race. Il avait deux frères : Erlebold, qui devint après lui abbé de Stavelot et Erhebert, qui fut chancelier de l'empereur Conrard, prit la croix avec lui et le suivit en Palestine en 1158. Il fut le défenseur des droits de l'abbaye, et nous avons vu qu'il avait été dépouillé du château paternel. Havide, sœur de Wibald, prit le voile au monastère de Gerisheim ; en 1150, Wibald, dans une lettre touchante qui nous est restée (Epist. 220), la félicite sur sa nomination à la dignité d'abbesse et lui envoie l'anneau pastoral.

Wibald fit ses premières études à Stavelot, comme il nous l'apprend lui-même : « L'église de Stavelot nous a nourri du lait de sa piété, et oubliant les fautes de notre jeunesse et nos faibles talents, elle nous a élevé (si toutefois la prélature peut être envisagée comme une dignité) aux fonctions les plus élevées de son gouvernement. » (Ep. 41), il appelle encore cette église, *sa mère, sa nourrice, celle qui l'a élevé*. Les célèbres écoles de Stavelot étaient alors dirigées par le vénérable Reinard qui devint abbé de Reinchusen et qui continua, dans des lettres que l'on possède,

Digitized by Google

à avertir son ancien élève de se mettre en garde contre le trompeur appas des honneurs. Après avoir appris la grammaire et la rhétorique à Stavelot, Wibald se rendit aux écoles de Liége (Ep. 371), où il s'adonna (1115) à l'étude de la dialectique, de la rhétorique, de l'arithmétique, de la géométrie et de l'astronomie. Là, il prit la résolution de quitter le monde et courut, avec son ami Richer, chercher Dieu et la solitude dans le monastère de Waulsor près de Dinant, où la réputation de l'abbé Widric attirait de tous côtés les lettrés et les savants. Wibald, alors âgé de 21 ans, fut chargé de la direction des écoles de Waulsor, jusqu'à ce qu'enfin, pressé par les sollicitations de ses anciens maîtres, il revint à Stavelot. Le sage Cuonon était alors abbé, et il sut apprécier les hautes capacités de Wibald. Il le nomma Introducteur, charge importante à Stavelot où les grands faisaient de fréquentes visites et où les empereurs tenaient fréquemment leur cour. Cette charge le mit en rapport avec les grands de l'Empire et lui ménagea des amitiés dans la cour romaine et particulièrement avec le cardinal Gérard, connu sur la liste des souverains pontifes sous le nom de Lucius II. Il sut aussi s'y concilier les esprits des religieux par son ardeur à défendre les droits de Stavelot contre Malmédy, et mérita d'être donné pour successeur au vertueux de Reulant. C'était en 1120, l'année même que Léon II était chassé de son siége par Pierre Léon.

Nous allons maintenant le voir déployer son activité simultanément dans l'administration des monastères et au milieu des inextricables difficultés qui pesaient sur l'Empire et sur la chaire de St-Pierre.

En Allemagne, la question brûlante des investitures était mal éteinte. Les grands de l'Empire engageaient Lothaire à profiter du schisme qui déchirait l'Italie pour reconquérir les droits que l'Empire avait abdiqués en

Digitized by Google

faveur de la cour romaine. Léon II, fugitif, après avoir traversé la France, arrive à Liége (1131); Lothaire vient avec sa cour à la rencontre du vicaire de J.-C. dans cette dernière ville. Le pape y couronne l'empereur et son épouse Richise, en présence de trente évêques et de cinquante-trois abbés. Lothaire promet au pape force et secours contre Pierre Léon. La terrible question des investitures vient un moment troubler la sérénité de ces fêtes solennelles; mais St Bernard est là; sa grande voix apaise l'orage. L'empereur qui allait passer les fêtes de Pâques à Trèves, descend à Stavelot avec l'impératrice et escorté de toute sa cour. C'était le dimanche des Rameaux. Le lendemain l'empereur et son épouse vont faire leur prière sur le tombeau de St Remacle. Ensuite Lothaire confirme l'élection de Wibald, lui donne les investitures, confirme les immunités des monastères, et Adalberon, évêque de Liége, lui impose les mains. Wibald resté seul, jeta alors les yeux autour de lui, et vit avec effroi combien lourde était la charge que l'on venait de lui confier. Mais l'emploi n'était point au-dessus de ses forces. Il commence par l'intérieur du monastère; il distribue les rôles. Il crée d'abord Warnère prieur, et après lui Robert, son ancien condisciple, dont Reinard vante « l'éloquence cicéronienne (Ep. 34) et le style élégant qui ne le cède en rien aux auteurs de l'antiquité. » Il met à la tête de l'école Henri, dont il célèbre lui-même dans ses lettres, la piété, le zèle et le savoir. Enfin il fait venir du monastère de St-Laurent de Liége, son frère Erlebold, pour lui confier le soin des archives.

Ensuite Wibald dirige son attention sur les affaires extérieures des monastères. Il fait d'abord dresser une liste de toutes les propriétés qu'ils possédaient sous St. Poppon, et obtient successivement trois diplômes de

Digitized by Google

Lothaire, deux de Conrard son successeur, cinq bulles de Célestin II, Lucius III, Eugène III, Adrien IV, deux chartres de l'archevêque de Cologne, une de l'évêque de Liége, dont nous parlerons dans le chapitre suivant. Il fait ainsi confirmer les immunités des monastères, la libre élection des abbés; il brise l'arrogance des avoués; abolit l'hérédité des charges et des offices; rachète, casse ou reprend tous les bénéfices vendus par Poppon II; rebâtit le château de Logne; reconstruit et repeuple Bovignes, qui n'était plus qu'un monceau de ruine, et termine la fameuse querelle au sujet de la villa de Tourines. Nous allons dire un mot de cette querelle dont l'histoire est couverte d'obscurité (1). Tourines-la-Chaussée, terre de la Hesbaie, appartenait au monastère de Stavelot depuis les premiers temps de sa fondation. Après avoir été longtemps laissée en bénéfice, cette terre avait été rendue par Otton II (980) à l'abbé Werinfride. A l'époque de Wibald, elle se trouvait entre les mains de Godefroid, comte de Namur, qui la retenait injustement. Lothaire, lors de son séjour à Stavelot, ordonna à Godefroid de restituer cette *villa*, en se basant sur la renonciation que le comte avait déjà faite entre les mains de l'empereur Henri, par suite d'un jugement de la cour impériale. Cinq ans plus tard (1136) le même empereur confirme encore cette restitution. Mais ces diplômes étaient restés sans effet auprès du comte de Namur. Wibald ne voulant pas laisser perdre une des plus riches propriétés du monastère, évoqua cette affaire à la cour des princes de l'empereur Conrard qui se tenait à Cologne. Godefroid résigna le bien entre les mains de l'empereur qui le

(1) De Marne. Hist. de Namur, p. 146 et 164. —Ann. bened. liv. 75-77. — Mart. Ampl. coll. II. p. 49-91-98-103-109-168-178-223-459-461-463. — Bertholet. Hist. de Lux. IV. p. 81 et S.

Digitized by Google

rendit à l'abbé de Stavelot (1138). Eustache, frère de l'évêque de Liége et avoué de cette ville, d'après les conseils du comte de Namur, son oncle, s'opposa à cette restitution. Conrard, sur ces entrefaites, convoqua une assemblée à Liége, et ordonna à l'évêque Alberon de faire cesser l'injuste détention de son frère Eustache. L'année suivante (1139) Alberon, dans un diplôme spécial, nous dit : « Qu'attendu que les prétentions d'Eustache ne sont point fondées, il met de côté les intérêts du sang et de la chair, et que selon les ordres qu'il en a reçus du pape Innocent, de l'empereur Conrard et selon les désirs des archevêques de Cologne et de Trèves, il a fait restituer ladite *villa* de Tourines à l'abbaye de Stavelot. » Mais Henri-l'Aveugle avait succédé à Godefroid dans le comté de Namur. Ce nouveau comte, et non point, comme le prétend Martène, Godefroid, mort en 1139, après avoir fait la paix avec l'archevêque Adalberon, de Trèves, contre lequel il s'était armé pour défendre les droits du monastère de St.-Maximin, se brouilla avec les comtes de Looz et de Dasbourg. Ces différends se vidèrent dans le pays de Stavelot et le mirent de nouveau à deux doigts de sa perte. Wibald rétablit la paix entre ces seigneurs. Henri-l'Aveugle, à qui Wibald donne dans sa 281me lettre les deux titres de comte de Namur et de Laroche, ce qui a fait supposer à De Marne l'existence de ces deux personnages, chercha alors querelle au comte de Montaigu; Wibald apaisa de nouveau ces différends. Mais Henri, dans sa turbulente impatience se jeta sur la terre de Tourines qui avait été restituée à Stavelot par son prédécesseur. L'évêque de Liége se joignit au comte de Montaigu contre Henri de Namur. Ce dernier prend Ciney à l'évêque de Liége, qui, usant de bizarres représailles, vient piller les plus

Digitized by Google

riches domaines de Stavelot dont il devait être le défenseur; probablement parce que le comte de Namur était l'avoué de l'église de Stavelot. L'abbaye souffrit considérablement de tous ces démêlés; ils fatiguèrent tellement Wibald qu'il eut l'intention de résigner ses fonctions d'abbé de Stavelot. « Ce qui nous fait prendre cette résolution, écrivait-il à Henri (Ep. 294), c'est que le désordre de vos affaires est tel que nous ne pouvons y remédier. Votre patrimoine est si restreint et vos revenus si insuffisants, que lors même que l'empire jouirait d'une paix profonde, l'église de Stavelot ne pourrait faire face à ses besoins. Vos avoués ne sont point les défenseurs des pauvres, mais les plus cruels brigands; vos officiers n'obéissent plus, ils ne sont plus retenus par aucun frein, et, au lieu de protéger les fermiers, ils empêchent la culture des terres et dévastent vos possessions. » Les belles et touchantes lettres de Stavelot (1), glorieux monuments de l'état florissant des écoles du monastère, brisèrent le cœur de leur immortel abbé : Wibald ne les abandonna pas. Tout ceci se passait de 1148 à 1151.

Mais revenons sur nos pas et suivons Wibald sur un plus grand théâtre. Là, nous trouverons toujours son nom mêlé à toutes les grandes querelles du Sacerdoce et de l'Empire, toujours sur la brêche, sentinelle avancée pour défendre les droits sacrés de l'Église et restant toujours, tant ses voies étaient pures et ses services loyaux, le conseiller et l'intime ami des empereurs.

Lothaire, lors de son passage à Stavelot, avait bien apprécié ce moine tout enveloppé dans sa robe d'humilité, et avait été frappé de la pénétration profonde de son esprit. Martène prétend même que déjà l'empereur avait conféré avec Wibald sur cette expédition d'Italie, qui

(1) Mart. Ampl. coll. Ep. 295-296-299-300-301. X.

Digitized by Google

couvrit Lothaire d'une gloire immortelle. Quelques historiens lui donnent une large part dans l'assoupissement de la querelle des investitures ; mais craignons de nous parer des lambeaux de pourpre du grand St. Bernard. Quoi qu'il en soit, à peine l'empereur était-il sorti d'Augsbourg, que la nouvelle arrive que Conrard de Souabe, qui avait envahi l'Italie, était de retour en Allemagne, et qu'il la bouleversait avec ses nombreux partisans. Il fuyait l'Italie et les armes victorieuses de Lothaire. Les talents et la fidélité de Wibald brillèrent ici dans tout leur jour : il part, raffermit dans la fidélité à l'empereur les cœurs ébranlés et les courages chancelants, fournit aux besoins de l'armée, étouffe partout les ferments de rébellion et anéantit les insensés projets de Conrard. C'est l'origine de l'immense influence de Wibald dans les affaires de l'empire. Lothaire revient dans ses états en 1133. Une année lui avait suffi pour conquérir l'Italie, écraser le schisme et replacer Innocent sur le trône pontifical. Lothaire et Conrard se réconcilièrent, et Wibald devient l'ami de Conrard avant d'être son conseiller. L'abbé de Stavelot avait encore eu sa part dans cette réconciliation ménagée par St. Bernard. Mais le schisme avait de nouveau levé la tête en Italie. L'empereur assemble les comices de l'empire, lève des troupes, et leur donne pour chefs le fier duc de Bavière, Henri son gendre, Conrard de Souabe et l'abbé Wibald. Lothaire franchit lui-même les Alpes (1133), renverse tout sur son passage, et, arrivé à Ravenne, délibère sur l'attaque simultanée de la Pouille, de l'Italie inférieure et de la Sicile : on voulait envelopper la rébellion dans un réseau bardé de fer et l'écraser. Le commandement de la flotte demandait un homme qui joignît à l'habileté du plan la promptitude de l'exécution, ces deux principales conditions d'un homme d'état ; ce

Digitized by Google

poste fut confié au génie de Wibald. Mais il devait rester auprès de l'empereur, qui avait besoin de ses conseils, jusqu'au moment de l'entreprise. Après l'hiver, l'armée impériale forme ses deux corps; Wibald accompagne l'empereur dans sa course victorieuse : le duc Henri qui commandait le second corps, vainc Roger qui s'enfuit en Sicile. L'Italie était soumise pour la seconde fois. Lothaire après avoir pris l'avis de son conseil, envoie Wibald à Naples pour commander les forces navales. Il s'avance lui-même contre Salerme, pour se jeter sur la Sicile, où Roger s'était refugié. Wibald, avant de monter sur la galère d'amiral, alla se recueillir au Mont-Cassin. Mais le schisme était entré aussi sur la sainte montagne sur les pas de l'abbé Rainaud de Toscane, partisan de l'antipape Anaclet. Wibald s'afflige à la vue de ce scandale, reproche aux religieux la profanation de ces lieux où St. Benoît autrefois avait ouvert les sources de ce fleuve de bénédictions qui avait arrosé l'univers et fait éclore tant de ferventes communautés. De là il se rend à Naples.

Raymond prête serment de fidélité au pape Innocent et reprend le gouvernement du Mont-Cassin; mais il le rétracte bientôt et fait fortifier le monastère pour résister au pape et à l'empereur qu'il croyait parti pour la Sicile. Il fut déçu dans ses espérances; l'empereur, après la prise de Salerme, sentant ses forces s'affaiblir, revint à Capoue pour retourner en Allemagne. Il envoya un corps de troupes au Mont-Cassin, fit saisir le parjure, et, dans une assemblée composée de cardinaux, d'évêques et d'abbés, parmi lesquels on remarquait St. Bernard, il prononça la déposition de l'intrus Raynaud. L'assemblée se dirigea vers le Mont-Cassin et y dégrada l'intrus au pied des saints tabernacles. On lui enleva la crosse et l'anneau qui fut déposé en présence de l'empereur et de toute sa

Digitized by Google

cour, sur le tombeau de St. Benoît. Mais la fin de la séance devint orageuse; on ne put s'entendre sur le mode d'élection du nouvel abbé, et le pape laissa aux moines la liberté de le choisir eux-mêmes. Mais l'empereur ordonna à Wibald qui, prévoyant ce qui allait arriver, était resté à Naples, de revenir sur-le-champ. A son arrivée, il lui annonce qu'il a été choisi pour abbé du Mont-Cassin; Wibald refuse. Les cardinaux, les évêques, les abbés le pressent de toutes parts d'accepter cette charge pour le bien de l'Église; il refuse encore. L'impératrice Richise joint sa prière à toutes ces prières; Wibald refuse toujours. Enfin, les religieux du Mont-Cassin viennent se jeter à ses pieds; ils le prient d'avoir pitié d'eux et de ne les point abandonner. Tout est inutile, Wibald reste inébranlable. L'empereur voyant que toutes les prières étaient inutiles, ordonna aux moines de l'enlever et de l'emmener au chapitre où ils le proclamèrent par acclamation abbé du Mont-Cassin. L'empereur lui donna sur-le-champ les investitures et lui dit : « Nous n'exigeons point de vous le serment de fidélité; vous l'avez déjà prêté comme abbé de Stavelot. Mais c'est une exception, et nous ne prétendons point aliéner les droits qu'ont eus les empereurs d'Allemagne depuis Charlemagne. »

Lothaire, avant de retourner en Allemagne, présenta en personne Wibald au souverain pontife et le lui recommanda tout particulièrement. Wibald alors accompagné de ses moines, alla faire ses adieux à l'empereur qui avait dressé ses tentes près d'Aquin, et le remercier. Mais il n'oublia point Stavelot, et obtint dans cette entrevue la fameuse bulle d'or dont nous parlerons bientôt. Le jour de St. Maurice, Innocent II officia pontificalement dans la basilique de St.-Pierre; après l'office, l'empereur invita Wibald à sa table, lui exprima toute son affectueuse

Digitized by Google

bienveillance et lui fit ses derniers adieux. Il choisit Pierre diacre, moine du Mont-Cassin, pour remplacer Wibald, et le nomma son chapelain et son logothète. Wibald supplia l'empereur de ne point lui enlever un pareil soutien, et de lui permettre plutôt d'abdiquer ses nouvelles fonctions et de le renvoyer à Stavelot. Lothaire accéda d'abord à cette demande, mais il revint bientôt sur sa détermination, et, dans une lettre qu'il écrivit à Wibald, et dans laquelle il le nomme son très-cher et très-fidèle Wibald, l'archichancelier de l'Empire romain, son archichapelain et le prince de la paix; il lui redemande Pierre le diacre. Cette lettre trouva Wibald enveloppé dans d'inextricables difficultés. Raynaud de Toscane qui devait aux prières et à l'influence de Wibald, la prévôté de St.-Magne, avait rassemblé des troupes et était venu mettre le siége devant le Mont-Cassin. D'un autre côté, Roger, à la nouvelle du départ de l'empereur, s'était rué sur la Pouille; il avait reconquis les villes et les provinces soumises. Wibald écrivait alors à l'empereur deux lettres qui sont des chefs-d'œuvre de style et des modèles du genre. Il lui dépeignit la désolation de son monastère et la révolte de l'Italie. Mais l'empereur fut sourd à ces plaintes. Cependant l'intrépide Wibald ne perd point courage, rassemble des troupes et en confie le commandement à Landulphe de St.-Jean qui chassa la troupe de Raynaud.

Mais Roger de Sicile accourait au secours de Raynaud; Wibald assemble son chapitre et on se résout à envoyer une députation à ce terrible adversaire. Au nom de Wibald, l'auteur de tous ses maux, Roger frémit de colère et menace les moines de le faire mourir sur la croix. Wibald craignant que sa présence n'occasionnât la ruine du Mont-Cassin, rassembla ses enfants, les exhorta

Digitized by Google

à persévérer avec courage, et quitta la nuit même le monastère ; une fois en lieu de sûreté, il écrivit aux moines pour les engager à se choisir un nouvel abbé auquel il renverrait les insignes de sa charge. Ils élurent Raynaud, l'ancien compétiteur de l'intrus Raynaud de Toscane, et Wibald confirma ce choix. Il avait gouverné le Mont-Cassin pendant quarante-quatre jours. Aucun historien contemporain n'a blâmé sa retraite ; elle était imposée par la force des événements et par la haine personnelle de Roger contre lui ; au contraire, cette période de la vie de Wibald est relevée comme montrant dans tout son jour son humilité, sa foi, son dévouement et la force de son caractère. Ce n'était point un guerrier qui dût mourir enseveli sous les ruines de la place ; c'était un père qui devait avant tout s'intéresser au sort des enfants confiés à sa garde.

Lothaire était mort dans une pauvre cabane peu de temps après avoir quitté Wibald ; l'empire était sans chef. Deux compétiteurs puissants étaient sur les rangs : Henri, duc de Bavière et de Saxe, gendre de Lothaire, riche, fastueux, et qui mérita le nom de superbe, et Conrard, duc de Souabe généralement estimé par sa douceur et sa clémence. Conrard l'emporta sur son rival. L'archevêque de Trèves, Adalberon et Wibald avaient ménagé son élection.

Enfin l'abbé de Stavelot est revenu dans son pays natal avec le doux espoir d'y passer le reste de ses jours dans la paix et loin du tumulte des affaires (1138). Il met toute sa gloire et ses soins à rétablir la petite fortune de ses deux monastères. Après les fêtes de Pâques, il part pour Cologne, et va demander à Conrard la restitution de Tourines, le plus riche apanage de sa chère abbaye, que le comte de Namur, comme nous l'avons vu plus

Digitized by Google

haut, détenait injustement. Cet empereur lui accorde sa demande, confirme les immunités de ses moines et ratifie la fondation de Logne, le grand œuvre de Wibald dans le pays de Stavelot. Enfin, à force de soins, il restaure, agrandit et protége cette église qu'il honore dans ses lettres du doux nom de mère et de nourrice. Tantôt c'est à l'empereur qu'il s'adresse pour elle; tantôt c'est aux papes, ou à l'archevêque de Cologne, ou à l'évêque de Liége, et toujours avec succès. Dans les comices de l'Empire, dans les synodes, il y porte toujours et y fait retentir le nom de Stavelot et de Malmédy. Il retrace tous ces mille soins dans sa lettre 131me, une des plus élégantes qu'il ait écrites. Il fit encore le voyage d'Italie, et obtint de Célestin II la répression des brigandages de Henri de Laroche. Alors il eut le bonheur de pouvoir jouir de deux années de repos au milieu des siens. Sa grande réputation amena à Stavelot les moines de plusieurs monastères qui l'avaient choisi pour abbé. A toutes ces demandes il répondait avec le prophète Isaïe, comme il nous l'apprend lui-même : « Je ne suis point médecin, je n'ai ni pain ni vêtement dans ma maison, ne me constituez pas le prince du peuple. »

Cependant il dut bientôt accepter la nouvelle dignité d'abbé de Corbie, et se trouva emporté de nouveau dans le tourbillon des affaires. Henri, abbé de la nouvelle Corbie, illustre monastère de l'ordre de St. Benoît, situé sur les rives du Weser, dans le cercle de Westphalie, était accusé de désobéissance, de simonie et de déréglement. Une partie du monastère demandait sa déposition, tandis qu'il était soutenu par l'autre partie. L'empereur convoqua à Corbie même les princes de l'Empire divisés sur cette question, pour faire cesser ce schisme monacal. Wibald dut se rendre à cette réunion. Il prit la

Digitized by Google

défense de Henri, pria l'empereur, pour l'honneur d'un monastère aussi célèbre, de surseoir au jugement, et évita au malheureux abbé la honte d'une accusation qui n'était que trop fondée. Mais les moines de Corbie, charmés de la douceur et des vertus de Wibald, sachant avec quelle habileté il avait rendu son ancien éclat à l'abbaye de Stavelot, et considérant l'ignorance, l'état de torpeur et le désordre qui régnaient au milieu d'eux, formaient déjà des vœux pour voir à leur tête un homme aussi distingué. Ils purent mieux l'apprécier dans une seconde diète qui se tint encore à Corbie l'année suivante.

Cependant Wibald fut envoyé par Conrard en ambassade à Rome. Il apprit en route la mort du souverain pontife et l'élection de Bernard, son ami, abbé du monastère de St-Anastase. Il tomba malade à Viterbe et resta cinq semaines entre la vie et la mort. A son retour, il reçut la nouvelle de la déposition de l'abbé de Corbie et de la nomination d'un autre abbé qui trouva bientôt la mort au milieu des difficultés que l'abbé Henri lui avaient suscitées. Cette mort amena de nouveaux troubles dans ce monastère et l'intrus fomenta partout de telles discordes, que les moines ne trouvèrent personne qui voulût se charger de l'administration de leur maison et braver toutes ces haines. Enfin, leur choix tomba sur Wibald, et, pour l'engager à accepter cette charge, ils demandèrent à l'empereur d'appuyer leur demande auprès de l'abbé de Stavelot. Munis de la lettre impériale, les députés partent et trouvent Wibald à Malmédy. Après de longues hésitations qu'il raconte lui-même avec simplicité dans une de ses lettres, il remit sa décision entre les mains du chapitre de ses deux monastères. Les avis furent partagés et l'on résolut d'envoyer le prieur Henri à Corbie, pour s'informer auparavant de l'état réel des choses. Mais les moines de Corbie, impatients de ces retards, obtinrent

Digitized by Google

de Conrard un ordre qui enjoignait à Wibald de se trouver à Francfort pour y recevoir de sa main les investitures de l'abbaye de Corbie, qui souffrait de son absence et qui l'attendait comme un père et un sage administrateur. Les moines de Corbie vinrent à sa rencontre. Mais le parti de l'abbé déposé s'agitait dans l'ombre. Wibald eut bientôt aperçu les chagrins qui l'attendaient en ces lieux, et sans prendre congé de personne, il résolut de revenir à Stavelot et pria l'empereur de consentir à son départ. Mais Conrard III confirma son élection aux acclamations de la cour et des moines de Corbie et lui donna les investitures.

Wibald se rendit donc à son nouveau poste le 18 Décembre 1146. Il s'occupa tout d'abord à remettre en ordre les affaires du monastère avec le secours de l'empereur et se concilia les mécontents à force de douceur et de fermeté. Il assista au concile de Francfort où Conrard se décida à prendre la croix, et où fut décidée la guerre contre la nation idolâtre des Sclaves qui persécutaient les chrétiens du Danemarck. L'empereur y régla la gestion des affaires de l'Empire pendant son absence. Nous ne pouvons assez nous étonner de ne voir aucune trace de correspondance entre St Bernard et Wibald, les deux sommités de ce siècle, soit dans les lettres de Wibald, soit dans celles de St Bernard, tandis qu'ils se trouvaient ensemble dans toutes les assemblées qui intéressaient, comme à Francfort, le sort de l'Europe et de la chrétienté. Après le concile, Wibald fut envoyé avec deux autres évêques à la rencontre du pape, Eugène III, qui se rendait en France. Ils étaient chargés de lui remettre les actes de l'assemblée de Francfort et de lui faire part de la résolution de l'empereur. Ce prince priait aussi le pape de lui accorder une entrevue à Strasbourg. Les ambassadeurs rencontrèrent le pape à Dijon. Au nom de Wibald, Eugène ressentit une vive joie de le revoir, mais à la lecture

Digitized by Google

de ses pouvoirs, qui lui donnaient le titre d'abbé de Corbie, il éprouva un mécontentement que la preuve de la légitimité de son élection fit disparaître plus tard. Le pape approuva la croisade décrétée contre les Sclaves, et dont s'étaient chargés les évêques de Saxe, tandis que Conrard partait avec le frère de Wibald pour la Palestine. Ensuite il donna la croix à Wibald et lui recommanda la croisade de la Baltique, comme son affaire propre, en sa qualité d'abbé de Corbie, dont les saints solitaires avaient autrefois, les premiers, implanté la doctrine du Christ dans les forêts de ces peuples barbares. Le signe de ces croisés n'était point, comme celui des croisés de la Palestine, une simple croix cousue sur leurs vêtements, mais elle reposait sur un disque.

Wibald reçut ces ordres avec bonheur, car, au désir d'extirper l'idolâtrie, se joignait celui d'arracher à ces peuples l'île de Rugen que l'empereur Lothaire avait donnée, en 846, à l'abbaye de Corbie. On le voit : la fièvre des expéditions hasardeuses, le besoin de mouvement avaient gagné toute l'Europe se relevant de son long assoupissement.

Cependant Wibald revint avec deux légats du pape vers Conrard qui avait passé les fêtes de Pâques à Bamberg. Là, l'empereur lui recommanda spécialement son fils Henri créé roi de Germanie. C'était le dernier gage d'amitié que l'empereur donnait à son fidèle conseiller. Les lettres de Wibald (Ep. 30, 31, 89) démontrent que si, d'après les lois de l'Empire, l'évêque de Mayence conserva la dignité de tuteur de ce prince, l'abbé de Stavelot seul en eut la charge et les soins délicats. Wibald retourna ensuite à Corbie, pour attendre la confirmation de son élection par le pape. Après l'avoir reçue, il fit les préparatifs de sa croisade ; mais les longs troubles qui avaient agité Corbie, avaient épuisé le riche monastère. Le trésor ne contenait que quelques offrandes des fidèles, que les moines destinaient à la répa-

Digitized by Google

ration de leur église et à la restauration du monastère. Dans cet état de choses, Wibald prit un de ces partis hardis, tels que les âmes fortement trempées osent seules les concevoir. Cet argent destiné au rétablissement du temple du Seigneur, il le destina à couvrir les frais de l'expédition; c'était au douzième siècle.... Il alla plus loin : pour faire face aux frais de cette expédition consacrée par la voix du souverain pontife, il rassembla ses enfants et, avec leur consentement, il prit les vases sacrés, tira des trésors des autels trente marcs d'or et un calice d'or de six marcs, sous promesse de serment de les restituer le plus tôt possible. La haine et la calomnie s'emparèrent bientôt de cette action, digne des premiers siècles de l'Église, pour en faire une arme perfide et la plonger dans le noble sein de l'immortel croisé.

Wibald alla rejoindre les grands et les évêques de Saxe et passa l'Elbe à la tête d'une armée formidable. A leur approche, la barbarie fuit devant eux; les croisés ravagèrent les campagnes, brûlèrent les villes désertes, détruisirent les temples des divinités païennes, emportèrent sous le commandement de Wibald les forteresses de Dimin et de Dublin, et, après tout ce fracas, la désunion se mit parmi les chefs aux pieds de ces deux citadelles, et cette éclatante levée de boucliers n'eut aucun résultat : au contraire, les jalousies que les talents et l'élévation de Wibald avaient fait naître autour de lui, grandirent pendant son absence, et toutes ces petites ambitions, qui n'osaient le braver en face, profitèrent de son départ pour jeter la désolation dans ses deux abbayes. A Stavelot, Henri de Namur ravagea le pays, Eustache s'empara de Tourines. Mais à Corbie la tempête fut plus terrible encore. On le calomnia, on le dénonça même à la cour Romaine qui fit faire une enquête. L'innocence et la force de Wibald triomphèrent de tous les ennemis. L'intrépide abbé allait de Stavelot à Corbie; ici

Digitized by Google

il réduisait ses calomniateurs au silence; là il purgeait son pays de ses spoliateurs.

Conrard, à son retour de la terre sainte (1149), trouva Wibald au milieu de tous ces travaux; il le fit venir pour conférer avec lui seul, sur les affaires qu'il se proposait de soumettre à la diète de Francfort (Ep. 169 et 149). Il s'agissait d'une expédition en Italie et du rétablissement de Ladislas sur le trône de Pologne. Wibald assista à toutes les assemblées où furent agitées ces questions; à Francfort, à Bamberg, où il fut hébergé par l'empereur pendant neuf semaines. Il devait partir pour Rome avec l'archevêque de Cologne, mais les difficultés dans lesquelles se trouvait l'Empire le retinrent auprès de l'empereur pendant cinq mois; il l'accompagna à Spire et à Fould. Il défendit constamment le pape Eugène contre la rébellion des Romains qui demandaient continuellement du secours à Conrard (Ep. 128), et il écrivit au pape pour lui expliquer les motifs qui avaient retardé son ambassade. L'année suivante, après que l'expédition d'Italie eût été décidée, il fut chargé de partir pour Rome et d'aller préparer l'Italie à cette nouvelle descente; mais Conrard mourut et Frédéric, son successeur, remit l'expédition à un autre temps.

La considération dont Wibald avait joui à la cour des empereurs ne fit qu'augmenter sous Frédéric Barberousse, qui, dans les premières années de son règne, s'était déchargé sur l'abbé de Stavelot seul de tout le poids de l'administration, plein de confiance dans sa fidélité et sa vieille sagesse. Trop heureux cet empereur, ajoute Martène, s'il avait toujours eu près de lui un tel conseiller!

Wibald sut dignement couronner la fin de ses jours. Les cinq dernières années de sa vie furent remplies par de glorieux travaux. On le voit contribuer puissamment à l'élection de l'empereur; ce que Frédéric avoue lui-même

Digitized by Google

dans la bulle d'or qu'il délivra à la demande de Wibald à l'abbaye de Corbie (1152). La même année, il devint abbé de Waulsor, mit ses trois abbayes sous la protection des évêques et de l'empereur, et devint l'auteur de leurs plus beaux priviléges. En 1153, il conçut le vaste projet d'unir par les liens du sang, les empereurs d'Orient et d'Occident. Il fut chargé de demander en mariage une des filles d'Emmanuel Commène, empereur d'Orient, pour Frédéric Barberousse (Epist. 90). La mauvaise foi des Grecs fit manquer cette union. L'an 1154, Frédéric, d'après les conseils de Wibald, reprend l'expédition d'Italie, se couvre de gloire, est couronné roi de Lombardie, puis arrive à Rome en compagnie de l'abbé de Stavelot; et le pape Adrien lui met sur la tête la couronne impériale. Wibald n'oublie pas ses monastères en cette circonstance, et obtient pour Stavelot et pour Corbie la nouvelle confirmation de tous leurs priviléges. Ensuite Wibald est envoyé en ambassade vers l'empereur de Constantinople. A son retour, en 1156, Frédéric lui rend compte de sa brillante expédition de Pologne et l'invite à se joindre à l'expédition de Milan : mais bientôt il l'envoie de nouveau vers l'empereur d'Orient. C'est en revenant de cette ambassade l'année suivante qu'il fut empoisonné, selon l'opinion commune, et mourut à Butélie dans la Paphagonie, âgé de 61 ans, le 19 Juillet 1156 (1). Erlebald, son frère et son successeur, fit ramener son corps à Stavelot où il fut inhumé devant le maître-autel.

Telle fut la fin de cet homme illustre qui fit reluire sur l'Église, avec St Bernard, la beauté des anciens jours. Génie fécond, prudence consommée; humilité profonde, qui lui fait renoncer par deux fois aux siéges de Brême et à celui de Cologne ; activité incroyable; courage inébranlable;

(1) Mart. l. c. — Brev. Hist Stab. abb. — Fisen, flor. — Berth. l. c. — Ann. Faderb. ad ann. 1157. — Richard. Dict. dogm. — Feller. Dict. hist. v. Wibald.

Digitized by Google

fidélité à toute épreuve; science vaste : telles sont les hautes qualités qui font de l'abbé de Stavelot un des plus grands hommes de son siècle. Il était à la fois jurisconsulte, poëte, canoniste, homme d'état, orateur. Il s'adonna dès sa jeunesse à la culture des lettres et il y consacra chaque jour un temps déterminé. On lui reprocha souvent de se livrer avec trop d'ardeur à l'étude des poëtes de la gracieuse Grèce et de la vieille Rome, et de consacrer trop de veilles à la lecture des philosophes et des orateurs de l'antiquité; mais doit-on faire un reproche du culte des muses à un homme que l'habit religieux éloignait des bruyants plaisirs des cours, et qui reposait doucement son esprit et son cœur du tumulte des affaires en conversant avec Horace et Sophocle. Qui pourrait lui reprocher d'avoir négligé les importantes affaires confiées à son génie? Quant à nous, nous saluons de nos remercîments ce prétendu défaut de Wibald qui nous a fait connaître dans ses écrits bien des points d'histoire qui seraient restés ignorés, et qui procure à tous ceux qui lisent ses lettres, si belles, si poétiques, si élevées, si pirituelles, de si doux instants de bonheur. Mais écoutons la réponse qu'il donnait à ces austères censeurs : « Il passe, disait-il, dans le camp ennemi non point pour un déserteur et un transfuge, mais pour un éclaireur et un soldat avide de butin, qui cherche à saisir le Madianite et à entrer en commerce avec lui après lui avoir arraché les poils et coupé les ongles. » Nous verrons, du reste, dans les citations de ses lettres, qu'il ne négligea point les saintes Écritures, ni les études propres à sa profession.

Gloire donc à Wibald! Gloire au pays de Stavelot qui a produit ce grand homme, l'honneur de l'état monastique, la lumière de l'Empire, le sublime pilote suscité par la main du Très-Haut pour diriger et soutenir le vaisseau de l'Église romaine au milieu des épouvantables tempêtes qui menaçaient de l'engloutir.

Digitized by Google

XX.

Diplômes obtenus par Wibald.

Les diplômes délivrés à l'abbaye de Stavelot sous le règne de Wibald, méritent par leur nombre et leur importance de fixer un instant notre attention. Ils offrent un aperçu de l'état des monastères au XIIme siècle; ils sont la base et la plus glorieuse expression des immunités et des priviléges de la Principauté dont nous esquissons l'histoire. Nous suivrons dans cet examen l'ordre chronologique qui paraît le plus convenable à un ouvrage historique.

1128. Déjà sous l'abbé Cuonon, Wibald qui n'était encore que directeur des études et introducteur, obtient en son nom personnel une chartre de Frédéric, archevêque de Cologne, touchant la primauté de Stavelot. Ce diplôme émané d'un juge incompétent à l'insu de l'abbé, confirme seulement l'union canonique des deux monastères, accorde à Stavelot le premier tour de scrutin dans les élections et décide contre Malmédy la question de profession de novices. L'ardeur que Wibald déploya en cette circonstance en faveur de Stavelot et qui, pendant son administration, le conduisit trop loin, fut probablement l'unique cause qui retarda sa nomination à la dignité d'abbé et fit donner la préférence à Jean de Reuland.

1131. Premier diplôme de Lothaire II lors de son pèlerinage aux reliques de St Remacle. C'est la confirmation de toutes les propriétés de l'abbaye, de la libre élection de

Digitized by Google

l'abbé et du mode d'élire reconnu par Frédéric de Cologne; les droits des avoués sont définis et restreints; à l'avenir il ne doit plus y avoir qu'un seul avoué et c'est le point capital du diplôme. Lothaire annulle tous les bénéfices conférés par Popon II; il prohibe l'hérédité des charges de judicature et de toutes celles qui concernent l'administration des biens des monastères; cette dernière sentence ne fut jamais bien exécutée. Il termine en ordonnant au comte de Namur la restitution de Tourines, et à Warnère de Kerpenne, celle de la *villa* de Vileppe.

1132. C'est une chartre de Wibald même touchant la revendication des biens que les monastères possédaient à Andernach. Ce document est important, parce que Wibald y trace les règles à suivre dans la revendication des biens des monastères. Il déclare nul, d'après l'avis des cours et des échevins des deux lieux, tout acte d'aliénation de biens ecclésiastiques qui ne sera point revêtu des conditions suivantes : consentement des moines; donation légitime de l'abbé; ratification de l'avoué.

1133. Wibald enlève au fief de Logne, tenu par Herbrand, l'investiture des églises de Logne et du Mont-St-Renier. Nous remarquons parmi les témoins de cet acte, Warnère, doyen ou prieur; Rodolphe, archiviste (custos), Erlebald l'était en même temps; Herbrand, cellerier (cellarius); Hozelon, chantre (cantor); si nous ajoutons à ces charges celles d'introducteur exercée par Bovon (portarius); de directeur des études qu'occupait Wibald avant son élévation, et dont Henri était revêtu; celle de chapelain occupée par Erlebald; celle de prévôt dont nous trouvons simultanément trois titulaires sous Wibald, Hillin, Ébroin, Anselme; celle de camérier remplie par Cuonon; sans parler de celle de maître des écoles externes; de celles qui concernaient l'exploitation rurale ou d'autres moins importantes dont ne font

Digitized by Google

pas mention les diplômes ; si l'on y ajoute les charges laïques, telles que celles de syndic, d'économe et autres, on pourra se faire une idée de l'état florissant de nos monastères au douzième siècle.

1136. Les moines de Stavelot donnent en viager à Wibald la villa de Bovignes, qui, selon les expressions du diplôme empruntées à Jérémie, était assise dans la solitude. Wibald devait lui rendre son ancien éclat, et à sa mort elle retournait avec ses améliorations à la mense conventuelle.

1136. Wibald cède à Azon, abbé de St-Gilles, le monastère bâti sur le mont public à Liége, par Béranger, abbé de St-Laurent, l'église de Héran, moyennant une rente annuelle de soixante-cinq sous de deniers liégeois et sous réserve de l'investiture et du serment de foi et d'hommage à l'abbé de Stavelot. Parmi les sept témoins laïques de cette chartre, probablement les sept échevins de la cour, figure le nom de Francon de *Francorchamps*. Ces témoins remplacent ici la signature de l'avoué avec lequel Wibald était en guerre.

1136. Nouveau diplôme de Lothaire II. C'est en grande partie la répétition de celui de 1131. Nous retrouvons les autres articles dans la bulle d'or qui suit. Nouvelle abolition de l'hérédité des charges cédées par Poppon II. Lothaire ordonne aussi au comte de Namur la restitution de Tourines et celle de Vileppe à de Kerpenne.

1137. La bulle d'or, la grande chartre du pays de Stavelot. Martène nous dit dans son voyage littéraire : « Le chartier de Stavelot est un des plus propres et des mieux ordonnés que j'aie vus. Il est dans une ancienne chapelle, qu'on dit que l'abbé Wibaldus s'était fait bâtir sur le modèle de Ste-Sophie de Constantinople. Nous y vîmes un ancien cartulaire, qui renferme un si grand nombre de chartres des rois de la première race, qu'il n'y a que Saint-Denys qui puisse leur disputer pour le nombre. Mais, ce que nous

Digitized by Google

n'avons trouvé dans aucune église de France, nous y avons vu une chartre de l'empereur Lothaire II, accordée à l'abbé Wibaldus, écrite en lettres d'or. On en voit une toute semblable en l'abbaye de Corbie en Saxe dont Wibaldus était aussi abbé. » A cette chartre écrite sur parchemin couleur pourpre, et qui repose aujourd'hui aux archives de Dusseldorf, était appendu un sceau d'or qui portait d'un côté ces mots :

Roma, caput mundi, regit orbis plana rotundi.

et de l'autre cette exergue :

Lotharius D. G. Rom. Imper. Augustus !

Nous savons dans quelles circonstances Wibald obtint cette chartre, monument de la haute faveur dont il jouissait près de l'empereur et de la tendre affection qu'il portait à son pays. En voici la pâle traduction :

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité. Lothaire, par la grâce de Dieu, empereur auguste des Romains, à Wibald, abbé de Stavelot et à ses successeurs, salut. S'il est de notre devoir d'étendre notre puissance et notre sollicitude impériale pour procurer la paix et la tranquillité à toutes les Églises de Dieu, nous devons avant tout veiller avec plus de bienveillance et avec plus de soin à ces Églises qui appartiennent à notre Empire, qui en sont les membres, qui l'aident du secours continuel de leurs prières et qui en supportent les charges et les dépenses. C'est pourquoi nous chérissons plus étroitement et nous voulons secourir en tout le monastère de Stavelot, fondé par les rois et les empereurs nos prédécesseurs, enrichi de grandes possessions, honoré de magnifiques et nombreux priviléges, jouissant d'immunités particulières et que nous considérons comme nous appartenant. Nous avons surtout jugé digne de notre affection particulière et de notre étroite amitié,

Digitized by Google

Wibald, abbé de ce monastère, dont la fidélité et le dévouement pour les intérêts et la gloire de notre Empire ont brillé d'un si vif éclat dans cette expédition d'Italie; Wibald qui, à travers mille dangers qu'il a affrontés pour nous et avec nous dans la Pouille en nous servant, a été à notre retour au Mont-Cassin enlevé par les frères de ce monastère et par tout le peuple, et porté par une élection à la fois violente et admirable sur le siége abbatial; qui, toujours jaloux de la gloire de notre Empire, nous a prié de daigner confirmer par privilége impérial et prendre sous notre protection le monastère de Stavelot dont il n'a point abandonné la gestion. Faisant droit à sa juste requête, nous prenons sous notre protection le susdit monastère de Stavelot avec Malmédy et toutes leurs dépendances selon les ordonnances portées par les rois Sigebert, Dagobert, Théodoric, Childéric et autres, et par les empereurs Charles, Louis, les trois Ottons, Conrard et les cinq Henri. Qu'il ne soit permis à aucun roi ni à aucun empereur de séparer d'aucune manière de l'Empire cette abbaye dans toute son intégrité et son avouerie; de lui imposer un autre maître; de la donner à qui que ce soit en échange ou en bénéfice; mais qu'elle soit irrévocablement sous notre dépendance et celle de nos successeurs; qu'elle jouisse des franchises lui octroyées; que ses moines et ses vassaux ne payent en nul lieu de notre royaume, aucun droit de tonlieu, de péage d'entrée ou de sortie; enfin aucun impôt, soit par terre, soit par eau; qu'elle soit maintenue à jamais dans les limites relatées dans les anciennes chartres avec ses immunités et son comté, ainsi qu'elle les a possédées jusqu'à ce jour. »

» Nous ordonnons aussi, à l'exemple de nos prédécesseurs, que Malmédy et ses appartenances ne soit jamais séparées de Stavelot; ce qui a été tenté trois fois, mais réprimé par jugement des princes, et finalement

Digitized by Google

décidé par les empereurs. A la mort de l'abbé, que les moines des deux monastères se rassemblent donc en chapitre à Stavelot, et qu'ils choisissent librement leur abbé selon la règle de St. Benoît, avec cette restriction toutefois, qu'attendu que St. Remacle, fondateur et premier abbé des deux maisons, a voulu être enterré à Stavelot, et a préféré ce lieu à Malmédy pour sa sépulture et la bénédiction des abbés, les moines de Stavelot auront la première voix dans l'élection; on choisira l'Abbé dans le monastère de Stavelot, s'il s'y trouve une personne convenable; que si, ce que nous ne pouvons croire, il ne s'en trouve point, l'abbé sera pris dans le couvent de Malmédy plutôt qu'à l'étranger. Au reste, s'ils ne trouvent point de personne convenable parmi eux, ils pourront choisir leur abbé dans toute autre maison régulière; il recevra, selon l'usage, l'investiture de nous ou de notre successeur, sera sacré par l'évêque de Liége, auquel on ne doit aucun service, ni logement, ni repas, ni honoraire pour la consécration, non plus que pour l'ordination des religieux. L'avoué sera nommé par nous; il commandera les troupes et fera ce qui est de son devoir et de sa charge, sans que l'abbé ou ses gens se mêlent en rien de ses fonctions; l'abbé ne payera de ce chef aucun impôt et aucune redevance à nous ou à l'avoué. Si celui-ci veut nommer un sous-avoué, ce dernier recevra les pouvoirs de nous. Nous défendons à perpétuité et d'autorité impériale, qu'il y ait plusieurs avoués dans les terres de l'abbaye; l'avoué lui-même ne peut y avoir de logement, il n'y tiendra aucun plaid, il ne pourra y lever ni *freda*, ni taille, ni impôts, ou exiger aucun sacrifice; mais l'administration générale et la répression des délits, le droit de justice et le profit appartiendront à l'abbé, aux moines ou à ceux qu'ils auront délégués. Lorsque l'Abbé ne pourra

Digitized by Google

avec les siens faire rendre la justice, si l'avoué est demandé, car il ne peut venir que dans ce cas, il recevra le tiers des amendes. Nous décretons que le château de Logne, la montagne, les deux vallées et le comté soient à jamais au pouvoir et à la disposition de l'Abbé, avec tous les bénéfices et les chevaliers chargés de la garde du château, et nous interdisons à l'avoué tout logement et toute espèce de pouvoir, soit dans le château, soit dans ses dépendances. Nous confirmons et prenons sous notre protection tout ce que cette église a reçu de la munificence des empereurs et de la libéralité des fidèles, en biens-fonds, églises, chapelles, dîmes et autres biens présents et futurs, petits ou grands, et n'importe en quels lieux ils se trouvent. Nous confirmons spécialement à cette église ses possessions à Aix-la-Chapelle, savoir : une maison et une chapelle franche de tous droits, trente maisons, dont vingt-cinq se suivent d'un côté de la rue depuis la maison de l'évêque de Cambrai jusqu'aux fossés, vers le pont d'Hardouin et cinq de l'autre côté, vis-à-vis de ladite chapelle de Ste-Aldégonde, ainsi que six bonniers de terre atténants, et sept bonniers dans la villa, dite Vals, et un champ sur le mont Hillin. Tout ceci appartient à l'église de Stavelot, et nous défendons à nos princes et maréchaux de mettre des logements dans les susdites maisons ou de les assujettir à aucun service sans l'aveu de l'abbé de Stavelot. Et comme nos officiers et ceux de Stavelot ne sont point d'accord sur le service que nous doit l'église de Stavelot, nos officiers prétendant qu'elle nous en doit un chaque année, ceux de Stavelot au contraire disant que le service royal n'est dû que tous les sept ans ; nous, en considération des mérites et de la requête de Wibald que nous ne pouvons contrarier en rien, nous arrêtons que lui et ses successeurs payeront

Digitized by Google

à l'empire vingt marcs ou un service équivalent, chaque année que nous nous rendrons à Aix-la-Chapelle ; lorsque nous ou nos successeurs visiterons le monastère ou les villas qui en dépendent, il nous payera trente marcs ou la valeur. Mais si l'empereur ne vient point à Aix ni dans les terres de l'abbaye, le susdit service ne sera point dû. L'abbé, chaque fois qu'il aura payé ce tribut, recevra de chaque clerc bénéficier d'une paroisse cinq sous, de chacun de ses métayers cinq sous, et de chaque *mansus* de l'église douze deniers, sans aucune exception. Afin que le souvenir en soit perpétuel, nous avons signé cette bulle d'or à laquelle ont été témoins : Alberon, archevêque de Trèves ; Conrard, archevêque de Magdebourg ; et les évêques Meingold de Mersebourg ; Alberon de Bâle ; Alberon de Liége ; André de Maestricht ; Henri de Toul ; Conrard, abbé de Toul ; Henri, duc de Bavière et marquis de Toscane ; Conrard, marquis de Witin et autres. Fait à Aquin. » — Telle était la société de Wibald. Ce diplôme, une des gloires les plus belles de Wibald, nous fait voir entre autres que le pays de Stavelot formait déjà Principauté ; que le comté de Logne était né ; qu'il donne à l'abbé des droits non équivoques de souveraineté absolue et nous rend compte avec une énergique et heureuse concision de l'élection de Wibald à la dignité d'abbé du Mont-Cassin. *In monasterio Cassinensi a fratribus ejusdem loci et universo populo violentâ et admirabili prorsus electione in abbatem raptus.* On ignore quand et comment la chapelle de Ste-Aldégonde et les biens d'Aix-la-Chapelle étaient devenus la propriété de nos monastères ; la même obscurité règne sur l'époque où ils ont cessé de leur appartenir. La bulle d'or est le premier acte qui en fasse mention. L'an 1563, un bourgeois d'Aix voulait acheter la chapelle qui tombait en

Digitized by Google

ruines ; à la même époque, le bourgmestre de la ville demanda à notre abbaye l'autorisation de démolir cette chapelle pour en employer les matériaux à bâtir le couvent de Ste-Anne ; Stavelot s'y refusa, mais il laissa crouler la chapelle. Ces biens furent tellement négligés, que l'abbaye perdit même la trace des revenus que la chapelle avait autrefois possédés. Le bourgmestre Elleborn fit rayer ces titres en 1563 des registres de la ville, et donna au couvent de Ste.-Anne la cloche qui était restée dans la tour de la chapelle. Plus tard il y eut des pourparlers au sujet de cette chapelle, entre l'abbé de Manderscheidt de Stavelot, et Albrecht de Wachtendonck, abbé de Cornelimunster. En 1567, nouvelle requête de la part des chanoines et du bourgmestre d'Aix-la-Chapelle à l'abbé de Stavelot, de faire restaurer cette chapelle, et au moins, d'en faire enlever les immondices qui l'entouraient et qui empêchaient la location des maisons environnantes. L'abbaye de Stavelot voulut la faire reconstruire pour la donner au monastère de Cornelimunster, sous promesse, par ce monastère, de recevoir les moines de Stavelot en cas de guerre. Cette proposition n'eut point de suite. En 1628, l'abbaye de Stavelot réclama sérieusement ses anciennes possessions d'Aix-la-Chapelle, mais c'était trop tard ; les sieurs de Drimborn possédaient depuis plus de deux cents ans les lieux attenants à la chapelle et y avaient élevé leur maison d'habitation. Le palais actuel de la régence d'Aix-la-Chapelle est bâti sur l'emplacement de l'ancienne maison des Drimborn. La vieille chapelle était tombée en 1786, et l'abbé de Stavelot avait vendu le terrain au chanoine Moulin, qui en fit son jardin (1).

1138. Wibald donne à l'église de St.-Martin de Liége

(1) Beschreibung der stadt Aachen, von Quix.

Digitized by Google

les dîmes de Female, moyennant une rente de douze deniers. Parmi les témoins laïques figurent Francon de *Francorchamps* et Godefroid de *Beves*.

1138. Diplôme de Conrard II. C'est la copie de la bulle d'or; à la fin seulement il parle de Tourines et de Vileppe. C'est encore le diplôme de Lothaire. Il termine, ce qui est tout à fait nouveau, par la confirmation de la villa et des biens de Sprimont. Ces diplômes nous montrent d'un côté la vive sollicitude de Wibald et les craintes de cet abbé, dans ces siècles où les empereurs ne respectaient guère les concessions faites par leurs prédécesseurs.

1139. C'est le diplôme d'Alberon, évêque de Liége, qui ordonne à son frère Eustache de restituer Tourines à Stavelot. Ce diplôme est en outre remarquable par les témoins; ce sont presque tous les hauts dignitaires de l'église de Liége et les abbés des monastères qui en dépendaient. Remarquons encore en passant que tous ces diplômes ont un air de fraternité facile à reconnaître. Le style est plein de belles réminiscences des Écritures saintes, pétries avec beaucoup d'art dans les préambules et même dans le corps de l'acte; on est tout étonné de rencontrer de la poésie dans des diplômes, et si on les compare avec les lettres de Wibald, on pourrait soupçonner qu'ils sont sortis de la même plume.

1140. Nouveau diplôme de Conrard II. Wibald, dit-il, s'est présenté à lui les larmes aux yeux, et déplorant toutes ces charges possédées en fief et par droit héréditaire. Il décide de nouveau, comme il l'avait déjà fait dans la diète tenue à Liége, que nul juge, appelé échevin, que nul mayeur (villicus vulgariter major vocatus) ne pourra rester en charge que du bon vouloir de l'abbé, et abolit toute hérédité d'offices. Le reste du diplôme est

Digitized by Google

la confirmation de la bulle d'or. L'abbé y est reconnu comme haut seigneur du pays, avec droit de morte-main et autres. Ce diplôme est remarquable par l'introduction de la prescription décennale que l'empereur pose en principe. « Nous confirmons, dit-il, à l'abbaye, toutes les propriétés qu'elle a possédées paisiblement pendant ces dix dernières années. » Il y avait précisément dix ans que Wibald était entré en fonction, et il n'avait pu retrouver les titres perdus des possessions des monastères; cette phrase les remplaçait tous. C'est un beau souvenir d'Italie. Nous sommes au XIIme siècle; Werner a paru, il ouvre une école à Bologne; le droit romain trop longtemps oublié, va reconquérir sa place dans le monde, où règne la confusion des lois. Les élèves du célèbre professeur sont connus dans l'histoire du droit sous le nom de glossateurs. Dès cette époque, le droit romain va étendre sa bienfaisante influence dans les écoles et frapper le droit féodal partout où il laissait à désirer. Parmi les hauts et puissants témoins figurent Godefroid, duc de Louvain; c'est Godefroid I, duc de la Basse-Lorraine, duché qu'il conserva à ses descendants, et Frédéric, duc d'Alsace, c'est-à-dire, de la Haute-Lorraine.

1140. Wibald obtient deux diplômes d'Arnold, archevêque de Cologne, dans le premier, Arnold lui donne les dîmes des champs défrichés (novalium) de la forêt située à Bullingen, dont l'église appartenait au monastère; le second est ce diplôme touchant la primauté de Stavelot; nous en avons déjà parlé. Il donne en outre le droit à l'abbé de faire passer des moines de Malmédy à Stavelot; ce qui n'a jamais été pratiqué. Du reste, les droits conquis par Wibald, en faveur de Stavelot, ont été abandonnés par ses successeurs.

1143. Deux bulles de Célestin II. La première adressée

Digitized by Google

à l'évêque de Liége, confirme l'excommunication portée par cet évêque contre les spoliateurs des biens de l'abbaye et contre les injustes détenteurs des bénéfices, des mayeuries, des métairies et autres biens donnés illégalement par Poppon II. Il ordonne en outre à Henri de Laroche, de restituer son château à Erhebert, frère de Wibald. Dans sa seconde bulle, Célestin prend l'abbaye sous la protection immédiate du Saint-Siége et confirme ses différentes immunités. Ce long diplôme ordonne que Malmédy sera soumis à Stavelot. Les mots : « Comme une *Celle* l'est à son monastère : » et ceux-ci : « Comme nous savons que ceci eut toujours lieu depuis la fondation de Malmédy » prouvent que le pape avait été mal instruit des faits par Wibald son ancien ami, le conseiller des empereurs dont le Saint-Père avait besoin en maintes occasions. Cette primauté appuyée sur un faux motif croule avec sa base. Célestin confirme en outre la propriété du château de Logne ; des églises et des terres de Sprimont et de Tourines; des églises de Herran-Hosammont, Oiseis, Afdendorp, Amblève, Thommen, Clotten ; de la villa de Germigny, de Lukesenges, Vileppe, Tavernou, Husenebarch, Bacen. L'investiture des églises appartenant aux monastères est réservée à l'abbé, afin, dit la bulle, que les prêtres répondent du soin des âmes à l'évêque et relèvent de l'abbé au temporel. Le pape prohibe ensuite l'hérédité des charges, et défend que le monastère ait trois avoués, mais deux seulement, selon l'ancien usage, et il restreint leurs droits dans les termes mêmes des diplômes des empereurs. Cette bulle fut successivement confirmée dans tous ses termes par Lucius III, en 1144, par Eugène III, en 1146, et par Adrien IV, en 1154.

1146. Les moines de Stavelot donnent à Wibald Bovignes et Germigny, qui, à sa mort, retournèrent au monastère.

Digitized by Google

1146. Wibald donna à Raoul de Comblain la dîme de l'église de Comblain qui appartenait au monastère de Malmédy. Cette chartre nous fait voir que l'on se servait toujours de monnaies liégeoises dans le pays. La cour de Malmédy fut présente à cet acte : elle était composée de Franchon, mayeur, Hillin de *Alrimunt* (Arimont?) Philippe, Jean, Alard de Lernou, Warnère de Cresonie, Lietbert de Wallaria.

1148. Winand de *Lemburch*, dit de La Tour, avait été excommunié par Wibald pour ses brigandages sur les terres de Stavelot. Il mourut subitement, et personne dans le diocèse de Liége, par crainte de l'abbé, n'avait osé lui donner la sépulture chrétienne ; son corps avait été enfoui près de Limbourg, hors de l'enceinte du cimetière. L'évêque Henri de Liége, son parent, s'étant fait accompagner des seigneurs Henri de Laroche et Henri de Limbourg, dont le premier était comte de Namur, avoué de Stavelot, vint trouver Wibald dans son monastère, et tous les trois le supplièrent de lever l'excommunication et de permettre la sépulture de Winand de Limbourg. Wibald l'accorda ; Winand fut exhumé et reçut les honneurs de la sépulture chrétienne. Les dommages-intérêts furent estimés à cent marcs, garantis par les deux témoins de l'évêque, qui s'engageaient en outre par serment de ne plus jamais inquiéter l'abbaye dans ses possessions. Acte fut dressé de cet arrangement et Wibald y apposa son sceau.

Le diplôme suivant, sans date, concerne quelques terres situées à Ligneuville (nova villa). Wibald y dit qu'après bien des travaux et des peines, il est venu à bout de faire restituer à l'abbaye la moitié des bénéfices aliénés par Poppon II. Reinier de Laroche, qui tenait de l'abbaye la mayeurie de Ligneuville et de St.-Vith, tirait de ce

Digitized by Google

bénéfice 49 sous par an ; il en rendit d'abord vingt au monastère de Malmédy, et comme Wibald exigeait encore la moitié des vingt-neuf qui restaient, Reinier prouva que son père avait donné en échange de ce bénéfice un autre de plus grande valeur qu'il avait à Wellines. Wibald prétendit avoir la moitié de deux autres terres que Reinier possédait auprès de Ligneuville, et sa part dans les sept colons qui habitaient le ban de Malmédy; mais il se désista de cette prétention, à la prière du duc Waleran, qui était probablement suzerain de St.-Vith et de Ligneuville, et à la prière même de Reinier et des moines de Malmédy. De sorte que Reinier conserva ses deux *mansus* de Ligneuville et les sept colons qui habitaient le territoire de la ville de Malmédy, à Duflot, Kefosse et la Vaux-Richal (Apud Novam-Villam, Duflum, Kefosse et Richolfivillam). C'est le premier diplôme où nous voyions Malmédy désigné sous le nom de ville (oppidi). Ce Reinier tenait encore en bénéfice la moitié d'un bien à Laroche, et un autre à *Lonfait*.

Tel est le glorieux faisceau de libertés et de priviléges que Wibald laissa à ses monastères et à la Principauté. On peut lui reprocher seulement un peu de partialité contre Malmédy au profit de Stavelot où il avait été élevé. Nous avons encore à parler des lettres de ce grand homme, et du comté de Logne, qui lui doit sa vraie fondation.

Digitized by Google

XI.

Les Lettres de Wibald.

Ces lettres célèbres, connues sous le nom de Wibaldines, ont été recueillies dans le grand ouvrage de Martène. Elle sont au nombre de quatre cent quarante et une. Le savant Bénédictin nous dit dans son voyage littéraire, en parlant des manuscrits de Stavelot : « Le manuscrit qui contient l'histoire de Josephe n'est pas moins beau que la Bible. La plupart des autres manuscrits sont des ouvrages des Pères de l'Église surtout de S. Augustin, de S. Jérôme et de S. Grégoire. Mais le plus curieux de tous les manuscrits est celui qui comprend les lettres de Wibaldus, un des plus grands hommes de son temps et qui était alors dans l'Empire ce que Sugère était en France. Mr le prieur nous fit la grâce de nous en donner une copie. » Il dit encore dans son recueil même : « Ces lettres sont extraites d'un vieux manuscrit de Stavelot, sauf les onze premières. Ce manuscrit porte plusieurs notes autographes. Il n'est plus en entier ; les quatorze premières feuilles sont arrachées; elles contenaient probablement l'élection de Wibald à la dignité d'abbé de Corbie et quelques lettres de l'empereur Conrard et d'autres princes. » Martène en conclut que les lettres de Wibald ont dû être divisées en deux tomes dont le premier est perdu. » On jugera, continue-t-il, par ce qui reste, de la perte que la république des lettres a faite. » Le manuscrit original se trouve aujourd'hui aux archives

Digitized by Google

de Dusseldorf; il doit servir à la réimpression de ces lettres dans le grand recueil de Pertz.

Ces lettres traitent des affaires les plus importantes du XIIme siècle : c'est l'arrivée d'Eugène III en France; ce sont les expéditions entreprises par les conseils de Wibald, la croisade d'Orient et celle de Germanie, contre les peuples Sclaves; les deux conciles tenus par Eugène III à Trèves et à Reims et dont les actes sont perdus; le traité d'alliance entre Conrard et l'empereur Emmanuel contre Roger de Sicile; a mort de Conrard; les victoires remportées sur Guelfe par Henri, son fils, roi des Romains; l'élection de Frédéric Barberousse; les commencements de son règne; enfin toutes les hautes questions qui agitèrent le Sacerdoce et l'Empire pendant ce siècle, de même que toutes les affaires civiles et ecclésiastiques qui concernaient Cologne, Liége, Mayence, Bréme, la Pologne et d'autres États. Cette partie politique des lettres de Wibald est une des sources les plus précieuses et la moins exploitée de l'histoire si féconde de ces temps. Leur mérite historique est d'autant plus important que ce sont des lettres confidentielles qui mettent au jour les secrets rouages de l'administration de l'Empire. Ce sont des empereurs, des papes, des princes, des évêques qui ouvrent eur cœur à Wibald, lui demandent les secours de ses lumières et de son crédit. Nous n'avons pas à faire ici de l'histoire générale et nous ne pouvons par conséquent considérer ces lettres sous ce rapport. Ces lettres traitent aussi de l'ordre monastique et jettent une grande lumière sur sa position et son action dans la grande famille du moyen âge. Nous avons extrait dans la vie de Wibald tout ce qui pouvait concerner les intérêts privés de nos monastères; il ne nous reste plus qu'à passer en revue quelques-unes de ces lettres pour faire mieux connaître encore Wibald et l'état des écoles de l'abbaye au douzième siècle.

Digitized by Google

Les cinq lettres qui ouvrent le recueil concernent le Mont-Cassin ; les deux premières, nous le disons hardiment, n'ont rien qui les surpasse dans l'antiquité sous le rapport littéraire. Wibald, dans la peinture des malheurs qui sont venus fondre sur le Mont-Cassin, emprunte à l'Écriture sainte les sublimes et mélancoliques soupirs de Jérémie et remplit l'âme d'inexprimables tristesses. Il redit « ces maux inénarrables que la plume ne peut décrire, que tous les arbres des forêts, les herbes des champs, les ondes de la mer, les sables des rivages, s'ils pouvaient parler, ne pourraient jamais raconter. » Puis, après avoir fait la description pathétique de ces attentats, la voix du prophète retentit de nouveau : « Voici le jour, glorieux Empereur, où le glaive a percé nos entrailles, voici le jour où nous nous écrions : heureux les seins stériles qui n'ont point engendré, et les mamelles qui n'ont point allaité..... Elle est assise dans la tristesse et sur ses ruines, l'église du Mont-Cassin, la tête de tous les monastères, la mère de tous les couvents, la consolation des affligés, le port des naufragés. Oui, c'est le jour de la tribulation et de l'angoisse, c'est le jour des calamités et de la douleur, c'est le jour des ténèbres et de l'obscurité, de l'orage et de la tempête. » Enfin, après avoir laissé déborder son âme en élans sublimes, que la traduction profanerait, il s'écrie : « Que dirai-je? Que parlerai-je? lorsque je suis transporté de douleur et lorsque le sang des assassins crie de la terre et demande vengeance à Dieu? » Cette lettre où, comme toujours, le texte de l'Écriture est tellement pétri avec le texte de l'écrivain, qu'il ne fait qu'un avec lui, est en même temps un modèle de convenance. Le mauvais goût y est bien rare ; et cependant Wibald vivait au milieu de l'atmosphère nébuleux du douzième siècle.

Digitized by Google

Dans la seconde lettre, il trace en caractères énergiques les brigandages de ces Normands et de ces Lombards « qui ont apostasié pour satan, et ne disent et ne font rien que ce que le doigt du démon a gravé dans leurs cœurs; dont la colère et la fureur ne ménagent rien, ni le sexe, ni le caractère sacré du prêtre, ni le jeune âge, ni ces cheveux blancs qui couvrent comme une blanche laine la tête vénérable des vieillards. Venez donc, s'écrie-t-il ensuite, glorieux Empereur, levez ce bras invincible : que les Sarrasins, les Lombards et les Normands ne disent plus : où est leur empereur? Délivrez la sainte Montagne, de peur que ce diamant précieux, cette église du Mont-Cassin ne soit à jamais arrachée de la couronne qui brille sur la tête des monastères du monde entier. » La 3me lettre nous montre que Wibald savait changer de ton; c'est la voix du supérieur qui donne des conseils à ses inférieurs; la 4me nous apprend que le sceau et l'anneau étaient les marques distinctives et *privilégiées* de la dignité d'abbé du Mont-Cassin; du reste, nous voyons dans les lettres 404 et 405 que Wibald obtint, comme une faveur spéciale, le droit de porter, mais lui seul, et pendant sa vie seulement, l'anneau épiscopal. Ces deux lettres sont de nouvelles preuves que les abbés de Stavelot n'étaient point évêques et qu'ils ne l'avaient jamais été. Wibald était trop instruit pour pouvoir ignorer un pareil fait, et trop puissant pour ne point réclamer un droit si honorable pour son abbaye (1).

(1) Inde est quod antiquâ devotione quam erga sedem apostolicam dinosceris habuisse, inducti, et quorumdam fratrum nostrorum precibus inclinati USUM *anuli*, ex assuetâ benignitate apostolicæ sedis, *in vitâ tuâ et tibi tantum* duximus indulgendum. Ep. 404. Anastasie IV. Ces amis étaient les cardinaux Grégoire et Gerhard, comme on le voit dans la lettre de Grégoire : « Equidem secundum desiderium nostrum et preces, mater vestra S. E. R. episcopalia vobis insignia concedens ut

Digitized by Google

Les lettres 12, 34, 35, 119 contiennent la correspondance de Wibald avec Reinhard, son ancien maître. C'est un doux épanchement de confidences et un laisser-aller de soumission filiale et de douce amitié. On voit que la bonté de cœur et la franchise cordiale ont toujours été le partage des âmes fortes et grandes. Reinhard dépeint d'une manière admirable le caractère de la vraie amitié à « ce Wibald, *cet autre lui-même*, » auquel il rappelle les belles paroles de Cicéron dans son dialogue sur l'amitié.

Parmi les lettres 73, 87, 88, 89 et 93, qui ont rapport à la tutelle du roi Henri, confiée à Wibald, nous remarquons l'avant-dernière : « Nous vous remercions, dit le roi, pour votre fidélité et votre attachement à notre père, vous qui, après son départ, n'oubliant pas l'étroite amitié qui vous unit à lui, nous avez donné des marques si sincères de dévouement à notre personne, auprès des princes de l'Empire et du Pape; c'est pourquoi nous sommes prêt désormais à vous obéir en tout. Nous vous prions donc de venir nous aider de vos lumières et de vos conseils à la diète de Francfort, et comme nous désirons que tout soit réglé par vous, tant les choses privées que les affaires publiques, nous vous attendons à Nuremberg. Le messager vous instruira du reste. » C'est un éloge court et brillant.

La correspondance de Wibald avec ses moines de Stavelot, de Malmédy et de Corbie, se trouve dans un grand nombre de ses lettres (1). Il s'excuse souvent de ses fréquentes absences. Quelques-unes sont écrites par Henri

verè Stabulensis gemino dignitatis ornatu fulgeat, abbatis et episcopi, qui *præ consortibus suis* ampliorem matris meruit dilectionem. Anulum vobis legatus Gerh. portabit. Epist. 405 ap. Mart.

(1) 14, 25, 37, 38, 40, 41, 70, 74, 76, 77, 78, 81-86, 103-107, 110, 131, 136, 154, 155, 156, 159, 234-238, 248, 282, 293-301, 305, 340, 400, 401, 403, 433.

Digitized by Google

de Stavelot. Il lui raconte dans la 25me le résultat de sa mission auprès du pape en France, lors de la contestation sur sa dignité d'abbé de Corbie. Cette lettre, comme toutes celles sorties de la plume de ce moine, est remarquable par son naturel, son élégance, sa facilité et ses gracieuses expressions. Wibald affectionnait particulièrement Henri, comme on le voit dans la lettre 106, où il en fait l'éloge le plus pompeux. Cette lettre est un chef-d'œuvre du genre épistolaire. Nous possédons encore trois lettres de Henri, en réponse à Wibald qui voulait renoncer à l'abbaye de Stavelot. Il avait dit dans la première lettre : « *Si sapio, id quod scio, nescio.* » Wibald lui répond que c'est là une sentence païenne, séculière, comique et d'un esprit léger ; que si dans sa jeunesse, il lui a appris cette sentence, c'était pour l'initier aux éléments de la langue latine et aiguiser son intelligence. Notre école, continue-t-il, enseigne au contraire : « Si sapis id quod scis, scis et id quod nescis, inquiris et discis in his dumtaxat. » Il lui dit enfin qu'il l'a mal jugé s'il le croit capable de préférer les richesses à la pauvreté ; il persiste dans son désir de résigner ses fonctions. Les moines de Stavelot, après avoir consulté ceux de Malmédy, persistent à leur tour à voir rester Wibald à leur tête, et Henri appuie leur demande. Il abandonne la discussion sur le *scio* et le *nescio*, « mais, dit-il, autant que mes faibles lumières me permettent de le comprendre, le bon ordre ne demande pas, la règle n'enseigne pas, l'obéissance n'ordonne pas, le droit et la loi n'enjoignent pas qu'un père abandonne des enfants soumis, qu'une mère refuse sa mamelle à ses enfants au jour du besoin, qu'un bon pasteur laisse aller ses brebis aux pâturages sous la houlette d'un étranger. C'est pourquoi, très-cher père, n'abandonnez pas cette église

Digitized by Google

qui vous a reçu dans son sein au sortir du berceau, qui vous a nourri, qui vous a élevé et qui vous a vu grandir. » Il revient à la charge dans la lettre suivante dans laquelle il donne le titre de prince à Wibald. C'est la première fois que nous rencontrons ce titre dans nos documents ; il prouve que nos abbés étaient princes avant l'abbé Warnère. Le style du moine Henri est clair, élégant, moins fleuri, mais aussi moins prétentieux que celui de Wibald. Sa latinité est belle, sa pensée simple, mais souvent profonde. Chez Wibald, le style est toujours imagé, rempli de sentences, et on pourrait lui reprocher la recherche, si ce n'était une richesse d'érudition qui étonne et qui plaît, et fait bien comprendre les reproches qu'on lui adressait de trop s'occuper de la littérature de l'antiquité. Mais Wibald répondait avec esprit : « C'est avec raison que vous nous faites ressouvenir que bien que nous possédions les ouvrages de Cicéron, nous ne devons point oublier que nous sommes chrétiens, et comme vous le dites et comme Sénèque l'avait dit de lui, nous passons quelquefois dans le camp ennemi, non en transfuge mais en explorateur. Et bien que nous soyons forcé de voyager dans les régions lointaines, et même d'y vivre exilé, nous préférons toujours cependant nous nourrir du pain de vie descendu du ciel, plutôt que de remplir nos entrailles de ces cosses que l'on jette aux animaux immondes. Nous ne servons point les mets de Cicéron parmi les premiers, ni au premier service; mais après nous être nourri d'une nourriture plus substantielle, nous prenons ces mets comme on a coutume d'apporter les pâtisseries au dessert. C'est pour nous un vrai bonheur de ne point rester oisif. Et, entre autres, nous ne pouvons souffrir qu'un si noble génie, que ses immortels écrits, ces œuvres si riches de pensées et de style

Digitized by Google

soient livrées à l'oubli, et se perdent par la négligence ; c'est pourquoi nous recherchons de tous côtés les œuvres de Cicéron pour les réunir en un volume, n'ayant rien de commun avec ces gens qui plus ils sont riches et plus ils sont dans l'indigence, et qui, laissant de côté les arts libéraux, s'occupent de futilités, rassemblent pour disperser et dispersent pour rassembler. Ils imitent le jeu de ces boules, que les joueurs prennent avec avidité pour les relancer avec force, et n'ont de mesure ni en prenant ni en relâchant. Vous fuirez, si vous nous aimez, comme le poison et la mort de l'âme, cette manière d'agir recommandée par les hommes du monde. Je vous envoie pour souvenir, des livres que vous m'avez prêtés, Origène sur le cantique des cantiques ; et comme je n'ai plus sous la main les nuits attiques d'Aulugelle, j'y joins un ouvrage sur l'art militaire, dit en grec : Stratagematon. » Honneur à Wibald, honneur aux écoles de Stavelot qui ont produit d'aussi beaux fruits! honneur à ces monastères si souvent vilipendés par la crasse ignorance ! Merci à tous ces moines qui ont arraché l'Europe à la barbarie et sauvé les arts et la religion en sauvant les chefs-d'œuvre de l'antiquité. Les lettres des moines des deux monastères se font aussi remarquer par leur style et la pensée, mais surtout celles du prieur Robert, dont Reinhard, dans une lettre à Wibald, disait : « Je passe sous silence l'éloquence cicéronienne du prieur Robert, dont le style, à mon avis, est préférable au style, je ne dis pas des contemporains, mais même des anciens. » Le sage maître termine cette lettre à Wibald par ces belles maximes : « Ne nous laissons point éblouir par la prospérité, ni abattre par l'adversité; que la part de Marthe ne fasse point oublier celle de Marie, et enfin passons à travers les choses de la terre sans perdre de

Digitized by Google

vue celles de l'éternité. » La lettre 282me, du prieur Robert, est importante pour l'histoire du pays; elle a trait aux brigandages exercés par les comtes de Namur et de Looz, et à la question de Tourines. Les lettres 400-402 concernent les vexations dont les monastères eurent à souffrir de la part des habitants du comté de Salm. Wibald écrit à ce comte; il se plaint de ces injustes agressions qui ont bouleversé le pays de Stavelot pendant son absence (1153). Il se plaint entre autres de ce que les sujets de Salm ont enlevé dans la villa de Paletenmet cent bœufs, cent-vingt brebis, huit porcs et trois chèvres; à Bergeval, seize bœufs, et dans la propriété d'Erhebert, son frère, vingt-huit bœufs, et dans une autre villa, proche du château de Salm, vingt-quatre bœufs, et cela parce que le frère du mayeur de Lierneux leur avait enlevé seulement vingt veaux, et pour se venger de ce que le mayeur de Lierneux avait voulu priver de la vue un habitant de Salm, condamné pour avoir enlevé une femme de Lierneux, et livré à la justice par ses compatriotes mêmes. Du reste, on avait déjà usé de représailles contre ce mayeur à qui on avait enlevé, le jour de ses noces, le pain nuptial et les six bœufs qui traînaient ce gigantesque aliment (1). La prudence et le crédit de Wibald apaisèrent ces troubles.

Enfin la dernière lettre de Wibald touchant l'abbaye de Stavelot est un avis à ses successeurs. Dans cette espèce de testament, l'illustre abbé blâme en termes amers la conduite de Poppon II qui, après avoir dissipé *énormement* la substance des monastères, précipita la chute, à sa honte éternelle, des personnes appartenant à son abbaye. Wibald réforme tous ces abus. Les deux lettres

(1) Wibald emploie probablement ici le mot *panem*, comme Juvénal, lorsqu'il dit que les Romains ne demandaient plus que *panem* et *circenses*.

Digitized by Google

79 et 220 de Wibald à sa sœur n'offrent rien de remarquable. Dans les lettres 90, 91, 97, 98, c'est tantôt le chapitre de Liége qui implore le secours de ses lumières et le demande dans son sein pour y décider de graves questions, tantôt les chanoines de Paderborn qui lui demandent son appui, tantôt l'archevêque de Cologne qui lui pose des questions de droit canon. Les lettres 41, 112, 120, 122, 128 sont adressées au pape Eugène. Dans la lettre 388, Wibald remercie l'empereur de Constantinople pour une étoffe de soie qu'il lui avait envoyée, et lui demande une de ses filles en mariage pour l'empereur Frédéric.

La lettre 147me donne la mesure de la vaste érudition de ce grand homme d'état. Il y répond à un ami nommé Manegald, chanoine et maître des écoles de Paderborn, dont l'épître est un chef-d'œuvre de mauvais goût, et surpasse en excentricité tout ce que nous avons jamais vu de plus bizarre en fait de littérature boursoufflée, C'est la seule lettre où Wibald se soit amusé à faire du mauvais goût et des jeux de mots. La circonstance lui en faisait presque un devoir. Elle est toutefois très-intéressante, parce qu'elle nous montre le grand homme à découvert et nous fait descendre dans son intérieur, parce qu'elle est un bel éloge de l'état des écoles de la Principauté, de la richesse de ses bibliothèques et de ses trésors littéraires au XIIme siècle, de l'état de la scolastique et de la philosophie à cette époque. Et, tout en faisant la part à l'extravagance scientifique du siècle de Wibald, on reste atterré devant sa vaste érudition et on admire cet homme qui, au milieu des graves affaires du Sacerdoce et de l'Empire, dont presque tout le poids reposait sur lui, eut encore le temps d'être un prodige de savoir et de s'adonner avec enthousiasme à la poésie et aux études littéraires.

Digitized by Google

Nous terminerons cet article par l'appréciation que l'*Histoire littéraire de la France* a portée sur ces lettres : « Les lettres de Wibald portent l'empreinte d'une âme forte, vigoureuse, élevée, non moins ferme dans l'adversité que modérée dans la prospérité ; d'un cœur noble et religieux ; d'un sens droit et d'un discernement exquis ; d'un génie étendu, fécond en ressources et propre à les mettre en œuvre ; d'un esprit doué d'une grande facilité naturelle et cultivé par de bonnes études. Quoique la plupart soient écrites à la hâte, elles n'ont ni la sécheresse, ni la négligence du style ordinaire des dépêches. La diction en est correcte, agréable, fleurie, semée de sentences, tantôt tirées du fond de l'auteur, tantôt empruntées des Livres saints ou des ouvrages, soit ecclésiastiques, soit profanes de l'antiquité, et toujours employées avec goût. »

Digitized by Google

XXII.

Le comté de Logne.

Toutes les ordonnances et tous les règlements des abbés de Stavelot, à dater du seizième siècle, sont intitulées : N., abbé des monastères de Stavelot et Malmédy, prince du St.-Empire, comte de Logne, etc. Les lois, statuts, réformations de la justice, règlements généraux, etc., sont toujours portés pour la Principauté de Stavelot et le comté de Logne : nous devons donc traiter particulièrement de ce comté qui faisait partie intégrante du pays de Stavelot (1).

Il nous serait impossible de préciser l'époque certaine de l'incorporation du comté de Logne dans le pays de Stavelot; nous pensons que l'abbaye acquit successivement des propriétés et des villas dans les environs du château de Logne, et que tout ce pays fut réuni sous l'abbé Wibald pour former un district et prendre le nom de comté de Logne. Mr. Bovy, dans ses *Promenades historiques*, cite un acte de 915, par lequel Heribert et son épouse Gisle donnent en précaire à l'abbaye gouvernée par l'abbé Gislebert, un *mansus* dans un lieu dit Ville, dans le comté de Logne (in comitatu Longiensi).

(1) Martène. Ampliss. coll. II. M. S. intitulé : Liber Stab. Mon. — De Marne. Diss. hist. ad calcem hist. Namur. p. 92 et 94. — Berth Hist. Lux. V. p. justific. — M. S. Villers, t. IV, p. 1294. — Bovy. Prom. hist. II. — Roder. I. C. p. 181. — Eiflia illust. I. 6. 603. — Martène. Voy. littér. II. 170.

Digitized by Google

Nous avons tout lieu de croire que le mot *Longiensi* est une faute de copiste ; que le comté de Logne n'était point connu à cette époque ; mais qu'il faut lire au contraire *Lomensi*. Voici nos motifs : en 924, les mêmes personnages demandent au même abbé, qu'il leur soit permis de prendre en précaire un champ sur la rivière de la Houille, près de Givet, dans le comté de Lommes (Namur). Ainsi le comté de Lommes existait à cette époque, et les époux Heribert habitaient ce comté. On conçoit d'abord combien il était facile dans des manuscrits souvent indéchiffrables, de prendre *Longiensi* pour *Lomensi*. Nous n'avons non plus rencontré nulle part les mots *comitatus Longiensis* ; au contraire, dans les nombreux diplômes de Wibald, Logne est toujours désigné par ces mots : Castellam ou Castrum Longiæ, ou, quod Longiæ vocatur cum comitatu. Il faut descendre jusqu'au seizième siècle pour trouver un diplôme qui se serve du mot *Longiensis*. Mais il y a plus. Dans un diplôme de 953, ainsi trente-huit ans après la donation de Heribert, nous trouvons encore cet endroit dit *Ville*, dans le comté de Huy, Gau du Condroz. In pago condustrio locum qui dicitur villa, in comitatu Hoio. *Ville* avait déjà été donné en 862, par Lothaire II, et dans ce diplôme il est encore placé dans le Gau du Condroz ; cette donation est encore ratifiée en 875, par Louis d'Austrasie, et ces deux diplômes font mention du *comitatûs Loumensis*. L'objection que l'on pourrait tirer de la position du château de Ville, qui est à une demi lieue de Logne, et qui même était un des fiefs de garde de cette forteresse, tombe devant le passage suivant de l'historien de Namur : « *Villa*, ville. Cet endroit était du comté de Lomme, comme on le voit par l'extrait d'une chartre de l'abbaye de Stavelot, que m'a communiqué Mr. Alex. Delmotte,

Digitized by Google

archiviste de ce monastère : Mansum unum in comitatu Lomacense, in loco qui dicitur villa. Je connais deux villages ou hameaux, du nom de Ville, qui pourraient avoir appartenu au comté de Lomme : ce premier est Ville, proche Modave; l'autre est au voisinage de Mezières. Je crois qu'il est ici question de ce dernier endroit. La raison qui me persuade que le villa de la chartre de Stavelot est ce dernier Ville, c'est que cette même chartre fait aussi mention de quelques autres lieux peu éloignés de Ville dont je parle. »

Nous avons vu les conjectures de Fisen au sujet de Logne lors de l'invasion normande; ces conjectures ont quelque chose de vraisemblable, et il est certain que bien avant Wibald, le château de Logne, mais non point le comté, existait et appartenait à l'abbaye de Stavelot. Le premier diplôme connu dans lequel il soit fait mention de Logne, est la bulle d'or que nous avons traduite. Mais les renseignements les plus certains et les plus précieux sur ce comté se trouvent dans la chartre de Wibald de 1138. Wibald y fait savoir que malgré les malheurs des temps, ses nombreuses occupations, le service du roi, il a tenté de relever les affaires de ses monastères et de les sauvegarder contre les tempêtes de l'avenir. « Attendu, dit-il, que le château de Logne, bâti pour la défense du pays, par nos prédécesseurs, hommes sages et religieux, et pourvu de gardes nécessaires et de grandes et nombreuses possessions, n'était presque plus qu'un monceau de ruines, au milieu desquelles vivaient de rares habitants; rempli de terreur à la vue des maux qui croissent sur la terre, de la fourberie et de l'infidélité des hommes, et après avoir pris l'avis de nos frères et de nos vassaux, nous avons, malgré nos faibles ressources, fortifié tout le corps de la

Digitized by Google

montagne, autant en élevant de nouveaux édifices qu'en relevant les anciens. C'est pourquoi nous avons fait construire à nos frais une tour neuve, au nord de la montagne; nous y avons attaché un bénéfice annuel de cent sous, et nous en avons confié la garde à notre officier Nicolas, qui doit la conserver comme notre bien propre et franc alleu, après avoir prêté serment et donné caution de nous la rendre à notre première réquisition, sans ruse et sans fraude, et de ne jamais la retenir contre la volonté de nos successeurs. » Les héritiers du châtelain devaient lui succéder dans ce bénéfice pour autant seulement qu'ils seraient sujets de Stavelot. Mais comme la position solitaire de cette montagne était un grand inconvénient pour la garde et les approvisionnements du château; comme les habitations de la Villa que l'on appelait Logne (Longia) étaient jetées ça et là sur le cours du ruisseau et que leur éloignement du château les exposait au pillage, Wibald fit reconstruire une autre villa, au pied du château, sur le versant oriental, et y établit un marché pour aviver ces lieux et pourvoir le château de tous ses besoins. Ces changements coûtèrent beaucoup à l'infatigable abbé, car tous les environs du château appartenaient aux habitants par droit d'hérédité ou en fief; ils prétendaient même que le comté seul et son ban relevaient de l'abbé, et que le versant de la montagne et toute la vallée où Wibald avait fait bâtir, étaient leurs propriétés exclusives. Toutefois l'illustre abbé leva tous ces obstacles, déclara libre pour jamais de toutes réclamations le corps de la montagne et la vallée, et après avoir fait mesurer la place du marché, qui avait trois cents pieds de longueur sur soixante de largeur, et y avoir planté quatre bornes, il distribua le reste du terrain pour y élever des habitations, et obtint la permission d'y appeler des habi-

Digitized by Google

tants des pays voisins. Wibald fit ensuite ratifier la nouvelle fondation dans tous ses points par l'empereur Conrard qui, dans la cour qu'il tint à Cologne, lui accorda tous les priviléges d'un marché public. Afin de peupler ces lieux infertiles et déserts, Wibald donna encore à tous ceux qui viendraient habiter la vallée, la pleine propriété des maisons, jardins et champs qu'ils occuperaient ; il voulut qu'ils ne payassent aucun cens, aucun droit de justice, qu'ils ne fussent assujettis à aucune servitude, mais qu'ils pussent posséder tous leurs biens et en jouir librement, les aliéner, les donner et les échanger sans payer aucun droit. En outre il déclara libre tout homme du pays de Stavelot qui habiterait ces lieux, c'est-à-dire, qu'il l'affranchissait de tout cens, de toute redevance, du droit de morte-main et de tout autre droit seigneurial ; il ne devait payer ni droit de transit, ni contributions, soit à l'abbé, soit à l'avoué, au vicomte ou aux envoyés royaux. L'esclave même qui venait en ces lieux, jouissait des coutumes et de la justice de l'endroit, et devenait propriétaire sans contradiction.

En compensation de ces immenses avantages et de ces affranchissements qui démontrent la puissance et la haute position de l'abbé de Stavelot, les habitants avaient de bien légères obligations à remplir. Ils devaient l'hospitalité à l'abbé ; ceux qui vendaient du pain, de la viande ou de la cervoise (bière), devaient lui payer douze deniers, et les marchands de vin cinq sous ; moyennant quoi ils étaient exempts de tous autres droits. Les habitants ne pouvaient être taxés que pour les besoins communs, pour les rixes, pour fraude, faux poids ou fausses mesures, pour tous dommages causés à autrui, pour refus de rembourser ce qui était dû. La *composition* pour toutes ces fautes, sauf les deux dernières, était fixée à 70 sous ;

Digitized by Google

enfin Wibald défendait aux abbés, ses successeurs, sous peine d'anathème, de jamais donner cette villa en fief, ou en engagère, de l'échanger, de l'aliéner d'aucune manière, ou d'imposer des charges plus lourdes à ses habitants; en un mot, de ne rien changer aux coutumes sans le consentement des monastères, des officiers du pays et des habitants. C'est bien là les trois états, et c'est tout au moins la création de la commune par Wibald au douzième siècle. Il fallait à cet homme des cours, un grand fond d'équité pour admettre des esclaves affranchis dans les trois états; mais il avait puisé ses sentiments dans la vie des couvents, tant il est vrai que les affranchissements ont trouvé leur origine dans les monastères et aux pieds de ces autels du Christ, où le puissant et le pauvre, l'homme libre et l'esclave venaient à genoux boire le même sang et manger la même chair. Nous ne voulons point nier qu'ici ces bienfaits étaient accordés pour attirer autour du château des habitants et des cultivateurs fuyant les approches de ces forteresses qui amenaient sur leurs moissons et dans leurs habitations ces seigneurs vagabonds du voisinage, et dont le pillage et la guerre étaient la possession; mais ces sentiments de liberté avaient dû naître d'abord dans l'âme du moine Wibald avant qu'il ne s'en servît à ces fins.

Ce beau diplôme fut confirmé par Conrard II, par Waleran, duc de la Mosellanne, c'est-à-dire de la Haute-Lorraine, bien que le pays de Stavelot fît partie de la Basse-Lorraine; par Godefroid de Laroche, avoué de Stavelot, et Frédéric de Osca, sous-avoué; il fut scellé du sceau particulier de l'abbé Wibald que nous avons retrouvé dans un vieux manuscrit, et que nous reproduisons ici.

Digitized by Google

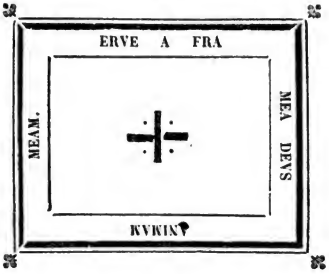

On voit que ce sceau formait un carré au milieu duquel se détachait une croix épatée avec quatre points aux quatre angles ; l'exergue qui courait le long du carré portait ce texte de l'Ecriture : *Erue à frameâ, Deus, animam meam.* Les quatre coins du carré étaient ornés d'une espèce de trèfle. Tous les moines signèrent aussi cet acte auquel furent témoins entre autres : Nicolas de Logne et son frère Adelard ; Renier et Herbrand de Logne, châtelains ; Adelard et Widric de Ville, Widric-le-Blanc et Widric-le-Noir de Roanne ; Baudoin de Loregeis ; Nicolas de Holdrichamp ; le mayeur de Stavelot et les deux frères de Wibald.

Nous voyons dans le diplôme de 1140, de Conrard II, que cet empereur donne le nom de ville à Logne, (Castellum Longiæ cum oppido) : aujourd'hui il ne reste que quelques maisons à l'est de la montagne. L'ancien Logne dont parle le diplôme, est sans aucun doute Vieux-Ville et cette ferme à tourelles que l'on voit sur les bords du ruisseau et où les moines de Stavelot venaient chaque année prendre quelques jours de vacances. Nous verrons plus tard les communautés qui faisaient partie du comté de Logne et la place qu'elles occupaient dans l'ensemble du pays de Stavelot. La plupart étaient « gissans en fangnes, lieux maresca, monts infertiles ; ne rend la plus parte à son laboureux que après 16 à 18 ans une maigre recolte

Digitized by Google

de seigle ou d'aveine, tellement que les paves sujects mennent vie misérable et digne de compassion, n'ayans iceulx le povoir de payer leur dhuz por l'entretenance de leur prince et de ses monastères. Ossy vivent les masuyers, après avoir travaillé jour et nuict de pain noir et por boissons de l'eawe clere et nette, laquelle choose seule moult abonde en ce quartier. »

On peut donc dire que Wibald a été le fondateur de Logne. C'est, du reste, ce que reconnaît le livre du monastère de Stavelot en ces termes : « Item comme donc que Loingne membre dudit Stavelot soit, et jadit, par feu abbé Wibaldus édifiez environ l'an onze cent et entour, et ce longtemps après la fondation de ladite Englise que premier St Remacle instituat.... Secondement comme l'enfant doit obéissance à sa mère, s'en suit que Loingne comme membre en cas de loix en premier lieux ressort audit Stavelot vue que dudit Stavelot Loingne vient et dépend et procède et ast Stavelot chief de toute Labie ; de plus anchienne fondation que Loingne n'est. »

Quant aux chevaliers chargés de la défense du château, nous lisons encore : « Item pour de tant mieux scavoir et déclarer les ordonnances de la guarde de la forteresse de Loingne ; à scavoir est que un fief de Wuardes dit de Bierloix (Bierleux) qui s'entend en courtes, semonces et jugueurs au lieu de My et au Poulxhons et entour. » Mr Bovy raconte la romantique histoire de la belle Marthe de Bierloix qui fut infidèle à son amant, le jeune et gentil Alard. C'était l'écuyer de Waleran de Luxembourg qui résidait au château de Logne en sa qualité d'avoué du pays de Stavelot. Marthe allait devenir la compagne bien-aimée d'Alard, lorsqu'elle eut le malheur de passer le pont-levis du château de Logne. Waleran fut frappé des charmes de Marthe ; il oublia Ermesinde, son épouse, qui était partie pour Laroche et

Digitized by Google

combla Marthe de présents. L'or et la vanité tournèrent la tête à la jeune fille ; on fit partir Alard qui mourut du doux chagrin d'amour, et la belle infidèle devint la honte et l'objet du mépris de toute la contrée. Mais Dieu vengea la foi trahie, et un jour on trouva dans le souterrain du château, qui porte encore aujourd'hui le nom *delle gate d'or*, le cadavre de la cruelle Marthe tout chargé d'or et de bijoux. La crédulité de la campagne a fait faire des fouilles dont il reste encore des traces, pour retrouver le trésor de Marthe, que la romantique légende dit être enfoui sous les décombres et le triste gravois de l'antique manoir.

Les autres fiefs de garde du château de Logne étaient Ville, My, dont les châteaux subsistent encore aujourd'hui, Ozo, que l'on aperçoit au midi du haut du château de Logne et Ferot non loin de Ville et de My.

L'empereur Conrard II, en 1140, et le pape Célestin II, en 1143, prirent sous leur protection la belle création de l'abbé Wibald. Mais ces hauts protecteurs n'empêchèrent point Logne de devenir bientôt le malheureux objet des jalousies, des craintes et des haines des princes voisins. Cette forteresse attira sur le pays de Stavelot qu'elle devait protéger, des malheurs incalculables, des incendies, des vols, des brigandages et toutes les fureurs des guerres féodales. Peut-être était-ce la punition de cette pensée d'orgueil qui avait dû présider à la création du comté et qui s'était mêlée au ciment des tours féodales du château-fort !

Un siècle n'était point encore écoulé depuis la mort de Wibald et déjà le château de Logne était passé dans des mains étrangères. Waleran III, l'époux d'Ermesinde et l'avoué du pays, s'était emparé de la forteresse de Logne et du château de *Comblens* (Comblain-au-Pont). Il y avait placé comme châtelain son fils Waleran, seigneur de Montjoie, qu'il avait eu de son premier mariage. Ce jeune seigneur

Digitized by Google

rançonna tout le pays. Après avoir tué le censier de la maison de Comblain, il fit prisonniers tous ses gens et les enferma dans le château de Logne. Ensuite il se mit à piller les fermes et les campagnes et poussa l'audace au point de venir insulter les moines épouvantés jusque dans leurs monastères. Après avoir imploré le secours du pape Grégoire IX, qui lança vainement les foudres de l'Église contre le bandit, l'abbé Frédéric de la Pierre fit enfin restituer au duc de Luxembourg ces deux places fortes par sentence impériale de 1227, ainsi conçue : « Thierry, archevêque de Trèves ; Hugues, évêque de Liége ; Louis, comte, palatin et duc de Bavière, faisons savoir qu'un procès ayant été agité à Aix-la-Chapelle en présence du roi Henri et de ses princes, entre la Dame comtesse Ermesinde de Luxembourg et l'abbé de Stavelot au sujet du château de Logne et de la maison de *Coblens*, la transaction suivante est intervenue à la médiation du seigneur roi et de son conseil, savoir : Henri, archevêque de Cologne, et Léopold, duc d'Autriche : ladite comtesse restituera à l'abbé son château de Logne et la maison de *Coblens* et n'inquiètera ni lui ni son couvent dans la jouissance de ses domaines. Nous fixerons ultérieurement les dommages et si nous ne pouvons tous deux intervenir à la liquidation, ce qui sera fait par l'un de nous sera valable. Ermesinde a donné pour fidéjusseurs Waleran de *Lembourg*, Thomas de Hofalize et Arnous de Rodmacheren. Si ladite comtesse contrevenait à ladite paix, les terres qu'elle possède dans les diocèses de Trèves et de Liége seraient mises sous l'interdit jusqu'à la pleine satisfaction pour la violation de la paix. Nous nous réservons de fixer l'indemnité pour le château de Logne et la maison de *Comblens* d'après les comptes qui nous seront produits. »

Henri de Gueldre devenu quelques années plus tard abbé de Stavelot, avait apprécié le parti qu'il pouvait tirer de

Digitized by Google

la forteresse de Logne. Pendant les douze années de sa vie errante et vagabonde après sa déposition, il avait fait des châteaux de Franchimont, de Logne et de Montfort les repaires de ses bandits.

En 1300, Thibaut, frère de Falconpierre qui avait la garde du château, l'avait livré à prix d'argent à Henri de Luxembourg; il fut de nouveau rendu à Henri de Bolan l'an 1308, comme nous le voyons par l'accord suivant : « Nous, Henri, par la grâce de Dieu, abbé de Stavelot, faisons scavoir à tous que comme noz chiers et amés sires Henri Cuens de Luxembourg, souverain voué de l'abbaïe de Stavelot, nous a mis en mains la maison et le chastel de Logne, nous avons promis et promectons que de ladite maison dommaige ne grevence ne viendrat audit conte à sa terre, ne à ses hoirs jamais à nul temps, ne par nous, ne par nos successeurs. Et est à scavoir que cils qui la garderont ou tiendront feront féaulté et serment au Cuens de Luxembourg qui pour le temps sera, qu'ils warderont ladite maison bien et léalement ainsi com devant est dict. Ne n'en peult on ne doibt ladicte maison mectre en estrange ne en aultrui main, sans le gré del conte du Luxembourg et s'il advenoit que ledict Cuens eust mestier de ladite maison pour le droict de l'abbie de Stavelot à requestre et à soutenir, cils qui l'auroyent en garde, lui doyent livrer pour maintenir justice et le droict de ladite abbie sans nul contredit par serment et par féaulté. Nous abbé enconvent promectons à pourchasser en bonne foi au plustôt que nous pourrons sans malengien que le doyen et le couvent de Stavelot et de Malmedier s'accorderont ès choses devant dites et donneront leurs lettres sur ce ouvertes et pour toutes ces promesses à tenir fermement nous en obligeons tous nos biens meubles et non meubles présens et à venir. »

Digitized by Google

Il semble vraiment que cette forteresse était destinée à flotter incertaine au milieu des temps pour rentrer dans les possessions de l'abbaye avec le flux d'un siècle et être emportée par l'impétueux reflux du siècle suivant. En effet, un nouveau siècle s'écoule, et l'année 1417 nous apporte Jean de Geusaine, c'est-à-dire, une tache sur la liste de nos abbés, puisqu'il fut le vendeur de son abbaye. Cet homme de basse extraction, devenu prince, voulut regagner le temps passé dans l'obscurité et lutter de luxe avec les seigneurs guerroyants et les plus brillants chevaliers. Quand il eut tout vendu, quand il eut dépouillé ses monastères, il engagea le château de Logne à la terrible race des de La Marck. Par cet acte, l'imprudent abbé signa la ruine de son pays et amena sur la Principauté la guerre, le pillage, la tempête et la désolation. Depuis cette époque, Logne, loin d'être le phare sauveur du pays comme l'avait espéré son illustre fondateur, devint un antre d'où sortirent à chaque instant du jour des bêtes farouches qui descendaient la montagne pour dévorer tout ce qu'elles rencontraient sur leur passage.

Voici cette vente sacrilége qui plongea le pays dans un abîme de maux dont il ne put se relever qu'au seizième siècle. « L'an 1427, 17 Septembre, l'abbé Jean Godescale du couvent ou chapitre de Stavelot et Malmendy engage, au sir Evrard de La Marck, s^r d'Auberch et de Chasteauneuf, la forteresse de Logne avec toute la haulteur et s^rie, homes et fermes, cens, rentes, revenus en champs, en prez, en bois, exceptez les forges de Louvegné et de Comblen, pour une somme de 4,000 pésants florins du coin de sur le Rhin; à condition qu'il ferat serment de sur la forteresse de Logne, aux hommes dudit lieu, lequel lui feront serment réciproquement, mais releveront toujours de Stavelot. Il pourra mettre et démettre le potestat qui recevrat tous les

Digitized by Google

revenus qu'ont eu ses prédécesseurs.... Les amendes issués, mortemains et autres aventurer se partageront par moitié entre l'abbé et le dit sr Evrard.... Les réparations du chasteau de Logne se feront de l'avis de deux religieux de Stavelot et de deux féodaux, et on serat obligé de lui rembourser lesdit fraiz quand on remboursera le capital. » Nous verrons bientôt l'acte que Charles V mit à la place de cette trahison et dont on lit encore les foudroyants caractères sur les créneaux ébréchés et dans les décombres de la vieille forteresse. Tout le monde connaît les crimes et les épouvantables brigandages de Guillaume de La Marck, le sanglier des ardennes, le seigneur d'Amblève, d'Aigremont, de Franchimont et de Logne; les histoires et les romans sont pleins de ses hauts faits, et les rochers de l'Ardenne n'ont point oublié les cris ds ses marcassins. Cette histoire de sang ne nous concerne pas; arrêtons-nous aux horreurs qui épouvantèrent la Principauté de Stavelot. Voici le portrait que Mr de Gerlache fait de ce Guillaume, baron de Lumain : « Marchant sur les traces des Lahire, des Saintrailles, des Chabanne, des Damoiseau de Commerci, il fut chef de routiers, et il en avait toutes les qualités. Doué d'une force de corps extraordinaire, infatigable, intrépide, ne respirant que la guerre et vivant de la guerre, il la faisait comme les nobles à cette époque, tantôt pour son compte, tantôt pour autrui. C'était l'un des plus beaux chevaliers de son temps : mais, pour se donner un air terrible, il laissait croître sa barbe qui était forte et hérissée. On l'appelait le sanglier des Ardennes où il possédait de grands biens, soit à cause de son humeur sauvage et farouche, soit parce qu'il portait dans ses armes une hure de sanglier et la faisait porter aux gens de sa suite » (1). Tel était le châtelain de Logne au quinzième siècle. Bientôt il se déclara

(1) De Gerlache. Hist. de Liége, p. 222.

Digitized by Google

contre Maximilien, époux de Marie de Bourgogne, et contre Bourbon, évêque de Liége, et embrassa le parti du roi de France. Guillaume, dans ces guerres, enfonça son épée dans la gorge de l'évêque de Liége, le fit achever par ses routiers et nomma son fils à sa place; mais l'élection fut déclarée nulle. Le sort lui fut un moment contraire. L'archiduc Maximilien, dont les troupes étaient commandées par le prince d'Orange, vengea la mort de l'évêque en s'emparant de tous les châteaux possédés par le sanglier des Ardennes. Celui de Logne devait être rasé, mais il fut racheté au prix de 10,000 florins du Rhin; les moines de Stavelot même, soupçonnés d'entretenir des intelligences avec ce mécréant, durent aussi racheter le pillage de leur monastère. Enfin, on fit la paix, et Guillaume d'Arenberg, victime d'un infâme guet-à-pens, fut décapité à Maestricht. Il mourut en héros. Ses frères et sa famille vengèrent sa mort d'une manière digne de lui. Ils s'appuyèrent sur le peuple et remuèrent tout le pays jusque dans ses fondements.

Plus de sûreté dans les villes et les campagnes : partout l'incendie, partout le brigandage, partout le meurtre, l'assassinat et la destruction. Des brigands français, des aventuriers de tous les pays à la solde des d'Arenberg occupent les châteaux de Logne et de Comblain, et ravagent la Principauté de Stavelot que le Pays de Liége prend vainement sous sa protection. Tantôt Liége est vaincu, tantôt ce sont les de La Marck. C'est une allée et une venue de brigands de Liége à Franchimont, de Franchimont à Logne; c'est un flot dévastateur qui chasse les malheureux habitants de leurs demeures, qui détruit, bouleverse et désole les campagnes. Les de La Marck vainqueurs vont braver les Liégeois au milieu de leur ville; vaincus, ils se réfugient dans Logne.

Enfin les vengeurs de Guillaume triomphent; les chefs

Digitized by Google

du parti de l'évêque de Liége sont les uns jetés dans les flots de la Meuse, les autres enfermés dans les châteaux de Montfort et de Louvegné. Cette boucherie durait déjà depuis quatre ans; Liége crie merci : les d'Arenberg y répondent par de nouveaux pillages. C'est alors qu'eut lieu à Liége la procession de St Lambert pour implorer le secours du ciel, et à laquelle présida l'abbé de Stavelot, comme nous le verrons plus tard. Mais la haine n'était point encore assouvie. Logne eut alors pour châtelain le célèbre Jehannot, bâtard de Guillaume de La Marck. Il n'avait hérité de son père que de la férocité. Il était le geôlier du comte de Horne, frère de l'évêque de Liége, prisonnier dans les tours de Logne. Plus tard le geôlier fut pris lui-même, puis échangé contre son prisonnier. Enfin, les trois États de Liége tentèrent une réconciliation; les de La Marck affaiblis y consentirent; elle fut signée en 1492, et cimentée par le mariage de la nièce de l'évêque avec le fils d'Éverard de La Marck. Tel fut le dénoûment sentimental de cette effroyable tragédie. Tout devint calme dans le pays de Liége qui eut bientôt pour évêque un membre de la famille de La Marck, Érard, un de ses plus grands prélats, de ses plus grands hommes d'État, et qui laissa à l'histoire un nom immortel. La sève de cette race féodale était vigoureuse et luxuriante, elle devait pousser ses jets pleins de vie dans le bien ou dans le mal. Mais le chapitre des malheurs de Stavelot n'est point terminé. La forteresse de Logne, volcan en travail, vomit toujours ses laves brûlantes sur le pays, l'inonde de larmes et de sang et jonche son sol de ruines et de cadavre. Le châtelain de Logne dévaste la Hesbaie et la Campine; ébranle et bouleverse le pays de Stavelot, pille et incendie Malmédy. La dévastation amène à sa suite la famine, et les habitants du comté de Logne épouvantés par les fureurs de la garnison, quittent pour toujours le sol natal.

Digitized by Google

Il y avait un siècle environ que Jean de Geuzaine avait apporté le drapeau de deuil dans le pays; Guillaume de Manderscheidt vint enfin faire reluire l'aurore de la délivrance sur cette terre de désolation où la tempête n'avait laissé que des ruines éparses çà et là et abandonnées. Trois fois il avait fait excommunier par les papes les châtelains de Logne, et il avait été forcé de se réfugier chez son frère pour échapper à leur fureur. Toutes ces bulles et toutes ces foudres ne pouvaient rien sur la cuirasse qui couvrait ces âmes farouches. Le pont-levis de Logne restait toujours levé. Manderscheidt ne se rebute point et il obtient de Léon X une lettre pour le roi de France. Le souverain pontife lui expose que, malgré trois sentences d'excommunication, les châtelains de Logne refusent de rendre cette place à l'abbé de Stavelot et Malmédy, et il implore le secours de ses armes, attendu, dit-il, que les détenteurs du comté de Logne sont *ses sujets et à sa solde*. Le pape envoie les mêmes lettres à l'évêque de Liége; mais c'est toujours en vain; ce dernier veut respecter l'engagère de Jean de Geuzaine.

Ces refus et cette impuissance de l'abbé de Stavelot augmentaient l'arrogance des châtelains; des succès inespérés enfantèrent chez eux, comme c'est l'ordinaire, la témérité et le mépris de toutes les lois de sûreté et de retenue. Les soldats allaient souvent vagabonder à l'aventure et laissaient le château presqu'à l'abandon; sept de ces brigands furent un jour saisis par les habitants et pendus aux branches d'un chêne sur la montagne qui fait face au château. Ce chêne avait retenu jusqu'à nos jours le nom de *chêne des sept larrons*. Il a été remplacé dans ces derniers temps par un poirier. Manderscheidt porta enfin ses plaintes au pied du trône de Charles V. Cet empereur déjà irrité contre Robert de La Marck, qui, soutenu par François Ier, lui

Digitized by Google

avait déclaré la guerre, réunit sur-le-champ 20,000 hommes, et mit à leur tête Henri de Nassau. Ce prince, après avoir balayé le Luxembourg, passa à Stavelot et vint mettre le siége devant Logne, le 20 Avril 1521. Douze canons furent braqués au midi sur la montagne de Herbet, et huit au nord-est, de l'autre côté du château, sur celle de Vieux-Ville. Ces deux lieux conservent encore aujourd'hui le nom de camp. Le 1er Mai la garnison dut se rendre. Le château fut démoli et rendu avec le comté à l'abbaye de Stavelot le 24 Mai de la même année. L'acte de restitution porte (1) : « Le comte Henri de Nassau ayant déduit comme Messire Robert de La Marck, Sr de Sédan et Mres Robert et Guillaume de La Marck, ses enfants, seigneurs de Florenges et de Jametz, vassaux de l'empereur, ont présumez de commettre beaucoup de maux, et notenment le Sr de Jamaitz, détenteur du château de Logne, il a esté obligé d'assiéger ledit château, le détruire et faire justice de ceux qui y ont esté trouvez; après quoi il a saisi la terre de Logne au profit de l'empereur et y commis les officiers de justice par provision; mais que l'abbé de Stavelot ayant remontré à l'empereur que c'estoit de l'ancien patrimoine de ladite église et qu'il avoit ordonné de le restituer, ayant vu le relief en fait à l'archevesque de Cologne député de l'empereur en ce cas du 13me jour de ce dit mois, il lui est suffisamment apparu que ledit archevêque ait reçu de la part de l'empereur ledit abbé à homme de ladite terre de Logne et de lui prins le serment de fidélité et moyennant l'offre qu'icelui Sr abbé et frère Godefroid de Tongres, récepteur de Stavelot et frère Pierre Soiron, prieur de Malmendie, tous deux religieux profets de la parte et comme députés du couvent desdites églises..... ont cejourd'hui fait de passer reconnoissance de la restitution de la parte

(1) M. S. V. IV. p. 1612. Restitutio comitatûs Longiensis.

Digitized by Google

de l'empereur de la terre et S^rie de Logne et appendances pour la tenir par eux et leurs successeurs en fief de l'empereur et ses successeurs. A quoi ils ont fourni leurs lettres pertinentes signées de leurs seignes manuels et scelées des scels abbatial et conventuels desdites églises. En conséquence, il restitue ledit chasteau à condition que ledit abbé continuerat le relief et qu'il ne demanderat rien pour la prise et démolition dudit chasteau, et ordonne aux sujets de la dite comté de prester audit abbé le serment de fidélité. »

Depuis ce siége Logne ne s'est point relevé. Ses ruines faisaient encore trembler les plus puissants seigneurs des environs, car nous lisons dans le concordat du 20 Mai 1601, entre les archiducs Albert et Isabelle et le prince de Stavelot, la clause suivante : « Item, que le chasteau de Loigne, ci-devant rendu et restitué par feu l'empereur Charles V, de haulte mémoire à ladite esglise (après qu'il l'éuist reprins de ceulx qui le détenoient) ne serat par lesdits de Stavelot réédifiée ni érigée ou construite aultre place forte, soit audit lieu ou es environs en la terre de Stavelot sans communication et consens desdits seigneurs ducgs de Luxembourg et en tel eux le chastelain fera serment de fidélité auxdits ducgs ou leurs successeurs avec promesse et obligation de leur en faire ouverture toutes les fois que besoins sera pour la défense et conservation de ladite terre de Stavelot et du pays de Luxembourg. » Et leur volonté fut faite.

Léon X, François Ier, Charles V, Nassau, Albert et Isabelle : telles sont les grandes ombres que nous avons évoquées sur les ruines du château de Logne. Ce comté rappelle l'histoire du seizième siècle : Rome avec son beau siècle et ses artistes ; Luther avec sa réforme ; la France avec sa fleur de chevalerie, avec Marignan, avec Pavie, avec son chevaleresque honneur, avec la renaissance des

Digitized by Google

arts ; l'Allemagne et le concile de Trente ; la lutte de la France et de l'Espagne ; le glorieux enfantement des Provinces-Unies ; un règne de bonheur pour la Belgique devenue royaume ; enfin l'histoire religieuse, politique et littéraire de tout un grand siècle. On est presque honteux de faire redire ces noms formidables aux échos du rocher de Logne. En remontant le cours des siècles, c'est Wibald que nous retrouvons, ce sont les castels de Montfort, de Franchimont, d'Amblève, ou Chasteauneuf, qui montrent au haut de leurs tours la hure du farouche sanglier des Ardennes.

Franchimont n'est plus qu'une ruine ; Amblève ou Château-Neuf, le lieu de naissance des quatre fils Aymon, n'est plus qu'une ruine, mais la plus grandiose et la plus majestueuse des ruines ; Montfort, illustre encore par la résistance des quatre frères paladins, n'est plus qu'une ruine avec deux tours ébréchées ; et Logne fait à peine sortir des grands bois qui le couvrent, ses deux tours crévassées, échancrées, et ses fondements encombrés par les broussailles et couverts par les herbes. Nous aussi, voyageur inconnu, nous avons été en pèlerin visiter toutes ces ruines imposantes, et nous avons interrogé tour à tour ces lieux jadis si fameux et qui portent sur leurs flancs déblayés l'empreinte d'une guerre de destruction, acharnée et implacable. Que dirons-nous de Logne, ce rocher couvert de ruines, à peine connu aujourd'hui des habitants du pays de Stavelot qui demandent où est situé le vieux donjon ? Le rocher calcaire de Logne se dresse seul et isolé au milieu des montagnes environnantes sur la rive droite de l'Ourthe, et le hameau couché aux pieds du géant foudroyé, fait partie de la commune de Vieux-Ville. Le hameau se trouve au fond d'une vallée aride et desséchée, et comme étreinte entre la montagne sur laquelle le château est bâti à l'occident et celle de Vieux-Ville au nord, sur l'escarpement de laquelle on voit

Digitized by Google

une cabanne qui est là comme appendice au rocher. Dans ses flancs elle cache l'ouverture d'une grotte qui se perd dans la montagne. On parvient au vieux manoir à travers des sentiers tortueux et des rochers troués par des grottes et des cavités. Du sommet escarpé de la montagne, l'œil plonge dans une vallée magnifique, se repose sur le camp de Herbet, et va chercher à l'horizon Ferrière, Izière, Vieux-Ville, Bomale, Ozo, la chapelle écroulée de St-Rahy et tout près la montagne des Sept-Larrons. Le gardien allume sa lanterne et vous introduit dans la grotte de la *gatte d'or* en vous racontant dans les couloirs du souterrain la légende qui a survécu aux vieux souvenirs du moyen âge; mais elle n'est point à la hauteur de la ruine : il fallait là un des mille exploits de Jehannot-le-bâtard. Après avoir traversé l'ancienne cour du château, on arrive à une grotte moins étendue, et que l'on appelle Notre-Dame ou cave Notre-Dame; on aperçoit dans cette grotte une stalagmite qui prend la forme de la Mère de Dieu, tenant dans ses bras l'enfant Jésus. Partout, dans toutes les grottes, l'imagination aime à retrouver la douce image de cette bonne Mère; c'est la gardienne de ces ruines écroulées qui couvrent une surface d'environ 13 à 1400 pieds. Aux jours de la révolution, ces murs qui restent servirent de retraite à sept prêtres qui fuyaient l'orage de l'impiété. Aujourd'hui Wibald et Logne sont oubliés; c'est le triste sort des choses de ce monde. Le temps est comme l'espace, il est le point de halte du bruit que fait l'homme; à une certaine distance, il fait faire silence et éteint tout souvenir. C'est ainsi que la vieille ruine et ses vieux habitants dorment silencieux dans la nuit de l'oubli. Quelquefois un voyageur obscur vient encore converser avec ces vieilles pierres et les entretenir des anciens temps; mais il passe bientôt, et la solitude revient au château démantelé et aux brèches du donjon.

Digitized by Google

XXIII.

Les Successeurs de Wibald.

(1158–1281.)

Erlebald succède à Wibald son frère. Moine à St.-Laurent de Liége, il fut nommé chapelain à Stavelot par Wibald et ensuite conservateur des archives. Il dut ces distinctions, comme toute sa vie le prouve, non aux liens du sang, mais à ses vertus et à ses talents. Il avait été initié au maniement des affaires par son illustre frère qu'il accompagna souvent aux diètes de l'Empire, ou qu'il remplaça, lors de ses fréquentes absences, dans le gouvernement de la Principauté. Une preuve que nous ne possédons point toutes les lettres de Wibald, c'est que nous n'en voyons pas une seule qui soit adressée à Erlebald, et que nous n'en possédons point non plus de ce dernier.

Quelques manuscrits prétendent qu'il fut envoyé au pape Eugène III pour obtenir la restitution de Tourines, et qu'il intervint au nom de son frère dans la dispute des monastères de Waulsor et de Hastiers. Cette dernière abbaye avait été unie à la première, sous l'abbé Forannan, avec le consentement de Benoît III et d'Otton (969); elle voulut s'en séparer au douzième siècle, mais les efforts réunis de Wibald et des évêques de Liége et de Metz empêchèrent la scission. Quoi qu'il en soit, Erlebald,

Digitized by Google

sur la proposition de l'empereur Frédéric, fut élu à l'unanimité abbé de Stavelot. Son premier soin fut de faire ramener de Grèce la dépouille mortelle de son frère, dont l'évêque de Liége vint célébrer les funérailles à Stavelot (1).

C'est sous le règne d'Erlebald qu'eut lieu la fondation du monastère de Bernardfagne, connu depuis sous le nom de St.-Roch (2). Un prêtre nommé Weric vint trouver Adelard de Roanne, seigneur puissant par ses richesses, et lui demanda un peu de terrain pour y élever une tente et pouvoir y prier Dieu dans la solitude. Le pieux seigneur lui fit construire dans son champ, sur les *fagnes*, un petit ermitage qu'il nomma la cellule de la Ste Vierge. C'était en 1158. L'année suivante, « l'an 1159 de l'incarnation, l'abbé Erlebald ayant esté informez par son aymé féal Adelair de Rona, qu'il avoist trouvé deans les terres delle ville de My (lequel il tenoit en fief) un lieuchon convenable por servir Dieu et où il demandoit octroy et consent de maisonner sailles et maisons convenables aux usages des servants Dieu ; à quel effet il donnoit trois meez de terre du costé la même ville lesquelles furent déclarées exemptes de dismes par Poppon Vesty de Xhignace quy les resignaz ès mains de l'abbé por ceulx qui serviroient Dieu en cetuy lieuchon; le tout quoy le susdt abbé donnat et confirmat à venerable prestre Wery por luy, ses compagnons et por leurs successeurs quy serviront Dieu celon la règle de sainct Benoît, à condition de payer par an le jour de sainct Remacle, à Stavelot 4 deniers, autant à Malmendy

(1) Mart. Ampl. coll. II, p. 116 et 125. Signatures d'Erlebald sous ces diplômes. — M. S. C. — De Marne, p 84 et 193.

(2) Fisen. Flores eccl. Leod. p. 402 et Hist. Leod. p. 387 et 381. — Manuscrits. Brev. hist. Stab. Abb. et C. — Bovy II, p. 118. Archives de Stavelot.

Digitized by Google

le jour sainct Pierre, aoust enltrant, et 2 deniers à Xhignace (Xhignesse) le jour sainct Pierre, parmy quoy ce lieuchon demourant franc sans payer taille, ne nul altre manière de justice.

St. Bernard en revenant de la diète de Spire vers le commencement de l'an 1147, avait, avant de regagner Clairvaux, traversé la Belgique en tous sens et laissé la trace de ses pas à Liége, à Villers et en d'autres lieux. Sa grande voix réveillait partout le sommeil des nations et peuplait les solitudes. Bernardfagne doit son nom au héros catholique du douzième siècle. Et ce Weric, ce saint prêtre qui cherche la solitude et va retrouver les pas de St. Bernard, ne serait-il pas ce Weric, dont parle Fisen, qui quitta le siècle, ébranlé à Liége par l'onction fécondante de l'illustre abbé de Clervaux? La circonstance que ce même Weric devint bientôt prieur d'un monastère sur la Sambre, ne détruit pas cette conjecture; elle explique au contraire cet essaim de religieux qui accompagnaient leur prieur fondant au milieu des bois un nouveau lieu de retraite, Bernardfagne.

Les comtes de Rochefort et de Montaigu partant en 1220 pour la Terre sainte augmentèrent par de nouvelles donations les possessions de Bernardfagne; le dernier leur assigna la seigneurie de Ferot, et, en 1241, l'abbé Frédéric-de-la-Pierre y ajouta quelques dîmes, du consentement de ses religieux. Ce monastère ne vécut pas longtemps sous la règle de St. Benoît, car Henri de Gueldre, évêque de Liége et abbé de Stavelot, le donna en pleine propriété (1250) aux frères Guillemites, religieux de la règle de St. Augustin. Aux jours de la Principauté, c'était dans une des salles de Bernardfagne que se réunissaient les officiers du comté de Logne pour faire la répartition des impôts qui avaient été assignés à leur quartier dans

Digitized by Google

l'assemblée générale du pays. La révolution de 1789 porta son œil de vautour sur la sainte retraite et vint s'y abattre pour y déchirer encore une proie; elle y trouva ces religieux, les chassa, et Bernardfagne redevint solitaire. Nous ignorons à quelle époque ce monastère perdit son nom au moyen âge pour prendre celui de St.-Roch qu'il a conservé; mais depuis longues années, l'église de St.-Roch était devenue un lieu de pèlerinage dans les maladies épidémiques : la ville et le monastère de Malmédy s'y rendaient tous les ans en procession; on voit encore aujourd'hui de nombreux pèlerins s'acheminer vers la nouvelle église, mais il est à craindre que la plupart n'y soient attirés par les plaisirs de la fête du lieu. Bernardfagne est très-bien conservé; les bâtiments, après avoir servi à deux reprises de séminaire, sont aujourd'hui occupés par une école normale et un pensionnat; il montre encore fièrement ses trois tourelles féodales au voyageur, et les hôtes aimables de ces lieux peuvent recevoir qui que ce soit dans la belle salle du chapitre des Guillemites. L'ancienne chapelle a été démolie, et on voit dans la nouvelle une colonne en marbre noir sur laquelle on lit cette inscription :

D. O. M.
Guillelmus Natalis
St.-Laurentii ad Leodium Abbas
St.-Rocho devotus
Dabat Aº 1675.

St. Roch est placé sur la colonne entourée d'*ex voto*. Vis-à-vis on découvre des tombes portant le nom des Selys de Fanson, seigneurs du pays de Stavelot.

Nous possédons une bulle de Victor IV par laquelle cet antipape accorde à Erlebald et à ses successeurs (1161) le droit de porter dans les cérémonies l'anneau, la mitre, la dalmatique et les sandales; mais il restreint à Erlebald

Digitized by Google

seul le droit de prendre ces insignes pontificaux à la cour de l'Empire ; il lui donne en outre le pouvoir d'annoncer la parole de Dieu aux fidèles et de haranguer le peuple (1). Erlebald transmit à ses successeurs les droits qu'il avait obtenus d'un antipape, et les abbés de Stavelot les conservèrent jusqu'à la chute de l'abbaye. Ainsi nos Princes-abbés furent dès lors aussi abbés-mitrés. Wibald était trop emporté dans le tourbillon des affaires pour réclamer l'honneur de la mitre et de la dalmatique; il se contenta de l'anneau ; ses lettres nous apprennent même qu'il ne portait ni l'habit ni la tonsure des moines.

Nous savons que la plupart des seigneurs du pays avaient emmené leurs vassaux aux rives du Jourdain ; ils rapportèrent de ces lointains voyages les arts, la gloire et en même temps les maladies contagieuses de l'Orient. La Belgique avait partout élevé des asiles à ces désolantes et tout à la fois glorieuses infirmités ; Erlebald était trop charitable pour ne point suivre ce noble exemple. Il fit donc construire en 1190 la ladrerie de Malmédy et une chapelle qui fut dédiée à Ste Marie-Magdelaine (2). Cette fondation fut encore augmentée par le successeur de Wibald et par l'abbé Nicolas. Après l'extinction de la lèpre, cet hôpital reçut d'autres malades et parvint à posséder des revenus assez considérables. La chapelle fut reconstruite au seizième siècle et consacrée, le 6 sept. 1554, par Jean Lippius, suffragant de Cologne. La gestion de la maison fut confiée à des administrateurs laïques jusqu'en 1579, époque où l'abbé de Groesbeek, profitant de la mort de Jean-des-Malades et de son

(1) M. S. Villers II. p. 715.

(2) Fisen. Flor. p. 402 et 503. — Br. hist. Stab. Ab. — M. S. C. — Roderiq. p. 174. — M. S. Villers, t. IV. p. 1533 et t. I. p. 152. — — Nouv. fieg. auth. de Malm. fol. 175. — Livre aux résolutions, fol. 29. — Brev. hist. St. Abb. sub abb. Nicol. — M. S. Historia Abb. Stabul.

Digitized by Google

épouse qui en avaient reçu l'administration de Christophe de Manderscheidt, et voyant que les revenus ne suffisaient plus à l'entretien des malades, songea aux moyens « de recerrer tous et quelconques biens, heritaiges, cens, revenus, profits et émoluments qui pouvaient estre ci-devant par la négligence et nonchalloy des receveurs de ladite chapelle entreperdus. » A ces fins, il remit l'administration de l'hôpital entre les mains des moines du couvent de Malmédy « à charge d'entretenir lesdits chapelle, maisonnaiges, graigne, estableries, appendices selon que serat trouvé nécessaire; de pourveoir lesdits ladres et malades de chauffaige et leur furni virtuails requis, enoultre d'entretenir tous prez, terres, fanges, et aultres heritaiges en bon état sains aliéner, les faire remessurer avec deu spécification, d'iceulx tenir registre et lui en délivrer copie. » Toutes ces charges étaient aux frais du monastère qui avait une bien légère rétribution pour tous ces soins multiplés. Mais c'était une œuvre de charité. Lorsqu'en 1640 Ferdinand établit des écoles latines à Malmédy, il affranchit les biens de l'hôpital de Ste Marie-Magdelaine de toutes tailles, et leur fit appliquer, avec le consentement de la cour et du magistrat de Malmédy, les exemptions dont jouissaient les biens d'ancienne fondation des monastères. Le prieur et les moines s'engageaient de leur côté envers la ville de fournir, à leurs frais, au nouveau collége, des professeurs jusqu'à la poésie inclusivement, et de n'exiger des écoliers aucune rétribution. Plus tard la bienfaisance proverbiale des habitants de Malmédy fit élever d'autres hôpitaux, et la ladrerie ne conserva plus que sa chapelle et quelques biens nécessaires à son entretien. Ils furent vendus aux jours de la révolution avec les biens du monastère, et ceux qui étaient restés furent donnés aux hospices de la ville.

Digitized by Google

La petite chapelle continua à porter le doux nom de chapelle des malades. Elle eut ses jours de gloire au milieu des jours de désolation. Lors de l'incendie de 1689, qui dévora la ville de Malmédy et ses temples, elle servit d'église paroissiale. Lors de l'épidémie de 1741 qui, en huit mois, enleva huit cents habitants de Malmédy, elle revit ses dalles couvertes de nombreux fidèles ; elle avait alors changé de patronnè sans changer pourtant de nom ; c'était toujours Marie, mais c'était Marie, la consolatrice des affligés, la mère de Dieu, la vierge aussi des malades. Un cultivateur de Faimonville, nommé N. Lejeune, qui habitait Cologne, envoya en 1742 la gracieuse statue aux pieds de laquelle de nombreux pèlerins, viennent encore de nos jours offrir leurs vœux et leurs prières en particulier pour demander la guérison de leurs proches. Cette statue après avoir été bénite par Joseph de Nollet, alors prieur de Malmédy, resta exposée pendant huit jours dans l'église abbatiale, et fut ensuite transportée en grande pompe sur l'autel où nous la voyons encore aujourd'hui. Cette statue a aussi sa poétique légende, empruntée à d'autres chapelles. Quoi qu'il en soit, c'est la Madone de Malmédy ; elle est l'objet d'un pieux et paisible pèlerinage ; on vient la prier pour les parents en lutte avec les angoisses de la mort. Elle est la vierge des mourants, car, par une pieuse et douce coutume, pas un enfant de Malmédy ne passe dans les bras de son Dieu sans que ses parents n'aillent s'agenouiller en pleurs sur les dalles de la chapelle des malades, et y implorer l'assistance de leur bonne mère, en récitant, avec leurs proches et leurs voisins, le chapelet pour l'agonisant (1).

Erlebald renouvela l'ancienne confraternité entre nos

(1) Ce pieux sanctuaire vient d'être reproduit par une belle gravure-lithographie.

Digitized by Google

monastères et celui de Cornelimunster et avec les chanoines de Ste-Marie ad Gradus de Cologne (1179). Enfin il donna au monastère de Stavelot (1182) l'église paroissiale de ce lieu et ses succursales Roanne, Gleize et Francorchamps. Ces églises lui avaient été données par Alexandre II, évêque de Liége, en 1167, sous la ratification de l'empereur Frédéric. Les moines devaient faire élébrer chaque mois l'office des trépassés pour son frère Wibald et pour lui-même après sa mort, et distribuer aux pauvres d'abondantes aumônes qu'il avait spécifiées Ce diplôme, qui est le premier où nous trouvions le nom de ville donné à Stavelot, nous fait voir par les fonctions es témoins qui y sont mentionnés, l'état dans lequel Erlebald laissait son abbaye. Ces témoins furent : Henri doyen ou prieur, l'ami de Wibald; Baudoin, sous-prieur, c'est la première fois que nous rencontrons cette charge nécessitée par le grand âge de Henri; Boniface, prévôt; Simon et Warnère, chantres; Herman, cellerier; Jean, camérier. Parmi les clercs : Alexis Vesty d'Ones; Hardouin, doyen du conseil; Arnoux Vesty de Malmédy, Lambert de Baldou; Reinier de Salm. Parmi les laïques : Anselme, mayeur de Stavelot; Garsile et Gérard, camériers de l'abbé; Lambert de Malempreit; Poncard et autres.

Après cette longue suite de bonnes œuvres, Erlebald courbé sous le poids des ans, abdiqua une charge qu'il avait administrée avec gloire pendant trente-quatre ans. Il mourut l'année suivante, plein de jours et de vertus (4 mars 1193).

Gerard fut choisi pour remplacer Erlebald après son abdication (1). Les diptyques de Stavelot et de Malmédy portent : « Gerard, homme de charité et de grande piété,

(1) Roderiq. p 174. — Brev. hist. S. A. — Bertholet. Hist. de Lux. IV. p. 302. et ad calc. p. XLIII.

Digitized by Google

désirant ensevelir dans l'oubli le souvenir des anciennes querelles de Stavelot et de Malmédy, conclut l'an 1203 une alliance de concorde et de paix éternelle entre les deux églises, et posant son étole sur le tombeau de St Remacle, leur père commun, il déclara anathème quiconque violerait ce traité ou nierait que les religieux des deux monastères ne font qu'un corps et qu'une âme. » Selon Roderique, cette concorde eut pour base la renonciation formelle de la part du chapitre de Stavelot aux droits de primauté qui se trouvaient formulés dans quelques-unes des chartres obtenues par Wibald. Malmédy avait dû suspendre ses justes plaintes sous les règnes de Wibald et de son frère et les faire valoir sous un abbé qui lui était dévoué. Cette explication peut être vraie, elle est même vraisemblable, mais elle n'est appuyée sur aucune preuve historique.

Gerard non content d'avoir augmenté la léproserie, expose les corps de St Quirin et de St Nicaise à la vénération des fidèles, et enrichit leur châsse de lames d'argent et de pierres précieuses.

Bertholet a tiré des archives de Luxembourg le seul acte d'administration civile que nous possédions de cet abbé. Thibaut Comte de Bar et de Luxembourg était en guerre avec Hugues de Pierrepont évêque de Liége; craignant que le château de Logne ne tombât en mains de l'évêque, Thibaut se fit reconnaître avoué de Stavelot et se fit délivrer l'acte suivant : « Moi Gerard, abbé de Stavelot et de l'église de Stavelot et Malmédy, et les chapitres et les officiers des deux églises, faisons savoir que nous avons promis à Thibaut Comte de Bar et de *Luceburg*, de ne point nous dessaisir de notre forteresse de Logne, mais de la garder, afin qu'il n'arrive de son chef aucun dommage audit Comte ; si nous manquons à nos promesses que ledit Comte s'en prenne

Digitized by Google

à nous, à nos églises et à leurs vassaux. Nous avons passé ces conventions avec ledit Comte qui est notre avoué, et nous les maintiendrons à son héritier qui sera l'avoué de nos églises. »

Cet acte de 1209 prouve que les comtes et ducs de Luxembourg étaient avoués héréditaires de Stavelot, et que, dans les affaires temporelles, l'abbé ne faisait rien sans l'aveu des deux chapitres et des officiers du pays. Gerard mourut en 1209 après un règne de dix-sept ans, et eut pour successeur Adelard prieur de Stavelot.

Cet abbé (1) entra dans l'union de confraternité conclue (1212) entre les monastères de St-Hubert, de Stavelot, de Malmédy, de St-Remi à Reims, de Lobbes, de St-Jacques et de St-Laurent à Liége, de St-Pantaléon à Cologne, d'Aetweiler, de Prum, de Florenne, de Waulsor, de Echternach, d'Orval et de St-Remy près de Rochefort. « Ce traité, dit la chronique de St-Hubert, avait pour but de faire célébrer dans les maisons confédérées les funérailles des abbés décédés, et de donner aux religieux tombés en faute la faculté de faire pénitence dans une abbaye, autre que celle à laquelle ils appartenaient, ou même encore de passer, avec le consentement des abbés, d'une maison dans une autre. » En 1217 il conclut encore un traité d'alliance entre Malmédy, et les chanoines de Trèves auxquels il donna *par pieuse et pure libéralité* l'église de Clotten avec le tiers des dîmes de vin et de froment. Par compensation de ce don fait au détriment de Malmédy, les moines de ce monastère devaient être admis à Trèves parmi les premiers au réfectoire lorsqu'ils y viendraient, et recevoir une rente de vingt sous de Trèves à charge de célébrer un anniversaire pour l'archevêque de cette ville. Cet Adelard fut un des abbés

(1) Fisen. L. c. — Chronique de S. Hubert, p. 171. — Roder. L c. — Br. hist. St. A. et M. S. C.

Digitized by Google

dissipateurs des biens des monastères, et le pape Honorius, en 1219, sur la plainte des moines, le réprimanda et lui interdit sévèrement ces pernicieuses libéralités. Il mourut en 1222, selon Fisen, Laurenty et de St-Marthe, et en 1217 selon Roderique.

En dissipant les biens de Malmédy, l'ancien prieur de Stavelot favorisait la prépondérance de Stavelot anéantie par son prédécesseur. Du reste les haines étaient mal éteintes, car les deux chapitres furent unanimes pour choisir l'abbé hors de leur sein, et ils élurent Frédéric-de-la-Pierre abbé de Prum. Toutes les choniques s'accordent à louer sa sagesse, sa piété et sa modération; ce qui ne l'empêcha pas de voir son administration traversée par d'injustes tracasseries (1). Il eut à soutenir la fameuse querelle contre Ermesinde de Luxembourg, comtesse de Laroche, qui se termina, comme nous l'avons vu, par la restitution du château de Logne à l'abbaye. Le pays sous son règne fut le jouet de la bravoure inquiète et turbulente de l'époux d'Ermesinde, le bouillant Waleran, si celèbre par ses duels judiciaires. Stavelot eut d'abord à supporter le contre-coup de la guerre de ce Waleran contre le comte de Namur; ensuite en 1227, comme Waleran avait tourné les armes contre les habitants de Theux qui avaient maltraité quelques Luxembourgeois, Jean d'Appien, évêque de Liége, accourut au secours de ses sujets et ravagea le Limbourg, le pays de Stavelot et le Luxembourg. En 1232 le pays devint de nouveau le théâtre des brigandages d'un seigneur de Reifferscheid qui mit à feu et à sang le comté de Salm dont il devint plus tard le propriétaire. A tous ces malheurs de la guerre se joignit l'incendie

(1) Roderiq. L. c. — Berth. L. c. IV. 414. 424 et V. 61. 70. 72. et IV. 457. — Fisen. Hist. eccl. Leod. p 505. — Mart. Ampl. coll. II. p. 133. — Eiflia illust. Ia p. 239. Frédéric est appelé en latin Fredericus de Petrâ, et en allemand, Von der Lay.

Digitized by Google

presque total des deux villes de Stavelot et de Malmédy (1244). Stavelot fut frappé par la foudre, et Malmédy fut la victime de l'imprudence. Cependant Frédéric se montra à la hauteur des événements : il lutta avec courage et succès contre tous ces revers. Nous l'avons déjà vu briser l'orgueil de Luxembourg; il continua à résister et revendiqua partout les propriétés des monastères que d'injustes détenteurs avaient usurpées. Non content de remettre en ordre les affaires du pays, tant au spirituel qu'au temporel, il agrandit même son territoire du vicomté de Braz que Henri de Luxembourg légua à l'abbaye en 1244, comme nous l'avons vu au chapitre des avoués. Enfin Frédéric, après un règne ferme et glorieux de vingt-cinq ans au monastère de Prum, auquel il avait rendu son ancienne splendeur, et de vingt-deux ans à celui de Stavelot, mourut le 17 octobre 1244.

Quelques diptyques lui donnent Ebbon III pour successeur, mais nous croyons plutôt que le siége resta vacant pendant deux ans jusqu'à l'élection de Nicolas. Cet abbé dont on ne sait rien, si ce n'est qu'il fit une donation à l'hôpital des lépreux de Malmédy, fut déposé en 1248 à Aix-la-Chapelle par le légat du pape, le célèbre Hugues de St-Cher, cardinal de Ste-Sabine, et non point par Guillaume, comme le prétend Hoesem. Hugues était venu à Aix-la-Chapelle pour y couronner empereur Guillaume de Hollande (1248). Les chroniques et Fisen donnent pour motif présumé de cette dégradation, que Nicolas s'était rangé du parti de l'empereur Frédéric II déposé par le pape. Nous ignorons où Bertholet a été puiser les reproches de conduite irrégulière qu'il adresse à Nicolas; ce que nous savons, c'est qu'il fut remplacé d'une manière bien malheureuse (1).

(1) Brev. hist. Stab. Abb. — Fisen. Hist. Leod. p. 518 et 523 et Flores, p. 402. — Bertholet. Hist. de Lux. V. 347.

Digitized by Google

Henri de Gueldre, évêque de Liége, présent au couronnement de Guillaume à Aix-la-Chapelle, fut nommé provisoirement abbé commendataire de Stavelot. Ce prince, fils de Gerard comte de Gueldre et de Marguérite de Brabant, après des débordements qui font frissonner d'horreur et qui remplirent le pays de scandale, fut lui-même déposé en 1274 de son évêché et de toutes ses dignités. Zantfliet, prieur de Stavelot, fait son portrait en quelques mots : « C'était, dit-il, un homme de grande naissance, de mœurs dépravées, sanguinaire, avare et débauché. »

Son règne fut comme un violent orage qui vint gronder sur le pays de Liége et qui fit voir à la lueur de ses éclairs, la grande figure de Henri de Dinant, le tribun populaire, passant et repassant ; celle plus grande encore du souverain pontife qui, dans le concile de Lyon, dépose cet infâme évêque, chargé de mépris, de crimes et d'infâmie; et, enfin, le valeureux Radoux Lardinois, l'homme de la vengeance, qui, sous les murs de Franchimont, lui assène le coup de mort et lui pourfend la tête jusqu'aux dents. Tous les historiens Liégeois ont raconté les cérémonies piquantes de sa déposition décrites par le vieux Jean d'Outremeuse (1)

Quant au pays de Stavelot, il n'eut point à se plaindre de l'administration de Henri qui plaça le corps de St Remacle dans le beau reliquaire que Wibald avait fait préparer (1263); mais la haine qu'il avait soulevée contre lui, et l'anarchie dans laquelle se trouvait l'Empire, occasionnèrent de grands malheurs à la Principauté. Il n'y avait plus d'empereur, mais deux compétiteurs, sans aucun pouvoir sur tous ces petits seigneurs qui levaient la tête au-dessus de leurs donjons, et, ne voyant plus de chef,

(1) De Gerlache. Hist. de Liége, p. 94. — Zantfliet. Ap. Mart. Ampl. coll. V. p. 103. — Berth. L. c. V. 84. — Brev. hist. Stab. Abb. — — Hist. Abb. Stab. — Eiflia illust. Ia. p. 242.

Digitized by Google

s'en allèrent butiner et batailler jusqu'à ce que l'Empire fatigué de ces secousses vit sortir de son sein les sept électeurs. C'est à ces excès de dévergondage qu'est due l'origine de la fameuse ligue hanséatique pour favoriser le commerce et le protéger contre les pirateries. Le pays fut cerné de tous côtés et comme étreint dans un cercle de fer. Au midi, ce furent d'abord les sujets du comte de Salm qui vinrent piller Stavelot et tuer les habitants; ensuite Henri II de Luxembourg et son frère Gerard (1217) qui, sous prétexte que Henri de Gueldre ne voulait point les reconnaître pour avoués, mirent le pays à feu et à sang et saccagèrent le monastère de Stavelot, dont ils enlevèrent même les sceaux (22 novembre 1249). Le pape Innocent chargea Guillaume, abbé de St-Trond, de faire une enquête sur ces faits et de rendre la justice en son nom; mais les parties aimèrent mieux s'en remettre à l'arbitrage de Hugues de St-Cher, légat du St Siége, qui termina cette affaire et réconcilia le comte Henri et le monastère en 1251. Deux ans après, Hugues vint à l'abbaye de Stavelot et renouvela sa visite en 1255 en compagnie d'un autre légat. De l'Orient arrivèrent Gerard de Blankenheim, connu depuis sous le nom de Gerard IV, qui rançonna Ligneuville; Alexandre de Rode qui réduisit en cendres la ville de Weismes et une grande partie de Malmédy. Au Nord, descendaient du Limbourg des soldats allemands, errant, pillant, et se retirant sur les *hautes fagnes* après avoir butiné dans le pays. Et à tous ces malheurs se joignirent encore la peste et la famine, ces compagnes livides des guerres de destruction.

Cependant l'abbaye vit accroître ses possessions au milieu de cette désolation. Arnold d'Okier, chanoine de St-Barthélemy à Liége, fit don à l'abbaye de tous les biens qu'il possédait à Ocquier, et ce village resta incorporé au

Digitized by Google

pays de Stavelot jusqu'à sa dislocation. D'un autre côté Pierre, seigneur de Spontin, accorda aux monastères la dîme sur tous les biens de sa seigneurie qui en avaient été exempts jusqu'alors.

Jean d'Enghien, évêque de Tournai, fut nommé dans le concile de Lyon, auquel avait été convoqué le prieur du monastère de Malmédy, pour remplacer à Liége et à Stavelot le malheureux Henri de Gueldre. Selon les archives de Stavelot, il était neveu du roi de France et docteur en théologie (1). Son règne fut troublé par les incursions de l'inquiet et avantureux Henri de Gueldre qui ne pouvant plus être ni évêque, ni marquis, ni comte, ni chevalier, se créa brigand ; le pays de Stavelot fut aussi troublé par la guerre de la vache de Ciney qui mit en armes tous les seigneurs des alentours, et les pays de Liége, de Namur, de Brabant et de Luxembourg. « Si quelque chose, dit un savant historien, peut donner une idée de la barbarie des mœurs, du mépris des lois et de l'anarchie qui régnaient alors dans le pays, c'est la guerre dite de la vache de Ciney, dans laquelle des torrents de sang furent versés pour le plus misérable motif. » En effet, il s'agissait d'une vache volée, et on dut recourir jusqu'à l'arbitrage de Philippe-le-Hardi, roi de France, beau-frère du duc de Brabant et oncle présumé de l'évêque de Liége; des soldats mal disciplinés vinrent souvent faire des courses sur le territoire de la Principauté dont l'évêque de Liége était abbé.

A peine cette guerre était-elle terminée, que d'Enghien tomba dans un guet-à-pens dressé par Henri de Gueldre, son prédécesseur. Jean eut l'imprudence et la loyauté de se rendre à une conférence à Hougaerde, sur l'invitation de Henri qui devait lui exhiber ses titres de créance à

(1) Chapeauv. II. p. 304. — De Gerlache. L. c. p. 96. — Brevis historia Stab. Abb. — Hist Abb. Stab. — Roderiq. L. c. p. 176.

Digitized by Google

charge de l'église de Liége ; Henri le fit enlever la nuit par ses satellites. On le lia moitié nu, sur un cheval fougueux qui fut lancé à toute bride à travers des chemins raboteux ; l'évêque, mauvais cavalier et d'un embonpoint excessif, ne put résister à ces secouses violentes : il tomba et expira presqu'aussitôt. (1281) Les bourreaux abandonnèrent son cadavre. Ce crime resta impuni ; la loi humaine ne rechercha pas les assassins cruels de Jean d'Enghien, évêque de Tournai, prince-évêque de Liége et prince-abbé de Stavelot. Ce seul fait d'impunité caractérise toute une époque. Henri de Gueldre, l'évêque-brigand, l'assassin d'un évêque et l'auteur de tant d'autres crimes révoltants, ne tombe que sous les coups de la haine privée. La société se tait, elle laisse la vengeance à Dieu.

Digitized by Google

XXIV.

Des successeurs de Wibald.

(SUITE).

(1231 – 1438.)

Giles de Falconpierre (de Falconis Petrâ-Falckenstein), prélat de haute vertu et de noble extraction, travailla avec zèle à maintenir la discipline monastique et à rétablir, dans la Principauté désolée, la paix qui en était depuis si longtemps exilée (1). La foire annuelle de Rahier était une cause continuelle de troubles, de querelles et de meurtres ; il la supprima (1289). Mais, ce qui lui fait occuper dans notre histoire une place honorable, c'est qu'imitant Alberon de Liége (1125), il abolit en 1299 la servitude personnelle connue sous le nom de morte-main, dans les communes de Comblain, Xhignesse et Fairon. On sait que ce droit inhumain consistait à donner au seigneur du pays, à la mort d'un chef de famille appartenant à la classe des gens de morte-main, le plus beau meuble de la maison mortuaire, ou bien à couper la main droite du trépassé et à l'apporter au seigneur, en signe de vasselage. Aujourd'hui nous n'avons plus de seigneurs, mais des fiscaux du timbre ; ce n'est plus une servitude, c'est un impôt. Ce n'est pourtant pas un

(1) Brev. hist. St. Abb. — Berth. V. 415. — Roder. 176. — M. S. C. — Magn. Chr. Ap. Chap. II. 67.

Digitized by Google

simple changement de mots, comme il arrive le plus souvent dans ces améliorations tant vantées, car presque partout les héritiers en ligne directe sont du moins exempts de ces droits.

Giles eut la douleur, comme nous l'avons vu, de perdre le château de Logne par la trahison du châtelain Thibaut qui était son frère. Il mourut en 1307. Pendant la vacance du siége abbatial, les moines de Malmédy eurent à soutenir les droits et les priviléges de leur abbaye. Quelques paysans du quartier de Stavelot, sous les ordres de Sauvedriet et de Baudoin, vinrent saisir trois étrangers dans l'enceinte même du monastère de Malmédy. Les moines accoururent venger les droits de l'hospitalité, chassèrent ceux qui violaient leur domicile et leur arrachèrent leurs prisonniers. Mais ces forcénés, pendant les solennités de Pâques, soutenus par une forte escorte, viennent surprendre les moines dans le lieu saint. Le prieur et le trésorier s'avancent à leur rencontre et les invitent à quitter le parvis du temple. Ils font mine d'obéir; mais, se retournant tout à coup, ils frappent de neuf coups le trésorier. Le prieur échappe par la fuite à leur fureur. Les autres moines que le tumulte avait fait descendre du chœur, furent également blessés et maltraités. Gerard de Bolan mourut le même jour, et Nicolas de la Falise quelques jours après.

Mais Henri de Bolan, moine de Stavelot et frère de Gerard, ayant été créé abbé par l'influence du duc de Luxembourg, proscrivit les assassins et confisqua leurs biens.

Ces proscriptions attirèrent sur le pays la guerre et toutes ses fureurs, le ravage et l'incendie. Pendant cinq années le pays fut ensanglanté par cette querelle qui fut enfin terminée par l'intervention du comté de Juliers, de

Digitized by Google

Gerard de Bellacoste (Schönecken), de Frédéric de Dome, d'Arnoux de la Rochelle et de Henri de Beaufort, le même qui figure dans la guerre de la vache de Ciney. Baudoin fut condamné à faire ériger l'autel de Ste Catherine dans l'église de Malmédy, à la doter d'une rente annuelle de 12 livres de Tours, et à faire célébrer mille messes pour le repos des âmes des moines qui avaient succombé sous leurs coups. Au jour fixé, il vint avec trente de ses proches, presqu'entièrement nu et portant à la main un cierge d'une livre de Cologne; il assista ainsi à la messe dans l'église de Malmédy, et lorsque le sacrifice fut terminé, il offrit le cierge à l'officiant, et tous ses proches firent amende honorable de la même manière. Enfin Baudoin fut exilé dans l'île de Chypre, et Sauvedreit, son complice, fut condamné à faire le pèlerinage de Ste Marie de Rogemadou (1313). C'était la punition des sacriléges à cette époque. Cette punition de Baudouin et cette sévérité pour la violation des saints lieux dénotent une profonde conviction dans tous ces chevaliers bardés de fer, qui ne demandaient jamais pardon à l'homme, mais à Dieu et à ses ministres. Liége vit le duc de Brabant dans le même siècle se soumettre à la même pénitence que deux siècles plus tard on aurait repoussée avec hauteur.

C'est vers cette époque qu'eut lieu la célèbre guerre des Awans et des Waroux au pays de Liége; Hemricourt en fut l'historien. Ce siècle fut pour nos contrées, comme nous l'avons dit dans un autre ouvrage, l'époque des libertés, de l'affranchissement des communes et de la création, dans le pays de Liége, des bourgmestres, des corporations et des métiers (1253-1297). Les seigneurs terriens étaient alors tout-puissants et le moindre empiètement sur leurs domaines, la plus légère insulte donnait

Digitized by Google

lieu aux guerres les plus acharnées et les plus meurtrières. Ce qui se passa alors dans les pays de Liége et de Stavelot est la fidèle image de l'état de l'Europe au treizième et au quatorzième siècle. Les seigneurs se tuent et se bataillent les uns contre les autres, prient pour les *occis* pendant la trève de Dieu et pendant quarante jours pour chaque chevalier tué ; ils se pressent les mains aux joutes et aux tournois pendant les suspensions d'armes, luttent de courtoisie entre eux, se donnent mutuellement des fêtes, assistent ensemble aux cavalcades, à tous les divertissements de la chevalerie ; marient quelquefois leurs enfants en signe de réconciliation, épousent quelquefois celles qu'ils ont rendues veuves ou orphelines, et lorsque la dernière heure de la trève a sonné, chaussent de nouveau les éperons et reprennent la cuirasse et la lance.

Henri de Bolan, dont les chroniques font le portrait en trois mots : il fut homicide, usurier, simoniaque, habitait en vrai chevalier de l'époque le château-fort de Logne, que Henri IV de Luxembourg, le premier de ces ducs qui devint empereur sous le nom de Henri VII, dit le juste, lui avait restitué, comme nous l'avons vu plus haut. Il eut l'honneur d'y recevoir l'évêque de La Marck qui fuyait le pays de Liége, et qui y resta jusqu'à la fameuse paix de Fexhe. Bolan jeta son froc dans les fossés du château, ceignit le haubert, eut sa cour de pages et ses fous de cour, et vendit pour faire face à sa magnificence royale les meubles d'argent du monastère de Malmédy. Mais en revanche il réduisit à l'obéissance de la cour féodale de Stavelot les manants de Horrion qui s'étaient soustraits à sa juridiction, et fit confirmer cette sentence dans une diète de l'Empire à Aix-la-Chapelle. Puis, pour compenser probablement le tort

Digitized by Google

qu'il avait fait à Malmédy, il obtint de l'archevêque de Cologne, Henri de Virneburg, la propriété de l'église d'Amblève pour aider les moines de Malmédy, dont les revenus ne suffisaient plus à leur existence. Le couvent de Malmédy tira des revenus de cette église 50 molders de farine, 50 de froment, 200 d'avoine et 100 livres de cire pour la dîme majeure; et pour la dîme mineure, 30 livres de lin, un chapon pour chaque molder de farine et de froment, et un pour deux molders d'avoine; le tout comme d'ancienneté. Le bénéficier avait aussi ses dîmes spéciales dans la villa de Meyrat (Meyrode). Cet acte est de 1319.

Les malversations de ce Prince-abbé irritèrent tellement ses sujets, qu'ils songèrent à se délier de leur serment d'obéissance, mais Bolan revint dans sa vieillesse à d'autres sentiments; il fonda à Stavelot l'autel de St André, fit construire des moulins à Malmédy et les donna à ce monastère. Enfin il mourut le 2 août 1334 (1).

Winric de Pomerio, archiviste du monastère de Malmédy, fut élu à la mort de Bolan. Il eut pour compétiteur Walthère de Mackair, moine de Stavelot, homme de mérite qui fut choisi pour abbé de St.-Laurent par Adolphe de La Marck, évêque de Liége (1342). Il se distingua dans ce poste élevé par ses vertus et ses talents. Winric, après avoir reçu les investitures de l'empereur Louis IV, réconcilia Jean de Luxembourg avec Adolphe de La Marck, évêque de Liége, et ces deux princes conclurent un arrangement par lequel ils déclaraient que le château de Logne ne devait jamais être séparé de l'abbaye de Stavelot; que l'on devait respecter sa neutralité que l'abbé s'engageait à observer pour lui et ses

(1) Roderiq L. c. p. 177. — M. S. C. — M. Hist. abb. Stabul. — De Gerlache, p. 120.

Digitized by Google

successeurs. Ce funeste château devait toujours apporter le trouble dans le pays; tant il est vrai que les remparts que les grands hommes élèvent autour de leurs propriétés, deviennent souvent dans les mains débiles de leurs successeurs, les instruments de leur ruine. Les hommes forts mesurent leurs actions à leur taille et à leur force, et écrasent leurs successeurs sous le poids de leurs créations.

Le monastère de Stavelot déjà obéré devint la proie des flammes (14 nov. 1336), et Winric fut obligé de réduire le nombre des profès à vingt-cinq, jusqu'à ce que les revenus du monastère fussent augmentés. Il revenait d'Avignon où il avait été faire agréer cette innovation par Clément IV, lorsqu'il fut frappé par la mort à trois lieues de cette ville, le 4 déc. 1343, selon Roderique, et 1342, selon Martène (1).

Clément VI nomma d'autorité Hugues d'Auvergne, abbé des monastères de Stavelot et de Malmédy. Le choix était heureux. Sagesse, prudence, science profonde, piété, Hugues réunissait toutes les vertus de sa dignité. Jurisconsulte renommé, il remit en ordre les registres féodaux de la Principauté (1345), se fit restituer plusieurs fiefs aliénés par Henri de Bolan; et, après avoir rétabli les affaires temporelles de l'abbaye, il obtint de Charles IV la nouvelle confirmation de toutes les immunités du pays et de la bulle d'or de Lothaire. Cet acte daté de Maestricht 1357, eut pour témoins le prince-électeur Louis de Brandebourg, l'évêque de Lubeck, l'abbé de Fould, Wenceslas duc de *Lucemburg*, Brabant et Lymburg, Burghard bourgrave impérial, messire de Wilde, les comtes de Anhalt et de Ritz, les chevaliers Waleran de *Salmen*,

(1) Bertholet. Hist. Lux. VI. p. 28. — Fisen. Flores. — M. S. C. — Roderiq. L. c. p. 177. — Mart. Ampl. coll. p. 133.

Digitized by Google

de *Burn*, de Schleiden et autres. Nous avons vu le même empereur relever de l'abbaye, en 1346, les fiefs de Marche et de Cronenburg, et recommander en 1349 à ses vassaux la garde des propriétés de l'abbaye (1).

Hugues s'occupa aussi de la réforme intérieure des monastères, mais surtout du noviciat des profès, et ferma la porte du monastère à tous ces gentilshommes qui apportaient dans ces saintes retraites les bruits des camps et le goût des plaisirs. Malmédy ne devait plus avoir que quatorze religieux; on n'y devait plus admettre les enfants et le rebut de la noblesse. Hugues fit ratifier ces sages règlements par Guillaume de Gennep, ce sage et illustre prélat de Cologne, si cher à l'église à laquelle Clément VI l'avait donné, et qui fut présent à la publication de la célèbre bulle d'or dont Henri IV fut l'auteur. On sentait partout le besoin de rétablir le règne de l'ordre dans l'administration des É ats.

L'abbé de Stavelot apaisa les difficultés qui existaient depuis longtemps entre l'église de Stavelot et Jean de Schleiden au sujet de la nomination aux places de magistrature à Malmédy; cette querelle avait souvent été le prétexte de guerres et de l'incendie même de Stavelot; il reprit à Wenceslas de Luxembourg, Odeigne et Pirouster, après avoir prouvé les droits de l'abbaye à ces villages sur lesquels le duc n'avait droit qu'à des dîmes (1360), et mourut généralement regretté, le 3 Novembre 1373.

Warnère de Ockier, moine de Malmédy, fut unanimement choisi pour succéder à l'illustre Hugues d'Auvergne. Ce fut cet abbé qui reçut les premières investitures réelles qui soient parvenues jusqu'à nous, et il est le premier à qui les empereurs donnent le titre de prince dans leurs

(1) Mart. II. Ampl. coll. p. 133 et voy. litt. II. 167. — Conat. chron. p. 139.

Digitized by Google

diplômes (1). Nous ne reviendrons point sur cette question que nous avons déjà traitée. Ces premières investitures sont de l'an 1376. Ces investitures et ces protections impériales n'empêchèrent pas le village de Lierneux d'être pillé par trois compagnies de soldats vagabonds (1387). Les habitants qui vinrent au secours de ce village furent repoussés, perdirent trois de leurs hommes et laissèrent trente-six prisonniers entre les mains de ces bandits, qui, selon l'usage du temps, vinrent plus tard faire amende honorable à St Remacle. On tuait, on pillait, sauf à faire pénitence. Malmédy même fut menacée par une troupe semblable en 1391, qui exigeait des habitants une forte somme d'argent pour racheter l'incendie de la ville; mais pour toute réponse, les bourgeois prirent les armes et culbutèrent ces pillards. A tous ces maux, fruit amer de l'esprit aventureux de l'époque, se joignit sous le règne de Warnère une peste affreuse qui fit de l'Ardenne un vaste cimetière. Enfin, Warnère lui-même, après avoir de nouveau fait la séparation des deux menses conventuelles de Malmédy et de Stavelot avec le consentement des deux chapitres, mourut le 23 Janvier 1393.

Il eut pour successeur Waleran de Schleiden qui reçut les investitures de l'empereur (2). Il eut l'honneur, si c'en était un, d'héberger un tel monstre, de donner l'hospitalité à cet empereur lors de son voyage à Rheims en 1398, où il allait conférer avec le roi de France, des affaires de l'Empire d'Allemagne qui allait échapper à ses mains débiles et souillées. Waleran fut un homme à vues droites et honnêtes, mais courtes, et par cela même il fut mauvais

(1) Mart. ampl. coll. II. 155. 136–138. Fisen. Flores. — M. S. C. — Herbetot. Vie de S. Rem. II. 41. — Berth. Hist. Lux. VII. p. 119. M. S. Hist. abb. Stab.

(2) M. S. Brev. hist. St. abb. — Berth. l. c. VII. pièc. justif. p. LXV. et S. — M. S. Histor. abb. Stab.

Digitized by Google

administrateur : l'homme faible et médiocre, bien qu'honnête homme, est écrasé par les emplois qu'il occupe; débordé par le mal, il fait toujours le malheur de ceux qui sont soumis à ses lois. Trop confiant dans ses forces, Waleran déclare d'abord la guerre au seigneur de Montjoie qui était venu guerroyer sur les terres du pays de Stavelot (1400). Les soldats improvisés pillent le pays de Montjoie (Mons Jovis) et arrivent sous les remparts de la forteresse. Les assiégés qui ont reçu un renfort de Heinsberg, font une vigoureuse sortie, tuent trois cents de nos braves et font le reste prisonnier. Waleran paye douze mille florins du Rhin pour la rançon des prisonniers et fait ériger à Contzen une chapelle sur la cendre des morts. Les frais de cette guerre obligèrent Waleran à engager tous les biens que l'abbaye possédait sur les bords de la Moselle et en Hesbaie; mais, plein de sollicitude pour l'avenir, il ne consentit ces engagères que pour la vie des prêteurs, de sorte que ces biens retournèrent successivement au pays. Cet abbé obtint de Josse, marquis de Brandebourg et de Moravie, la confirmation de la bulle d'or et un ordre pour le capitaine de Luxembourg et le prévôt de Durbuy, de protéger le pays de Stavelot (1409). Ce Josse était devenu l'avoué de Stavelot par l'achat qu'il avait fait du Luxembourg en 1388, du roi Wenceslas son cousin, il l'avait revendu à Louis d'Orléans, frère de Charles VI roi de France, qui ne prit jamais que le titre de mambourg et de gouverneur de Luxembourg. D'Orléans ayant été tué à Paris (1407), Josse reprit le gouvernement de Luxembourg, et c'est alors qu'il octroya cette chartre à l'abbé Waleran qui se vit obligé de recourir à sa puissante protection.

A Waleran, qui mourut en 1410, succéda Henri de Visé. Ce prince-abbé assista, à Aix-la-Chapelle, au couronnement de l'empereur Sigismond, ce valeureux restaurateur

Digitized by Google

de l'Allemagne disloquée (18 nov. 1414). Il reçut en 1417 ses lettres d'investiture dans lesquelles l'empereur le nomme son cher et féal prince-abbé des monastères de Stavelot et de Malmédy. Dans ce diplôme Sigismond confirme tous les priviléges de la Principauté ; il y renouvelle l'ordre aux gouverneurs et à l'administrateur du duché de Luxembourg et aux capitaines et sénéchaux des prévôtés de Bastogne et de Durbuy, de donner force et assistance à l'abbé de Stavelot et à ses successeurs pour le maintien des droits de leur abbaye. Il octroie au pays de Stavelot le libre transit par terre et par eau à travers le Luxembourg et tout l'Empire d'Allemagne.

Au commencement de son administration, Henri de Visé termina avec le comte de Salm une question de juridiction qui serait infailliblement devenue une nouvelle source de guerre; mais les finances du pays étaient tellement obérées qu'il se vit forcé de donner en nantissement le gouvernement de la ville de Malmédy et les dîmes de Clotten. Il mourut en 1417, la septième année de son administration.

Un moine de Stavelot, Jean Godeschale ou de Geuzaine fut élevé à la dignité abbatiale. Sa conduite fut tellement déréglée et ses prodigalités tellement ruineuses, que le chapitre dut lui reprendre les sceaux du pays (1). Jean III, né à Geuzaine, de parents obscurs, avait d'abord été instituteur à Stavelot. Ordonné prêtre, il entra dans le monastère. Nommé économe, il déploya beaucoup d'activité et fit preuve de beaucoup de sagesse dans ces fonctions. Trompés par ces débuts, les moines le choisirent pour succéder à Henri de Visé, dans le doux espoir que sa dextérité et son économie rétabliraient les affaires du monastère dérangées par le malheur des temps. Mais l'élé-

(1) M. S. [Brev. hist. Stab. abb. — Hist. abb. Stab. — Lib. mon. Stab. — Mart. ampl. c. II. 139. — Voyage littér. II. 293.

Digitized by Google

vation a plus d'une fois tourné la tête aux gens venus de bas. L'orgueil et la morgue saisirent l'âme du parvenu, et le moine, naguère d'une conduite exemplaire, devint un scandale pour ses frères et le dissipateur éhonté des biens confiés à sa garde. Il se lia d'amitié avec les seigneurs les plus brillants des alentours, assista à leurs cavalcades, à leurs joutes, à leurs chasses, à leurs festins. Il fit assaut de luxe avec les plus magnifiques et engloutit les faibles revenus de ses monastères dans ces divertissements insensés. Maudit de ses sujets, il se retira à Liége où il continua ses prodigalités. Mais la coupe était remplie, les moines ruinés s'adressent au pape Martin V. Le souverain pontife ordonne à Barthold de Ockier, abbé de St-Hubert, de se rendre à Stavelot et d'y ouvrir une enquête sur l'administration de Jean de Geuzaine. Il l'autorise même, après l'inspection, de réduire le nombre des moines, selon les revenus, et de pourvoir au placement de ceux qui devront sortir des monastères. En vertu de cette commission rogatoire et de ces pouvoirs contraires aux constitutions du concile de Latran, mais que l'état des choses nécessitait, l'abbé se rendit à Stavelot, et son enquête eut pour résultat la réduction au nombre de cinq des religieux du monastère de Stavelot, qui autrefois avait entretenu jusqu'à quarante moines (1421).

Tel était le triste état au quinzième siècle de l'abbaye de St Remacle, de St Poppon, de Wibald; ses écoles si renommées n'étaient plus qu'un souvenir; sa grandeur, son opulence, ses hommes illustres avaient passé; et ce n'était pas seulement l'étranger, mais ses propres enfants, ses chefs mêmes, qui avaient déchiré ses entrailles.

L'abbaye de St-Remacle ne fut point la seule qui répandit des larmes de sang; la contagion avait gagné tous les monastères. Otton, l'illustre archevêque de Trèves, fut

Digitized by Google

touché des maux de l'Église, et obtint du souverain pontife, Martin V, la convocation d'un chapitre général de l'Ordre de St Benoît, à Trèves. On y vit treize abbés du diocèse de Trèves, quatorze de celui de Cologne, neuf de celui de Liége, parmi lesquels figurait Jean de Geuzaine, six des environs de Maestricht, autant des diocèses de Verdun et de Munster, et trois de Metz. L'âme du chapitre était Jean de Rode, abbé de St-Mathias, qui dressa d'admirables réformes et les mit d'abord à exécution dans son monastère. Sa réputation attira bientôt à Trèves Jean de Medem, abbé de Cluse et de Bursfeld, qui obtint des religieux de St-Mathias pour réformer ses monastères. Il fut le promoteur de la célèbre congrégation de Bursfeld qui enveloppa bientôt toute l'Allemagne et dans laquelle nous verrons entrer les monastères de Stavelot et de Malmédy.

Cependant, Jean poursuivant le cours de ses prodigalités, engagea, comme nous l'avons vu, le château de Logne à la farouche famille d'où sortit le sanglier des Ardennes. Il donna en fief à Jean de Zivelle de Weismes et à ses hoirs la seigneurie, la justice et la forteresse de Renarstein, près de Saurbroudt, et vendit, la même année, la mairie de Francorchamps qui appartenait à la mense abbatiale, au chapitre de Stavelot, qui la revendit au mayeur de cette dernière ville pour la somme de sept-cent-vingt florins. Enfin, on fut forcé de lui retirer les sceaux et de les remettre à l'évêque de Liége, qui les déposa entre les mains de Henri, abbé de St-Laurent : mais il était déjà trop tard, le mal était irréparable.

Ce fut sous cet abbé que l'église de Bellevaux fut séparée de celle de Malmédy par Julien, cardinal de Ste-Sabine, surnommé de St-Ange, légat du saint Siége en Allemagne (16 Oct. 1435). Cette bulle n'offre rien de remarquable.

Jean mourut en 1438, laissant le pays dans un état de

Digitized by Google

misère tel qu'il n'avait point encore été avant lui et tel qu'il ne fut jamais après lui. Chose remarquable ! le nom de la plupart des abbés est oublié dans le pays, Wibald y était presque inconnu, et celui de Jean de Geuzaine avait surnagé sur les flots des siècles. Le souvenir des bienfaits s'en va comme les fumées de la gloire ; les traces du mal sont comme un fer chaud, elles restent. On voyait dans l'église de Stavelot la pierre sépulcrale de Jean de Geuzaine ; on en avait coupé les quatre coins, en souvenir de ce qu'il avait vendu les quatre coins de son pays.

Synchronisme. 1340. Érection à Stavelot, d'un hôpital pour les étrangers : *ut educentur et sustententur.*

Digitized by Google

XXV.

Henri de Mérode

ou

la Constitution du Pays.

(1438—1460.)

La Principauté de Stavelot n'était plus qu'une ruine; les revenus étaient dissipés; son abbaye ne s'appartenait plus à elle-même. Mais le temps de la réorganisation était arrivé; le pays de Stavelot salua son Sigismond dans la personne de Henri de Mérode. Son passage fut trop court pour tout relever, mais il planta les jalons et ses nobles successeurs achevèrent l'édifice commencé.

Henri de Mérode était chanoine de la collégiale d'Aix-la-Chapelle. Sa haute naissance, la moralité de sa vie et sa science profonde firent jeter les yeux sur lui. Gaspard, aumônier de Malmédy, sur lequel tous les suffrages devaient se réunir, proposa le savant chanoine. Mérode accepte l'honneur de restaurer une abbaye détruite; mais avant de charger ses épaules d'un aussi pesant fardeau, il va s'enfermer dans le monastère de St-Jacques de Liége, « qui dans tous les temps, dit Martène, a produit de grands hommes pour gouverner d'autres monastères. » Après y avoir fait son noviciat sous l'abbé Rutgère, il s'achemine vers Malmédy, accompagné de plusieurs moines de St-Jacques

Digitized by Google

destinés à faire revivre l'antique observance dans les monastères de St Remacle. Dans des jours meilleurs, St Poppon envoyait ses religieux réformer les autres monastères. Mérode trouva huit moines à Stavelot et neuf à Malmédy. Après avoir fait revivre la discipline monastique dans les couvents, il s'occupa du temporel de la Principauté. Tout était dans le désordre : les propriétés avaient été pillées, la plupart étaient même perdues ; les différents pouvoirs n'étaient point définis, et les archives du pays de Stavelot ayant été dévorées par les flammes lors de l'incendie de la ville de St-Vith, où elles étaient conservées, les officiers du pays s'en autorisaient pour empiéter sur les pouvoirs du prince-abbé et pour s'abandonner à l'arbitraire. De Mérode réunit les trois États et jeta les fondements de la Constitution du pays. Cet acte est parvenu dans son entier jusqu'à nous. Afin d'éviter de fastidieuses répétitions, et de pouvoir exposer avec quelque ensemble les droits et les devoirs des sujets du pays de Stavelot, nous donnerons ici la Constitution entière du pays telle qu'elle a existé jusqu'aux jours de la révolution française. Nous traiterons successivement du territoire et des possessions ; du gouvernement ou des pouvoirs législatif et exécutif ; du pouvoir judiciaire et des lois du pays de Stavelot ; nous terminerons par un article spécial sur l'assiette des contributions.

Digitized by Google

§ I.

Du territoire.

Le premier diplôme de Sigebert, qui fixait les bornes de sa donation à St Remacle, n'est point parvenu jusqu'à nous. Par le second, daté de 651 par Martène et de 656 par Bertholet (1), ce prince assigne dans sa forêt d'Ardenne, dans des lieux de vaste solitude, une étendue de douze milles de circuit autour des deux monastères. Le mille ou la lieue, selon Notger, équivaut à 1500 pas ou douze stades (2). Dans un troisième diplôme, Sigebert augmente encore cette fondation en accordant à l'abbaye naissante un droit de tonlieu dans des ports de l'Aquitaine, et la libre navigation sur la Loire. Ces droits et ces péages sont de vrais droits régaliens, d'où l'on peut conclure que dès l'origine les abbés de Stavelot étaient souverains.

Childéric, successeur de Sigebert, confirme dans un premier diplôme la donation faite par ce dernier, de la villa de Germigny, située dans le Gau Rhémois avec ses appendices, deux moulins et une vigne. Mais en 666 il réduit à six les douze lieues de la première fondation. Le diplôme porte, il est vrai, et tous les agiographes en font un titre de gloire à St Remacle, que c'est à la demande du

(1) Mart. Ampl. coll. II. 6. — Berth. II. Pièc. just. ad not.

(2) Mart. l. c. ut gyrum gyrando duodecim mensurarentur spatia. Dextrorsum saltibus non plus duodecim millioribus. — Notg. ap. Rod. p. 51. — Milliare apud Gallos dicitur spatium MD passuum, id est XII stadiorum.

Digitized by Google

saint abbé qu'il ordonna cette réduction ; mais en présence du portrait que l'histoire fait de ce Childéric, nous sommes porté à croire que l'expression de ce désir n'est rien autre qu'une formule diplomatique (1). La réduction se fit de tout le terrain compris entre Amblavia (Amblève), Charancho (Chevron) et Lethernaco (Lierneux) qui faisait partie de la première donation. « Nous avons ordonné, continue le diplôme, à Théodard, évêque, et à l'illustre Hodon, notre familier, de faire mesurer avec nos forestiers et l'arpenteur les lieux ci-dessous désignés, savoir : à partir du monastère de Malmédy jusqu'à Sicco-Campo (Hautes-Fagnes), de Sicco-Campo par la voie Mansuerisca jusqu'au lieu où la Warchinna (Warchenne) traverse, de la source de la Warchinna à la source du Stagnebachus (Stembach), du Stagnebachus jusqu'à l'Amblève, puis à l'autre côté de l'Amblève et à travers le bois Vulfeberts (Wolfbusch) jusqu'aux sources du Rarobachus (Rohrbach) et du Diddiloni ; ensuite traversant ce dernier ruisseau jusqu'à la Resta (Recht), de la Resta à travers la forêt qui sépare Helmini, Roboretum (Houveigné) et Andaste-Villare (Mafatz), de cette forêt jusqu'à Jocunda-Fania (Joyeuse-Fagne), de Jocunda Fania passant l'Alsena (Enalle) qui est proche du monastère ; ensuite de l'Alsena jusqu'au point où elle entre dans le Glanem (Albe), traversant le Glane jusqu'à Alba-Fontana (Albe-Fontaine), d'Alba-Fontana à l'Amblève, au point dit Sigino-Aviaco, où Garelaicus a posé sa vanne (vennam). Passant l'Amblève et se dirigeant vers l'embouchure du Dulnosus (Ruisseau des fagnes), du Dulnosus jusqu'aux Fagnes, ensuite à travers la forêt jusqu'à la voie Mansuerisca (Croix-le-Prieur), pour venir retrouver *Sicco-Campo*. Roderique recherchant l'origine du nom de voie *Mansuerisca*, pense qu'il y avait un Gau *Mansueriscus* sur les confins de la Hesbaie et que

(1) Daniel. Hist. de France. I. 334.

Digitized by Google

les habitants ont donné ce nom au chemin qui conduisait vers ce pays à travers les Ardennes. La propriété de ce terrain fut confirmée par le roi Thierry en 673; Dagobert, en 677, rendit à l'abbaye Germigny donné autrefois par Sigebert; Charles Martel, en 720, restitua aux monastères Tofin et Silvestrecourt, et Carlomann, en 746, Lethernau (Lierneux) avec ses appendices : Brastis (Braz), Feronio (Fairon), Aldanias (Odeigne); ce dernier prince lui donna, en outre, la même année, Lenione (Leignon) dans le Condroz avec tous ses appendices formant neuf villas dont la plupart nous sont inconnues, et six autres villas parmi lesquelles on distingue Palatiols (Paliseul) et Brabante (Braibant). Louis-le-Débonnaire après avoir accordé aux monastères, en 814, la libre navigation sur la Meuse et le Rhin, confirma, par un second diplôme de la même année, l'abbaye dans toutes ses possessions. Ce diplôme est la reproduction littérale des limites de Childéric; seulement Stagnebachus prend le nom de Steimbach, Rarobaco celui de Saurbach; il se termine par une reconnaissance des droits de Stavelot et Malmédy sur les églises et les dîmes de Duira (Duren), Clodena (Clotten), Bonna (Bonn), Sintiaco (Sinzig), Andernacio (Andernach), Rodobrio (Bodeux), Wasitico (?), Aunanno (Auenheim), Astanedo (Astenet), Rumbis (Rommen), Glaniaco (La Gleize), Caranco (Chevron), Tectis (Theux). D'après le diplôme, ces quatre dernières églises appartenaient à l'abbaye. Du reste, ces dons étaient fragiles ou partiels, car nous voyons Arnoux en 888, Henri I en 930, Otton I en 966, donner aussi à l'église d'Aix-la-Chapelle la none de Duren, Theux, Astenet, Chevron, Rommen et Clotten (1). Lothaire II, par diplôme de 862, restitua aux monastères les villas suivantes qu'il avait été forcé de lui ravir : Lierneux, Vervigium (Vervoz) dans le Condroz avec ses

(1) Lacomblet. Urkundenbuch. I. pag. 39. 49. 64.

Digitized by Google

appendices, Bainam et Walthinam (Attrin et Wal), Leignon, Silvestrecourt, Calco (Choz) dans le comté Laumensi (Lommes); en Hesbaie, Horion; en Condroz, Ozo et Ville; en Famenne, Hunnen; dans le comté d'Ardenne, Graisde, Bra; il leur donna en outre des places pour construire (Sedilia) dans les ports de Huy et de Dinant, et la chapelle de Croeve avec toutes ses dîmes. Louis d'Austrasie, en 874, ratifia toutes ces donations (1).

Les Normands arrivèrent sur ces entrefaites; au milieu des bouleversements de la Lorraine, des meurtres, des pillages, des incendies, l'abbaye perdit ses fiefs, ses villas et ses églises. Les princes Lorrains vinrent achever ce qu'avaient commencé les Normands, et les diplômes que nous possédons jusqu'à l'abbé Odilon (952), portent des traces bien rares de restitutions et de nouvelles acquisitions. Charles-le-Gros donne Blandon (Blendelf) dans le gau Leuvensi (Franchimont) en 882; et Zuentbald, un lieu dit Büsanch dans le gau des Ardennes en 895. Puis, en 902, c'est un échange entre l'abbaye et le comte Renier où ce dernier donne, en contre-échange, au monastère de Stavelot : Filionio (Filot), Scurcieias (Xhoris) et Auwans (Awan). Enfin, après quelques échanges nous arrivons à Odilon. A partir de cette époque jusqu'au règne de Poppon II (952-1105), le patrimoine des monastères et le territoire de la Principauté s'accrurent successivement.

Odilon commence d'abord par faire reconnaître de nouveau la première fondation de Childéric par l'empereur Otton I en 950, dont le diplôme est la copie littérale de celui de Louis-le-Débonnaire de 814, mentionné plus haut. Aucun nom n'est changé ni dans le tracé des limites, ni dans la désignation des églises et des villas. En 953, Stavelot acquiert

(1) *Sedilia*, locus idoneus ad construendum ædificium, vulgò . . Masures. Du Cange

Digitized by Google

par échange Baldau (Bellevaux?) et Malmédy, Ville dans le gau du Condroz et le comté de Huy. En 980, c'est la restitution du trop célèbre Turnines (Tourines), de Scaletin et de Paliseul ; en 1065 et en 1067, c'est l'acquisition de Sprimont vendu en 1085. En outre, le monastère de Stavelot possédait à cette époque les revenus suivants : Oyseis payait à l'abbé 6 livres ; Graisde, 4 ; Olfait, 3 ; Ossines, 3 ; Fineval, 2 ; Spontin, 7 ; Haletin, 5 ; Jupille, 2 ; Izières, 3 ; Longia (Logne), 2 ; Hosemont, 10 ; Rochelevenges, 10 ; Avvogne, 5 ; Lovigneis, 2 ; Verviers, 2 ; Heren, 5 ; Buitebach, 40 sous ; Bolenges, 30 sous ; Wellin, 16 livres ; Nova-Villa (Ligneuville), 9 ; Walendor, 9 ; Bacinge, 2 ; Oseis, 3 ; Aiflois, 3 ; Okerier (Ocquier), 2 ; Bra, 3 ; Somme, 133 livres, 20 sous ; en outre Lernau (Lierneux) devait procurer une *carratam* de vin ; Baldau, une ; Rahier, une ; Chevron, une ; Saint-Vith, 2 ; Rumbis (Rommen), 4 ; Waimes, une ; Amblavi, 2 ; Nova-Villa, 2 ; le moulin de Malmédy, une ; Wellin, 40 moutons ; Lengun (Logne), 20 ; Olzières, 38 ; Generez, 22 ; Lovengeis, 30 ; Lernau, 30. Le *mansus* de Chenruus (Chevron) tenait aussi du monastère 30 bonniers de terre et celui de Rahier vingt-quatre.

C'est alors que Poppon II vint renouveler l'œuvre des Normands, dévorer la substance même des monastères et détruire la richesse de la Principauté. Aux temps de Wibald le mal n'était point encore réparé, et le grand abbé se plaignait dans ses lettres de l'insuffisance des revenus de l'abbaye, du peu de pouvoir dont jouissait l'abbé, de l'aliénation des plus beaux droits et des plus belles propriétés du pays de Stavelot. Il se mit courageusement à l'œuvre et fit graver sur une tablette de vermeil le recensement des églises, des villages et des fiefs qu'il laissa à son abbaye (1158). Le Mire nous a conservé ce travail précieux (1). Ces fiefs, ces villas et

(1) Miræi. Op. dipl. I. 686.

Digitized by Google

ces propriétés étaient : Stabulaus, Rona (Roanne) Cousines, Fosse, Lederman (Lierneux) Baldou (Bellevaux ?) Rahier, Kevuruns (Chevron), Consdaignes, Louveignies, Horrion, Tourines, Mudrescheid (Manderscheidt), Rhorices (Xhoris), Causeis (Chauveheid), Fielon (Filot), Ferrières, Castellum Longiæ (Logne), Sprimont, Conson, Fieziennes (Fisenne), Genuerez (Jenneret), Herpha (Herve), Conkieres, Scaltin (Schaltin), Leignon, Ferraiges, Fieneval, Wellin, Silvestrecourt, Doroit, Paliseul, Consfait, Calcum (Choz), Bovingeis (Bouvignes), Germineiz (Germigny), Kerbou, Doma (Thommen?) Wakendorp, Lukesenges, Malmundarium, Waymes (Weisme), Francorchamps, Nova-Villa (Ligneuville), Amblavia (Amblève), Hoscenlaer, Basenheim, Dalehem, Bacenga (Bassenge), Lorenzeis (Lorcé), Scheniaces, Fairon, Comblenz (Comblain-au-Pont), Pressoir, Walevia (Waleffe), Sclacin (Sclessin), Leinsceis (Linchot), Landremange, Bocholtz, Wellines, Travant, Grimesburg, Ludenestorph.

Les acquisitions continuèrent jusqu'à Jean de Geuzaine, et le pays de Stavelot s'accrut successivement du vicomté de Braz, de Bullingen, d'Aldendorp et autres possessions; de sorte qu'au quinzième siècle, le pays de Stavelot comprenait les cours basses suivantes : Wanne, Fosse, Bodeux, Bra, Lierneux, Odeigne, Rahier, Stoumont, Roanne, Louveigné, Hosimont, Horrion (encor toutes aultres basses courtes de ladite justice de Horion de treffons jugeant à fiefs étant de ressorts de lois à Stavelot); Marche en Famenne (en quel ressort il y a environ de onze courtes à eux venantes de treffons dont les huictes revenantes audit Stavelot et les trois autres à Namur), bien que Bertholet prétende le contraire (1), Ocquier, Spontin, Ferrières, Xhoris, Logne, Jupille

(1) Hist. de Lux. VII. p. 53.

Digitized by Google

(dont ung abbé est collateur de la vesture), Chauveheid, Chevron, Fineval, Malempré (où que haultain abbé institua les quattre eschevins. Encor y at une basse courte bassette qui vat au chief à Houffalise ou à Bastoingne, Thourine, Buret?, Ozo, My, Boursy (auprès Bastoingne), Boumale, Mons, Choz, Haltinne, Schaltin, Enben?, Fisenne (majorie héréditauble), Haversin, Wellin (dont les cours venantes à elle sont Nouville, Fourkan, Fineval, Corbion, Erclay, Poudron, Dourot et Seraige plein fief de Stavelot), Douroit, Alhoumont, Soumagne, Hody, Durbuy, Thommen, Exel, Eselborn, Amblève, Cronenberg (et mesme peult ung abbé de Stavelot fauconniser es forest de Cronneberg à son plaisir.... Encor at été veu que quant ung abbé de Stavelot vennait (chassait) audit Cronneberg, illecq logeant sur la fortereste que en recognoissance de haulteur et que ladite terre treffon dudit Esglise estoit, en luy huroit au coucher en sa chambre à son repos les clefs et fermetures de ladite place), Jenneret, Filot, Ville, Bernafaigne, Attrin leiz Huy, Cyney en Condroz, Fraiture, Lorcé, Ottré, Houffen (dont la fortereste tient en fief de Stavelot, salve une thour mouvante de Luxemburgh), Malmedy (et ses cours y venantes Rahier à Malmendy, la courte d'un Vesty contenant mouvance oultre le pont a Malmendy, la Planche es ban de Bellevaux, plainq fief d'ung abbé (1), la maiorie de Waismes, Ster et Francorchamp, Warche, le fief qui ja fust Bodeson delle Vaux, courte à semonce, Sainct-Vith ou que l'esglise est tréfoncière à S^t.-Pierre de Malmendy et peuvent mettre maieur et eschevins sur élection et doit ladite paroiche et plusieurs aultres viaiges, annuellement apporter

(1) La seigneurie plein-fief de Planche appartenait aux d'Haem et aux de Potesta.

Digitized by Google

son oblation endit englise à Malmendy au jour delle St. Pire), Linchet leiz Huy, Wallef en Hesbaye (ou que la majorie mouve en fief de Stavelot et l'englise de Malmendy est tresfoncier), Ougré, Sclessin, Xhignesse, Comblain-au-Pont (là que ladite englise de Malmendy ont grands biens, terres, etc.), Poulseur, Comblain-Fairon, Sollana (1), Remagen, Waldorf, Wackendorf.

Jean de Geuzaine aliéna beaucoup de ces fiefs et de ces seigneuries; les autres se trouvèrent successivement incorporés dans d'autres États, comme suit : l'archevêque de Cologne s'empara de Waldorf et du fief de Wackendorf; le duché de Juliers s'arrogea Remagen et tous les biens que le pays de Stavelot y possédait; Aix-la-Chapelle confisqua à son profit les trente maisons et les autres biens dont il est parlé dans la bulle d'or et qui étaient situés dans cette ville; le Limbourg reçut l'alleu de Sprimont; Liége prit Hozémont, Horrion, Tourines, Soumagne, Lantremange, acquit par échange Choz, Sclessin, Ougrée; la France fit entrer Germigny dans son royaume; Namur acquit successivement Leignon, Spontin, Schaltin, Haltinnes, Bouvignes, Corbion, Haversin; Rochefort eut Fineval, et Ivoix Charbou; le Luxembourg eut la part du lion : Marche, Wellin, Noville, Fourkan, Pondrome, Erclaye, Graide, Feraige, Malempré, Mont-St-Martin, St-Vith, Cronenberg, Thommen, Amblève; le titre d'avoué que portait le duc de Luxembourg favorisa ses empiètements; il s'accrut encore par Durbuy de Verlaine, Bomale, Fisenne, My, Ville, Ferot, Ozo.

La Principauté avait perdu plus du tiers de son terri-

(1) « Alex. Delmotte, archiviste de Stavelo, soupçonne que Sollana pourrait être Sollière, parce que la dîme de ce lieu a toujours été tenue en fief des abbés de Stavelo. » de Marne. Hist. de Namur, ad calc. pag. 91.

Digitized by Google

toire en 1701 (1), et dans le mémoire présenté à cette époque au haut directoire de Westphalie, les députés du pays de Stavelot y exposent le triste état dans lequel, par suite des guerres, des incendies, des pillages et des injustes empiètements, la Principauté se trouve réduite. Ils se plaignent amèrement de la perte de My, Ville, Ferot, Ozo et Sprimont : ils prouvent qu'au seizième siècle le gouvernement espagnol a enlevé violemment au pays de Stavelot, Malempré, Burret, Bursy, Boumale, Mont-St.-Martin, Douroit, Alhoumont, Cronenberg, Verlaine, la petite Boumale et Leignon ; que les évêques de Liége lui ont de leur côté ravi les seigneuries de la Meuse et de la Hesbaye, Horrion, Lantremange, Waleffe, Tourines, Sclessin, Ougrée, seigneuries formant ensemble deux mille trente maisons; ils ajoutent que le pays de Stavelot ne possède plus que 1693 maisons ; que les troupes françaises incendièrent le 4 octobre 1689 Stavelot et Malmédy, et que ces deux villes composées alors de 1020 maisons, n'en purent sauver que cent de l'incendie; que ce malheur seul occasionna, sans compter les pertes du monastère, un dommage de quinze cent mille thalers pour la ville de Malmédy, et de deux cent mille thalers pour celle de Stavelot; que le pays entier est épuisé par les marches, les contre-marches et les quartiers militaires, par les contributions de guerre auxquelles il a été assujetti par les troupes de Brandebourg, de Hollande, de France et du pays de Liége ; que tous ces frais réunis se sont élevés à la somme énorme de deux millions sept cent trente-sept mille thalers, ce qui a nécessité un emprunt général de cent trente-quatre mille thalers à Liége, Verviers et autres lieux, et un emprunt particulier pour

(1) Ulterior relatio ad causam Stablo, punctum moderationis betreffend. 81 8bre 1701. Ap. Vill. M. S.

Digitized by Google

chaque communauté dont la somme totale s'élève à cent neuf mille thalers, et l'intérêt annuel à quatorze mille cent soixante et un thalers avec un arriéré de vingt-six mille thalers. Enfin le rapport se termine en concluant que la Principauté, qui comptait trois mille sept cent quatre-vingts maisons avant les bouleversements, n'en possédait plus alors (1701) que seize cent quatre-vingt-treize; que le pays était ruiné, et que le démembrement du pays et les charges qui pesaient sur les habitants, avaient fait émigrer les familles les plus riches et les plus puissantes. — Ces plaintes furent trouvées si réelles et si bien justifiées, que la Principauté obtint le dégrèvement de la moitié de sa matricule qu'elle avait demandé, et l'exemption pour trois ans de la prestation du contingent militaire. Cette exemption fut encore prorogée pour quatre ans le 24 mars 1715.

Dans ces derniers temps, et jusqu'à la révolution, la Principauté de Stavelot, bornée au nord par le duché de Limbourg, à l'est et au sud par le Luxembourg, au nord-ouest par le marquisat de Franchimont et le Condroz, se composait des postelleries de Stavelot et de Malmédy et du comté de Logne, formant ensemble une population de 28,000 habitants.

La postellerie de Stavelot comprenait les quatorze communautés suivantes : Stavelot, Roanne, Wanne, Rahier, Chevron, Fosse, Bodeux, Bra, Lierneux, Stoumont, Chauveheid, Ottré, Hébronval et Odeigne.

La postellerie de Malmédy était composée de Malmédy et des bans de Weismes et de Francorchamps.

Le comté de Logne était divisé en quatre quartiers : Hamoir, Ocquier, Comblain, Louvegniez. — Le quartier de Hamoir avait Hamoir, Ferrières, Filot, Sy, Logne, Vieux-Ville, Lorcé. — Celui d'Ocquier avait Ocquier,

Digitized by Google

Hody, Xhoris, Pouhons, Jenneret, Attrin. — Celui de Comblain avait Comblain, Fairon, Poulseur-sous-Renastein, Poulseur-sous-Rahier et Sart. — Celui de Louvegniez avait Louvegniez et Fraipont. Le lieu de réunion de ces quatre quartiers était Bernardfagne.

La Principauté possédait en outre les communautés de Horrion, Lantremange, Hozémont, Waleffe, et Wellin en Hesbaie, et les seigneuries d'Anthines et de Vien en Condroz ; ces deux dernières avaient été échangées en 1768 avec le pays de Liége, contre Choz, Sclessin et Ougrée.

On comptait dans le pays vingt-huit églises paroissiales, savoir : Anthinne, Bellevaux, Bodeux, Bra, Chevron, Comblain, Ferrières, Francorchamps, Gleize, Hody, Hozémont, Lantremange, Lierneux, Linchet, Logne, Louvegniez, Malmédy, Mont-Hadelin, Ocquier, Odeigne, Ottré, Sprimont, Stavelot, Vien, Wanne, Weismes, Xhignesse et Xhoris. Les autres églises qui dépendaient des monastères étaient : Banneux, Bende, Champagne, Cheneux, Choz même après l'échange, Comblain-à-la-Tour, Coo, Deigne, Fairon, Filot, Fosse, Fraiture, Gevigné, Jenneret, Ligneuville, Lorcé, St.-Nicolas à Malmédy, Poulseur, Provedroux, Rahier, Robertville, Sart, Sourbroudt, Taignon, Vilettes, Walck, Xhoffrai (1).

Nous avons parlé du cercle de Westphalie, c'est le lieu d'expliquer notre incorporation dans cette province. Nous avons déjà vu le pays passer à l'Allemagne sous Henri-l'Oiseleur en 921 selon Flodoard, 923 selon Sigebert et 921 selon Trithème, pour ne plus en être séparé. Il devint fief de l'Empire et le prince de Stavelot eut droit de séance d'abord aux élections des empereurs, aussi longtemps qu'elles se

(1) Déclaration du nonce apost. avec spécification des bénéfices ecclés. du pays de Stav. 17 avril 1736. — Nouv. Reg. auth. p. 333. — Transaction avec Liége du 23 avril 1768. art 2.

Digitized by Google

firent par les prélats et les princes d'Allemagne, à leur couronnement et aux diètes générales. La tendance manifeste du quinzième siècle en Allemagne, fut de faire d'un état une confédération des états (1); Sigismond avait jeté les fondements de cette organisation (1411) qui resta debout jusqu'à la révolution française. Il ceignit le front de l'Autriche de la couronne impériale; et vendit le Brandebourg au burgrave de Nuremberg, Frédéric VI de Hohenzollern, « vente qui fut, dit Rotteck, la première base de la puissance de cette race de héros, et de la formation d'un état qui devait jouer un grand rôle dans l'histoire du monde. » Albert II régularisa les plans de Sigismond et divisa l'Allemagne en six cercles. Le pays de Stavelot fut incorporé dans le cinquième qui comprenait le Bas-Rhin, les Pays-Bas, la Westphalie. Albert ne fit que passer sur le trône et il ne put conduire à fin son œuvre de régénération. Enfin Maximilien (1500) divisa l'empire en six cercles dans la diète d'Augsbourg, et bientôt après en dix dans la diète de Cologne (1512) : Charles V confirma cette division.

Le huitième cercle, celui de Westphalie, le plus abondant en hommes de guerre, était composé des évêchés de Paderborne, Minden, Liége, Cambray, des abbayes de Corbie et de Stavelot, des pays de Juliers, Clèves, Berg, Westphalie, la Marck, Lippe, Bentheim, la Frise orientale, Oldembourg, etc, etc., des villes de Cologne, Aix-la-Chapelle, Erfurt, etc, etc. Le prince d'Arenberg et les comtes de Manderscheidt et de Meurs en faisaient partie, et l'évêque de Munster et le duc de Juliers en étaient les directeurs.

Quant à la division des seigneuries et des biens entre les deux monastères de Stavelot et de Malmédy, les diplômes de 651, 662, 673, 677, 720 et 746 nous prouvent à l'évi-

(1) Rotteck. Allg. Gesch. III. Zeitraum. — Dissert. hist. de Louvrex ap. Bouille II.

Digitized by Google

dence qu'ils possédèrent tous leurs biens en commun dans les deux premiers siècles de leur fondation. La juridiction s'exerçait également *ab ipsis monachis*. Martène prétend que St Remacle fit la division des biens entre les deux monastères, mais il ne le prouve pas (1). Il serait impossible de préciser l'époque de cette séparation; mais les diplômes de 862 et 874 sont la preuve que ces biens étaient divisés au neuvième siècle, et ils continuèrent de l'être jusqu'à la fin de la Principauté. Au neuvième siècle et pendant quarante ans l'abbaye n'eut que des abbés commendataires; au onzième siècle, les abbayes, jouets de la simonie, étaient données en fiefs à des acheteurs sous le prétexte de les défendre (2); et les abbés n'étaient plus que des princes feudataires. Ce fut aussi le sort de l'abbaye de Stavelot, ces abbés-seigneurs disposaient des biens de leurs fiefs à leur gré, ne laissant aux monastères que leur strict nécessaire. Au milieu de cette confusion, arrivèrent encore les Normands qui mirent tout le monde d'accord. Depuis cette époque, les abbés eurent leur mense abbatiale séparée des menses conventuelles, de sorte qu'il y eut trois juridictions. Toutes ces villas, tous ces fiefs devinrent dans la suite des temps, des villages et eurent leurs justices qui relevèrent les unes de Stavelot, les autres de Malmédy, comme nous le verrons bientôt.

(1) Imperial. Stab. mon. jur. prop. p. 49.
(2) Chron. centullense S. Richarii III. 10.

Digitized by Google

§. 2.

Du gouvernement du pays.

La petite Principauté de Stavelot était une monarchie élective. L'élection avait été introduite par la loi de St. Benoît, et avait passé du couvent dans l'administration du pays. La libre élection du prince-abbé était reconnue dans presque tous les diplômes octroyés par les rois et par les empereurs. Après l'élection, l'abbé recevait du pape par l'anneau et la crosse les investitures, et de l'empereur d'Allemagne par le sceptre, des droits régaliens qui en faisaient le souverain du pays et réduisaient sous son obéissance les magistrats, les officiers et les sujets de la Principauté.

La noblesse ne formait point un ordre particulier; mais le corps aristocratique, les électeurs, était les moines des deux monastères.

L'*objet* du gouvernement était la tranquillité intérieure du pays, et son *principe* ou la vertu politique de l'État, était la religion, qui a été de tous temps la barrière la plus puissante contre l'arbitraire, et dont l'influence était manifeste dans le pays de Stavelot. Les moines formaient la cour du prince; ils avaient fait vœu de pauvreté; ils n'avaient aucun intérêt à abuser des faiblesses du prince dont la cour se tenait aux pieds des autels. La vertu était donc ici nécessaire; elle était le ressort de l'État, et les conseillers du prince devaient être non-seulement hommes d'honneur, dans le sens politique, mais aussi

Digitized by Google

hommes de bien. La galanterie, la ruse diplomatique, la politesse d'adulation des grands; tout cet attirail doré des cours qui ruine les peuples, y était inconnu. C'était un petit peuple obscur qui vivait ignoré, dans un tranquille bonheur, aussi longtemps que l'orage ne venait point du dehors. Il ne s'agissait point ici d'agrandissement ni de gloire ; mais, dit Montesquieu, il sera toujours beau de gouverner les hommes en les rendant plus heureux.

Loin de nous la pensée de proclamer que tous les princes de Stavelot furent des modèles de vertu, nous mentirions à l'histoire; mais si nous écartons les abbés commendataires imposés par la force, nous apercevons sur cette liste tout au plus trois abbés qui soient indignes d'y figurer. Ils furent enveloppés dans l'atmosphère vicieuse des temps au milieu desquels ils vivaient. Du reste, aucun des abbés réguliers ne porte au front la tache de l'infamie, et leur vice ne fut jamais que la prodigalité.

« L'an 1459, Monsieur Henry de Mérode, par la divine grâce abbé de Stavelot et Malmendy, sieur et bien aymé et haultain de pays d'une parte, sire Jaspar doyen de Malmendy en nom dudit chaspitre comme seigneurs héritiers et tresfonciers d'aultre parte, et Jehan de Naoust, comme doyen héréditable de le court et avecque lesdits, grand nombre de bourgeois et subjects delle franquieze et justice de Malmendy de la tierce pacte » (1) reconnurent les points fondamentaux de la Constitution du pays : ce sont les trois États ; un vieux souvenir encore de la vieille Austrasie.

Cette loi existait, mais les documents avaient été perdus ; il s'agissait donc seulement de la constater. Ainsi ils furent tous « paravant adjones d'apporter avant chas-

(1) Recors de 1459. Vieux regist. authent. I. 1.

Digitized by Google

cun touttes forches (1), chattres, lettres et exploits de records, jugements ou aultres que avoir pouldraient de nos prédécesseurs et anchiens eschevins pour les voir sus conseiller et visiter. »

L'article premier de cette chartre porte : « Premièrement à point de la haulteur recordons, souverainement salvons et wardons à Mr. de Stavelot comme sieur haultain de pays au regard de sa temporaliteit qu'il en motion primitive tient avecque haulteur et srie en fief du St. Empire et rois des Romains et ce par jugheur de la loi en notre jugeable, le feux, le cerche, le sons de la clock, l'oisseau elle aer, et le pexhon sur le graviet (2). »

Le *feu* donnait au prince le droit de vie et de mort « et la chasse sur touts ardeurs, robeurs, mordres, larrons, duement approuvés, qui pannissent femmes ou ils oyent forche cris et hahaye (art. 2). » Un autre records y ajoutait le droit de confisquer leurs meubles et de brûler leurs maisons (3).

Le prince avait donc droit de vie, de mort, de grâce, lançait les mandements exécutoires et de police; il avait la pleine puissance sur les quatre éléments dans la Principauté : le feu, l'air, la terre et l'eau. Il exerçait seul les pouvoirs législatif et exécutif, comme nous le voyons

(1) Recherches, du mot allemand *forschen*.

(2) Circa, cerchia. Vigiliæ, excubiæ Gall. la ronde. — Rex asserebat se in nostris nemoribus cerchiam, chacheriam, grueriam advocatiam chart. de 1203 et 1267. — Cerchia seu vigilium curæ quod ad ipsum tanquàm Gardiatorem villæ, redditiones et custodiam clavium pertinebat. — Le son de la cloche : circatoris etiam munus erat fratres ad horas canonicas colligere signo pulsato, circatores denique appellabantur qui vice generalis totius ordinis domos et monasteria visitabant. Du Cange verbis cerchia. Circa 3 et circator. Le records de Bra de 1567, copié sur celui de Stavelot, porte le nom de chasse.

(3) Jus esset in vim supremæ potestatis competens non modo perquirendi facinororum latitantium mobilia omnia, ex eorum domiciliis eripiendi, domiciliaque eorum comburendi. Decl. du cons. du 4 9bre 1733. — Ardeurs (d'Ardere) incendiaires, Robeurs (de Rauber) brigands; Mordres (De Morder) assassins; pannir, violer.

Digitized by Google

par tous les préambules des lois. Toutefois, suivant la sage conduite des empereurs Théodose et Valentinien, avant de publier les lois, il consultait toujours les anciens usages, les records, et communiquait les réformes projetées aux différentes cours et aux États du pays. La publication des lois se faisait au moyen des plaids généraux, c'est-à-dire dans la réunion des cours respectives à certain jour de l'année. L'entrée était ouverte au public, et on y donnait lecture des principaux mandements en vigueur, des droits, des priviléges du pays, des usages et coutumes et des records des cours. Cet usage tombé en désuétude avait été rétabli par le dernier prince.

Les États du pays se réunissaient annuellement au jour indiqué par le prince qui les présidait en personne ou par son représentant. Ils étaient composés des deux prieurs de Stavelot et de Malmédy, des chefs des seigneuries dits gentilshommes, des mayeurs tant héréditaires que commissionnés (1), de deux échevins de chacune des hautes-cours de Stavelot et de Malmédy, des bourgmestres de ces deux villes et des délégués des autres communautés du pays. Ils n'avaient d'autres droits que de consentir l'impôt; en cas de refus, le prince les dissolvait et fixait d'autorité souveraine le taux de l'impôt; ce qui arriva pour la dernière fois en 1739. Le prince convoquait aussi quelquefois ces États pendant l'année pour consentir

(1) « Les nobles Allemands qui avaient des biens dans cette Principauté, dit Thomassin, en recherchaient les offices qui leur donnaient au moins autant de considération que s'ils avaient été seigneurs ou patrons de paroisse. Ils avaient droit de déléguer leurs fonctions. Ainsi le ministre impérial d'Autriche, comte de Metternich, était officier héréditaire du ban de Weismes; le comte Lallemand de Lévignan, était mayeur héréditaire de Basse-Bodeux; le marquis de Mallien l'était de Hamoir; le baron de Waha, chambellan héréditaire; le baron de Selys, châtelain de Logne. »

Le prince de Metternich a vendu il y a quelques années ces propriétés, et nous possédons les procurations originales des autres seigneurs pour les reliefs à Stavelot.

Digitized by Google

des contributions extraordinaires. L'assemblée avait lieu ordinairement à Stavelot; « on at d'antiquité accoutumé que soy doibt faire l'assemblée en lieu convenable, comme à Stavelot, siége pastoural, souverain et chief de tout le pays enthièrement pour cause que tiltre de haulteur nom audit Stavelot prins et poite et Monsieur St Remacle illecque repoise et y at sa sépulture dernière eysleu (1). »

Après le prince et l'avoué, venait le gouverneur qui était le vice-administrateur de la Principauté et le représentant du prince. Cette fonction était une création moderne des derniers abbés commendataires qui ne résidaient point dans la Principauté. Le gouverneur était spécialement chargé du maintien de la paix dans le pays et de la pondération des différents pouvoirs. Nous ne connaissons, du reste, que trois gouverneurs dans l'histoire de la Principauté. A côté du gouverneur, et le plus souvent au lieu du gouverneur, se trouvait un conseil de régence. Nous possédons deux mandements impériaux qui déclarent l'égalité des prieurs de Stavelot et de Malmédy dans l'administration du temporel pendant l'absence de l'abbé. Les deux prieurs présidaient tour à tour ce conseil qui souleva souvent de graves conflits de juridiction avec les hautes-cours. Nous ne possédons pas moins de vingt-deux règlements sur cette matière. Celui de Jean-Ernest, du 29 Novembre 1726, nous paraît le plus complet : ses bases sont que le conseil de régence ne doit connaître d'aucune cause en matière ordinaire et contentieuse; qu'il a la haute police et le gouvernement du pays; qu'il a le droit de connaître des conflits de juridiction, des chemins royaux, de leurs réparations et de leur élargissements, de l'usage des biens de l'État et des communes, des différends au sujet des contributions. Dans les cas graves il doit en référer au prince, et dans les cas douteux,

(1) Secund. triumph. S. Rem. p. 59.

Digitized by Google

consulter la marche suivie dans la Principauté de Liége. Enfin, c'est un véritable conseil d'État représentant l'autorité souveraine du prince. Ce conseil était composé de trois et quelquefois de cinq membres : les deux prieurs en faisaient toujours partie. La haute-cour de Stavelot protesta longtemps contre la création de ce conseil d'État et ses attributions; elle considérait cette délégation de l'administration politique comme un empiétement sur ses droits acquis par une ancienne possession. On répondit à ces plaintes : « Que l'ancienneté ne faisait rien dans l'affaire, comme les bêtes pour avoir été créées avant l'homme ne sont pourtant pas au-dessus de lui. »

Lorsque le prince résidait dans le pays, ce conseil prenait le nom de conseil privé; ses membres portèrent d'abord le titre de commis du prince et dans ces derniers temps celui de conseillers; le traitement des conseillers laïques était de 720 florins. Le secrétaire du prince remplissait les fonctions de secrétaire d'état et contresignait toutes les lois et tous les mandements.

Le grand vice de cette institution était, à notre avis, que ces conseillers du prince étaient les mêmes qui formaient le conseil provincial, c'est-à-dire, comme nous le verrons bientôt, la plus haute-cour de l'état. Il est toujours dangereux dans les monarchies de confier le gouvernement et la justice aux mêmes mains : être ministre et juge dans une monarchie, c'est faire et appliquer la loi; c'est une contradiction.

Les fonctions et les pouvoirs de ces deux conseils cessaient à la mort du prince. Pendant la vacance du siége, les deux chapitres représentaient l'autorité souveraine. « Vous debvier savoir et entendre que quand le siége est vacque soit par l'obit du seigneur ou par sa translation, les capitres demeurent et remanent tréfonciers et héritiers en

Digitized by Google

lieu de seigneurs wardains et souverains de toutes les forteresses et fermes du pays (1). »

Les deux chapitres se réunissaient alors en chapitre général, commençaient par confirmer tous les fonctionnaires qui venaient prêter serment entre leurs mains; ils réglaient toutes les affaires de l'état, convenaient du jour de l'élection, déléguaient simultanément les deux prieurs et le secrétaire du chapitre pour administrer l'état pendant la vacance. Toutes les résolutions devaient être munies de la signature des deux prieurs et des sceaux des deux chapitres: ces sceaux présentaient l'effigie de St Remacle pour Stavelot et celle de St Quirin pour Malmédy. Le chapitre général se réservait ordinairement les nominations des conseillers provinciaux, du podestat, du châtelain et des receveurs de la mense abbatiale.

Les autres fonctionnaires du pouvoir exécutif étaient le podestat, le châtelain de Logne, les mayeurs et le magistrat.

Le podestat était le commandant de la force armée du pays, et le châtelain le premier officier du comté de Logne. Ces deux charges quelquefois étaient réunies sur une même tête. Ces deux officiers supérieurs pouvaient agir en action criminelle devant toutes les cours de leurs districts respectifs; s'ils prévenaient l'officier de la cour où le criminel devait être jugé et, s'ils étaient prévenus par le mayeur, ils pouvaient le joindre en cause (2). Le podestat et le châtelain étaient en outre les officiers-nés, c'est-à-dire, les présidents des cours féodales.

Le magistrat se composait du mayeur et des échevins de la cour, des bourgmestres et des commis de la cité. Le mayeur était encore un des représentants de la personne

(1) Records de la haute-cour de Stavelot de 1416.
(2) Règl. du 10 Mai 1685. Art. 7.

Digitized by Google

du prince ; il convoquait les assemblées et les présidait ; il avait le droit de poursuivre les délits commis dans son ressort et de prélever le tiers des amendes. La force publique devait obéissance au mayeur du ressort (1). Il s'élevait souvent des conflits d'attribution entre le podestat et les mayeurs, mais le prince Guillaume Egon y mit un terme par son déclaratoire du 10 Mai 1685, qui règle leurs droits respectifs en matière de police locale.

Conrard III, par diplôme du 9 Fév. 1140, avait aboli l'hérédité des charges de mayeur dans le pays de Stavelot. L'empereur Léopold avait renouvelé cette défense le 14 Mars 1693. Cependant l'usage contraire avait prévalu et les records prouvent que jusqu'à Célestin, le dernier abbé, les onze cours suivantes avaient des mayeurs héréditaires, savoir : Bodeux, Chevron, Ferrières, Hamoir, Lorcé, Pouxhon, Rahier, Roanne, Wanne, Weismes, Xhoris. Ces mayeurs, surtout ceux de Rahier et de Bodeux, prétendirent quatre fois former un ordre et s'ériger en États ; mais condamnés à la privation de leurs offices, par décision du conseil aulique, le 20 Février 1693, ils restèrent, pendant près de douze ans, suspendus de leurs fonctions et après avoir fait, en 1704, une soumission complète entre les mains du prince de Lorraine, abbé de Stavelot, ils furent réintégrés dans leurs droits par la cour impériale, le 12 Avril 1706. Leurs oppositions furent dans la suite insignifiantes. Dans cet acte de soumission ils renonçaient pleinement à leurs prétentions au gouvernement et à la direction de la Principauté, promettaient obéissance au prince, à ses successeurs et à ses représentants Ces révoltes avaient eu pour objet le refus de consentir l'impôt.

Les mayeurs héréditaires relevaient leurs offices en fief à

(1) Mand. du 4 Juin 1707. — du 4 Févr. 1654. — Reg. auth. p. 122.

Digitized by Google

l'avènement d'un nouvel abbé, et le fils du mayeur, à la mort du titulaire, faisait aussi un relief en propriété.

Les autres mayeurs étaient amovibles et à la nomination du prince. Les échevins étaient nommés à vie sur une liste triple présentée par la cour.

Les bourgmestres et les commis étaient les représentants de la commune. Nous rentrons ici dans l'administration municipale des Romains. Ces magistrats populaires élus par leurs pairs, les bourgeois des communes, n'étaient autres que les magistrats municipaux de Rome, ces duumvirs pris dans l'ordre des décurions (1). Ce n'était point ces fiers tribuns liégeois dont ils portaient le nom; ce n'était pas même leur ombre. Ils étaient moins qu'un échevin; ils n'étaient à proprement parler que des collecteurs des deniers publics; fonction tellement lourde que la plupart du temps on devait forcer l'élu à l'acceptation de l'emploi. Ces duumvirs n'avaient pas même le droit de porter des ordonnances de simple police. Nous possédons en original des ordonnances signées par les princes mêmes touchant la défense de fumer dans les villes, l'entretien de la voirie communale et autres points semblables. Le conseil des bourgmestres était composé de neuf commis de la ville. Il se renouvelait par tiers chaque année. Chaque année aussi le plus ancien bourgmestre cédait la place à un nouveau nommé par la haute-cour du lieu sur la présentation de trois candidats faite par les commissaires de la ville. Quelquefois aussi l'élection des deux bourgmestres se faisait simultanément (2). Nous trouvons, dans l'acte constitutif de 1459, le serment que devaient prêter les bourgmestres et les commis; mais rien ne transpire sur leurs attributions, et les records font rare-

(1) Magistratus municipales, ut plurimùm, erant duumviri ex ordine Decurionum. Cod. liv. I. tit. 56. Not. Goth.

(2) Règl. du 26 Janv. 1736 et 24 Janv. et 18 Sept. 1746. — du 7 Févr. 1756.

Digitized by Google

ment mention de ces magistrats populaires. Leurs attributions étaient si peu définies et tellement confondues avec celles des mayeurs et des échevins, que plusieurs abbés, et entre autres Jean-Ernest (10 Sept. 1721), et Jean de Nollet (24 Mars 1745), leur intimèrent de s'expliquer sur l'étendue de leurs pouvoirs. L'hôtel-de-ville était éclipsé par le monastère; le peuple vivait tranquille et en silence caché derrière le froc des moines qui occupaient le premier plan : en était-il moins heureux pour n'être point gouverné par des ambitieux au petit pied?

Enfin, le prince Nollet mit fin à cette confusion par un règlement qui ne sépare pas encore bien les attributions des cours et des conseils municipaux, dont la réunion formait le magistrat. Ce règlement réserve à la cour la voie exécutive, définit les principales fonctions des bourgmestres; leur présence aux assemblées générales, à la répartition des charges ordinaires et extraordinaires; il leur interdit toute espèce d'emprunt et toute vente de biens communaux sans le consentement du prince; il ne leur accorde aucune part dans la police locale qui reste soumise au mayeur comme à son chef; enfin il déclare nulle toute résolution prise par eux sans le concours des commissaires, sauf dans le seul cas de très-minimes réparations.

Quant aux bourgeois des franchises de Malmédy et de Stavelot, les articles 14 et 15 de l'acte constitutif portent qu'ils ne peuvent être distraits de leur juge naturel; ils placent leur liberté individuelle sous la protection des magistrats de la cité. La cour seule pouvait décréter leur prise de corps, et seulement pour un délit important peine infamante, sauf le cas de *frèche coulpe* qui représente notre flagrant délit. L'exécuteur devait toujours être porteur d'une commission du juge. Ils étaient seuls admis aux emplois

Digitized by Google

publics (1). Ils avaient, en outre, dans les limites de la franchise, le droit de chasse et de pêche, et les habitants des maisons situées à Malmédy entre le ruisseau de la Vaulx et celui des Capucins, étaient exempts des droits de Herstoux, lorsque cet ancien droit existait encore. « En 1700, on voulut les empêcher de poisser, ils jettèrent des harengs dans l'eau plate et les allèrent poisser au bas de la ville. »

Quant au maintien de la paix publique, la Principauté eut d'abord pour défenseurs ses avoués, et plus tard le cercle de Westphalie. Les avoués n'intervenaient dans les troubles intérieurs qu'à la demande formelle du prince, lorsque les forces du pays étaient insuffisantes; ce qui eut lieu sous Célestin lors des troubles fomentés par les furieux agents de la révolution française.

Dans les temps de paix, la sureté intérieure du pays était confiée à la *Gemune* et nous possédons treize règlements concernant cette garde bourgeoise. D'après le règlement de Guillaume de Bavière, suivi jusque dans ces derniers temps, les compagnies de Stavelot, de Malmédy et de Logne devaient être fortes chacune de cent hommes; les seigneuries d'Anthinnes et de Vien formaient une compagnie sous les ordres du châtelain de Logne. Les officiers étaient nommés par le prince sur la proposition des cours. Les trois officiers en chef des trois quartiers formaient un conseil de guerre présidé par le colonel-général; nous en parlerons bientôt. Tout bourgeois devait servir gratuitement dans ces compagnies jusqu'à l'âge de soixante-cinq ans; mais on ne pouvait exiger plus d'un homme par ménage. Étaient exempts du service militaire : les ecclésiastiques, les conseillers aux cours, les bourgmestres et les gentilshommes du pays. Il y avait

(1) Ord. du 3 Août 1780. — Règl. du 30 Mai 1716. Art. 11 et 2. — Ch. 9. des Cout.

Digitized by Google

trois adjudants permanents pour exécuter les ordres du prince et vingt-six hommes de service permanent commandés par un capitaine. Ces troupes étaient à la disposition et exécutaient les ordres des hautes-cours qui devaient transmettre leurs réquisitions au major du quartier ou au podestat (1).

Telle était la forme du gouvernement du pays dans ses différentes ramifications.

(1) Lois et Statuts militaires pour la Princip. de Stav. du 30 Nov. 1651 et leur conf. du 30 Nov. 1727. — Décl. du 27 Juin 1787. — Ord. du 3 Août 1780.

Digitized by Google

§ 3.

Des lois et du pouvoir judiciaire.

Les lois monastiques ; les capitulaires ou règlements de Charlemagne pour maintenir l'ordre dans ses vastes États et la discipline dans l'Église et les monastères ; les usages des lieux ; des souvenirs de la loi ripuaire ; les lois personnelles des habitants qui vinrent se grouper autour des monastères ; l'introduction de la loi Romaine et les records des justices : telles furent dans le principe les premières règles de justice dans le pays de Stavelot. Nous n'apercevons jusqu'au quinzième siècle aucune trace de législation particulière, aucun corps de lois ; ce sont les usages et les coutumes qui règlent les droits et les devoirs des sujets du pays.

Au XVme siècle l'empereur Sigismond (1411) établit pour l'Allemagne l'office de juge de la cour, et crée une chambre impériale ne relevant que de l'empereur et avec pouvoir de punir les transgresseurs de la paix publique. C'est l'origine du conseil aulique. De là deux espèces de justice dans les États d'Allemagne : l'une particulière à chaque membre, à chaque fief de l'Empire, qui exerce dans ses terres la justice souveraine ; et la justice de l'Empire résidant dans les deux tribunaux généraux, la chambre impériale et le conseil aulique, qui forment la dernière instance de tous les sujets de l'Empire.

Ce sont aussi ces deux hautes justices que nous trouvons

Digitized by Google

au sommet du pouvoir judiciaire dans le pays de Stavelot. Toutefois, dans le principe, on appelait des arrêts du conseil provincial à la cour d'Aix-la-Chapelle tant au civil qu'au criminel ; mais les échevins de cette ville ayant été mis au ban de l'Empire, toute juridiction leur fut enlevée, et Ernest de Bavière fit défense absolue (15 Nov. 1585) de s'adresser à ces cours sous peine de nullité. Il n'y eut plus d'appels du conseil provincial pendant un certain temps ; mais l'étendue du pays était trop restreinte pour voir durer longtemps cet état de choses. Les lumières, l'influence, la force manquaient à ces magistrats, dont les intérêts du reste étaient trop souvent liés à celui des parties. Les appels furent alors interjetés au grand conseil de Malines et à celui de Luxembourg. Le prince Ferdinand déclara de nouveau ces cours incompétentes (27 Juill. 1647). Il rétablit les articles du concordat entre les archiducs de Brabant et Ernest de Bavière, par lesquels tout appel devait ressortir à la chambre impériale de Wetzlar et au conseil aulique de Vienne (Conc. du 20 Mai 1601). La chambre impériale connaissait, concurremment avec le conseil aulique, des appels en matière politique et en matière civile, mais seulement dans ce dernier cas pour une somme de 400 rix-thalers au moins. Les affaires criminelles étaient jugées sans appel dans le pays, sauf le cas d'infraction à la paix publique. On sait que les lois suivies dans ces deux hautes-cours étaient le droit Romain et la Bulle d'or.

La première cour du pays était le consistoire du prince, appelé plus tard conseil provincial. Il tenait ses séances au monastère de Stavelot et était composé des conseillers ou commis du prince. Ce conseil créé en 1595 par Ernest de Bavière, était la cour de dernier ressort du pays où l'on portait les appels des cours de Stavelot, de Malmédy et de Fraipont. Il n'était que cour d'appel sauf dans les

Digitized by Google

causes des ecclésiastiques, des établissements publics, des veuves, et dans les faillites qui lui étaient dévolues directement. Il ne connaissait point des affaires criminelles, sauf celles évoquées directement par le prince comme crime d'État (1).

Venaient ensuite les deux hautes-cours de Stavelot et de Malmédy qui seules recevaient les appels des cours-basses. Ces deux cours et la haute-cour de Fraipont avaient également seules le droit de connaître des causes criminelles et cela sans appel; quant aux hautes-cours, telles que celles de Louvegniez, Lierneux, Hamoir et Comblain, elles n'avaient que l'instruction de ces affaires. Les trois premières hautes-cours allaient en appel au conseil provincial pour les affaires civiles.

Ces cours étaient présidées par un mayeur qui avait la semonce, mais qui, en sa qualité de représentant de la personne du prince, n'avait pas voix délibérative, à moins qu'il ne fût en même temps échevin, ce qui avait souvent lieu dans les cours-basses. Ces cours étaient composées, comme nous l'avons vu, de sept échevins inamovibles et qui ne pouvaient être destitués que pour crimes; le prince les nommait sur une liste triple présentée par la cour (2).

Sur la même ligne se trouvaient les cours féodales. Les hautes-cours de Stavelot et de Malmédy faisaient fonctions de cours féodales dans leurs districts respectifs. Au XVme siècle il existait quatre cours féodales dans le pays, « à scavoir : Stavelot, Malmédy, Loigne et Lierneux. Et premier Stavelot siége d'un podestat : à Malmendie pareillement siége de podestat connaissant des troix cas comme de pro-

(1) Établiss. du cons. prov. du 10 Mars 1595. — Décret du 29 Nov. 1736. — Edit du 15 Décemb. 1583.

(2) Loix et cout. chap. VI. art. 1. — Records de la cour de Stavelot du 30 Avril 1643 et de la cour de Malm. du 25 Juin 1549, art. 4. — Déclar. du 19 Avril 1790. — Record de Malm. du 7 Déc. 1719.

Digitized by Google

priétés de fiefs, de foresfaicts sur fiefs, à propriétés et habandons et n'ont aultrement faicts sur lesdits lieux. Le siége de Loigne en fief mouvant at semonte double d'ung chastellin. La Bailherie de Lierneux est le quatriesme siége d'hommes de fief. » Plus tard les causes féodales furent jugées, « scavoir : potestat et hommes de Stavelot ès matières de fiefs dépendant de la postellerie de Stavelot; potestat et hommes jugeants sur la salle à Malmédy sur les fiefs de ladite postellerie de Malmédy et pour un troisième siége le chastellain et hommes ès quartiers de la comté de Loigne » (1). Ces trois cours restèrent jusqu'à la révolution; le podestat du pays présidait les deux premières et le châtelain de Loigne, la troisième. C'était du reste à la cour de Stavelot que se trouvait le greffe général et c'était là par conséquent que se faisaient tous les reliefs du pays. La cour féodale de Malmédy n'avait que la connaissance des procès concernant les biens féodaux de son ressort.

Il existait ensuite dans chaque communauté du pays une cour de justice, composée d'un mayeur, de sept échevins et d'un greffier ; nous l'avons vu qu'elles ressortissaient toutes, sauf celle de Fraipont, tant au civil qu'au criminel, des deux hautes-cours et suprêmes justices de Stavelot et de Malmédy. La haute-cour de Stavelot avait dans ces derniers temps pour subalternes les cours de Lierneux, Bra, Stoumont, Louvegniez, Ocquier, Logne, Roanne, Wanne, Rahier, Chevron, Fosse, Bodeux, Chauveheid, Ottré, Hebronval, Odeigne, Ferrières, Filot, Sy, Jenneret, Attrin, Xhoris, Pouxhons et en outre celles d'Anthinnes, Horrion et Hozémont. La haute-cour de Malmédy recevait les appels au civil et le jugement au cri-

(1) M. S. Liber Stab. monast. — Rec. de la Haute-Cour de Malm du 20 Juin 1614.

Digitized by Google

minel des hautes-cours de Xhignesse et de Hamoir, des cours de Comblain-au-Pont, Wellin, Lantremange, Weismes, Francorchamps, Lorcé, Fairon, Fraiture, Vien, Poulseur, Linchet en Condroz, Walleffe en Hesbaie. La haute-cour de St-Vith, jusqu'à son incorporation au seizième siècle dans la province de Luxembourg, ressortissait encore au civil et au criminel de la cour de Malmédy qui nommait le mayeur et les échevins de St-Vith. Nous voyons encore le prince Alexandre envoyer en 1763 son conseiller intime de Gallez « pour être présent, dit-il, à la prestation du serment de M. F. Charlier que nous avons nommé et établi mayeur de la haute-cour de St-Vith par nos patentes du 12 Juin dernier, donnant à notre député tous pouvoirs nécessaires à la conservation de nos droits. Ougrée et Sclessin ressortissaient aussi autrefois de Malmédy.

Les lois civiles et les statuts généraux du pays étaient :

Les réformations d'Ernest de Bavière touchant l'administration de la justice et le style de procéder, du 14 Juillet 1598.

Les lois, Statuts, réformations, ordonnances et règlements généraux de Ferdinand de Bavière, du 6 Octobre 1618.

Les lois et statuts du même, du 22 Septembre 1627.

Le règlement touchant l'administration de la justice de François Egon de Furstenberg, du 25 Décembre 1669.

Le règlement de Guillaume Egon touchant l'administration de la justice et de la police, du 19 Mars 1685.

Le nouveau règlement de Jean-Ernest en matière de justice et de police, du 30 Mai 1716.

Sans compter les règlements pour l'organisation du conseil provincial, les audiences des cours, les frais de justice, les faillites; les interprétations et les dérogations particulières aux statuts généraux, tels que les nouveaux règlements de Guillaume de Bavière, du 16 Décembre 1640; du prince

Digitized by Google

Jacques, du 16 Mai 1782, et autres règlements au nombre de trente, et non compris les records des cours formant les usages et les coutumes.

Comme le principal de tous ces règlements est celui de Ferdinand de Bavière de 1618, nous allons traiter brièvement les questions historiques qu'il soulève.

Il comprend seize chapitres : I. Des gouverneurs, potestat, chastelin, mayeurs, échevins, greffiers et autres officiers et ministres tant des hautes-cours que basses. II. Des greffiers. III. Des procureurs, avant-parliers et postulans. IV. Des sergeans. V. Style et manière de procéder. VI. Des appellations. VII. Des restitutions en entier, supplications, révisions et syndicats. VIII. Des exécutions des sentences. IX. Des causes, procès et recharges criminelles. X. Des voyages, amendes et autres peines. XI Des successions ab intestat, directes, collatérales, rapports, collations, partages et divisions. XII. Des œuvres, transports et reliefs. XIII. Des retraits. XIV. Des forêts, bois, aisances. XV. Des saisines. XVI. De la réduction de rentes.

Quant à sa composition, un grand nombre d'articles sont tirés des réformations de Liége par Gerard de Groesbeck (1). On a tellement emprunté à ces réformations que le chapitre Xme des statuts de Stavelot porte pour titre : Des voyages comme le XVme chapitre des réformes de Liége, tandis que dans ce chapitre Xme de Stavelot, il n'est pas fait une seule fois mention de voyages. Cette similitude de lois se conçoit du reste fort bien par les rapports fréquents entre deux principautés qui se touchaient, qui avaient le même langage, presque la même origine, et qui furent souvent gouvernées par les mêmes princes. Les six premiers chapitres, les IXme, XIIme et XIVme sont en grande

(1) Ce sont, ch. I. art. 4. 28. 29. 30. III. 9 et 24. IV. 1. VI. 2. 4. IX. 8. 9. X. 2. XV. 2–11.

Digitized by Google

partie tirés de la réforme d'Ernest de Bavière, du 14 Juillet 1598. Les autres articles sont tirés des anciens Records du pays et particulièrement de ceux de Stavelot et de Malmédy, dont les hautes-cours étaient souvent consultées sur les usages, et dont les décisions étaient suivies comme confirmation des coutumes. Toutefois l'article 4 ch. V est tiré d'un record de Comblain, du 19 Janvier 1518, et les art. 3-5 du ch. XI d'un record de St-Vith de 1451. Dans le silence des lois et de la coutume, le droit romain formait le droit commun à Stavelot comme dans toute la Belgique (1)

La levée du petit Gage dont parle le ch. V, consistait à enlever, au lieu d'assignation, un meuble chez le débiteur, et le créancier le faisait vendre au premier jour d'audience. Cette procédure était tombée en désuétude et un record de Bodeux avait décidé que cette voie ne pouvait plus être suivie que lorsque la dette était reconnue. Nous trouvons encore dans ce chapitre le serment de calomnie emprunté à la loi romaine (L. 2. Cod. de Jurej.). Ce serment fut heureusement proscrit pour toujours en 1711 par la cour de Stavelot, mais il était resté en usage devant les tribunaux suprêmes de l'Empire. Cette fatale formalité consistait à faire prêter serment aux deux parties qu'elles ne plaidaient point pour vexer ou frustrer leur adversaire. On conçoit sans autre réflexion l'immoralité de cette mesure et son inutilité. C'est vainement que pour la justifier, la loi romaine veut subtilement distinguer entre le serment de vérité et le serment de calomnie : *Juramentum calumniæ est de credulitate tantum.* (Loi 2 § 2. Cod.) Qui sait voler sait jurer.

Les cours d'Outremeuse dont parle le chapitre VI, étaient à cette époque les cours de Choz, Ougrée, Sclessin, Horrion,

(1) Deficiente jure proprio utimur jure Romano. v. de Ghewiet. 16.

Digitized by Google

Hozémont, Lantremange et Wellin. Nous avons vu que Choz, Ougrée, Sclessin avaient été échangés en 1768 contre Anthinnes et Vien, moyennant une indemnité de mille florins de Liége.

Le chapitre huitième nous apprend que dans le principe les citoyens devaient prêter main-forte aux gens de justice en toute circonstance; ce soin dans les derniers temps fut confié aux soldats du château de Stavelot.

Les ordonnances criminelles de Charles V dont parle le chapitre neuvième et qu'il ordonne de suivre pour la punition des crimes, sont les constitutions publiées par cet empereur en 1532 à la diète de Ratisbonne et dont le code est connu sous le nom de *la Caroline.* Les réformations d'Ernest que le même article rappelle, sont les statuts cités plus haut, du 14 Juillet 1598. Ces statuts comprennent 86 articles qui sont littéralement reproduits dans les réformations de Ferdinand, sauf les articles 68-72, 76 et 78 auxquels l'article cité fait allusion et qui défendent la prise de corps contre qui que ce soit, sauf le cas où la peine est infamante, et établissent la peine de mort sans qu'il soit besoin de l'aveu du coupable. Le prince avait le droit de grâce; le prince Alexandre fit même, le 4 Juillet 1758, cesser une instruction criminelle, ce qui était un abus de pouvoir. Quant aux autres peines, l'histoire nous montre, en 1573, Winand Collard à genoux aux pieds des autels, un cierge à la main, renouvelant l'amende honorable de Baudoin, sous Henri de Boland; Collard avait insulté la justice. Le prince, d'après le record de 1459, pouvait brûler la maison de l'homicide et confisquer ses biens, excepté dans les franchises du pays.

On remarque au titre des successions, qu'il n'est point dit un mot des testaments, et le conseiller Villers, dans son commentaire manuscrit, affirme qu'il n'y avait rien

Digitized by Google

de complet dans les ordonnances des princes sur cette importante matière. Un record du 26 Mars 1657, que nous trouvons dans les registres authentiques, nous apprend que la cour ne reconnait en matière de successions que le règlement de Ferdinand de Bavière et, dans son silence, le droit commun. C'est, comme nous le savons, la Novelle 118. Il y avait dans le pays de Stavelot droit de dévolution, c'est-à-dire, « que le lit brisé, l'enfant pouvait vendre, hypothéquer non-seulement la part du prémourant, mais celle du survivant usufruitier sans son consent (1). » La maxime, humier sur humier, c'est-à-dire, usufruit sur usufruit, était également admise par les cours du pays.

Le chapitre XVme parle de *wason levé*. Pour remplir cette formalité, le sergent coupait un morceau de gazon dans la prairie saisie et le mettait en mains du créancier en signe de possession réelle.

Les quatre franchises ou cours allodiales dont parle le dernier chapitre, étaient : Stavelot, Malmédy, Logne et Ocquier.

L'official de Liége réclamait le droit de juger les affaires criminelles des ecclésiastiques ; ce droit lui a été de tout temps contesté. Il ne pouvait du reste exécuter les sentences sans l'exéquatur du prince de Stavelot qui restait ainsi maître du litige ; souvent même il refusait l'exéquatur.

Il y avait encore la cour de Thermes spécialement chargée des affaires concernant les mines. Enfin la cour militaire était composée des trois officiers en chef des trois quartiers ; elle avait le droit de condamner à mort (2).

Nous sommes sortis des bornes d'un ouvrage historique ; mais nous espérons que notre désir de ne rien omettre relativement aux lois du pays, et que nos longues et consciencieuses recherches seront notre justification.

(1) Rec. du cons. prov. du 18 Sept. 1745.

(2) Lois militaires du 30 Nov. 1651 et 1727. 20 Nov.

Digitized by Google

§ 4.

Des impôts.

Nous avons déjà vu que le pays n'avait point le vote de l'impôt, cette garantie vitale des institutions des États. Les assemblées annuelles avaient plutôt pour but la répartition des contributions proposées par le prince et imposées par lui ou par d'impérieuses circonstances. Le vote de la loi d'impôt n'est réel du reste que dans les États assez forts pour se soutenir d'eux-mêmes et pour répondre avec la bayonnette aux empiétements sur leurs droits.

Les règlements principaux touchant l'impôt étaient : Le mandement du prince de Lorraine, du 6 Déc. 1706; les rescrits impériaux de Charles VII, des 28 Juin et 19 Juillet 1723 ; le mandement de Jean-Ernest, du 17 Aout 1729. Mais ceux qui furent suivis jusqu'à la fin de la Principauté sont : celui de 1706, cité ci-dessus, et celui du 19 Juillet 1753, rendu par Joseph de Nollet.

On ne connaissait point d'impôts indirects; il y avait trois espèces de contributions directes : les tailles réelles, personnelles et afforaines, c'est-à-dire la contribution foncière, la personnelle assise sur la fortune mobilière présumée, et enfin celle sur les étrangers propriétaires dans le pays. Dans les communautés où le dénombrement des biens n'avait pas encore été fait, la contribution personnelle était jointe à la foncière.

La contribution générale avait trois degrés de répartition :

Digitized by Google

la première répartition avait lieu entre les trois quartiers lors de l'assemblée générale dont nous avons parlé; la seconde entre les communautés était assise par chaque quartier en particulier; et enfin la troisième entre les contribuables était prélevée par les répartiteurs.

Chaque communauté envoyait deux députés à la répartition du quartier et à la reddition des comptes; cette assemblée était présidée par le mayeur de Stavelot ou de Malmédy, assisté de deux échevins; chacun de ces députés et les fonctionnaires des cours recevaient des vacations. Dans les comptes présentés à cette assemblée on ne pouvait faire entrer que les impôts consentis par l'assemblée générale, et les frais pour l'assiette des tailles.

Dans les villes de Stavelot et de Malmédy la répartition sur les contribuables était faite par le magistrat, et par la cour dans les communautés du plat-pays. Dans quelques villages, on adjoignait aussi quelques commissaires à la cour. L'impôt se prélevait par tiers. Dans le plat-pays les mayeurs faisaient fonction de collecteurs et prélevaient un droit de recette de 4 °/₀; dans les villes de Stavelot et de Malmédy, c'était le bourgmestre régent, c'est-à-dire le nouvel élu, qui était collecteur. Il prélevait 3 °/₀ de droit de recette. Ces collecteurs faisaient leurs versements à la caisse du trésorier-général à Stavelot, qui avait 2 °/₀ de droit de recette, et était chargé de faire les payements d'après le budget dressé lors de l'assemblée générale, et de lui rendre ses comptes.

D'après les différents procès-verbaux que nous avons sous les yeux, le budget de l'État comprenait ordinairement les objets suivants : la liste civile du prince, appelée le *donatif*, établi déjà, selon quelques auteurs, en 881, sous l'abbé Luitbert, et rétabli par Guillaume de Manderscheidt; ce donatif était de 8,000 florins. En 1724, les États et le

Digitized by Google

chapitre de Malmédy refusèrent de le voter, prétendant que son nom même de donatif dénotait assez que son vote dépendait de l'assemblée : mais un rescrit impérial du 7 Juin 1726, mit fin à cette taquinerie et fit droit au manifeste du prince Jean-Ernest. Le rescrit se base sur l'usage immémorial et sur un recès du chapitre général, *sede vacante*. Il fut continué jusqu'en 1794. Le second titre de la dépense était la contribution des mois romains (1). Tous les fiefs de l'Empire devaient contribuer à ses charges générales et fournir leur contingent militaire ou donner l'équivalent en argent, ce qui avait lieu pour le pays de Stavelot. Ce poste de dépense était naturellement variable et devenait plus élevé en temps de guerre ; il se trouva le plus élevé lors des guerres contre les Turcs. Les autres dépenses générales de l'Empire concernaient les frais de la chambre impériale, du conseil aulique et des hauts officiers de l'Empire.

Le cercle de Westphalie avait aussi ses besoins particuliers ; ce qui formait un nouveau titre de dépense. Le contingent militaire du cercle de Westphalie était d'un officier, d'un sous-officier et de 24 soldats, en remplacement desquels la Principauté fournissait une somme de 7,000 fls.

Le second chapitre de la dépense comprenait les besoins du pays. Tout y était réglé avec une économie remarquable.

En 1736, le budget de la Principauté portait pour l'intérieur et l'extérieur 20,000 florins, et 17,030 florins en 1763.

Il nous reste à donner la base de la répartition sur les différents quartiers et sur chaque commune de la Principauté.

On commençait par distraire un 33me de la totalité pour la côte des communautés d'Anthinnes et de Vien. On par-

(1) Le nom de mois Romains vient, selon quelques auteurs, du contingent militaire que chaque Etat devait fournir lorsque l'empereur faisait le voyage de Rome.

Digitized by Google

tageait le reste entre la Postellerie de Stavelot qui en devait fournir les 5/12mes, la Postellerie de Malmédy 3/12mes, soit un quart, et le comté de Logne 4/12mes, soit un tiers.

Les communautés situées en Hesbaie, d'après les anciens concordats, ne participaient point aux charges du pays de Stavelot, mais étaient imposées pour le pays de Liége.

En prenant la somme de 1,000 francs pour base, nous trouvons les proportions suivantes pour toutes les communautés du pays.

I. *Postellerie de Stavelot.*

1,000 frs. à répartir :

	Frs.	Ctes.
Stavelot. . . .	170	50
Roanne. . . .	113	50
Wanne. . . .	102	12
Rahier. . . .	60	50
Chevron . . .	60	50
Bodeux. . . .	60	50
Fosse.	60	50
Bra.	102	13
Lierneux. . . .	143	50
Stoumont. . .	42	25
Chauveheid. . .	16	75
Ottré.	15	13
Hebronval. . .	11	75
Odeigne. . . .	40	37
Frs.	1,000	00

II. *Postellerie de Malmédy.*

1,000 frs. à répartir :

	Frs.	Ctes.
Malmédy. . .	666	66
Weismes. . .	222	23
Francorchamps. .	111	11
Frs.	1,000	00

Ainsi Malmédy prend 6/9mes, Weismes 2/9mes, et Francorchamps 1/9me de la quote-part de la Postellerie de Malmédy.

III. *Comté de Logne.*

100 frs. à répartir :

	Frs.	Ctes.
Hamoir.	5	56
Ferrières. . . .	8	34
Filot.	4	16
Lorcé.	4	16
Logne.	1	38
Sy.	1	43
Ocquier. . . .	9	40
Jenneret. . . .	4	70
Attrin.	2	53
Hody.	2	78
Xhoris.	3	70
Pouxhons. . . .	1	85
Comblain. . . .	16	64
Fairon.	8	57
Poulseur sous Renar.	1	49
Poulseur sous Rahier.	»	84
Sart.	»	84
Louvegniez. . .	19	29
Fraipont. . . .	2	11
Frs.	100	00

Ainsi la quote-part du comté se divise par quart entre les quatre quartiers; Louvegniez paye 1/7 de moins que Comblain qui le fait payer par Fairon. Il est facile de calculer les tantièmes de chaque communauté dans le

Digitized by Google

quart incombant à chaque quartier.

Enfin Anthinnes et Vien devaient payer le 33me du total; Anthinnes supportait 19/26mes et Vien 7/26mes.

Pour faire connaître maintenant la quote-part de chaque communauté dans les charges du pays, nous prendrons la somme de 12,375 francs, et nous aurons les proportions suivantes.

	Frs.	Ctes.
Malmédy. . .	2,000	00
Stavelot. . . .	852	50
Louvegniez. . .	771	45
Lierneux. . . .	717	50
Weismes. . . .	666	67
Comblain. . .	665	35
Roanne. . . .	567	50
Wanne. . . .	510	64
Bra.	510	63
Ocquier. . . .	376	05
Fairon. . . .	342	85
Ferrières. . . .	333	34
Francorchamps. .	333	33
Rahier. . . .	302	50
Chevron. . . .	302	50
Bodeux. . . .	302	50
Fosse.	302	50
Anthinnes. . .	274	03
Hamoir. . . .	222	25
Stoumont. . .	211	25
Odeigne. . . .	201	87
Jenneret. . .	188	05
Filot.	166	65
Lorcé.	166	65
A reporter	11,288	56

	Frs	Ctes.
Report	11,288	56
Xhoris. . . .	148	15
Hody.	111	10
Attrin.	102	55
Vien.	100	97
Fraipont. . . .	85	70
Chauveheid. . .	83	75
Ottré.	75	62
Pouxhons. . .	74	10
Poulseur Renardstein.	67	35
Hebronval. . .	58	75
Sy.	56	75
Logne.	54	35
Poulseur-Rahier. .	33	65
Sart.	33	65
Total. . .	12,375	00

Ainsi Anthinnes et Vien prennent d'abord le 33me, soit: 375; Stavelot 5/12me du restant, soit: 5,000; Malmédy 3/12mes, soit; 3,000; et le comté de Logne 4/12mes, soit: 4,000. Ensuite la répartition entre les communautés s'opère comme ci-dessus.

Les biens exemptés de la contribution foncière étaient:

1° Les biens du prince et ceux de l'abbaye, mais seulement ceux provenant de la première fondation; les acquêts étaient soumis à l'impôt.

2° Les biens formant la fondation des cures.

3° Les biens des conseillers et du greffier provinciaux,

Digitized by Google

mais seulement leurs biens patrimoniaux. Ces fonctionnaires payaient l'impôt sur les acquêts faits depuis leur entrée en fonctions.

4° Les pleins fiefs.

Le clergé séculier était aussi affranchi de la contribution personnelle. Ces exemptions expliquent l'anomalie que l'on rencontre dans la quote-part de la ville de Stavelot par rapport aux autres communautés du pays : la plupart des biens de son territoire étaient des biens de fondation.

Mais lorsque le pays devait supporter des charges extraordinaires, telles que celles des frais de guerre de l'empire, des quartiers d'hiver de troupes et autres, toute exemption cessait : tous les biens et toutes les personnes sans exception devaient contribuer au payement de ces frais extraordinaires.

Il existait encore à Malmédy une espèce d'impôt, une prestation en nature que l'on appelait les *Weques*. La première trace de ce singulier impôt est dans un record de 1574 de la cour de Malmédy : « Attestons que de s'y longtemps qu'il n'est mémoire au contraire, l'on at annuellement accoutumé et usé qu'environ le St Pierre in Junio de cuyre grand nombre de Weques tant noires que blanches lesquelles soy destribuent au dit jour par cinq seigneur de la Falieze par enseignement de loi à plusieurs personnes tant officiers que forestiers des pays circonvoisins, entre autres les forestiers de la terre de Lymbourch noz vorsins auxquels on distribue grand nombre d'ycelles avecque aulcuns stiers de vin et que ainsy a-t-on tenu de temps immémorial; en recompense de quoi ainsy que ayons opprins de nos prédécesseurs et ancetres, toz subjects, manans et inhabitants en général d'ung prince de Stavelot et Malmendy ont de toute anchienneté eut la jouissance franchiese et liberté tant en passant que repassant avec bestiaulx,

Digitized by Google

charres, de pasturer et waider tant en fangnes que aultres lieux reputez audit pays de Limbourch (1). Ceux de Beverché, Belva et Thioux devaient fournir les Regons aux représentants de la Falieze pour les Weques. » Ces deux records furent encore renouvelés en 1601.

Après avoir donné une idée de l'ensemble de l'administration de la Principauté de Stavelot, revenons à l'illustre Henri de Mérode, à cet abbé qui posa la première pierre de cet édifice social. Infatigable dans ses projets de réforme, il rétablit la fortune et la discipline de ses deux monastères, et après une administration laborieuse de vingt-deux ans, pendant laquelle il eut à combattre contre les usurpateurs de ses droits et ceux des biens de ses sujets, et en même temps à lutter contre les ravages d'une peste effroyable qui désola son pays, il mourut couvert de gloire l'an 1460 et fut enseveli à Stavelot.

C'est de l'année de sa mort que date la fondation du romantique ermitage, si coquettement assis au milieu des bosquets, dans le délicieux vallon de Beversé. Il fut fondé par Pierre Grognet, bourgeois de Malmédy. Henri consentit à l'érection de l'humble chapelle, dont la collation fut réservée à la cour du Vesty de Malmédy; elle fut consacrée la même année par le suffragant de Cologne en l'honneur de la sainte Vierge, de St Antoine de Padoue et de St Éloy. C'est de cette époque que date ce pèlerinage qui continue encore de nos jours.

(1) Reg. auth fol. 53 verso. — L. c. fol. 183 recto.

Digitized by Google

XXVI.

Gaspard Poncin.

1460 — 1499

Ce vertueux moine de Malmédy, qui s'était soustrait aux honneurs du commandement et avait fait tomber le choix de ses frères sur Henri de Mérode, était devenu prieur de Malmédy. A la mort de de Mérode, il fut unanimement choisi pour être son successeur. Ses vertus, son expérience, ses hautes capacités ne purent cicatriser les blessures profondes que les malheurs des temps firent à ses monastères (1).

Nous possédons le serment que cet abbé, conformément à la loi écrite par de Mérode, dut prêter à son avénement. Comme les cérémonies et la formule de ce serment furent à peu près les mêmes sous ses successeurs, nous allons les reproduire. « Le 23 Juin 1460, Gaspard fut conduit au maître-autel par le chapitre de Malmédy, en aubes et avec leurs croix selon l'usage reçu, et il prêta le serment suivant : Moi, Gaspard, par la grâce de Dieu et du siége apostolique, abbé du monastère de Malmédy, je promets et jure d'observer fidèlement et légalement la confraternité des moines du monastère de Malmédy, de défendre et de protéger selon mon pouvoir les propriétés

(1) Autogr. ap. Roderiq. p. 179-60-180. Regist. auth. p. 20. — Mart. Ampl. coll. II. 144-145-147-151. Mart. Vind. p. 50-53 — M. S. Villers IV. p. 1245. et II. 815. — Brev. hist. Abb. Stab. — De Gerlache. Hist. de Liége, p. 234. — M. S. C.

Digitized by Google

les possessions et les biens dudit monastère, de récupérer les aliénés, de conserver les propriétés recouvrées, de ne jamais enfreindre la division des biens de l'abbé et du couvent, mais de faire plutôt des augmentations et d'être toujours content à l'avenir des biens et des revenus qui compètent à l'abbé, comme les autres abbés mes prédécesseurs avaient coutume de le faire. » Après ce serment, l'abbé et le chapitre firent les réserves que si l'on découvrait qu'il avait concédé plus de droits au chapitre de Stavelot qu'à celui de Malmédy, il les accorderait aussi à ce dernier. En suite de quoi, Gaspard fut installé.

Le serment civil de Gaspard prince de Stavelot, était conçu en ces termes : « Je, Gaspard, abbé de Stavelot et Malmendy, comme seigneur haultain du pays, ce jour mesme et de celuy jour en avant fait promesse et jure en lieu de serment solemnel d'estre bon et loyal à St Pierre, à St Paul, et St Remacle et aussi St Querin ambedeux églieses prieurs et chapitre dudit Stavelot et Malmendy, de leurs bons droits et jurisdictions garder et maintenir sans aliéner, les aliénés récupérer, la religion et réformation selon la règle St Benoit conserver aux hommes du pays, aux franchieses, villes, mayeurs, eschevins, bourgeois, massuirs, subjects et surceants de Stavelot, Malmendy et comté de Loigne, leurs dépendances et appendices et tous ceux qui à dire y ont, de tous ceux qui loy du pays à moy Gaspard requerreront faire traitter et administrer justice et tous jugement de loy faite et rendus suivant que requis en seray, faire exécuter et emplir, et tout officier du pays à ce avoir de pareil faire, un chaschun en droit tenir, leur liberté et franchieses bien garder et en toutes bonnes usances et franchieses, enchiennetés, coustumes et possessions entretenir, et aux reste jouxte les capitulaires entre moy et les prieurs du chapitre moy

Digitized by Google

regler. Ainsy m'ayde en charge d'ordre et de conscience Dieu et tous les Saints de paradis. »

Après la prestation de ce serment, il reçut les sceaux du pays. Dès les premiers jours de son entrée en fonction, le monastère de Stavelot fut affligé par un vol sacrilége. Des brigands enlevèrent la crosse et la mitre des abbés, objets, dit la chronique, d'un prix inestimable, et en outre deux calices en or, des encensoirs en argent et tous les vases précieux du sanctuaire. L'auteur de ce vol ne fut découvert que quarante ans plus tard par son successeur.

Gaspard demanda le secours de Philippe-le-bon de Bourgogne, l'avoué du pays, qui lui octroya une sauvegarde en 1463, dans laquelle il ordonna à son gouverneur de Luxembourg « de garder et deffendre les englises de Stavelot et Malmédy étants d'ancienneté en la protection et sauvegarde de ses prédécesseurs... et en cas d'éminent péril, mettez et asseez, dit-il au gouverneur, nos bastons et penonceal en moien de nos armes en et sur les maisons, granges, terres, en faisant faire inhibition et défense de par nous à tous ceux qu'il appartiendra et dont par les dits suppliants serez requis sur certaines et grosses peines à nous à appliquer que ceux susdites suppliants... ne méfassent ou fassent méfaire en aucune manière. »

En 1466, Gaspard reçut les investitures de l'empereur Frédéric III. Le diplôme rapporté par Martène ne parle que de l'abbé de Stavelot; ce qui fait penser à Roderique que semblable diplôme avait été délivré à Gaspard comme abbé de Malmédy : la circonstance que Gaspard était moine de Malmédy; le serment qu'il prêta à Malmédy et que nous avons rapporté ci-dessus; le diplôme de 1467 du même empereur dans lequel ce prince nomme Gaspard, *abbé du monastère de Stavelot du diocèse de Liége, et de Malmédy du diocèse de Cologne*, sont des motifs

Digitized by Google

assez plausibles pour le faire présumer. Du reste cette omission de Malmédy n'est d'aucune importance puisqu'elle est répétée dans les diplômes impériaux de 1502, 1547, 1566, 1576, 1583, 1613, 1624 et 1639, et que les divers empereurs qui les ont accordés, ont toujours compris les deux monastères et n'ont jamais voulu empiéter sur les droits de Malmédy, comme plusieurs d'entre eux et le chapitre de Stavelot même l'ont formellement reconnu.

Par le diplôme de 1467, dont nous venons de parler, l'empereur Frédéric engage le duc de Bourgogne à permettre à l'abbé prince de Stavelot et Malmédy, de prélever une contribution extraordinaire sur le pays pour prévenir la ruine complète de ses deux monastères « que le tourbillon des guerres, les ravages, les brigandages, les invasions avaient exténués, abîmés, démolis. » Cette contribution extraordinaire souleva des mécontentements dans le pays et fut arrêtée par mandement de l'abbé Gaspard, de janvier 1472; il défend « de plus avant procedeit si ce n'est moyennant le conseil et consentement des mayeurs héritables et des mayeurs et eschevins des franchieses, toute fraude, cavillation et mallengien en ce exclus. » Mais Gaspard fut forcé pour faire face aux besoins du pays d'engager pour 2250 florins du Rhin les dîmes de Conda aux chevaliers teutoniques résidant à Trèves.

Ce tourbillon des guerres, dont parle le diplôme de Frédéric, était venu à la suite de Guillaume de La Marck, le sanglier des Ardennes, le châtelain de Logne, « ce chien de mécréant, plus terrible qu'un camp armé de païens sarrasins, auquel on joindrait les dix tribus d'Israël. » La troupe, ramassis de tout ce qu'il y avait de plus vil, de plus sauvage, de plus courageux, de plus sanguinaire, de plus féroce, brandissait sa torche

Digitized by Google

incendiaire et son glaive rouge de sang, sur le pays désolé. Tout tremblait au cri de guerre de ces Marcassins, terrible jeu de mots qui signifiait à la fois ces animaux immondes auxquels ils se faisaient gloire de ressembler, et qui était une altération du mot latin *Marciani*, c'est-à-dire, soldats de La Marck. Tantôt ils désolaient les campagnes, tantôt ils brûlaient les villages; tantôt ils venaient rançonner les moines jusque dans leurs monastères, où ils faisaient résonner ces coups de tonnerre : *Si non payatis brulabo monasterium vestrum.* Nous avons vu au titre du comté de Logne les exploits de ce Guillaume d'Arenberg, la plus fougeuse personnification du seigneur féodal; nous avons vu (1460) l'église de l'abbaye de Stavelot pillée tour à tour par les soldats de l'archiduc Maximillen et par ceux d'Arenberg.

En effet, les brigandages du sanglier ne se bornaient point au pays de Stavelot; il portait encore sa fureur sur les domaines des princes et des seigneurs voisins, et attirait sur le malheureux pays de Stavelot les représailles de ses innombrables et puissants ennemis.

C'est d'abord un seigneur de Gleumont (1470) qui fond sur le ban de Weismes à la tête de deux cents Luxembourgeois. Les paysans volent aux armes, les repoussent et leur enlèvent leur butin : puis pleins de reconnaissance pour S^t^. Quirin, auquel ils attribuent leur victoire, ils viennent à Malmédy déposer une arbalète sur son tombeau.

C'est Richard de Mérode, seigneur de Houfalise, et Jean de Vy, prévôt de Bastogne (1), qui ravagent les terres de l'abbaye, brûlent quinze maisons et se font payer 800 florins par les bourgeois réfugiés dans le monastère, qui rachetait avec cette somme l'incendie de la ville de Stavelot. L'année suivante, les mêmes seigneurs

(1) Selon Bertholet ce serait Henri de Raville.

Digitized by Google

reviennent à la curée et enlèvent les troupeaux de la ville (1479).

Puis d'Arenberg venait parcourir le pays et continuer le ravage; emmenant sur ces traces le comte de Nassau.

Enfin Gerard de Ghoire (1487) arrive à Stavelot, tuant, incendiant, dévastant. Il fait prisonniers dans le monastère les habitants de Stavelot qui durent encore payer une rançon de 16,000 florins.

La pauvre abbaye était abandonnée; le Luxembourg avait successivement passé en différentes mains; et, à l'époque de ces troubles (1483), il était déchiré par les factions; et l'empereur Frédéric III était trop faible et trop entouré de périls pour venir à son secours.

Gaspard cependant au milieu de ces calamités conservait sa grandeur. Nous le voyons à Liége présider aux pompeuses cérémonies d'une procession de S^t^. Lambert (1459) dont le buste n'avait plus été exposé depuis trois cent quarante-six ans.

M^r^. de Gerlache donne dans son beau langage le long récit de cette grande solennité qui avait été ordonnée pour implorer le secours du ciel contre les fureurs et les vengeances de la famille des La Marck d'Arenberg. L'abbé de St-Jacques portait un morceau de la vraie Croix; l'abbé de St-Laurent, une précieuse image de la Ste Vierge, et l'abbé de Stavelot, qui avait officié au nom de l'évêque, portait le S^t^. Sacrement. Il prenait donc dans le diocèse de Liége la première place après l'évêque.

Mais ce n'était point encore assez de douleur; la peste et la famine enlevèrent deux mille cent personnes à Stavelot et un nombre à peu près égal à Malméd . La petite capitale était là gisante, déserte et désolée au milieu de ses ruines, de ses murs calcinés, de ses maisons croulées. Sébastien de Montfort ne trouvant plus

Digitized by Google

rien dans ses entrailles, passa sur ses débris fumants et vint avec ses pillards fondre en 1491 sur Malmédy. La ville fut saccagée, l'église de St.-Géreon brûlée, et trente bourgeois avec le vicaire ensevelis sous les décombres. Un nombre considérable de bourgeois furent fait prisonniers et enfermés dans le château de Reuland, d'où ils ne sortirent qu'après avoir payé 800 florins d'or. La même année, vint de nouveau le tour de Stavelot, qui fut encore incendié par le comte de Laroche.

Au milieu de ses villes fumantes et de son pays démoli, Gaspard, dans son ingénieuse piété, avait encore trouvé le moyen d'ériger deux nouveaux autels dans l'église de Stavelot (1495). Le long diplôme qui se trouve dans Martène, n'a rien de remarquable que l'onctueuse piété du vénérable vieillard qui se prépare à la mort. Il n'oublie pas les pauvres, auxquels il ordonne de distribuer après sa mort, autour de son tombeau, aux Quatre-Temps, treize pains blancs ou miches (miccas), de la valeur de deux sous de la monnaie de Liége.

Quelques années auparavant (1484), Renier de Brialmont, aumônier de Malmédy, fit bâtir avec le consentement de l'abbé, l'église de Xhoffrai, et la dota de son patrimoine. Nous voyons dans le long acte de cette fondation, que les biens affectés à cette église étaient situés sur le territoire de Louvegniez, dans le comté de Dolhens (Dalhem) et à Malmédy. Brialmont avait en outre fait bâtir, pour l'habitation du chapelain, une maison dans cette dernière ville, au faubourg dit Outre-le-pont, proche du rocher que l'on appelle rocher de l'ermite. Il y avait joint des étables, un jardin et une prairie dite en Hierbevalle, avec les bois et les appendices; le tout avec charge de messes, afin que les habitants des quatre hameaux situés sur les hautes fagnes puissent en hiver remplir

Digitized by Google

leurs devoirs religieux. Cet acte est d'une bonne latinité; nous le remarquons, parce que ce diplôme émane du monastère de Malmédy : Ex uno disce omnes.

Enfin l'abbé Gaspard, cassé par les ans, jeta sur le passé un regard de douleur et de tristesse, et frémit à la pensée de l'avenir de son cher troupeau. Il se chercha donc un successeur qui pût maintenir la paix dans la Principauté. Il le trouva dans Robert, de la puissante maison des comtes de Vernenbourg, qui était alors abbé de Prum; les moines des deux monastères ratifièrent ce choix; mais Robert, épouvanté de l'état où se trouvait le pays, déclina ce dangereux honneur. Gaspard dut conserver sa lourde charge malgré ses quatre-vingt-dix ans, jusqu'en 1499, époque où le Seigneur rappela son vieux et fidèle serviteur. Il fut bon, pieux, dévoué à son abbaye, aimé et estimé de tous. Il eut à lutter contre les malheurs du temps, et paya cher les fautes de Jean de Geuzaine, le spoliateur des monastères, l'abbé mercenaire qui vendit la forteresse de Logne et amena sur son pays la tempête et la mort.

Digitized by Google

XXVII.

Les comtes de Manderscheidt

(1499–1576.)

Après le refus de l'abbé de Prum, quelques moines de Stavelot s'étaient engagés à appuyer l'élection d'Érard de La Marck, chanoine de Liége. Mais Érard les délia de leur promesse, moyennant une pension qu'il n'exigea jamais après avoir été élevé sur le siége de Liége, dont il devint un des plus grands prélats.

Les monastères songèrent alors à se mettre sous la protection d'une famille puissante qui pût faire respecter leur neutralité.

Il y avait dans l'Eifel au Xme siècle, un vieux château que l'on nommait Manderscheidt. Ce burg, bâti sur un roc, dont les pieds se baignaient dans la rivière qui l'entourait de ses eaux, était habité par un fier châtelain. Inexpugnable dans son nid de pierre, le burgrave levait haut la tête et ne craignait point l'empereur. L'an 1092, Henri IV était venu pour y saisir le turbulent comte de Juliers qui s'y était réfugié; mais l'empereur dut reculer.

Au XIIme siècle, la discorde se mit entre les fils du châtelain, Richard et Walther; ils se brouillèrent pour une niaiserie, et la niaiserie amena la destruction du vieux manoir. Le premier se mit sous la protection de

Digitized by Google

Henri de Luxembourg, et le second vendit ses droits à l'archevêque de Trèves La paix se fit entre les protecteurs, et le château dont la grande ombre s'étendait jusqu'aux frontières du pays de Trèves et du Luxembourg, fut de commun accord démantelé (1160). En 1316, le burg se dressait de nouveau sur son rocher plus fier que jamais, et le comte de Juliers et les archevêques de Trèves et de Cologne, venus pour en faire le siége, virent le châtelain de Manderscheidt leur sourire de pitié du haut de son donjon. Au XVme siècle, cette vieille race de chevaliers était devenue bien puissante; ils avaient reçu le haut titre de comtes (1459) et avaient ajouté à leur écusson les armes de Blankenheim. De nobles chevaliers et de nombreux vassaux étaient venus se ranger sous son drapeau. Mais, ce qui distinguait les Manderscheidt, c'était une bravoure impétueuse qu'ils faisaient servir à la défense des faibles et des opprimés. Les membres de cette famille occupèrent les premières places à la cour et dans l'Église, s'allièrent aux familles les plus distinguées, et devinrent tellement puissants que deux empereurs les déclarèrent, eux et leurs vassaux, exempts des justices ordinaires de l'Empire (1488 et 1495). Les moines de Stavelot allèrent chercher leur refuge et leur abbé dans cette florissante lignée de chevaliers. Ils firent tomber leur choix sur Guillaume, des comtes de Manderscheidt-Keul. Son père, Guillaume Ier, comte de Manderscheidt-Blankenheim, seigneur de Keul, Daun, Bettingen, Falkenstein, avait épousé la comtesse Adelaïde de Moers et habitait le château de Keul. Il comptait cent et quatre seigneuries dont les chefs étaient ses vassaux.

Le choix ne pouvait être plus heureux. Guillaume réduisit en faits ce que de Mérode avait formulé sur le papier. Il commença par faire respecter les règles monas-

Digitized by Google

tiques. Les moines qui avaient été forcés d'abandonner leurs couvents renversés, vivaient séparés à la manière des chanoines. Guillaume leur fit reprendre l'habit religieux, leur rappela leurs vœux de pauvreté et les ramena à la vie de communauté. Il fut le restaurateur de l'abbaye et de la Principauté; il les fit sortir toutes deux de leurs ruines (1).

Dès l'âge le plus tendre, Guillaume en sa qualité de cadet de maison noble, avait été destiné à l'état ecclésiastique. Agé de neuf ans, il fut envoyé au monastère de St.-Arnoux de Metz, et après sa profession il se rapprocha de sa famille. Il vint à Prum dont il devint prévôt. Il se fit remarquer par une grande piété et une prudence au-dessus de son âge. C'est là que, le 14 avril 1499, les moines de Stavelot et de Malmédy allèrent le chercher d'une voix unanime. Après de longues hésitations, Guillaume quitta Prum et vint célébrer en 1501 sa première messe au monastère de Malmédy, dont il fit toute sa vie sa résidence. L'évêque de Liége, accompagné de son frère le comte de Horne, de l'abbé de Prum, Robert de Virnebourg et du comte Philippe de Virnebourg, vint le sacrer bientôt après.

Guillaume sonda avec effroi la profondeur des plaies du pays et des monastères. Les moines séparés et à l'abandon, vivaient de leurs revenus et de leurs prébendes. C'était le résultat de la bulle du pape Martin, dont nous avons parlé sous Jean de Geuzaine, et c'est l'explication de la fondation de Xhoffrai par un Bénédictin. Guillaume fit d'abord rentrer au bercail toutes les brebis que l'orage avait dispersées; il appela à son secours le prieur de St.-Jacques de Liége, qui vint avec deux moines

(1) Eiflia illustrata. II. p. 487-505-524-543-559-567. — Secund. actuar. p. 98. — M. S. Vill. p. 19-922. — Mart. Voy. litt. II. p. 152.

Digitized by Google

rétablir la discipline à Malmédy, et il confia ce même soin au prieur et à deux autres moines de Lobbes pour le monastère de Stavelot. Ces deux prieurs restèrent deux ans dans nos monastères, et le chronogramme suivant conserva le souvenir de leur séjour réparateur (1501) :

CVLpatVs StabVLaVs, at abVsIbVs arte repVLsIs
a patre GUILheLMO reLLIgIone VIget.

Libre de ce soin, il se mit tout entier aux affaires extérieures de la Principauté. En 1502, il reçoit les investitures par le sceptre, de l'empereur Maximilien, qui confirme en même temps toutes les immunités du pays dans les termes du diplôme de Charles IV. Il songe d'abord à récupérer le château de Logne; et après avoir été poursuivi par les fureurs de la famille du sanglier des Ardennes, décapité en 1484, et avoir été forcé de fuir ses monastères et de se réfugier successivement dans les châteaux de Renarstein près de Malmédy, de Keyl, de Bittburg, de St.-With, il parvint, comme nous l'avons vu, à récupérer les ruines de cette forteresse si funeste au pays de Stavelot. Nous possédons encore un mandement du 6 février 1559, par lequel il défend « aux senséants et échevins de Comblain et Fairon d'obéir à Robert, bâtard d'Arenberg, comme à un maire dudit Comblain, et ce sous ombre d'un dit prétendu mandement que ledit bastard auroit impétré au privé conseil de très-illustre princesse madame Marie Royne, douayriere d'Hongrie regente, par suggestion. » Ce mandement est le premier que nous connaissons, où l'abbé de Stavelot prend le titre de comte de Loingne. Il récupéra encore en Hesbaie, Horrion et Fontaine, dont Guillaume de Horrion, seigneur d'Osey, s'était injustement emparé. Il fit bâtir pour y conserver les archives et les choses précieuses de l'abbaye, le château de Stavelot, dont on

Digitized by Google

voit encore aujourd'hui les ruines imposantes. Browes prétend qu'il fit même battre monnaie dans ce château. Nous trouvons dans un acte de répartition des frais occasionnés par cette bâtisse, qu'à cette époque (1534) Malmédy contenait 331 feux; Weismes 128; Francorchamps 54; Stavelot 191; Roanne 81; Stoumont 22; Rahier 40; Bodeux 44; Chauveheid 13; Wanne 60; Fosse 49; Lierneux 148; Lebronval 8; Ottré 12; Bra 68; Odeigne 32; Chevron 29; Ocquier 43; Jenneret 22; Filot 31; Comblain 81; Ferrières 48; Lorcé 29; Poulseur 12; Louvegniez 117; Xhoris 30. Les autres communautés : Hamoir, Fairon, etc., ne se trouvent point comprises dans cette répartition. C'est encore à lui que Stavelot dut cette tour remarquable de l'église abbatiale dont nous avons parlé. A Malmédy, il fit rebâtir l'église de St-Géreon, qui fut consacrée par l'archevêque de Cologne (1500); il reconstruisit l'abbaye devenue la proie des flammes, éleva la tour de son église, lui fit don de la belle châsse de St.-Quirin (1509). En 1525, il jeta dans les deux villes les fondements des deux palais qui devaient servir de demeure aux princes-abbés. Celui de Malmédy subsista jusqu'à l'incendie du 11 juin 1782. En 1530, il renouvela la confraternité de son abbaye avec celle de St.-Hubert, et il porta en 1540 avec succès aux pieds du trône pontifical, la cause de Malmédy, au sujet de la prévôté d'Andernach, que Paul III lui fit rendre. Il profita enfin du séjour que fit Ferdinand, roi des Romains, dans son château de Stavelot, pour le bien-être de ses monastères. Manderscheidt faisait toutes ces réparations et ces énormes dépenses, tout en contribuant « par ordre de la sacrée impériale majesté, princes, électeurs et toz états du St.-Empire, aux contributions et aides affin de faire amasse pour obvier au perpétuel ennemy de notre Ste Foy le Turcq meisme. »

Digitized by Google

Cependant cet infatigable abbé avait encore l'administration du monastère de Prum, dont il avait été nommé abbé en 1513 avec le consentement de Léon X. Là, sa vie entière fut aussi une lutte continuelle contre l'archevêque de Trèves, qui travaillait de toutes ses forces à arracher cette riche proie de ses mains pour l'incorporer à son diocèse. Mais la fermeté de Guillaume, qui avait triomphé de la famille de La Marck, et rétablit la paix dans le pays de Stavelot, triompha de nouveau à Prum et brisa la puissance et la redoutable influence de l'archevêque de Trèves, qui dut différer la réalisation de ses vœux jusqu'après la mort des deux Manderscheidt. La réunion de ces deux abbayes dans la même main donna lieu au jeu de mots suivant, qui était une allusion à un passage d'Isaïe (ch. 11. v. 6.) : (on sait que les armes de Stavelot étaient un loup, celles de Prum étaient un agneau.)

Ut sacra divini spondent oracula vatis,
Agnus cum domito pascitur ecce lupo.

Guillaume, cassé de vieillesse et de fatigue, se fit donner, du consentement unanime des deux monastères, son neveu pour coadjuteur, et mourut plein de gloire l'an 1547, âgé de 70 ans, et après avoir gouverné l'abbaye pendant quarante-sept ans, deux mois et dix-huit jours. Un trait qui caractérise bien l'homme, c'est l'habitude où était Manderscheidt de célébrer à Noël la messe de minuit à Stavelot, celle de l'aurore à Malmédy et la troisième messe à Prum vers midi. Il voulait montrer par là qu'il était également le chef et le père de ces trois abbayes; mais il montrait aussi que la force de son corps répondait à la trempe de son âme.

Christophe de Manderscheidt, né le 10 février 1529,

Digitized by Google

avait été choisi par son oncle à l'âge de dix-neuf ans, pour être son coadjuteur. Après avoir pris l'habit religieux à Stavelot, il lui succéda dans ses trois monastères. A Prum il rencontra l'opposition de l'archevêque de Trèves; il en fut le dernier abbé, et l'on attribue même sa mort à la douleur qu'il ressentit à la nouvelle de l'incorporation de cette abbaye à l'archevêché de Trèves. Christophe marcha sur les traces de son prédécesseur et gouverna pendant trente ans les deux abbayes avec sagesse et prudence.

Son entrée en fonction fut troublée par une révolte à Malmédy, et il se vit forcé d'adresser un mandement « aux mayeurs de par delà les bois, auxquels nous ordonnons, dit-il, de se tenir prêts avec compétent nombre de leurs soubjects pour, à la première semonce, se trouver à Stavelot et aider tenir la main contre les soubjects de la ville de Malmendy qui pourent présumer par voye de fait se dresser contre nous. »

Il obtint de Charles V, qui était à Bruxelles, la confirmation des privilèges du pays (16 mars 1553), et les investitures, le 2 mai 1566, de Maximilien II, vers la fin de son règne. Les deux diplômes n'offrent rien de nouveau, et le dernier est la répétition *de verbo ad verbum*, selon les expressions de ce document, de toutes les investitures antérieures.

Christophe eut à préserver le pays de l'invasion d'une nouvelle secte des Anabaptistes contre lesquels il rendit plusieurs mandements. Dans celui de 1563, il dit qu'il est averti que plusieurs de ses sujets adhèrent aux nouvelles doctrines; qu'il est de son devoir, comme prince catholique et membre de l'Empire de maintenir la foi; qu'il ordonne en conséquence : « que toz rebaptisans et rebaptisez de plain âge et jugement et avecque toz ceulx

Digitized by Google

lesquels disent et dogmatisent que le baptême ne profite de rien aux enfants, pareillement tous adhérents à l'erreur anabaptistique soient condamnés à mourir par feu ou épée selon la qualité des personnes. Toutefois ceulx qui revoqueront leur erreur offrant d'en faire pénitence et priant mercy seront par nous reçus à pardon et miséricorde. » Il prononce en outre « le bannissement contre tous autres sectateurs de perverses doctrines, voire toutefois qu'il leur sera permis d'emporter leurs biens et facultés ou ciceulx distribuer, vendre, aliéner et autrement en dispenser comme ils trouveront plus commode et expedians. » Enfin Christophe mourut en 1575, selon Roderique, 1576 selon Fisen, 1577 selon les chroniques du pays.

Pour mieux faire connaître les difficultés que l'extérieur suscita à ces deux princes-abbés, nous devons jeter un regard sur l'état de l'Europe et des pays voisins. Nous connaissons déjà les guerres et les vengeances de la famille de La Marck et nous avons vu s'écrouler Logne sous la mitraille de l'empereur Charles V. Le grand empereur avait disparu, épouvanté du bruit que ses pas et son nom faisaient dans le monde, il s'était sauvé dans un cloître et de là dans la tombe. Philippe II régnait en Espagne; Ferdinand I en Allemagne; en France c'était Henri II. Les hommes étaient bien changés partout. La gloire avait fait place au fanatisme en Espagne; la puissance et la ruse à la faiblesse et à l'obscurité en Allemagne; en France l'intrigue et bientôt la honte prirent la place de l'honneur et de la chevalerie. C'étaient les Pays-Bas, c'était Luther, c'était Calvin, c'étaient les Guises, c'était la guerre, c'était la révolte partout. Des nuages de feu se promenaient sur l'Europe et la foudre vint tomber à nos pieds; le sang coula dans les Bays-Bas, il coula en France; l'Allemagne

Digitized by Google

fut bouleversée et tous ces chocs rebondirent sur la petite Principauté d'une manière terrible.

On comprit en Europe que le système romain, un seul empire, conduisait au despotisme; on résolut donc de le démolir. Mais il se présentait une autre difficulté. Un laisser-aller de toutes les nations rétablissait sur de plus larges bases la féodalité. On imagina l'équilibre Européen. On réunit ensemble les petits peuples pour les dresser contre les forts et les grands peuples; ils restaient tous indépendants, libres, mais d'une liberté dont ils ne pouvaient plus abuser contre leurs voisins à la manière féodale. Stavelot et sa Principauté étaient un trop petit pays pour peser dans la balance; on en fit un passage de nations; on le désola, on le pilla, on le rançonna.

L'Espagne régnait encore sur les Pays-Bas; Albe avait remplacé Marguérite dans la régence. Guillaume d'Orange lui tenait tête (1568). Ce dernier soutenu par les princes allemands et les villes impériales vint avec leurs troupes fouler dans ses marches et ses contremarches le pays de Stavelot que les soldats espagnols du duc d'Albe, qui était à Maestricht, venaient piller. Puis lorsque les troupes allemandes se débandèrent, elles l'ensanglantèrent et le ruinèrent dans leur marche vagabonde et rétrograde. Mais pendant la terrible année de 1572, époque de guerre à mort, la révolte de la Hollande, la lutte entre elle et le duc d'Albe firent de tout le pays un vaste camp occupé tantôt par un parti, et tantôt par un autre. C'est ainsi que les 2 et 3 mai de cette année, Malmédy vit camper dans ses murs quarante-deux compagnies d'infanterie et dix-huit cents cavaliers espagnols. Mais la guerre de la liberté contre le joug étranger durait toujours. On vit successivement paraître les reitres du Cte Louis d'Orange (1574) lors de la bataille de Mooch contre Avila;

Digitized by Google

ils vinrent piller Lierneux, Fosse et les environs, et furent repoussés par la brave milice bourgeoise; ensuite en 1578, passa à Malmédy l'armée de Mansfeld, ce vieux guerrier qui le premier, (3 Déc. 1588), fit usage des bombes au siége de Wachtendoek. Cette terrible invention avait été découverte par un habitant de Venloo dans des réjouissances publiques, et la première bombe avait fait de la ville natale de l'inventeur un monceau de ruines.

Mais le pays eut surtout à souffrir de ces longues et effrayantes mutineries des soldats espagnols, dont Bentivoglio a si bien dépeint l'organisation. Ces soldats rapaces et avides se jetaient de préférence sur un pays qui n'était point défendu et n'offrait aucune résistance à leurs pillages.

Ces guerres continuelles créèrent à Malmédy une nouvelle industrie; on y bâtit en 1576 treize moulins à poudre, qui furent plus tard un sujet de ruines pour la ville.

Enfin la mort eut aussi sa part dans ces années mémorables et abatit les plus hautes têtes de l'Europe. En effet, dans l'espace de quinze mois l'on vit descendre dans la tombe deux rois de France, Henri II et François II; la reine d'Angleterre Marie; le roi de Danemarck Christiern III; le roi de Suède Gustave Wasa; le pape Paul IV; la reine douairière de Pologne; le doge et le patriarche de Venise; le duc de Ferrare et treize cardinaux. Les hommes et les choses changeaient de face.

Digitized by Google

XXVIII.

Gerard de Groisbeck.

(1576—1580.)

Le ciel était gros d'orages. La petite Principauté voyait à l'horizon, au nord, les nuées chargées de tous les feux du calvinisme, de ces bandes bigarrées du prince d'Orange, qui, dans le pays de Liége, pillaient les églises et les couvents et rançonnaient les religieux ; au midi et au couchant, les armées espagnoles avec leurs fureurs, leur avidité et leur amour du pillage. Dans ces temps critiques, il fallait plus que jamais au pays l'appui d'un prince puissant. Les monastères jetèrent les yeux sur l'évêque de Liége, Gerard de Groisbeck (1), qui défendait si courageusement son évêché contre les hostilités des deux partis espagnol et orangiste. Gerard fut l'auteur de ce code remarquable, connu dans le pays de Liége sous le nom de *Réformation de Groisbeck*, qui servit plus tard de base et de modèle aux lois du pays de Stavelot. Groisbeck réunissait à un haut degré toutes les qualités d'un grand prince : fermeté, intelligence, savoir, probité et, par dessus tout, les vertus du sacerdoce.

Avant l'élection, les moines de Stavelot exigèrent de lui

(1) De Gerlache. Hist. de Liége. 243. — Chap. III. 484-485-487-493-509. — Nouv. reg. auth. fol. 34 vers. 203. — Bentivoglio II. 176-362-308. M. S. C — Strad. de bell. Belg. II. passim. — Roder. L. c. p. 182.

Digitized by Google

et de tous les ordres de Liége un serment important, dont la principale clause était que les monastères se réservaient pour l'avenir la libre élection de son successeur, et protestaient contre la réunion avec le pays de Liége. Ce serment fut scrupuleusement gardé par Groisbeck, qui le renouvela même lorsque, en récompense des éminents services qu'il avait rendus à l'Église (1578), il reçut le chapeau de cardinal. Ce serment fut en outre sanctionné par une bulle adressée par le pape aux deux chapitres de Stavelot et de Malmédy. L'histoire est remplie de ces protestations des petits États, contre leur union avec de plus puissants : c'est qu'il est si doux de commander et de voir figurer le nom de son pays sur la liste des nations!

Grégoire XIII, dans la bulle de confirmation, rappelle les motifs qui nécessitent l'élection d'un abbé en dehors des monastères. « Attendu, dit-il, que non-seulement cet abbé est chargé de veiller à l'observance monastique, mais que le soin de la temporalité repose sur lui, et qu'à la dignité d'abbé des deux monastères se joint le gouvernement du pays de Stavelot et du comté de Logne, et que, par ce motif, ledit abbé est vassal du St. Empire romain ; et attendu que, dans ces temps calamiteux, ces monastères, par leur position géographique, sont exposés à de grands dangers et aux courses fréquentes d'audacieux sectaires, d'autant plus que plusieurs princes alléchés par le désir du commandement temporel sur ces terres, aspirent à s'emparer de ce pays ; ces monastères ont besoin d'un prélat qui fasse respecter les lois monastiques et qui soit en même temps assez puissant pour défendre le pays des attaques du dehors ; attendu que ces monastères sont voisins du pays de Liége, les moines nous demandèrent de vous en confier la direction pendant votre vie ; ce que nous avons fait. »

Digitized by Google

Les incursions d'une soldatesque effrénée continuèrent dans le pays sous ce prince. C'est ainsi que nos annales nous dépeignent les pillages exercés par des soldats débandés en 1576. Groisbeck, à cette nouvelle, ordonne au podestat de Malmédy, qui se préparait à partir pour les comices du cercle de Westphalie, de ne point quitter le pays, mais de s'enfermer avec une garnison dans le château-fort de Stavelot, de fortifier les deux villes et de les sauvegarder contre les attaques de ces milices espagnoles qui sillonnaient le pays. La même année, il reçut de Rodolphe II les investitures de la manière accoutumée, et en même temps cet empereur le chargea de se porter comme médiateur entre les États de Bruxelles et Don Juan d'Autriche. Le traité que Groisbeck parvint à conclure à Marche, est le fameux édit perpétuel (12 fév. 1577). Cet arrangement fit beaucoup d'honneur à l'illustre évêque de Liége.

Ce prélat fut toujours sur la brèche pour combattre à la fois les ennemis de l'Église et repousser les attaques contre les deux pays confiés à sa garde. Mais malgré ses efforts la Principauté fut, sous son règne, bouleversée de fond en comble ; elle eut surtout à souffrir lors du siége de Namur, et de la célèbre bataille de Gemblours où Don Juan resta vainqueur; les battus se replièrent toujours sur un pays sans défense, dont ils furent enfin chassés par le commandant de Franchimont et le podestat de Stavelot. Pendant les années 1577 et 1578, les Espagnols commandés par le comte de Mansfeld, vinrent camper dans les deux villes et y exercèrent de tels ravages, que le pays s'en ressentit pendant plus de cinquante ans. Après Mansfeld, arriva le duc de Brunswich, qui vint glaner pendant quatorze jours avec son armée dans le champ du pillage. Ces troupes étaient amenées dans le

Digitized by Google

pays par le siége de Limbourg. Ce château, ainsi que celui de Fauquemont, était entre les mains des partisants d'Orange ; ils furent l'un et l'autre repris en 1578, par Alexandre Farnèse, dont les troupes se livrèrent aux excès les plus révoltants. L'année suivante, 1579, ce fut le siége de Maestricht, où le brave La Noüe, officier français, fit des prodiges de bravoure. Pendant ce siége, Groisbeck, pour éviter les insolences des deux partis, s'était réfugié à Stavelot, dont il ne sortit qu'en 1580, pour aller à Maestricht conférer avec le prince de Parme. Il eut la douleur de voir pendant son séjour, le pays saccagé successivement par les généraux espagnols, Valdèse, Lopez et autres qui enlevèrent tous les troupeaux de Roanne, de Henumont, et mirent tout le pays à contribution.

Groisbeck ne put rien faire pour le pays de Stavelot que de le couvrir de son mieux contre l'invasion étrangère. Chapeauville rapporte ainsi la mort de ce prélat, qui fut un des plus habiles princes qui aient gouverné le pays de Liége : « Le 28 décembre, le jour de la fête des SS. Innocents, ce prélat très-sage, très-vertueux, d'humeur débonnaire, (comme les actes de sa vie le démontrent assez) fut accablé par des douleurs aiguës, et après avoir reçu les Sacrements de l'Église avec piété et dévotion, il recommanda son âme à Jésus-Christ, et mourut en présence d'André Stregnart, son suffragant, âgé de 63 ans. »

Il fut enseveli dans le chœur à gauche de l'autel et on plaça l'épitaphe suivante sur son tombeau :

« A Gerard de Groisbeeck, cardinal, évêque-prince de Liége, administrateur de Stavelot, homme d'une prudence consommée et d'une rare éloquence, qui non-seulement conserva intact son pays pendant une administration de

Digitized by Google

seize ans, au milieu des temps les plus difficiles, mais qui par l'innocence de ses mœurs, sa grandeur d'âme dans la paix et dans la guerre, augmenta ses possessions; et dont les vertus commandèrent l'admiration à ses ennemis mêmes et firent taire l'envie. »

Et au bas du tombeau on avait encore inscrit ce distique :

Quem tegat hic tumulus quondàm si, Legia, quæres,
Te, sis usque licet maxima, major erat.

Digitized by Google

XXIX.

Les Princes Bavarois

(1580—1657.)

De nouvelles matières inflammables nourrissaient sans cesse le volcan qui bouillonnait au milieu des Pays-Bas et dont la terrible explosion devait faire sortir glorieux de son sein, dans un douloureux enfantement, le royaume des provinces-unies. La réforme d'un côté, la tyrannique domination de l'Espagne de l'autre, Orange et Albe, avaient allumé ce dévorant incendie attisé par la main et le génie du premier, alimenté par les jalousies de l'Europe contre la puissance de l'Espagne et favorisé par les fautes de son roi. Pendant ces guerres dont la fin était encore enveloppée dans les incertitudes de l'avenir, Liége et Stavelot avaient besoin d'un prince fort, puissant et les deux états choisirent unanimement Ernest de Bavière, prince capable par sa sagesse, son courage, sa puissance, de maîtriser les passions de l'intérieur et de faire respecter par l'étranger la neutralité des deux pays. Il avait eu pour compétiteurs l'archiduc Mathias, fils de l'empereur d'Autriche, le duc d'Alençon, frère de Henri III de France, et le duc de Parme, gouverneur des Pays-Bas : un allemand, un français, un espagnol. L'acte d'élection muni selon l'usage des sceaux des deux monastères, des noms des profès électeurs, placés d'après leur rang d'ancienneté et avec le nom du monastère

Digitized by Google

auquel ils appartenaient, fut envoyé à Grégoire IX qui ratifia le choix (1581). Il reçut les investitures de Rodolphe II deux ans plus tard (1).

Aussitôt après sa nomination, Ernest délégua les deux prieurs dans tous ses pouvoirs concernant les affaires religieuses.

Une des entreprises les plus importantes et les plus difficiles d'Ernest dans les pays de Liége et de Stavelot, fut la publication du concile de Trente. L'intitulé du mandement pour notre pays, nous donne tous les titres de ce prince fils du duc Albert de Bavière et d'Anne d'Autriche, fille de l'empereur Ferdinand; il porte : « Ernest, évêque de Liége, administrateur de Hildesheim, Fresinghe, Stavelot, comte palatin du Rhin, duc d'Ambedeux Bavières, de Buillon, marquis de Franchimont, comte de Looz, Loingne et Horne. » La même année (1583) il devint encore archevêque de Cologne et évêque de Munster. Ernest était de taille à porter fièrement tous ces titres ; mais toute cette puissance ne put encore préserver le pays des malheurs des temps.

Après avoir rétabli la paix dans ses États, Ernest était parti pour la diète d'Augsbourg; son départ fut le signal de l'invasion. Les bandes allemandes, italiennes, françaises inondèrent le pays, mais rien n'égala les brigandages des bandes espagnoles qui désolaient le marquisat de Franchimont, et des Bourguignons qui parcouraient les Ardennes. Un affreux scandale allait enfanter de nouveaux troubles. Gebhard Truchsès, devenu éperdûment amoureux d'Agnès de Mansfeld, se fit calviniste pour l'épouser. Il fut excom-

(1) Nouv. reg. auth. fol. 36. verso et 171. Roderique, p. 181. — Chap. III. p. 511 et 512. — 539 et 541. — 547 et 559. — 621 et 656. — De Gerlache. Hist. de Liége. 251. M S. C. — Bentivoglio IV. p. 232. — Strada II. — M. S. Villers II. p. 799 et 957. X. 153-521. — II. 913 et 972. III. p. 1012 et 1016. I 131 et 157. IV. 1589. — Bouille III. 391. — Dewez. Hist. de Liége. II. 283.

Digitized by Google

munié et déposé; Ernest fut élu pour le remplacer. Le nouvel archevêque commence par interdire dans ses états l'exercice de toute autre religion que la catholique. Les traités lui donnaient ce droit. L'Évêché de Munster se trouva bientôt vacant pour les mêmes motifs que celui de Cologne, et Ernest fut encore choisi pour chasser l'évêque marié. Ainsi partout, sous les pas de l'abbé de Stavelot, se rencontraient l'anarchie religieuse, l'anarchie politique et l'anarchie morale, traînant à leur suite la guerre civile, le brigandage, la démoralisation. Au milieu de tous ces orages, nous apercevons Ernest de Bavière dont le père Bouille fait le portrait suivant : « Ce prince n'eut point son pareil en libéralité, en clémence, en générosité; il en eut très-peu en valeur, en éloquence et dans les connaissances utiles; il ne négligeait rien pour mettre d'accord les voisins et il y réussissait le plus souvent. Il était splendide et magnifique dans les grandes occasions; fort charitable envers les pauvres; zélé pour la religion; vigilant à conserver la pureté de la foi par l'extirpation des nouvelles doctrines; toujours prêt à défendre les biens et la liberté ecclésiastiques contre ceux qui avaient voulu les envahir; attentif à maintenir les droits et l'honneur de ses sujets : aussi était-il l'amour de la noblesse et les délices du peuple. Enfin il eût été un grand prince de toute manière, s'il ne se fût laissé aller quelquefois aux mauvais conseils de ses ministres. » Mr de Gerlache continue : « On assure que Henri IV, en parlant d'Ernest, avait coutume de dire : *Mon cousin de Liége me ressemble jusqu'à la ceinture;* en effet, il en tenait par ses qualités et par ses défauts; sa réputation d'habileté était telle que, au milieu des guerres civiles et religieuses qui agitaient l'Allemagne et toute la république chrétienne, le pays et l'empereur ne faisaient rien d'important sans le consulter. Il avait un

Digitized by Google

esprit vif, aimable, beaucoup d'aptitude pour les affaires, des vues éclairées, un grand courage uni à une grande bonté d'âme; mais trop de penchant pour des plaisirs qu'on ne pardonne guère à un prince de l'Église. Au surplus il mourut dans de grands sentiments de piété et de repentir, s'accusant de ses fautes et en demandant publiquement pardon à Dieu. » Tel est le prince qui présida au sort de la Principauté; il en eut, malgré ses importantes occupations, un soin tout particulier; nous dirons même d'affection privilégiée. Il laissa quarante-trois mandements touchant la justice et l'administration de la Principauté.

Il apaise d'abord la querelle qui s'était élevée au sujet du priorat de Xhignesse entre les monastères et la Compagnie de Jésus, et donne gain de cause aux Pères de cette société. Il interdit (1590) aux receveurs Liégeois de prélever dorénavant des contributions sur les biens que les moines de Bernardfagne possédaient dans le pays de Liége, contrairement à l'acte international dressé par de Groisbeck, qui stipulait l'exemption réciproque d'impôts sur les biens que les deux pays possédaient dans le territoire l'un de l'autre. Il fit de nombreux mandements pour rétablir les mœurs et la discipline ecclésiastique; pour la publication et l'exécution des clauses du concile de Trente; il introduisit de sages réformes dans l'administration de la justice, comme nous l'avons déjà vu; il créa le conseil provincial et en fixa le siége à l'abbaye de Stavelot; il nomma un gouverneur civil, le premier que nous voyions dans le pays, et un administrateur pour les affaires religieuses. Il suffit de lire dans Chapeauville la bulle de Paul V, pour avoir une idée des réformes dont les monastères avaient besoin à cette époque désastreuse dans les diocèses de Liége et de Cologne. Le pape attaque de front tous les abus qui

Digitized by Google

s'étaient glissés dans les corporations religieuses, auxquelles il reproche les dépenses et la somptuosité de leur table, la recherche dans les vêtements, les frais ruineux et les repas d'apparat lors de la réception des novices; ces testaments, qui forment une contradiction criante avec leurs vœux de pauvreté; enfin il condamne avec sévérité tous ces abus, ces dîners, cette pompe, ces réjouissances, ces fêtes, ces concerts et tout ce vain superflu.

Nous ne parlerons pas de tous ces brigandages dont nos manuscrits sont remplis et qui ruinèrent le pays pendant ces temps malheureux; ces récits fastidieux fatigueraient le lecteur et chargeraient l'histoire sans rien apprendre. Ils furent la suite de la guerre qu'Ernest dut soutenir contre Truchsès, l'apostat de Cologne, et de la révolte du prince d'Orange contre l'Espagne. Nous signalerons seulement la présence de Martin Sancke, un des chefs des provinces confédérées, qui vint se venger (1587) contre les bourgeois de Malmédy accusés d'avoir livré de la poudre à canon aux Espagnols. Il arrive la nuit à Malmédy, réduit en cendres l'église et soixante-dix maisons de la ville, pille le monastère, enlève cinq châsses en or, les calices, le rétable en vermeil du maître-autel donné par Wibald, les ciboires et toute l'argenterie, démolit tous les moulins à poudre et s'enfuit après avoir occasionné à la ville un dommage estimé à plus de cent mille écus d'or. Les soldats détachés de la garnison de Maestricht (1600), les bandes espagnoles mutinées (1607), les confédérés (1608), venaient si souvent rançonner le pays, que les magistrats de Stavelot et de Malmédy furent forcés de demander la permission d'entourer leurs villes de murailles et de fortifications à l'instar de Spa et de Verviers. Cinquante ans plus tard ces remparts étaient rasés par les Français qui ne laissèrent debout que quelques portes.

Digitized by Google

L'espace ne nous permet pas de raconter la longue histoire de la sorcellerie de Del Vaux, dont Chapeauville, qui fut un des exorcistes, nous donne le récit. Nous voyons figurer parmi les témoins de ce procès extraordinaire les noms de tous les moines de Stavelot, ceux de Jean De Villers, syndic de ce monastère, des prieurs de Malmédy, Louis de Visé, Hubert de Verlemont, Gabriel Neufforge, gouverneur du monastère, Remi Doutrelepont, Guilhaume Ravé, podestat de Malmédy, Adolphe de Rahier, mayeur de Bodeux, Pierre de Noirfalise, vicomte d'Anherée et mayeur de Chevron et autres. Ce récit écrit avec simplicité et bonne foi, et plein de ténébreuses révélations, produit l'étonnement et l'effroi et vous laisse comme enveloppé tout entier dans une atmosphère d'incertitude, de doute et de croyance.

Mais nous ne pouvons passer sous silence la belle défense de St-Vith, racontée comme suit par Bertholet : « St-Vith a souffert plusieurs incendies qui l'ont désolé; malgré cela, les bourgeois ont réparé leur perte, et ils ont toujours fait montre de valeur, et donné des preuves de leur attachement inviolable à la foi catholique. »

« Au temps de la révolution des Pays-Bas, Philippe de Nassau vint à la tête de douze cents cavaliers et de 300 fantassins attaquer la ville de St-Vith (1593); ayant paru avec ses troupes devant les murailles vers les sept heures du soir, il y appliqua une machine de guerre, pleine de matières combustibles, ensuite il y fit mettre le feu pour l'élancer dans la ville. Son dessein était d'y jeter l'alarme et de s'en emparer à la faveur des troubles et de l'incendie, que cette machine devait naturellement produire. Mais la bravoure des bourgeois devint leur salut, ils coururent aux armes, volèrent sur les remparts, et y combattirent avec tant de courage, qu'après une défense de

Digitized by Google

plusieurs heures, ils renversèrent la machine et tuèrent beaucoup de monde au prince de Nassau. Comme cette guerre était une guerre de religion, tous crurent devoir s'y signaler, et il n'y eut pas jusqu'aux femmes qui n'y acquirent de l'honneur. Un curé du voisinage, digne de vivre éternellement dans nos annales, si son nom était parvenu jusqu'à nous, y fit des prodiges. Armé d'un sabre, et suivi de quelques braves bourgeois, il se jeta au milieu d'une des portes, abattit la tête au premier qui se présenta, blessa plusieurs autres, et ces coups de hardiesse arrêtèrent ceux qui suivaient et donnèrent le temps de baisser la herse, ce qui ôta toute espérance de victoire aux ennemis. Les femmes et les filles y furent d'un grand secours. Du haut des murailles les unes jetaient une grêle de cailloux ou de l'eau bouillante sur ceux qui voulaient tenter l'escalade, et les autres ramassaient des bois, des pierres ou des boues pour en faire un monceau qui empêchât l'entrée aux portes. Eustache de Munchausen, grand-bailli du comté de Vianden, réglait cette défense et se comporta en tout avec beaucoup de sagesse. L'attaque qui avait commencé la veille dura jusqu'à huit heures du matin ; et alors le prince, qui voyait ses tentatives inutiles, menaça d'user de la dernière violence, de passer tout au fil de l'épée et de réduire la ville en cendres, si on ne la lui ouvrait. Mais ces menaces, au lieu d'intimider les habitants, ne firent que relever leur courage. On se disposa donc à une défense plus vigoureuse que la première : le grand-bailli entra dans le château, il y fit porter les vivres et les munitions nécessaires, résolu de s'y défendre jusqu'au dernier soupir, et il confia la garde de la ville aux plus vaillants qu'il connaissait d'entre les bourgeois. Cette résolution déterminée jeta le prince de Nassau dans un secret désespoir de pouvoir réussir. Il fit mine cependant

Digitized by Google

de hasarder une seconde attaque, mais la bonne contenance, la fierté des assiégés le rebutèrent, et, après trois jours de siége, il se vit obligé de le lever, avec autant de honte que de précipitation. Alors il parcourut une partie de la province, y mit tout à feu et à sang et retourna d'où il était venu, n'ayant recueilli d'autres avantages que celui de faire des malheureux. Neuf ans après, St-Vith fut assiégé de nouveau et contraint de se rendre à Louis, comte de Nassau, qui voulut même y mettre le feu, mais les bourgeois se rachetèrent moyennant une somme de 32,000 écus. » Ici finit le récit épique de l'historien du Luxembourg.

Ernest mourut en 1612, et fut remplacé à Liége et à Stavelot par son neveu Ferdinand de Bavière, qui était son coadjuteur depuis 1599. Ferdinand reçut les investitures de l'empereur Mathias (18 Oct. 1613). Son règne ne fut pas plus paisible que celui de son illustre prédécesseur; la tourmente fut même plus violente.

La tragique fin du bourgmestre Laruelle, les intrigues de la France, le commencement de la terrible guerre de trente ans, les fréquentes sorties de la garnison de Maestricht commandée par le seigneur de Lannoy; telles sont les sanglants épisodes qui bouleversèrent ses deux pays. Aussi nos chroniques ne sont-elles plus qu'un ennuyeux recensement d'étapes. Ce sont des Impériaux, des Espagnols-unis, des Français, des Hollandais, et tout cela à la fois; c'est la fin des guerres entre l'Espagne et les provinces-unies; c'est le passage des troupes que Louis XIV envoie contre la Hollande, l'Autriche et l'Espagne; ce sont les différents siéges du rocher de Limbourg, pris et repris par les Espagnols et les confédérés; c'est le pillage, c'est la destruction, c'est l'incendie, c'est la ruine et l'agonie du pays de Stavelot; c'est une dette énorme qui vient écraser un pays trop faible pour réclamer une neutralité que ses

Digitized by Google

combattants avaient reconnue et proclamée et qu'ils méprisaient tour à tour. Le pays fatigué, harassé, épuisé, tenta cependant de se lever et de faire respecter sa neutralité. Les Impériaux commandés par le duc de Lorraine voulant opérer leur jonction avec Jean de Werth, allaient traverser le pays de Liége et de Stavelot. Stavelot, Malmédy et le quartier de Logne mettent sur pied 2,000 hommes. Le baron de Fraipont, podestat du pays, va rejoindre de Mérode ; mais ce réveil ne fut pas de longue durée ; on fit une promenade militaire : Mérode reçut ordre de battre en retraite ; nos braves rentrèrent dans leurs foyers, l'arme au bras.

Si nous jetons un regard sur l'intérieur, nous voyons que les haines des monastères ont passé chez les habitants des deux villes, et nous assistons à la sanglante rixe de 1624 entre les bourgeois de Stavelot et ceux de Malmédy, à l'occasion de la foire de la St-Jean. Puis Malmédy dénonce Jean de Malaise, receveur-général de Stavelot, et le grand-prévôt de Liége, Arnold de Bochholtz, accompagné des sieurs de Méan et de la Roche s'empresse de se rendre à Stavelot pour vérifier ses caisses ; cependant ce même Jean de Malaise, lieutenant-gouverneur, avait conçu un projet qui, conduit à bout, eût amené l'abondance dans le pays. De concert avec Hocht, prieur de Stavelot, il avait entrepris de canaliser l'Amblève jusqu'à Stavelot. Les jalousies et le manque de ressources firent avorter cette belle conception, et après avoir dépensé 12,000 florins, on les arrêta en leur reprochant *d'avoir jeté l'argent à l'eau*. Au milieu de ce tumulte, de ces guerres, de ces batailles, de ces entreprises manquées, apparaît sur le pays, belle, forte et radieuse, la sage réforme des lois de Ferdinand, dont nous avons déjà parlé, et qui resta la loi du pays jusqu'à la révolution Française. C'est assez pour illustrer un règne.

Digitized by Google

Ferdinand mourut le 13 Septembre 1650 et eut à son tour pour successeur son neveu Guillaume de Bavière, qui était son coadjuteur depuis 1630. Les premiers actes d'administration de ce prince sont deux mandements de 1643, mandements généraux et très-curieux en ce qu'ils nous font assez bien connaître l'état du pays et la prépondérance que les mayeurs héréditaires voulaient s'arroger dans les affaires de la Principauté. Dans le premier, il restreint aux pleins fiefs l'exemption de ces mayeurs aux contributions du pays ; ils doivent concourir aux impôts extraordinaires ; il déclare valables les résolutions générales prises sans eux par le podestat, le châtelain de Logne et les deux prieurs ; il établit le premier et provisoirement un impôt de consommation sur le vin et la bière ; il règle le taux des monnaies ; dans le second mandement, il défend aux mayeurs de prononcer des amendes en dehors de la cour sous peine d'être déclarés *félons et châtiés selon leurs démérites ;* il termine par le « désir qu'en chaque mayeurie chachun manant aie d'an en an à planter ès aisances et lieux communs et plus propres à désigner par les courts, deux jeunes chesnes par an et ce pour leur plus grand avantage comme il se pratique en divers endroits ; » et enfin il ordonne que le couvent de Bernardfagne soit dorénavant cotisé dans les charges générales du pays.

Dans ses fonctions en qualité d'abbé, il fit entrer en 1654 les deux monastères à perpétuité dans la congrégation de Bursfeld ; il pourvut d'un pasteur l'église de Butgembach « dont la présentation et la collation lui appartiennent, dit-il, en sa qualité d'abbé de Malmédy. » Il veilla strictement aux bonnes mœurs et à la conservation de la foi ; il défendit « ces assemblées nocturnes que l'on appelle communément *cises*, où se trouvent des garçons pêle-mêle avec des jeunes filles dansants, ivro-

Digitized by Google

gnants non sans autres insolences messéantes à la profession chrétienne et très-pernicieuses au salut des âmes et autant périlleuses pour l'honneur de ces filles que pour leurs parents qui les exposent par indiscrète permission. »

Quant à l'extérieur, nous n'avons de nouveau à enregistrer que des bulletins militaires.

1650. (Records de Malmédy). Par l'allogement forcé des troupes de Mr le vte de Turenne, et par les pilleries, branscades, ravages, bruslements des cloîtres, églises et maisons faits et commis par les dites troupes apprès avoir fait un deu, pertinent examen avons trouvé que les dittes troupes consistantes en onze régiments savoir : celui du vte de Turenne, Beauveau, Duras, Grandpré, Lautcour, Lamery, Budweis, tous de cavalerie, item des gardes de la couronne et celui des dragons se sont comportés fort insolemment et qu'après avoir consumé toutes les provisions de vivre et fourrages des bourgeois, prins et enlevé la meilleure partie du bestail d'iceux, composé et rançonné la plus grande parte de grosses sommes pour rachapter l'incendye de leurs maisons, ils ont avant leurs departs pillé les cloitres etc., etc., etc., en sorte que faisant estime des dits domaiges le tout revient à la somme de cent-quatorze mille sept-cent-trente-cinq patacons et que par aussy les dits bourgeois et subjects sont tous espuisés, en grand nombre resouts de quitter le pays et se retirer en Allemagne.

1651. Le général de Grandpré vient camper à Francorchamps. Attaqué par douze cents hommes de Malmédy et de Weismes, sous la conduite du brave Jean Le Chartier, il est culbuté. Mais les hommes de Stavelot et de Logne formant l'arrière-garde, s'amusent à piller le camp. Ils mettent par là le désordre dans la petite armée qui se débande. Grandpré reprend le dessus, incendie

Digitized by Google

Francorchamps, et se met à la poursuite des Lognards chargés du butin. Il en tue trois cents : il se replie sur Malmédy, fait prisonnier le bourgmestre, et abandonne la ville au pillage.

1653. Deux régiments de Duras prennent leurs quartiers d'hiver à Stavelot. (Lettres du baron de Fraipont et de Duras.)

1654. Les troupes de Lorraine, sous la conduite du c^te de Longueville, viennent faire le siége de Malmédy; les bourgeois volent aux armes et font résistance. Les Franchimontois arrivent à leur secours; ils font avec eux une vigoureuse sortie, attaquent courageusement les postes de Floriheit et font reculer les tropues Lorraines qui se retirent confuses de n'avoir pu prendre Malmédy, et déchargent leur fureur sur Hedomont et sur Weismes qu'elles démolissent. C'est en *cette conjoncture de temps*, que Guillaume donna ses règlements militaires dont nous avons parlé.

Tel fut, pour toute l'Allemagne, le résultat de cette guerre de trente ans, qui amoncela ruines sur ruines, et fit jeter aux peuples opprimés un long cri de douleur et d'effroi. Ce fut du sang, des décombres, l'image de la barbarie, la guerre payant la guerre, le mépris de toutes les lois de l'humanité, un pillage des amis et des ennemis, des représailles, de l'avidité, une mêlée confuse de soldats, de nations, de sentiments et de spoliations.

Guillaume de Bavière, qui s'était fait donner pour coadjuteur Maximilien-Henri de Bavière en 1654, mourut d'une fièvre maligne à Hollinghoven (1657), et fut enterré avec grande pompe dans le chœur de l'église de Stavelot. Il fut un prince pieux, sage, soigneux à réprimer les abus, à maintenir, autant que les temps le permettaient, la paix dans le pays de Stavelot qu'il

Digitized by Google

habita continuellement. Maximilien ne fit que passer sur le siége et résigna en faveur de François Egon de Furstenberg.

Les princes bavarois laissèrent une trace glorieuse de leur passage dans le pays de Stavelot au milieu des temps les plus critiques et les plus malheureux.

Synchronismes : — 1587. Jean Henroset de Longfay apprend aux paysans la manière de faire les tourbes.

1620. Érection de la cure de Weismes, démembrée de Malmédy.

1639. Consécration par le suffragant de Liége de l'église des religieuses Sépulcrines de Malmédy. Ces religieuses donnaient l'instruction aux enfants aisés de la ville, tenaient un pensionnat, et avaient une école gratuite de filles. Les Sépulcrines de Verviers étaient sorties du couvent de Malmédy (1637). Leurs prieures furent : Catherine des Anges, 1691. Isabelle Potestat, 1698. Ange Godefroid, 1704. Hélène de la Croix dite Renarstein, 1732. Le vent de la révolution chassa les pieuses filles de leur asile ; mais Napoléon considérant que cet institut avait l'instruction pour objet, donna, par décret du 31 août 1805, la propriété et la jouissance du couvent au bureau de bienfaisance à la charge d'en faire un hospice et d'y établir une école gratuite. Aujourd'hui ces bâtiments sont occupés par les écoles de filles et le pensionnat de Me. Euphrosyne Place. Ils ont été restaurés et rendus à leur état primitif par les libéralités de Mlle M.-Z. Dethier, et par les nouveaux et généreux dons de la famille Clém. Doutrelepont.

1640. Fondation de l'archiconfrérie du Rosaire à Malmédy par Érasme Collinet, prieur des Dominicains à Liége. Cette pieuse association existe encore.

1643. Inondation. Outrelepont est submergé; la tannerie déracinée et emportée.

Digitized by Google

1658. Grande inondation. — Marché public établi à Malmédy.

1659. On découvre à Bende, comté de Logne, des veines de houille. Maximilien ordonne à son receveur de fournir aux frais d'exploitation, « comme pour une chose qui concerne le bien du public, service et utilité principale. »

1666 17 Juillet. Consécration de la chapelle de *Lignouville*, par le R. J.-A. Blavier, suffragant de Liége, de l'ordre des Frères mineurs.

1687 22 juin. Consécration de la chapelle de Robertville, par le suffragant de Cologne.

Les gentilshommes du pays étaient, sous les princes bavarois : Guillaume Rave, podestat; le comte de Linden · Fr. de Lonchin, Sgeur de Flémale, gouverneur; Jacques de Rahier, châtelain de Logne, mayeur héréd. de Rahier; Walthier de Maillen, may. héréd. de Xhignesse et Hamoir, seign. de Ville, conseiller de S. A.; Ad de Rahier, may. héréd. de Bodeux; Jean de Rahier, seign. de Poulseur et Froidcourt; Christ. de Rahier, may. héréd. de Fairon et Comblain; Thierry, may. héréd. de Roanne; Christ. de la Vaux, may. de Louvegniez; Jacq. de la Vaux, may. lieutenant de Comblain; Phil. d'Aichomont, may. de Stavelot; Martin Renard, may. de Malmédy; Chr. De la Porte, doyen héréd. de Malmédy; Mathy, may. de Ster et de Francorchamps; P. De Huart, may. de Lierneux; Jehan Poncelet, may. de Bra; de Noirmont, may. de Ferrières; Selys de Fanson, may. de Xhoris; de Fraipont, gouverneur du pays; de Noirfalise, may. de Chevron.

Digitized by Google

XXX.

Les Capucins.

L'an 1600, l'ordre des Capucins s'était répandu dans la Belgique ; il s'était rendu recommandable autant par la science que par la pureté et l'austérité des mœurs. Partout on s'était empressé d'ériger des églises et des couvents pour les recevoir. Huy leur avait élevé un couvent en 1608, Maestricht en 1609 et Dinant en 1613.

Le protestantisme s'était glissé dans la petite Principauté; Hubert Jadin, curé de Malmédy, ne pouvant plus tenir tête à l'orage, supplia Ferdinand de Bavière de lui permettre de bâtir dans sa paroisse un couvent pour les Capucins (1). Le 28 juillet 1617, l'illustre archevêque publiait un mandement dans lequel il disait : « Attendu que dans les environs de Malmédy, il n'y a point de maisons religieuses qui puissent venir en aide au clergé dans son saint ministère ; que l'hérésie commence à poindre en ces lieux ; voulant obvier aux dangers que courent les âmes, nous voulons que les Rev. Pères de l'ordre de St. François, appelés Capucins, et qui demeurent à Liége, établissent une maison à Malmédy, et nous mandons à nos officiers et à nos sujets tant séculiers

(1) Chap. III. p. 621. — Origo, status et adjac. conventûs Capucinorum Malm. apud. M. S. Villers, p. 748. — Id. p. 745. — M. S. C.

Digitized by Google

qu'ecclésiastiques, de n'y mettre aucun empêchement. » Les moines bénédictins demandèrent des Franciscains, mais le 23 nov. de la même année, Ferdinand rendit un nouveau mandement et maintint sa première résolution. Pour apaiser les murmures des monastères, il terminait ce décret par ces mots : « Après l'établissement des PP. Capucins, nous n'empêchons pas que les Frères de l'Observance envoient dans l'ermitage près de Malmédy, deux Frères prêtres, avec un laïque de leur ordre, comme vous le demandez, qui pourront recueillir des aumônes et entendre les confessions. » L'ermitage fut sur le champ occupé, et l'on suscita des obstacles à l'établissement des Capucins ; mais ces obstacles furent brisés par la fermeté de Ferdinand, et ils ne servirent qu'à faire naître des sentiments d'aigreur entre les deux ordres. Les Bénédictins voyaient de mauvais œil l'établissement d'un ordre dont la sainte pauvreté allait être comme un reproche vivant à leur répréhensible opulence.

Il serait inutile d'entrer dans les détails de l'opposition que les Capucins eurent à surmonter dans les commencements. On arracha d'abord la croix que, selon l'usage de l'ordre, ils avaient plantée pour leur prise de possession ; on leur contesta ensuite l'emplacement de leur couvent, mais ces accès d'une colère impuissante tombèrent devant la volonté de Ferdinand. Il écrivit à Louis de Visé, prieur de Malmédy, au gouverneur de Linden et au curé Japin de désigner, de concert avec le magistrat, l'endroit où le couvent devait être bâti. Enfin, vers la fin de l'année, on vit arriver à Malmédy sept Capucins de Liége conduits par le frère gardien Dionant. Le prince Ferdinand et quelques particuliers avaient acheté les terrains et fait bâtir le couvent à leurs frais. On jeta les fondements de leur église en 1623, le duc d'Arenberg-Aerschot posa la

Digitized by Google

première pierre ; elle fut achevée en 1626, et consacrée en 1631, par le suffragant de Liége qui la mit sous l'invocation de St François. Les aumônes devinrent abondantes, car, huit ans plus tard, le couvent était habité par vingt-deux religieux logés dans autant de cellules. Toutefois le couvent n'eut jamais de noviciat, ni d'hôpital public, ni d'oratoires annexés, ni d'autres églises, ni de missions. Ils rendirent de grands services à la religion ; ils étaient les prédicateurs de l'abbaye et de la paroisse ; ils confessaient, faisaient le catéchisme et répandaient l'odeur de leurs vertus et les trésors de leur science dans les communes rurales. On peut affirmer que c'est à leur zèle que l'on dut particulièrement de ne point voir dans la Principauté un seul sujet qui professât une autre religion que la religion catholique, et le profond sentiment religieux qui distingue si particulièrement Malmédy, est le résultat de la présence des Capucins dans notre ville. Ces pauvres religieux n'eurent jamais de patrimoine et vécurent toujours des aumônes *tam liberaliter oblatis quàm fiducialiter mendicatis*, comme ils le disent dans un rapport à leurs supérieurs. Jusqu'à nos jours Malmédy n'a jamais fait défaut lorsqu'il s'est agi de sa foi et d'une œuvre de bienfaisance. L'étranger est là pour appuyer ce que nous avançons. Puissent les temps futurs conserver dans ces sentiments la petite ville, et puissent ses habitants transmettre cet honneur pur et intact à leurs descendants !...

Les Capucins émigrèrent avec les Bénédictins, et leur humble demeure sert aujourd'hui d'hôtel-de-ville et reçoit la jeunesse des écoles.

Ferdinand établit aussi les Capucins à Stavelot en 1644. Ils y furent reçus avec grande pompe par les Autorités qui assistèrent à la plantation de leur croix. Le premier couvent ne fut achevé qu'en 1647 ; il fut habité par six religieux.

Digitized by Google

Mais, en 1651, le prince Guillaume leur assigna un terrain plus vaste, et Maximilien autorisa la construction d'un nouveau couvent en 1655. Enfin, le suffragant de Liége, de Chokier, vint bénir la première pierre que le prince posa, et le nouveau couvent fut achevé en 1656. Les Capucins y entrèrent en 1666, et leur église fut consacrée par J.-A. Blavier suffragant de Liége.

Digitized by Google

XXXI.

Les derniers Abbés commendataires.

(1657—1730.)

Nous avons vu Maximilien résigner en faveur de François Egon de Furstenberg, qui reçut en 1671 les régaux de l'empereur Léopold. Nos annales disent peu de chose de cet évêque de Strasbourg. Comme il ne pouvait résider à Stavelot, il nomma deux commissaires pour représenter la puissance souveraine, Fr. de Sélys, échevin de Liége, et P. de Charneux, bourgmestre de Liége. Il leur adjoignit, pour les affaires de haute-police, Denis de Connick, chanoine de St-Martin et conseiller de l'électeur Maximilien (1).

La principale question qui s'agita sous ce règne, fut la rébellion des mayeurs héréditaires de Rahier, Roanne, Bodeux, Chevron et Lierneux; elle amena à sa suite une nouvelle querelle entre les deux monastères. Guil. de Rahier, Ch. de la Vaulx, Pier. de Rahier, Presseux de Haut-Regard, Pierre Huart, froissés de ces règlements constitutifs de Maximilien qui déclaraient leur présence inutile aux assemblées d'État, et enhardis par l'absence continue du prince administrateur, se constituèrent en assemblée et lui donnèrent le titre d'États de la Principauté. Condamnés itérativement par quatre mandements

(1) M. S. Villers. p. 1029. 1602. 541-545. 743. M. S. C.

Digitized by Google

impériaux et privés de leurs offices à perpétuité, ils persistèrent dans leur rébellion. Guillaume Égon leur retire de nouveau leurs pouvoirs et fait ratifier sa sentence par la chambre impériale. Ils durent cependant céder devant la force, et après leur soumission ils furent réintégrés dans leurs charges. Mais, comme c'était le prieur de Stavelot qui avait demandé leur cassation, la chambre impériale dans son décret de 1674, portait : « Qu'ils devaient se soumettre et obéir pendant l'absence de l'abbé au prieur et au chapitre principal de l'église impériale de Stavelot. » Le monastère de Malmédy vit dans ces expressions une atteinte à ses droits et se plaignit hautement des titres et des droits nouveaux de primauté que s'arrogeait le chapitre de Stavelot. Cette réclamation eut d'abord pour résultat une déclaration authentique du chapitre de Stavelot prise à l'unanimité et portant en termes exprès : « Que Malmédy et Stavelot ne formaient qu'une seule abbaye; que les deux prieurs étaient égaux en droits ; que c'était par erreur (*per calami procul dubio lapsum*), que cette formule de chapitre principal s'était glissée dans le mandement impérial. » Nous verrons la dispute reprendre sous les règnes suivants.

Nous rentrons de nouveau dans les bulletins militaires, car le magnifique *Protectorium* que l'empereur Léopold avait accordé à Égon ne couvrit guère le pays et ne le garantit d'aucun pillage.

1667. Après la conquête de la Franche-Comté, Louis XIV vient à Aix-la-Chapelle signer la paix. Plusieurs régiments campent au ban d'Amblève. On proclame la neutralité du pays de Stavelot, mais on laisse les soldats rançonner les habitants.

1674. Après la brillante campagne contre l'Allemagne dans laquelle Turenne se couvrit de gloire, le pays eut encore beaucoup à souffrir ; mais surtout après la sanglante bataille

Digitized by Google

de Seneffe où Condé vainquit le prince d'Orange, après avoir eu quatre chevaux tués sous lui et vu son fils blessé dans ses bras, les troupes impériales se replièrent sur le pays de Stavelot et y restèrent huit mois; « gens difficiles à contenter, dit le manuscrit, qui ont occasionné de grands frais au pays par de l'argent emprunté, dont on ne reviendra peut-être jamais et dont on paye encore l'intérêt à présent. »

Louis XIV était alors à l'apogée de sa gloire : à Nimègue, il dicte la loi à la Hollande, à l'Empire, à l'Espagne, car il était sorti vainqueur de toutes les luttes contre toutes les puissances de l'Europe, et, pour emprunter les paroles d'un historien, « géant européen, il était debout sur la France régénérée par les lois, fertilisée par l'agriculture, enrichie par le commerce, embellie par les arts, perfectionnée par la religion. » Tant de prodiges et d'exploits opérés sous son règne lui acquirent le surnom de grand qu'il reçut de ses contemporains et que lui a confirmé l'équitable postérité. Ce grand roi avait déjà cherché, à la mort de Maximilien, à placer le cardinal de Furstenberg sur le siége de Liége, mais le chapitre Liégeois, justement jaloux de ses droits, avait fait tomber son choix sur Louis d'Elderen. L'influence française eut plus de force à Stavelot. François Égon mourut presque subitement en 1682, et son neveu, le cardinal Guillaume Égon de Furstenberg, qui avait été nommé son coadjuteur, fut son successeur à Strasbourg et à Stavelot (1). Cette condescendance fut le bonheur du pays qui par là fut exempté des énormes contributions que le pays de Liége et toutes les provinces de l'Empire durent payer à Louis XIV, après la prise des

(1) M. S. C. — M. S. Villers. p. 788. – 200. – 205. 1056. 1057. 401. 1599. 602. 839. 862. 519. 854. 548. 905. 1079. 1080. Nouv. reg auth. fol. 234. — Chr. de Metz. — Roderiq. p. 185.

Digitized by Google

électorats de Mayence et de Trèves et la conquête du palatinat.

1688. L'Europe coalisée se lève contre la France. Liége se joint à la coalition; Stavelot se réfugie dans sa neutralité. Mais Louis XIV en laissant tomber sur Liége le poids de sa colère, ne sépara pas la petite Principauté dans sa vengeance; c'est alors que Malmédy eut le plus à souffrir. Déjà St-Vith avait été réduit en cendres par les soldats de la garnison de Luxembourg; ils s'étaient arrêtés là, car Furstenberg veillait au sort de Stavelot; mais lorsqu'il dut partir pour aller à Rome assister à l'élection du pape innocent XI, ces mêmes troupes profitèrent de son absence pour fondre sur Malmédy et sur Stavelot, sous le spécieux prétexte que ces deux villes renfermaient de grands approvisionnements qui pouvaient profiter aux troupes impériales commandées par le duc de Lorraine. Ils tombent comme la foudre sur Stavelot, donnent quelques heures aux habitants pour emporter leurs meubles et leurs objets précieux. A peine ces malheureux se sont-ils retirés au milieu des cris, des larmes et des imprécations, que le saccage commence. Ils voient des lieux élevés où ils se sont retirés, monter les tourbillons de feu et de fumée au-dessus de leurs habitations enflammées, et rentrent pour sauver quelques débris encore au milieu des ruines et des décombres. Le monastère, le couvent des Capucins et l'hôpital avaient seuls été épargnés par les flammes, mais tous les murs d'enceinte avaient été abattus dans la crainte qu'ils ne servissent de refuge aux ennemis. Ces soldats brigands se dirigent ensuite sur Malmédy. On leur avait annoncé qu'ils y rencontreraient de la résistance; ils chargent leurs armes, arrivent le pistolet au point et ils prennent la ville par ruse. Ils entrent au pas de course, feignant de poursuivre un corps qui devait y être passé le

Digitized by Google

matin. Une fois arrivés sur la place, ils jettent le masque et placent des sentinelles à tous les coins de la ville. Le magistrat se présente avec courage devant leur chef, et lui déclare que Malmédy reconnaît la souveraineté d'un évêque français, ami du roi; que cette ville a toujours respecté la neutralité jurée; qu'elle devait en conséquence trouver assurance et sécurité à l'ombre du drapeau français. La réponse fut courte et terrible : Nous avons l'ordre de brûler Malmédy. Le magistrat ordonne de sonner le tocsin, de courir aux armes et de plutôt mourir que de voir la ville dévorée par les flammes. La troupe française rend toute résistance inutile, et son chef donne l'assurance au magistrat qu'il n'en veut point à la vie des habitants, mais qu'il doit couper partout la retraite aux ennemis de la France. Il donne quatre heures aux habitants pour emporter ce qu'ils ont de plus précieux. On jette les meubles dans les caves, on les porte sur la montagne de Livremont, et les habitants consternés se retirent et entourent leur malheureuse ville. A trois heures, les soldats mettent le feu aux quatre coins de Malmédy. Les habitants assistent aux funérailles de leur ville qui bientôt s'affaise dans les flammes et disparaît au milieu de la fumée et des décombres en feu. Avant la nuit la ville tout entière ne fut plus qu'un brasier ardent. Les maisons, le couvent des religieuses, l'église; tout croule, le vent favorise l'incendie; des tourbillons de feu volent sur le monastère, la tour de son église s'enflamme, tombe et jette l'embrasement dans les cloîtres des religieux; enfin il ne reste debout que les quartiers d'Outrelepont, et devant les grands moulins, quelques maisons de la rue Derrière-la-Vaux, à cet endroit où l'on voit de nos jours encore l'image vénérée de la Vierge Marie; le couvent des Capucins et l'humble chapelle des malades.

Digitized by Google

Ces deux églises servirent longtemps d'église paroissiale. Le prince de Furstenberg apprit cette terrible nouvelle à Rome, et l'on rapporte que de retour à Paris il soufleta à son arrivée le célèbre Louvois, ministre de la guerre.

Quelques mois plus tard, la Principauté reçut la visite du prince d'Orange qui emmena plusieurs religieux à Maestricht; il exigea pour une rançon 1,000 écus. Cependant le pays commençait à respirer; Stavelot et Malmédy sortaient de leurs cendres, cette dernière ville surtout se relevait plus belle que jamais. L'église paroissiale fut rebâtie d'une manière somptueuse et consacrée par le nonce de Cologne qui la dédia à St Géreon. Le monastère devint plus spacieux; les bourgeois alignèrent leurs maisons; les religieuses Sépulcrines firent élever le couvent que nous voyons encore de nos jours, mais ce ne fut point sans de grandes difficultés. Les moines, par un esprit étroit de chicane, leur firent démolir les premiers fondements, sous le prétexte qu'elles avaient, sans leur permission, empiété sur la voie publique. Elles en appelèrent au prince Guillaume qui les autorisa à rebâtir leur couvent selon le plan primitif, leur permettant de placer ses armes au-dessus de la porte du couvent, comme on les voit encore, pour empêcher sa démolition, et de faire monter la garde pendant les travaux. Les moines se turent pendant quelque temps, mais leur rancune monacale n'était point encore étouffée, et à la mort du prince ils recommencèrent leurs menaces. Le syndic des religieuses dut aller faire ses soumissions au monastère et consentir une rente annuelle de quelques centimes pour reconnaître les droits imprescriptibles de messieurs les seigneurs du pays. Ces chicanes font hausser les épaules.

La guerre continuait toujours entre la France et la Hollande; le maréchal de Luxembourg venait de battre à Fleurus le prince de Waldeck, lieutenant d'Orange qui

Digitized by Google

s'écriait : « Je ne pourrai donc jamais battre ce bossu là ? » A quoi Luxembourg répondit : « Comment Orange sait-il que je suis bossu ; il ne m'a jamais vu par derrière. » Les troupes vaincues se rallièrent dans le pays de Liége et à Maestricht, après avoir encore traversé et ravagé la Principauté de Stavelot.

Le siége de Namur par Louis XIV (1692), la reprise de cette place par Orange, le bombardement de Liége par Bouflers, la prise du château de Huy par Villeroi, eurent leur retentissement dans le pays. Les Allemands occupaient une partie du pays de Liége ; l'autre partie et tout le pays de Stavelot étaient occupés par les troupes françaises qui avaient un camp à Thommen et à Amblève. Stavelot était le quartier-général de Bouflers, et Malmédy logeait les autres officiers supérieurs.

Pendant la guerre de la succession au trône d'Espagne, la Principauté n'eut point à souffrir. Elle était d'un côté l'amie de la France, et les troupes françaises qui vinrent y camper payèrent largement leur passage, et d'un autre côté les troupes impériales étaient contenues dans leurs marches par la sagesse et la fermeté du comte Zinzindorf qui les commandait. St-Vith fut moins heureux et fut pillé par un régiment de hussards allemands (1702). Mais les brillantes victoires de Villars débarrassèrent de toutes ces troupes la Principauté qui souffrit encore un peu du siége de Limbourg et dans la savante marche de Villars qui força Marlborough à se retirer derrière Trèves.

Un record de la cour de Malmédy de 1698, rendu sur la requête de Guillaume, présente l'état de situation où cette ville se trouva par suite de l'incendie de 1689 et des guerres de la fin du XVIIme siècle. Malmédy devait payer pour la dette publique 41,800 écus ; elle avait perdu par les flammes 600 maisons ; il n'en était resté que

Digitized by Google

60 debout ; le dommage seul de l'incendie était évalué à 1,500,000 écus, non compris les pertes du monastère et de son église, ni les frais occasionnés par le séjour des Français et des autres qui vivaient à discrétion. Les frais de passage seuls s'étaient élevés à 47,571 florins de Brabant. Cet acte donne l'énumération des différents corps qui ont traversé le pays. C'est sur ce rapport que fut rédigée la pièce concernant l'état du pays de Stavelot en 1701, dont nous avons parlé sous de Mérode, et qui fit diminuer de moitié la matricule du pays dans la contribution de l'Empire.

Ces pillages, ces marches, ces cantonnements font voir combien, en temps de guerre, les grands peuples respectent le terrain de la neutralité lorsqu'il n'est défendu que par des protocoles. Malheureusement ces bouleversements amenèrent la discorde et la rébellion dans l'intérieur. C'est d'abord Weismes qui refuse les corvées et qui se voit forcé d'obéir par le podestat à la tête des troupes du comté de Logne. Ce sont les mayeurs qui arborent l'étendard de l'indépendance ; ce sont les moines qui recommencent leur vieille dispute et veulent secouer le joug du prieur de Stavelot.

Guillaume Égon avait donné un nouveau règlement à la Principauté. Ce règlement traitait, dans ces vingt et un articles, de la procédure en appel, de la restitution en entier, des procureurs, de la nomination aux cours-basses, des contributions, de l'amortissement de la dette publique ; et l'article 20 portait : « La haute-police sera administrée par Nous ou par nos prieurs ou Conseil pendant notre absence. » Des podestats et des mayeurs, pas un mot. Cependant ces deux autorités se trouvant souvent en conflit d'attribution, il définit aussi leurs pouvoirs dans le règlement de 1686, comme nous l'avons vu, en traitant de leurs droits respectifs. Enfin, il compléta ses réformes par

Digitized by Google

un troisième mandement touchant l'administration du pays en son absence. « La régence, dit-il, et le commandement de la haute-police appartiendront en notre absence à nostre prieur de Stavelot, comme nostre vicaire-général ou à nostre conseil, entendant que dans les affaires d'importance il sera obligé de prendre avis de nostre dit conseil lequel devra réclamer les ordonnances, soub nostre nom, étant vidimées de nostre dit prieur. » C'était là le signal du combat; c'était donner à Stavelot gain de cause de primauté. Le moment était propice, Malmédy gisait au milieu de ses décombres; on enleva à son abbaye toute espèce de participation dans l'administration civile de la Principauté; on ne la consulta même plus dans aucune affaire. Mais les moines de Stavelot en voulant prendre trop, éprouvèrent aussi que le mieux est l'ennemi du bien, et il leur arriva ce que la chronique raconte des chanoines de Metz :

Celui qui gouverne follement,
Qui quiert meilleur pain que de froment,
Qui est bien et ne se peult tenir,
Par bon droit en doit mal advenir.
Chascun doit maintenir le sien
Sans malengins comme les ancien;
Mais quand oultrecuydance veult faire
Trop fort, on lui fait le contraire.

Le prieur de Stavelot prit ses grands airs; il devint même par sa morgue odieux à son propre monastère qui le déposa. Le nonce de Cologne dut intervenir dans la dispute et vint à Stavelot le rétablir dans ses fonctions; le prince Guillaume irrité alla plus loin; il ordonna d'obéir au prieur comme représentant sa personne pendant son absence; il lui fit donner une liste civile et transféra le secrétariat général de la cour féodale à l'abbaye de Stavelot. La Principauté avait deux maîtres. Mais la

Digitized by Google

coupe était pleine, la grande voix de l'Empire allait se faire entendre.

Les mayeurs héréditaires étaient encore en révolte; le chapitre de Malmédy prit leur parti et protesta contre leur condamnation, qui avait eu lieu non-seulement sans son concours, mais sans même qu'il en fût averti; les moines se firent reconnaître par la Haute-Cour de Malmédy comme seigneurs tréfonciers de la postellerie de Malmédy; ils protestèrent ensuite contre la répartition des sommes exigées par le cercle de Westphalie, répartition faite sans leur aveu. Par ces protestations, ils paralisèrent toute l'administration du pays. Ces actes de vigueur, ce refus de contribuer à des impôts odieux au pays, leur acquirent les sympathies générales, et dès lors leur cause était gagnée. Ils continuèrent leur opposition acharnée et portèrent leurs plaintes aux pieds de l'empereur d'Allemagne qui lança l'édit suivant (1) : « Nous faisons scavoir qu'il nous a été remontré très-humblement de la part de nos chers et dévots les prieur et monastère de Malmédy qu'encore bien que nous eussions réitérement ordonné que les deux prieurs de Stavelot et de Malmédy auroient à gouverner le temporel indivisiblement par un même advis et d'un même concert, toi, cependant, prieur de Stavelot, et les autres tes religieux aussi bien que quelques autres officiers vous en seriez venus à un tel poinct de témérité qu'en mépris de nos ordonnances impériales vous auriez présumé de continuer l'administration du temporel à l'exclusion dudit prieur de Malmédy... que nous ayant supplié pour que nous vous obligerions par un mandement et par d'autres moyens encore plus sévères à l'obéissance qui nous est due en cet égard, et à la reconnaissance

(1) Nous suivons la version du recueil de Mr Villers, attendu qu'elle n'est pas donnée comme une traduction. Du reste, les versions latine et française sont concordantes. V. p. 519 et 854.

Digitized by Google

égale du prieur de Malmédy pour l'administration du temporel, voilà pourquoi comme il est évident tant par les actes et vos propres écrits que le prieur et monastère de Malmédy ne compose qu'une seule et individue abbaye et principauté avec le prieur et monastère de Stavelot et de suite ayant fait réflexion que cette vostre pernicieuse opiniâtreté qui ne peut provenir que d'une passion très-ambitieuse à commander au préjudice de vos confrères ne butte pas seulement à l'anéantissement très-injuste du prieur et monastère de Malmédy, mais aussi à la ruine et bouleversement entier de toute l'abbaye et principauté.... Cause pourquoi nous vous commandons très-sérieusement à vous prieur et religieux de Stavelot, comme à tous officiers et sujets, à ce que toi, prieur de Stavelot, conformément à nos rescrits impériaux antérieurs tu aies à administrer le temporel de pair avec le prieur de Malmédy pendant l'absence de l'abbé et que tu n'aies à faire ou régler quoi que ce puisse être sans lui, son conseil concurrent et consentement; que vous, religieux, officiers et tous sujets du pays de Stavelot, vous n'ayez en quoi que ce fut du temporel à obéir au seul prieur de Stavelot, à moins que cela ne vous fût commandé et également ordonné par le prieur de Malmédy, et que celui-ci ne l'est soubescrit et signé par sa main propre pour que vous puissiez éviter outre notre indignation impériale, la peine commuée de 20 marcs d'or; de plus, nous cassons, nous annulons tout ce qui a été fait jusqu'aujourd'hui ou qui se pourrait faire à l'avenir par le sous-prieur et religieux de Stavelot et les officiers dans le temporel, sans l'aveu et le consentement du dit prieur de Malmendy comme purs et téméraires attentats. »

Malmédy triomphe à ce commandement de caporal, et

Digitized by Google

le prieur de Stavelot persiste dans son arbitraire. Mais les États lui refusent en même temps, et les impôts, et l'obéissance. Le prince suivant les conseils de son vicaire-général, suspend les assemblées d'État. Mais le pays se soulève, les cours, les deux monastères, les officiers protestent contre cet abus de pouvoir. Le prince répond à cette levée de boucliers en éludant le rescrit impérial et en nommant Théodore de la Hage, le prieur de Stavelot, auteur de ces conflits, son lieutenant-général et son staatshalter, avec droit de députer et de comparaître aux diètes de l'Empire. Il lui remet en outre le pouvoir de nommer à tous les emplois et de conférer toutes les charges, sauf celles de podestat, de châtelain, de mayeur et d'échevin des cours de Malmédy, de Stavelot, de Logne et d'Horrion. Une nouvelle protestation suit ce nouvel acte d'autorité absolue; le chapitre de Malmédy fait défense aux officiers du pays d'obéir au prieur de Stavelot. Guillaume casse à son tour ce mandement. La révolte allait dégénérer en révolution, mais Furstenberg mourut heureusement au milieu de la querelle (11 avril 1704).

François, des ducs de Lorraine, avait été sur la proposition de Guillaume nommé son coadjuteur par les deux chapitres dès 1701, et ce choix avait été confirmé l'année suivante par Clément XI, mais sous la condition que si Furstenberg venait à mourir pendant la minorité du jeune prince lorrain, on nommerait un administrateur spirituel pour les affaires ecclésiastiques. Le choix des chapitres tomba sur Jacques Godding; mais cet administrateur trop faible pour briser les embarras que lui suscitait le prieur de Stavelot, résigna ses fonctions en 1708; et comme le prieur n'était encore âgé que de dix-huit ans, il conféra ses droits aux deux prieurs conjointement. Quant à l'ad-

Digitized by Google

ministration civile, le comte de Gournay qni avait été chargé de prendre possession de la Principauté en son nom, commença par rétablir les choses sur l'ancien pied et remit l'autorité temporelle aux deux prieurs pendant l'absence de l'abbé. François de Lorraine arriva bientôt avec des gardes du duc de Lorraine, son précepteur et son gouverneur, hommes sages, éclairés et impartiaux. La Principauté pouvait espérer d'heureux jours et une paix désirée depuis si longtemps. L'Europe harassée de fatigues demandait aussi à se reposer. La prudence des conseillers du prince avait dissipé tous les nuages, chassé l'orage qui menaçait le pays; et François, après avoir atteint sa majorité, se rendit lui-même à Vienne pour obtenir la réintégration des mayeurs héréditaires. Il en revint avec le pardon de l'empereur; il éteignit toutes les haines, apaisa les troubles, et rendit à son malheureux pays la paix et le bonheur. Les monastères profitèrent de ce repos pour faire revivre la querelle de la profession des novices dont nous avons parlé; mais ces disputes monacales ne sortirent point du cloître et intéressèrent peu le pays.

François habitait le pays; il résidait à Stavelot, mais plus souvent à Malmédy. Pour ses absences il avait créé un conseil de régence, composé des deux prieurs et de trois laïques, auxquels il adjoignit plus tard un sixième membre dans la personne de Grégoire Laffineur, son inspecteur, homme qui fut généralemeut détesté comme tous ceux qui ont le pouvoir en sous-ordre. Les heureux jours que François de Lorraine avaient rendus à son pays, furent malheureusement trop courts. Il mourut le 17 juin 1715. Sa bonté et son esprit conciliant avaient rétabli l'ordre dans l'État; l'éclat de son nom l'avait fait res-

Digitized by Google

pecter par l'étranger. Il emporta avec lui dans la tombe les bénédictions de tout le pays (1).

On n'avait point pensé à donner un coadjuteur au prince de Lorraine encore dans la fleur de l'âge; et à sa mort les deux chapitres restèrent libres dans le choix de son successeur. Le pays était tranquille; l'Europe faisait silence devant le traité d'Utrecht; les moines n'avaient plus besoin d'abriter la Principauté sous un grand nom, et ils voulaient se débarrasser du joug des grands seigneurs en choisissant leur abbé au milieu d'eux. Les deux chapitres se réunirent pour régler l'administration du pays pendant la vacance du siége abbatial. Ils maintinrent les deux prieurs et le secrétaire du chapitre dans tous leurs pouvoirs et fixèrent le jour de l'élection. Au jour fixé, les vingt-six profès de Malmédy se rendirent à Stavelot, qui ne comptait que vingt-cinq électeurs. Joseph de Nollet n'obtint que 25 voix dans les deux premiers scrutins, et 24 dans les sept suivants. Personne ne pouvant obtenir la majorité, les moines de Malmédy proposèrent de commencer l'élection par un vote exclusif en faveur d'un moine de Stavelot, et ensuite en faveur de Malmédy, et de regarder comme élu celui qui aurait obtenu relativement le plus de suffrages; Stavelot refusa le compromis, et on résolut de procéder par postulation. Après un scrutin de deux jours, le nom d'Ernest, évêque de Tournai, sortit de l'urne électorale avec la majorité absolue (2). Ses compétiteurs étaient le cardinal de Schönborn, représenté à Stavelot par le comte Albert; le comte de Manderscheidt-Blankenheim, chanoine de Cologne, présent, et le comte de Poitiers, grand-prévôt de Liége.

(1) M. S. Villers, p. 1083-489. et S. 567-483 et S. — Roder. p. 185. — M. S. C.

(2) Roder. L. c. — M. S. V. p. 862.

Digitized by Google

Rome et l'Empire confirmèrent l'élection de Jean-Ernest, des princes Loevenstein, qui fut le dernier abbé commendataire de Stavelot (1).

Ce prince commença par donner pour la Principauté un nouveau règlement en 33 articles. Ce règlement resta en vigueur jusqu'à la révolution française ; nous en avons parlé. Ce sont quelques dérogations, pleines de sagesse et de justice, aux règlements de Ferdinand et de Guillaume Égon. Les premières années de son règne furent paisibles, mais un malencontreux mandement vint mettre en 1720 le prince en désaccord pour toujours avec son pays. Peu versé dans les lois et les usages de la Principauté, il voulut prélever d'autorité souveraine et sans la convocation des États, un impôt de 20,000 florins pour les nécessités publiques. Le pays répondit à cet acte par l'inertie et le refus de payement. Sur un ordre nouveau, les États s'assemblèrent et poussèrent leur opposition jusqu'à refuser au prince le *donatif* de 8,000 florins. Le prince appela de cette insolence, aux dicastères de l'Empire. Il obtint gain de cause, et le donatif qui jusque-là avait été librement voté par le pays, devint pour toujours une liste civile et un article permanent du budget. Ce procès dura longtemps, occasionna de grands frais et mit pour toujours la désunion entre le prince et ses sujets.

Le chapitre de Stavelot commença la guerre et, après avoir longtemps et vainement demandé l'adhésion du chapitre de Malmédy, il attaqua seul le prince Ernest sur ses droits ecclésiastiques. Les moines avaient émis les trois propositions suivantes : 1° Un abbé commendataire n'a aucune juridiction, soit temporelle, soit spirituelle, sur

(1) M. S. Villers, p. 252-273-478-752-803-807. Roderiq. L. c. — Mart. Voy. littér. II. 170.

Digitized by Google

les monastères. 2° Un tel abbé a-t-il juridiction sur ce qui concerne la règle et le gouvernement intérieur du monastère? 3° Peut-il et à qui peut-il déléguer ses pouvoirs? L'affaire fut portée à Rome et les moines condamnés sur tous les points. Le prince cassa les deux prieurs et en nomma d'autres à leur place. La haine s'envenimait de plus en plus, lorsque Ernest mourut à Aix-la-Chapelle en 1731. L'année précédente, il avait été frappé de cécité à Cugnon, où il s'était rendu pour visiter la grotte de St. Remacle.

A sa mort, de hauts et puissants seigneurs se mirent de nouveau sur les rangs, mais les moines étaient fatigués des querelles que l'absence des princes suscitait; ils étaient fatigués de ces grands seigneurs qu'ils ne voyaient jamais au milieu d'eux, et qui se faisaient remplacer par de petits tyrans; ils résolurent donc de choisir au milieu d'eux un abbé capable de porter la mitre sans avoir jamais porté la couronne de prince, de comte ou de baron, et jouir du doux plaisir de créer un prince sorti de leurs rangs.

Martène rend compte de l'état de Malmédy à cette époque, dans les termes suivants : « Nous nous rendîmes à Malmédy le 27 Août 1718; nous y trouvâmes les religieux occupés à réparer les ruines de leur monastère qui avait été entièrement réduit en cendres dans les dernières guerres par les Français. Il ne resta de tous les édifices que la grotte ou l'ancienne église respectable par son antiquité et sa forme. Il y a trois autels et aujourd'hui on y enterre les religieux. La ville qui avait été enveloppée dans le malheur du monastère, était déjà rebâtie et elle nous parut assez jolie. Il y a des Capucins aussi bien qu'à Stavelot, des religieuses du St Sépulcre et une vingtaine de prêtres à la paroisse. L'abbaye était aussi presque

Digitized by Google

entièrement rétablie. Il n'y a plus que l'église à faire. En attendant on fait l'office dans une grande chapelle qu'on a bâtie auprès.... De tous les anciens monuments on a à peine sauvé de l'incendie cinq ou six manuscrits. »

Synchronismes. 1708. Admission des Ursulines d'Aix-la-Chapelle à Stavelot; elles entrent dans leur couvent en 1716.

1726. L'hôtel-de-ville est bâti. Les dépenses se sont élevées à 3000 écus.

1728. (29 Juillet). Renard David, ancien bourgmestre et échevin de Malmédy, fonde l'hospice de Ste-Hélène pour les vieilles femmes, sous la condition que l'aîné de sa famille en restera toujours l'administrateur. Cette clause est encore respectée de nos jours.

1728. Le R. P. Albert de Dinant, capucin, fait faire les stations de Livremont avec la chapelle qui couronne la belle montagne qui domine Malmédy. Ce chemin de la croix fort fréquenté n'est composé que de sept stations en mémoire des sept stations de Rome.

Digitized by Google

XXXII.

Les derniers Abbés réguliers.

(1730–1786.)

Les vingt-six capitulaires de Stavelot et les vingt-cinq de Malmédy étaient réunis à Stavelot pour l'élection du prince-abbé. Le nom de Nicolas Massin, profès de Stavelot, sortit vingt-six fois de l'urne électorale; il était nommé. Le chapitre de Malmédy voulut faire annuler l'élection, mais le nonce de Cologne la confirma le 10 Novembre, et la cour de Rome, le 20 Décembre 1731 (1). Il fut consacré par le suffragant de Liége Mgr. Gillis, accompagné des abbés de St-Laurent et de St-Jacques. Cette élection fut accueillie dans le pays avec un enthousiasme extraordinaire.

A peine installé, Nicolas dut se retirer à Aix-la-Chapelle devant les menaces de la France irritée de ce que le député de Stavelot, à la diète de Ratisbonne, avait donné sa voix pour la déclaration de guerre à Louis XV qui soutenait l'infortuné roi de Pologne. Il créa un conseil de régence pour gouverner pendant son absence; il était composé des deux prieurs, de deux moines et de son conseiller intime, Dumez. Pendant cette courte guerre, le pays dut fournir des approvisionnements et 6000 francs aux troupes fran-

(1) M. S. Villers. p. 739-538-1090-513-530-530. — Actuarium secund. p. 7. Registre authentique et Chron. manuscr.

Digitized by Google

çaises campées à Trèves et à Metz. D'un autre côté, lors de la prise de Philipsbourg et de la conclusion de la paix. (1736) La Principauté dut payer 100,000 florins à l'Empire et supporter, vers la fin de la même année, les quartiers d'hiver des troupes du général de la Lippe, qui rançonna le pays et laissa après lui un souvenir odieux.

Le calme régnait; le prince n'était plus un puissant seigneur; les autorités subalternes se prirent à se remuer. Les bourgmestres et la cour de Malmédy commencèrent leur procès sur les limites de leurs pouvoirs respectifs, procès qui fut terminé, comme nous l'avons vu, par le prince de Nollet.

Nicolas, après un règne stérile de six années, fut frappé, le 2 Mai 1737, d'un coup d'apoplexie foudroyante, il n'avait pu obtenir les investitures par le sceptre, les États s'étant refusés à en supporter les frais.

Le chronogramme de sa mort contient tout ce qu'on peut dire de ce prince :

QVInto nonas MaIa VIVere DesIIt NICoLaVS prœsVL egreglVS.

Cette mort subite favorisa encore la liberté des électeurs. Malmédy ne voulait plus se laisser surprendre. On fut trois mois en pourparlers à Stavelot et à Malmédy sans pouvoir s'entendre. Cependant des compétiteurs étrangers arrivèrent. Le pays murmurait et allait se soulever; il ne voulait plus de prince étranger; le chapitre comprit qu'il fallait en finir. Le 2 Août, Dieudonné Drion, prieur de Malmédy, fut élu. Sa bénédiction et sa confirmation tardèrent longtemps parce que Drion, fidèle à son abbaye, désirait se faire sacrer à Malmédy, ce à quoi l'évêque de Liége ne voulut jamais consentir. On porta l'affaire à Rome qui, dans sa sagesse, refusa de prononcer entre les évêques de Cologne et de Liége et reconnut seulement que les

Digitized by Google

deux monastères ne relevaient au civil que de l'empereur d'Allemagne et au spirituel immédiatement du St-Siége; on laissait à l'abbé la liberté de choisir son consécrateur. L'élu reçut cette décision par le nonce de Cologne auprès duquel il se rendit sur-le-champ dans le plus strict incognito. Le nonce consacra Drion qui revint prêter le sermen ordinaire.

Ce prince se distingua par sa sagesse, sa piété, ses vertus, mais surtout par son énergique fermeté et par une rare impartialité vis-à-vis des deux monastères qu'il habita tour à tour. Il calma les esprits, régla la querelle des investitures, en couvrit lui-même les frais, consentit à ce que le pays ne fût jamais imposé de ce chef et que cette dépense fût considérée comme personnelle au prince. Cet accord fut ratifié par Charles VI qui lui conféra les investitures le 29 Juin 1739 (1).

Le monastère de Malmédy profita de l'élection de Drion pour renouveler la question de la profession des novices qui fut décidée sous de Nollet contre Malmédy. D'un autre côté le magistrat de Stavelot protesta contre l'assiette des contributions et se mit en pleine révolte contre le prince. Drion y crut découvrir des menées coupables et des représailles. Il destitua le magistrat et en nomma un nouveau. Le podestat de Vaha fut choisi pour mayeur en remplacement de François de Gallez. Les révoltés en appelèrent à la cour de Wetzlaer, mais la sentence du prince fut confirmée.

La mort vint enlever trop tôt ce courageux et bon prince à l'amour de tous ses sujets. Étant à Stavelot, le 13 Juin 1741, il fut saisi de violents maux d'estomac; il se fit transporter sur-le-champ à Malmédy où il expira le jour

(1) M. C. S. Vill. 324-318. 320. 545. 324. 1092. Nouv. reg. auth. fol. 315.

Digitized by Google

suivant. Cette mort subite donna naissance à des bruits fâcheux; mais il est du devoir de l'histoire de dire qu'elle peut s'expliquer par l'épidémie qui affligea le pays à cette époque et enleva en huit mois huit cents personnes à Malmédy. Pendant cette épidémie, Joseph de Nollet, prieur de Malmédy, ordonna des prières publiques, orna la chapelle des malades de la statue de la Vierge et alla avec tout le pays en procession au monastère de Bernardfagne.

Ce même Joseph de Nollet fut choisi pour successeur de Nicolas le 14 Septembre. Le pays vit avec bonheur que l'on avait préféré ce moine au prince Théodore de Bavière son compétiteur, et sa nomination fut saluée par les acclamations de toute la Principauté. Rome ratifia son élection, le nonce de Cologne le consacra et l'empereur François lui donna les investitures le 13 Mars 1747.

De Nollet fixa sa résidence à Malmédy et y convoqua toutes les assemblées du pays. Le chapitre de Stavelot protesta lors de la première assemblée pour la lecture des investitures, mais toutes les protestations tombèrent devant la sagesse du prince. La question religieuse qui occupa ce règne fut la profession des novices. Ce qui montre la longanimité de de Nollet, c'est l'in-folio qu'il laissa publier sur cette question contre l'abbé Drion et contre lui-même par Malesherbe moine de Stavelot. Il résulte de ces nombreuses décisions, qui se répètent les unes les autres, que le tribunal de la Rote reconnaît que Malmédy a été fondé avant Stavelot; que les premiers moines ont dû par conséquent faire leur profession à Malmédy : et le motif pour lequel ce tribunal donne, ce nonobstant, gain de cause à Stavelot, est la prétendue règle établie par St Poppon. En supposant la véracité de cette règle, pourquoi un abbé postérieur n'aurait-il pu annuler une loi portée par un abbé antérieur? Depuis quand le législateur ne peut-il plus changer la loi

Digitized by Google

qu'il a faite? La sentence de condamnation de Malmédy portée par l'archevêque de Cologne, était également impuissante comme émanant d'un juge incompétent. Stavelot cependant revendiquait pour lui l'histoire et les diplômes, mais il ne put jamais trouver une seule profession d'un moine de Malmédy faite avant 1459. Ces dispositions des diplômes ne devaient donc pas avoir plus de force que celles concernant l'abrogation des avoués et des mayeurs héréditaires qui conservèrent toujours leurs droits malgré les nombreuses constitutions contraires (1). Quoi qu'il en soit, il fut résolu que Malmédy enverrait ses novices faire profession à Stavelot; que Stavelot était le lieu de l'élection de l'abbé et des réunions des chapitres généraux; en outre, que le droit de convoquer et de présider le chapitre, *sede vacante*, appartenait au prieur de Stavelot et à celui de Malmédy en son absence.

Nous avons déjà parlé des sages règlements de de Nollet pour l'administration intérieure de ses États. Sa bonté, sa prudence, son expérience maintinrent la tranquillité dans le pays; elle ne fut troublée que par la guerre européenne au sujet de la succession de l'empereur Charles VI. Les troupes de Marie-Thérèse séjournèrent pendant les hivers de 1743 et 1747 dans la Principauté qui reçut de ce chef une futile indemnité. Le relevé que l'on fit alors des dommages occasionnés par les guerres étrangères à la Principauté, de 1681 à 1747, en portait l'estimation au-delà de deux millions 561,000 florins. Un seul trait suffit pour prouver l'impartialité de de Nollet. Moine de Malmédy et depuis longues années prieur de son abbaye, il portait naturellement une affection particulière à son pays d'adoption. Cependant les moines de cette ville ayant voulu faire re-

(1) Nouv. reg. auth. fol. 316, verso. Mabillon Ann. ben. t. IV. p. 442 et VI. p. 168. — Mart. l. c. act. S. S. Suric. P. Poppo. I. 427. Actuarium Lec. p. 70 et 81.

Digitized by Google

construire, en 1743, leur monastère sur un plan plus vaste que l'ancien et effacer les constructions de Stavelot, le prince refusa d'approuver une dépense inutile et qui prenait sa source dans une pensée coupable d'ambition et de jalousie. On dut cesser les travaux et faire dresser un autre plan.

Les moines de Stavelot, à la vue de ces apprêts, démolirent leur antique monastère pour le reconstruire entièrement. La deuxième aile de ces vastes bâtiments occupés aujourd'hui par l'hôpital, fut achevée l'année suivante (1745) (1). Ils jetèrent les fondements de la troisième aile en 1782; la révolution vint disperser les moines, les travailleurs et les matériaux. Le pieux de Nollet, mourut le 16 Septembre 1753, chez sa nièce, à Bourdon dans la province du Luxembourg, après un règne de douze ans. Il fut enterré à Malmédy dans le chœur de l'église abbatiale qui est aujourd'hui l'église paroissiale de la ville de Malmédy. On lit sur la pierre sépulcrale les huit chronogrammes suivants :

BIs oCtena septeMbrIs, DoLores aCerbI
TeLo MortIs CeCIDIt
De NoLLet, CLIens et IMItator
BeneDICtI et ReMaCLI,
DesInIs, ¡o NoLLet! pLebs te pLangIt, fLet aMare
CongregatIonIs DeCor, pLebIs aMor,
SanCtItatIs MonastICæ fLagrans oDor,
In CœLo sIs DeI CoMprehensor.

Il laissa après lui le souvenir d'un prince juste, doux, affable, humble, généreux, plutôt le père que le maître

(1) Mr Ferd. Nicolaï donna (25 Janv. 1847) aux hospices civils de Stavelot, cette partie de l'ancienne abbaye, avec 2 hect. 86 ares et le mobilier. Cette donation, faite sans aucune charge, est estimée à 283,088 francs.

Digitized by Google

de ses sujets ; rempli de bienveillance pour les familles déchues dans le sein desquelles il répandait ses libéralités. On ne lui reprocha que d'être trop prompt à faire des promesses qu'il ne pouvait tenir.

Il eut pour successeur Alexandre Delmotte de Verviers, archiviste de Stavelot, élu le 14 Décembre et investi par l'empereur François II, le 30 du même mois (1754). Delmotte fut un prince faible qui ne sut point faire respecter le pouvoir. Les ordonnances de police même qu'il rendit, furent foulées aux pieds par les habitants de Malmédy (1). Pendant son règne, le pays eut à souffrir de la guerre de sept ans, si fatale à la France et à l'Allemagne, et qui couvrit de gloire Frédéric-le-Grand et le fit proclamer avec justice le plus grand capitaine de l'Europe.

Le seul acte important de ce règne fut le traité des limites, du 1er Décembre 1753, avec le prince Charles de Lorraine, entre le pays de Stavelot, de Limbourg et de Luxembourg, le long des villages de Sourbrodt, Geuzaine, Weiwerts et Faimonville.

Comme nous possédons un acte authentique des cérémonies d'installation du prince Delmotte, nous donnerons ici le cérémonial usité lors de la prise de possession des princes de Stavelot.

Le prince en faisait d'abord annoncer le jour et donnait l'ordre à toutes les communautés de se trouver sous les armes à Stavelot, et indiquait l'ordre de préséance qui était souvent pour la postellerie de Stavelot, le suivant : Stavelot, Roanne, Wanne, Rahier, Bodeux, Chevron, Fosse, Braz, Lierneux, Hebronval, Stoumont, Odeigne, Chauveheid, Ottré. Chaque famille devait être représentée ; les villages de la Meuse envoyaient deux députés avec le

(1) Nouv. reg. auth. p. 318. I. M. S. V. p. 380, et Joyeuse entrée, p 364.

Digitized by Google

mayeur. Comme le siége de la cour féodale était à Stavelot, les seigneurs, les cours, les officiers devaient aussi s'y rendre pour y prêter le serment de foi et hommage en leur nom et pour leurs subordonnés, entre les mains du prince qui prêtait le premier le serment en leur présence. Ces inaugurations étaient suivies de fêtes et de réjouissances publiques. Le lendemain, la jeunesse de Stavelot accompagnait le prince jusqu'aux confins de la commune, et la jeunesse de Malmédy venait à sa rencontre jusqu'à la montagne dite *Remouspine* et l'escortaient jusqu'à Malmédy. Écoutons maintenant le rapport du notaire Simonis : « Le 14 Mai 1754, Mgr. Alexandre Delmotte a fait sa joyeuse et solennelle entrée à Malmédy de la manière suivante : « Le magistrat de cette ville impériale, les Mrs de la cour, de l'illustre chapitre de ce lieu, les RR. Curés et clergé, tous en surplis, les RR. PP. Capucins avec les croix respectives, se rendirent jusqu'aux Rdes Dames Sépulcrines, où S. A. I., accompagnée de S. G. P. Louis Jacquet, évêque d'Hippone, suffr. de Liége, chanoine-tréfoncier, archidiacre de Hainaut, prévôt de St-Jean-l'év. à Liége et de St-Étienne à Mayence, Seigr d'Embour et Sauheid, des RR. Seigrs Dom Grégoire de Lembor, abbé de St-Laurent, et D. Pierre de Renotte, abbé de St-Jacques, et de plusieurs capitulaires tant de Malmédy que de Stavelot, de plusieurs nobles officiers du pays, conseillers, et du magistrat de Stavelot et de Malmédy, étant arrivée, fut, après les compliments, reçue sous le baldaquin de ladite paroisse, porté par Mrs les échevins de Malmédy, et, en forme de procession, fut entre deux hayes, tant de la jeunesse que de tous les bourgeois rangés sous les armes, au son de toutes les cloches de la ville et au bruit de ses boëttes, conduite par le Marché à la porte du Châtelet où l'illustre chapitre de ce lieu, pareillement en forme de procession,

Digitized by Google

était attendant avec leur baldaquin qui fut aussi porté par les mêmes eschevins, et d'abord que Mr le très-R. prieur en chappe avec diacre et sous-diacre lui eut présenté l'eau bénite, les deux chantres, aussi en chappes, entonnèrent le *responsoir* accoutumé, suivi du *Benedictus* et du *Te Deum*, accompagné de l'orgue et d'une décharge particulière des boëttes ; S. A. étant arrivée à l'église abbatiale y fut placée sous un riche days proche du maître-hotel (sic), où après que le très-Rd. prieur eut finit la *collecte* coutumière de la Ste Trinité, elle reçut, *ad osculum*, Mgrs. les très-RR. prieur et capitulaires, ceux du clergé ; et ce fait, le prieur, les capitulaires, le clergé et nobles officiers conduisirent dans le même ordre que dessus, S. A. à son apartement abbatial et principal où sous son days ordinaire elle reçut très-gracieusement les respectueuses félicitations ; aussitôt toute la jeunesse et la bourgeoisie ayant défilé l'un après l'autre devant le prédit apartement en déchargeant chacun leur coup de fusil, S. A. régala d'un magnifique repas le prédit Seigr évêque d'Hippône, etc., le chapitre, les officiers, conseillers, mayeurs, échevins, bourgmestres, et de tems en tems plusieurs y déclamèrent des vers composés à sa louange et on y éleva plusieurs fois la santé de S. A. au bruit des boëttes tant de l'abbaye que de la ville, et pareillement le soir au bruit d'une triple décharge de mousqueterie par ladite jeunesse, après quoi toute la ville fut illuminée et toutes les cloches firent retentir de rechef leur son par un long espace de tems et de même l'on fit jouer des feux d'artifice. Les plus anciens hommes de cette ville ne se souviennent pas qu'à aucun prince dévancier le peuple aie fait éclater tant de marques de joie, d'allégresse, de zèle et contentement. — Signé, Simonis, notaire et témoins. »

Alexandre Delmotte mourut le 2 Octobre 1766, et le

Digitized by Google

27 Nov. de la même année, Jacques de Hubin, religieux de Stavelot et fils du lieutenant potestat, fut élevé à la dignité abbatiale. Jacques régna vingt ans et mourut le 22 Décembre 1786.

Jacques, à la demande du magistrat de Malmédy, avait porté une ordonnance singulière : « Il défendit de paraître, à la mort d'un parent, en habit noir ou en veste de drap noir, et aux personnes du sexe en robe noire tant en assistant aux convois et messes, que dans tous les temps pendant lesquels on avait ci-devant coutume de porter le deuil dont l'usage est aboli à peine de dix florins d'or contre chaque contraventeur. Pourront cependant les hommes assister aux convois et messes en manteau noir et les personnes du sexe en faille. » Ce mandement, comme nous l'avons dit, avait été provoqué par le magistrat de Malmédy qui attribue « l'usage du deuil à une piété malentendue, inutile, pernicieuse même aux morts, puisqu'on employait à ces habillements des argents qui devaient servir aux aumônes; à un préjugé dont le luxe et la vanité rendent l'usage très-onéreux à l'égard des personnes du sexe qui pendant le temps de deuil sont dans le cas de devoir changer trois ou quatre fois de colifichets et de décoration..... Pour avoir une juste idée de l'abus, continuait le magistrat, supposez, Mgr., que la mort, cette ennemie implacable du genre humain, vienne enlever un chef de famille où il y a six enfants, la veuve subjuguée par la mode, ce tyran impérieux, sera contrainte de faire une dépense considérable. » Ce mandement et cette supplique ne donnent pas une grande idée ni des administrateurs ni du souverain.

Dès l'année 1785, le prince de Salm s'était présenté au chapitre pour être nommé coadjuteur de Jacques, mais il fut évincé ; et douze jours après la mort du prince Jacques de Hubin, D. Célestin Thys, prieur de Malmédy, fut élu. Ce prince assistera aux funérailles de la Principauté.

Digitized by Google

Synchronismes. — 1732. La chapelle de Beversé est achevée.

1746. On répare la ville, on construit trois ponts et le perron. — Cette année il y eut neuf prêtres jubilaires : le prince, deux moines dans chaque monastère et deux Capucins dans chaque couvent. — Réforme de l'hospice de St-Nicolas.

1754. Le conseiller David fait bâtir la chapelle de l'hospice Ste-Hélène.

1756. Ignace Roderique fait bâtir la chapelle du Pont-neuf qui fut consacrée en 1758. — On construit les ponts de Warche et de l'Eau-rouge.

1761. Un moine de Malmédy fait bâtir la papeterie et la cartonnerie de cette ville.

1764. Construction du pont d'Outrelepont : coût 24,000 francs. — 1ere faillite dans le pays.

1775. On jette les fondements de la belle église abbatiale qui sert aujourd'hui d'église paroissiale à Malmédy.

1780. Les religieuses de Stavelot quittent leur couvent qui devient l'hôtel-de-ville.

1781. On élève l'obélisque de la fontaine sur la place de Malmédy : coût 500 florins.

Digitized by Google

XXXIII.

Célestin Thys

ou

la Révolution.

Enfin nous allons assister à l'agonie de la vieille Principauté expirante entre les bras de Célestin, son dernier prince. Célestin, né dans le comté de Logne, était prieur du monastère de Malmédy, lorsque, le 4 janvier 1787, il fut nommé par les vingt-cinq voix de son couvent, abbé de Stavelot et Malmédy. Cette dernière ville fit éclater sa joie à ce nouveau et dernier triomphe d'élection. Célestin reçut ses bulles d'investitures de Rome le 10 mai de la même année, fut consacré le 17 à Cologne par le suffragant de ce siége, assisté des abbés de Deutz et de Brauweiler, prêta le serment accoutumé à Stavelot le 8 juillet suivant, et le 17 décembre fut investi de la puissance temporelle par l'empereur d'Allemagne (1).

Célestin avait pris l'habit en 1750, à l'âge de vingt ans; il avait été successivement directeur des novices, archiviste, gouverneur et enfin prieur du monastère de

(1) Manuscrits de l'époque. — Exposé fidèle des raisons qui ont retardé l'exécution de la sentence de Wetzlaer, etc. — Exposé de la révolution de Liége en 1789, par De Dohm. — Bovy. Prom. hist. I. 2me Prom. — M. S. Villers, t. IV. contenant tous les actes authentiques émanés des autorités du pays pendant la révolution. — Pièces justificatives sur les affaires de la Principauté de Stavelot, 1789.

Digitized by Google

Malmédy. Célestin était instruit, mais faible et peu versé dans les affaires publiques; il se laissa traîner à la remorque par ses conseillers et devint le triste jouet des événements. Les traits distinctifs de son caractère étaient la bonté et l'indécision; vertu et défaut qui réunis sont la source de la temporisation et des demi-mesures, et qui dans les princes, préludent à la chute des États. Mais eût-il été même un Wibald, son sceptre se fût brisé au choc des événements et sa mitre eût été de même emportée par le flot révolutionnaire. Du reste, ce n'est point le pays mais l'étranger qui plante dans sa principauté l'arbre destructeur de cette liberté de 1789. Les habitants de la Principauté ont eu la main forcée par quelques sans-culottes subalternes et étrangers, espèce de lie des révolutions, gens qui ont l'esprit démolisseur, sans avoir le génie de leurs patrons. Nous sommes donc heureux de n'avoir aucun reproche sanglant à adresser à un seul enfant du pays, et les faits sont pour nous trop récents, pour porter un jugement sur ces étrangers qui apportèrent la révolution dans nos paisibles contrées. Nous laissons aux autres le soin de les approuver, de les excuser, la gloire et le doux plaisir d'encenser leurs tombes et de chanter leur apothéose. Pour nous, excusons aussi ces hommes de l'anarchie : ils faisaient leur métier, ils poussaient leurs principes jusqu'aux dernières conséquences; car c'est une vérité écrite sur tous les débris des trônes, que les peuples en s'armant contre Dieu, se sont toujours révoltés contre l'autorité légitime. Le peuple du pays de Stavelot était religieux, il n'était donc point révolutionnaire. Il n'a point résisté à l'entraînement général; le pouvait-il? Ces cris contre les abus n'étaient-ils point assourdissants? La réforme politique n'était-elle point devenue une maladie contagieuse? Le vent du midi peut-il

Digitized by Google

passer sur un pays sans porter la tempête dans ses flancs, et le vent du nord peut-il souffler sans glacer? Ces bouleversements étaient presque nécessaires pour éclairer l'humanité ; les uns devaient payer leurs fautes et leur apostasie; le peuple devait enfin savoir que les révolutionnaires et ceux qui demandent l'extirpation des priviléges et des abus, ont toujours été des Catilinas : ôte-toi de là que je m'y mette; dépouille ton vêtement et permets que j'en sois revêtu, c'est mon tour. L'aristocratie de naissance devait passer avec ses fautes, pour faire place à l'aristocratie de l'argent, qui passera à son tour. Il y a, et il y aura toujours des privilégiés; il y aura toujours des gens qui ont et des gens qui n'ont pas; c'est dans l'ordre des choses; c'est un tour à tour; c'est la bascule sociale.

La situation du pays de Stavelot, à l'avénement de Célestin, était ce qu'elle avait toujours été. La haine sourde des deux monastères murmurait dans l'ombre et clabaudait en mesurant ses forces à chaque nouvelle élection. Les conseillers du prince étaient jaloux; c'étaient des privilégiés. Les cours et les bourgmestres, le parlement et la bourgeoisie, avaient fait la paix. Il n'y avait point de noblesse; le commerce jouissait d'une liberté absolue; il n'y avait point d'impôt sur la consommation et tous les priviléges consistaient dans l'exemption d'impôts pour quelques employés et les monastères. Ce privilége du reste était restreint aux biens de fondation, à ces biens qu'ils avaient défrichés; à ces biens qu'ils s'étaient réservés après avoir donné le reste aux autres, dont les revenus restaient dans le pays et étaient en partie employés au soulagement des malheureux. En outre, ces exemptions étaient insignifiantes, puisque tous sans exception contribuaient aux charges extraordinaires de l'Em-

Digitized by Google

pire, seuls impôts réels de la Principauté. Ajoutez que ces impôts étaient répartis et prélevés par les communautés elles-mêmes. Les droits seigneuriaux étaient en petit nombre et mal payés la plupart du temps. On criait contre l'oisiveté des moines, mais on rendait hommage à leur bonté et à leur bienfaisance. Quant au prince, il était généralement aimé. La révolution ne fut donc point amenée, mais éclata comme un coup de foudre et ne fut que la pitoyable parodie de la révolution française, augmentée de la contrefaçon de la révolte liégeoise. La haine qui s'était amoncelée sur la tête des conseillers du prince, et la cherté des subsistances, furent seules les deux causes secondaires du soulèvement. Venons aux faits.

A l'avénement de Célestin, le pays de Stavelot ne se plaignait que de la tyrannie des vagabonds qui le rançonnaient; son premier acte fut de purger la contrée de ces troupes de mendiants que les aumônes des monastères avaient attirés. Il réforma ensuite complètement le magistrat de Stavelot : l'existence éphémère de cette nouvelle organisation ne permet pas de s'y arrêter; la cour conservait toujours la majorité dans les délibérations. Enfin l'épouvantable hiver de 1789 avait fait taire toutes les fêtes et toutes les réjouissances, et le prince et ses monastères s'étaient montrés libéralement généreux.

Cependant le pays de Liége était en fermentation. Le procès sur la légalité des octrois de jeu concédés à Spa par l'évêque seul et sans le concours des États, restait pendant devant la cour impériale de Wetzlaer, dont la lenteur et l'ambiguité des sentences étaient devenues proverbiales. A cette question d'autant plus irritante que l'évêque avait destiné aux hospices le produit de ces jeux, autrefois partagé par les gens de la cour, étaient venus se joindre, d'abord

Digitized by Google

l'impôt des 40 patars, aboli dans la journée d'état de 1787 et que la dette publique avait forcé ces mêmes états à rétablir, et ensuite l'hiver rigoureux de 1789. C'en était assez pour préparer les esprits à une révolution. Mais le 14 Juillet, de Paris l'écroulement de la bastille avait retenti dans l'Europe; l'ancien régime était renversé; la puissance était déplacée en France, elle allait l'être dans une grande partie de l'Europe. Nous n'avons pas à examiner ici la mésintelligence survenue entre les hauts directeurs du cercle de Westphalie, ni les reproches adressés à la Prusse, par rapport à cette révolution; nous n'avons que des faits à constater. Le 16 Août 1789, la révolution éclate à Liége, et le 18 on arrache le prince à la résidence de Seraing et on le ramène à Liége au milieu des cris : *ès l'aïwe, hierschil ès mouse, ly rossai chin.* Et il arrive à l'hôtel-de-ville, où un ancien fripier, son protégé, lui met sur la manche la cocarde aux deux couleurs avec un ricaneur sarcasme. Là, sous les cris de la menace, il signe la révocation de l'édit de 1684, édit que le directoire de Clèves ou la Prusse déclare elle-même inconstitutionnel en déchirant les pactes fondamentaux de l'Empire Germanique. Enfin le prince, pour échapper à ces *voies de fait* et ne point autoriser par sa présence cette *régénérescence nationale*, retourne à Seraing, d'où il s'enfuit pour se réfugier à St-Maximien de Trèves. Ces commotions extérieures et le *mal français* avaient remué le pays de Stavelot; des commencements d'insubordination s'étaient manifestés dans les villages du comté de Logne; les deux villes restaient toujours fidèles. Le 31 Août fut pour la Principauté le véritable point de départ de la révolte. Des émissaires, agents étrangers de la propagande révolutionnaire, parcourent le pays, distribuent partout les cocardes de la liberté et font signer des cahiers de griefs

Digitized by Google

qui devaient être présentés au prince. Les deux villes, trompées sur les vues de ces meneurs et n'élevant pas leurs désirs au delà de justes redressements, se soulèvent. Le prince assemble les deux magistrats, leur promet des concessions au retour des bourgmestres qui étaient à la foire de Francfort. Ces simples promesses suffirent pour apaiser l'orage. Le 22 Septembre le magistrat invite donc tous les habitants à produire leurs griefs le 1er Octobre suivant. Mais avant la fin de ce délai (23 Sept.), la grande voix de l'Empire se fait entendre. Joseph II ayant appris, dit-il dans son mandement impérial, qu'à l'instar des tumultes scandaleux du pays de Liége, on voulait se révolter ; que le feu couvait sous la cendre; qu'il était près de tout embraser; que l'on voulait changer la constitution du pays, confisquer les droits du prince et de ses chapitres; décrète pour obvier à ces menaces préjudiciables aux états de l'Empire et à la Principauté, et enjoint d'autorité impériale à tous ses sujets et à ceux de Stavelot, sous peine de mort et de confiscation de biens, de s'abstenir, au reçu de son mandement, de porter les mains aux lois, constitutions et usages de la Principauté; il défend les attroupements et ordonne de proposer les griefs, le cas échéant, par la voie ordinaire de la justice. » En même temps, la chambre impériale ordonne aux princes, directeurs du cercle de Westphalie, de rétablir l'ordre dans la Principauté; et, d'après les lois constitutives de l'Empire, cet ordre leur en faisait *un devoir*. Les directeurs du cercle du Bas-Rhin et de Westphalie étaient à cette époque le roi de Prusse, comme duc de Clèves, l'électeur de Cologne, comme prince-évêque de Munster, et l'électeur Palatin, comme duc de Juliers.

Le 28, Célestin assemble les magistrats des deux villes, leur donne lecture de ce mandement et leur représente

Digitized by Google

« qu'il est étonnant que dans un pays où les sujets ont le bonheur de jouir d'une plus grande liberté civile qu'aucun dans l'Empire, et lorsqu'il ne leur a donné aucun motif de se plaindre, ils aient osé, en mépris de leurs serments de fidélité, menaçer de briser le pacte social qui les attache à leur souverain. » Il continue en leur représentant qu'ils n'ont point pour prétexte, comme à Liége, le rétablissement d'une constitution sous laquelle ils auraient vécu; et il leur donne l'assurance que la chambre impériale avait porté ce mandement *proprio motu*. Il leur ordonne ensuite de tenir la main à l'exécution du mandement et termine en abolissant le droit de herstoux en ce qui le concerne, ainsi que les droits seigneuriaux dus pour réalisation du contrat constitutif de rente sous hypothèque; il promet pour la prochaine assemblée générale de transiger sur le droit de morte-main. C'était là, il faut bien l'avouer, de futiles concessions. Cependant le magistrat de Stavelot se soumit, arrosa de ses larmes le scapulaire de l'abbé, et ses membres reçurent le nom de *Larmoyants réars de la belle capitale*.

Le 2 Octobre, le mandement impérial et la déclaration du prince furent publiés dans le pays. L'étonnement et la colère furent à leur comble. Les habitants, même les plus modérés, s'indignèrent contre ce mandement impérieux, et reprochèrent au prince son manque de parole et ses fallacieuses promesses. Une promesse est un devoir; une promesse non tenue indispose toujours les meilleurs sujets et prépare la ruine des princes dans l'opinion des peuples. On se soulève, on s'attroupe, on déchire partout ces odieuses publications; à Ernonheid, à Wanne, à Francheville, on les arrache des mains des mayeurs qui les publiaient; toutes les communes du comté de Logne sont sous les armes; on défend aux fermiers des deux chapitres de leur amener

Digitized by Google

les grains sous peine de confiscation de leurs chevaux et de leurs charges ; tous refusent la dîme ; enfin le mécontentement est général. Les plus séditieux proposent d'enlever le prince à sa campagne, de l'amener à Stavelot et de le forcer à sanctionner la volonté de la nation.

Le 5 Octobre, le magistrat de Malmédy, après s'être rendu chez le prince et n'avoir rien obtenu, déclare protester contre les actes injurieux de l'autorité jusqu'à ce qu'il ait été fait droit, selon la promesse donnée, à la libre présentation des griefs. Le prince se voyant débordé de toutes parts, consent enfin à cette présentation. Mais le 15, il adresse aux communautés du pays une lettre du haut-directoire du Bas-Rhin et de Westphalie, qui demande au prince un rapport sur l'état du pays et sur l'exécution du mandement impérial. Dans cette circulaire, le prince réitère qu'il est prêt à recevoir toutes les plaintes que les communautés pourront lui adresser *par leurs cours respectives*. Cette dernière disposition était d'une politique profonde ; il divisait les plaintes, ôtait à leur hardiesse et à leur force ; mais les villages ne suivirent point ce conseil, et ceux qui dépendaient de Malmédy, déposèrent en corps leurs griefs entre les mains du magistrat de cette ville.

Ces tergiversations fatiguèrent le pays, et le 20 Octobre, les habitants du comté de Logne, après s'être confédérés par les serments les plus horribles, dit le prince dans son manifeste, traversèrent Stavelot et arrivèrent à Malmédy, chez le bourgmestre Mostert, la cocarde au chapeau. Le mayeur de Neuville les harangua sur la place et leur annonça que le magistrat de Malmédy allait partir pour Stavelot. Les Lognards l'accompagnent. Le magistrat de Stavelot, des députés du comté de Logne et des villages se joignent au magistrat de Malmédy et ils demandent au prince une assemblée générale où chaque communauté en-

Digitized by Google

verrait ses députés. Le prince adhère à cette supplique et fixe au vingt Novembre l'ouverture de l'*assemblée nationale*. Il ajoute que cette assemblée est autorisée à lui présenter les griefs du pays qui devront être jugés par six jurisconsultes nommés, moitié par le prince même et moitié par les députés de la nation. En outre, trois députés devaient assister à l'examen des griefs d'une postellerie, et deux députés de la communauté dont les griefs étaient à l'ordre du jour, devaient se joindre à eux. Le lendemain, les deux chapitres ratifiaient cette déclaration. Cependant le magistrat inquiet sur la grave responsabilité qu'il assumait, fit nommer un notable dans chaque compagnie de la garde bourgeoise pour partager ses travaux. Le 28, le prince rendait compte au haut-directoire de la marche des affaires. Il tâchait d'excuser son consentement à la convocation d'une assemblée nationale, et, dans cette lettre secrète qui nous est parvenue, il déclarait hautement, et nous devons le remarquer pour sa justification, que si l'assemblée se contentait de quelques sacrifices de sa part et de celle de ses chapitres et restait dans les bornes du respect, il n'avait que des remercîments à adresser au haut-directoire pour les mesures qu'il avait prises jusqu'alors; que, dans le cas contraire, si l'assemblée faisait mine d'employer les menaces et la violence pour lui arracher des concessions contraires à l'équité et à l'antique constitution du pays, il réclamerait alors les bons offices de LL. AA. S. E. de Cologne et Palatine et de S. M. le roi de Prusse.

Le 5 Novembre, nouvelle lettre de Célestin au directoire: il n'a point de nouveaux troubles à déplorer, mais l'avenir lui inspire des craintes sérieuses; du reste, comme il attribue l'effervescence de la Principauté aux troubles de Liége, il prie le directoire de lui faire savoir le jour de la marche des troupes de l'Empire sur ce dernier pays.

Digitized by Google

Cette lettre démontre qu'alors déjà il désirait l'appui des troupes étrangères, mais que la crainte des frais l'empêchait de demander la réalisation de ses vœux. Le porteur de la dépêche avait en outre des ordres secrets, mais il insistait en terminant, sur ce point, « que les moyens à employer pour maîtriser la sédition devaient être les moins onéreux pour un pays d'une si petite étendue, aussi dénué de ressources que le mien. »

Dans sa séance du 8 Novembre, le haut-directoire avait résolu de faire marcher 2,000 hommes sur Liége ; ces troupes devaient rétablir l'ordre dans le marquisat de Franchimont soulevé, et dans le pays de Stavelot. Le soin de l'expédition était laissé au général prussien de Schlieffen ; mais ce militaire, qui avait reçu des instructions de sa cour, prétexta que le démembrement de ces troupes en faveur du pays de Stavelot était impraticable *dans les règles du métier*. L'électeur de Cologne, animé du désir de faire respecter dans tout le cercle les ordres de l'Empire, allait donc être obligé de se charger seul de cette expédition.

Le 9 Novembre, les députés des communautés se réunissaient à Malmédy pour la rédaction des griefs. Ils assistèrent en corps à une messe du Saint-Esprit, qui fut chantée dans l'église des Capucins dont le réfectoire devait servir de salle de réunion. La facilité avec laquelle cette salle fut offerte, était, de la part de ces religieux, une petite vengeance contre les riches monastères ; on remarque encore leur plume dans les cahiers des griefs ; ils ne prévoyaient guère que l'incendie qu'ils favorisaient, devait les ensevelir eux aussi sous les décombres brûlants. Les députés de Stavelot avaient longtemps refusé de se rendre à Malmédy, prétendant que les assemblées devaient se tenir dans la capitale ; mais la pluralité des députés votèrent pour Malmédy, et Stavelot dut se soumettre. Dès ce jour, Mal-

Digitized by Google

médy l'emporte ; cette ville devient le centre du pays et elle sera bientôt le chef-lieu de la sous-préfecture.

L'assemblée fut bruyante, tous ces orateurs et ces hommes d'État improvisés ne purent s'entendre. Le résultat de cette réunion fut de réduire le nombre des bruyants députés de la nation. La postellerie de Malmédy sera représentée par 18 députés, celle de Stavelot par 20, et le comté de Logne par 22 : en tout soixante législateurs. Logne, qui avait toujours été considéré comme un appendice de Stavelot, marchait son égal. L'assemblée, appréciant sa valeur avec modestie, résolut en outre de s'adjoindre quatre avocats pour les trois quartiers. On commença par nommer les président et vice-présidents. Le choix tomba sur MM. N. Mostert, N. Dumont et Delvaux. On fixa successivement les vacations de chaque député, et un petit Mirabeau proposa de déclarer sacrée et inviolable la personne des membres de l'assemblée : cette motion fut reçue par acclamation. Enfin, après quelques autres règlements de police intérieure, on nomma une députation chargée « de porter à S. A. le compte-rendu de cette séance ; de lui présenter les respects de l'assemblée ; de la supplier d'agréer ses gérés et de conserver *à sa nation* les sentiments vraiment paternels qu'Elle lui a témoignés. » Comme pour punir la Principauté on avait été mal conseillé de faire fermer le bureau de Butgembach, de sorte que les grains ne pouvaient plus entrer dans le pays, la députation devait prier S. A. de faire lever cette mesure tracassière, fruit d'un sot conseil. Le 12, la députation admise chez le prince, lui rendit compte du choix de Malmédy pour lieu de réunion, de la réduction des députés et de leur nombre basé sur la contribution de chaque canton, enfin, de la résolution par laquelle les députés s'étaient constitués en *assemblée nationale* et avaient déclaré sacrée la personne de ses

Digitized by Google

membres. Les événements marchaient aussi vite que le temps, et le prince répond le même jour à l'assemblée : « Que sans entendre approuver la liberté que lesdits députés se sont attribuée de déclarer leurs personnes sacrées et inviolables, déclaration attentatoire à ses droits de souveraineté, il leur donne acte de leur installation et leur permet de vaquer à la rédaction de leurs griefs. Il fera son possible pour faire ouvrir le bureau de Butgembach; il a déjà écrit à ce sujet au ministre plénipotentiaire à Bruxelles. » L'assemblée était restée en séance et après la lecture de ce message, elle vota des remercîments au prince de ce qu'il avait bien voulu sanctionner leur réunion; toutefois, ajoutait-elle, elle voyait avec douleur que sa déclaration d'inviolabilité avait déplu à S. A. à laquelle l'assemblée proteste de son dévouement.

Le 16, le prince rend compte au haut-directoire des mesures qu'il a dû prendre « pour sauver son pauvre petit pays de sa ruine, dans laquelle un envoi de troupes le plongerait infailliblement. » Il prie le haut-directoire de lancer un nouveau déhortatoire portant que, vu que cette rédaction de griefs en assemblée nationale, était contraire à la déclaration de la chambre impériale du 23 Sept., qui enjoignait de présenter les griefs judiciairement, il ordonne la séparation de l'assemblée : il ajoutait que le mieux serait d'adresser cet ordre directement à l'assemblée nationale. Nous ne qualifierons pas cette demande. Le haut-directoire se serait bien gardé de poser un acte qui eût été une reconnaissance légale d'un nouveau pouvoir qu'il ne devait point reconnaître. La loyauté du reste a toujours été la sauvegarde des gouvernements. On peut être vaincu, mais il faut bien prendre garde de tomber dans la boue. La défaite peut être glorieuse, elle est réparable; la chute retardée par la duplicité sera toujours irréparable et inévitable. Cette

Digitized by Google

lettre est, à notre avis, une tache pour la mémoire de Célestin, mais l'histoire doit être impartiale. D'un autre côté, on a souvent reproché à Célestin d'avoir demandé un envoi direct de troupes, tandis que dans cette lettre il insiste au contraire contre cette mesure et espère que la déclaration qu'il demande, jointe à l'arrivée prochaine des troupes dans le pays de Liége, « dessillera les yeux à la partie de ses sujets qui donne dans des écarts, et mettra les bons à l'abri de ressentir le malheur d'une force militaire. »

Le 16, le prince électeur de Cologne répondait sèchement à *Monsieur* l'abbé, que, pour mettre fin à tous troubles, il avait trouvé bon de faire marcher sur Stavelot un détachement de 450 hommes, de la garnison de Bonn, qui arriverait le 20 dans son pays.

Le bruit de la marche des troupes répandit partout l'alarme. L'assemblée qui avait continué ses séances, envoya le 18 novembre un message à S. A, pour lui représenter que « la *nation* s'était comportée de manière à ne mériter aucun reproche ; qu'elle ne s'était assemblée qu'avec sa permission; qu'elle était donc étonnée de l'arrivée des troupes. » La députation chargée du message, devait supplier S. A. de faire ordonner une contre-marche. Les députés décidèrent ensuite que chacun se retirerait dans son quartier pour y maintenir l'ordre. Les baïonnettes avaient probablement glacé la langue du petit Mirabeau. Les séances de l'assemblée avaient duré douze jours. L'assemblée du reste était dans son droit, et le prince dans son tort. Les demi-mesures aliènent les amis et ne contentent jamais les ennemis qui y voient une marque de faiblesse. Il faut savoir commander aux événements et rester maître de la position, élargir ensuite les dons en accordant ce qui est juste et raisonnable; c'est

Digitized by Google

un présent du maître et il est bien reçu ; si l'on est trop faible pour refuser, il faut en ce cas dévancer les désirs et prévenir les abus par des réformes avant qu'elles ne soient arrachées; car une concession arrachée en demande une seconde, et une fois dans cette voie, la chute est prochaine et les désirs du peuple insatiables. Célestin devait interdire ces réunions et alors il ne s'attirait pas le mépris du cercle ; ou les permettre, et se placer à la tête du mouvement, le diriger en maître.

Le prince ne consentant point à faire arrêter la marche de troupes, l'assemblée, avant de se séparer, nomma le 19 des députés pour adresser leurs remontrances à la chambre impériale et demander le retrait des troupes ; ils répondaient du bon ordre dans leurs quartiers respectifs et déclaraient qu'ils se réuniraient lorsqu'ils pourraient le faire en liberté. Mr Mostert, en sa qualité de président de l'assemblée, reçut le 20 communication du déhortatoire général du cercle du Bas-Rhin et de Westphalie, exprimant l'indignation des princes directeurs sur les troubles qui avaient éclaté dans les États du cercle, et du déhortatoire particulier concernant la Principauté de Stavelot. Dans ce dernier, les directeurs déclaraient qu'ils ne pouvaient souffrir dans un État, de changements ni d'innovations dans les constitutions ; ils défendaient les attroupements, le port de cocardes et d'armes, les chansons et les discours séditieux qui compromettaient le repos public : le tout sous peine de mort pour tout réfractaire. Il était ordonné en outre aux députés de la soi-disante assemblée nationale, de se séparer sur-le-champ, et de rédiger leurs plaintes séparément, selon les lois, sous peine d'être considérés comme rebelles et d'être punis comme tels.

Le même jour, Célestin adresse une lettre de remerci-

Digitized by Google

ments à l'électeur de Cologne pour l'envoi des troupes; il lui mande que *la prétendue* assemblée nationale, à la réunion de laquelle il avait été obligé de consentir *pour éviter une bagarre*, lui a fait remettre ses comptes-rendus qu'il joint à sa lettre.

Le 20 nov., vers les trois heures de relevée, arrivèrent en effet de Bonn 450 hommes. Ils formaient six compagnies sous le commandement du lieutenant-colonel, baron de Wolzogen. Le 22, quatre de ces compagnies se dirigèrent sur Stavelot avec deux canons. Disons que les rapports que l'on avait fait à l'Électeur étaient exagérés; les officiers eux-mêmes en convinrent hautement et furent étonnés de trouver le pays si calme. Pour prévenir toute rencontre avec la garde bourgeoise, le magistrat fit convoquer les compagnies; il leur enjoignit d'éviter tout ce qui pourrait amener un conflit avec la troupe étrangère. Quant au prince Célestin, il fit l'étonné, et publia les deux déhortatoires le 23, comme s'il n'en avait jamais eu connaissance auparavant. Fort de l'appui des troupes, il déclara alors qu'il s'en référait pour la présentation des griefs, au décret impérial du 23 septembre. C'était tout oublier dans un moment fugitif de triomphe; c'était renier ses promesses et sa signature. De son côté, le magistrat envoie le 24 une triple députatiou à Aix, à Wetzlaer et à Bonn, pour connaître l'infâme auteur des calomnies vomies contre le pays, mais la lettre était dans le portefeuille de l'Électeur.

Cependant la disette sévissait de plus en plus; des quêtes nombreuses et abondantes ne suffisaient plus pour retenir les infortunés que la faim aiguillonnait et poussait vers l'émeute. Le 28, la défense du transit des grains à Butgembach fut levée; elle avait abouti à affamer le pays et à nourrir davantage la haine contre le pouvoir. On

Digitized by Google

cherche à diviser les griefs et par là à diviser le pays et abattre sa force de résistance. Déjà les bans de Roanne et de Stoumont ont déposé leurs griefs séparément le 3 décembre; le prince s'empare de cette initiative, provoquée par ses agents, pour ordonner aux mayeurs de toutes les communautés d'assembler leurs manants et de rédiger leurs griefs. On conçoit qu'il était avantageux de les faire rédiger pendant le séjour des troupes; mais était-ce de la bonne politique? était-ce de la justice? Les ci-devant députés demandent alors le renvoi des troupes, et le prince répond à leur supplique, qu'il est prêt à y condescendre aussitôt que le pays aura payé les frais de leur marche et de leur séjour, frais nécessités par le soulèvement et les troubles de la Principauté. On se refuse hautement au payement. Le prince lance un mandement dans lequel il prévient que toutes les communautés qui dans les quarante-huit heures n'auront point fait leur soumission au secrétariat, supporteront seules les frais ultérieurs du séjour des troupes et de la procédure. Stavelot et Malmédy persistent dans leur refus, et le bourgmestre Mostert adresse des représentations au haut-directoire, démontre que l'envoi de ces troupes avait été inutile et demande leur renvoi immédiat. Le directoire d'Aix-la-Chapelle condamne le prince. Mais Célestin fait alors paraître un long manifeste, dans lequel il justifie sa conduite et rend compte de la marche de la révolution. Cet écrit est très-curieux; il est plein d'emphase et de phraséologie, et il tonne contre *le ténébreux étendard de l'insubordination*. Les trois conseillers joignirent un mémoire justificatif à ce manifeste. Ils demandaient que les communautés fussent condamnées à payer provisoirement ces frais, « tous regrets saufs contre les auteurs des troubles. »

Digitized by Google

Enfin le 28 janvier 1790, le haut-directoire ordonne le rappel des troupes, mais ordonne que leur payement soit fourni avant leur départ par un emprunt général, qui sera couvert d'après un plan d'amortissement en plusieurs années sur les contributions du pays. Le prince était prié en outre de faire redresser les griefs qui lui avaient été présentés. On était sur le chemin de la victoire, et les magistrats de Stavelot et de Malmédy appelèrent encore de cette sentence à la chambre impériale. Joseph II venait de mourir; les deux magistrats furent condamnés; et le 2 avril, le jour du Vendredi-Saint, on publia la sentence de la cour de Wetzlaer.

En vertu de cette condamnation, le lieutenant-colonel se rendit le 5 avril à l'hôtel-de-ville de Malmédy, où le magistrat était assemblé; il demanda le payement immédiat des troupes, et menaça en cas de refus d'employer la force. Le magistrat répondit que ses principaux membres étaient à la foire de Francfort et que l'on devait attendre leur retour.

Le 19 avril, le prince Célestin donne sa déclaration sur les griefs qui lui ont été présentés. Dans l'exposé vraiment remarquable qui précède cette déclaration, il déclare que depuis son avénement, il n'a imposé aucune charge nouvelle, ni introduit aucune nouveauté, et que tous ses actes ont toujours été dirigés vers le bonheur de son peuple; il se plaint de ces cris séditieux qui contrastent si amèrement avec les acclamations de son peuple à son avénement, et il accorde, ajoute-il, de nouvelles grâces, mais sous la réserve que l'on n'en exigera pas d'ultérieures. Il abolit dans toute l'étendue du pays les droits de herstoux et de main-morte, derniers restes de la servitude personnelle (art. 1 et 3); les deniers seigneuriaux pour les contrats constitutifs de rente sous hypo-

Digitized by Google

thèque et pour les ventes gagères (2 et 4); il affranchit de la dîme les biens mouvants en fief (5), abolit la dîme de demi-mouture sur les farines étrangères et renonce à une infinité de droits insignifiants (8-13); il déclare les corvées rachetables, et les étrangers inhabiles à l'avenir à posséder dans le pays des places de judicature ou des charges publiques (13 et 14); il rétablit l'ancien usage de présentation de trois candidats dans les cours et le conseil provincial (15); autorise les communautés du plat-pays à se choisir deux commissaires qui, réunis à la cour, formeront le magistrat (16); ordonne aux collecteurs de rendre leurs comptes (17 et 18); permet la vente à l'encan des bestiaux, ventes qu'il avait défendues parce qu'elles étaient une source de ruines pour les cultivateurs.

Ces concessions paraîtront grandes; mais la plupart des priviléges abolis, des droits seigneuriaux, n'existaient déjà plus de fait. Par exemple, lors de la cession à Stavelot d'Anthinnes et de Vien, Liége avait stipulé pour ces deux seigneuries, dans l'article 4 du traité du 23 avril 1768, l'exemption des droits de herstoux et de main-morte; mais ces droits n'existaient plus de fait dans la Principauté.

Le lendemain (20 avril), le prince convoqua une assemblée générale pour y donner lecture de cette déclaration, et il ouvrit lui-même la séance par le discours suivant : « Vous n'ignorez pas, Messieurs, quelle a été ma situation depuis sept à huit mois; vous connaissez les chagrins, les tracasseries, les calomnies que j'ai essuyés depuis ce temps. A Dieu ne plaise cependant que je veuille me dépouiller des sentiments de bonté, de bienveillance et d'attachement que j'ai voués à mon peuple; non, je ne m'en départirai jamais. La déclaration que

Digitized by Google

je vous remets doit vous en servir de garant. Je vous exhorte à réunir vos efforts pour réparer les suites funestes du fléau qui depuis l'époque susdite, a désolé mon pays, et pour prévenir d'ultérieurs désastres. » Ce discours fut accueilli froidement ; mais lorsque le prince insista sur le payement des troupes, et menaça, si dans la huitaine on n'y avait point satisfait, de faire entrer dans le pays un corps de 2,000 hommes, l'assemblée protesta, et les députés se retirèrent en demandant que la séance fut remise au lendemain et que l'on convoquât les notables. Le lendemain, après ces menaces, le prince consentit à fournir avec ses chapitres la moitié des frais; le reste devait être supporté par le pays sous réserve de la décision qui serait portée par la chambre impériale, à laquelle les deux parties s'obligeaient de se soumettre. Le 23, les magistrats de Stavelot et de Malmédy qui devaient signer cet arrangement, déclarèrent vouloir différer leur signature jusqu'au 27, jour où les communautés devaient s'assembler pour nommer un député, qui devait adhérer avec leur mayeur respectif à cet arrangement ; et Célestin y consentit. Le 27 avril arrive. On vit alors clairement que les deux magistrats n'avaient eu d'autre but que de former une nouvelle assemblée nationale; car dans cette réunion ils se contentèrent d'exposer de nouvelles demandes au faible prince, et ils ne touchèrent même pas la question du payement des troupes. C'était rendre à Célestin la monnaie de sa pièce. Les députés demandaient que tous les biens sans exception, sauf les biens de fondation, fussent assujettis à la taille réelle; que les décimateurs fussent tenus indistinctement aux obligations leur incombantes conformément aux canons du Concile de Trente; ils demandaient en outre l'abolition de toutes corvées et prestations personnelles, de toutes les menues dîmes;

Digitized by Google

l'élévation du comté de Logne au rang des deux autres Postelleries et sa représentation par quatre députés aux assemblées générales ; la libre jouissance des biens communaux ; enfin ils demandaient que toutes les rentes fussent redimables au denier quarante ; le tout sans préjudice d'autres griefs à présenter. Pour dernier coup de massue, l'assemblée rappelait au prince sa déclaration du 20 octobre 1789.

Le chapitre général s'assemble le 28 à Stavelot et consent à presque toutes ces demandes, sauf la redimibilité des rentes, et sous la condition que ces griefs seront les derniers. Le même jour, les députés répondent en demandant l'acceptation pure et simple des sept articles, et dans un second recès, ils se donnent le titre de *représentants du peuple* et ajournent leurs délibérations jusqu'au 4 Mai suivant. Ils parlaient en maîtres. Ils s'étaient séparés afin de donner le temps aux troupes de se retirer et afin de ne point délibérer sous l'influence des baïonnettes. Ce stratagème leur réussit.

En effet les patriotes franchimontois arrivèrent à Stavelot au nombre de 2000 pour faire cause commune avec le peuple ; ils demandèrent au prince le renvoi des troupes. Mais le pays, à l'aspect de cette invasion révolutionnaire, resta calme ; il refusa de communiquer avec leurs chefs. On ne voulait point de changement de gouvernement dans le pays de Stavelot, mais le redressement de quelques griefs ; on ne faisait point remonter la haine jusqu'à la personne du prince que l'on aimait généralement ; elle s'arrêtait sur les marches de son trône. L'esprit de la Principauté était conservateur, et les bons citoyens aveuglés ne s'apercevaient pas que le peuple ne s'arrêterait pas dans la voie des demandes et qu'ils seraient eux-mêmes bientôt débordés. C'est là l'histoire de toutes les révo-

Digitized by Google

lutions. Les méchants achèvent ce que les bons ont commencé; la populace, et que l'on fasse attention que nous ne disons pas ici le peuple, commence par dévorer d'abord ceux qui lui ont ouvert la porte. Il n'y avait pas de populace dans le pays de Stavelot, et il est certain que sans le bouleversement de l'Europe, Stavelot aurait conservé le repos dans sa Principauté sans avoir besoin du secours de l'Empire.

Des émissaires liégeois parcoururent alors le comté de Logne dont les habitants étaient en général plus turbulents parce qu'ils avaient plus à se plaindre. Le Comté se lève comme un seul homme et les Lognards se préparent à marcher sur Stavelot pour venir combattre et chasser la troupe étrangère. A cette nouvelle, le prince fait avertir le colonel de Volzogen qui quitte à la hâte le pays le 3 Mai à 6 heures du matin. Ce régiment avait séjourné cinq mois et treize jours et s'était comporté avec beaucoup de ménagement. Dès ce jour nous voyons le pays en pleine révolution, et l'ombre de pouvoir que le prince avait conservé, s'évanouir entièrement.

Le même jour, la troupe des Lognards vient se ruer sur Stavelot et se met à piller les maisons des conseillers, des échevins et des *aristocrates*. Le nombre des insurgés croissait à chaque instant, et le lendemain devait être le jour de l'attaque des deux monastères. Malmédy attendait avec anxiété le résultat de cette émeute. On était au 4 Mai, jour fixé pour la reprise des assemblées, et les Lognards étaient restés l'arme au bras, en permanence sur la place publique de Stavelot, vociférant des menaces et prêts à en venir à l'exécution; les moines de Malmédy avaient déjà fui, emportant les objets les plus précieux. Le bourgmestre Mostert se montra alors homme de tête et de cœur. Le nouveau Bailly, en sa triple qualité de président

Digitized by Google

de l'assemblée, de major de la garde bourgeoise et de bourgmestre de Malmédy, et fort de sa popularité de tribun, monte à cheval et se rend à Stavelot; il harangue la multitude, il va et vient du monastère à la place publique. Enfin, au risque de ses jours, il apaise les fureurs et l'exaspération de la populace. L'assemblée présente de nouveau les sept griefs qui sont acceptés purement et simplement par les chapitres; Mr Mostert vient sur la place publique annoncer ce résultat et fait espérer la ratification de S. A. L'assemblée alors proteste contre le tumulte, se déclare étrangère à toute rébellion et s'ajourne pour laisser au prince toute liberté d'action.

Elle déclare dans un second recès que la nation n'a eu recours aux armes que pour repousser les agressions des troupes de Cologne et de Franchimont. Le 5, le prince donne sa ratification et la signifie le 7 à l'assemblée qui s'était réunie à cet effet. Les Lognards étaient restés à Stavelot pour attendre la réponse définitive du prince; Mr Mostert va lire cette ratification à la multitude et les Lognards se retirent dans leurs foyers. La joie fut universelle, et la rentrée à Malmédy des bourgmestres Mostert et Colson fut un véritable triomphe. L'assemblée remercie le prince de sa ratification, le prie de la faire agréer par la chambre impériale, et fixe, en maîtresse souveraine, à six semaines la présentation ultérieure des griefs. Le prince consent à tout; il était fatigué, débordé; il avait perdu tout espoir. Le 9, le *Te Deum* retentit au milieu des joyeuses volées des cloches pour remercier Dieu de la fin des troubles. La jeunesse porte des bouquets aux bourgmestres. Mais Dieu, maître des événements, est plus fort que les hommes : ses décrets s'exécuteront; l'heure de mort de la principauté de Stavelot avait sonné avec celle de la royauté en France. La France après avoir

Digitized by Google

vu déchirer ses entrailles par ses propres enfants, devait les envoyer châtier ces rois qui n'avaient point porté secours à leur frère de France. L'Europe devait être secouée et bouleversée; les principes et les peuples allaient prendre la place des vieilles familles royales. Tout allait être mobilisé.

L'union que l'on s'était jurée devait bientôt être détruite par une niaiserie des monastères. Le jour de la Fête-Dieu, lesbourgmestres se présentèrent pour porter le dais comme de coutume; les moines leur firent dire qu'il serait porté par les domestiques du couvent. Les membres du magistrat se contentèrent de prendre des flambeaux et se mirent entre le clergé séculier et les moines. C'était évidemment de la part du monastère mêler bien puérilement la politique à la religion.

Le 12 Juin, l'assemblée présenta ses griefs au prince; ils étaient divisés en griefs généraux et en griefs particuliers. Les griefs généraux concernant tout le pays comprenaient trente-trois articles. Nous remarquons au milieu de demandes de tout genre : le dénombrement des biens de quelque nature qu'ils soient, une insolence dans le second article; l'abolition de la sujétion de se trouver sous les armes à l'installation des princes; la prompte exécution de la justice, et que les sentences soient motivées; la libre communication des archives; le droit de chasse et de pêche; la séparation du conseil provincial d'avec le conseil privé, et l'incompatibilité des deux charges, motivée sur les impiétements en matière de juridiction, sur l'incertitude, la confusion, la stagnation des affaires et l'inutilité des plaintes contre le conseil provincial; l'abolition de tous priviléges; le rétablissement des plaids généraux; beaucoup d'articles concernant le droit civil; la résidence du podestat dans le pays; la révision des lois militaires; dé-

Digitized by Google

fense qu'à l'avenir aucun bien ne tombe en main-morte; enfin l'assemblée demande que ces articles soient déclarés fondamentaux et constitutionnels. Le 4 Octobre, les deux magistrats ajoutent quelques changements encore et reviennent sur l'incompatibilité des membres des conseils privé et provincial. C'était le *delenda Carthago.*

Venaient ensuite les griefs particuliers de chaque quartier et de chaque communauté. *La postellerie de Malmédy* réclame entre autres, dans ses 7 articles, la présidence pour les bourgmestres sur le magistrat, et la franchise générale pour tous les bâtiments de la ville. *Weismes* demande, dans ses 8 articles, l'adjonction d'un député au mayeur pour la répartition des impôts, et s'élève contre le chapitre de Malmédy. *Francorchamps*, dans ses 5 articles, demande un bourgmestre, la résidence des échevins, et récrimine contre le chapitre de Malmédy.

On remarque dans les 12 articles généraux du *comté de Logne :* l'abolition des droits seigneuriaux et des dîmes sur les houilles; la réintégration de la cour féodale dans le comté; la consommation dans le comté des pailles provenant des dîmes. *Comblain*, dans son 1er article, demande la réédification de la chapelle bâtie par de Brialmont et détruite par le chapitre de Malmédy, et, dans son second, la libre jouissance des aisances. *Fraiture :* que sa chapelle soit érigée en cure. *Fairon :* l'acquittement des rentes en nature, — défense de la vaine pâture, — fermeture des pigeonniers du 1er mars au 30 septembre. *Poulseur :* le rétablissement de l'aumôme du vendredi transférée à Comblain. *Bosson, Werbomont* et *les Grands-Trixhes :* la conservation de leurs pâturages et la résidence du curé. *Lorcé* réclame la propriété des biens communaux contre le chapitre de Malmédy; l'emploi des dîmes à l'entretien de l'église. *Pouxhons* réclame un bois contre les moines de Bernard-

Digitized by Google

fagne. *Anthinnes :* l'abolition de la prestation personnelle dite *contretaille;* c'était un droit que l'on prélevait sur tout habitant qui bâtissait une maison. *Hody :* la délimitation du territoire de ce village enclavé dans les pays de Liége et de Limbourg. *Jenneret :* le rétablissement des anciens chemins communaux. *Ocquier :* l'abolition des droits d'*abrocage* sur les boissons et de la prestation de la livre de pain que chaque bourgeois paye à Noël. *Louvegniez* demande une régence et l'exemption de dîmes pour la commune de St-Remacle.

Les articles particuliers de la *postellerie de Stavelot* étaient : *Stavelot*, 22 articles, la rédimibilité des rentes foncières et le payement des arrérages en argent; la permission de rendre l'Amblève navigable, d'après les arrangements pris avec le Brabant; la liberté de construire des usines; l'exemption de quelques dîmes; la restitution par le chapitre des documents publics; le payement par les chapitres des tailles arriérées sur les acquêts depuis 1708; la permission de construire une route jusqu'aux Trois-Ponts; l'abolition de toutes prestations personnelles et de tous droits et priviléges de la haute-cour; la préséance des bourgmestres sur le magistrat; la défense d'admettre au droit de bourgeoisie sans le consentement des bourgmestres; la décision par le sort entre les trois candidats présentés pour être bourgmestres; des récriminations contre les monastères, et une infinité d'intérêts privés. *Roanne :* la réduction des droits des sergents; la demande d'une régence comme à Louvegniez, sauf que tous les manants auraient voix et que la régence ne serait composée que du mayeur, du bourgmestre et de trois commis. *Wanne :* l'abolition des prestations personnelles. *Rahier :* l'ordre de ne faire qu'une bergerie; le règlement des biens communaux; une régence comme à Roanne. *Chevron :* la demande d'exploiter

Digitized by Google

au profit de la commune les eaux minérales de Bru · le partage des aisances. *Fosse :* une régence comme à Roanne. *Bodeux :* de même. *Bra :* la diminution du droit de mouture ; le libre pâturage des taillis ; la défense aux étrangers et au fermier de Noirefontaine d'exercer la vaine pâture sur les biens particuliers ; une régence. *Lierneux :* la demande de trois députés au lieu de deux pour la gestion des biens communaux et des deniers publics, qui se joindraient au mayeur à l'exclusion de la cour ; la permission de faire eux-mêmes le dénombrement des biens. *Sart-Ste-Walburge* se joint à Lierneux. *Stoumont :* la jouissance des aisances ; une régence ; le partage des biens communaux. *Ottré* et *Hebronval :* la réduction à 5 fls. les droits du mayeur lors des assemblées générales ; l'exemption de bâtir une salle pour la cour ; le pouvoir de faire eux-mêmes le dénombrement des biens. *Odeigne* demande la fin d'un procès ; que les mayeur et échevins non résidents n'aient point part aux biens communs.

Nous avons donné la longue liste de ces griefs, parce que nous avons cru que c'était la meilleure manière de faire connaître, et l'esprit, et l'état de la Principauté à cette époque ; ils prouvent la modération des prétentions de ses habitants et nous convainquent que la Principauté serait restée debout et n'aurait pas éprouvé de commotion sans la révolution française. On rencontre dans ces griefs peu de questions politiques, et les communautés réclament hautement l'autorité souveraine, lorsqu'elle peut leur servir et trancher les difficultés à leur avantage, et semblent en faire bon marché, lorsqu'ils craignent une décision contraire. C'est l'histoire de tous les jours. Le 1er juillet, les députés demandèrent au prince la réponse à leurs griefs ; et le 6, Célestin répond qu'attendu que les deux chapitres, le couvent de Bernardfagne, le conseil provincial et les

Digitized by Google

officiers héréditaires étaient intéressés dans ces demandes, ils devaient être entendus. Il fixe au 17 août leur réunion avec l'assemblée nationale pour discuter ces griefs, et se réserve de prononcer sur les autres points. Le 12 juillet, supplique itérative à S. A. pour le redressement des griefs; les députés la prient de prononcer sur ces articles, de son *autorité souveraine et principale*. Les députés obtinrent une réponse évasive. D'un côté, les motifs allégués par le prince étaient justes, et, d'un autre côté, on se jetait dans les lenteurs afin de se conduire d'après les événements du pays de Liége. Cependant le 18 juillet, les moines firent partir pour l'Allemagne des voitures chargées de leurs archives et de leurs objets précieux.

Le 11 août, Mr. Mostert recevait chez lui Mr de Dohm, l'agent du roi de Prusse qui séjournait à Spa; le magistrat vint le complimenter, il fit avec lui le tour de la ville; et de Dohm retourna le soir à Spa sans avoir rendu visite au prince ni à aucun de ses conseillers.

Enfin le 17 août est arrivé, le grand jour qui doit terminer toutes les difficultés; l'assemblée a lieu à Stavelot : c'est celle de l'autorité; à Malmédy ce sont les assemblées du peuple. Le 17 et le 18 se passent en discours; le 19, les articles généraux des griefs sont discutés; l'aristocratie et la bourgeoisie tombent d'accord, l'arrangement est signé de part et d'autre. Les députés avaient offert un don de 2,000 florins pour être ajouté au donatif de S. A., en reconnaissance de ses acquiescements des 19 avril, 4, 5 et 7 mai, de ses concessions les 17, 18 et 19 août, et « dans la vue et sous l'espoir de la prompte expédition de ces concessions. » Et le prince, dans son dernier article, avait eu la triste faiblesse d'accepter cette aumône, ce prix d'achat de son laisser-aller. On avait accepté, retiré, modifié les articles. Les deux chapitres

Digitized by Google

seuls différèrent la discussion de leurs griefs jusqu'aux 15 et 20 octobre; c'est qu'il y allait de leurs revenus. Ces deux séances furent infructueuses, et on dut remettre la décision à six jurisconsultes choisis par moitié par les deux parties. Les nouvelles assemblées des 29 et 30 oct. et 9 nov. avec les chapitres n'eurent pas un meilleur résultat. Les six avocats qui s'étaient adjoints un avocat du conseil de Brabant, prononcèrent leur jugement. Les monastères refusèrent de se soumettre à la sentence; ils en appelèrent au conseil provincial dont leurs syndics étaient membres; mais les magistrats évoquèrent l'affaire à la chambre impériale. Mais laissons de côté la querelle des monastères.

Parmi les articles tenus en suspens le 19 août, se trouvaient les incompatibilités. Le 23 octobre, le magistrat de Malmédy demanda la déclaration d'incompatibilité entre les charges de mayeur, de conseiller privé ou provincial et de syndic des chapitres. C'était un nouveau trait dirigé contre le conseil privé dont les membres laïques étaient presque tous syndics des monastères et mayeurs de cours subalternes. C'était du reste un abus criant. Le prince avait donné le 13, une résolution bien gauche et bien maladroite par laquelle il dénaturait les accords qu'il avait signés le 19 août; sa mauvaise foi lui attira une supplique assez désagréable et assez verte le 27 octobre. On lui disait que c'était « par inattention sans doute que plusieurs articles se trouvaient altérés, changés ou omis. » Enfin, après une nouvelle demande de ratification sur les arrangements consentis le 19 août, le prince ratifia purement et simplement le 5 novembre, et consentit entre autres à l'abolition du conseil privé. Cette ratification fut publiée le 14; c'était un des derniers glas des funérailles de la Principauté. Le conseil était dissous, mais le prince n'ayant

Digitized by Google

pas encore prononcé sur les autres incompatibilités, le 15 décembre, le magistrat de Stavelot revint à son tour à la charge, et le comté de Logne le 21; ils demandèrent que les charges de mayeur, de syndic et de conseiller provincial fussent déclarées incompatibles. C'était toujours le conseil privé, le *delenda Carthago*, le réveil de la haine générale contre les conseillers du prince. Tout était combiné de part et d'autre; entre les trois quartiers pour activer la révolution et porter les coups les uns après les autres; entre les monastères et le prince, pour les parer et traîner le tout en longueur. C'est ainsi que les chapitres refusaient leur ratification et que les députés répondaient à cette nouvelle lenteur par une nouvelle demande, l'abolition des cours de villages; « demande basée sur le nombre de ces cours rustiques, sur l'ignorance des juges, l'avidité des procureurs, leur inutilité, la mauvaise rédaction des enquêtes, et sur ce que ces juges rustaux et idiots compromettaient les intérêts des familles et étaient la ruine et les sangsues des villages, *non missura cutem nisi plena cruoris.* » Ils demandaient le remplacement de ces cours par des régences dont les membres seraient choisis par les habitants et pour un temps limité, telle que la régence accordée à Louvegniez. C'était vouloir remplacer un abus par un abus.

Mais, pendant ces discussions, des étrangers ameutaient le peuple qui jouait aussi son rôle en brisant les fenêtres des aristocrates.

Cependant l'Autriche avait vaincu la révolution Brabançonne et ses troupes occupaient Liége. Le prince Hoensbroeck était rentré le 13 février 1791 dans Liége au bruit des canons et des cris d'allégresse; tout paraissait calme dans le pays de Stavelot, où le prieur avait défendu les réjouissances du carnaval. Quelques émissaires Franchi-

Digitized by Google

montois vinrent jeter au mois de mai leurs cris de liberté dans le pays ; mais ils furent éconduits.

L'assemblée générale qui devait avoir lieu le 24 mai, pour entendre les seigneurs et les mayeurs du comté de Logne, dut être remise au 5 juillet, ces seigneurs ne s'étant point présentés. En ce jour ils refusèrent de renoncer à leurs droits. Le tout fut renvoyé à la décision de la chambre impériale. Le reste de l'année se passa assez tranquillement, sauf quelques cris et quelques rixes entre les *aristocrates* et les *patriotes*, et l'expulsion des réfugiés Liégeois qui cherchaient à soulever le pays. Il ne nous reste plus qu'à enregistrer quelques bulletins.

1792. 18 février. Un régiment Autrichien traverse Malmédy. — 22 et 23 mars. Arrivée du corps de la marine Française; une partie de ces émigrés se dirigent sur Prum. L'émigration continue, et le 12 juillet, Malmédy renfermait 600 officiers, parmi lesquels on comptait quinze généraux. — 24 juillet. Pompeuse bénédiction des drapeaux des marins Français par le prince-abbé. Un rayon de soleil au milieu de l'orage. — Les 1er, 2 et 3 août, départ des marins Français pour Trèves. « Ils sont partis, dit le manuscrit, laissant beaucoup de beau sexe dans les pleurs par leur tendre adieu et leur flatteuse conversation, tels que sont les Français dans leur façon d'agir; ils ont satisfait tous un chachun dans leur payement et sont partis à la satisfaction d'un chachun. » — Le 1er août. Arrivée des seigneurs de Champagne, de Normandie et du Limousin; le 2, 1,400 hommes d'infanterie et 6 prêtres; le 4, les comtes de Coigny, général, et de Bouille fils du général; le 6, pelotons de nouveaux arrivants, avec voitures et bagages; le 13, nouveaux pelotons de cavalerie avec le comte d'Escart; ils partent pour le camp de Huy. — Les 8 sept. et 16 oct., des troupes Autrichiennes traversent la Principauté;

Digitized by Google

les événements sont trop connus pour expliquer ces passages. — Le 21 oct., 350 cavaliers partent pour Theux, et le même jour, arrivent des émigrés et 700 hussards Français, les villages environnants sont remplis : le même jour, arrivée de quatre compagnies des gardes du corps du roi et des princes sous la conduite du colonel de Noüe, sous-lieutenant des gardes du corps du roi. Enfin, au milieu de ces allées et venues, pendant tout le mois, on vit passer des généraux, des princes, des évêques, entre autres l'archevêque de Narbonne. Rien de plus lugubre, rien de plus lamentable que la lecture des annales de cette époque, racontant d'une manière monotone, comme un chant de mort, ces longues traînées d'émigrés abattus, déguenillés, affamés. Gloire à jamais au pays de Stavelot et particulièrement à la ville de Malmédy qui s'est montrée la mère des émigrés! aussi ne l'ont-ils quittée que le cœur plein de remercîments et de bénédictions. — Le 31, émigration des Capucins de Stavelot et de Malmédy. — Le 27 novembre, l'avant-garde du général Dumouriez attaque le corps Autrichien posté entre Oreye et Liége; après une vigoureuse résistance, les Autrichiens se replient sur Liége. Dumouriez y entre le 28, et après avoir jeté les Autrichiens derrière la Roër, l'armée Française prend ses quartiers d'hiver dans les Pays-Bas. Les émigrés de l'armée de Condé affluent en foule vers nos deux villes, vendant chevaux, armes, montres et jusqu'à leur croix de St-Louis, pour acheter un morceau de pain. Terrible exemple des vicissitudes des choses humaines! cette noblesse de France, naguère si riche, si fière, si florissante, si belle, est réduite à mendier son pain sur les routes de l'exil! Dieu a de terribles vengeances!

Le 29, S. A. le prince Célestin prend pour la première fois aussi le chemin de l'exil; il est suivi le lendemain par ses religieux. Quatre ou cinq moines restent pour garder

Digitized by Google

les monastères habités par des émigrés français. Les églises sont fermées ; les cloches sont muettes, une morne stupeur règne dans les deux villes; on craint à chaque instant le meurtre, l'incendie et le pillage. Les convois de l'émigration passent sans cesse. Le podestat de Selys de Fanson part aussi pour l'Allemagne ; le pays est abandonné et se trouve sans chef. Les deux magistrats ne perdent point courage; ils ordonnent des patrouilles pour maintenir l'ordre; le clergé séculier s'efface ; on porte l'argenterie à Arimont, et on l'enfouit sous le fumier du brave Rogerée.

Le 9 décembre, le général républicain Fréville arrive à Spa, fait demander 6000 rations de fourrage à la Principauté, et engage ses habitants à faire cause commune avec la révolution et à s'armer pour la défense de la liberté. Les bourgmestres de Malmédy vont trouver le général à Spa. De retour, ils se réunissent à Masta, village entre Malmédy et Stavelot, avec les magistrats des deux villes, pour aviser aux mesures à prendre dans ce moment critique. Ils ont la main forcée et ordonnent, au nom du général Fréville, à toutes les compagnies de la garde bourgeoise, de se trouver réunies le onze, sur la place de Malmédy. Le 10, on voit arriver de Stavelot des dragons français patriotes. On veut illuminer la ville et sonner les cloches ; mais le magistrat a le courage de s'y opposer. Les dragons vont se loger au monastère laissé vide, s'y gorgent de vin toute la nuit, brisent tout et saccagent la ville aux cris de : Vive la liberté; puis retournent à Stavelot, forcent le château, licencient la garde et rendent la liberté aux prisonniers. Le 11, commence la chasse aux émigrés; la traque a amené la prise d'un aristocrate. Le même jour, le magistrat, la cocarde tricolore au chapeau, descend de l'hôtel-de-ville

Digitized by Google

et vient entendre au milieu de l'église, lieu que les français avaient choisi, le décret de la Convention du 15 septembre, qui organisait le pays belge démocratiquement. On crée une municipalité, composée de MM. de Lassaulx, président, Colson, vice-président et Legrand, secrétaire. On plante sur la place l'arbre de la liberté, surmonté du bonnet rouge et orné de rubans tricolores. On abat l'aigle du perron, et on jette dans le ruisseau les armes du prince, après les avoir foulées aux pieds. Après cette belle équipée, les soldats législateurs font trois fois le tour de l'arbre de la liberté, aux cris de : Vive la liberté, et ils retournent à Spa. C'eût été une vraie scène de carnaval, si elle n'eût glacé d'horreur les paisibles habitants de Malmédy, et si elle ne les eût fait frémir à la vue de la profanation des lieux saints. Vingt-cinq dragons étaient restés au monastère; ils pillent la bibliothèque, dévastent et brûlent tout; ils ne laissent intact que le réfectoire pour les assemblées.

Les premières mesures prises par la municipalité furent dignes de la modération et de la sagesse des membres qui la composaient. Elle résolut d'ouvrir une souscription pour faire face aux besoins généraux; de continuer l'ancien magistrat dans ses fonctions; de rétablir provisoirement la justice et de maintenir le bon ordre et de rechercher les fauteurs de troubles. Elle ordonna de remettre en mains des bourgmestres les meubles trouvés, volés ou achetés. Le pays applaudit à ces mesures, et la liste de souscription se couvrit de signatures. — Le 16, le président part avec une députation pour Liége afin de demander audience à Dumouriez, s'entendre avec lui pour les rations à fournir, obtenir la grâce de l'émigré emprisonné et prendre des arrangements avec le général. Que l'on songe à cette époque, et l'on ne pourra assez

Digitized by Google

admirer la conduite de cette autorité improvisée. Dumouriez reçut très-bien la députation et consentit à toutes ses demandes.

Bien que le commandant de Colomb soit arrivé avec 600 dragons et deux pièces de canon, la tranquillité n'a plus été troublée et les offices mêmes de l'église ont repris leur cours. Seulement les biens des monastères sont mis sous le séquestre et leurs meubles exposés en vente à l'encan.

Le 11 janvier 1793, on renouvelle la municipalité ; l'avocat Géron est élu président, et L. Doutrelepont vice-président. La ville voit ces choix avec plaisir et commence à reprendre courage. — Le 21, arrivée du général Pelletier avec 800 hommes. — Le 25, élection du citoyen R. Doutrelepont pour bourgmestre. Nouvelle garantie pour le repos de la ville. Tous ces choix dénotent évidemment le bon esprit des habitants dont les révolutionnaires ne pouvaient pas triompher. Aussi ces choix avaient-ils excité la fureur de Dufour, commissaire de la révolution. Il assemble le peuple dans l'église du monastère le 3 février, et fait élire une municipalité de son choix; mais le magistrat, plein de fermeté et de courage, déclare nulle cette élection à laquelle il n'a pas été convoqué. — Le 8, le même Dufour fait réunir en un tas sur la place publique, toutes les commissions des fonctionnaires publics, les archives, les chartres, les armes et les portraits du prince, ainsi que les drapeaux de la jeunesse, et y met le feu; et tous ses sbires dansent en ronde autour de l'auto-da-fé, en faisant retentir les airs des chants furibonds de la Marseillaise. Alors on nomme successivement président de la municipalité, Quirin Denis de Chodes, de Lassaulx, vice-président. On casse cette élection, et Mr de Lassaulx monte au rang de président.

Digitized by Google

C'est en vain que les suppôts de la révolution annulent et cassent sans cesse les élections; ils ne voient jamais sortir de l'urne électorale que des noms honorables. Tous les moyens sont mis en œuvre pour républicaniser le pays; et le 16 février, on publie les décrets de la Convention nationale des 15 et 17 décembre 1792 et du 31 janvier 1793. Enfin pendant les premiers jours de mars, on s'assemble pour déclarer la réunion à la république française; on ne peut s'entendre. L'infanterie fait de l'église du monastère sa place d'exercices, et à Stavelot on réduit en cendres le quartier du prince-abbé.

Cependant tout allait changer. L'Europe épouvantée ayant vu tomber sur l'échafaud la noble tête de Louis XVI, s'était réveillée à la nouvelle de ce lâche assassinat. Le 1er mars 1793, les Autrichiens battent Miazinski à Aldenhofen, franchissent la Meuse, mettent en déroute l'armée française près de Tirlemont, et Dumouriez lui-même perd la bataille à Neerwinde; les Pays-Bas sont évacués (18 mars). — 3 mars. Départ des patriotes français de Malmédy. Le 4 mars avait été fixé pour saisir le magistrat et l'emmener à Paris, jusqu'au payement d'une somme exigée de la ville. — 4 mars. Arrivée à Malmédy de 400 chevaux légers de l'empereur : ils abattent en passant l'arbre de la liberté et se logent au monastère. Le lendemain, de nouveaux renforts arrivent de St-Vith; ils sont accompagnés de quelques émigrés et des moines de Stavelot et de Malmédy. Les religieux trouvent leurs églises changées en casernes et en écuries, leurs bibliothèques, leurs archives pillées et les monastères saccagés. — 6 mars. Le magistrat en présence et accompagné de toute la troupe sous les armes, descend de l'hôtel-de-ville et vient replacer sur le perron l'aigle impériale et les armes du prince. Le conseiller Drèze et le

Digitized by Google

mayeur Bodson tenaient dans leurs mains l'aigle impériale, et les deux bourgmestres J.-H. et R. Doutrelepont portaient les armes de S. A. le prince-abbé. Le même jour, une députation composée du conseiller Villers, et de MM. Dumez, de Lassaulx et Mostert, se rend à Schleiden pour inviter le prince à rentrer dans le pays. Le prince diffère son retour et nomme une régence, dont le premier acte est de forcer les quelques habitants qui avaient signé la réunion à la France à se rendre à l'hôtel-de-ville pour se rétracter sous peine d'être déclarés traîtres à leur souverain. Alors commencèrent, comme c'est l'usage, ces mesures vexatoires et ces petites vengeances réactionnaires des agents subalternes contre ceux qui les avaient chassés. Le 9 avril, le prince était arrivé *incognito*, et le 13, au lieu d'accorder un noble et large pardon, on avait déjà établi une commission composée de deux conseillers du prince et de six échevins, pour rechercher les partisans de la révolution française. C'était commencer par rendre odieux le retour du pouvoir légitime. Malmédy s'oppose encore à la demande du prince de faire occuper le pays par des Autrichiens. Enfin la Principauté renaît à la paix pour quelque temps, et nous pouvons appliquer au pays de Stavelot, quant aux émigrés, ce que Delille disait du comte de Méan, évêque de Liége, en célébrant sa bienfaisance vis-à-vis de ces malheureux exilés :

« Ses États sont bornés et ses dons infinis. »

1794.

25 mai. L'assemblée générale vote 83,000 florins pour frais de guerre de l'Empire. — Le même jour, les religieux de Malmédy commencent la démolition de la *Grotte de St-Remacle*. Les antiques institutions et les vieux monuments s'en vont. Un artiste distingué, un enfant de Mal-

Digitized by Google

médy, Mr N. Ponsart, nous a conservé un souvenir de ces ruines précieuses.

Au mois de juin, les Lognards se révoltent et forcent le prince à demander le secours des troupes autrichiennes. Célestin suit l'exemple du prince de Liége et remet son pays sous la garde du prince de Würtemberg. Celui-ci commence par désarmer le pays et accorde une amnistie générale ; mais la réaction continue et les petites vengeances s'exercent toujours à l'ombre du drapeau étranger. La commission des troubles tenait ses séances avec assiduité et mettait ses sentences de mort à exécution.

Tout à coup l'on apprend que l'armée de Sambre-et-Meuse avance et que Jourdan fait reculer les Autrichiens. Une émigration française et belge, mêlée à des soldats autrichiens et à des convois de blessés, traverse de nouveau le pays de Stavelot. Le prince de Würtemberg quitte Spa le 21 juillet ; le prince de Stavelot vient faire ses adieux à Malmédy le même jour et quitte ses États pour toujours. Il part pour aller mourir sur la terre étrangère, à Hanau près de Francfort, le 15 décembre 1796. La Principauté décrépite descend avec lui dans la tombe ; elle est rayée de la liste des États d'Allemagne ; elle était vieille de onze cent quarante-six ans. Elle avait traversé les siècles ténébreux du moyen âge, et devait être engloutie dans les flots d'anarchie du XVIIIème siècle.

Jourdan avait rejeté au delà du Rhin les Autrichiens commandés par Clairfait, et opéré sa jonction avec l'armée de la Moselle. Stavelot appartenait de fait à la France. Le 1er octobre 1794, le citoyen Brixhe de Spa vient sur la place de Malmédy proclamer la réunion à la république et constituer la municipalité. La ville est morne ; elle repousse en silence la révolution, ses agents et ses horreurs, et regarde avec effroi ce bonnet rouge

Digitized by Google

qui plane sur la place publique au haut de l'arbre de la liberté, comme un drapeau de mort et de sang. Aux cris de: Vive la liberté, et au milieu des orgies, on pille, on vole, on assassine, on épuise le pays. Mais passons sur tous ces tristes faits.

La Principauté de Stavelot fut définitivement réunie à la France par la loi du 9 vendémiaire an IV (1 oct. 1795), qui s'exprimait ainsi :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de salut public, décrète ce qui suit :

Art. 1er. Les décrets de la Convention nationale des 2 et 4 mars et 8 mai 1793, qui ont réuni les pays de Liége, Stavelot, Logne et Malmédy au territoire français, seront exécutés selon leur forme et teneur.

Art. 5. Les habitants des pays de Liége, Stavelot, Logne et Malmédy jouiront dès à présent de tous les droits de citoyens français, si d'ailleurs ils ont les conditions requises par la constitution. »

Cette réunion fut confirmée par le traité de Campo-Formio du 17 octobre 1797, ratifié par celui de Lunéville du 9 février 1801. Tout le pays de Stavelot fut incorporé dans le département de l'Ourte dont Liége fut le chef-lieu. Malmédy devint le chef-lieu du 2me arrondissement communal ou sous-préfecture, borné au nord par le département de la Meuse inférieure; à l'est par celui de la Roër; au sud par ceux de la Sarre et des Forêts; à l'ouest par les premier et troisième arrondissements de l'Ourte. L'arrondissement de Malmédy eut pour premier sous-préfet (8 mai 1800) Bassenge, qui fut nommé au corps législatif et remplacé par Mr de Perigny (12 mai 1804); ce dernier resta en fonctions jusqu'en 1814. Malmédy fut aussi le siége du tribunal de 1ere instance, présidé par Mr de

Digitized by Google

Lassaulx. La population de cet arrondissement était de 113,000 âmes. Il était divisé en 11 cantons ou justices de paix et comptait 84 mairies. Il était formé du pays de Franchimont, d'une partie de l'ancien duché de Limbourg, de presque tout le pays de Stavelot, d'une partie du pays de Luxembourg, du comté de Schleiden et de la seigneurie de Cronenbourg. Il comprenait les villes de Verviers, Eupen, Malmédy, Stavelot, Spa, Limbourg, Schleiden et St-Vith; et les bourgs de Henri-Chapelle, Aubel et Theux.

Le sort de la Principauté de Stavelot fut celui de toute la France jusqu'en janvier 1814, c'est-à-dire jusqu'au Congrès de Vienne, lorsque le colosse qui présidait aux destins de l'Europe fut tombé. Là les grands héritiers firent une masse de cette même Europe et réclamèrent tour à tour leur part dans la succession. Les peuples, leur religion, leur langue, leurs usages, on s'en occupa peu; on compta les têtes d'hommes, et on les parqua en troupeaux; on mesura les arpents de terrains et la récolte annuelle, et on se mit à faire les parts. La petite Principauté, faisant partie des pays détachés de la France par le traité de Paris du 30 mai 1814, fut coupée en deux. On prit pour base la démarcation des anciens diocèses. Celui de Cologne qui ne comprenait que les paroisses de Malmédy et de Weismes avec les hameaux en dépendants, fut cédé à la Prusse par les actes du congrès de Vienne du 9 juin 1815, qui les incorpora dans le grand-duché du Bas-Rhin et les fit ressortir de la régence d'Aix-la-Chapelle. Le diocèse de Liége ou Stavelot échut avec tout l'ancien pays à Guillaume de Nassau, qui le conserva jusqu'en 1830, époque où le peuple belge se sépara de la Hollande et forma un nouveau royaume. Stavelot devint et est encore aujourd'hui le chef-lieu d'un canton,

Digitized by Google

comme sous le gouvernement français. Malmédy qui présidait à un arrondissement, est aujourd'hui encore le chef-lieu d'un cercle ou d'un arrondissement qui ressort de la haute régence royale ou de la préfecture d'Aix-la-Chapelle. La ville a perdu son tribunal. Le monastère de Stavelot est devenu une maison d'habitation et, par suite de la fondation de Mr F. Nicolaï, un hôpital desservi par les Filles de la Croix, qui y sont entrées le 26 août 1844, elles sont chargées de l'instruction publique pour les filles. Le couvent des Sépulcrines, devenu l'hôtel-de-ville depuis 1780, a encore cette destination; les murs de la salle du conseil sont garnis des portraits des cinq derniers abbés de Stavelot. On y a en outre établi l'école primaire supérieure et industrielle, la gendarmerie, etc. A Malmédy, l'hôtel-de-ville s'est réfugié dans le couvent des Capucins, avec la police et les écoles publiques de garçons. Le monastère est devenu une espèce *d'omnibus* où prennent place : la douane royale et ses magasins; la caserne, avec le major de la place, ses salles d'armes, ses magasins d'équipements et d'habillements de la landwehr; la maison pastorale catholique; le temple protestant dans l'ancien réfectoire des religieux; le tribunal de la justice de paix; la salle des états du cercle; la prison; les parquets du procureur royal et du juge d'instruction; et les écuries de la caserne. Et tout le monde s'y trouve spacieusement et commodément logé, sauf peut-être les prisonniers. Le couvent des Sépulcrines est occupé, comme nous l'avons déjà dit, par les écoles de filles et par un pensionnat de demoiselles.

Digitized by Google

XXXIV.

Mœurs, usage, langue, industrie, étymologie, etc.

Mœurs. Un profond sentiment religieux, une noble et généreuse bienfaisance : tels sont les deux signes principaux du caractère des habitants du pays de Stavelot, mais surtout de la ville de Malmédy. Les églises, les chapelles, leurs riches ornements, les hospices, les hôpitaux, les écoles gratuites, le hameau Fischbach où la religion donne la main à la bienfaisance, sont dus à la générosité de simples particuliers (1). La ville de Malmédy, dont la population urbaine n'atteint pas 5,000 âmes, possède deux hospices, un hôpital, une maison d'orphelins, des écoles gratuites, une caisse d'épargnes, et vient encore d'être dotée d'un atelier de dentelles, et elle le sera bientôt d'une école

(1) De 1825 à 1845, les dons faits aux églises à Malmédy se sont élevés au delà de 36,000 frs, et ceux faits aux établissements publics au delà de 220,000 francs. Pendant les hivers de 1846 et 47, une commission de secours a distribué à Malmédy, en dehors du Bureau de bienfaisance, et pendant sept mois : 200 soupes par jour à 12 c^mes^ la soupe; 140 pains par semaine, sans compter les ventes de riz à prix réduit, les habillements, les sacrifices particuliers des maîtres qui donnaient de l'ouvrage à leurs ouvriers malgré la crise commerciale. Il en a été de même à Stavelot. Dans l'une et l'autre ville, un éloge particulier est dû aux dames surtout, pour leur admirable dévouement pendant ces rudes dernières années. Ces secours extraordinaires ont démontré pour la centième fois que les souffrances de la misère ne peuvent être vraiment soulagées que par l'union de la charité privée à la charité publique; qu'il est nécessaire de s'assurer le concours des âmes généreuses en les faisant participer immédiatement à la distribution des secours en nature, et en introduisant la visite des pauvres; mais espérons aussi de voir prévaloir ces autres principes : que la condition des pauvres soit toujours inférieure à celle des travailleurs; que les secours soient essentiellement précaires, et que le travail soit organisé par la commune, si l'on veut fermer les portes à l'indigence factice et paresseuse.

Digitized by Google

gardienne. Nous avons déjà parlé de la riche dotation de l'hôpital de Stavelot: cette ville se distingue tout au moins autant que Malmédy, par la bienfaisance de ses habitants. Mais qu'il nous soit permis d'indiquer les ombres de ce tableau : un étroit amour-propre et une petite rancune personnelle qui ont souvent paralysé les bonnes intentions de plusieurs donateurs ; un esprit public trop lâche qui permet à des influences pernicieuses d'égarer de nobles cœurs.

Usages. A l'époque des princes bavarois, nous trouvons de nombreux édits contre les sorciers, bohémiens, égyptiens, etc.; en effet, il était resté ça et là, dans les bois de l'Ardenne, de ces bohémiens errants appelés *ægyptiani*, *gitani*, gypsies, sorciers; et nos rochers du beau vallon de Beversé ont aussi leurs ténébreuses légendes. et, comme les appellent les archéologues, leurs *grottes aux fées*. Le souvenir de ces vagabonds s'est conservé dans nos joyeuses fêtes du carnaval, pendant lesquelles de nombreux masques parcourent les rues sous le nom de *gypsiennes*, en faisant la chasse au beau sexe et aux approvisionnements des cuisinières.

Dans le système féodal, il était défendu aux colons d'épouser des femmes *ex extraneâ familiâ*, sans la permission de leurs seigneurs, et sans avoir payé une certaine redevance ou renoncé à certains droits selon l'usage des lieux. Cette coutume s'est conservée dans nos villages où c'est un usage établi que le fiancé qui va chercher sa femme sous un autre clocher, doit payer aux jeunes gens de l'endroit, sous peine souvent de très-graves désagrements, une espèce de droit de sortie.

Pèlerinages. Il y en a cinq dans le pays : la chapelle des malades de Malmédy, doux et silencieux pèlerinage ; les bruyants pèlerinages de St-Roch à Bernardfagne et de

Digitized by Google

St Antoine à l'ermitage de Beversé ; les stations du calvaire de Malmédy, surtout pendant les jours austères de la pénitence, et celui de la Vierge de Renastein qui a aussi sa jolie légende. L'historien du marquisat de Franchimont parle fort au long (p. 152-153) des pèlerinages de tous les bans de ce marquisat qui se rendaient chaque année vers le mois de juin à Stavelot, au tombeau de St Remacle, et à Bernardfagne sous le nom de *procession de St Roch*. Le premier de ces pèlerinages se faisait avec beaucoup de pompe : il a cessé en 1583, par suite de la prétention des moines qui voulurent ériger en rente les offrandes des pèlerins.

Arts et sciences. Les écoles de Stavelot ont jeté un grand éclat pendant le moyen âge et surtout sous St Poppon et sous Wibald. On admirait à Paris le célèbre Adelard, dont la plus grande gloire était de pouvoir enseigner toutes les branches de l'enseignement ; cependant Wibald, au même siècle, lui fut bien supérieur sous le rapport des connaissances. Le pays de Stavelot a eu ses chroniqueurs, les Jean et les Zantfliet; de grands maîtres : Druthmare, Notger, Reinard, Thierry; ses peintres : les Delcour, les Counet, les Renastein ; ses sculpteurs : les Delcour et les Ruxthiel ; et de célèbres copistes, comme l'attestent les bibles que l'on possède encore. La musique a depuis quelques années ses nobles représentants (1). Le pays de Stavelot peut encore citer parmi

(1) Stavelot possède une société d'harmonie et a la gloire d'avoir donné naissance au célèbre violoniste Prume, qui a reçu à Malmédy les premiers principes de son art. Cette dernière ville compte actuellement quatre sociétés musicales. Une de ces sociétés porte le nom de l'*Union;* son but est d'éveiller et de nourrir le goût d'une bonne musique religieuse. La Société *Philharmonique* composée de maîtres-ouvriers, a pour chef un maréchal ferrant, qui est un bon musicien compositeur. L'éloge de ces jeunes gens est dans toutes les bouches : leur bonne conduite, leur assiduité au travail et leur savoir-vivre, prouvent que les arts n'ont jamais été les ennemis du travail mécanique.

Digitized by Google

les peintres : N. Ponsart, le brillant paysagiste des vues de la vallée de l'Ahr, de la Prusse rhénane, etc. ; Nyssen de Ster et Alex. Thomas de Malmédy ; la science : Mlle M.-A. Libert de Malmédy, dont la réputation, comme botaniste, est européenne.

Étymologie. Nous n'attachons, en général, aucune autre importance aux étymologies que le plaisir de les inventer. — *Ardenne*, *arduus*, âpre, dur (Morery, Dict. hist.) ; ou *ar*, *har*, *ard*, élevé, forêt, terre, et *venne*, marécage ; de là aussi *fania*, fagnes, *Ard-venne*, terre marécageuse (Roder.) ; ou *ar* la *dean*, forêt épaisse (langage kymrique) ou *Arden*, forêt (Dict. des Gaul.) — *Austrasie*, Oster-Rike, royaume de l'est : *Neustrie*, Noester-Rike, royaume de l'ouest. — *Malmédy*, Malmundarium à malo mundatum (Notger) ; ou Malmendi quasi à *male mihi dicto* (ap. Malesh.); ou *mal*, lieu d'assemblée générale, et *medius*, qui est au milieu, commun, neutre, comme montmedy *mons medius ;* c'est-à-dire, lieu où les clans se réunissaient ; cette étymologie s'appuie sur le hameau d'Arimont proche Malmédy : *Arœ-Mons*, comme *Arlon*, *Ara lunæ*. — *Stavelot*, Stabulaus ; à Stabulando lupum, Stabuleti nomen abortum (Notger, Hariger) ; ou Numinis à stabili laude vocor Stabulaus (Agurnez) ; ou *Stavern*, ruisseau qui se jette dans la Challe (Malesh.) — *Ligneuville*, Nova-Villa (les diplômes), Li Nouve Ville (wallon) Ligneuville, de là Langneuville, puis Angelica-Villa. (M. S. du 16me siècle) et en allemand *Engelsdorf ;* ce nom sera peut-être aussi venu par tradition d'après la légende de St Agilolfe, et ce serait alors le lieu où la vieille sorcière serait venue à la rencontre de Charles Martel ; ou *in Ligno villa*, villa dans le bois. — *Francorchamps*, Francorum campus (tous les auteurs). — *Thommen*, Tumbæ (les diplômes.)

Monnaies. Battre monnaie, en fixer l'aloi, lui donner

Digitized by Google

cours, c'était dans le principe le privilége exclusif des empereurs. Lors de l'affaiblissement du pouvoir impérial, on étendit ce privilége aux grands vassaux. Signe caractéristique de la souveraineté et de la plénitude de la puissance civile, il fut d'abord temporaire; il devint héréditaire lorsque les familles se changèrent en *races*. Après l'émancipation des *primores*, vinrent les usurpations des ordres *minores* qui frappèrent monnaie pour faire acte de souveraineté. Toutefois la monnaie d'or resta toujours le privilége exclusif des hauts feudataires; les petits chef-tains, les villes, les évêques, les abbés, les seigneurs jouissant des droits régaliens, ne purent jamais battre que de la menue monnaie (*monetæ fortis*). Autour de nous, Trèves, Aix-la-Chapelle, Liége, Metz, les abbayes de St-Maximin de Trèves (1000), de Prum (886), d'Epternach (977), de Gorze, jouissaient de ce droit (1). Le plus ancien privilége que nous connaissions en faveur des abbayes, est celui que Pepin-le-Bref accorda à l'abbaye de St-Claude au Mont-Jura. Dans la suite, ce privilége fut toujours accordé avec les droits de tonlieu et de péage, deux droits régaliens (monetam et telonium). On ne faisait pas toujours usage de ce privilége, parce que sa mise en pratique était trop dispendieuse. Les monnaies auraient une importance historique beaucoup plus étendue, si l'on pouvait toujours préciser leur valeur respective à l'époque de leur émission, car on pourrait alors apprécier les différentes contributions des meubles et des immeubles, la valeur vénale des objets, les transactions commerciales, les traités internationaux, et établir des comparaisons de la plus haute importance. Malheureusement leur valeur changeait avec les temps et les lieux. Depuis la découverte

(1) S. Max. Vid. Mart. nov. coll. I. 361. — Prum. Vid. Mart. id. p. 158 et 246. — Epternach. Vid. Brow. I. 978.

Digitized by Google

de l'Amérique les métaux se sont tellement multipliés en Europe que la valeur des anciennes monnaies à été complètement bouleversée. Quant aux lieux, tout seigneur avait le droit de fixer, dans ses domaines, la valeur des monnaies même celles de l'Empire. St Remacle obtint pour le pays de Stavelot les droits régaliens, de tonlieu et implicitement le droit de battre monnaie; aussi tous les auteurs accordent-ils ce privilége à nos abbayes. Nous trouvons en 1567 une commission de battre monnaie à Horrion à laquelle les Liégeois s'opposèrent. En 1650, Ferdinand, dans un mandement sur les monnaies, fixe la valeur des *liards forgés à Lovegniez sans teste;* nous trouvons dans deux manuscrits que cette monnaie a été battue en 1643 (1). En 1671, renouvellement en faveur de Poulseur, de la commission de 1567. Les guerres du XVIIme siècle, pendant lesquelles le pays fut sillonné par des troupes de toute nation, amenèrent dans la Principauté des monnaies de France, d'Allemagne, de Hollande, d'Espagne et d'Italie. La valeur de ces monnaies dut être souvent fixée et les princes de Stavelot nous ont laissé 29 règlements sur cette matière. Nous donnons celui du 26 Octobre 1765 qui est le plus complet; il fera connaître les diverses monnaies qui avaient cours dans le pays et en même temps leur valeur relative. « Alexandre, par la grâce de Dieu, abbé, etc., etc. avons fixé le cours des monnaies pour notre Principauté comme suit :

Monnaies d'or.	fls.	s.	Lds.
Le Vertugadin. . . .	20		
La Guinée.	20		
Le Carolin de Bavière, Palatin, Hesse et Wurtemberg. . . .	20		
Le Noaille.	29	10	
Le Soleil.	19	12	
La Maltoise. . . .	23	8	
Le Louis aux LL . .	22	18	
La Pistole vieille. . .	16	6	
La Pistole de Lunebourg.	16		
La Pistole d'Espagne. .	16		
Le Ducat de poids. .	9		
Le Souverain d'or. .	27		
La Maxe d'or. . . .	13	6	
Le Mirliton.	15	11	

(1) M. S. Villers I. 593 et M. S. David.

Digitized by Google

Monnaies d'argent.

	fls.	s.	L^ds.
Le Ducaton.	5	10	
Les trois Pièces de Lille.	8	8	
Le gros Ecu. . . .	5		
L'Ecu de Navarre vieux.	4	1	2
L'Ecu de Navarre aux LL	4		
L'Ecu vieux de France. .	4	10	
L'Ecu de Liége, d'Espagne, à la Croix, et d'Hollande.	4	7	

Petites Monnaies en bons Pattars ou Sous.

	Sous.	L^ds.
La pièce de 25 sous. .	26	2
La vieille Copstuk. . .	13	
L'Escalin vieux et neuf.	10	
La vieille Plaquette. .	3	2
Le Pockeu.	8	
La Présence d'Aix. . .	8	
La Marck d'Aix. . . .	1	
La vieille Pétermène de Trèves.	1	
Le vieux Dreyer. . .	3	
Les six Liards d'Aix et ceux du Roi. . . .	1	
Les quatre Liards de Liége, les trois Liards de Brabant et Luxembourg.	1	

Les seules Pièces ci-dessus spécifiées auront cours dans notre Principauté. »

Monuments. Stavelot possédait la belle église dont nous avons parlé; cette ville possède encore la précieuse châsse de St Remacle décrite par Martène. Malmédy a vu s'écrouler naguères la grotte de St Remacle. L'église abbatiale qui avait été vendue pendant les tristes jours du règne de l'impiété, a été rachetée par la ville en 1818 pour la somme de 40,000 francs, et elle sert d'église paroissiale depuis le 1 Août 1819. Elle fait l'admiration de tous les connaisseurs, par son architecture simple, noble et hardie.

Eaux minérales. Malmédy possède quatre sources d'eaux minérales ferrugineuses. Ces eaux sont de même nature et ont à peu près les mêmes propriétés physiques et médicales que celles de Spa. Le beau site de Malmédy, ses riants vallons, ses coquettes montagnes auraient depuis longtemps attiré les étrangers dans son sein; mais les habitants possédant d'autres branches d'industrie ont toujours négligé un bénéfice fort problématique. Les autres sources du pays de Stavelot sont : Celle de Bru, près de Chevron; celle du grand Bru, qui porte aussi le nom de Nivarlet,

Digitized by Google

lziez, Harre, St Antoine, grand Pouhon d'ardenne; celle de Pouxhons appelée Pouhon de St Roch, près de Bernardfagne. Nous lisons dans l'histoire de Spa (1) : « Le savant Bresmal assure dans son parallèle des eaux minérales, que les eaux de Chevron peuvent être très-efficaces pour les estomacs vigoureux qui sauront les digérer. Il ajoute que, dans ce cas, elles ont le mérite et produisent tous les effets que l'on peut attendre des eaux minérales ferrugineuses..... Celle du Pouhon de St Roch a les mêmes vertus que la fontaine de Spa qui porte ce nom... M. le médecin de Remouchamps qui a resté longtemps dans le pays de Stavelot et qui a fait une étude suivie de la source du Bru et de celles qui sont près de ce village, m'a assuré qu'elle surpassait en force toutes celles de Spa; il a bu des eaux de cette fontaine qui avaient dix-sept ans de bouteille; elle est très-abondante et on peut la regarder comme une des plus fortes de l'Europe.... La bruyère de Francorchamps offre également une source ferrugineuse qui en général est peu connue. » Les eaux de Chevron qui en 1710 rivalisèrent avec celles de Spa, convenaient à l'estomac de Pierre I qui en buvait le matin 21 verres, mangeait 12 figues et près de six livres de cerises, et *souvent s'en retournait à pied en se promenant* (2).

Rivières. Les principales qui arrosent la Principauté sont : l'Ourte, ou Ourthe, *uta* et *urta* et chez les riverains Oûte. Elle a deux sources éloignées l'une de l'autre de 46 à 47 milles; la première près du village d'Ourte et la seconde à Remagne. Elle passe à Laroche, Durbuy, baigne les pieds du château de Logne où elle reçoit le ruisseau de ce nom, Sy, Hamoir où elle reçoit le Neblon, Xhignesse, Fairon, Comblain, Doux-Flamme où l'Amblève

(1) De Villenfagne. I. 213.
(2) Descript. du magnif. présent de Pierre. I. 1718. Liége.

Digitized by Google

a son embouchure, Esneux, Tilf, Chênée où elle se grossit de la Vesdre pour aller à Liége se jeter par trois embouchures dans la Meuse. — L'Amblève, *amblava*, amblef, amel, prend sa source à Heppenbach. Cette rivière passe à Amblève, à Bellevaux, à Warge où elle reçoit la rivière de ce nom; elle baigne ensuite Stavelot après avoir reçu la Challe continuation du ruisseau dit *l'Eau rouge;* Trois-Ponts où elle rencontre le Glain; Coô où elle forme la cascade connue sous le nom de *Traintché à Coo,* parce que c'est le prince Jacques qui a fait la tranchée dans la roche schisteuse qui forme la cascade. Cette ouverture est de 6 à 7 mètres et la hauteur de la chute est de 19-50 à 22-73 mètres. Là l'Amblève va faire autour des montagnes un circuit d'une lieue et revient au point de départ pour réunir de nouveau ses eaux à celles de la cascade et se rendre à Remouchamps où elle s'infiltre dans l'admirable grotte, et devient navigable à Aywaille où elle vient se heurter aux pieds des gigantesques rochers de Neuf-Chastel et de là bondit dans l'Ourte à Doux-Flamme. La Warge prend sa source près de Losheim, passe à Butgembach, à Malmédy, où elle reçoit la Warchenne, gros ruisseau qui prend sa source près de Faimonville, parcourt les rues de la ville, alimente toutes les tanneries, se décharge dans la Warge au-dessous de la ville. La Warge va se jeter dans l'Amblève au-dessous du hameau de Warge.

Langage. La langue de l'Austrasie fut la langue tudesque. St Remacle vint de la Gaule où la langue latine avait étouffé la langue gauloise; c'était en outre un ecclésiastique; il amenait avec lui des moines : la langue vulgaire du pays environnant les monastères devint donc la langue latine. Nous pensons qu'on n'a pas assez apprécié l'influence des monastères sur la formation des langues modernes, surtout dans les 6, 7, 8 et 9me siècles, mais

Digitized by Google

principalement pour mieux faire la démarcation des rayons où l'on parle la langue wallonne. Dans le pays de Stavelot, cette influence est palpable. Malmédy et son territoire, Weismes et Bellevaux faisaient partie du diocèse de Cologne où la langue allemande domine; cependant on parle wallon dans ces trois endroits, et aux limites mêmes où finit le pouvoir temporel des princes de Stavelot, l'allemand reprend ses droits (1). Le wallon (*wael*, gallus, gaulois, au pluriel *waelen*, wallons) est un dialecte du vieux français; c'est cette langue que les auteurs du moyen âge appellent *romana lingua*, le roman, la langue romance, le gaulois; enfin c'est ce langage formé au Vme siècle, de la corruption du latin, corruption qui a été féconde et du sein de laquelle est sortie la langue de Racine et de Bossuet. Le wallon des villes de Stavelot et de Malmédy a un dialecte particulier. Il se ressent du voisinage de l'Allemagne, de l'incorporation et des relations commerciales avec l'empire d'Allemagne. L'accent et quelques termes rappellent les souvenirs de la Germanie. C'est ce qu'on peut voir dans le record de 1450 que nous avons cité et qui est le plus ancien document certain en langue wallonne que nous connaissions, quant au pays de Stavelot. Notger, maître des études dans nos monastères au Xme siècle, parlait au peuple en wallon ou en roman, et au clergé en latin :

> Vulgari plebem, clerum sermone latino
> Erudit, et satiat magnâ dulcedine verbi.

Notger parlait donc trois langues, car il était d'origine allemande. Quoi qu'il en soit, la langue wallonne du pays de Stavelot est bien aussi la fille de la langue latine, c.-à-d.,

(1) L'arrondissement actuel dont Malmédy est le chef-lieu et qui est d'une superficie de 14 1/2 lieues carrées et d'une population de 27,000 hab., distribués dans 15 communes, ne contient que 10,000 wallons et 17,000 allemands.

Digitized by Google

le premier jargon français. Le wallon fut jusqu'à la révolution presqu'exclusivement la langue du pays; les français amenèrent l'usage de leur langue, et depuis 1815 la langue allemande a fait de grands progrès à Malmédy; de sorte que dans cette ville la plus grande partie des habitants parlent ces trois langues ou les comprennent; mais la langue wallonne est restée pourtant la langue vulgaire, la langue française celle des sociétés et de la plupart des transactions, et la langue allemande, le langage officiel. Nous ne pensons point que la langue allemande prenne jamais le dessus, car les peuples ont beau changer de gouvernement, leur langue est comme une plante vivace du sol, elle reste. C'est qu'en effet trois choses sont comme incarnées dans les entrailles des nations et survivent à la perte même de leur nationalité : la religion, le langage et les usages, mœurs ou coutumes qui forment les différents caractères des populations. Aussi voyons-nous que ce qui rend des royaumes compacts et nationaux, c'est l'unité de religion, l'unité de langage et la communauté de mœurs. L'unité a toujours été le principe de la force et tout ce qui se dissout, tout ce qui croule, se dissout et croule toujours par défaut d'unité.

Industrie. Nous avons vu dans le cours de l'histoire, que Malmédy comptait au XVIIme siècle treize moulins à poudre; il n'en existe plus aujourd'hui. Nous parlerons ici en passant, de quelques branches d'industrie; d'abord de la fabrication de draps qui y existait depuis longtemps et qui avait pris un grand essor en 1810; elle a cessé en 1824; — de l'industrie dentellière qui occupait un grand nombre de personnes du sexe; les dentelles communes qu'elles fabriquaient étaient renommées à l'étranger; cette industrie presque perdue, va renaître par l'école dentellière qu'on vient d'établir; — de la collerie qui compte aussi plusieurs

Digitized by Google

établissements ; cette industrie a l'avantage de trouver sur les lieux la matière première; — de la fabrication de pains d'épices dont les produits ont toujours été et sont encore de nos jours forts recherchés dans le pays de Trèves et le Luxembourg. Mais nous devons nous arrêter aux deux grandes industries du pays, la papeterie et la tannerie.

Papeterie et cartonnerie. Les *Quelques Souvenirs sur le pays de Liége* parlent comme suit de la cartonnerie : « La manufacture de cartons à presser les draps, établie à Malmédy, a fait de tels progrès, que les cartons qui en sortent, égaux à ceux d'Angleterre pour la finesse et le poli, les surpassent de beaucoup en durée. On fabrique de ces cartons aussi unis que l'ivoire et presqu'aussi fermes, environ 15,000 par an. Les manufactures de draps du département et de celui de la Roër s'en approvisionnent. Le propriétaire, Mr Henri Steinbach, a les moyens d'en faire jusqu'à 50,000, et depuis que le préfet a obtenu du gouvernement la liberté d'exportation, la fabrique a pris une activité nouvelle. » Le *Tableau politique du département de l'Ourte* ajoute : « La plus estimée des papeteries du département est celle de Malmédy, qui fournit les cartons pour la draperie ; elle est insuffisante à l'emploi de la manufacture de Verviers qui est obligée de se compléter à Wiltz ; ces deux papeteries rivalisent aujourd'hui avec succès les établissements anglais, qui, jusqu'à l'époque de la guerre, avaient été très-supérieurs dans ce genre de fabrication (1). La cartonnerie avait été établie en 1767 par le moine Vecray, mais elle n'avait pris son essor qu'après la révolution française sous l'habile direction de Mr Henri Steinbach. Les talents supérieurs de son fils donnèrent une nouvelle extension à la fabrication des cartons à lustrer

(1) Souvenirs sur le pays de Liége, page 57, et Tableau politique, p. 99.

Digitized by Google

les étoffes de laine et de soie. Jusqu'en 1840, il fabriquait environ 50,000 cartons par an; les principaux débouchés étaient la Belgique, l'Allemagne, l'Autriche, la Russie, la Suède et l'Espagne. Mais ce qui fait la gloire du pays, c'est la papeterie de cet industriel distingué, qui pour lui donner plus d'extension, a renoncé à la fabrication du carton. Il a placé en 1841 une machine à papier continu, système perfectionné par lui-même, au moyen de laquelle il fabrique toute espèce de papiers depuis les plus minces (pelure d'oignon) jusqu'aux plus épais (carton de Bristol). Cette papeterie qui rivalise avec les meilleures fabriques françaises et anglaises, a placé en première ligne et sans second, Mr Henri Steinbach à la tête des fabricants du Zollverein.

Tannerie. — Si nous en croyons nos anciens manuscrits, l'introduction de la tannerie dans le pays de Stavelot remonte à l'an 1500; cette date reculée correspond avec la découverte du nouveau-monde; il est donc certain qu'à cette époque, on ne travaillait pas encore le cuir fort d'Amérique dont la fabrication a fait depuis lors, et fait encore de nos jours, la principale industrie du pays de Stavelot. Cette industrie jouit à l'étranger d'une réputation non usurpée, et ses produits sont renommés depuis longtemps sur tous les marchés de l'Allemagne sous le nom de *cuirs de Malmédy* (1). On attribue cette supériorité à la nature des eaux vives de la Warchenne et aux grands soins que l'on donne à la fabrication. Les procédés de manipulation sont du reste demeurés très-simples et ne diffèrent guères de ceux en usage en d'autres lieux. En effet les découvertes dans les sciences physiques et les merveilleux progrès de l'industrie des temps modernes n'ont exercé aucune influence

(1) Souvenirs sur le pays de Liége, p. 69. On les appelle aussi *cuirs de Maestricht* (Mastricher Leder), dénomination dont on ne connaît pas l'origine.

Digitized by Google

sur cette fabrication ; ils l'ont laissée stationnaire. Les tanneurs répètent encore le vieux calembourg de leurs ancêtres : *Du tan et du temps;* c'est toujours là la base de la bonne fabrication. — La tannerie a eu ses époques prospères sous les princes-abbés. Les fabricants de cuirs devinrent sous les derniers princes, les chefs de la commune et les faiseurs du tiers-état. Nous trouvons sous la date du 15 Octobre 1763, une supplique adressée au prince Jacques *pour l'érection en corps de métiers des marchands tanneurs*. L'exorde boursoufflé de cette pièce mérite d'être cité ; il est la preuve que ces industriels savaient faire autre chose que des cuirs : « Il est peu ou point d'objets plus important dans la législation civile que le commerce . c'est un grand arbre qui rend heureux les peuples qu'il couvre de son ombre : c'est un fleuve benin qui, en arrosant de ses eaux bienfaisantes les terres par où il coule, y répand le germe de la fertilité. Plus cet arbre fleurit, plus ce fleuve se déborde dans une contrée, plus grande y est l'abondance qui en est le fruit. Aussi est-il aisé de remarquer que rien n'est accueilli plus favorablement que le commerce, de ceux que l'Écriture appelle les dieux de la terre. L'on ose même presque dire qu'il est le mobile qui fait jouer les plus grands ressorts de la politique des cours. Le grand nombre des tanneries, etc. » Toutefois la tannerie des deux villes sous l'Empire français, de 1800 à 1814, lorsqu'elle pouvait écouler ses produits non-seulement dans toute l'Allemagne, mais aussi dans les provinces de l'Est de la France actuelle, avait atteint son époque la plus prospère. Les dislocations du grand Empire, en ravissant aux tanneries une partie notable de leurs débouchés, amenèrent de grands changements par la position nouvelle de Malmédy en Prusse et de Stavelot en Belgique. Le système de douanes qu'adopta ce dernier

Digitized by Google

pays, rendit pour le fabricant de Malmédy la matière première aussi chère que difficile à se procurer, et d'un autre côté, à bon marché pour Stavelot, qui par là eut une époque de prospérité de 11 ans. Jusqu'en 1827 le commerce se ralentit à Malmédy ; le malaise amena une crise commerciale qui se prolongea jusqu'à la formation du Zollverein (1828). Cette association des différents États de l'Allemagne réduisit Stavelot presque au marché intérieur, où il avait à soutenir la concurrence des cuirs du Luxembourg, tandis que Malmédy se releva. Sa tannerie trouva des marchés plus considérables pour le placement de ses fabricats et son commerce reprit un nouvel essor. Ce fut un rayon fugitif de soleil qui traverse le sombre nuage ; ce fut ce que serait pour la plupart des industries l'adoption du libre échange par tous les peuples. Le système d'agglomération amena l'adjonction du grand-duché de Luxembourg au Zollverein (8 févr. 1842). La réunion de ce pays qui possède des tanneries considérables, fut un avantage pour Stavelot ; mais pour Malmédy elle eut pour conséquence immédiate l'encombrement des marchés de l'Allemagne, la baisse de la marchandise, et d'autre part le renchérissement inoui de l'écorce, cette matière première qui joue un rôle si important dans le revenant-bon de cette industrie.

C'est une chose remarquable que Stavelot et Malmédy, ces deux sœurs de la vieille Principauté ; ont toujours été poussées l'une contre l'autre par l'aiguillon de la rivalité. Elles combattaient autrefois sous la même bannière pour la primauté ; aujourd'hui, parquées dans deux camps différents, c'est pour la palme de l'industrie, cette reine actuelle du monde.

Le gouvernement prussien a cherché à atténuer autant que possible par des primes et par la construction de nouvelles routes le coup foudroyant que cette réunion avait

Digitized by Google

porté au commerce de Malmédy; mais ses louables et généreux efforts n'ont pu cicatriser une plaie qui est incurable, du moins aussi longtemps que l'Autriche n'entrera point dans le Zollverein. Les tanneries du Luxembourg, établies au centre des haies à écorces d'une qualité supérieure, jouiront en tous temps d'un avantage incontestable sur les tanneries de ce pays, puisqu'elles ne peuvent qu'à grands frais se pourvoir d'écorces du Luxembourg. On se figure l'étendue du malaise commercial du pays de Stavelot, lorsque l'on sait que les deux tanneries de ses deux villes peuvent fournir annuellement 150,000 cuirs à la consommation. La tannerie occupait un grand nombre de bras, et ces malheureux ouvriers ont eu à lutter contre le manque d'ouvrage et la disette de ces dernières années. Mais, ni Malmédy, ni Stavelot, n'ont failli à la réputation que leur bienfaisance leur a acquise; ces deux sœurs ont entretenu et nourri tous leurs enfants.

La facilité pour l'ouvrier de trouver de l'emploi est une des causes du peu de progrès de l'agriculture, notamment dans les environs de Malmédy. Cependant la prorogation du traité du 8 Février 1842, relatif à la réunion du Luxembourg, jusqu'au 31 Décembre 1853, rend nécessaire d'employer à l'agriculture et aux défrichements tous ces bras restés sans ouvrage.

Défrichements. — Quelques mots suffiront pour prouver que cet article n'est point déplacé dans cette histoire. La seule commune de Malmédy possède dix mille journaux de terrains, et, il est vraiment triste de le constater, l'agriculture n'utilise que cent de ces journaux comme maigre pâturage; mille autres sont boisés et sont encore d'un faible rapport à cause des nombreuses clairières; le reste figure au cadastre comme landes stériles et marécages. Gardons-nous toutefois d'accuser les anciens représentants

Digitized by Google

de la commune, de cet état de choses désolant; le manque de fonds a toujours été pour eux un obstacle insurmontable. Espérons que les nouveaux élus rempliront leurs promesses; qu'ils mettront vigoureusement la main à l'œuvre dans tout ce qui intéresse la commune; qu'ils seront secondés par l'État; que la commune combinera ses forces avec celles du bureau de bienfaisance pour donner, à l'aide des défrichements et de ses travaux préparatoires, du travail et du pain à l'ouvrier laborieux dont la stagnation du commerce rend la position si digne d'intérêt; pour abattre enfin d'un seul coup la mendicité paresseuse et l'oisiveté de ces gens qui menacent de s'attacher, comme une nouvelle lèpre, aux entrailles de notre ville.

Qu'il nous soit permis d'émettre ici quelques opinions partagées du reste par des agronomes éclairés du pays.

Les trois causes principales qui ont arrêté chez nous le travail des défrichements sont : la jouissance commune; le peu de soin des conseils communaux pour ménager des ressources aux générations futures; ils reculent d'épouvante à la pensée des budgets déjà lourds, lors même que des sacrifices momentanés devraient amener dans un avenir prochain des résultats avantageux; ils veulent avant tout faire de l'économie; or l'argent que l'on va dépenser profitera-t-il immédiatement au commerce? non; donc la commune ferme ses caisses à double tour, et un jour viendra où elle fera même contribuer les non-commerçants aux choses qui n'intéressent que le commerce; enfin la troisième cause qui concerne le pays, se rencontre dans la résistance obstinée de quelques propriétaires de troupeaux qui tremblent à la pensée de voir de stériles landes enlevées à la vaine pâture. De là tous ces versants de montagnes hideux de nudité qui demandent à être boisés, seul genre de culture dont ils soient susceptibles.

Digitized by Google

Les moyens généraux de défrichement seraient, en supposant le généreux concours du gouvernement : 1° l'ouverture d'une route entre Eupen et Malmédy ; c'est la condition *sine quâ non* pour rendre les hautes fanges abordables. 2° L'érection d'une banque agricole qui permettrait à nos petits cultivateurs d'entreprendre avec espoir de succès, des défrichements partiels, d'acheter des terrains incultes et de se libérer par des remboursements annuels. 3° A défaut de banque, le partage des biens communaux avec obligation expresse de défricher dans un délai à fixer, sous peine de perte du lot, et avec défense de vendre afin d'empêcher le pauvre paresseux de faire passer toutes les propriétés communales dans les mains de quelques riches habitants. Ce partage du reste ne devrait point être le partage de *la propriété* mais un *bail emphytéotique* de 18 à 20 ans, comme sela se pratique en Angleterre. On pourrait même fixer un prix assez bas pour ce bail ; cet argent serait déposé à la caisse d'épargnes par la commune, et à l'expiration du bail, si le preneur avait défriché dans les conditions voulues, la somme des vingt années de bail lui serait remise, et il pourrait ainsi payer en partie le fond qu'il aurait défriché et qui deviendrait sa propriété. Par là, cet espoir de posséder ce qu'il défriche serait pour lui un moyen d'encouragement. S'il avait défriché convenablement et qu'il ne voulût point acquérir, on lui remettrait les fonds, et la commune possèderait des terrains dont le défrichement ne lui aurait rien coûté. 4° Pour défricher il faut de l'engrais ; il serait donc nécessaire que la libre entrée du bétail en Belgique fût maintenue telle qu'elle existe actuellement. Cette mesure temporaire en devenant permanente permettrait aux cultivateurs d'augmenter leur bétail et par là même leur engrais. 5° L'exploitation de la tourbe devrait être soumise à un

Digitized by Google

mode qui serait comme un travail préparatoire à l'écoulement des eaux stagnantes et remplacerait ces fouilles opérées çà et là sans plan et sans entente. 6° Quant aux terrains improductifs, si les communes, faute de capitaux, ne pouvaient les boiser en essences résineuses ou autres, il nous semble qu'il vaudrait mieux les vendre, et comme les habitants aisés sont seuls capables d'entreprendre des semis, et que les frais en semence, fossés, surveillance sont presque aussi considérables sur un petit que sur un grand espace, on pourrait faire les lots de 20 à 25 journaux.

Les avantages des défrichements sont trop évidents pour nous y arrêter. Disons seulement que la plus grande partie de nos fanges est susceptible d'être convertie en prairies; que le desséchement des marais détruirait la cause des brouillards nuisibles à l'agriculture et à la santé; que des semis entrepris sur une grande échelle et avec intelligence, exerceraient l'influence la plus salutaire sur un climat âpre, froid, exposé aux vents; que l'ouvrier et le pauvre trouveraient de l'ouvrage, acquerraient un petit patrimoine, et qu'enfin le riche comme l'indigent, tout le monde y trouverait son profit.

Digitized by Google

NOTICE

Sur quelques célébrités du Pays de Stavelot.

Adelmann. Le savant Trithème en fait l'éloge suivant : « Adelmann, moine de l'illustre abbaye de Stavelot, honora cette époque (1473) par son érudition et la sainteté de sa vie; célèbre par sa science dans les saintes Écritures, il mérita, en outre, par la pureté de sa vie, d'être inscrit au nombre des Saints. On célèbre sa fête le 3 février. » (Trith. Spanh. annal. Hirs. et Acta. ss. 3 Febr.)

Agurnez (Jean-Ant.) né à Stavelot, entra, en 1629, chez les Pères de l'Oratoire; fut le premier préfet des écoles publiques de Malines, et finit ses jours le 23 Oct. 1652, à Bruxelles où il remplissait les fonctions de recteur de la chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Secours. Le P. Agurnez cultiva avec succès la poésie, l'éloquence et l'histoire. Il a laissé les ouvrages suivants : 1° *Palæstra scholæ, publ. Mechlinensis.* 2° *Elogium C. Jansenii Ypresis Episcopi.* Pièce de vers qui se trouve en tête du Commentaire de Jansenius sur le Pentateuque. 3° *Vita S. Liberti Malinatis,* avec épigrammes, élégies, églogue, quelques aperçus sur l'origine de la ville de Malines et les antiquités du Brabant. 4° *Laca, Bruxellense suburbanum et Chorographia sacra Lacæ Partheniæ.* Il travailla aussi, à la demande du prieur Laurenty, pendant neuf ans, à l'histoire de Stavelot. (Biogr. Liégeoise et Malesh. Act. sec.)

Bartholemy (P.-Jos.) né à Malmédy en 1771, entra au service de l'Autriche en 1789, et assista aux campagnes d'Italie. Il fut créé chevalier de l'ordre de Marie-Thérèse en 1810, reçut le titre de baron de l'Empire en 1811, fut nommé, en 1827, commandeur de l'ordre de St-Georges des Deux-Siciles et mourut colonel du 51me régiment de ligne, le 7 Févr. 1832, à Pesth, en Hongrie, à l'âge de 60 ans.

Burnenville. « Le conseiller Burnenville que l'on dit éditeur des œuvres posthumes de de Méan, est né à Stavelot au XVIme. » (Souven. sur le pays de Liége.)

Cavens (Jean-Hubert), né à Malmédy, est le fondateur du bel

Digitized by Google

hospice des orphelins de Malmédy, à l'érection duquel il consacra 100,000 francs. Sa donation fut encore augmentée par sa veuve qui légua à cet établissement une somme de 50,000 francs. Négociant distingué, il consacra sa grande fortune au soulagement des malheureux et à l'embellissement de sa ville natale et de ses environs. Il créa Mon-Bijou, joli jardin anglais qu'il laissa à son neveu, Mr le conseiller Renier Doutrelepont, le noble héritier de sa bienfaisance. Mr Cavens fut créé chevalier de l'Aigle rouge de Prusse, et il venait de recevoir des lettres de noblesse, lorsque la mort le surprit à Spa, au retour d'un voyage aux eaux d'Aix-la-Chapelle, le 14 Juin 1834. (1)

David (Renard) né à Malmédy, conseiller du prince de Stavelot, employa une grande partie de sa fortune à fonder ou à dôter les établissements publics de sa ville natale. Il fonda l'hospice des vieilles femmes, et son fils dota ce bel établissement d'une chapelle (18 Fév. 1722). On raconte de lui l'anecdote suivante : Après avoir fait de grandes largesses aux PP. Capucins, il voit un jour venir chez lui le P. gardien et dévançant sa demande, il l'apostrophe en ces termes : « Pour cette fois, c'est fini, mon Révérend, je fais la croix sur votre église. » C'est précisément le but de ma démarche, Mr le conseiller, répondit le malin Père. Et le conseiller David fit construire le petit clocher de l'église des Capucins. Mort en 1729.

Delcour (Jean-Gilles) peintre, né à Hamoir, comté de Logne; il fut élève de Bertholet-Flémalle et alla terminer ses études en Italie. Il y copia la *chute de Simon-le-magicien* et les *batailles de Constantin contre Maxence* sur les originaux à fresque de Raphaël. Il travailla son *Assomption* à Rome et la rapporta à Liége. A son retour, il fit la table d'autel de l'église de St-Pierre et un *Ange gardien*, très-estimé des connaisseurs. Il mourut subitement à Liége en 1694.

Delcour (Jean), frère du précédent, sculpteur distingué, est né vers le milieu du 17me siècle. Il reçut à Liége les premiers principes

(1) Mr F. Nicolaï de Stavelot est pour cette ville ce que Mr Cavens a été pour Malmédy. Non content d'avoir fondé un hospice dans les bâtiments de l'ancienne abbaye, il a fait ériger dans sa ville natale une fontaine dont les eaux sont amenées de loin et qui a coûté 20,000 frs.; en outre il a fait don à l'église paroissiale d'un lutrin sculpté par un artiste liégeois, et d'une valeur de 2,500 frs., et d'orgues dont la confection a coûté 20,000 frs.

L'exemple de Mr F. Nicolaï a été suivi par Mr Henri Massenge, décédé à Paris, il a légué à sa ville natale une somme de 100,000 frs. pour fonder un hospice. Cette somme n'a pas encore reçu de destination ; les héritiers du donateur en convertissent les intérêts en distributions de pains et de soupes aux pauvres de la ville

Enfin, dans ces derniers temps, on a encore fait à l'église de Stavelot plusieurs dons d'une valeur assez considérable.

Digitized by Google

de son art, alla se perfectionner à Rome et revint se fixer à Liége. Ses principaux ouvrages sont : le *St-Jean-Baptiste* de la fontaine de Hors-Château à Liége et la belle et svelte *fontaine en marbre de Vinâve-d'Ile* dans la même ville. Nous devons encore à son ciseau le *Sauveur au sépulcre* de la cathédrale de Liége; *St Jean-Baptiste prêchant dans le désert;* les douze médaillons en bas-reliefs de la chapelle du St-Sacrement à St-Martin de Liége, et une statue de la Vierge de l'église des Capucins de Malmédy. Ses ouvrages se distinguent surtout par l'élégance des contours et le moelleux des draperies. Delcour, qui relevait son brillant talent par une douce piété et une aimable modestie, mourut à Liége en 1707.

Delvaux (Jean), moine de Stavelot, fut accusé de magie, condamné à mort et exécuté à Stavelot le 2 Avril 1597. Chapeauville dans ses *Gesta Pont. Leod.*, raconte longuement ce procès de sorcellerie qu'il avait été chargé d'instruire. C'est l'histoire de magie la plus extraordinaire que nous connaissions. (Chap. III. Ch. 25. 37. 38.)

Dethier (Marie-Suzanne), née à Malmédy, fut la mère des pauvres pendant sa vie. C'est à ses libéralités et à celles de sa famille, héritière de sa modestie et de sa charité, que Malmédy doit l'école gratuite des filles (15 Mars 1833) et le pensionnat de demoiselles y annexé. Sa nièce, marchant sur ses traces, vient de doter Malmédy d'un nouvel hôpital des malades. Mlle Dethier est morte le 30 Sept. 1837, à l'âge de 72 ans.

Doutrelepont (Joseph), dit Doutrepont, né à Malmédy en 1776, fit successivement ses études à Wurtzbourg, à Halle et à Vienne, devint professeur dans la faculté de médecine à l'université de la première de ces villes où ses leçons sur les accouchements attiraient de nombreux élèves. Mr Doutrelepont faisait dans cette partie de la chirurgie, autorité dans toute l'Allemagne. Appelé à Goettingue en 1837, il refusa cette chaire et reçut du roi de Bavière, en témoignage de sa reconnaissance, l'ordre civil du mérite. Le conseiller Doutrelepont, membre de plusieurs sociétés savantes et collaborateur à plusieurs Revues médicales, mourut à Wurtzbourg, le 8 Mai 1845, et emporta avec lui les regrets de ses nombreux élèves.

Éverhelme, moine de l'un de nos deux monastères, fut nommé par son maître et son ami, St Poppon, abbé de Hautmont, l'une des 32 abbayes dont il avait la direction; de là Everhelme passa à St-Pierre de Glandin de Gand. Il est l'auteur de la vie de St Poppon qui se trouve dans Surius.

Digitized by Google

Gerlache. « 1771. Après avoir donné une nouvelle édition des *Droits coutumiers de Stavelot,* il établit une imprimerie à Malmédy et y publia un *Almanach du Pays de Stavelot* fort utile et bien composé. » (Biogr. Liég.)

Giles de Harzé, le prieur de Stavelot, ensorcelé par Delvaux, est l'auteur des *Gesta abbat. Stabulensium.* (Malesh. sec. auct.)

Henri, prieur de Stavelot. L'évêque de Paderborn l'avait demandé pour abbé de Marienmunster, mais Wibald ne voulut point se séparer de son illustre prieur. (Voyez les lettres de Wibald 379 et 380. ap. Mart. et ci-dessus, p. 257 et s.)

Jean de Stavelot, moine de St-Laurent de Liége, poëte, peintre et chroniqueur. Sa chronique commence à St Materne et finit à l'an 1449, époque de sa mort. Il a encore recopié la chronique de Jean-Doutremeuse et traduit en *roman-wallon* la règle et la vie de St Benoît composée par St Grégoire. Il avait orné de vignettes cette dernière traduction. Mr Polain, dans son *Histoire sur l'ancien pays de Liége* (tom. II. p. 279), nous apprend que le manuscrit autographe de Jean de Stavelot, qu'il appelle l'annaliste des règnes de Jean de Bavière et de Jean de Heinsberg, est conservé à la bibliothèque royale de Bruxelles. Cet historien dans cet ouvrage qui dénote de savantes recherches, cite souvent le manuscrit de Jean de Stavelot.

Laurenty (François), prieur de Malmédy, a écrit l'histoire des abbés de Stavelot depuis St Remacle jusqu'à Guillaume de Bavière. Ce moine savant a fourni de nombreux matériaux au P. Fisen lors de la publication des *Flores eccles. Leod.*, et cet historien le nomme *Stabulensium antiquitatum studiosus investigator.* Il fait le plus grand cas des opinions de Laurenty et adopte souvent sa chronologie. Roderique le cite aussi souvent comme autorité, et Martène lui-même, bien qu'il lui soit souvent contraire, l'appelle *auctor certè gravis, vir moderatus et veritatis amans.* Sa précieuse chronique repose aux archives de Dusseldorf sous le titre de : *Opus hoc est Rdi P. Laurenty, prioris mon. Malmund.* Laurenty exerça pendant 13 ans la charge de prieur et mourut le 24 Juin 1650, à l'âge de 66 ans. Tous s'accordent à louer sa science, sa piété et sa douceur.

Legros. « Né à Bovignes, près de Dinant (pays de Stavelot), se fixa à Malmédy. Il est l'inventeur du *miroir concave* que l'on admirait à l'université de Bonn. » (Biogr. Liég.)

Martin Legros, né en 1704 et mort en 1784, et son fils *Pierre-*

Digitized by Google

Joseph, né à Malmédy en 1752 et mort en 1808, sont surtout célèbres comme fondeurs de cloches; ils possédaient un secret particulier pour leur donner un son argentin. Le père a fondu les cloches de St-Géreon de Cologne, celles du monastère de Malmédy, de l'ancienne paroisse de Verviers, etc.; le second, celles de St-Pantaléon de Cologne, de Zulpich, le carillon de Malmédy et autres.

Leloup (Pierre), né à Stavelot en 1792, fit ses premières études à Malmédy, devint professeur au pensionnat de Soiron et précepteur des enfants Fion à Juslenville, où il composa le petit poëme qui porte le nom de *Juslenville*. Il revint à Malmédy en 1814, fut nommé, en 1816, professeur de langue française au collége de Coblenz et ensuite au progymnase de Lintz. En 1820, il fut envoyé, par le gouvernement prussien, au séminaire philologique de l'université de Bonn, et, en 1822, comme professeur au gymnase d'Aix-la-Chapelle; il passa ensuite à celui de Trèves, où il est mort en 1827. A Trèves il publia une *Chrestomathie française*, une *Grammaire française*, une *Dissertation sur Isocrate* et quelques ouvrages moins importants. On lui avait offert une chaire de philologie à l'université de Greiswald, mais il refusa, et préféra rester dans la province du Bas-Rhin.

Malesherbe (Denis), moine et professeur de théologie et de philosophie à Stavelot, est l'auteur des deux ouvrages dont nous avons parlé dans le cours de l'histoire : *Secund. triumph. S. Remacli et secund. auctorum in triumph. S. Remacli. Stabuleti* 1747.

Mathias, de Malmédy, moine à Orval, a écrit la *chronique des comtes de Chiny*. Mort en 1540.

Notger, évêque de Liége, enseigna les belles-lettres à Stavelot avant de prendre la mitre, et écrivit la vie de St Remacle. Mort en 1007.

Onulphe, moine de Stavelot, a écrit le commencement de la vie de St Poppon qui fut achevée par Éverhelme. Mort en 1048.

Reinhard, maître des études à Stavelot, professeur de Wibald, premier abbé de Reinhusen en 1126 (voir p. 256). Sa belle et touchante correspondance avec son ancien élève, fait partie des Wibaldines. Il est aussi l'auteur d'un opuscule : *De fundatione monast. Reinehusensis*, édité par Leibnitz (II. script. rerum Brunsw. p. 703.) Mort en 1150.

Renarstein (Louis-Félix), né à Malmédy en 1718, et son fils Englebert-Nicolas-Victor, né en 1758, peintres, furent renommés,

Digitized by Google

surtout le fils, pour les portraits. Les portraits des derniers princes de Stavelot sont dus à leurs pinceaux.

Robert, prieur de Stavelot et ami de Wibald. Reinard son maître en fait l'éloge suivant : « Taceo de Tullianâ eloquentiâ fratris Roberti Stabul. Decani qui nos aliquandò nihilominùs aliquantisper audivit, quam in eisdem sum litteris admiratus, cui certè stylo paucorum vel antiquorum, non dico modernorum, stylus, meo judicio, videtur esse prœlatus. » Ses lettres font partie des Wibaldines.

Roderique (Jean-Ignace), né à Malmédy en 1697, fut envoyé à Aix-la-Chapelle pour y faire ses humanités et entra à l'âge de 20 ans dans l'ordre des Jésuites. Selon Martène et l'histoire littéraire des Bénédictins, c.-à-d., selon ses ennemis, il fut chassé de cette compagnie pour mauvaise conduite. Ne sachant que devenir, il se réfugia chez le célèbre Georges de Eccard, conseiller de l'évêque de Wurtzbourg qui l'avait connu chez les Jésuites de Cologne, lorsqu'il se préparait à embrasser la réforme de Luther. Eccard le nomma précepteur des enfants de ce prince. Martène cherche évidemment à faire passer pour hérétique ce Roderique, son terrible adversaire, aux raisonnements duquel il n'oppose bien souvent qu'une colère monacale ridicule, des injures et des fleurs de rhétorique, telles que les épithètes suivantes : Vous êtes un ignorant, un menteur, un impudent, un téméraire, un homme de mauvaise foi, etc. Martène enfin se déshonore dans cette lutte où Roderique reste toujours digne et calme. Rétablissons donc l'histoire. Après être resté six ans chez les Jésuites, Roderique en sortit pour cause de santé et au regret des PP. de cette compagnie, comme le prouvent les lettres qui lui furent adressées à cette occasion. Rentré dans le monde, il se rendit à Wurtzbourg, fut nommé professeur à l'université, s'y lia avec Eccard et y cultiva l'histoire. Ayant remarqué dans le grand ouvrage de Martène une partialité révoltante en faveur de Stavelot et contre Malmédy, il résolut de venger sa ville natale. Il fit, en conséquence, imprimer à Wurtzbourg ses deux premières dissertations. Il revint ensuite à Cologne, épousa une veuve qui avait le privilége d'imprimer la *Gazette de Cologne*. Sous son habile direction, cette feuille eut une grande vogue, surtout pendant la guerre au sujet de la succession de l'empereur Charles VI. Roderique avait su se ménager des correspondants dans les deux camps, et ce qu'il n'osait imprimer, il le faisait parvenir aux intéressés en manuscrits. Renommé pour ses connaissances en politique, il fut consulté en

Digitized by Google

1748, par le prince Charles de Lorraine, avant la conclusion de la paix d'Aix-la-Chapelle. Cependant Martène avait répondu par une diatribe passionnée au beau travail de Roderique; le conseil provincial de Stavelot l'avait condamné comme coupable de lèse-majesté pour avoir osé dire que les chartres de Stavelot étaient *interpolées*. Roderique, qui était présent au procès, répondit qu'il avait en examinant scrupuleusement les diplômes, suivi l'exemple de tous les historiens, des Mabillon, des Papebroch, etc. Le juge lui signifia alors qu'il eût à *faire conster de sa qualité d'historien* et le condamna. Roderique appela de la sentence à la chambre impériale. Le syndic de Stavelot se garda bien d'y paraître; il envoya un mémoire dans lequel il accusait Roderique de s'être servi de *copies falsifiées* et de n'avoir jamais vu les originaux. A quoi Roderique répondit avec esprit qu'il était charmé de savoir qu'il s'était servi de *copies falsifiées*, car qu'il n'avait eu d'autre source que le recueil même de Martène qui avouait lui-même ne point avoir vu les originaux. Le procès en resta là. Mais Roderique fit alors paraître sa troisième dissertation. Dans ces deux *in-folio*, Roderique fait preuve d'une profonde érudition et d'un rare talent de critique. Sa latinité est pure, souvent élégante; sa phrase est facile; son raisonnement bien suivi et parsemé de piquantes et d'heureuses saillies; Martène lui-même au milieu de ses invectives se voit cependant forcé de l'appeler *virum eminenti præditum ingenio*. Malgré les soins de chaque jour qu'exigeait la rédaction de son journal, Roderique a encore laissé les ouvrages suivants : *Coloniensis eccles. de suæ Metropoleos origine*, in-4°, 1731. — *Historiæ universalis Institutiones*. Louvain, 1734, in-8°. — *Correspondance des savants*, ouvrage périodique et littéraire. Avant sa mort, arrivée le 6 Avril 1756, il voulut laisser un souvenir à sa ville natale et fit bâtir à Malmédy la chapelle du Pont-Neuf qui sert encore au culte. Roderique est connu dans les biographies sous le nom de Rodric, Rodrigue, Rodrique.

Ruxthiel (Henri-Joseph), gardait les vaches et les moutons à Lierneux où il était né en 1775, lorsqu'il fut trouvé, par un voyageur, sculptant avec un canif des têtes et des fleurs en bois. On l'envoya à l'école de sculpture à Liége, et bientôt Mr Desmousseaux, préfet du département de l'Ourte, le plaça à Paris chez le fameux Houdon. En 1804, il obtint le second grand prix de sculpture au concours de l'Institut. En 1808, nouveaux et brillants triomphes. Il est chargé par le grand chancelier de sculpter *le génie des arts et des sciences*,

Digitized by Google

et celui *de la guerre*, pour orner le palais de la légion d'honneur; ensuite il exécute une partie des *bas-reliefs* de la colonne Vendôme. Outre plusieurs statues de grand mérite, il fit les bustes de Napoléon, de Marie-Louise et du roi de Rome. L'empereur lui donna pour ce dernier une gratification de 3,000 frs. et le nomma *sculpteur des enfants de France*. Ruxthiel, dont le caractère du reste n'était pas à la hauteur du talent, travailla successivement pour Napoléon, la duchesse de Berry, l'empereur Alexandre, et fut nommé, à la restauration *sculpteur du duc de Bordeaux*. Ruxthiel était à la mode et il fit poser devant lui des rois, des empereurs, des princes, des généraux, enfin les plus grandes gloires de l'époque en France et à l'étranger. Il est mort à Paris, au palais de l'Institut, où il était logé, le 15 Sept. 1837, à l'âge de 62 ans. (Biog. Liég.)

Théodoric ou *Thierry*, maître des études à Stavelot. (Voyez ci-dessus, page 204.)

Vecray « 1767. (Dom André), savant religieux de l'abbaye de Malmédy, né à Clause, près de Clermont. Il établit et dirigea, après avoir beaucoup voyagé pour cet objet, une papeterie célèbre à Malmédy et une fabrique de cartons, d'une qualité supérieure, pour presser les draps. » (Biog. Liég.)

Villers (Augustin), né à Malmédy le 20 Avril 1748, fit de brillantes études à Luxembourg, et, après avoir obtenu son diplôme de licencié en droit, revint dans sa famille. Il fut successivement nommé échevin, mayeur de la haute-cour de Malmédy, conseiller provincial et conseiller privé du prince Célestin. Il mourut d'une chute de cheval le 20 Mai 1794, âgé de 46 ans seulement. On ne peut assez admirer l'ardeur au travail de ce jurisconsulte, et on est étonné de voir les nombreux manuscrits qu'il a écrits au milieu d'occupations si multipliées. Ses quatre principaux ouvrages, sont : 1° le *Codex Stabuleto-Malmundarius*, et 2° le *Commentaire sur les lois de Stavelot*. Ces deux précieux manuscrits, dont nous parlons en tête de cet ouvrage, fruit d'un long et consciencieux travail, sont aujourd'hui entre les mains du gouvernement Belge. On a encore de Mr le conseiller Villers, 3° *Histoire chronologique des abbés de Stavelot*, beau m. s. *in-folio*. 4° *Dictionnaire Wallon-Français*, m. s. in-4°.

Zantfliet (Corneille), moine de St-Jacques de Liége et ensuite prieur de Stavelot, est l'auteur de cette chronique très-estimée qui commence à la naissance du monde et finit en 1461. Elle se trouve

Digitized by Google

dans le tome 5me de la grande collection de Martène. Cet historien est mort le 18 Oct. 1462.

Nous passons sous silence tous les moines sortis de nos monastères pour aller diriger d'autres abbayes, tels que Lambert, abbé d'Elwang et archevêque de Mayence; Rodolphe, abbé d'Hersfeldt et évêque de Paderborn; Folmare, évêque de Wurtzbourg; Nortbert, abbé de St-Gall; Humbert, abbé d'Epternach; Héribrand, abbé de St-Guislain; Ellon, abbé de Brauweiler; Cuonon, abbé de Bosondorph; Heriger, abbé de St-Paul de Maestricht; Heribert, abbé de St-Vincent de Metz; Théodoric, abbé de Neuvillers; Lambert et Robert, abbés de Vaulsor; Bertoux, abbé de St-Mathias de Trèves; Winric, abbé de Cornelimunster et autres.

Nous regrettons de ne pouvoir rien dire des contemporains, car il nous serait facile de démontrer que dans les arts et les sciences le sol de la vieille Principauté n'a point perdu de sa vigueur et que ses plantes ont conservé toute leur sève.

Digitized by Google

APPENDICE.

Extrait du manuscrit authentique intitulé : Gesta sub ill. Principe Francisco Egone, etc. In-folio, anno 1670 :

ALPHABET DES TERRES, S^ries^, FIEFS ET DÉPENDANCES DE L'ABBAYE DE STAVELOT : Arbrefontaine, Awance, Aix, Abbayes, Attrin, Bullaide, Bovine, Brilei, Bockhault, Bollenge, Butchembach, Bertrand-Cheneux, Bra, Busgne, Bende, Bodeux, Bru, Blendeff, Banneux, Beaufays, Basson, Borlon, Bernarfaigne, Bleurhé, Bleron, Bierlo, Cheren, Chauché, Chevron, Chesneux de Monceau, Cendrogne, Charneux, Comblen, Col, Doreux, Deigné, Disme-St-Halin, Daverdice, Exclaye, Emsyval, Esneux, Focquant, Fizenne, Ferier, Fosse, Freature, Froidlieux, Fontaine-en-Hesb., Feraige, Finevaulx, Fraipont, Franchimont, Focroubois, Filot, Fearon, Francorchamps, Froidcourt, Floret, Graide, Genneret, Germigny, Gottes, Grandtrixhe, Hermitage-St-Brice, Horrion, Hozemont, Houflande, Haltine, Hufalize, Henrychapelle, Hamoir, Hody, Jupille, Leignon, Louvegné, Liége, Lompré, Lierneux, Lantremenge, Logne, Lincé, Linché, Marche, Moselle, (probablement Creuve) Malmendy, My, Missoule, Mosbeux, Mont-St-Martin, Malempré, Martinrive, Mignonpré, Nouville-en-fond-Famenne, Noirefontaine, Nouville à St Vith (probab. Ligneuville), Ozo, Odeigne, Olne à Awans, Ocquier, Ottré, Pas-St-Martin en Hesbaye, Pouxhons, Pernode, Pouryherneau, Pousseur, Quareux, Resteigne, Remagen, Rhingauia, Renardstein, Robertville, Rahier, Rona, Renne, Regny, Roureux, Rivage, Schaltin, Stembert, Sohier, Sart-Ste-Walburge, Silvestrecourt, Stenvaulx, Sclessin, Stavelot, Sprimont, St-Jacques à Liége, Spontin, Seicheval, Sprimont, Tourinne, Vervier, Vilippe, St-Vith, Vaulx-St-Lambert, Vielville, Walef, Wachendorf, Waldorf, Wellin, Wesme, Werbomont, Xhoffréa, Xhignesse, Xhoris.

Extrait du même registre. C. D. signifie Coloniensis Diœcesis : C. T. . Consilii Tulpetensis : Cap. dep. : Capella dependens .

Digitized by Google

P. : Patronus : D. L. : Diœcesis Leodiensis : C. S. : Consilii Stabulensis : C. U. : Consilii Uffiensis : C. J. : Consilii Juodiensis : C. F. : Consilii Famensis . C. G. : Consilii Gredensis : C. R. : Consilii Rupefortensis : C. A.. Consilii Andinensis : C. P. : Consilii Pontis-amaris-Cordis . C. H. : Consilii Hozemont : N. D. : Namurcensis Diœcesis : C. C. . Consilii Cennacensis alias assensis : I. E. : Integra Ecclesia : M. E. : Media Ecclesia : Q. C. Quarta Capella : R. Rescriptio : T. D. : Trevirensis Diœcesis.

Catalogus Vicariatium quos confert Ecclesia Stabulensis. Amblavia: C. D. . C. T. : J. E. : P. St Hubertus : 4 altaria. — *Maquebach* Cap. dep. : *Mayerote* Cap. dep. : *Valrotte* Cap. dep. : *Bouren* Cap. dep. P. Sa Lucia. *Hepebach* Cap. dep. : P. : St Ægidius. *Reditana* ecclesia filia. — Bellevaulx . C. D. . C. T. : Q. C. : P. : St Albinus . R. : 18 m. Nullum est ibi altare fundatum; altaria non fundata tria. Unum Sti Urbani. — Bihen D. L. : C. S. : M. E. : Jus Patronatûs infeudatum est. — Bodeux. D. L. : C. S. : M. E. : P. : B. V. Maria. R. : 45 m. Altare Stæ Annæ. — *Rahier* Cap. dep. : P. . St Paulus. — *Chauveheid*. Cap. dep. : P. S. Egidius. — Bouveignest alias mentis St Martini L. D. : C. S. : J. E. : P. St Martinus : R. : 30 m. — Bullinghen. C. D. : C. T. : Præsentatio fit Decano Tulpetensi : St Petrus nullum habet altare fundatum sed 4 non fundata. — *Virtyfelt* Cap. dep. — Bra L. D. : C S. : P. : B. V. Maria R. 60 m. alias 80, adhuc aliter 110 m. Altare S. Nicolai dotatum, altare Stæ Barbaræ non. — Vallis de *Xhavant* Cap. dep. — Malempré Cap. dep. — Butgembach C. D. : C. T. Præsentatur rector Decano Tulp. P. : St Servatius. Nullum ibi altare fundatum. — Buslaiden L. D. : C. B. — Chanterenne L. D. : C. 20 : Jus Patronatûs infeudatum. — Charboz. T. D. : C. J. Præsentatur rector Decano Trevirensi. — P. St Georgius. — Cheren L. D. : C. S. : J. E. . Jus Patron. infeud. — Ghevron L. D. : C. S. : Q. C. R. : 24 m. Altare Stæ Annæ fund. Alt. St. Nicolai idem.— Choz L. D. : C. F. . Præs. fit archidiacono Famennæ. P. : St Remigius. R. : 80 m. — Comblen et Fairon L. D. : C. U. : J. E. : P. St Martinus : R. : 100 m. Altare Stæ Annæ 3 m. Matricularia 7 m. — *Fairon* Cap. dep. vel potiùs æque parochialis ac altera. P. : St Martinus etiam. — *Chantremelle* alias Heledas altera Cap. dep. R. . 6 m. — *Renne* Cap. dep R. : 7 m. — *Cleramonte* Cap. dep. R. : 18 m. — *Freature* ultrà fluvium Urtæ Cap. dep. R. . 12 m. — *Douhar* Cap. R. . 15 m. — Condon T. D. : C.? Vicaria dep. a Capit. Stab. P. . St Remaclus. — Doreux L. D. . C. B. : Q. C. : P. Stæ Luciæ . R. 40 m. Personatus ibid. 40 m. — Erclaye L. D. : C. B. :

Digitized by Google

J. E. : P. : St Martinus. R. : 20 m. Personatus 1us et 2us 45 m. Matricularia 6 m — *Texha* Cap. R. : 26 m. — Hermitagium St. Brixty. — Fairon et Comblen Vid. supr. — Ferier Leod. D. : C. U. : Q. C. : P. St Martinus R. : 40 m. vel 16, vel 17. Altare Stæ Annæ 12 m. — Finevaulx D L. : C. U. : Q. C. : P. : St Remigius R. : 24 m. Jus patron. infeud. — Francorchamps. L. D. Vicaria amovibilis et rector a Capit. instituitur nec ulli consilio paret. P. : St Georgius. Altare St Lamberti dotatum. — Hockay. Cap. dep. — Froidlieux. L. D. : C. R. : J. E. : R. : 50 m. — Greide. L. D. : C. G. : J. E. R. : 76 m. Personatus id. — Gleize Vide Roane. — Haltine N. D. . C. A. : Q. C. . P. : St Martinus. — Henrichapelle L. D. : C. P. : R. : 36 m. — Hody. L. D. : C. U. : R. : 25 m. Act S. Nicolai 10 m. Jus patronatûs videtur devolutum ad manus sæculares. — Hozemont. L. D. : C. H. : J. E. : P. : Stus Salvator. Monast. St. Jacobi Leodii concurrit in collatione pro medietate. Altare B. V. et S. Remacli a Dis de Potelles confertur. Alt. Stæ Annæ. — *Horion.* Cap. dep. P. : St Remaclus. Jus patronat. controvertitur inter Stabulenses et advocatum de Horrion. Altare St. Nicolai et Stæ Annæ. Dni de Potelles prætendunt collationem. — *Fontaine* Cap. Dni De Fontaines prætendunt collat. — *Lechy* Cap. P. : S. Oda D. D. de Velroox collatores. — Heran. Jus Patron. infeud. — Jupille L. D. : Rector præsentatur archidiacono Famenæ aliàs decano Uffiensi. P. : S. Remaclus. R : 60 m. — *Jasaine* aliàs montis S. Ramheri (vulgô S. Raby). L. D. : C. U. : Jus Patr. infeud. P. St. Rainherus cujus ibidem reliquia insignes asservantur ecclesia modo in acervum lapidum redacta, olim frequentabatur à multis devotionis causâ. — Leignon. N. D. : C. C. Rector præs. archid. Namurc. J. E. : P. : Maria. R. : 70 m. alt. Stæ Annæ cum confrat. — Lierneux L. D. : C. S. : J. E. : P. : SS. Andreas ap. et Symetrius presbyt. et martyr, hujus corpus integrum, alterius brachium ibidem asservantur. R. : 80 m. alias 120 m. alt. St Nicolai fund. — *Sart.* Cap. dep. P. : St Walburgis. — *Albefontaine* felia. Comiqes Salmenses jus patronatûs sibi usurpant. — Linxhe. L. D. . C. U. : Q. C. . P. : St Remigius. R. : 20 m. — Loigne. L. D. C. U. : Q. C. : P. : St Petrus. R. : 6 m — Lorché L. D. . C. U. : vicaria modo; antiquitûs Cap. dep. à Xhignies cum My, Xhoris et P. : St. Georges. R. : Capellaram Xhoris et Lorché erat 40 m. — Loveigné L. D. : C. P. : M. E. : P. : St Remaclus. R. 40 m. — Malmendy C. D. : C. T. : J. E. Præsent. Vicarius Decano Tulpetensi, qui eo ipso quo Decanis etiam archidiaconus ustarum partium creat ur ab antiquo. P. : St Gereon. R. : Investiti 40 m. Vicarii 18 m. Alt. : Crucis

Digitized by Google

fund. Alt. Stæ Annæ St Nicolaï et St Michaelis. — Infirmorum Cap. sub eodem curiali Eccles. P. S. Maria-Magdalena. — Cap. Eremi id. P. B. V. Maria et SS. Anthonius, Nicolaus, Joannes Ev., Eligius, Leonardus, Catharina, Barbara. Fuit bened. anns 1447 die 2a Julii. — Marche L. D. : C. R. : J. E. : P. : St Remaclus. R. : 140 m. Alt. S. Joannis B. 30 m. S. Jacobi 6 m. SS. Catharinæ et Annæ 30 m. S. Nicolai 2 m. SS. Margarethæ et Catharinæ 10 m. Matr. 10 m. Hospit. 16 m. — Briebremont Cap. dep. — My L. D. : C. U. : Ecclesiæ de Xhineis filia. P. : S. Martinus. R. : 30 m. Altare 11,000 Virginum. — Ville. Cap. dep. P. : S. Stephanus. — Misoul Cap. dep. modo ruinam passa, cum dota translata est ad castrum Stabul. P. : S. Remaclus et Sylvester et Goar. — Nova Villa aliàs S. Viti L. D. : C. S. : (?) J. E. : P. Maria R : 70 m. — Ocquier L. D. : C. U. : J. E. : P. : Maria et S. Remaclus R. : 110 m. et 50 m. anno 1757. Alt. Mariæ fund. S. Rochi non. — Genneret Cap. dep. P. : S. Martinus. Alt. S. Mariæ fund. — Bende Cap. dep. P. : S. Magdalena. — *Amaz.* Cap. dep. P. : S. Annæ. — Odeigne L. D. : C. S. : Q. C. : P. : S. Catharina R. : 24 alias 40 m. — Ottré. L. D. : C. S. : Q. C. : P. : S. Severinus. R. : 26 m. — *Reignez.* Cap. dep. R. : 16 m. — Oysey L D. : C. G. : M. E. : R. : 165 m. — Purneode N. D. : C. C. : Q. C. : P. : S. Remaclus R. ? 59 m — Roane comm. Gleize L. D. : C. S. : Q. C. : Vicaria à Stab. dep. P. : S. Maria. R. . 18 m. Alt. Stæ Annæ fund. — *Cheneux.* Cap. dep. P. . S. Lambertus. — *Roen.* Cap. dep. P. : S. Eustachius alt. S. Remacli. — Schaltin. N. D. : C. C. : M. E. : R. . 50 m. — Spontin. N. D. : C. C. : Rector. præs. arch. Namur. P. : S. Georgius. R. : 50 m. — Sprimont. L. D. : C. P. : J. E. : P. : S. Martinus. R. : 160 m. — Stavelot. L. D. : C. S. : J. E. : P. : S. Sebastianus. R. : 6 m. Alt. S. Grucis 6 r. S. Elisabeth 6 parvi modi. S. Annæ 15 cuppæ siliginis. — S. Mariæ et S. Crispini non sunt fund. — S. Laurenty Cap. dep. — Capella Castri. P. : S. Remaclus cum SS. Silvestro et Gour. — *Koô.* Cap. dep. P. : S. Andreas. — *Francheville.* Cap. dep. — Tummen. L. D. : J. E. : Jus patr. usurp. ab antiquo quamvis in antiquis documentis sit hujus ecclesiæ memoriæ celebris. — Vervier. L. D. : C. P. : J. E. : P. : S. Remaclus R. : 120 m. Alt. B. Mariæ et S. Joannis-Bap. 34 m. Cap. S. Annæ 10 m. — *Stenbier.* Cap. modo in pastoratum erecta. — *Ensival* in pastoratum erecta. — Wanne. L. D. : C. S. : Q. C. : P. : S. Maria Magdalena. R. : 30 m. Alt. Virginis et S. Urbani non sunt fund. — *Fosse* Cap. dep. P. : S. Jacobus. — Weismes. C. D. : C. T. : Vicaria à Malmund. dep. P. : S. Saturninus. R. : 9 m. Altaria S. Quirini 4 m. et S. Crucis 23 — Renardstein cap.

Digitized by Google

dep. Patr. B. Maria. — Wellin. L. D. : C. R. : J. E. : P. : V. Maria cum S. Remaclo. R. : 60 m. Alt. S. Nicolai 20 m. — *Chanly* cap. dep. P. : S. Remaclus. — *Maisin* cap. dep. — Xhignies. L. D. : C. U. : J. E. : P. : S. Petrus R. : 30 m. Person. 200 matricularia 6 m. — *Filot* cap. dep. P. : S. Felix. — Xhoffray. C. D. : Beneficium simplex in curia Malm. P. : S. Hubertus et S. Maria Magdalena. — Xhoris. L. D. : C. U. : Vicaria sumpta ex Xhignes. P. : S. Martinus. R. : 26 m. Antiquitùs Stab. Ecclesia hos etiam conferebat qui pro majori parte pervenerunt jam ad manus seculares : Archisvilla, Aldendorf, Bacilla, Cantabruna, Clotonna, Ferraiges, Havina, Hundelingas, Jalhay, Isiers, Gottes, Magnis, Theux, Touhongne, Tourinne, Wavinge, Wolinies.

BAYERISCHE STAATS-BIBLIOTHEK MÜNCHEN

Digitized by Google

I. — Listes chronologiques des Abbés, Gouverneurs, Podestats, etc., de Stavelot et Malmédy.

Observations. — 1° La 1re colonne contient la liste et les dates admises par l'auteur.

2° Les autres colonnes contiennent les listes chronologiques admises par Laurenty, Fisen, Herbetot, Martène, de St-Marthe, Bertholet et Yepez.

3° Les chiffres qui se trouvent dans les colonnes 2, 3, 4 et 5, indiquent l'ordre chronologique dans lequel se trouve, selon l'auteur indiqué au haut de la colonne, l'abbé dont le nom est inscrit dans la 1re colonne sur la même ligne horizontale. Par Ex. : St Poppon est, selon nous, le 36me abbé, selon Laurenty le 35me, selon de St-Marthe le 38me et selon Bertholet le 35me.

4° Lorsqu'un auteur donne une date qui diffère de la nôtre ou un nom d'abbé qui ne se trouve pas sur notre liste, nous les intercalons dans la colonne de cet auteur. Par ex. : St Remacle meurt selon nous en 669; selon Fisen, en 675; selon Martène, après 666; selon St-Marthe, en 668.

I. Liste de l'auteur.		II. Laurenty & Fisen.	III. Martène.	IV. De St-Marthe.	V. Bertholet.
1. St Remacle.	mort en 669.	1. 675.	1. après 666.	1. 668.	1. 675.
			2. St Théodart.	2. Théodart 668.	2. Théodart.
2. St Papolin ou Babolin.	» 670.	2. 678.	3. —	3. —	3. —
3. St Sigolin.	» 676.	3. 687.	4. —	4. —	4. —
4. St Goduin.	» 685.	4. 696.	5. —	5. —	5. —
5. St Bobolin ou Papolin. . . .	» —	5. —	6. Papulinus.	6.	6. Pabulin.
6. Rabangaire.	» —	confond avec Goduin.	7. —	7.	7. —
7. Abolin.	» —	6. —			
8. Crodmare.	» —	7. —		8.	8. Cradmare.
9. Amolgère.	» —	8. —			

Digitized by Google

I. Liste de l'auteur.		II. Laurenty & Fisen.	III. Martène.	IV. De St.-Marthe.	V. Bertholet.
10. Amingère.	»	— 9. —		9.	9. —
				10. Floribertus.	
11. St Anglin.	»	746. 10. —		11. —	10. —
12. St Agilolfe, Agilulfe, Ailulfe.	»	770. 11. —		12. —	11. 717.
13. St Albric.	»	779. 12. —		13. —	12. —
14. Sichard.	»	791. 13. —		14. —	13. —
15. Witond.	»	815. 14. —		15. —	14.
16. Absalon.	»	816. 15. 815.		16. 817.	15.
17. Andon, ou Haudon, Odon, Hauton.	»	836. 16. —		17. —	16. 837.
18. Rathold ou Ratbold.	»	840. 17. —		18. —	17. —
19. Harond, Harind, Harwid. .	»	844. 18. —		19. —	18. —
20. Ebbon I.	»	851. 19. —		20. —	19. —
21. Ebbon II.	»	845. 20. —		21. —	20. —
22. Hircaire ou Hartgaire. . . .	»	855. 21. —		22. ou 856.	21. —
23. Adelard.	»	867. 22. —		23. ou 864.	22. —
24. Hildebald.	»	880. 23. —		24.	23. —
			Antonius.	25. Antonius 882.	
25. Leutbert ou Luitpère. . . .	»	890. 24. 889.	Leutbert.	26. 889.	24. Luitbert. 889.
26. Lintfride.	»	898. 25. —	Luithfride.	27. —	25. Lintfrind.
27. Richaire ou Richard. . . .	»	945. 26. —		28. —	26. —
28. Raginère ou Renier. . . .	»	613. 27. —	Raginère.	29. —	27. —
29. Everard.	»	— 28. —	Evrard.	30. —	28. —
30. Gislebert.	»	939. 29. —	Gislebert.	31. —	29. —
31. Conrard ou Cunon.	»	952. 30. —	Conrad.	32. —	30. —
32. St Odilon.	»	954. 31. —	Odilon.	33. —	31. 964.

Digitized by Google

I. Liste de l'auteur.		II. Laurenty & Fisen.	III. Martène.	IV. De St.-Marthe.	V Bertholet.
33. Werinfride ou Werinhère. .	» 986.	32. —	Werinfride I.	34. —	32. 980.
			Ravengère I.		
34. Ravingère.	» 1008.	33. —	Werinfride II.	35. —	33. —
			Ravengère II (1005).		33 (bis). Ravengère
35. Bertran ou Bertrand. . . .	» 1020.	34. —	Bertrand.	36. —	34. —
			Richard.	37. Ricard.	
36. St Poppon I.	» 1048.	35. ou 1049.	St Poppon.	38. 1052.	35. —
			Petrus.	39. Pierre.	
37. Théodoric.	» 1080.	36. —		40. —	36. —
38. Rodolfe.	» 1097.	37. 1098.		41. ou 1098.	37. 1099.
39. Folmare.	» 1105.	38. —		42. —	38. —
40. Poppon II de Beaumont. . .	» 1119.	39. —		43. —	39. —
41. Cuonon.	» 1128.	40. —		44. —	40. —
42. Jean I de Reulant.	» 1130.	41. —		45. —	41. —
43. Wibald et Guibald.	» 1158.	42 —		46. —	42. —
44. Erlebald ou Aldebard. . . .	» 1193.	43. —		47. —	43. —
45. Gerard I.	» 1209.	44. —		48. —	44. —
46. Adelard II ou Alard. . . .	» 1222.	45. —		49. —	45. —
47. Frédéric de la Pierre. . .	» 1244.	46. —		50. —	46. —
48. Nicolas, déposé en	1248.	47. —		51. —	47. —
49. Henri I de Gueldre, déposé en	1274.	48. —		52. —	48. —
50. Jean II d'Enghien.	» 1281.	49. —		53. —	49. —
51. Giles de Falconpierre. . . .	» 1307.	50. —		54. —	50. Fauconpierre.
52. Henri II de Bolan ou Bouland.	» 1334.	51. —		55. —	51. —
53. Winric de Pomerio. . . .	» 1343.	52. —		56. 1342.	52. 1342.

Digitized by Google

I. Liste de l'auteur.		II. Laurenty & Fisen.	III. Martène.	IV. De St.-Marthe.	V. Bertholet.
54. Hugues d'Auvergne.	» 1373.	53. —		57. —	53. 1383.
55. Warnère de Ockiers.	» 1393.	54. —		58. —	54. —
56. Walrand de Schleiden.	» 1410.	55. Walrame.		59. —	55. Walleran.
57. Henri III de Visé.	» 1417.	56. —		60. —	56. —
58. Jean III Godeschald de Geuzaine.	» 1438.	57. —		61. —	57. —
59. Henri IV de Mérode.	» 1460.	58. —		62. —	58. —
60. Gaspard Poncin.	» 1499.	59. —		63. —	59. —
61. Guillaume I de Manderscheidt.	» 1546.	60. —		64. —	60. 1549.
62. Christophore de Manderscheidt.	» 1576.	61. —		65. —	61. —
63. Gerard II de Groisbeek. . .	» 1580.	62. —		66. —	62. —
64. Ernest de Bavière.	» 1612.	63. —		67. —	63. —
65. Ferdinand de Bavière. . . .	» 1650.	64. —		68. —	64. —
66. Guillaume II de Bavière. . .	» 1657.	65. —		69. —	65. —
67. Maximilien Henri, renonce .	—			70. —	66. 1688.
68. François I Egon de Furstenberg.	» 1682.			71. —	67. —
69. Guillaume III Egon d°.	» 1704.			72. —	68. —
70. François II de Lorraine. . .	» 1715.			73. —	69. —
71. Jean IV de Lövenstein. . .	» 1731.			74. —	70. —
72. Nicolas Massin.	» 1737.				71. —
73. Dieudonné Drion.	» 1741.				72. —
74. Joseph de Nollet. , . . .	» 1753.				73. —
75. Alexandre Delmotte. . . .	» 1766.				
76. Jacques Hubin.	» 1786.				
77 Célestin Thys.	» 1794.				

N. B. — La liste d'Herbetot est copiée d'un bout à l'autre dans Fisen.

Digitized by Google

II. Gouverneurs.

Franç. de Lonchin, Sgneur de Flémalle. . . . . 1595.
Jean de Malaise, lieut. gouv. . . . . 1624.
C. Ern. baron de Linden, Vte de Dormaele, Sgneur de Froidcourt. 1638.
Le colonel Conrard de Chrignée, Sgneur de Poulseur et Anthinnes. . . . . 1658.

III. Podestats.

Cavis ? . . . . . 1425.
Jean de la Vaulx. . . . . 1486.
Jean de Nassau, Sgneur de Renarstein. . . . . 1509.
Gilchon de Verleumont, résigne en . . . . . 1544.
Jean de Nassau jun. 1579
Nicolas Rave (sage, discret et débonnaire). . . . . 1579 - 1581.
Guill. Rave, Sgneur de Fraiture, meurt d'une chute de cheval. 1592-1619.
Guill. Elezbach. . . . . 1618 - 1619.
Guill. baron de Fraipont. . . . . 1640.
Stravins, adj. podest. . . . . 1668 - 1676.
Fr. Malaise. . . . . 1694.
Michel Hubin. . . . . 1726 - 1732.
Ferd. Hubin, lieut. podest. . . . . 1732.
Baron Guill. de Vaha. . . . . 1734.
Baron de Sélys et de Fanson. . . . . 1777.

IV. Châtelains de Logne.

N. B. — Plusieurs Podestats ont été en même temps Châtelains de Logne.

Renier et Herbrand, ... 1138.
Nicolas de Logne. . . . . 1140.
Jenot, le bastard, sous Guill. et Jean de La Marck. . . . 1485.
Collar Duma. . . . . 1526.
Jean de Hodister. . . . . 1529.
Collar Duma jun. . . . . 1536 - 1538.
Gilchon de Rahier. . . . . 1570.
Jacques de Rahier. . . . . 1601.
Gilles de Rahier. . . . . 1601 - 1629.
Conrard de Chrignée. . . . . 1658.
De Presseux de Hautregard. . . . . 1729 - 1749.
De Rahier de Bodeux. . . . . 1749 - 1762.
Bon de Sélys de Fanson, dernier podestat et dern. châtelain. 1777 - 1794.

Digitized by Google

Ces listes et celles des prieurs qui suivent, sont nécessairement incomplètes ; ce sont des jalons plantés pour l'historien futur de la Principauté. — Ces noms sont, pour la plupart, tirés des diplômes et autres actes authentiques.

V. Prieurs.

De Stavelot.

Lantfried. . . . . 706.
Rotaudur. . . . . 905–911.
Haschère. . . . . 924.
Lierbrand. . . . . 961.
Bertrand, 1005, abbé en 1010.
Eminon, *vide Chap.* . . 1087.
Poppon, 1104, abbé en 1105.
Warnère, *vide Chap.* 1124–1131.
Robert, *vide Chap.* 24. 1126–1146.
Hillinus ? . . . . . 1132.
Henri, *vide Chap.* 24. 1146–1182.
Adelard, abbé en 1209.
Zantfliet, *vide Ch.* 24. . 1462.
Nicolas de Bruxelles. . 1499.
Nicolas Baligand. . . . 1525.
Apollonius Bailis. . . . 1525.
J. Lensival. . . . . 1562.
Ant. de Salme. . . 1577–1597.
Giles de Harzé. . . 1597–1608.
Henri Streignart. . 1610–1614.
Servais des Trois-Pont, déposé en . . . . . 1623.
Nicolas Hocht. . . 1623–1630.
Jamar. . . . . 1644.
Jean Lensival. . . 1644–1662.
Denis Dupont. . . 1662–1665.
Lambrecht. . . . . 1669.
Hadelin Jamart. . . . 1684.
Benoît Villettes. . . 1691–1693.
Burnenville. . . . . 1703.
Th. de la Haye. . . . 1720.
Bernard de Hesselle. 1727–1741.
Gérard de Potestat, claustri consilique decus. 1727–1742.
Ant. Thouar. . . . 1745–1759.
Ernest Cornesse. . 1759–1769.
Gérard Schmitz. . . . 1769.
Ant. Dethier. . . . . 1793.

De Malmédy.

St Theodardus, évêque de Liége en . . . . . 660.
St Babolénus, abbé en . 669.
Odulphe, *v. Chap.* 8. . 615.
Rodolphe. . . . . 1031–1040.
Pierre. . . . . 1042.
Drogon. . . . . 1090.
Ebroin. . . . . 1132.
Albert. . . . . 1146.
Winand, fait faire les stalles du chœur . . . . . 1300.
Gaspard, 1439, abbé en 1460.
Pierre Soiron. . . 1521–1541.
Barth. Dumeiz. . . 1541–1559.
André Florzé. . . . . 1580.
Louis de Visé. . . 1581–1605.
A. Nicol. Veterman. . . 1599.
Louys. . . . . 1605.
Nicolas de Vivegnis. . 1622.
Orban Dogniez. . . 1622–1645.
Fr. Laurenty, *v. Ch.* 24. 1645–1650.
De Marteau . . . 1650–1657.
Bennoit Henne. . . 1657–1661.
Pierre Sanson. . . . . 1692.
J. Parmentier. . . 1694–1698.
R. Fabry, déposé en . . 1722.
Dieudonné Drion, 1729, abbé en . . . . . 1757.
Joseph de Nollet, 1737, déposé.
Grégoire Laffineur. . 1757–1759.
Joseph de Nollet, réélu, 1739, abbé en . . . 1741.
Henri de Malaise. . 1742–1758.
Jos. Neunheuser. . 1758–1767.
André Wequeray. . 1767–1769.
Célestin Thys, élu abbé en 1786.
Placide Decouve. . . . 1794.

Prieurs de Bernardfagne et Seigneurs de Pouxhons.

Klinkart, restaurateur de l'abbaye. . . . . 1722.
Gérard de Potestat. . . . . 1745.
Franç. Faimonville. . . . . 1752.

Digitized by Google

VI. Bourgmestres de Stavelot.

1675. Math. Jamart et Ren. Del Vaux.
1676 J. Bonnelance.
1677. Pier. Querin.
1678. *Vacat*
1679. Ren. Del Vaux.
1680. Hub. Léon. Prume.
1681. André Ernotte.
1682. P. Evr. de Cougnet.
1683. J. Dayromont.
1684. *Vacat.*
1685. J. Laurenty.
1686. J.-P. Blaise.
1688. N.-And. Carpentier.
1690. Léon. Pontiani.
1691. Calixte Lafontaine.
1692. Ant. Bossart.
1693. Nicol. Carpentier.
1694 God. Dayromont.
1695. Ern. Laplanche.
1696. Jasp. de Susleau et Touss. de la Coulée.
1698. H. Du Ster et Jean Pontiani.
1700. J. Laurenty et Nic. Cosson.
1702. H. H. Dumoulin et Henri Aubin.
1704 J. de Jevoumont.
1705. H. Massange.
1706. D.-D. Del Coullée.
1707. H. Renier.
1708. Ant. Laurenty.
1709. Quer. Quiring.
1710. Iterùm Laurenty,
1711. Iterùm Quiring.
1712. H. Blasini.
1713. J.-Hub. Laurenty.
1714. Ernotte.
1715. J.-B. Micholet.
1716 Quer. Nicolay.
1717. J.-Gil. Gerardy.
1718. Nicolay continué.
1719. Gerardy de.
1720. Melch. Grandchamps.
1722. Hub.-P. Malacord et Nicol. Cornesse.
1723. Grég. de Fosse.
1725. H. Doutreloup.
1726. Nicol. De Ster.
1727. J.-G. Gerardy.
1728. Hub. Malacord.
1729. J.-Fr. Massange.
1730. Fr.-Ant. Malacord.
1731. G.-J. Depresseux.
1732. Nicol. Heyman.
1733. Léon Deremouchamps.
1734. J.-Fr. Laurenty.
1735. D.-D. Ernotte.
1736. J.-F. Laurenty.
1737. D.-D. Ernotte
1738. Jos. Jenoumont.
1739. J.-F. Massange.
1740. Ant. Ernotte.
1741. P. Despaz et Grég. Defosse.
1742. And. Carpentier.
1743. Hub.-J. Malacord.
1744. H.-Quir. Nicolay.
1745. J.-Jasp. Laurenty.
1746. H. Petitjean.
1747. J.-J. Laurenty.
1748. H.-Melch. Depresseux.
1749. Ant. Herman.
1750. Id.
1751. F.-N. Burnenville et Hub. Fr. Malacord.
1752. J.-G. Defosse.
1753. D.-D. Massange.
1754. H.-Q. Nicolay.
1755. Gil. Lejeune.
1756. H.-Fr. Malacord.
1757. J.-N.-J. Chauveheid.
1758. Séb. Wibin.
1759. H.-Jos. Massange.
1760. Nicol.-Jos. Bonnelance.
1761. H.-A. Herman.
1762. H.-Jos. Massange.
1763. Poppo Delcourt.
1764. Jean Meurice.
1765 Math. Bodet.
1766. J.-D.-D. Lemaire.
1767. Q.-J. Dester.
1768. H.-Jacq. Pauly.
1769. H.-Jos. Nicolay.
1770. J.-Nicol. Chauveheid.
1771. Id.
1772. H.-Jos. Massange.
1773. Id.
1774. Fr.-Nicol. Burnenville.
1775. Lamb. Gillard.
1776. Jean Meurice.

Digitized by Google

1777. Ant. Lemaire.
1778. Id.
1779. J.-D.-D. Massange.
1780. Ant. Herman.
1781. Grég. Defosse.
1782. J.-Fr. Defosse.
1783. G.-A. Heyman.
1784. Lamb. Simonis.
1785. J.-D.-D. Lemaire.
1786. D.-D. Dester.
1787. J.-H. Burnenville.
1788. J.-Fr. Herman.
1789. Id.
1790. Erasme Gillard.
1791. J.-Léon. Nicolay.
1792. J.-Fr. Massange.

Bourgmestres de Malmédy.

1564. Henri Barbu.
1566. J. Cosson.
1576. Ren. Bodson.
1577. Hub. Delborne.
1578. R.-M. Barbu.
1579. J.-Gill. Thomas.
1586. Ger. Desalme et Ren. Piette.
1587. J. Bodson.
1588 Quer. Cosson.
1589. Hub. Mostade.
1590. God. Barbu.
1594. Henri Barbu.
1595. Hub. Lemasson.
1596 Poncin Cosson.
1598. Jean Cosson.
1603. Hub. Cunibert.
1611. Jean Gilson.
1614. Jean Petri.
1619. J.-Hub. Masson.
1623. Mart. Lemaire.
1624. Th. Masson.
1630. Quir. Cunibert.
1631. Quir. Paquay.
1632. Win. Thomas.
1633. Jean Delvange.
1634. H. Godfrind.
1635. Jean Lerotay.
1636. J.-Paq. Lelaid.
1637. Mart.-R. Potestat.
1638. Hub. Masson.
1640. J.-God. Potestat.
1641. J.-G. Potestat.
1642 G.-R. Potestat.
1644. H. Renard.
1645. God. Potestat.
1646. Laur. Lelognard.
1647. Ren. Bodson.
1648. Jean Roland.
1649. Alard de Sourbroudt.
1650. J. Faimonville.
1651. Jacq. de Rechain.
1652. Walr. David.
1654. Ponc. Limbourg.
1655. Phil. Euppen.
1656. D. Dumez.
1658. D. Limbourg.
1659. D. Gilson.
1660. G. Potestat.
1662. J.-J. Querin.
1663. Burnenville.
1664. Paquay-Delaid.
1665. G. Dumez.
1666. Id.
1667 L. Faymonville.
1668. Jean Dester.
1669. Wal. David.
1670. Piette Cunibert.
1671. Coumogne.
1672. Ger. Potestat.
1673. G. Dumez.
1674. Leonardy.
1675. Id.
1678. Ger. Dumez.
1679. Ren. Grawet.
1680. Ren. Servais.
1681. J. Q. Dufaz.
1682. Léon. Doucet.
1683. Jean Mayer.
1684. Arn. Quiring.
1685. J.-Fr. Potestat.
1686. Ren. David.
1687. J.-Fr. Potestat.
1688. Bodson Dardenne.
1689. Q. Dufaz.
1690. Jacq. Winbomont et Gil. Limbourg.
1692. Quirin Cunibert et Jacq. Winbomont.

Digitized by Google

1694. Quir. Burnenville et Ren. Greveldingh.
1696. Henri Falise et H. Gerard.
1698. Ern. de Laid.
1699. Simon Simonis.
1700. Guill. Servais.
1701. Léon. Faimonville.
1702. N Houby.
1703. Jacob Winbomont.
1704. Quir. Falize.
1705. Jean Alard.
1706. Quir. Lonfaye.
1707. Renard David.
1708. Ern. de Laid.
1709. J.-Th. Paquay.
1710. Quir. Alard.
1711. Ren. Greveldin.
1712. Bodeson-Dardenne.
1713. Jean Alard, 2me fois.
1714. D.-D. de Laid.
1715. Jean Roderique.
1716. Nicol.-F. Quiring.
1717. Jean-P. Faimonville.
1718. Jos. Dester.
1719. Guill. Potestat.
1720. Henri Dardenne.
1721. J.-Piette-Faimonville, 2me f.
1722. D.-D.-Fr. Dumez.
1723. Thom. Lacaille.
1724. Arn. Dester.
1725. Aug. Fertel.
1726. Hen. Blankart.
1727. God. Potestat.
1728. H.-F. Leonardi.
1729. J.-H. Dumeiz.
1730. Ger. Dumeiz.
1731. Jos. Limbourg.
1732. Ren.-J. Alard.
1733. Jos. Blankart.
1734. Mart. Potestat.
1735. Jean Burnenville.
1736. *Vacat.*
1737. J. Gauthoye et Jacques Steinbach.
1738. Phil. Alard. *senior.*
1739. Gilles Gohimont.
1740. Guill. Leloup.
1741. Ren.-Jos. Alard.
1742. *Vacat.* Quirin Villers élu, mais dispensé pour son grand âge.
1743. God. Bodeson.
1744. Bodeson Quiriny.
1745. Christ. Nouprez.
1746. Jean-Fr. Alard.
1747. Jean-Pierre Faimonville *senior.*
1748. Quir.-Jos. Dester.
1749. Guill. Servais.
1750. J.-Piette Faimonville *junior.*
1751. J.-J. Gohimont.
1752. Nicolas Villers.
1753. J.-Nic. Steinbach.
1754. Mart. Bodeson.
1755. Hub. Cavens, *senior.*
1756. Jos. Doutrelepont.
1757. Math. Renette.
1758. Quir.-J. Steinbach.
1759. Pierre Dewalque.
1760. Quir. Mazalotte.
1761. Jacq.-Ant. Faimonville.
1762. J.-God. Renette.
1763. Ben.-Jos. Damblève.
1764. Mart. Villers.
1765. Hub. Cavens, *jun.*
1766. Thom.-Jos. Borne.
1767. Jean-Phil. Alard.
1768. H.-Jos. Pacquay.
1769. Ren.-Touss. Doutrelepont.
1770. Thom. Lacaille.
1771. Louis Cavens.
1772. Jean-Quir. Doutrelepont.
1773. J.-Gil. Darimont.
1774. Fr.-Hub. Bodeson.
1775. P.-Fr. Cavens.
1776 Jos. Close.
1777. P.-Ant. Faimonville.
1778. Léon. Doutrelepont.
1779. Quir.-Jos. Villers.
1780. Math.-Ant. Legrand.
1781. D.-D. Alard.
1782. J.-Fr. Faimonville.
1783. Guill.-B.-H. Servais.
1784. Jos. Doutrelepont.
1785. Pierre Piette.
1786. H.-Jos. Libert.
1787. J.-Wilh. Dethier.
1788. Hub.-R. Darimont.
1789. Nicol. Mostert.
1790. H. Colson.
1791. Les mêmes.
1792. J.-H. Doutrelepont.
1793. R.-J. Doutrelepont.
1794. Q.-F. Gauthoye.

Digitized by Google

VII. La haute cour de Malmédy.

Nota. En 1450 : la haute cour se composait de Gotfrin de Belva, mayeur ; et des esquevins Gotfrin susdit, Jehan de Sarre, Thomas Delle Vax, Paquea de Vivier, Gilchon de Beverché, Jehan Dellepont, Mathi Delle Vaz.

1° Mayeurs.

Franç. Ernotte, 1546.
Godefroid Morean, 1569.
Martin-Ren. Potestat de 1587-1606.
Poncin-Cosson, de 1607-1626.
Lambert Deselle de 1627, résigne en 1671 en faveur de son gendre.
Robert de Noirfalise résigne en 1664, pour Lambert de Noirfalise ; résigne en 1696.
Gilles de Limbourg, 1707-1720.
Fr.-Ant. de Potestat, 1721-1728.
Pierre-Benoît David, 1728.
Henri David, résigne en 1731.
Ant-Nicol. Poisson, résigne en 1750.
Fr.-Jos. Neuville, 1764.
Jean-God. Bodeson, 1790.
Augustin-F. Villers, 1794.
Aug.-J. Villers, dernier mayeur ; God.-Ant. Villers, son oncle, fais. fonct. pendant sa minorité.

2° Echevins.

(Voyez le tableau ci-contre.)

Digitized by Google

Echevins.

Quirin Cosson. 1603–1631.
Jean Haach. 1632–1673.
Ger. Faimonville 1674–1717.
Quiron Dewalck. 1717–1739.
H.-A. Colson, dernier échevin de la série; ne fut pas remplacé.

Godef. Alard. 1561–1612.
J.-R. Bodeson. 1612–1613.
Hub. Mostarde. 1613–1621.
Guill. Alard. 1641.
God. De Potestat. 1694.
P.-F. Faymonville. 1717.
P.-Jos. Lacaille. 1735–1746.
H.-Jos. Alard. 1746.
un des derniers échevins.

Ch. De la Porte. 1573–1607.
G. De la Porte. 1612–1618.
Hen. de Bodeux, rés. en 1652.
God. Dumez, résigne pour son fils en 1731.
Ger. Dumez, résigne en 1753.
J.-Fr. Dumez, rés. en 1787.
P.-Ant. Faimonmonville, un des derniers échevins.

Hub. Lemasson.
J.-Léon. Paquay.
Laurent Le Lognard. 1648.
Ant. Pontrane de Bellevaux, se retire, 1679.
Jean-Math. De Potestat. 1711–1736.
Gill.-Ant. Dumez, 1736–1760.
Serv.-Ign. Drèze, résigne, 1773.
Aug.-Fr. Villers, résigne, 1785.
J.-J.-Pascal Deblond, un des derniers échevins.

Ren. Martin. 1587–1611.
Quirin Dumez. 1611–1623.
Martin Dumez. —
Lamb. Deselle, résigne, 1664.
Hub. de Noirfalise, résigne en 1696.
Lam. de Noirfalise, résig. en 1707.
Jac. Winbomont, 1707–1729.
D.-D.-Fr. Dumez, rés. en 1763.
J.-D.-D.-J. Steinbach, 1763-1782.
Ren.-Jos. Dumez, 1782, un des derniers échevins.

Hub. Duvivier. 1557–1602.
Guil Daysomont. 1602–1631.
H. Daysomont, résigne, 1660.
Ben. Daysomont. 1730.
Tous. Fr. Geron, résigne en 1776.
Hub. Fr. Geron, 1766, un des derniers échevins.

Hub. Borne. 1544–1598.
H. Borne. 1598–1613.
Thomas Collar.
Paquay de Laid. 1649–1662.
Jean Gilson. 1665, résigne.
Gil.-Fr. de Bodeson. 1696–1715.
Bertin Doigne. 1715, résig.
Fr.-D.-D. de Laid. 1715-1727.
J.-J. Daysomont. 1727, résigne.
Ben.-Jos. D'Amblève....
L. Dumez. 1768–1785.
H.-Séb. Laurenty. 1785–1793.
Thom.-J. Renette, 4 févr. 1794, dernier échevin des derniers échev.

Digitized by Google

3° Greffiers.

Léon. De Berne, 1607.
Philippin, 1648.
H. Daysomont résigne.
H.-G. Daysomont, 1648-1683.
Hub.-Georg. de Fisen résigne.
Corn. Dnmez, 1685-1693.
Quir. Vansart, rés. en 1693.
Jean de Moutarde, 1693-1698.
D.-D.-Jos. De la Haye, rés. 1702.
Fr.-D.-D. de Laid, 1702-1715.
J°-J. Daysomont, rés. en 1741.
B.-H. Daysomont, 1741-1763.
Iterùm J.-J. Daysomont, 1763-1767.
H. Sébastien Laurenty, 1767-1781.
Alb.-Jos. Bartholémy, fut nommé en 1794 et fut le dernier greffier de la haute-cour de Malmédy.

VIII. Curés de Malmédy.

Jean Godefridi.
Jean Gaillard, 1554.
Jean Dugrandmenil, 1570.
Hubert Jadin, 1636.
Guil. ..... résigne 1646.
Jean Cornemont, 1691.
Math. Jehin *litigavit*.
Fr. Deselle, 1733.
Aug. Cocquelet, 1776.
Mart. Talbot, 1781.
God. Bragard, 1805.
Serv.-L.-J. Fraipont, 1820.
Hub. Dotaimont, 1840.

Mort du dernier Religieux des deux abbayes de la Principauté.

Au moment qu'on terminait l'impression de cet ouvrage, la mort a enlevé le dernier religieux survivant des deux abbayes de Stavelot et de Malmédy : Mr N.-J. Dochen, en religion Dom Benoît, est mort à Naxhelet, paroisse de Statte, près Huy, le 2 février 1848, dans la 79me année de son âge et la 56me de prêtrise. Sa charité et les autres vertus chrétiennes qui le distinguaient, ont été une preuve de plus à ajouter à tant d'autres, que ces deux abbayes méritaient à juste titre la réputation dont elles ont joui jusqu'à leur suppression, d'être des maisons de vertu et de régularité.

FIN.

Digitized by Google

ERRATA.

AVIS.

Le séjour de l'auteur à l'étranger; la difficulté de lui faire parvenir les épreuves; l'écriture du manuscrit très-peu lisible, etc., etc., telles sont les causes qui expliquent bon nombre de fautes que les lecteurs remarqueront dans ce volume. Nous notons seulement ici celles qui concernent l'orthographe des noms propres ou les dates, et celles dont la correction était nécessaire pour le sens.

Page.	Ligne.	
72 —	19 —	Berchtesgaden, *lise* Berchtholsgaden.
77 et 78.	28 et 14.	Charles II et Henri II, *lisez* Charles IV et Henri IV.
89 —	24 —	Frédéric Guillaume, *lisez* Guillaume-Frédéric.
100 —	14 —	Lorraine, *lisez* Touraine.
114 —	19 —	Absolon, *lisez* Absalon.
117 —	2 —	Interposés, *lisez* interpolés.
118 —	18 —	Commande, *lisez* commende.
123 —	4 —	Luitfert, *lisez* Luitbert.
Id. —	10 —	Moguntiacennis, *lisez* Moguntiacensis.
129 —	2 —	Après année, *ajoutez :* du règne.
132 —	8 —	Quitté, *lisez* guetté.
134 —	8 —	D'où, *lisez* dont.
136 —	26 —	Euder, *lisez* Eudes.
141 —	27 —	961, *lisez* 964.
144 —	18 —	Idolard, *lisez* Flodoard.
Id. —	20 —	Farobert, *lisez* Farabert.
153 —	19 —	Cinquième, *lisez* quinzième.
155 —	31 —	Premier, duc, *lisez* premier duc.
156 —	21 —	Lomdardie, *lisez* Lombardie.
158 —	10 —	Falmare, *lisez* Folmaro.
166 —	14 —	Nom de Henri IV, *lisez* VII.
170 —	2 —	Albert, *lisez* Abbeit.
178 —	21 —	Écoles de plusieurs. *lisez* écoles et plusieurs.
179 —	2 —	Brouveiller, *lisez* Brauweiler.
193 —	21 —	à Aix, *lisez* d'Aix.
196 —	10 (et ailleurs).	Engelheim. *lisez* Ingelheim.
198 —	11 —	1398, *lisez* 1698.
Id —	24 —	Partant, *lisez* partout.
199 —	8 (note)	Geschichs-geschlects, *lis.* geschichts-geschlechts.
Id. —	18 Id.	Clovale, *lis.* l'ovale.
Id. —	20 Id.	Eau, *lis.* écu.
200 —	24 —	Interprétations, *lis.* interpolations
201 —	10 —	Ils sacraient, *lis* il sacrait.
207 —	22 —	Scaclyns, *lis.* Sclacyns.
211 —	14 —	Albert, *lis.* Otbert, évêque de Liége.
226 —	20 —	Raymond, *lis.* Rainaud.
Id. —	21 —	La rétracte, *lis.* se rétracte,
235 —	14 —	Fould, *lis.* Fulde.
236 —	24 —	Paphagonie, *lis.* Paphlagonie.
237 —	19 —	Après *damtaxat*, ajoutez : *quæ ad religionem pertinent.*
264 —	15 —	Castellam, *lis.* castellum.
Id. —	18 —	Longiæ, *lis.* Longia.
268 —	22 —	Prossession, *lis.* profession.
296 —	24 —	Ville, *lis.* villa.
303 —	6 —	Molders, *lis.* malders.
304 —	14 —	Clement IV, *lis.* VI.
316 et 318.	23 et 16.	Rumbis-Rommen, *lis.* Tumbis-Thommen.
318 —	17 —	Ambavi, *lis.* Amblavia.
319 —	17 —	Linchot, *lis* Linchet.
324 —	28 —	921, *lis.* 924.
344 —	1 —	1782, *lis.* 1783.
353 —	23 —	Cinq, *lis.* ung.
364 —	26 (et ailleurs)	Keul, *lis.* Keyl.
367 —	1 —	Browes, *lis.* Brower.
406 —	29 —	Sous-prieur, *lis.* seul prieur.
407 —	8 —	De la la Hage, *lis.* de la Haye.
Id. —	32 —	Prieur, *lis.* prince.

Digitized by Google

TABLE.

		Pag.
Chap. I.	Les Ardennes sous Jules César.	1
— II.	Les Ardennes sous les empereurs romains.	14
— III.	L'Austrasie.	21
— IV.	Un mot sur la Lorraine.	34
— V.	Saint Remacle.	56
— VI.	De l'ordre des Bénédictins.	57
— VII.	Des Abbés	70
— VIII.	Les successeurs de St Remacle.	79
— IX.	Saint Agilolfe.	90
— X.	Bataille d'Amblève.	95
— XI.	Les successeurs d'Agilolfe.	111
— XII.	Les Abbés commendataires.	118
— XIII.	Les Normands.	132
— XIV.	Saint Odilon et ses successeurs.	140
— XV.	Des Avoués.	150
— XVI.	Saint Poppon,	176
— XVII.	Théodoric ou la querelle des monastères.	188
— XVIII.	Les successeurs de Théodoric.	206
— XIX.	Wibald.	217
— XX.	Diplômes obtenus par Wibald.	238
— XXI.	Les lettres de Wibald.	252
— XXII.	Le comté de Logne.	263
— XXIII.	Les successeurs de Wibald.	283
— XXIV.	Des successeurs de Wibald. (Suite)	299

Digitized by Google

— XXV. Henri de Mérode ou la constitution du pays. . . 312
§. 1. Du territoire. 314
§. 2. Du gouvernement du pays. 327
§. 3. Des lois et du pouvoir judiciaire. 329
§. 4. Des impôts. 348
— XXVI. Gaspard Poncin. 355
— XXVII. Les comtes de Manderscheidt. 363
— XXVIII Gerard de Groesbeck. 373
— XXIX. Les princes bavarois. 378
— XXX. Les Capucins. 392
— XXXI. Les derniers Abbés commendataires. 390
— XXXII. Les derniers Abbés réguliers. 413
— XXXIII. Célestin Thys ou la révolution. 424
— XXXIV. Mœurs, usages, langue, industrie, étymologie, etc. 464
Notice sur quelques célébrités du pays. . . . 483
Appendice. 492
Listes chronologiques des abbés, gouverneurs, etc. 497
Errata. 509

FIN DE LA TABLE

Digitized by Google

Digitized by Google

Chartarium, seu diversa privilegia Ecclesiae Stabulensis; in-fol. d'environ 500 pages, d.-rel. en maroq. vert, à petit fers.

Manuscrit sur papier, bonne copie du commencement du 16e siècle, comprenant un grand nombre de documents intéressants pour l'histoire de l'ancien pays de Stavelot.

Historia abbatum Stabulensium, cum nonnullis bellorum, ignium et hujusmodi accidentibus quae in patriâ Stabulensi contigerunt, etc., in-4°, vélin.

MANUSCRIT sur papier, de la fin du 16e siècle, fort intéressant pour l'histoire de Stavelot. **INÉDIT.**

Mémoires sur le gouvernement de la principauté de **Stavelot**, pendant les années 1693 à 1713, par H. *Burnenville*. 2 vol. in-8°, reliés en veau.

BEAU MANUSCRIT bien conservé. Ces mémoires *inédits* sont restés inconnus à tous les historiens de Stavelot.

Sommaire de divers documents pour servir à l'histoire de l'ancienne abbaye de **Stavelot,** par le même. 3 vol. in-8°, rel. en v. brun.

MANUSCRIT. Les pièces analysées dans ces trois volumes, concernent particulièrement les droits de souveraineté des anciens abbés de Stavelot.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google